Dr L. PASTOR

HISTOIRE
DES PAPES
DEPUIS
LA FIN DU MOYEN AGE

TOME XII



LIBRAIRIE
PLON

HISTOIRE
DES PAPES
DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE Dr LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

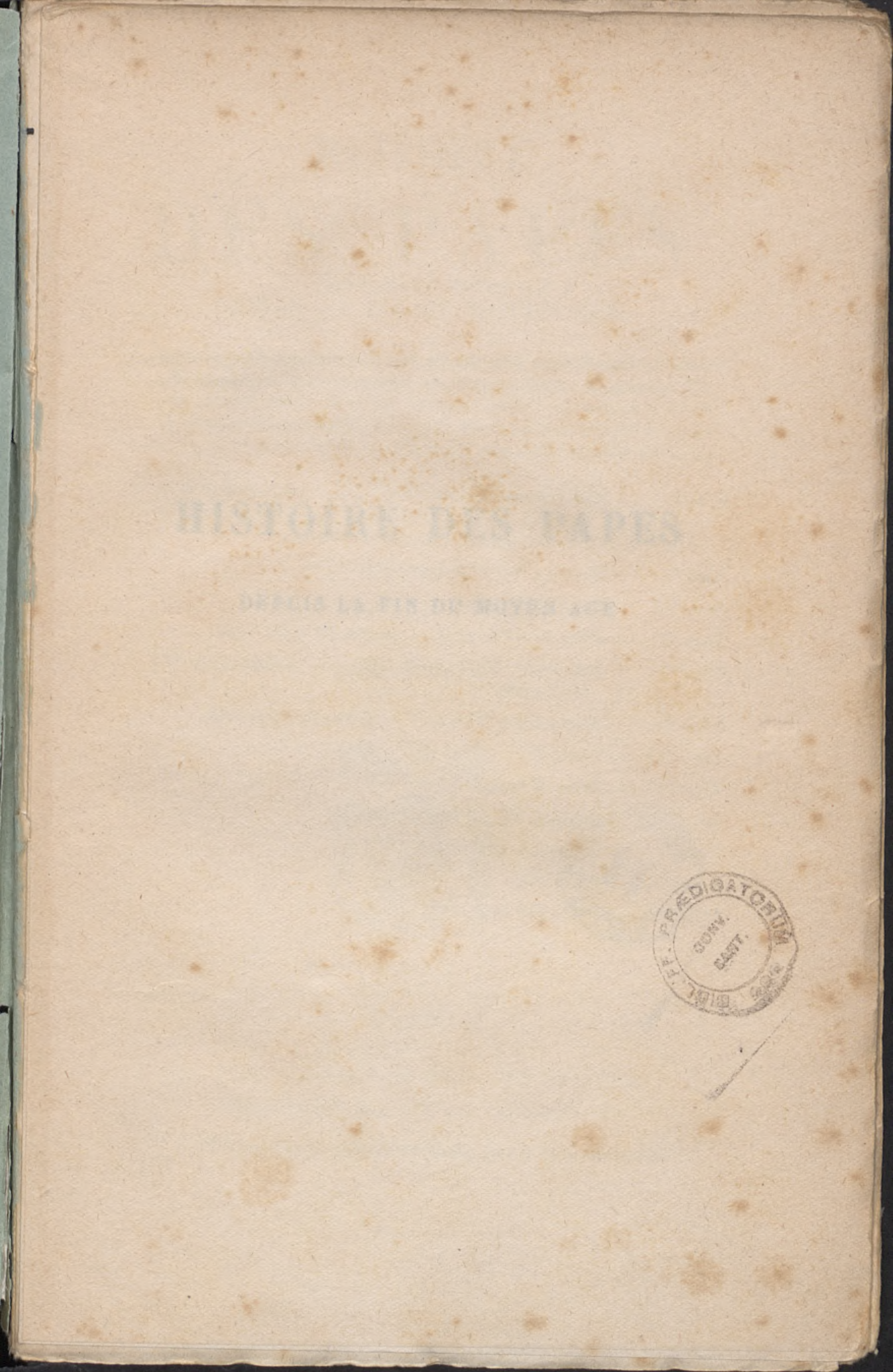
PAR ALFRED POIZAT

TOME DOUZIÈME



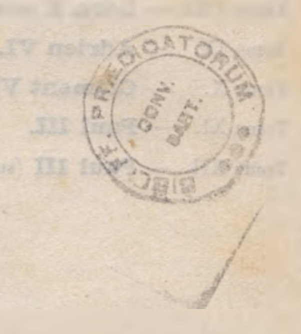
PARIS
LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6e

3e édition



HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE



A LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge, ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits, extraits des Archives secrètes du Vatican et autres, par le Dr Louis Pastor, professeur à l'Université d'Innsbrück. Traduit de l'allemand des tomes I à VI par Furcy Raynaud ; des tomes VII à XII par Alfred Poizat.

Tome I. — **Les Papes depuis l'exil d'Avignon jusqu'à la fin du grand schisme. — Débuts de la Renaissance à Rome** (1305-1447).

Tome II. — **Nicolas V. — Calixte III.**

Tome III. — **Pie II** (1458-1464).

Tome IV. — **Paul II** (1464-1471). — **Sixte IV** (1471-1484).

Tome V. — **Innocent VIII** (1484-1492). — **Alexandre VI** (1492-1503).

Tome VI. — **Alexandre VI** (suite). — **Jules II** (1503-1513).

Tome VII. — **Léon X.**

Tome VIII. — **Léon X** (suite)

Tome IX. — **Adrien VI. — Clément VII.**

Tome X. — **Clément VII** (suite).

Tome XI. — **Paul III.**

Tome XII. — **Paul III** (suite).

Ce volume a été déposé à la Bibliothèque Nationale en 1929.

HISTOIRE
DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE Dr LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR ALFRED POIZAT

TOME DOUZIÈME



PARIS
LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6e

HISTOIRE DES PAPES

CHAPITRE PREMIER

LA GUERRE TURQUE ET LA QUESTION DU CONCILE. — ENTREVUE DE PAUL III ET DE CHARLES-QUINT A LUCQUES ET A BUSSETO. — NEUTRALITÉ DU PAPE ET SES EFFORTS POUR LA PAIX. — MÉSINTELLIGENCES AVEC L'EMPEREUR (1541-1544).

I

L'attitude équivoque prise par Charles-Quint, lors de la clôture de la diète de Ratisbonne, nuisit profondément à l'autorité impériale et à la cause catholique.

Tout comme les catholiques allemands, le Pape fut rempli d'une grande défiance, que François I[er] accrut encore par ses représentations[1]. Les protestants, comme on l'avait craint tout de suite à Rome[2], se sentirent encouragés dans leur audace par les concessions obtenues[3]. La situation s'empira encore par suite de l'issue malheureuse de la guerre contre les Turcs. Les secours accordés par la diète à Ratisbonne arrivèrent trop tard ; les troupes de Ferdinand I[er] avaient déjà levé le siège d'Ofen et durent se mettre en retraite le 21 août 1541. Le sultan, qui parut, le 26 août, devant Ofen, trompa Isabelle, veuve de Zapolya, et s'empara par ruse de

[1] Voy. le rapport de Dandino, de Lyon 28 septembre 1541. *Nunziatura di Francia.* (Archives secrètes papales.)

[2] Voy. la lettre dans Ehses, IV, p. 216.

[3] Voy. Janssen-Pastor, III[18], 512.

la capitale hongroise, qui tomba dès lors pour cent-quarante-cinq ans, au pouvoir des infidèles. Tout le territoire du Danube à la Theiss fut annexé à l'Empire turc [1].

En présence de la discorde entre les princes chrétiens, le cardinal Alcander vit dans cette perte de la plus grande partie de la Hongrie, le prélude de l'assujettissement de toute l'Europe par les Osmanlis [2].

A Rome, la nouvelle souleva un tel effroi, que beaucoup s'imaginèrent voir déjà les Turcs aux portes de la ville éternelle [3]. Le bouleversement ne fut pas moins grand dans les États des Habsbourg. On craignait sérieusement à Vienne les terreurs d'un second siège. Par bonheur, une attaque des Turcs sur les États héréditaires de l'Autriche ne réussit pas; dès le 22 septembre, au contraire, le sultan songea à faire retraite sur Constantinople [4]. Les vastes préparatifs de l'Empereur [5], qui voulait aller personnellement attaquer les infidèles à Alger, furent pour quelque chose dans cette retraite. Dans ce but, Charles V, ainsi qu'il avait été décidé à la diète de Ratisbonne, se rendit par Trente à Milan et de là à Gênes, puis, le 10 septembre 1541, à Lucques, pour s'y rencontrer avec Paul III [6].

Le Pape, dédaignant les représentations de ses médecins et du parti français, quitta, le 27 août, la ville éternelle [7], où

[1] Voy. Bucholtz, V, p. 153, 159; de Leva, III, p. 449; Huber, IV, p. 80.

[2] Voy. la lettre du 12 septembre 1541 (Archives d'État à Parme) au supplément n° 43.

[3] Voy. le rapport de N. Sernini, de Rome, 17 septembre 1541. Archives Gonzague à Mantoue.

[4] Voy. Zinkeisen, II, p. 845.

[5] Ils excitèrent la méfiance de Paul III. (Voy. Turba, *Algier*, 7-8); d'où des mesures de précaution à Rome. (Voy. Legaz. *di Serristori*, 113; Benigni, *Miscell*; V, p. 170).

[6] Vandenesse, II, p. 190. — Sur les négociations concernant le lieu de la rencontre, voy. Dittrich, *Contarini*, 780; Simonetti, 7. La lettre du cardinal Guidiccioni à Lucques, de Rome, 10 août 1541 (Archives d'État à Lucques) donne d'intéressants détails.

[7] Sur le voyage, dans lequel intentionnellement on ne toucha pas Sienne, voy. les rapports d'A. Serristori des 2, 7, 31 août et 3 septembre 1541 (Archives d'Etat à Florence), *Min. brev. Arm.*, 41, XXII (Archives secrètes

le cardinal Carpi resta en qualité de légat[1]. Le 8 septembre, entouré des cardinaux Farnèse, Santa Fiora, Contarini, Enrico de Portugal, Gambara, Cervini, Guidiccioni et Trivulzio, il fit, avec la plus grande solennité, son entrée à Lucques, pompeusement pavoisée. Il se rendit d'abord à la cathédrale et de là à son pied-à-terre, au palais épiscopal[2]. Le 10 septembre, arriva Marguerite, épouse de Farnèse et fille de l'Empereur; le 12, celui-ci entra à son tour, accompagné des ducs de Ferrare, de Florence et de Camerino. Paul III lui avait envoyé le cardinal Farnèse avec quatre autres cardinaux, les autres attendaient Charles à la porte San-Donato. Dans la cathédrale, les deux chefs de la chrétienté se saluèrent. Le 13 septembre, Charles V se rendit au palais épiscopal pour un long entretien avec Paul III. Celui-ci fit, le jour suivant, sa visite au palais de la Seigneurie, où l'Empereur logeait. Il alla voir le Pape, le 14 et le 15; le 16 Paul III alla chez Charles-Quint. Le 17 et le 18, leurs dernières conférences eurent lieu. Charles quitta Lucques le 18 septembre, le Pape, le 20 seulement[3]. Paul III, en revenant, fit halte à Bologne, à Lorette et à Camerino. Fin octobre, il était de retour à Rome[4].

Le grand nombre de questions, dont le Pape et l'Empe-

papales) et Simonetti, 13, 19. Samminiato écrivait le 31 août 1541 d'Acquapendente : « S. S[tà] questa mattina partendo da Acquapendente et entrando in su il Senese volse la sua guardia seco. » (Archives d'État à Lucques, *Anz.*, 621.)

[1] Carpi fut nommé le 12 août 1541. (Voy. *Acta consist. cancell.*, Archives consistoriales du Vatican.)

[2] Voy. la description détaillée de Simonetti, p. 19; voy. aussi *Diario* dans Fumi, *Aumenti del Archivio di Lucca*, Rocca, S. Casciano 1907, p. 44. Dans les *Memorie di Lucca di M. Bertolani* sont (144) indiqués les logements des cardinaux On y voit que Contarini logea à l'abbaye S. Frediano, Cervini au palais épiscopal, Farnèse chez B. Guinigi. (Archives d'État à Lucques.)

[3] Voy. Simonetti, p. 29, 31; voy. aussi Mazzatinti, *Archivi*, V, 106. Le pape envoya à l'empereur une croix précieuse, deux chandeliers, et une paix, œuvres de Bellini. (Voy. *Lett. inedit. di C. Gualteruzzi di. Fano*, Pesaro, 1834, 42) et lui donna aussi une bulle concernant la moitié des revenus ecclésiastiques des Pays-Bas. (Voy *Rapports de nonciature*, IX, p. 213).

[4] Voy. *Acta consist. cancell.* (Archives consistoriales du Vatican) et le notes de Cornelius de Fine, dans *Cod. Ottob*; 1645, p. 55 de la Bibliothèque Vaticane.

reur eurent à s'entretenir, fut encore augmenté par l'arrivée de la nouvelle de la prise d'Ofen [1], qui rendait toute sa gravité à la question turque. Le temps dont on disposait était beaucoup trop court, pour trancher les nombreux différends politiques, religieux et privés, qui s'étaient formés entre Paul III et Charles V [2] et pour pouvoir arrêter des décisions fermes

Pour l'Empereur, il s'agissait de conjurer, par l'intermédiaire du Pape, la menace d'une guerre avec la France, guerre qui, devenue imminente par suite de l'attentat contre les diplomates français Rincon et Fregoso, compromettait l'expédition d'Alger. Paul III promit de faire tout son possible dans ce sens : de Lucques il envoya en France un habile diplomate, Girolamo Dandino. Celui-ci était chargé de recommander le maintien de l'armistice et de soumettre au roi de France la proposition de Charles : de céder au duc d'Orléans, qu'on marierait avec sa fille, les Pays-Bas au lieu de Milan [3]. Paul III avait proposé de céder la Savoie à François et de donner Milan, en compensation, au souverain de ce pays. Vraisemblablement, en présentant ce projet, qui ne fut pas accueilli par Charles-Quint, Paul III pensait à son neveu Ottavio, qui cependant ne fut pas encore nommé cette fois [4]. En même temps que Charles écartait la proposition du Pape relative à Milan, il écartait aussi celle de porter directement secours à son frère Ferdinand, au lieu de marcher contre Alger [5]. En ce qui concernait les affaires religieuses d'Allemagne, le Pape parla librement du recez de Ratisbonne contre la rédaction duquel Contarini protestait, dans une

[1] Voy. Hasenclever dans *Mitteil. des osterr. Instituts*, XXVI, p. 305.

[2] Voy. *Corp. dipl. Port*, IV, p. 398.

[3] Dandino ne réussit pas mieux que celui qui fut envoyé pour le remplacer après son retour au milieu de novembre 1541, Niccolo Ardinghello (Voy. Pieper, *Nuntiaturen*, p. 122).

[4] Voy. de Leva, III, p. 455; *ibid.*, p. 476, d'après lequel le discours de Sienne aurait été prononcé à Lucques; mais on manque à ce sujet de témoignages authentiques. (Voy. Cardauns, dans *Quellen und Forsch.*, XII, p. 194). Que Paul III pensât alors à Milan pour Ottavio, c'est ce que montre vraisemblablement la lettre d'Antella du 18 décembre 1540. (Archives d'État à Florence.) Voy. Supplément n° 37.

[5] Voy. Jovius, *Hist.*, I, p. 40; Voy. Turba, p. 38.

lettre adressée de Lucques au cardinal de Mayence [1]. L'Empereur désirait vivement que le Pape prît sa décision sur la Ligue catholique et sur la Réforme de l'Église allemande, mais cette décision dut être ajournée, parce qu'il n'y avait pas assez de cardinaux présents à Lucques pour tenir un consistoire; cependant Charles reçut des assurances à ce sujet [2]. On discuta sérieusement aussi de la convocation du Concile [3]. L'Empereur, voulant se montrer disposé à favoriser les désirs de Paul III, lui demanda de choisir Vicence comme lieu du Concile. Paul III, qui s'était donné tant de mal, avant et après sa rencontre avec Charles, pour obtenir le consentement de Venise, eut le désagrément, à ce moment précis, de recevoir, après une longue attente, un refus définitif de la République, refus motivé par la crainte de mécontenter la Turquie et la France [4]. Il paraît que l'Empereur proposa alors Trente comme étant une ville particulièrement propre à y tenir un concile [5]. Pas plus sur cette question que sur d'autres, on ne put arriver, à Lucques, à une entente définitive. Le Pape voulut en délibérer auparavant avec les cardinaux.

Le 28 septembre, l'Empereur, dans la suite duquel se trouvait Ottavio Farnèse, partit avec ses galères, du port de la Spezia. Par une attaque rapide contre Alger, qui, sous le pacha turc Hassan Aga, était devenu un repaire de pirates, il espérait mettre un terme au pillage constant des côtes d'Espagne, de Naples et de Sicile et détourner le sultan d'une attaque contre l'Autriche. Il réussit sur ce dernier point, mais l'entreprise contre Alger échoua complètement.

Ceux qui étaient au courant de la situation avaient prévu ce résultat, car la saison était trop avancée et faisait craindre

[1] Voy. plus haut.

[2] Voy. de Leva, III, 456; Dittrich, *Contarini*, 788; Hasenclever, dans *Mitteil. des osterr. Instituts*, XXVI, p. 305; Simonetti, p. 37.

[3] Voy. Ehses, t. IV, p. 206; Pallavicini, t. I, p. 4, ch. xvi, n[os] 1, 2; Dittrich, p. 788; Korte, p. 48; Pieper, *Nuntiaturen*, p. 141.

[4] Lettre du nonce de Venise, évêque de Chiusi, à Farnèse du 3 septembre 1541; voy. là-dessus et sur les négociations précédentes avec Venise, Capasso, *Legati*, p. 32-34.

[5] Ehses, t. IV, p. 207; Korte, p. 49; Simonetti, p. 36.

de violentes tempêtes. Paul III l'avait déjà fait remarquer, à Lucques même, à l'Empereur[1]. Charles V, en entreprenant son expédition dans ces conditions, commit une lourde faute qu'il expia durement. Lorsque, le 20 octobre, on arriva en vue de la côte africaine, la mer était si agitée qu'on ne put débarquer les troupes que trois jours plus tard. Et même alors l'état des flots empêcha de faire descendre à terre la cavalerie, les canons et les vivres. Les troupes, au nombre de 22 000 hommes, durent établir un camp devant la ville. Elles étaient pleines de courage et de confiance, mais leurs espérances ne tardèrent pas à être confondues par la défaveur des éléments. Le soir du 24 octobre, un orage éclata, qui dura toute la nuit. Des torrents de pluie noyèrent le camp, les soldats pataugeaient dans la boue et l'eau, qui leur venait jusqu'aux genoux. Le lendemain matin, l'orage se transforma en une tempête, qui, sous les yeux de l'armée, anéantit en peu de temps quatorze grandes galères et plus de cent bâtiments de transport. Et ce qui était encore plus que la perte des hommes, qui périrent à cette occasion, ce furent les pertes qui furent faites en artillerie, munitions et provisions. La situation de l'armée devenait de plus en plus critique, car les soldats ne pouvaient se servir contre l'ennemi qui les attaquait de leurs armes toutes mouillées. Ils eurent à subir des assauts inouïs. Seuls, le courage et la présence d'esprit de l'Empereur sauvèrent l'armée d'une entière destruction. Comme on manquait du plus nécessaire, les troupes durent, au travers (26 octobre) des plus grandes privations et en livrant des combats continuels avec l'ennemi, opérer leur retraite vers le cap Matifou, où le reste de la flotte s'était réfugié. Là on songea au rembarquement de l'armée. De nouvelles tempêtes multiplièrent au retour les dangers et les pertes. Enfin, le 1er décembre, l'Empereur aborda à Carthagène[2].

[1] Voy. Turba dans le traité cité plus haut.

[2] Voy. outre Schomburgk, *Die Geschichtschreibung über den zug Karls V. gegen Algier*, Leipzig, 1875, et notamment le remarquable travail de Turba, dans *Archiv für oesterr. Gesch.*, lxxvi (1890), p. 25, qui pose la question

Lorsque, au milieu de novembre, arriva à Rome la nouvelle de la malheureuse issue de l'entreprise contre Alger, on s'y intéressait surtout à la question du Concile et on délibérait sur la réforme ecclésiastique.

Sitôt après l'entrevue de Lucques, le Pape s'était mis énergiquement aux préparatifs du Concile [1]. Le cardinal Farnèse était encore à Bologne, le 5 octobre 1541, lorsqu'il chargea deux des membres les plus éminents du sacré collège, Contarini et Aleander, d'étudier à quelle date et en quel lieu il conviendrait de tenir le Concile, et cela quel que fût le cas, que les princes chrétiens fussent en guerre ou en paix, que tous y adhérassent ou non. Ces deux délégués devaient examiner aussi la réforme de l'Église allemande, telle que l'avait demandée l'Empereur à Ratisbonne, proposer dans ce but les personnalités les plus qualifiées et tracer une instruction pour les prédicateurs. Tout devait être prêt pour que, dès le retour du Pape à Rome, on pût espérer une décision rapide [2]. Comme Aleander tomba malade, Contarini travailla seul au mémoire. Dès le milieu d'octobre, il fut prêt. Pour procéder à la réforme en Allemagne, Contarini conseillait d'envoyer comme nonce, le zélé évêque de Modène, Jean Morone, et de lui adjoindre l'Écossais Robert Vauchop et deux membres de la Compagnie de Jésus. Relativement au Concile, Contarini se borna à en préconiser la nécessité, de la façon la plus vigoureuse. Pour le choix du lieu, il n'était pas partisan de Trente, à la suite des tristes expériences de sa mission en Allemagne. Il repoussait toutes les villes allemandes, aussi bien en raison des troubles qui y régnaient et de la puissance des protestants, qu'à cause de l'opposition des autres nations. Il fallait aussi songer à la vie du Pape à qui, vu son grand

de savoir si la faute de l'échec de l'expédition est imputable à l'Empereur. (Voy. SEGRE, *Carlo II di Savoia*, p. 21; ARMSTRONG, II, p. 7; *Arch. stor. Sicil.* XXXI, p. 372.)

[1] Voy. DITTRICH, *Contarini*, 791. « On ne peut douter, dit KORTE (p. 48), du sincère désir du Pape et des cardinaux de voir le concile aboutir. »

[2] Farnèse à Contarini, 5 octobre 1541, dans DITTRICH, *Regesten*, p. 385; EHSES, t. IV, p. 208.

âge, on ne devait pas permettre d'aller dans un pays froid. De plus, comme le recez de Ratisbonne réclamait un Concile en Allemagne, il n'y avait pas d'apparence qu'on pût céder à cette exigence, à moins d'avouer que le Concile s'assemblait, non en vertu de l'autorité du Pape, mais en vertu du décret impérial. Il ne fallait pas songer à ouvrir le Concile en Espagne. Les Allemands ne viendraient pas dans une ville française. Il ne restait donc que l'Italie. Or, les Allemands ne voulant pas de Milan, les Français ne voulant ni de Ferrare, ni de Bologne, c'était Mantoue qui était le mieux designée, étant près de l'Allemagne, étant ville impériale, quoique non soumise immédiatement à l'Empereur, et offrant toutes les conditions requises pour une telle assemblée. Comme les Allemands ne voyageaient pas en hiver, la bonne époque était huit jours après Pâques. Quant au recez de Ratisbonne, établi sans le concours et à l'insu même du légat et du nonce, il n'y avait pas à en tenir compte [1].

Ces propositions, fortement motivées, eurent en substance l'approbation de Paul III. Tous les efforts des Impériaux, pour faire accepter au Pape une ville allemande, restèrent sans résultat. Ils n'obtinrent qu'une chose, c'est que la décision définitive fût ajournée, jusqu'à ce que Morone, nommé le 7 novembre 1541 nonce extraordinaire pour la diète de Spire, eût envoyé son rapport sur le sentiment des catholiques allemands; dans l'intervalle, Ardinghello, envoyé en France le 11 novembre, aurait le temps de renseigner Rome sur l'attitude de François Ier [2]. Le 17 décembre, Paul III adressa à celui-ci, ainsi qu'à l'Empereur, la prière de laisser venir leurs cardinaux à Rome, pour délibérer avec les autres membres du sacré collège de la question du Concile universel [3]. Fran-

[1] Ehses, IV, p. 208. Voy. le rapport de N. Sernini au cardinal Gonzague du 11 novembre 1541. « M' ero scordato scriver di sopra come io ho inteso che faccendosi il concilio si ragiona incominciarlo a Pasqua o al più lungo aquello del spirito santo. » (Archives Gonzague.)

[2] Voy. Ehses, IV, p. 207, 210; Korte, p. 50. Sur la nomination de Morone, voy. *Acta consist.* dans Ehses, IV, p. 206.

[3] Ehses, IV p. 212. Voy. le rapport de Ruggieri du 19 décembre 1541, Archives d'Etat à Modène.

çois Ier, malgré ce nouvel appel du Pape, persista dans ses anciennes idées. Par égard pour les protestants et les Turcs, il continuait à être opposé au Concile [1]; relativement au voyage des cardinaux, il émit de telles objections, que le nonce Capodiferro comprit qu'il y avait peu à espérer [2]. Malgré cela, Paul III resta ferme dans son projet de tenir le Concile. Le 3 janvier 1542, il délibéra avec ses cardinaux sur la question de l'époque et du lieu. Tous furent d'accord pour fixer l'ouverture à Pentecôte (28 mai). Sur le lieu, les opinions différaient : en dehors de Mantoue, Ferrare, Bologne et Plaisance, quelques-uns recommandèrent Trente. On ne prit pas, cette fois encore, à ce point de vue, de décision ferme [3]. Le 4 janvier, Morone partit de Modène pour l'Allemagne [4], où, par deux fois déjà, il avait défendu avec une rare intelligence les intérêts du Saint-Siège [5]. Conformément à la proposition de Contarini, on lui avait adjoint pour la réforme ecclésiastique, Robert Vauchop et trois compagnons de Saint-Ignace : Peter Faber, Nicolas Bobadilla et Claude le Jay [6].

Dès Trente et Brixen, Morone s'occupa activement de la réforme. A Munich, il traita de cette question avec le duc de Bavière, à Dillingen, avec l'évêque d'Augsbourg et le chapitre. Il fit à ce dernier les observations les plus sérieuses sur la transgression du célibat, sur les festins, sur l'abus de la boisson, du jeu, de la chasse, sur l'ignorance et le manque de culture intellectuelle. Ces messieurs écoutèrent l'admonestation avec grand bon vouloir et se montrèrent disposés à changer de vie. L'évêque, qui était le plus instruit de tous les princes évêques allemands, remercia Morone des conseils que faisait adresser le Pape et auxquels il s'efforcerait de se

[1] Voy. les rapports de Capodiferro, Dandino et Ardinghelllo dans Ehses, t. IV, p. 205; voy. aussi Pallavicini, I, p. 4, 16, n° 8.

[2] Voy. les rapports de Capodiferro dans Ehses, t. IV, p. 214-215.

[3] Outre la lettre de Contarini du 7 janvier 1542 dans *Quellen und Forschungen*, II, p. 217; voy. aussi le rapport de N. Sernini du 4 janvier 1542. Archives Gonzague.

[4] Laemmer, *Mon. Vat.*, . 398.

[5] *Jugement de Korte.*

[6] Voy. plus haut.

conformer; mais il déplora profondément que les prédécesseurs de Paul III n'eussent pas entrepris vingt ans plus tôt la réforme de l'Église allemande. C'était trop tard maintenant, à son avis, et les évêques, avec la meilleure volonté du monde, n'obtiendraient rien. Il énuméra ensuite les obstacles que la réforme rencontrerait : les exemptions des chapitres, l'immoralité de la noblesse allemande, l'attrait qu'avait pour les prêtres qui se conduisaient mal la licence luthérienne, la tyrannie des princes séculiers, le manque de prêtres catholiques. Il n'y avait plus à espérer même d'un Concile, remarquait l'évêque, aucun remède à de si grands désordres, si l'Allemagne ne s'unissait pas d'abord et ne renonçait pas à ses querelles particulières. Il faisait allusion tantôt aux ducs de Bavière, tantôt à l'Empereur et aux autres princes. Morone s'éleva contre ce pessimisme désespéré et conseilla de ne pas perdre courage, de ne pas agir comme des gens aigris et superficiels, qui, se lamentant sur le passé et raffinant sur l'avenir, négligent le soin du présent, et qui, mettant les mains dans leurs poches, laissent le mal s'empirer. L'évêque, au lieu de les imiter, devait user de ses biens et de sa science au service de Dieu et si, pour les raisons qu'il avait données, il ne lui était pas loisible d'exercer toute sa juridiction, au moins devait-il ambitionner de reprendre la direction du petit nombre d'âmes, sur lesquelles il avait gardé son pouvoir[1].

En dehors de la réforme ecclésiastique, que Morone devait diriger de concert avec les évêques allemands, l'instruction rédigée par Contarini lui imposait d'autres missions importantes, concernant l'entrée du Pape dans la Ligue catholique, la guerre turque et enfin la question du Concile[2]. Comme

[1] Rapport du 8 février 1542 dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 402. La description si pessimiste que fit l'évêque d'Augsbourg de l'état de choses dans les parties de l'Allemagne restées catholiques fut confirmée plus tard à Morone par le cardinal Albrecht de Mayence. (Voy. LAEMMER, p. 412). Sur l'activité réformatrice de Morone et de ses compagnons, voy. PASTOR, *Reunions-bestrebngen*, p. 290; PIEPER, p. 142, et notamment DUHR dans *Zeitschr. für Kathol. Theol.* XVI, p. 594, et *Gesch. der Jesuiten*, 7, 16.

[2] RAYNALD (1542, n° 2) donne le texte de l'instruction dat. du 9 janvier

le texte de la Ligue catholique contenait certaines expressions préjudiciables à la juridiction papale, Paul III demandait une autre rédaction qui réservât ses droits. Quant à la contribution, le Pape ne voulait pas verser, comme on le lui demandait, le quart de la somme, mais le sixième seulement. Contre les Turcs, Paul III était prêt à fournir 5 000 hommes, à la condition que l'Empereur conduirait l'armée en personne; dans le cas contraire, il n'en fournirait que la moitié et cela seulement si les États de l'Église n'étaient pas menacés d'un débarquement des Turcs.

Pour le Concile, Morone devait annoncer que le Pape y était fermement résolu, mais exposer également les raisons qui s'opposaient à ce qu'il fût tenu en Allemagne. Et d'abord, Paul III désirait y participer lui-même ou du moins n'en être pas éloigné; vu son grand âge, il lui était impossible de venir en Allemagne, à cause de la longueur du voyage et de la dureté du climat. D'autre part, au milieu de l'excitation qui régnait dans ce pays, il y avait à craindre, si le Concile s'y tenait, que les cœurs ne fissent que s'irriter davantage et que la discorde ne s'accrût encore, qu'on en vint même à une guerre ouverte, ce qui irait entièrement à l'encontre des désirs que formait le Pape pour le rétablissement de la paix. Paul III voulait pourtant, dans le choix du lieu, tenir compte autant que possible de la commodité des Allemands; c'est pourquoi il recommandait en première ligne la ville de Mantoue, située presque au pied des Alpes, dans le voisinage de l'Allemagne et si particulièrement propre à l'assemblée projetée; dans le cas où cette proposition ne pourrait être agréée, il indiquait en seconde ligne Ferrare, si favorablement située et paraissant remplir les conditions désirables. Mais comme le Pape ne pouvait disposer entièrement de cette dernière ville, qui, quoique fief de l'Église,

1552 d'après une copie très détériorée tandis que Pallavicini (I, p. 4, ch. xvii) a utilisé un manuscrit des Archives secrètes papales. Une copie se trouve dans *Varia Polit.*, p. 20, f° 238. C'est de cette copie qu'est extrait le passage sur le Concile dans Ehses, IV, p. 214. Une autre copie est aux Archives Graziani à Città di Castello. *Istruzione*, I, 320, sur Contarini écrivain. Voy. Pieper, p. 142.

n'était pas placée sous sa souveraineté immédiate, le légat aurait à indiquer ensuite les villes de Plaisance ou de Bologne : il lui donnait pleins pouvoirs d'offrir d'une façon ferme l'une ou l'autre, si les Allemands étaient d'accord avec lui. La Pentecôte devait être fixée comme date dernière de l'ouverture [1].

Morone, qui, entre temps, négociait avec le duc Guillaume de Bavière, à Munich, et avec l'évêque d'Augsbourg, à Dillingen, à la fois sur la réformation et sur le Concile, arriva le 8 février, à Spire [2], où la diète fut ouverte le 9. Il trouva les princes aussi divisés qu'avant sur la question du Concile. Le duc de Bavière en déclarait la réunion très nécessaire et était pour qu'elle eût lieu le plus tôt possible; en ce qui concernait le lieu, il eût préféré Mantoue, ou, si ce choix n'était pas possible, Trente; mais il se proclamait prêt à accepter tout ce que le Pape déciderait à cet égard [3]. Morone fut désagréablement impressionné, en arrivant à Spire, par l'absence de presque tous les princes ecclésiastiques, en sorte qu'il ne pouvait s'entendre avec eux : il le regrettait d'autant plus qu'il redoutait de voir les orateurs Montfort et Naves, ainsi que le roi Ferdinand, enclins à approuver un Concile national ou la remise à une autre Diète du soin de trancher les affaires religieuses [4], dans l'espoir d'obtenir des

[1] La proposition qu'on fit des quatre villes ci-dessus et de la date de la Pentecôte comme dernier délai était le résultat des délibérations du consistoire du 3 janvier 1542. Le 28 janvier Farnèse écrivait à Morone qu'il fallait s'en tenir à la proposition des quatre localités mentionnées dans son instruction, car on n'avait pas trouvé jusque-là d'endroit plus approprié; c'était Bologne qu'il fallait recommander particulièrement; il priait cependant Morone de le renseigner sur l'opinion de l'Allemagne à ce sujet afin qu'on pût prendre des mesures en conséquence (Pieper, p. 176). Dans une lettre de Farnèse à Poggio du 5 février, les quatre villes susdites étaient proposées comme dans l'instruction de Morone; à propos de Trente, il ajoutait que le Pape ne verrait pas personnellement d'inconvénient à ce qu'elle fût choisie; mais comme il prévoyait que d'autres (c'est-à-dire François Ier) ne l'agréeraient pas, il fallait s'en tenir à ces quatre villes (Ehses, IV, p. 216).

[2] Voy. rapport de Verallo du 12 février 1542 (Archives secrètes papales); voy. Morone dans Laemmer, *Mon. Vat.*, 403.

[3] Morone à Farnèse, dat. du 8 février 1542 (Laemmer, p. 401.)

[4] Morone à Farnèse, dat. du 10 février 1542 (Laemmer, p. 404.) Voy. Korte, p. 52.

protestants des secours contre les Turcs. Le roi des Romains, uniquement préoccupé alors de se faire voter par l'empire des subsides contre les Turcs, ne voyait pas volontiers que le représentant du Pape engageât des négociations particulières avec les États catholiques [1]; dans la première audience du 9 février, il chercha à le décider à présenter ses requêtes dans une séance de la Diète. Morone dut refuser, car il n'avait pas d'instructions à ce sujet et n'avait point de lettres de crédit pour la Diète, mais seulement pour quelques princes en particulier [2]. Il déclara à Ferdinand et au vice-chancelier Naves, qu'il n'était pas là pour négocier avec la Diète, mais avec l'Empereur et le roi des Romains au nom du Pape. Sur les instances ultérieures de Ferdinand, il demanda pourtant au Pape par Farnèse l'autorisation de parler devant la Diète au sujet des secours contre les Turcs et du Concile [3]. La pensée de Ferdinand était, comme Morone le comprit très bien, que personne n'oserait, en séance publique, se déclarer contre le recez de Ratisbonne, tandis qu'il craignait que le nonce réussit, par des négociations particulières, à gagner un à un les députés contre ce recez [4]. Il était également désagréable au roi que Morone déclarât déjà en public que le Pape était résolu à ouvrir le Concile à Pentecôte [5]. L'évêque de Spire, le seul des princes ecclésiastiques, qui fût présent, au moment de l'arrivée du nonce, déclara qu'il accepterait ce que le Pape ordonnerait, mais conseilla de ne pas tenir le Concile hors d'Allemagne, afin d'ôter tout prétexte aux calomnies contre le Saint-Père; il proposa Metz ou Trente, qui étaient en quelque sorte à la fois en Allemagne et hors d'Allemagne [6]. Par contre, le cardinal de Mayence, avec lequel Morone entama des négociations sitôt après son arrivée, déclara dangereuse la tenue du Concile en Allemagne,

[1] Morone à Farnèse, dat. du 10 février 1542 (Laemmer, p. 404, 411). Voy. Korte, p. 53.

[2] *Ibid.*, p. 407.

[3] *Ibid.* (Laemmer, p. 409, 410).

[4] Laemmer, p. 404.

[5] *Ibid.*, p. 410.

[6] *Ibid.*, p. 404.

quoique quelques évêques en fussent partisans. Mais il ajouta que sa prompte réunion était très nécessaire [1].

Par une lettre de Farnèse du 6 mars [2], Morone obtint la permission, désirée par le roi Ferdinand, de présenter à la Diète les propositions sur le Concile et le secours contre les Turcs. Relativement au Concile, il le chargeait de déclarer que le Pape, qui n'avait cessé d'être prêt à le tenir et qui en avait fait l'offre, était plus résolu que jamais à le faire aboutir. Pour enlever tout doute et tout obstacle, le Pape serait enchanté de convoquer l'assemblée générale de l'Église à Trente, si aucune des quatre villes précédemment désignées ne paraissait acceptable [3]. En ce qui concernait la date d'ouverture, le Pape la fixerait très volontiers, dès maintenant, à la Pentecôte; si pourtant, en raison du temps, on estimait désirable d'ajourner cette date, il s'en remettait au jugement de Morone; dès qu'il aurait reçu sa réponse, la bulle de convocation serait expédiée.

A la réception de ces instructions, Morone présenta à la Diète, le 23 mars, les commissions qu'il avait reçues du Pape au sujet du secours contre les Turcs et du Concile [4]. Il y proclama la volonté bien arrêtée de Paul III et fit observer qu'il n'avait suspendu le Concile jusqu'à ce jour qu'à la prière de l'Empereur et du roi des Romains; il développa ensuite, conformément à sa première instruction, les raisons qui paraissaient au Pape s'opposer au choix d'une ville allemande; il

[1] Morone à Farnèse, dat. du 20 février 1542 (Laemmer, p. 413).

[2] Dans Pieper, p. 177-181. La partie se rapportant au Concile dans Ehses, IV, p. 217.

[3] Korte (p. 54) pense devoir chercher l'explication de cette soudaine complaisance relativement à Trente, dans ce fait qu'on croyait avoir conscience à Rome que l'Empereur ne désirait pas plus le Concile que François Ier, en sorte que les concessions perdaient leur danger tout en montrant sous un jour plus favorable les bonnes dispositions du Pape. Mais la marche réelle des choses montre que le Pape n'avait rien de mieux à faire que d'enlever son dernier prétexte à l'opposition du côté impérial et allemand.

[4] Propositio facta per Jo. Moronum episcopum Mutinensem nuntium apostolicum in dieta spirensi die 23 martii 1542 (Ehses, IV, p. 218). Voy. aussi la lettre de Morone à Farnèse du 28 mars dans Laemmer, p. 420, et celle de E. Gonzaga du 29 mars dans Solmi, *Contarini*, p. 90; voy. ultérieurement Winkelmann, III, p. 252.

nomma ensuite les quatre villes proposées, mais déclara qu'au cas où ces villes paraîtraient, pour des raisons diverses, mal choisies, Sa Sainteté, pour aller au-devant des vœux de la nation allemande et pour lever tous les obstacles, offrait de convoquer le Concile à Trente. Comme date extrême d'ouverture, il proposait le 15 août, fête de l'Assomption. Les protestants, qui n'avaient pas assisté à la séance, élevèrent aussitôt une protestation contre un Concile, que convoquerait le Pape [1], tandis que les princes électeurs et les États catholiques se montraient satisfaits de la proposition. Morone reçut alors, le 30 mars, une nouvelle lettre de Farnèse du 21, où il était dit qu'il avait été encore délibéré en Consistoire, le 15 mars, sur la question du lieu et que, outre Trente, Cambrai avait été mis en avant; cette ville en effet, dans le cas où il faudrait faire abstraction de l'Italie, paraissait à la plupart des cardinaux pouvoir être proposée, en raison de sa position et des difficultés politiques actuelles, que pouvait soulever Trente. Le Pape agréait également ces deux villes; Cambrai lui était pourtant moins commode, à cause de son grand éloignement, mais comme le but qu'il visait par le Concile était le bien général de la chrétienté, il se déciderait pour celle des deux villes qui paraîtrait la plus propre à le remplir. Le nonce devrait en causer avec le roi et avec qui lui semblerait bon [2].

Morone fut consterné de cette proposition [3], car il craignait avec raison de soulever de nouveau la méfiance des Allemands contre la sincérité des vues du Pape, à propos du Concile. Le 1er avril, après avoir obtenu verbalement, ce jour-là, la réponse des États à sa première proposition, il fit, sur le conseil du roi Ferdinand, une nouvelle proposition à la Diète

[1] Dans Ehses, IV, p. 219.

[2] Dans Pieper, p. 181-183. Au consistoire du 15 mars 1542 (voy. Ehses, IV, p. 218) se rapporte le détail suivant donné par le cardinal Gonzague dans une lettre au marquis del Vasto : « Il card. Trivultio ha nominato Genova per luogo confidente a tutti i principi christiani da congregarvi il concilio, della qual cosa ogniuno et massimamente il papa s'è maravigliato. » Cod. Barb. lat. 5790, p. 151 de la Bibliothèque Vaticane.

[3] Morone à Farnèse, dat. du 3 avril 1542 (Laemmer, p. 424-428).

et recommanda, en dehors de Trente et des quatre villes italiennes, Cambrai [1]. Mais auparavant, il en avait prévenu les électeurs de Mayence et de Trèves, les ducs de Bavière et quelques autres catholiques [2]. Ainsi qu'il l'avait craint, cette nouvelle proposition fut aussi mal reçue des catholiques que des protestants : les catholiques appréhendèrent même que le Pape n'eût pas l'intention de tenir le Concile et eût inventé ce moyen pour l'éviter. On adressa au nonce le reproche de manquer de sincérité et de constance [3]. Le 4 avril, Morone reçut des États une réponse écrite [4] conforme à ce que les députés lui avaient dit verbalement le 1er avril. Cambrai n'y était même pas mentionné; par contre, les États déclaraient que si aucune ville de l'empire, telle que Ratisbonne ou Cologne, ne pouvait être agréée, ils préféraient Trente aux autres localités désignées et demandèrent instamment que le Concile y fût convoqué et tenu sans plus de délais.

L'attitude de Ferdinand Ier en présence des réclamations des États protestants [5] ne causait pas moins d'inquiétude à Morone et au nonce Verallo. Les représentants du Pape ne négligèrent aucun avertissement pour l'empêcher de faire d'autres concessions; mais le Roi des Romains invoquait la nécessité qui le forçait à consentir à des choses auxquelles il n'avait pas pensé d'abord [6]. Par le Recez de la Diète du 11 avril, la paix de Ratisbonne avec la suspension des procès en matière de religion pendants devant la justice de l'Empereur, fut prolongée de cinq années. Relativement au Concile, le Recez fixait le 15 août comme date extrême d'ouverture et répétait les vœux exprimés dans la lettre du 4 avril. La protestation des nouveaux croyants y était expressément men-

[1] Dans Ehses, IV, p. 229.

[2] Morone à Farnèse, dat. 3 avril 1542 (Laemmer, p. 424).

[3] *Ibid.* (Laemmer, p. 527); Morone à Farnèse, dat. du 4 avril 1542 (Ehses, IV, p. 221).

[4] Ehses, IV, p. 221.

[5] Voy. la lettre de Verallo du 30 mars 1542 (*Nunziat. di Germania.* Archives secrètes papales). Voy. aussi le rapport de Morone du 28 mars 1542 dans Laemmer, p. 421.

[6] Voy. le rapport de Verallo du 6 avril 1542 (Laemmer, p. 421).

tionnée [1]. Ferdinand justifia cette nouvelle concession en disant qu'il était forcé par sa situation de fermer les yeux [2]. Le Roi des Romains devait bientôt faire l'expérience de ce que valait le secours contre les Turcs, accordé à Spire.

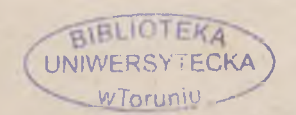
On avait promis pour six mois quarante mille hommes de pied et huit mille cavaliers. Ces troupes auraient dû être rassemblées à Vienne au commencement de mai. Mais elles n'arrivèrent ni au temps promis, ni en nombre indiqué. En juillet seulement, trente mille hommes furent prêts. Paul III, au grand déplaisir des Français [3], envoya encore trois mille fantassins et cinq cents cavaliers [4], c'est-à-dire plus qu'il n'avait fait espérer. Ces troupes arrivèrent à Vienne le 3 juillet. Avec les contingents que la Hongrie, les États de Bohême et l'Autriche fournirent, l'armée s'éleva à cinquante-deux mille hommes. Le manque d'argent, le désordre qui s'ensuivit et l'insubordination des soldats ne permirent de longtemps aucune action sérieuse. En septembre enfin, les opérations militaires commencèrent; elles aboutirent à un honteux insuccès. La faute en fut surtout à la complète incapacité de l'électeur Joachim de Brandebourg qui avait été nommé général en chef et au mauvais esprit des troupes d'Empire qui n'avaient pas été payées et dont la mauvaise humeur éclata en mutinerie ouverte. Comme les troupes allemandes n'appuyèrent pas la tentative des troupes pontificales sur Ofen, cette entreprise échoua. Le Brandebourg

[1] Voy. *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, II, p. 444; Bucholtz, V, p. 16; Janssen-Pastor, III[18], p. 521; Ehses, IV, p. 223, n° 2; Korte, p. 55.

[2] Voy. le rapport de Verallo du 12 avril 1542. *Nunziat. di Germania.* (Archives secrètes papales.)

[3] « Dicono il Papa inclinar alla bandai mperiale, anchora che mostri pur di starsene nella sua neutralita, perchè S. B. ha chiariti Francesi, che vuol aiutar l'Imperator et il re de Romani contrà l Turco, di che non si contentano molto », écrivait le cardinal E. Gonzaga au marquis del Vasto le 27 mars 1542. Cod. Barb. lat. 5790, p. 145 de la Bibliothèque Vaticane.

[4] L'infanterie était commandée par Paolo Vitelli, la cavalerie par le marquis Sforza Pallavicini (bisaïeul du cardinal). Voy. les brefs à Sforza Pallavicini du 5 janvier 1542, à Ferdinand I[er] et au Protonotarius de Médicis, nommé commissaire général, les deux derniers du 29 mai 1542. *Min. Brev. Arm.*, 41, XXIII, n° 12; XXIV, n° 446, 456. (Archives secrètes papales).



ordonna la retraite sans avoir rien fait. La grande armée se disloqua « à la honte de toute la chrétienté [1] ».

Dans un Consistoire du 26 avril 1542, Paul III, malgré la résistance des Français [2], se décida, par considération pour l'Allemagne, à convoquer le Concile, à Trente [3]. Après que le Consistoire eut encore délibéré sur cette importante affaire, le 5 et le 12 mai, la bulle à ce sujet fut lue le 22 mai et la résolution fut prise de la publier [4], ce qui eut lieu le jour de la fête des Princes des Apôtres [5].

Dans ce document important, composé par Sadolet [6] et daté du 22 mai, Paul III rappelle les efforts qu'il a faits pour le Concile depuis le commencement de son pontificat, les diverses lettres écrites antérieurement à ce sujet, les raisons qui en empêchèrent jusque-là la réunion, puis il déclare qu'il était résolu à ne plus attendre l'assentiment d'aucun prince, mais à n'avoir en vue que la volonté de Dieu tout-puissant et le bien de la chrétienté; il prescrit que le Concile s'ouvrira à Trente le 1er novembre, fête de la Toussaint [7].

[1] Voy. KARPOLYI, *A német birodalom nagy hádi vallata Magyarországon. 1542 ben*, Budapest, 1880; HUBER, IV, 86; TRAUT, *Joachim II et l'expédition turque de* 1542, Gummersbach, 1892; JANSSEN-PASTOR, t. III[18], p. 524. En 1543 les cinq églises et Gran tombèrent au pouvoir des Turcs. (Voy. BUCHOLTZ, V, 189; HAMMER, III, p. 248; ZINKEISEN, II, p. 850).

[2] Voy. au supplément n° 49 le rapport de Sernini du 18 mars 1542. (Archives Gonzague de Mantoue.)

[3] Voy. *Acta consist.* et lettre de Farnèse du 28 avril 1542, dans EHSES, IV, p. 223, et les rapports de N. Sernini au cardinal E. Gonzaga des 22 et 30 avril 1542 (voy. au supplément n° 51). Dans le dernier on lit que « Mercordi a eu lieu un consistoire; N. S. ordino che si spedisca la bolla del concilio a Trento. » Puis on aborda la question de savoir qui serait légat : « Si dice di Contarini, Parisio e Chieti et S. Croce; ma Dio sa se bisogneranno et sel Turco vien cosi potente, come si dice, si penserà più alla guerra che al concilio. » (Archives Gonzague de Mantoue.)

[4] Voy. *Acta consist.*, dans EHSES, IV, p. 223.

[5] Voy. la lettre de Farnèse du 29 juin, dans EHSES, IV, p. 232; voy. MERKLE, I, p. 416.

[6] Je prends ce fait intéressant, inconnu jusque-là, dans un rapport de N. Sernini au cardinal E. Gonzaga dat. de Rome, 27 mai 1542 : L'ultimo consistorio fù lunedi passato, nel qual il card. Salviati lesse la bulla del concilio fatta dal card. Sadoleto. » (Archives Gonzague de Mantoue.)

[7] La bulle contenue dans toutes les éditions des canons et décrets de Trente a été récemment et très bien réimprimée dans EHSES, IV, 226-231.

L'accueil que reçut la bulle du Concile fut des plus défavorables. François Ier refusa catégoriquement. Il déclara au nonce Capodiferro que, puisque Trente avait été choisie sans son consentement et que cette ville n'offrait aux Français aucune sécurité, il ne permettrait pas la publication de la bulle dans son royaume. Toutes les représentations du nonce furent inutiles. Le roi dit avec colère qu'il voudrait bien voir que quelqu'un osât désobéir à son ordre. Sa résolution de ne pas reconnaître le Concile de Trente, qui ne profiterait qu'à l'Empereur, était prise irrévocablement [1].

Le nonce Verallo et le camérier secret, Otto Truchsess de Waldbourg, envoyé spécialement par le Pape pour apporter la bulle du Concile à la Diète, qui avait été ouverte, en août 1542, à Nuremberg, firent de non moins cruelles expériences. Tous deux annoncèrent aux États le Concile par un long discours, le 13 août [2]. Tandis que les nouveaux croyants renouvelaient leurs protestations, les États catholiques firent aux deux envoyés de Paul III, d'abord verbalement, le 17 août, puis par écrit, une réponse, dans laquelle ils remerciaient le Pape et se disaient tout prêts soit à assister personnellement au Concile, soit en cas d'empêchement à s'y faire représenter par leurs envoyés et procurateurs [3]. Le roi Ferdinand, dans sa lettre de réponse au Pape, du 21 septembre 1542, exprimait sa bonne volonté empressée [4]. Tandis que les protestants n'avaient que moqueries pour le Concile, la plus grande partie des catholiques, comme le nonce s'en rendit compte dans ses conversations privées, doutaient qu'en présence de la situation troublée du monde, le Concile pût être réuni [5]. Dans le Recez de la Diète, le Concile n'est même

[1] Voy. le rapport du nonce Capodiferro du 24 juillet 1542, dans EHSES, IV, p. 233.

[2] Voy. EHSES, IV, p. 234, 236.

[3] *Ibid.*, p. 237.

[4] Dans EHSES, IV, p. 248; voy. MASSARELLI, *Diarium*, II, éd. Merkle, I, p. 417.

[5] Voy. la lettre de Farnèse du 4 septembre 1542, dans EHSES, IV, p. 232; voy. le rapport de Verallo du 18 août 1542. *Nunziat. di Germania.* (Archives secrètes papales.)

pas mentionné, ce qui montre bien quelle était l'opinion générale [1]. Otto Truchsess, conformément à ses instructions, se rendit de Nuremberg en Pologne, où il signifia au roi Sigismond, le 15 octobre, la convocation du Concile [2]. Il remit la bulle du Concile à l'archevêque de Gnesen, qui, aussitôt après, en fit communication, pendant un synode provincial, au clergé et à l'épiscopat [3].

La convocation du Concile fut très mal accueillie par l'Empereur, qui était très mécontent de voir Paul III observer strictement la neutralité et de voir la guerre avec la France recommencer.

Paul III avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher la déplorable lutte des deux plus puissants princes d'Occident. Lorsqu'en décembre 1541, le Pape envoya son camérier, Giovanni Ricci, à Sienne, auprès de Granvelle, pour lui faire un rapport sur le résultat négatif de la mission d'Ardinghello, le représentant de l'Empereur remercia, dans les termes les plus chauds, le chef de l'Église de sa médiation pour la paix [4]. Fin mars, Ricci fut de nouveau envoyé en mission vers les princes belligérants [5] par le Pape [6], qui espérait encore le maintien de la paix. Il reçut à cette occasion un bref pour François Ier, avec un post-scriptum de la main de Paul III, contenant une pressante exhortation à la paix [7].

[1] Voy. Korte, p. 58.
[2] Ehses, IV, p. 259-261.
[3] L'archevêque de Gnesen (Petrus Gamrat) à Paul III, dat. de Cracovie, 7 novembre 1542 (Ehses, IV, p. 279.)
[4] Voy. au supplément n° 47 le rapport de Ricci du 29 décembre 1541. (Archives Ricci à Rome.)
[5] Voy. Raynald, 1542, n° 21.
[6] Le 29 mars N. Sernini écrivit au cardinal E. Gonzaga : « Ho inteso di nuovo per buona via che N. S. ha buona speranza che debbia succedere pace fra l'Imp^re^ et Francia, pure il più non lo credono, ricordandose delle cose passate, pure l'occasione fanno mutare proposito. » (Archives Gonzague de Mantoue.) Voy. la lettre du cardinal E. Gonzaga au marquis del Vasto. Cod. Barb. lat. 5790, 156 de la Bibliothèque Vaticane.
[7] Voy. le bref du 27 mars 1542, dans le supplément n° 50, d'après l'original dans Archives Ricci à Rome. Ricci partit le 28 mars; voy. le rapport de A. Serristori du 29 mars 1542. (Archives d'État, à Florence. Med. 3264.)

Ricci, impatiemment attendu par le Pape, ne revint à Rome [1] que le 24 mai, pour en repartir aussitôt en hâte, le 30 mai, afin de négocier la paix à la cour de France et à la cour impériale [2]. Le 7 juin, il arriva près de François Ier [3]. Quoique l'attitude du roi ne lui donnât que peu d'espoir, Ricci se rendit, le 16 juin, près de l'Empereur, avec de nouvelles propositions de paix [4].

En Italie, on considérait à ce moment l'explosion des hostilités comme inévitable. Le Pape lui-même commença à perdre ses illusions [5] et comprit qu'il n'y avait que peu d'espoir d'empêcher cette malheureuse guerre. Malgré cela, pour justifier sa neutralité [6], il tint à faire jusqu'au bout son office de médiateur. L'ambassadeur impérial Aguilar ainsi que Averrardo Serristori, l'ambassadeur à Rome du duc de Florence, firent tous leurs efforts, à cette époque, pour entraîner Paul III à prendre parti pour Charles-Quint. Lorsqu'en juillet, la guerre éclata décidément, ceux-ci redoublèrent leurs efforts, mais sans atteindre leur but. Ils rappelèrent au Pape qu'il avait promis précédemment de se déclarer contre François Ier, si celui-ci faisait cause commune avec les Turcs. Paul III répondit qu'il voulait attendre seulement le retour de Ricci [7]. Celui-ci rentra le 22 juillet [8]. Il était visible

[1] Voy. la lettre de Serristori du 26 mai 1542. Ce dernier parle dans ses lettres des 1er, 5, 8 et 14 mai 1542 (Archives d'État, à Florence) des vives espérances de paix que gardait le Pape après le retour de Ricci.

[2] Voy. le bref à Charles-Quint du 20 mai 1572. (Archives Ricci, à Rome.) Voy. la lettre de Farnèse à Poggio du 4 juin 1542. Bibliothèque Chigi à Rome, LIII, p. 65.

[3] Voy. la lettre de Ricci à Farnèse du 15 juin 1542 (Archives secrètes papales); *Lett. d. princ.*, XII, p. 334 (voy. Pieper, p. 124).

[4] N. Sernini parle le 24 juillet 1542 de l'envoi de Ricci. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

[5] Lattanzio Tolomei écrivait encore le 20 juin 1542 : « Aujourd'hui le pape revint et le prime parole che disse al card. di Viseo (M. de Sylva) cheli ando incontra furono queste : Anco non è rotta la guerra intra Francesi et l'Imperatore. » (Archives d'État, à Sienne.)

[6] Voy. le rapport de L. Tolomei du 6 juillet 1542. (Archives d'État, à Sienne.)

Legazioni di A. Serristori, p. 128.

[8] Rapport de L. Tolomei, dat. de Rome 22 juillet 1542, qui ajoute : « Ricci si mostra in cera molto allegro. » (Archives d'État, à Sienne.) Voy. Raynald, 1542, n° 22; Pieper, p. 124.

qu'il n'avait rien obtenu [1]. Malgré cela, le Pape ne changea pas d'avis. Il estima qu'il serait trop téméraire de se déclarer ouvertement contre François Ier, car celui-ci se séparerait de l'Église. Dans ce cas, il fit représenter à l'Empereur que le roi de France s'emparerait des biens de l'Église et deviendrait ainsi pour les Espagnols un adversaire plus redoutable [2]. Lorsque Ricci, le 31 juillet, fit au Consistoire son rapport sur sa mission, Paul III déplora en termes émus cette malheureuse guerre; mais aucune décision ne fut prise [3]. Le 7 août, le Pape, avec l'assentiment de tout le Sacré Collège, nomma légats pour la paix, deux des cardinaux les plus célèbres et les plus capables : Contarini devait agir sur l'Empereur, Sadolet sur François Ier [4]. Le départ de ce dernier fut si précipité qu'il put avoir lieu dès le 17 août [5]. Paul III espérait encore alors avoir quelques chances de réussir [6]. La mort inattendue du noble Contarini obligeait à nommer un homme d'expérience. Le Pape pensa d'abord à Morone, puis finit par donner la légation au cardinal portugais Miguel de Sylva. Celui-ci avait brigué ardemment ce poste. Il ne

[1] Rapport de L. Tolomei du 24 juillet 1542. (Archives d'État, à Sienne. Voy. les lettres de Serristori des 24 et 31 juillet 1542. (Archives d'État, à Florence.)

[2] Voy. la lettre du cardinal Farnèse à Poggio du 7 août 1542. Bibliothèque Chigi, à Rome, LIII, p. 65.

[3] Voy. le rapport de N. Sernini au cardinal E. Gonzaga dat. de Rome, 1er août 1542, qui ajoute : « S. Sta mostra haver ancora speranza di pace. » (Archives Gonzague de Mantoue.)

[4] Le rapport de Sernini du 7 août 1542 (Archives Gonzague, à Mantoue), celui de L. Tolomei du même jour (Archives d'État, à Sienne) et la lettre du cardinal Farnèse à Poggio du 7 août 1542 (Bibliothèque Chigi, à Rome, LIII, p. 65), confirment que la nomination n'eut pas lieu le 5, mais le 7 août comme le déclare Ehses, IV, p. 283.

[5] Voy. la lettre de Farnèse du 19 août 1542, dans le supplément n° 55. (Bibliothèque Chigi, à Rome); voy. la lettre de N. Sernini au cardinal E. Gonzaga dat. de Rome, 11 août 1542. (Archives Gonzague, à Mantoue.) Les brefs que Sadolet emporta sont datés du 17 août (Raynald, 1542, n° 27, et *Min. brev. Arm.*, 41, XXV, n° 683; *ibid.*, n° 688 : *Delph. Franciæ*, n° 689 : *Reginæ Navarræ;* n° 690 : *Cancell.*, n° 692 : *Card. Turnonens.* (Archives secrètes papales.)

[6] Voy. le rapport de L. Tolomei du 12 août 1542 (Archives d'État, à Sienne).

soupçonnait pas dans quel état d'esprit était l'Empereur [1].

La stricte neutralité, à laquelle le Pape se voyait condamné, par suite des menaces de François Ier de se séparer de l'Église [2], était insupportable à Charles-Quint. Comme l'attaque de François Ier était faite d'accord avec les Turcs, il était convaincu que le devoir du chef de l'Église était de se déclarer contre le roi de France. Dans le rôle de médiateur de Paul III, il ne voyait qu'un injuste parti pris pour son adversaire. Il était profondément blessé que la bulle du Concile l'exhortât à la paix, lui, le défenseur de la chrétienté, juste sur le même ton qu'elle employait vis-à-vis de son mortel ennemi François Ier, qui lui apparaissait comme l'unique destructeur de la paix.

Au début, Charles contint son irritation pour ne pas se donner l'air de vouloir empêcher le Concile et il conseilla également à son frère de ne pas se froisser du texte de la bulle [3]. Mais lorsque bientôt arriva la déclaration de guerre de la France, sa fureur, longtemps contenue, au sujet de la neutralité papale, éclata avec violence. Dans sa réponse datée de Monzon, le 25 août 1542, à la bulle du Concile de Paul III, Charles-Quint se plaint amèrement d'être traité sur le même pied que le roi de France. En fils soumis, il avait constamment servi le Père de la chrétienté, fait pour lui des dépenses infinies, combattu au péril de sa vie les Turcs par terre et par mer, tout fait pour arrêter l'hérésie en Allemagne, pendant que, dans son ambition sans mesure, François Ier mettait en mouvement contre les chrétiens les armes des infidèles, entretenait l'opiniâtreté des protestants, empêchait le Concile et maintenant rompait sans prétexte l'armistice, conclu grâce à l'arbitrage pontifical. L'Empereur avait fait l'historique de toutes ces difficultés avec le roi de France

[1] Voy. le rapport de L. Tolomei du 26 août 1542. (Archives d'État, à Sienne) et celui de N. Sernini du même jour, au supplément n° 56. (Archives Gonzague, à Mantoue.) Le bref de créance pour Sylva dans Lanz, II, p. 357: dans Gayangos, VI, p. 2, n° 50, date fausse.

[2] Voy. le rapport de Serristori du 4 août 1542. (Archives d'État, à Florence.)

[3] Voy. la lettre du 11 août 1542, dans Korte, p. 59, 83.

en y insérant de nombreuses plaintes contre le Pape. Dès le début, lit-on dans ce travail, Paul III aurait pu prendre modèle sur le père de famille de l'Évangile, qui reçoit bien l'enfant prodigue, mais ne le place pas au-dessus de l'enfant travailleur et obéissant. Ne devait-il pas, lui, l'Empereur, ajouter foi aux assurances fanfaronnes de François Ier, qui disait que le Sacré Collège était à sa dévotion? Charles-Quint conclut en disant que si le Pape comprend son devoir, il prendra résolument parti contre François Ier; c'était l'unique moyen de rendre possible la tenue du concile et de guérir les maux de la chrétienté. Dans le cas contraire, c'était au Pape à décider dans sa prudence si le Concile ne pourrait pas être formé par les États et les évêques des domaines impériaux [1].

Le 18 septembre, l'ambassadeur impérial remit au Pape, qui était alors à Pérouse, cette lettre acerbe de Charles-Quint. L'ambassadeur, à cette occasion, demanda de nouveau au chef de l'Eglise de prendre enfin parti contre François Ier. Paul III s'en tint alors aux déclarations, qu'il avait faites l'année précédente, à Granvelle, chancelier de Charles-Quint, à savoir que la neutralité à Rome était un besoin aussi impérieux que le pain quotidien [2]. Cette opinion était partagée par les cardinaux, à l'exception naturellement des partisans de François Ier et de Charles-Quint. Parmi ces derniers, le cardinal Dioniso Laurerio alla jusqu'à prétendre qu'on devrait retirer à François Ier le titre de Roi très chrétien, l'excommunier et lui déclarer la guerre [3].

Ce qui retenait le Pape d'employer des moyens de rigueur contre le roi de France, c'était surtout le déplorable effet des peines ecclésiastiques infligées à Henri VIII. Tenter la même chose contre la France lui paraissait une folie, qui ne détacherait pas seulement un membre de la chrétienté, mais couperait en deux la chrétienté elle-même [4]. Au sujet de la lettre

[1] Le texte latin a été imprimé en dernier lieu dans Ehses, IV, p. 238-245, voy. là-dessus Pallavicini, p. 1, 5, c. 1, n° 1, 2; Korte, p. 58.

[2] Ehses, IV, p. 245.

[3] Voy. sur les discussions d'alors, Jovius, *Hist.*, 1, 42.

[4] Voy. Pallavicini, p. 1, 5, c. 2, n° 1.

impériale, Farnèse annonça, le 19 septembre 1542, au nonce Poggio, qu'une réponse y serait faite, après le retour du Pape à Rome; en même temps, les reproches que Charles-Quint avait formulés contre la rédaction de la bulle étaient réfutés, mais simplement en vue d'informer le nonce[1].

Pendant ce temps, on faisait les derniers préparatifs pour le Concile. Le 7 juin, en vue du Concile qui allait se tenir, le collège des cardinaux avait été complété par la nomination de sept nouveaux membres, parmi lesquels Morone[2]. En août, un prélat fut envoyé à Trente avec quelques autres fonctionnaires[3]. Le 18 septembre, le Pape nomma les évêques Gianmatteo Giberti de Vérone et Giantommaso Sanfelice de Cava, commissaires, chargés de faire à Trente les derniers préparatifs[4]. Cependant, il n'y eut que le dernier, qui partit le 23 septembre[5] et arriva, le 4 octobre, dans la ville du Concile[6], pour y exécuter sa mission. Il s'en acquitta avec zèle et vigilance, comme en témoignent ses rapports à Farnèse. D'accord avec l'évêque de Trente, il étudia et prépara soigneusement tout ce qui concernait le logement des cardinaux, des évêques, des députés et de leur suite, l'établissement d'un service postal régulier, la sécurité de la ville au dedans et au dehors, la sécurité des rues, l'approvisionnement[7]. A son grand déplaisir, Sanfelice eut à lutter contre les

[1] Ehses, IV, p. 247.

[2] Voy. Pallavicini, p. 1, 5, chap. iv, n° 7; Farnèse à Poggio dat. du 4 juin 1542. (Ehses, IV, p. 231) et plus haut.

[3] Farnèse au cardinal de Trente, dat. du 19 août 1542. (Ehses, IV, p. 238). Dans le consistoire du 11 août il fut question « de mittendis clericis ceremoniarum ad locum concilii. »

[4] Le bref à ceux-ci dans Ehses, IV, p. 246.

[5] Farnèse à Sadolet, dat. du 25 septembre 1542 (Ehses, IV, p. 246); voy. Pallavicini, p. 1, 5, chap. iv, n° 1. Vers le 17 septembre, Orlando Ricci fut envoyé comme commissaire à Trente pour aider les évêques de Cava et de Trente dans les travaux préparatoires; le bref pour lui, dans Ehses, IV, p. 246.

[6] Son rapport à Farnèse du 6 octobre 1542, dans Ehses, IV, p. 251.

[7] Voy. les rapports de l'évêque de Cava à Farnèse du 6 octobre (Ehses, IV. p. 251), 9 octobre (*ibid.*, p. 252-254), 13 octobre (*ibid.*, p. 254-259, avec le supplément *Consultatio* dat. du 13 octobris 1542), 19 octobre (*ibid.*, p. 264-266), 25 octobre (*ibid.*, p. 266), 4 novembre (*ibid.*, p. 278), 10 no-

doutes des bourgeois de Trente, qui ne voulaient pas croire que la Curie songeât sérieusement au Concile, attendu que jusqu'au 25 octobre, on n'avait pas entendu parler de la nomination des légats du Concile [1].

Le 16 octobre 1542, le Pape nomma, après de longues délibérations [2], les trois légats du Concile : c'étaient les distingués cardinaux Parisio, Morone et Pole [3]. Trois jours plus tard, on leur remit la croix de légats [4]. Les cardinaux Giovanni, Maria del Monte, Bartolomeo Guidiccioni et l'évêque de Feltre, Tommaso Compegio, travaillèrent sur l'ordre du Pape aux instructions pour les légats; elles portaient la date du 26 octobre 1542 [5]. Pole partit de Rome pour Trente le 26, Morone le 27, Parisio le 28 octobre [6]. Farnèse excuse le retard de leur départ dans sa lettre du 28 octobre à l'évêque de Cava [7], lettre par laquelle il chargeait celui-ci et l'évêque de Trente de recevoir les prélats qui arriveraient avant l'en-

vembre (*ibid.*, p. 280), 15 novembre (*ibid.*, p. 284), 30 novembre (*ibid.*, p. 290), 6 et 9 décembre (*ibid.*, p. 291), 15 et 22 décembre (*ibid.*, p. 293), là-dessus aussi les réponses de Farnèse du 20 octobre (*ibid.*, p. 266), du 28 octobre (*ibid.*, p. 275), du 1er novembre (*ibid.*, p. 276) et la lettre de Farnèse aux légats du Concile du 2 décembre (*ibid.*, p. 290). Voy. Konte, p. 62, qui du reste exprime l'opinion que « malgré tous ces préparatifs on pourrait douter avec raison que la Curie ait vraiment songé à la célébration du Concile. »

[1] Voy. sa lettre à Farnèse du 25 octobre où il prie le cardinal de le renseigner souvent au sujet du Concile afin qu'il ait en main de quoi faire taire les doutes. Dans sa réponse du 1er novembre, Farnèse l'assure de la ferme volonté du Pape. Sanfelice le remercie le 10 novembre de cette lettre qui lui permettra de convaincre ceux qui doutent.

[2] Voy. sur celles-ci, au supplément n° 58, le rapport de N. Sernini du 15 octobre 1542. (Archives Gonzague de Mantoue.)

[3] Voy. le rapport de N. Sernini au cardinal E. Gonzaga dat. de Rome 17 octobre 1542. (Archives Gonzague à Mantoue.) La bulle de nomination du même jour dans Ehses, IV, p. 261.

[4] Farnèse à Sanfelice, dat. du 20 octobre 1542 (Ehses, IV, p. 266); Farnèse à Peggio, dat. du 3 novembre 1542; Ehses (IV, p. 277) cite le 20 octobre; de même Pallavicini (p. 1, 5, chap. iv, n° 1).

[5] Imprimé dans Ehses, IV, p. 267-275. Sur l'avis de Guidiccioni et sur les autres travaux qui motivèrent cet avis en faveur du Concile, voy. Schweitzer-Guidiccioni, p. 190-194.

[6] Massarelli, *Diarium*, II, éd. Merkle, I, p. 418; voy. Ehses, IV, p. 261.

[7] Ehses, IV, p. 275.

trée des légats. Le 30 octobre, le Pape renouvela le décret du 29 mai 1536 sur l'élection du Pape, dans le cas où cette élection deviendrait nécessaire, au cours du Concile [1].

Aussitôt après la nomination des légats du Concile, les autres démarches nécessaires à l'ouverture éventuelle de cette assemblée furent entreprises. Par brefs du 16 octobre, les cardinaux étrangers, qui n'avaient pas encore obéi à la convocation à Rome, qui leur avait été faite en vue du Concile, furent de nouveau pressés de se rendre auprès du Pape [2]. Le 3 novembre, Farnèse chargea le nonce Poggio [3] d'annoncer à l'Empereur la nomination et le départ des légats du Concile et de le prier d'envoyer maintenant au Concile les prélats de ses États. Le cardinal portugais de Sylva, de Viseu envoyé comme légat à l'Empereur, après la mort de Contarini, fut chargé d'inviter les prélats espagnols [4]. Sadolet envoyé en France comme légat, dans l'intérêt de la paix, chercha à rendre le roi de France favorable au Concile, mais il ne réussit pas à aracher François I[er] à ses refus obstinés. Même les négociations de paix de Sadolet échouèrent complètement [5].

Pire fut encore le résultat obtenu par le cardinal Sylva. Celui-ci, qui était tombé dans la disgrâce du roi de Portugal, reçut déjà pour cette raison, le plus mauvais accueil de l'Empereur, ami de ce souverain. La mission du légat déplut encore plus à Charles-Quint que sa personne. Il décida de le renvoyer purement et simplement. Le 8 octobre, il en avertit le Pape. Sa lettre était pleine de remarques acerbes contre la politique de paix du Pape, qui ne faisait que rendre François I[er] plus hardi; il était du devoir de Sa Sainteté, auteur de la suspension d'armes, d'en venger main-

[1] Rapport de N. Sernini au cardinal E. Gonzaga, dat. de Rome 2 novembre 1542. (Archives Gonzague, à Mantoue.) EHSES, IV, p. 268; PALLAVICINI, p. 1, 5, chap. I, n° 8.

[2] Le bref au cardinal de Lorraine dans EHSES, IV, p. 262; voy. là-dessus *ibid.*, p. 277.

[3] *Ibid.*, p. 276.

[4] *Ibid.*, p. 283

[5] Voy. PIEPER, p. 124; EHSES, IV, p. 283.

tenant la violation. Tout séjour du légat devenait entièrement inutile et toute négociation était superflue, car elle ne servirait qu'à donner de nouvelles illusions au roi de France[1].

Après cette déclaration si claire, Paul III n'avait plus qu'à rappeler le légat, ce qu'il fit le 2 novembre. Le Pape eut alors l'idée de tenter encore une fois ce qui lui avait réussi en 1538: après de longues négociations en consistoire[2], il fut décidé, le 10 novembre, qu'on enverrait aux deux souverains un bref, rédigé à peu près dans les mêmes termes, et où on leur proposerait de se rencontrer personnellement avec le Pape, en Lombardie, pour y négocier sur la paix, rendue très nécessaire par le péril turc. Paul III proclamait qu'il était poussé à faire cette proposition par la grandeur de sa fonction, dont, pas plus comme père que comme juge, il n'avait le droit de négliger les devoirs[3].

Cependant le terme fixé pour l'ouverture du Concile était déjà passé depuis trois semaines, lorsque les légats firent leur entrée solennelle à Trente[4]. Cet acte parut d'abord produire une impression favorable et éveiller des espérances. Tout d'abord en Allemagne, ainsi que Robert Vauchop s'en était rendu compte, en septembre[5], l'opinion qu'on avait du Concile fut d'abord tiède, incertaine et réservée, même chez les bien pensants. Ceux mêmes qui se déclaraient alors prêts à se rendre en personne à cette assemblée générale de l'Église, attendaient que le Pape se fût mis en route pour Trente ; tels

[1] Lanz, II, p. 378, avec date fausse; voy. Gayangos, VI, p. 2, n° 65; Ehses, IV, p. 264.

[2] Voy. *Acta consist.*, dans Ehses, VI, p. 247, et le rapport de N. Sernini au cardinal E. Gonzaga, dat. de Rome 7 novembre 1542, où sont les négociations concernant la guerre contre les Turcs. Sur cette dernière affaire il fut conféré dans un consistoire du 24 novembre (voy. le rapport de N. Sernini du 25 novembre 1542 (Archives Gonzague de Mantoue).

[3] Voy. *Acta consist.* du 10 novembre 1542 (Archives consistoriales du Vatican); voy. Raynald, 1542, n° 31; Ehses, IV, p. 287.

[4] L'évêque de Cava à Farnèse dat. du 23 novembre 1542 (Ehses, IV, p. 285). Les trois légats à Farnèse du 24 novembre 1542 (*ibid.*, p. 286). Pallavicini (p. 1, 5, chap. iv, n° 1) donne le 22 novembre comme jour de leur arrivée à Trente.

[5] Vauchop au cardinal Cervini de Salzbourg, 1er octobre 1542. (Ehses, IV, p. 250.)

l'évêque de Ratisbonne, et l'archevêque de Salzbourg, qui promettait d'y paraître ensuite avec les évêques de sa province. Le 13 novembre, le doyen de la cathédrale de Salzbourg, Ambroise de Lamberg, arriva à Trente pour s'informer de l'état des choses [1].

Les trois légats, après leur arrivée [2] à Trente, adressèrent à Farnèse une liste, qui ne s'est pas conservée, des prélats allemands, qui avaient envoyé des agents à Trente, en promettant de venir eux-mêmes au Concile ou de s'y faire représenter. Ils croyaient pouvoir espérer que, si maintenant on était informé de leur arrivée, un nombre toujours plus grand viendrait les rejoindre. Giantommaso Sanfelice, évêque de Cava, moins optimiste, écrivait, le 30 novembre, à Farnèse [3] qu'il n'était venu encore personne et qu'on devait au moins veiller à ce qu'arrivent des prélats italiens, particulièrement ceux qui étaient attachés à la Curie. Dans les lettres de Sanfelice, des 6 et 9 décembre [4], l'auteur dit son impression sur la participation des prélats allemands et déclare que c'est à la prochaine diète de Nuremberg qu'on décidera si les Allemands participeront ou non en général au concile. Le 15 décembre [5], Sanfelice insista de nouveau pour que les prélats italiens vinssent d'abord. Une lettre de l'archevêque de Salzbourg, Ernest de Bavière, et datée du 28 novembre, arriva, il est vrai, à Morone [6], déclarant que l'archevêque ayant appris que les légats étaient à Trente, était prêt maintenant à s'y trouver lui-même avec les évêques de sa province ecclésiastique, aussitôt qu'il apprendrait que le Concile serait continué. Il fit déclarer verbalement au légat, par son doyen de cathédrale [7], en remettant la lettre, que sitôt qu'il serait informé qu'assez de prélats d'Italie et d'autres pays étaient venus pour qu'on pût considérer la réunion du Concile comme assurée,

[1] Sanfelice à Farnèse, dat. du 15 novembre 1542 (*ibid.*, p. 284).
[2] 24 novembre 1542 (*ibid.*, p. 287).
[3] Ehses, IV, p. 290.
[4] *Ibid.*, p. 293.
[5] *Ibid.*, p. 291.
[6] *Ibid.*, p. 287.
[7] Les légats à Farnèse, 11-15 décembre 1542. (*Ibid*, p. 292.)

il y viendrait lui-même, dans un délai de huit jours avec huit évêques suffragants. Le doyen était convaincu que tous les autres prélats allemands suivraient, dès qu'on apprendrait la participation des autres nations et qu'on serait convaincu ainsi, qu'un Concile général était certain; il déclara aussi qu'on ne doutait pas en Allemagne que le roi Ferdinand se rendrait personnellement à Trente, après la clôture de la diète. Le 14 décembre, arriva un message de Ferdinand lui-même, chargeant l'évêque de Trente[1] d'exprimer aux légats sa joie de voir commencer le Concile et d'annoncer la prochaine arrivée de ses représentants. Il s'excusait de son propre éloignement, sur la diète, mais disait qu'il avait l'intention, après la clôture de celle-ci, de se rendre à Innsbruck, pour pouvoir de là, en cas de nécessité, aller facilement à Trente.

Charles-Quint avait désigné, le 18 octobre, pour ses orateurs près du Concile, le chancelier Granvelle, le fils de celui-ci, Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras, le marquis d'Aguilar et son ambassadeur à Venise, Diego Hurtado de Mendoza[2]. Granvelle, cependant, ne quitta l'Espagne qu'en décembre; à son arrivée en Italie, il évita non seulement de voir le Pape, mais il eut soin que Paul III ignorât son intention d'aller à Trente; le jeune fils de Granvelle, Thomas de Chantonnay et l'ambassadeur impérial Aguilar, dans l'audience qu'ils eurent du Pape, le 24 décembre, n'en dirent pas un mot. Pour mieux garder ce secret, il fallut qu'Aguilar restât à Rome et ne prît pas part à l'ambassade[3].

Le secrétaire florentin, Lorenzo Pagni, qui avait accompagné Granvelle dans son voyage en Italie, croyait du reste, comme il l'écrivait de Plaisance à son duc, le 28 décembre[4], avoir remarqué que celui-là allait à Trente, dans l'intention de faire ajourner le Concile. L'effort de la diplomatie impé-

[1] Voy. les lettres de l'évêque de Cava du 15 décembre et des légats du 22 décembre 1542 à Farnèse dans Ehses, IV, p. 293.

[2] *Mandatum Caroli*, V, dat Barcinone 18 octobris 1542 (Ehses, IV, p 263). Sur leur apparition à Trente, voy. *ibid.*, p. 297-308; Pallavicini, p. 1, 5, chap. iv, n 1-19; Korte, p. 64-68.

[3] Voy Ehses, IV, p 297.

[4] *Ibid.*

riale tendait à laisser le Pape et les légats du Concile dans l'incertitude sur la mission projetée et sur son but; ces derniers, qui ne savaient rien, furent surpris de ce qui arriva.

Granvelle et sa suite entrèrent à Trente, le 7 ou le 8 janvier 1543 [1]. Ils allèrent aussitôt visiter les légats. Dans les négociations du lendemain [2], Granvelle leur demanda une audience publique pour les orateurs dans la cathédrale, audience dans laquelle ils excuseraient l'absence de l'Empereur et le retard mis à l'envoi de ses orateurs, notifieraient ensuite publiquement leur présence et la feraient constater officiellement; les légats ne consentirent pas à cette demande alléguant qu'on ne pouvait pas s'écarter des formes usitées dans les anciens Conciles. Tant que le Concile n'aurait pas été solennellement commencé après les jeûnes et les prières d'usage, il ne paraissait pas convenable de faire un acte public; la présentation des mandats dans les congrégations n'avait jamais eu lieu avant l'ouverture du Concile. Pourtant, s'ils désiraient que les légats leur donnassent un certificat de présence, attestant que leurs mandats avaient été produits, les légats étaient tout prêts à le leur donner. Granvelle répondit avec emportement que le refus de l'audience publique constituait une offense à l'empereur; il menaça, si les légats ne lui donnaient pas satisfaction, d'élever contre le Concile une plainte en nullité et de la faire afficher à la porte de la cathédrale. Les légats persistèrent à déclarer qu'ils ne pouvaient accorder d'audience dans la cathédrale; on finit pourtant par s'entendre, on convint que les orateurs auraient cette audience dans la demeure du cardinal Parisio. C'est là qu'ils se présentèrent, le 9 janvier, avec leur suite [3]. L'évêque d'Arras prononça un discours, où il parla d'abord de la nécessité du Concile et du grand zèle que l'Empereur avait déployé

[1] Ehses (IV, 297) parle du 7 janvier, quoique les rapports indiquent le 8.

[2] Là-dessus le rapport des légats à Farnèse du 9 janvier 1543, dans Ehses, t. IV, p. 29

[3] Voy. là-dessus l'acte notarié : « Comparitio oratorum Caroli V Imperatoris coram legatis Apostolocis. Oratio habita ab Antonio Perenoto, episcopo atrebatensi. Tridenti 9 januarii 1543. (Ehses, t IV, p. 300-303.)

à ce sujet, zèle dont il donnait une nouvelle preuve, en envoyant ses orateurs, qui devaient concourir par leur présence, en son nom, à la réussite du Concile. Si Charles-Quint n'était pas venu personnellement, les complications militaires actuelles, qui ne lui permettaient pas de quitter ses États, lui servaient suffisamment d'excuse; si l'orateur lui-même avait paru un peu tard, la raison en était dans les périls et l'insécurité du voyage, au milieu des circonstances présentes; par suite de cette insécurité, les prélats n'avaient pas pu venir jusqu'à présent, mais ils promettaient, au nom de l'empereur, que celui-ci viendrait plus tard, s'il n'en était pas empêché par les événements et si sa présence était nécessaire à la continuation du Concile et qu'il enverrait ses évêques, aussitôt que ceux-ci pourraient faire sans danger le voyage. Du reste, les prélats avaient les pouvoirs les plus étendus pour tenir le Concile, en toute occurrence. Après ce discours, on donna lecture du mandat impérial et sur la demande de Granvelle, on établit un texte notarié de toute cette procédure. En terminant, les orateurs assuraient encore une fois, sans témoins, les légats de leur bonne volonté. Mais le lendemain, 10 janvier, Granvelle déclara, d'une façon tout à fait inattendue, à chacun des légats, qu'il lui fallait partir, le jour suivant, pour la diète de Nuremberg[1]. En conséquence, il quitta, le 11 janvier, avec son fils, la ville du Concile. Toute son attitude en arrivant et son départ maintenant pour l'Allemagne remplirent les légats des méfiances les plus justifiées. Ils soupçonnaient[2] Granvelle de n'être venu à Trente, que pour constater que le Concile n'était pas encore commencé; ils craignaient aussi que la diplomatie impériale, une fois écoulés les dix-huit mois fixés dans le Recez de Ratisbonne, ne poursuivît le but ou de décider le Concile national, à la Diète de Nuremberg, ou de céder là à toutes les exigences des protestants, pour obte-

[1] « Sommario del ragionamento havuto da Monsgr di Granvella col card. Morono di 10 di gennaro 1543 in Trento. » (Ehses, IV, p. 304.) « Ex ejusdem Granvellæ colloquiis cum Parisio et Polo cardinalibus habitis Tridenti 10 ianuarii 1543. » (*Ibid.*, p. 305.)

[2] Les légats à Farnèse, 12 janvier 1543. (*Ibid.*, p. 306-308; voy. p. 297.)

nir d'eux des secours contre les Turcs. Pour obvier à ce danger, le Pape ne devait, comme le lui conseillaient les légats, rien négliger pour amener les évêques à se rendre à Trente, afin que le Concile eût lieu ; de plus il devait envoyer, de Rome à Nuremberg, quelqu'un qui, de concert avec le nonce Verallo, ferait au roi des Romains et à Granvelle les représentations nécessaires, pour les détourner de leurs projets néfastes, — toutes les questions de religion et de réformes devant être laissées au Concile. En dépit de la promesse faite et de la protestation énergique des légats, Mendoza, qui était encore provisoirement à Trente, repartit aussi, le 17 janvier, rejoindre son poste d'ambassade à Venise [1].

Rome prit aussitôt les mesures, que comportait l'avertissement donné par les légats du Concile. Déjà, dans sa réponse à la lettre des légats du 9 janvier, Farnèse, le 20 janvier [2], les informait que le Pape avait donné l'ordre de veiller à ce qu'un nombre considérable d'évêques italiens se rendissent à Trente. Le 19 janvier [3] et de nouveau le 22 janvier, à la réception des derniers rapports des légats, le cardinal Cervini fut chargé d'aller visiter les prélats italiens, qu'on lui désigna, et de les prévenir de se tenir prêts à partir pour Trente [4]. Le 29 janvier, tout en faisant les préparatifs de son voyage à Bologne, le Pape avait mis tous ses soins à ce que les évêques d'Italie et des autres pays fussent invités, de la façon la plus pressante, à aller à Trente. Farnèse écrivait, le 14 février, au nonce Poggio [5], que l'ordre de partir avait été donné aux nombreux prélats, qui habitaient à Rome, et que d'autres se préparaient chaque jour. On avait également pris les mesures nécessaires à l'égard des autres évêques, résidant à l'intérieur ou hors de l'Italie. Le nonce Poggio recevait, en même temps, l'avis de supplier l'Empereur d'envoyer sans retard les évêques de tous ses États et d'avertir aussi le roi de

[1] Les légats à Farnèse, 17 janvier 1543. (*Ibid.*, p. 308.)
[2] *Ibid.*, p. 300.
[3] *Ibid.*, p. 309.
[4] Farnèse à Cervini, 22 janvier 1543. (EHSES, t. IV, p. 308.)
[5] *Ibid.*, p. 309-311.

Portugal de faire de même[1]. Vers le 18 février, un bref arriva au roi Sigismond Ier de Pologne[2], par lequel le Pape le remerciait de la réponse adressée par Otto Truchsess et le priait d'envoyer ses orateurs et ses prélats. Vers le 25 février, les métropolitains de Sardaigne furent invités à se rendre sans retard au Concile avec leurs suffragants, les abbés et prélats de leurs diocèses; plusieurs autres prélats, entre autres, vers le 5 mars, les évêques de Sion et de Coire et les abbés de Saint-Gall et de Saint-Urbain[3], reçurent le même avis.

Otto Truchsess fut, comme l'année précédente, envoyé à la diète de Nuremberg. Il devait porter au roi Ferdinand et aux archevêques, évêques et princes[4], rassemblés à la diète, un bref, expédié vers le 18 février 1543, et dans lequel le Pape se plaignait que les évêques allemands n'eussent pas répondu à l'invitation au Concile. Le but spécial de la mission d'Otto Truchsess était de s'entendre avec le nonce Verallo, pour inviter de nouveau, de façon pressante, ces prélats[5]. Truchsess partit de Rome, le 26 février[6]. Conformément à son instruction[7], il devait d'abord se rendre à Trente, pour y porter des commissions aux légats et pour leur demander des conseils pour sa mission en Allemagne. Arrivé à Nuremberg, si le roi Ferdinand, Granvelle et le nonce y étaient, il devait voir d'abord le nonce et se rendre avec lui chez le roi, pour lui exposer le but de sa mission et lui annoncer le voyage du Pape à Bologne; il avait de pareilles commissions pour Granvelle. Si Ferdinand et le nonce étaient déjà partis en Bohême, il aurait à faire ses communications à Granvelle, puis il irait rejoindre le roi et Verallo et, une fois sa mission terminée là-

[1] Le 13 mars et le 6 avril, le même Poggio fut chargé de faire tous ses efforts pour amener les prélats espagnols. (*Ibid.*, p. 316.)

[2] *Ibid.*, p. 312, 316.

[3] *Ibid.*, p. 314, 315

[4] *Ibid.*, p. 311.

[5] Voy. *ibid.*, p. 312. *Ibid.*, p. 313, une lettre d'un auteur incertain à Granvelle le 21 février 1543 où Granvelle est prié d'empêcher qu'on prenne à la diète des résolutions qui puissent faire obstacle au Concile général.

[6] *Ibid.*, p. 311.

[7] De Spolète, 4 mars. (*Ibid.*, p. 315.)

bas, il reviendrait à la diète, si le nonce le jugeait à propos. Truchsess arriva à Trente, le 12 mars, il en repartit, le 15, après avoir conféré avec les légats [1]. Ceux ci lui remirent une lettre pour le nonce Verallo [2], dans laquelle, s'en référant, du reste, aux explications verbales que devait lui donner Truchsess, ils lui recommandaient de recourir à tous les moyens, pour empêcher la diète de prendre des résolutions dangereuses.

Truchsess, qui, à son retour d'Augsbourg, avait négocié avec les ducs de Bavière et avait obtenu, à Eichstaett, de l'évêque Moritz de Hutten, la promesse ferme que celui-ci viendrait au Concile, arriva, le 22 mars, à Nuremberg [3]. Conformément à ses instructions, il s'entretint, le 24 mars, en présence du nonce, avec le roi Ferdinand, qui lui donna les meilleures assurances, au sujet de l'assistance des évêques allemands au Concile, puis il vit Granvelle, qui se plaignit avec violence de la méfiance, qu'on avait contre lui à Rome, mais promit néanmoins son appui dans la question du Concile. Le 26 mars, Truchsess alla voir l'évêque d'Augsbourg, Christophe de Stadion, qui reconnut la nécessité du Concile et le danger de la situation en Allemagne et protesta de ses bonnes dispositions [4]. Le 6 avril, Truchsess écrivit [5] qu'il avait fait transmettre aux princes, qui n'étaient pas personnellement présents, les brefs à eux adressés et qu'il irait voir les archevêques. Truchsess avait encore, à ce moment, de grands espoirs sur le succès de sa mission et croyait qu'après la clôture de la diète, les catholiques se rendraient à Trente, ce à quoi plusieurs étaient résolus; le cardinal de Mayence avait déjà donné une mission dans ce sens à l'évêque d'Hildesheim et au coadjuteur de Mayence, ainsi qu'à deux théologiens [6].

[1] Les légats à Farnèse, 15 mars 1543. (*Ibid.*, p. 317.)

[2] 14 mars 1543. (*Ibid.*, p. 316.)

[3] Truchsess à Farnèse, de Nuremberg, 31 mars 1543. (*Ibid.*, p. 319.)

[4] Le rapport détaillé dans sa lettre du 31 mars. (*Ibid.*, p. 320-325.)

[5] *Ibid.*, p. 325.

[6] Les rapports ultérieurs de Truchsess qui, après la mort de Christophe de Stadion (15 avril), fut élu (10 mai) évêque d'Augsbourg, ne paraissent pas relatifs à la question du Concile. (Ehses, p. 326.) L'évêque de Hildesheim,

Mais tout se bornait à de belles paroles et à de vaines promesses du côté des catholiques et le roi Ferdinand, malgré la bonne volonté qu'il montrait, continuait à suivre la politique de l'Empereur. L'évêque de Vienne, Nausea, qui, dans son zèle pour le Concile, avait demandé, à plusieurs reprises, au Pape de le faire venir à Rome, car il était en mesure de lui donner des renseignements importants, ne put, lorsqu'il eut reçu le bref du 18 février, que répondre au Pape par une lettre d'excuses [1], dans laquelle il disait qu'il avait été empêché d'aller à Trente par un contre-ordre formel du roi, ajoutant qu'il ne pouvait encore passer outre, mais qu'il espérait bientôt venir au Concile et voir même le Pape auparavant. D'un autre côté, les appréhensions, qu'on avait eues dans le monde ecclésiastique contre la diète, ne se réalisaient pas. Les protestants avaient bien l'intention, comme Verallo l'écrivait à Farnèse, le 12 avril [2], de pousser l'Empereur au Concile national, mais rien ne se décidait sur les mesures à prendre en matière de religion; on ne discutait pas non plus sur ces questions à la diète même. Granvelle, lorsqu'il revint de Nuremberg à Trente, prétendit que c'était à lui qu'on le devait [3]. Les protestants durent se borner pour cette fois à protester de nouveau contre le Concile [4]. Le danger du Concile national n'était pas pour cela conjuré, il n'était qu'un peu ajourné.

Lentement, un à un, quelques évêques arrivaient à Trente, la plupart étaient des évêques italiens et allemands, dépendant de la Curie. Lors du premier séjour de Granvelle à Trente, il y avait là, outre l'évêque de Cava, l'évêque de Worcester, Richard Pace; ils prirent part comme témoins aux négociations, le 9 janvier [5]. Le 10 mars, arriva à Trente Tom-

Valentin de Teutleben, vint effectivement à Trente après la diète, non avec le cardinal de Mayence mais avec son coadjuteur.

[1] Dat. de Vienne, 25 avril 1543. (Ehses, t. IV, p. 326.) Sur sa convocation près du Pape à ce sujet et sur son voyage à Parme pour les rejoindre, voy. plus loin.

[2] Ehses, t. IV, p. 317.

[3] Voy. le rapport de Morone à Farnèse du 26 mai 1543. (*Ibid.*, p. 335.)

[4] Voy. Pallavicini, p. 1, 5, chap. iv, n° 17; Ehses, t, IV, p. 339.

[5] Voy. Ehses, t. IV, p. 303.

maso Campegio, évêque de Feltre, le 11 mars, Cornelio Mussi, évêque de Bertinoro[1]. Le 20 mars, parurent l'archevêque de Corfou, Giacomo Cauco et l'évêque Giacomo Giacomello de Belcastro[2]. Le 28 mars, les procurateurs de trois évêques allemands présentèrent leurs mandats[3]. Le 4 avril, les légats mentionnent[4] la présence de l'archevêque d'Otrante, Pietro Antonio de Capoue. L'évêque de Trente, qui s'était rendu, le 15 avril, à Brixen, loue dans une lettre, qu'il écrivait de là à Farnèse, le 30 avril, le bon esprit et le zèle des prélats arrivés[5]. Vers cette époque se trouva aussi à Trente l'évêque de Chironia, Dionigi Zannettini[6]. Le 10 mai, arrivèrent l'évêque d'Hildesheim, Valentin de Teutleben, et son coadjuteur Balthazar Waneman ; les deux évêques, dans la suite desquels se trouvait le Dr Konrad Braun, se présentaient, en même temps, au nom du cardinal de Mayence[7]. L'évêque d'Hildesheim excusait en outre, dans une lettre au Pape, l'absence d'Albrecht[8], y proclamait la nécessité du Concile général, déclarait qu'il fallait tout faire, pour empêcher le menaçant Concile national et pour amener l'Empereur à révoquer et à casser les prescriptions du recez de Ratisbonne, qui lui avaient été imposées par les protestants. L'évêque de Wurzbourg, Konrad de Bibra, ne pouvant venir en personne, chargea, le

[1] T. Campegio à Farnèse, dat. du 15 mars 1543 (*ibid.*, p. 318); les légats à Farnèse, dat. du 15 mars 1543 (*ibid.*); les légats au nonce Verallo, dat. du 15 mars 1543 (*ibid.*, p. 316). Campegio avait, tout de suite après son arrivée, eu l'impression que Trente n'était guère propre à un Concile en raison du défaut de logement et de la difficulté des approvisionnements et il disait dans sa lettre du 15 mars qu'on devrait ou bien ouvrir seulement le Concile à Trente et le transférer aussitôt après ailleurs ou bien ne pas l'ouvrir là du tout, mais choisir dès à présent une autre localité. Les légats aussi parlaient, le 28 mars, des difficultés d'approvisionnement : A Farnèse (*ibid.*, p. 319.)

[2] Les légats à Farnèse, 20 mars (*ibid.*)

[3] Les légats à Farnèse, 29 mars (*ibid.*)

[4] A Farnèse (*ibid.*, p. 328).

[5] *Ibid.*, p. 327.

[6] *Ibid.*, p. 328.

[7] Parisio et Morone à Farnèse (*ibid.*, p. 329)

[8] Voy. sa lettre à Farnèse du 20 mai 1543 (*ibid.*, p. 330). Ehses ne put découvrir sa lettre du 16 mai au Pape.

1er juin, les evêques d'Eichstaett et d'Hildesheim [1] de le représenter. Le premier de ces deux évêques, Moritz de Hutten, arriva à Trente, vers la fin de juin, et se rendit de là à Bologne, près du Pape [2]. On avait espéré qu'un plus grand nombre d'évêques allemands viendraient après la clôture de la diète ; on vit qu'on s'était illusionné. Les évêques espagnols, suivant la politique de Charles-Quint, ne vinrent pas plus [3] que les français, que François Ier ne laissa pas partir [4]. Plus le temps avançait, plus s'affaiblissaient les chances de pouvoir ouvrir le Concile.

II

Paul III avait quitté Rome, le 26 février 1543, pour se rendre à Bologne, à la fois pour y pouvoir mieux travailler à la paix et pour s'y occuper du choix du lieu du Concile. A Rome, où les pires rumeurs couraient sur les intentions de l'Empereur [5], plusieurs personnes s'opposaient à ce voyage. Le Pape l'entreprit néanmoins ; il n'écouta ni les plaintes des Romains, ni les représentations des cardinaux, ni les prières de ses parents, qui lui faisaient remarquer le danger de se mettre en route, en une saison si défavorable. Le cardinal Carpi resta de nouveau comme légat : la fortification du château Saint-Ange fut confiée au chef suprême des troupes, Alessandro Vitelli [6]. Le 17 mars, Paul III arriva à Bologne [7]. Pour être

[1] Sa lettre au Pape du 1er juin 1543 (*ibid.*, p. 342).

[2] Morone à Farnèse, dat. du 30 juin 1543 (*ibid.*, p. 346 ; voy. 342). Commencement juillet vinrent encore à Trente des représentants du prince électeur de Trèves (*ibid.*, p. 352).

[3] Dans la suite de l'Empereur, lors de son entrevue avec le Pape, quelques évêques espagnols vinrent en Italie. Voy. plus loin.

[4] Le sieur de Siney, venu à Rome le 20 ou 21 février comme envoyé de François Ier et qui apportait le refus du roi, de se rendre à l'entrevue projetée, déclara en même temps au Pape, que ni son Roi, ni les prélats fransais ne paraitraient au Concile. (Ehses, IV, p. 310, 314, 337.)

[5] Voy. la lettre à Granvelle du 21 février 1543.

[6] Voy. Jovius: *Hist*, t. 1, p. 43 et Ehses, IV, p. 316.

[7] Voy. Gualterius, *Diarium*. (Archives secrètes papales, *Miscell. Arm.*

renseigné sur l'état des choses à Trente et sur ce que pensaient les légats, il appela à lui, le 3 mai, le cardinal Pole [1]. Celui-ci se mit en route, le 5 mai [2]. Dans un consistoire du 11 mai, on délibéra sur la question de savoir si, en présence des événements actuels, on devait continuer à attendre à Trente ou si on renverrait le Concile à un temps meilleur. L'opinion générale des cardinaux fut que les efforts faits étaient plus que suffisants pour prouver le zèle du Pape. Si l'on s'obstinait dans cette tentative de Concile, le seul résultat, que l'on obtiendrait, serait de faire ressortir plus coupable et plus inexcusable encore la désobéissance des catholiques et diminuer encore, aux yeux des hérétiques, le prestige de l'autorité apostolique. Le moindre mal serait donc de dissoudre l'assemblée et de promettre de la réunir, à nouveau, en un temps, où les membres de la chrétienté y sembleraient plus disposés [3]. Le Pape ne voulut pourtant prendre aucune décision, avant de s'être entretenu avec l'Empereur, qui s'était embarqué, le 1er mai, à Barcelone pour l'Italie. Le 13 ou le 14 mai, Parisio fut également appelé à Bologne [4]. A Trente, le départ subit des deux légats, départ sur le but duquel on n'était guère renseigné, produisit une impression décourageante : les prélats présents perdirent tout espoir de voir le Concile aboutir [5].

12, LVIII, f° 368[b]) D'après cette même source, le Pape se rendit de Bologne à Modène le 2 avril, de là à Parme (5 et 6 avril); le 8, il entra à Plaisance, revint le 15 à Parme, y resta jusqu'au 19 et alla ensuite à Ferrare où il fit son entrée solennelle le 22 avril (sur son séjour et les buts poursuivis, voy. Fontana, t. II, p. 177, et Rodocanachi, *Renée de France*, p. 160). Le 25 avril, le Pape retourna à Bologne où Capodiferro arriva de France le 27; le 12 mai, Dandino fut délégué en France (voy. Pieper, p. 126).

[1] Farnèse à Pole, de Bologne, 3 mai 1543. (Ehses, IV, p. 328.)

[2] Parisio et Morone à Farnèse, 6 mai 1543. (*Ibid.*, p. 329.)

[3] Ainsi Pallavicini, qui se trompe en disant que Parisio avait été appelé à Bologne avant Pole. L'extrait des Actes consistoriaux du 11 mai dans Ehses, t. IV, p. 329, donne seulement les noms des huit cardinaux délégués dans ce consistoire pour s'occuper du Concile.

[4] Parisio et Morone à Farnèse, dat. du 16 mai 1543. (Ehses, t. IV, p. 330); voy. le même sur la date.

[5] Voy. la lettre de Tommaso Campegio au cardinal Cervini du 21 mai 1543 (*ibid.*, p. 331). Les deux évêques d'Hildesheim manifestaient de nouveau à Campegio leur grande inquiétude de voir, au cas où le Concile général

Le 26 mai, Granvelle, parti de Nuremberg avec l'évêque d'Arras et ses deux autres fils, reparut à Trente[1]. Au sujet du Concile, il manifesta à Morone, seul légat présent, son mécontentement du rappel des deux autres légats, car, d'après ce qu'il avait pu savoir, on ne croyait plus en Allemagne à la tenue du Concile, ce qui rendait les luthériens plus insolents et les catholiques plus découragés. Si le Pape avait l'intention de dissoudre le Concile, on en conclurait qu'il s'était entendu avec l'Empereur et le Roi et avec lui d'abord. Morone répondit ignorer que Paul III eût rappelé les légats pour dissoudre le Concile; qu'il avait dû plutôt les faire revenir, pour délibérer sur les sujets, dont il devait s'entretenir avec l'Empereur; que, du reste, aucune décision n'était prise et qu'on ne savait, si on continuerait le Concile ou s'il serait suspendu; si le Pape s'était arrêté à cette dernière solution, il ne l'aurait pas laissé plus longtemps à Trente, non plus que les prélats présents. Pour lui, il était convaincu que les deux légats reviendraient, si l'Empereur venait en Italie, et avait une entrevue avec Paul III; il était naturel que l'affaire du Concile soit discutée et décidée avec lui, mais il n'y avait pas lieu de s'étonner, que le Pape ait voulu auparavant causer avec deux des légats du Concile. « Si vous voulez mon opinion, dont je n'ai fait part ni à l'Empereur, ni au Roi, dit Granvelle, il ne faut ni ouvrir en ce moment le Concile, ni le dissoudre, mais continuer à rester dans l'état d'expectative actuelle; étant donnée la présence d'une armée impériale en Allemagne, c'est une arme puissante pour tenir un peu en bride les luthériens et, d'un autre côté, c'est un appui pour les catholiques et les hésitants[2]. »

Charles V était débarqué, le 24 mai, à Savone et s'était ensuite rendu à Gênes[3]. Il y trouva Pier Luigi Farnèse, qui

n'aboutirait pas, se faire, conformément au recez de Ratisbonne, le Concile national (*ibid.*, p. 332.)

[1] Voy. les rapports détaillés de Morone à Farnèse des 26 et 28 mai 1543 sur ses négociations avec Granvelle (*ibid.*, p. 335-342). Voy. Korte, p. 68.

[2] Ehses, IV, p. 337-341.

[3] Dans le voyage, Charles-Quint dicta les célèbres instructions pour son fils (voy. Gachard, *Biogr. nat.*, III[606]).

l'invita, au nom du Pape, à un entretien à Bologne. L'Empereur, qui était très peu disposé à négocier de la paix et avait hâte d'aller en Allemagne, refusa, tout en se montrant disposé à se rencontrer avec le Pape en un lieu plus commode, tel que Parme ou Mantoue[1]. Charles V s'en tint là, même après que le cardinal Farnèse, envoyé par le Pape, lui eut proposé une ville, dans le voisinage de Bologne; l'Empereur déclara qu'il ne pouvait s'écarter à ce point de sa route. On a souvent cru que l'Empereur voulait, par égard pour Henri VIII, avec lequel il avait conclu, à la surprise générale, une alliance défensive contre la France, se donner l'air de n'aller que contraint à l'entrevue avec le Pape[2].

Farnèse arriva, le 8 juin, avec la réponse de l'Empereur, à Bologne, à temps pour prendre part au consistoire de ce jour-là. Les opinions des cardinaux étaient partagées. Plusieurs pensaient que le vieux Pape ne devait exposer sa santé à aucune trop grande excitation, ni la dignité de sa majesté à aucune humiliation. Sadolet était de l'avis contraire. Pour la question de santé, il n'y avait qu'à s'en rapporter, bien entendu, à la décision du Pape; en ce qui concernait sa dignité, il déclara que, pour les serviteurs de l'Église, la seule dignité consistait à s'occuper du salut de la chrétienté. On ne pouvait douter d'avoir de très grandes chances de conclure une paix, si le Pape intervenait personnellement comme médiateur. De plus, cette rencontre aurait l'avantage de faire cesser les bruits d'une grave rupture entre les deux chefs de la chrétienté. Le Pape prêta l'oreille à ce conseil. Le consistoire décida, à l'unanimité, que la rencontre aurait lieu à Parme ou dans une autre localité commodément située[3].

En conséquence, le Pape quitta Bologne, le 11 juin, et

[1] Gayangos, VI, p. 2, n° 153.

[2] Jovius, *Hist.*, I, p. 43, confirmé par Gayangos, VI², p. 400. Sur l'alliance avec Henri VIII qui devait d'abord rester secrète, voy. *State Papers*, IX, p. 355; Rymer, XIV, p. 768; Ehses, IV, p. 338; Brosch, VI, p. 350; Gachard.

[3] Outre les très laconiques *Acta consist.* (Ehses, IV, p. 344), voy. Sadoleti, *Opera*, II, p. 210.

arriva à Parme, le 15 [1]. Le marquis del Vasto s'y trouvait, avec une lettre autographe de l'Empereur. De sérieuses difficultés s'élevèrent au dernier moment, par suite de l'intention de Charles-Quint de paraître avec une nombreuse suite militaire. On se souvenait alors encore des prétentions, que l'Empereur avait élevées sur Parme, dans sa lettre de plaintes contre Clément VII. Pour apaiser toutes ces craintes, on s'entendit, le 17 juin, pour que la rencontre eût lieu à Busseto, petite ville appartenant au marquis Pallavicini : les deux parties devaient s'y trouver avec une garde à peu près pareille. Un consistoire du 18 juin approuva cet accord, à la suite duquel les cardinaux Parisio et Cervini furent nommés légats près de l'Empereur [2].

A Parme, Paul III reçut l'évêque de Vienne, Frédéric Nausea, qui, ainsi qu'il l'avait offert à plusieurs reprises, tenait à exposer au Pape ses vues sur la question du Concile et lui adressa ses « Sylvae synodales » manuscrites [3].

Paul III arriva à Busseto, le 21 juin, avec quatorze cardinaux; l'Empereur y vint aussitôt après. Ils restèrent là jusqu'au soir du 25 juin, où le Pape retourna à Parme, pendant que l'Empereur se rendait à Crémone [4]. Au cours des longs entretiens réitérés des deux chefs de la chrétiente, vinrent en discussion toutes les questions en litige entre eux [5]. Rela-

[1] Voy. *Lett. ined. di C. Gualteruzzi di Fano*, Pesaro, 1834, p. 47; Gualano, p. 65.

[2] Voy. les rapports originaux réunis par Ehses (IV, p. 344).

[3] L'invitation de venir vers le Pape était arrivée à Nausea par un bref du 16 mai 1543 en réponse à la lettre de ce dernier du 25 avril (voy. plus haut). Nausea proposait au Pape Cologne ou Ratisbonne comme lieu du concile, mais il se heurtait là-dessus à une grande résistance. Malgré cela, il persista dans sa proposition en faveur de laquelle il publiait encore en 1545 un écrit particulier. (Voy. Pastor, *Reunionsbestrungen*, p. 293, où la négociation de Nausea avec le Pape est datée par erreur de 1542); voy. Ehses, IV, p. 327.

[4] Voy. Gualterius dans Ehses, IV, p. 344; Vandenesse, II, p. 256, et la lettre de Charles-Quint à Ferdinand Ier du 29 juin 1543. (*Haus-Hof-und Staatsarchiv de Vienne.*) V. Gambara écrivit un beau sonnet sur l'entrevue (*Rime e lett.*, p. 9; voy. *Giorn. d. lett. Ital.*, IX, p. 336).

[5] Voy. pour la suite l'importante lettre de Charles-Quint à Ferdinand Ier du 29 juin 1543 dans *Haus-Hof und Staatsarchiv de Vienne.* (D'après ce texte, Korte donne une page concernant le Concile; la date du 29 juillet

tivement à la Pragmatique espagnole, on décida que d'autres négociations auraient lieu à Rome. L'Empereur désirait la nomination de cardinaux qui lui fussent dévoués, mais cette demande échoua, car Paul III, dans le cas d'une création semblable, persistait à vouloir que la France fût traitée avec les mêmes égards. Charles-Quint proposa ensuite de mettre fin aux hostilités entre Paul III et Ascanio Colonna, en donnant en mariage au fils d'Ascanio, Vittoria, la nièce du Pape, ce qui comportait la rupture des négociations entamées au sujet d'une union de Vittoria avec le duc d'Orléans. Une autre question traitée à Busseto concernait la possession de Milan. Cette affaire était étroitement liée avec la plus importante qu'il y eût alors, la réconciliation entre Charles-Quint et François Ier.

Le plan déjà ancien d'accorder Milan à un tiers fut alors suggéré à Charles-Quint par un de ses plus fidèles partisans au Sacré Collège, par le cardinal Carpi. Dans un mémoire, celui-ci exposait que l'Empereur ne devait pas être comte, duc, prince, mais Empereur seulement, qu'il ne devait pas avoir beaucoup de provinces, mais de grands feudataires. La fortune l'avait abandonné depuis qu'il s'était mis en possession de Milan. Un retour du duché à François Ier ne satisferait pas aux besoins du pays mais ne ferait que les augmenter; lui-même ne devait pas le garder, car il n'avait tant d'ennemis que parce qu'on craignait ses ambitions territoriales; s'il faisait disparaitre cette crainte, en donnant Milan à un duc particulier, François Ier ne trouverait plus de partisans, tandis que Charles aurait pour lui l'Allemagne et l'Italie, porterait ses étendards chez les nations les plus éloignées et s'acquerrait une gloire immortelle [1].

dans Korte est une faute d'impression); voy. aussi les représentations de l'Empereur à Philippe et à de Vega dans Gayangos, VI, nos 153, 282, p. 376, 560. Parmi les historiens, c'est le rapport de Jove (*Hist.*, I, p. 48) qui est le plus important. Adriani, Sandoval et Sarpi se trompent, comme Ehses le remarque excellemment (IV, p. 349), en se plaignant trop de Paul III et Pallavicini (liv. V, chap. II, p. 3), en défendant trop Paul III (voy. aussi Affo, p. 49; Ranke, *Paepste*, t. III, p. 36; Brischar, t. I, p. 131).

[1] Voy. *Discorso del rev. card. di Carpi del 1543 a Carlo V Cesare del*

Si l'Empereur ne voulait ni laisser Milan aux Français, ni le garder pour lui, il paraissait très bon d'en faire bénéficier son gendre Ottavio, le petit-fils du Pape. Ce plan avait déjà été recommandé antérieurement à Charles-Quint par Pierre Luigi Farnèse, à Gênes, sérieusement discuté, à Busseto. Charles-Quint ne le repoussa pas, car il pouvait amener la paix désirée [1]. Il paraît qu'au début, il y eut quelque espoir de s'entendre sur cette base, mais que le gouverneur de Milan, le marquis del Vasto, avait déjà donné à Marguerite le titre de duchesse de Milan. Vu l'importance stratégique de cette province, il paraissait du reste peu probable que Charles fît des concessions au sujet du « régime de Milan ». Mais les Farnèse comptaient avec les difficultés financières de l'Empereur, qui avait abandonné, contre de l'argent, au duc Cosme, les forteresses de Florence et de Livourne [2].

Pierre Luigi Farnèse avait déjà discuté à Gènes la somme que le Pape devrait payer à l'Empereur, pour Milan. Les exigences de l'Empereur étaient énormes, au début deux, ensuite un million de ducats et peut-être aussi d'autres conditions difficiles, comme la restitution des châteaux de Milan et de Crémone. A cause des exigences démesurées de Charles, les négociations cessèrent, sur ce point, à Busseto [3]. Elles ne furent pas rompues. Comme Charles-Quint ordonnait à son

modo del dominare. (Bibliothèque Corsini à Rome, n° 443.) RANKE (*Paepste*, t. I⁶, p. 162) qui utilisa ce manuscrit pense que le mémoire est peut-être de 1542, mais d'autres exemplaires comme les trois de la Bibliothèque nationale de Paris (*Cod. Ital.*, 10075, n° 3; 10076, n° 14, et Cod. 1067 (Saint-Victor) et Cod. Urb., p. 855, f° 66, de la Bibliothèque vaticane, ont le millésime 1543.

[1] Voy. EHSES, p. IV, p. 349.

[2] Voy. les lettres de Giovio du 15 juin et du 19 juillet 1543 dans ATANAGI, p. 63. L'opinion de Jove, d'après laquelle on aurait négocié aussi au sujet de Sienne, est confirmée d'autre part (voy. *Mitteil. des osterr. Instituts*, XXIII, p. 129); il fut encore question d'Aquila ou de Tarente comme on le voit par le rapport à la duchesse d'Urbin du 16 juin 1543. (Archives d'État à Florence, Urb. p. 266, 534.)

[3] Voy. outre les sources citées plus haut la lettre de Girolamo Guicciardini à Cosme Iᵉʳ du 26 juin 1543 déjà indiquée par RANKE, *Paepste*, t. I⁶, p. 164. (Archives d'État, à Florence.)

fils de s'entendre [1] avec le conseil d'État espagnol, les Farnèse gardaient l'espoir d'atteindre leur but.

Quoique dans cette question, très pressé par les siens, Paul III fût enclin au népotisme, il ne perdait pas de vue cependant l'œuvre de la paix. Giovio montre combien ce vieillard mit à profit, avec une rare sagesse et une mémoire merveilleuse, tous les moments pour la paix. Comme ses représentations à l'Empereur, exaspéré au delà de tout contre François I[er], n'étaient pas écoutées, il pria celui-là d'entendre les cardinaux. Charles-Quint accepta. Le 24 juin, il parut à la réunion du Sacré Collège. Au brillant discours, dans lequel le cardinal Grimani recommandait la paix, l'Empereur répondit énergiquement et gravement. Avec une irritation qui augmentait, il défendit son ancien point de vue, déjà si souvent exposé. Comme à la sortie, Paolo Giovio lui baisait la main, Charles ajouta : « Tiens-toi prêt à écrire et prends bien tes notes pour ton histoire, car la guerre va te donner du travail. » Paul III exprima son étonnement de l'emportement de Charles et assura cependant qu'il aiderait Ferdinand I[er] contre les Turcs, promesse qui fut tenue [2].

A Busseto [3], le Pape proposa à l'Empereur, en considération de la guerre dans la chrétienté et du péril turc, la suspension du Concile jusqu'à un temps meilleur et en même temps le choix d'une autre ville, à la place de Trente, malsaine, étroite et mal approvisionnée. Mais les ministres impériaux voulurent en référer à la diète de Ratisbonne, où les États avaient consenti au choix de Trente et réclamé la tenue immédiate du Concile; c'est pourquoi, sans consulter les États, l'Empereur ne pouvait décider ni la suspension, ni la translation du Concile. Comme on n'arrivait pas à un accord définitif, le Pape promit finalement d'en délibérer avec les cardinaux, rassemblés à Parme.

[1] Voy. Gayangos, VI, 2 p. 377; voy. *ibid.*, p. 453, 481.

[2] Sur les secours de troupes envoyés par le Pape (4 000 hommes), voy. Manente, p. 275; Ehses, IV, p. 250.

[3] D'après un rapport particulier de l'Empereur pour les instructions de son nouvel orateur à la Curie romaine, Juan de Vega, du 4 juillet 1543. (Gayangos, IV, 2, n° 282, p. 550; voy. Ehses, IV, p. 347.)

A Trente, conformément à un ordre de Farnèse, Morone, dans les derniers jours de juin, fit circuler, parmi les prélats présents, un questionnaire, pour avoir leur avis sur ce qu'il fallait faire[1]. Les opinions étaient partagées. L'archevêque de Corfou et les évêques de Feltre, Chironia, Bertinoro, Belcastro se prononçaient pour la translation immédiate dans un autre lieu. Ils appuyaient leurs raisons sur cette idée que, si le synode se tenait à Trente, les Français ne viendraient jamais dans cette ville, à un concile soumis à l'influence de l'Empereur; d'ailleurs, l'assemblée, qui était autorisée comme Concile général par le Pape, deviendrait dans ces circonstances encore plus dangereuse même qu'un Concile national en Allemagne, qu'on pourrait peut-être, du reste, aussi empêcher. Les évêques susdits formulèrent leurs avis par écrit et les envoyèrent à Farnèse. L'archevêque d'Otrante, au contraire, voyait dans le Concile national dont on les menaçait, le grand danger et était d'avis que la question la plus importante était, maintenant qu'on pouvait l'empêcher, en raison des troubles actuels, d'éviter le Concile, à Trente ou ailleurs; que le mieux, en attendant, serait de maintenir l'espoir du Concile, car une translation entreprise sans l'assentiment des princes allemands, qui avaient approuvé Trente, ne ferait que les irriter comme une mesure arbitraire. Tôt ou tard, quand la paix se ferait, le Concile pourrait, soit être tenu à Trente, où l'on pourrait obvier aux difficultés matérielles, soit être transféré d'un commun accord. Cet avis de l'archevêque d'Otrante, ajouta Morone, correspond aussi à l'opinion de l'évêque d'Hildesheim et des autres agents, de celui de Mayence, qui sont déjà si consternés du départ des deux légats de Trente et qui placent leur dernière espérance, pour le salut des autres catholiques en Allemagne, dans le maintien du Concile à Trente, tandis que les pires suites pourraient résulter de sa suppression ou de son éloignement. La guerre actuelle pouvait cesser bientôt et avec elle le principal obstacle au Concile. Au moment où Morone écrivait, l'évêque

[1] Morone à Farnèse, dat. du 30 juin 1543. (Ehses, IV, p. 345-348.)

d'Eichstaett était sur le point de se rendre auprès du Pape.

Morone lui-même, en face du grand danger, qui, dans les circonstances actuelles, menaçait l'Allemagne, pouvait difficilement se prononcer. D'un côté, il pensait qu'il était à supposer que le Concile général était maintenant impossible, que d'un autre côté, on empêcherait difficilement le synode national ou la diète qui traiterait des choses de religion; que le mieux peut-être serait de retirer l'annonce du Concile, et d'exposer dans une bulle les impossibilités matérielles qui s'opposaient à la réunion du concile à Trente. On pourrait ensuite poursuivre une réforme chrétienne, partout où le Pape était encore obéi. Morone ne put pourtant se résoudre à recommander ce moyen. Il en donnait comme raison que, selon toutes prévisions, l'Allemagne était perdue sans espoir, ce qui devait entraîner la mise en péril du reste de la chrétienté. Morone ne croyait pas devoir conseiller davantage un transfert du Concile, car, entrepris sans l'assentiment des princes allemands de l'Empire, il produirait le même effet que son entière suppression. Il fallait donc au plus tôt se rallier à l'avis de l'archevêque d'Otrante, car, au moins, on n'aurait pas la responsabilité de la ruine inévitable de l'Allemagne.

Après son entrevue avec Paul III, l'Empereur, en s'en retournant, passa à Trente, pendant qu'on attendait la décision du Pape, au sujet du Concile, il y resta du 2 au 5 juillet [1]. Dans la suite de Charles-Quint, se trouvaient aussi quelques évêques espagnols, qui, maintenant qu'il était trop tard, exprimèrent au légat Morone leur bonne volonté pour le Concile et s'en allèrent ensuite [2].

A Bologne, où le Pape était retourné, le 1er juillet [3], on n'attendait plus que les avis du cardinal légat Morone et des évêques assemblés à Trente. Dès qu'on les eut reçus, on décida, le 6 juillet, en consistoire, la suspension du Concile

[1] Morone à Farnèse, 2 et 4 juillet 1543 (*ibid.*, p. 348).

[2] Ehses, IV, p. 251.

[3] Voy. le *Diarium de Gualterius* (voy. plus haut Archives secrètes papales).

jusqu'à une époque plus favorable; le Pape se réserva de le reprendre. La bulle de suspension est datée du même jour; elle rappelle les nombreux efforts du Pape, la longue attente de plus de six mois des légats à Trente et donne, comme motif principal de ce renvoi, l'impossibilité de faire aboutir le Concile, en présence de la guerre entre les princes chrétiens et du péril turc. Morone fut rappelé, les prélats rassemblés à Trente furent congédiés [1]. La bulle ne fut publiée que le 19 septembre [2]. Un bref du 6 juillet informa Morone de la décision prise [3]. Lui et les autres prélats attendirent en vain pour partir l'arrivée de la bulle [4]. Le 15 juillet seulement, ils reçurent un bref leur permettant de s'éloigner, à la suite de quoi Morone partit et les autres se dispersèrent [5]. Pour annoncer la suspension du Concile et en donner les raisons, des brefs furent aussitôt adressés à nombre de métropolites et de princes [6].

L'ajournement du Concile était incontestablement justifié, car on ne pouvait rien attendre de sérieux au milieu des événements d'alors [7]. Il ne manqua pas de gens qui virent dans cette mesure une vengeance contre l'Empereur qui avait déjoué le plan du Pape relativement à Milan. On ne sait pas bien jusqu'à quel point Charles-Quint partagea cette opinion. Il est incontestable que ses rapports avec Paul III devinrent de plus en plus délicats, lorsque tout espoir de réserver Milan à Ottavio Farnèse eut échoué [8]. Plusieurs autres raisons

[1] La bulle de suspension du 6 juillet 1443, dans Ehses, V, p. 352-355. Voy. là-dessus Pallavicini, p. 1, 5, chap. iv, n° 20; Korte, p. 69. Voy. Massarelli, *Diarium*, II, éd. Merkle, I, p. 419.

[2] Ehses, IV, p. 352; Merkle.

[3] Ehses, IV, p. 352.

[4] Morone à Farnèse, 12 et 25 juillet 1543 (*ibid.*, p. 352).

[5] Voy. *ibid.*, p. 356.

[6] Le bref au cardinal de Mayence, de Bologne, 10 juillet 1543, *ibid.*, p. 355; semblable aux archevêques de Salzbourg, de Trèves, de Brême, de Besançon, de Gnesen; vers le 21, aux évêques Wilhelm et Ludwig de Bavière et au roi de Pologne (voy. *ibid*, p. 356).

[7] K. A. Menzel, t. II, p. 310.

[8] D'après la *Vita di Alfonso d'Avalos Marchese del Vasto* (manuscrit dans Cod. p. 34 E, p. 23, f° 267 de la Bibliothèque Chigi à Rome). Charles-Quint aurait traité le Pape de fou sur cette question.

intervinrent. Pour maintenir les protestants dans leur inactivité, la diplomatie impériale s'efforcera de leur faire savoir que les rapports étaient très tendus entre les deux chefs de la Chrétienté. Dans ce but, la lettre si amère que Charles-Quint avait adressée, le 25 août 1542, à Paul III, fut traduite en allemand et répandue par l'imprimerie [1]. Ce document prit par là une haute portée. On devine sans peine combien on fut blessé à Rome de ce procédé [2].

La nouvelle brouille entre l'Empereur et le Pape devait aboutir à un rapprochement de Paul III avec François Ier et cela d'autant plus que le parti de Charles-Quint dans le Sacré Collège était très diminué [3]. Le roi de France s'efforçait très habilement depuis longtemps d'effacer la faute qu'il avait commise par son alliance avec les infidèles. Lorsque la flotte turque de Chereddim Barberousse parut fin juin à l'embouchure du Tibre, le commissaire français qui l'accompagnait fit dire que le territoire pontifical n'avait rien à craindre. En effet, les Turcs s'abstinrent de tout pillage et abandonnèrent bientôt les côtes des États de l'Église [4]. » L'attitude de François Ier

[1] Voy. Ehses, IV, p. 238. Sur la longue et véhémente défense écrite de François Ier de l'année 1543, qui cherchait à rejeter les accusations sur l'Empereur, voy. Pallavicini, p. 1, 5, chap. i, n° 3; Ehses, IV, p. 245.

[2] Paul III quitta (voy. *Diarium de Gualterius*. Archives secrètes papales) Bologne le 11 juillet, s'arrêta à Ancône du 20 au 23, à Pérouse du 30 juillet au 8 août, à Viterbe du 13 au 16 et retourna à Rome le 19.

[3] Dès le 30 mars 1543, le cardinal E. Gonzague parle dans une lettre au marquis del Vasto des « pochi servitori, che si truova S. M. nel collegio nostro, per la qual cosa un di potriamo vedersi far, un papa tutto francese » qui pourrait nuire beaucoup. Le 12 décembre 1543, le cardinal, dans une lettre à D. Ferrando, à l'occasion de la mort du cardinal Grimaldi, dit que l'empereur ne compte dans le Sacré Collège qu'un petit nombre de gens dévoués et que ceux-ci (Accolti, Cibo) étaient si impuissants qu'il conjurait de s'occuper de les renforcer. (Cod. Barb. lat. 5790 f° 150 et 5791 f° 165 de la Bibliothèque vaticane). Voy. aussi au supplément n° 63 la lettre de E. Gonzague du 18 mars 1544.

[4] Voy. Jovius, *Hist.*, I, p. 43, les rapports publiés dans les *Mititeil. des österr Instituts*, XXIII, p. 130, et les *Ephem.* dans Cod. Vat. 6978 f° 148 : « Die 29 iunii 1543 Romae disseminatum est Turcarum classem Ostia capta infestam adventare, eoque nuncio populus ita consternatus est, ut plerique metu aufugerint, omnes autem exsangui voltu formidabundi huc illuc concursaverint. Indignum facinus, quæ urbs olim orbi terrarum pavori fuit eam tunc inani timore perculsam trepidasse! Hoc mense iunio 1543 Regium Ju-

vis-à-vis de la religion nouvelle, dut impressionner favorablement Paul III. Quelques semaines après la déclaration de la guerre à Charles-Quint, le roi avait recommandé au Parlement la poursuite de ceux qui se montraient désobéissants envers l'Église. On fit dans tout le royaume avec ostentation des procès contre les protestants.

Après ceci, le Pape ne pouvait qu'être favorable, tandis qu'en même temps Charles-Quint et Ferdinand Ier, par leur condescendance pour les protestants allemands, apparaissaient sous un jour défavorable aux yeux du monde catholique [1].

Par là-dessus vint encore l'alliance de l'Empereur avec Henri VIII d'Angleterre; Charles-Quint s'excusait de cette union, par la nécessité de se défendre contre l'alliance franco-turque, encore plus désavantageuse à la chrétienté. Son ambassadeur à Rome sommait le Pape de combattre de nouveau François Ier, avec les armes spirituelles et temporelles; c'était d'autant plus pressant que le roi avait fourni la flotte turque de tout ce qui était nécessaire pour bombarder Nice. Paul III répondit au représentant de l'Empereur que, s'il dirigeait ses armes contre les Français, il ne pouvait les employer sur mer et en Hongrie, au profit des Habsbourg, comme c'était le cas, et que, par l'emploi des armes spirituelles contre François Ier, il exposait le Saint-Siège à perdre la France, comme il avait déjà perdu l'Angleterre. Du reste, il se verrait obligé maintenant de remplir son devoir comme juge et de chercher, dans les deux partis en lutte, les coupables qui auraient empêché la paix si nécessaire [2].

Les impériaux cherchaient à excuser la politique de leur maître, en démontrant le caractère différent des alliés de Charles-Quint et de François Ier. L'alliance de l'Empereur avec Henri VIII n'était que pour combattre les Français et leurs alliés les Turcs et n'était pas un soutien pour le roi anglais

lium civitas Brutiornm a Turcarum classe duce Barbarossa direpta et incensa est, incolis omnibus secum captivis abductis. » (Bibliothèque vaticane.)

[1] Voy. Soldan, I, p. 179; Pallavicini, p. 1, 5, chap. iv, n° 22.

[2] Pallavicini, l. 5, chap. iv, n° 25.

contre le Saint-Siège; de plus on pouvait espérer que l'Empereur ramènerait de nouveau Henri VIII dans le droit chemin[1].

Paul III cependant continua à garder la neutralité[2]. Le 21 novembre, il résolut d'envoyer le cardinal Alessandro Farnèse comme légat aux deux souverains pour négocier sur la paix[3]. Pour décider les princes allemands à seconder les efforts du Pape pour la paix, on délégua bientôt l'évêque de Sarno, Francesco Sfondrato; celui-ci avait, en même temps, la mission de justifier la conduite du Pape dans la question du Concile[4].

Farnèse reçut la croix de légat, dans une assemblée des cardinaux du 27 novembre 1543. A cette occasion, l'ambassadeur impérial, Juan de Vega, qui dans l'été de 1543 avait pris la place d'Aguilar, essaya de pousser le Pape à une rupture complète avec la France. Il se servait de la copie d'une lettre de François I[er] à son fils le duc d'Orléans et d'une instruction, qui y était jointe et d'où il ressortait que le roi de France recherchait l'amitié du landgrave de Hesse et se montrait prêt à introduire le protestantisme dans le Luxembourg[5]. Paul III ne prit pourtant aucune mesure précipitée. Il renvoya l'examen de cette affaire au prochain consistoire. Dans celui-ci, pour réduire à leur juste valeur les éloges de l'ambassadeur impérial sur l'attachement de son maître au Saint-Siège, attachement qui devait être récompensé par une alliance du Pape contre la France, il fit faire un rapport par le cardinal Parisio sur la Pragmatique publiée en Espagne par Charles-Quint et qui blessait les droits et la liberté de l'Église. Relativement aux documents allégués

[1] Pallavicini, l. 5, chap. iv, n° 25.

[2] Voy. Legaz, *di A. Serristori*, p. 130.

[3] *Acta consist.* dans Pieper, p. 126; voy. Druffel, *Karl V*, 1, 7.

[4] Les instructions pour Sfondrato du 30 novembre 1543 dans Ehses, IV, p. 357. Le *Mémoire de Morone*, pour Farnèse, le 25 novembre 1543, leur sert de base. (Pieper, p. 183-185.) Sur la mission de Sfondrato, voy. Druffel, I, p. 8.

[5] Voy. Gayangos, VI, p. 2, xlv; *ibid.*, n° 282, les instructions pour Vega datées du 4 juillet 1543.

contre le roi de France et dont on n'avait pas l'original, le nonce devait en demander raison au roi et écouter sa justification. Au consistoire du 19 décembre 1542, il se produisit un choc violent entre le Pape et le cardinal de Burgos, Juan Alvarez de Tolède. Le dernier se plaignit avec véhémence que la Pragmatique donnée à l'Espagne fût condamnée si sévèrement, pendant que des lois semblables promulguées en France et dans d'autres pays n'étaient pas attaquées. Sur la réponse de Paul III, qu'il s'élèverait partout contre de telles choses, mais que la Pragmatique espagnole était la plus mauvaise, le cardinal répliqua : aux Français on permet l'alliance avec les Turcs et pis encore. Le Pape mit fin à la discussion en montrant que l'alliance de l'Empereur avec Henri VIII était pire que celle des Turcs [1].

Le cardinal Farnèse, qu'accompagnaient Giovanni Ricci et Niccollo Ardinghello, avait quitté Rome le 28 novembre 1543. Il alla d'abord à la Cour de France où il reçut un accueil très honorable. De là, il se rendit, le 6 janvier 1544 [2], chez l'empereur. Lorsqu'il arriva à Bruxelles le 12 janvier, Charles-Quint était déjà parti. Ce ne fut que le 20 janvier que le cardinal se rencontra à Kreuznach avec le chef de l'empire. Le 23, tous deux arrivèrent à Worms.

[1] Voy. PALLAVICINI, p. 1, 5, chap. v, et les indications abondantes de sources dans EHSES, IV, p. 378. On y trouve des détails sur la condamnation de la Pragmatique espagnole du 2 avril 1544. Sur la tentative antipapale de Charles-Quint pour fonder une Église d'État en Espagne, voy. encore RANKE, *Osmanen*, p. 225; ARMSTRONG, II, p. 65. On trouve là quelques indications sur les difficultés de Paul III avec l'inquisition espagnole pour laquelle Charles-Quint se déclara. Relativement à la Pragmatique française, voy. SCHMIDT, *Französ. Gesch.*, II, p. 685. Voy. encore les rapports de Serristori des 12, 16 et 22 décembre 1543 (Archives d'État, à Florence) qui montrent combien les rapports entre l'Empereur et le Pape étaient alors tendus. L'excuse invoquée par L. Malatesta, d'après laquelle les Farnèse auraient en 1543, avant l'entrevue de Busseto (!), tramé avec Mattio Varano une conjuration contre la vie de Charles-Quint (voy. *Arch. Stor. Ital.* 5 *S.*, t. XVI, p. 98), ne mérite aucune croyance (voy. BROSCH dans *Mitteil. des österr. Instituts*, XXIII, p. 139; voy. en particulier MASSIGNAN, *Di una supposta congiura ordita dai Farnesi contra la vita di Carlo V*, Padova, 1901).

[2] Voy. la lettre de Dandino, dat. de Paris 9 janvier 1544. *Nunz. di Francia*, p. 2. (Archives secrètes papales.)

Farnèse remit à l'Empereur une lettre du Pape, qui l'exhortait à la paix ; pour amener l'union si nécessaire entre Charles-Quint et François Ier, il fit différentes propositions, comme de céder Milan ou la Savoie à la France. Charles-Quint était persuadé que les efforts du Pape pour la paix n'étaient que de pure forme et n'avaient aucune chance de succès. Il ne voulait, comme il le disait lui-même, ni se laisser prendre, ni abandonner l'exécution de ses projets et de la tentative militaire, qu'il avait commencée pour reprendre ce qu'on lui avait enlevé. Il déclara au cardinal que, tant que la France posséderait une parcelle de la terre italienne, la paix serait impossible. L'excitation de l'Empereur était si grande, qu'il laissa à peine parler Farnèse. Il interrompit ses observations par ces mots : « Monseigneur, vous avez reçu de nous l'archevêché de Monreale. Votre père obtint Novare; Ottavio Farnèse, notre fille, avec un revenu de 20 000 ducats; pour plaire à Sa Sainteté, nous avons supporté l'infortune de deux de nos meilleurs amis, le duc d'Urbin et Ascanio Colonna : et maintenant nous devrions supporter que le représentant du Christ, qui a reçu de nous tant de bienfaits, s'unisse au roi de France ou aux Turcs! Qu'il prenne garde qu'il ne lui arrive pas la même chose qu'à Clément VII!... »

L'Empereur réfuta la justification du Pape par le cardinal en lui montrant qu'il savait assez combien Paul III était obstiné et qu'il était inutile de discuter plus longuement. Le cardinal, qui, pendant la pénible audience, montra un grand empire sur lui-même, demanda à la fin que l'Empereur lui permît de négocier avec Granvelle. L'Empereur répliqua qu'il ne s'y opposait pas.

Avec de tels sentiments de la part de l'Empereur, il n'y avait rien à espérer des négociations de Farnèse avec Granvelle et Idiaquez. Le 24 janvier, le cardinal eut encore une audience de Charles-Quint, à laquelle Granvelle, Idiaquez et le nonce Poggio furent convoqués. Les longues discussions, dans lesquelles on traita la question religieuse, à coté de la question politique, n'aboutirent à aucun résultat. Farnèse lui ayant recommandé de bien vouloir songer aux inté-

rêts de la religion dans la prochaine diète, l'Empereur lui demanda quelle communication le Pape avait à lui faire. Comme le cardinal, en s'excusant, fit remarquer qu'il n'avait là-dessus aucune instruction, l'Empereur répliqua qu'au dernier Reichstag les envoyés de Rome avaient fait plus de mal que de bien ; qu'il fallait s'occuper immédiatement de la réforme de l'Église et de l'abolition des abus, et qu'il était décidé à remplir son devoir de prince chrétien.

Farnèse ne pouvait se dissimuler qu'il avait pleinement échoué dans sa mission. L'Empereur refusa toute entente avec la France et ne cacha pas, qu'à la prochaine diète, il ne voulait pas être gêné par la présence d'un légat du Pape dans ses négociations avec les protestants. Le cardinal eut assez d'empire sur lui-même, pour éviter une rupture officielle. Afin de faciliter une reprise des négociations, il déclara le pape tout disposé à payer les 50 000 ducats pour la ligue catholique. Sfondrato resta pour arranger cette affaire, pendant que Farnèse reprenait le chemin de Rome [1].

L'empereur se rendit de Worms à la diète de Spire, où il espérait obtenir des États un concours suffisant, pour régler définitivement ses comptes avec la France. Il y réussit, en faisant aux puissances alliés de Smalkalde, dans le Recez du 10 juin 1544, des concessions si importantes, qu'elles équivalaient presque à un abandon de la cause catholique [2].

Dans ce Recez, il est parlé du Concile, dans l'esprit et dans les termes usités chez les protestants : aucune mention n'y est faite du Pape ni de l'autorité ecclésiastique. Comme on ne savait pas si un Concile général chrétien et libre serait

[1] La source principale pour les négociations de Farnèse avec l'Empereur est le rapport destiné à l'Information de Vega, dans Lanz, *Staatspapier*, p. 346. Voy. plus loin *Commentaires de Charles V*, p. 80, Druffel, *Karl V*, I, p. 14, et Gayangos, VII, p. 1, n° 18. Gachard avait déjà remarqué avant Druffel que le rapport qui est dans Lanz est à dater du 25 janvier 1544. La lettre du cardinal Gonzague du 18 mars 1544, que j'ai trouvée à la Bibliothèque Vaticane et que je reproduis au supplément n° 63, complète d'une façon très importante les détails sur l'audience de Farnèse auprès de Charles-Quint.

[2] Voy. le jugement s'y rapportant de Menzel (II, p. 325), Maurenbrecher (p. 61), Janssen-Pastor (t. III[18], p. 579) et Bezold (p. 747).

tenu bientôt, il fallait convoquer dans le délai d'un an ou une nouvelle diète ou un Concile national allemand, qui résoudrait la question religieuse en Allemagne, en attendant la réunion d'un Concile universel, le tout sans participation du Pape et d'après les propositions que l'Empereur et les États de l'empire feraient par l'intermédiaire de leurs théologiens. D'ici lors, en ce qui concernait les biens d'Église qu'ils s'étaient appropriés et le nouvel établissement de la chambre de justice impériale ainsi que les procès pendants en matière de religion, on faisait aux protestants des concessions qui dépassèrent leurs plus audacieuses espérances. Les procès étaient supprimés et les possesseurs protestants laissés tranquilles devant la chambre de justice. Enfin, les catholiques étaient tenus d'abandonner aux protestants les églises et fondations dont ils s'étaient mis en possession [1].

Les décrets de Spire dont le nonce Verallo fit parvenir à Rome une copie, au milieu de juin, durent blesser le Pape profondément. Le parti français à Rome était dans la joie; il espérait maintenant gagner complètement Paul III. En mars déjà, après le retour de Farnèse [2], les Français avaient cru toucher au but. L'accueil peu gracieux fait au cardinal légat et son prompt renvoi par l'Empereur produisirent sur le Pape facilement irritable [3] une impression d'autant plus profonde, qu'ils contrastaient davantage avec le brillant accueil de la cour de France. Le résultat que Farnèse apportait de France consistait dans l'adhésion de François I[er] au mariage du duc d'Orléans avec Vittoria Farnèse; la dot devrait être Parme et Plaisance. En revanche, le roi demandait que le Pape se déclarât d'abord ouvertement pour lui

[1] Voy. le nouveau recueil des *Recez de la Diète*, II, p. 495. Sur les discussions à la diète de Spire, voy. Höberlin, XII, p. 473; Janssen-Pastor, t. III[18], p. 576; Winkelmann, III, p. 358, et de Boor, *Beitr. zur Geschichte des Speirer Reichstages von 1544*, Strasbourg, 1878.

[2] Le cardinal arriva de nouveau à Rome le 1[er] mars 1544 (voy. Raynald, 1545, n° 1).

[3] Il lui déplaisait déjà que Charles-Quint n'eût pas attendu le cardinal dans les Pays-Bas, voy. le rapport de F. Babbi du 17 janvier 1544. (Archives d'État, à Florence.)

et contre Charles-Quint. Pier Luigi Farnèse fit cependant tous ses efforts pour l'empêcher. L'influence de cet homme sur le Pape avait grandi encore, depuis que Farnèse, vers cette époque, avait ostensiblement changé de conduite. D'après le rapport du cardinal Hercule Gonzague, Pier Luigi représenta énergiquement au Pape, qu'une guerre avec l'Empereur amènerait la ruine de la maison Farnèse [1]. En conséquence, on ne prit point parti expressément et ouvertement contre Charles-Quint. On n'en reconnaissait pas moins, à de nombreux signes, que le Pape penchait du côté de la France.

Ce n'était pas seulement la condamnation de la Pragmatique espagnole, le 2 avril, qui inquiétait les Impériaux à Rome [2]. Les fréquentes conférences nocturnes du Pape et les secrètes négociations en consistoire ne leur donnaient pas moins à penser. L'ambassadeur impérial, de Vega, mit en œuvre, vers ce temps, tous les moyens diplomatiques. Ayant rencontré, le 3 avril, chez Marguerite, fille de l'Empereur et épouse d'Ottavio Farnèse, le cardinal Alexandre et celui-ci s'étant répandu en protestations de dévouement à Charles-Quint, l'ambassadeur répondit que les paroles étaient sans importance, et qu'il voudrait voir des actes. Passant aux délibérations secrètes du Consistoire, Vega dit qu'il savait qu'il s'agissait du mariage de Vittoria avec le duc d'Orléans, mais qu'un tel abandon de la neutralité amènerait la ruine de Sa Sainteté, celle du siège apostolique et de la maison Farnèse [3].

Les choses s'envenimèrent encore, quand Marguerite prit parti pour l'Empereur avec une violence passionnée et se laissa emporter jusqu'à employer des expressions outrageantes contre « l'engeance des Farnèse [4] ». Les ennemis de Paul III, Cosme de Médicis et le cardinal Hercule Gonzague,

[1] Voy. au supplément n° 63 la lettre importante du cardinal Gonzague du 18 mars 1544 (Bibliothèque Vaticane). Cet amendement, s'il exista sérieusement, ne dura pas longtemps chez Pier Luigi (voy. Luzio, *Pronostico*, chap. XXXIV).

[2] Voy. *Legazioni di A. Serristori*, p. 133, 135.

[3] *Ibid*, p. 136.

[4] *Ibid.*, p. 139.

jetèrent de l'huile sur le feu [1]. Le représentant de Cosme révéla à l'ambassadeur impérial, que son maître savait qu'on songeait à faire, dans l'État de l'Église, des enrôlements au nom de la France, sous prétexte de favoriser les Farnèse.

Vega alla jusqu'à rappeler à Pier Luigi, qui, avant son départ pour Parme, s'était disposé à faire quelque chose pour l'Empereur, qu'il renseignerait son maître sur la façon odieuse, dont ses serviteurs et parents en usaient avec lui [2].

L'Empereur lui-même eut également des paroles dures pour le nonce du Pape [3]. Cédant aux sollicitations de Henri VIII, il se décida enfin même à rappeler son ambassadeur de Rome [4].

Le soir du 22 mai, Vega quitta, dans le plus grand secret [5], la ville éternelle, sans prendre congé du Pape et sans laisser personne pour le représenter. Dans cette situation critique, Alexandre Farnèse garda le calme d'un diplomate expérimenté. Déjà, Marguerite lui ayant dit un jour avec violence : «Vous ne voyez donc pas que la victoire de l'Empereure est certaine et que vous mettez à bas la maison Farnèse », le cardinal lui répondit : « Madame, si nous étions si sûrs que cela de la victoire de l'Empereur, nous prendrions tout de suite une attitude nette. Mais qui sait ce qui arrivera [6]? »

Ces paroles expliquent clairement la situation. La diplomatie papale voulait attendre l'issue de la grande lutte, avant de prendre définitivement position. Un ami du cardinal Gonzague pensait, au commencement de juin, que Paul III y regarderait à plusieurs fois, avant de se déclarer ouvertement pour François Ier [7]. Il ne faut pas être surpris que Paul III, en face de l'attitude menaçante de l'Empereur, ait

[1] Voy. les lettres du cardinal Gonzague à D. Ferrante des 18 et 28 mars et du 5 avril. Cod. Barb. lat. 5792, f°s 20, 23, 26^b de la Bibliothèque Vaticane.

[2] *Legazioni di A. Serristori*, p. 139.

[3] Voy. le rapport de B. Ruggieri dans Balan, VI, p. 363.

[4] Voy. Druffel, *Charles-Quint*, I, p. 63, et Ehses, IV, p. 377.

[5] Il n'avertit que Marguerite et Serristori; voy. le rapport de celui-ci du 3 mai 1544. (Archives d'État à Florence.)

[6] *Legazioni di A. Serristori*, p. 140.

[7] Voy. la lettre du cardinal Gonzague à Granvelle du 3 juin 1544. Cod. lat. 5792, f° 64 de la Bibliothèque Vaticane.

songé alors à assurer sa sécurité par une alliance avec Venise et les États catholiques de l'Allemagne[1]. Le 9 juin, arriva à Rome, comme envoyé de la France, le cardinal Hippolyte d'Este, qui venait de tenter sans succès de faire alliance avec la ville des lagunes[2]. On lui prépara une réception très honorable et il logea au palais de la chancellerie. Les Romains croyaient alors que la ligue entre le Pape, la France et Venise était déjà conclue, surtout puisqu'il était question des offres les plus séduisantes de François Ier pour les neveux[3].

Les Romains se trompaient, tout comme les diplomates qui croyaient que l'attitude douteuse de Charles-Quint à la diète de Spire et les autres hostilités des Impériaux[4] amèneraient le Pape à rompre avec le chef laïque de la chrétienté; on vit au contraire que Jove avait bien jugé la situation, lorsque le 7 juin, il écrivait au duc de Florence : « Le pape Paul, en homme résolu et avisé, veut rester effectivement neutre. Après-demain, le cardinal de Ferrare sera ici et frappera à une porte qui ne s'ouvre pas. Sa Sainteté s'enveloppera bien et se mettra du plomb aux pieds pour s'ôter la tentation de fuir. On dit que le cardinal de Ferrare veut demander du secours à Rome, comme il a fait à Venise, mais Saint-Pierre entend rester aussi neutre que Saint-Marc[5]. »

Quoique Paul III penchât du côté de la France[6], il ne se permit aucune manifestation publique dans ce sens, mais continua à s'obstiner dans la neutralité qu'il observait depuis dix ans. Lorsque ensuite le bruit courut de negociations d'entente entre les deux adversaires, il résolut, malgré les

[1] Voy. Ehses, IV, p. 377.

[2] Voy. Brosch, dans *Mitteil des österr. Inst.*, XXIII, p. 132; *Atti Mod.*, IV, p. 142, 158.

[3] Voy. *Arch. stor. Ital.*, Append. VI, p. 171; Druffel, I, p. 64. Voy. aussi Adriani, IV, chap. iv.

[4] En plus du départ de Vega, le bruit courait aussi que Charles-Quint avait appelé à lui Ascanio Colonna; voy. le rapport de Serristori du 23 juin 1544. (Archives d'État, à Florence.)

[5] Desjardins, III, p. 49-50.

[6] Voy. Adriani, IV, ch. iv. Voy. Brosch, I, p. 180, et Staffetti dans *Arch. stor. Ital.*, 5e série, XV, p. 71.

humiliants refus qu'il avait essuyés, de seconder l'œuvre de paix par l'envoi de légats, qui fut décidé dans un consistoire du 30 juillet. Le cardinal Morone fut chargé de la mission à l'Empereur, le cardinal Grimaldi de celle à François Ier.

Dans le même consistoire, on se prononça contre le Recez de Spire, si offensant pour la cause catholique. Dès le commencement de juin, le Pape avait délibéré sur cette affaire avec les cardinaux. Accepter en silence les décrets qui atteignaient si gravement la religion et l'autorité du Saint-Siège paraissait incompatible avec les devoirs du chef de l'Église [1]. Il fallait tout faire pour décider l'Empereur à retirer ses concessions. Giovanni Ricci, archevêque de Siponto, envoyé le 27 juillet en Portugal comme nonce, devait agir dans ce sens, en décidant le roi de Portugal, et en Espagne le prince Philippe et d'autres personnalités éminentes, à user de leur influence sur Charles-Quint [2]. On prépara pour l'envoyer à l'Empereur lui-même un vigoureux bref de blâme, qui fut lu dans le consistoire du 30 juillet [4].

Cet important document, à la rédaction duquel avait particulièrement travaillé le cardinal Carafa, ne fut expédié que le 24 août, après une nouvelle étude du Recez de Spire par une congrégation particulière de cardinaux. Outre le bref à l'Empereur, d'autres brefs pareils furent également envoyés à son confesseur Soto et à Granvelle Ils contenaient la recommandation d'agir contre le Recez de Spire. Des plaintes sur le Recez furent adressées aussi au roi Ferdinand et aux princes catholiques de l'Empire [5].

Dans le bref daté du 24 août à Charles-Quint et qui embrassait une si vaste matière [6], le Pape proclamait d'abord

[1] Voy. Raynald, 1544, n° 20; Pieper, p. 128; Ehses, IV, p. 363.

[2] Voy. les lettres de Farnèse des 22 et 23 juillet dans Ehses, IV, p. 358; voy. Pallavicini, p. 1, 5, ch. v, n° 5.

[3] Voy. Ehses, IV, p. 362.

[4] *Acta consist.* dans Ehses, IV, p. 364.

[5] Voy. Raynald, 1544, nos 8-9; Ehses, IV, p. 364. Sur la participation de Carafa, voy. Silos, I, p. 243; Bromato, II, p. 94.

[6] Le mieux imprimé, dans Ehses, IV, p. 364-373, traduction italienne dans Pallavicini, p. 1, 5, chap. vi. Une autre rédaction plus violente fut

son devoir d'élever une protestation contre les concessions de Spire, car il ne voulait pas se mettre dans le cas du grand-prêtre Héli qui laissait dans le sanctuaire ses fils criminels, mais il entendait préserver l'Empereur de la colère de Dieu. Le Recez de Spire excluait des discussions sur les affaires de religion précisément celui à qui, depuis que l'Église existait, revenait généralement le premier et le plus haut des pouvoirs en ces matières. Au lieu de cela, on voulait maintenant que des laïques sans distinction et même des partisans d'erreurs condamnées en décidassent. L'Empereur ne devait pourtant pas prêter l'oreille aux ennemis de l'Église, qui lui insinuaient que les prêtres et les pasteurs des croyants manquaient à leur devoir et qu'il devrait se substituer à eux; car la meilleure bonne volonté n'autorisait pas plus, pour la conduite de l'Église que pour la conduite d'une maison, à se mêler de choses que l'ordre divin a mises au pouvoir d'un autre. Oza, qui voulut soutenir l'arche chancelante, était certainement animé de la meilleure bonne volonté et cependant il fut frappé de mort par la main de Dieu, parce qu'il avait tenté de faire ce qui était seulement du ministère des prêtres et des lévites. Pourquoi d'autre part Coré, Dathan et Abiron furent-ils engloutis dans la terre, sinon parce qu'ils usurpèrent des dignites et des fonctions du sacerdoce? Et cependant le sacerdoce de l'alliance n'était que l'ombre du sacerdoce chrétien. Le roi Ozias, si distingué d'ailleurs, se laissa entraîner par l'orgueil de ses succès et pénétra, malgré la résistance des prêtres, dans le sanctuaire, pour allumer le sacrifice sur l'autel; aussitôt il fut atteint de la lèpre pour toute sa vie! A quel degré de puissance et de gloire Dieu n'a-t-il pas élevé les empereurs qui, comme Constantin, Théodore, Charlemagne, honorèrent les prêtres de son Église! Combien par contre ont mal fini leurs ennemis et persécuteurs comme Anastase, Maurice, Constance II, Justinien II, Philippin,

publiée d'abord par Raynald (1554, n° 7) qui se trompe en la prenant pour le bref rée lement envoyé à Charles-Quint. Elle a été republiée par Ehses, IV, p. 374-379; c'est peut-être un premier brouillon soumis ensuite à un remaniement qui en adoucit la forme.

Léon III et plus tard Henri IV et Frédéric II? Après le peuple juif, qui a renié le Sauveur lui-même, aucun peuple n'a été frappé de châtiments plus terribles que les Grecs, qui s'opiniâtrèrent dans la séparation et le schisme avec le siège apostolique. Comment donc Charles-Quint pourrait-il échapper à la colère de Dieu, s'il suivait les voies de ces empereurs hostiles à l'Église, lui, le descendant d'aïeux, qui s'étaient efforcés de rendre à l'Église autant d'honneur qu'ils en recevaient!

Personne n'a plus à cœur que lui, continue le Pape, d'apaiser les querelles de religion, mais même dans un but si saint, il ne peut céder à l'Empereur sa place de chef, il ne peut que lui accorder le rôle de puissant protecteur et le prier de l'exercer. Son rôle n'exigeait rien de plus, car le Pape a de lui-même salué avec joie toutes les occasions, qui lui offraient le plus petit espoir d'ouvrir le Concile. Partout où la plus légère espérance d'être accueilli apparaissait, il a envoyé ses légats; pour les Allemands, dont le retour a été rendu chaque jour plus difficile par la complaisance croissante de l'Empereur, il leur a fait plus d'avances qu'à toutes les autres nations, en désignant Trente pour le lieu du Concile et en envoyant ses légats; mais « nous avons appelé et personne ne nous a écouté; nous sommes venu et personne n'était là » (Isaïe, 50, 2). Maintenant encore, il ne dépend pas du Pape que le Concile aboutisse; la seule chose, qui manquait, c'est que l'Empereur et les princes chrétiens, François I[er] de France surtout, fissent la paix, car la guerre était l'unique obstacle, qui avait retardé l'ouverture du Concile de Trente. Il appartenait donc à l'Empereur d'écouter, en matière de foi, la voix du Pape et de lui laisser les mains libres dans les choses qui étaient de son emploi divin; il était du devoir de l'Empereur, de retirer les concessions, qu'il avait faites aux ennemis de l'Église, avec une douceur intempestive. Dans le cas contraire, le Pape ne pouvait plus se borner à de simples exhortations, telles qu'Héli n'avait pas dû manquer d'adresser à ses fils, mais il ferait, avec l'aide de Dieu, tout ce qui serait nécessaire, pour éviter le dur châtiment d'Héli.

Le cardinal légat Morone devait remettre cette lettre de remontrances. Mais Charles-Quint, alors encore en pleine guerre avec François Ier, refusait absolument de recevoir le légat. Le cardinal Farnèse se hâta d'en prévenir Morone, le 9 septembre. Ce dernier reçut l'avis le 14 septembre, à Lyon, et revint sur ses pas[1]. Comme la paix fut bientôt conclue à Crépy, entre François et Charles, la mission de Grimani devint superflue

Le camérier du Pape, David Odasio, avait été chargé de remettre au cardinal Morone la lettre de blâme. Lorsqu'il arriva à la cour impériale, contre son attente, il n'y trouva pas le cardinal. Comme il n'avait pas mission de remettre la lettre destinée à l'Empereur, Odasio n'en laissa à la cour qu'une copie et remporta l'original à Rome; il remit toutefois les brefs adressés à Granville et à Soto. Flaminio Savelli, parent du pape, fut chargé de la présentation de l'original à l'Empereur. Fin janvier 1545, il partit pour Worms, afin de remettre les insignes du cardinalat à l'évêque d'Augsbourg, Otto de Truchses[2].

Giovanni Tommaso Sanfelice, évêque de Cava, envoyé en Allemagne, le 27 août 1544, comme nonce extraordinaire, avait été chargé de communiquer la lettre de blâme au roi Ferdinand Ier et aux États catholiques de l'Empire. Celui-ci exécuta sa mission avec une si grande célérité, que, dès le 24 septembre, Ferdinand Ier était en possession de la lettre adressée à son frère[3]. Au moment de sa remise, les événements avaient devancé, sur un point important, les desiderata

[1] Voy. Pieper, p. 128; Ehses, IV, p. 365.

[2] Massarelli atteste le double envoi du bref par Odasio et Savelli dans *Diarium*, I du 25 mars 1545 (éd. Merkle, I, p. 164). Voy. en plus les observations de Ehses (IV, p. 364) qui se sépare de Druffel (*Karl V*, I, p. 73), de Friedensburg (*Nuntiaturberichte*, VIII, p. 24) et de Merkle (I, p. 421), qui contestent l'exactitude des données de Massarelli.

[3] Voy. Ehses, IV, p. 364. A la diète de Worms, le 7 avril 1545, Granvelle fit de violents reproches au nonce Mignanelli, à propos de l'envoi de l'évêque de Cava et surtout parce que le bref était ainsi tombé aux mains des luthériens et avait donné occasion à leurs attaques. (Voy. le rapport de Mignanelli du 9 avril 1545 dans les *Nuntiaturberichten*, VIII, p. 97; voy. Druffel-Brandi, p. 42.)

de ce document. La paix était conclue entre Charles-Quint et François Ier.

Les arrangements, conclus à Crépy, le 17 septembre, à l'exclusion du Pape [1], apportaient au roi de France une paix honorable. Pour aplanir le litige au sujet de Milan, on convint que le duc d'Orléans, le second fils du roi, se marierait soit avec Marie, fille aînée de l'Empereur, soit avec une fille du roi Ferdinand et obtiendrait, dans le premier cas, les Pays-Bas, dans le second, Milan. L'Empereur renonçait à la Bourgogne, le Roi rendait la Savoie et abandonnait ses prétentions sur Milan, Naples, les Flandres et l'Artois. Les deux monarques s'engagèrent à faire ensemble la guerre contre les Turcs et à s'aider mutuellement pour le « rétablissement de l'unité de la religion ». Sur ces derniers points, des articles secrets avaient été signés, en vertu desquels les deux princes s'engageaient à soutenir le Concile et à imposer ses décrets par la force. François Ier promettait de ne plus conclure d'alliance en Allemagne et non seulement avec les protestants [2].

Le traité de paix faisait tomber une des causes principales de l'irritation de l'Empereur contre le Pape. En habile homme d'État, Charles-Quint réfléchit qu'une réponse à la lettre de blâme ne pouvait guère être faite, sans atteindre l'honneur et le prestige des deux chefs de la chrétienté [3]. L'Empereur sentait aussi qu'il avait plus accordé de choses dans le Recez, « qu'il ne savait pouvoir en tenir [4] ». Dans le calme de sa conscience, il était obligé de reconnaître que les plaintes, formulées là-dessus avec tant de résolution par le Pape, n'étaient pas injustifiées. Sa sagesse politique et ses sentiments catholiques étaient suffisants pour le décider à ne répondre que verbalement à la lettre de blâme. Voyant toute

[1] Voy. Capasso, *Politica*, t. I, p. 44.

[2] Voy. Baumgarten dans *Histor. Zeitschr.*, XXVI, p. 31, et Druffel, *Karl V*, I, p. 49, sur la date du traité (17 ou 19 septembre). Sur le sens quelque peu obscur du dernier article de paix et sur les secrètes tendances des contractants, voy. Soldan, I, p. 186.

[3] Voy. *Commentaires*, p. 98; voy. Ehses, IV, p. 371 et 382.

[4] Entretien avec l'électeur de Saxe (voy. Schmidt, *Gesch. der Deutschen* XII, p. 333).

la gravité et toute l'importance des expressions du bref et sentant qu'elles atteignaient l'autorité, la dignité et le prestige de l'Empereur, Sa Majesté crut devoir remettre à une époque plus favorable une réponse point par point. On déclarerait ensuite et on établirait que Sa Majesté n'était pas responsable des tristes vicissitudes de la chrétienté, qu'elle s'était employée constamment en personne ou autrement à les empêcher ou à y remédier, non seulement parce que c'était le devoir d'un bon Empereur et que l'autorité et la dignité impériale l'exigeaient, mais parce que c'était le devoir de tout prince catholique, respectueux du Saint-Siège et soucieux de sa sauvegarde. Si chacun à sa place et à son rang avait agi de même, les malheurs actuels de la chrétienté auraient été évités [1].

Le surprenant changement d'attitude de Charles-Quint lui valut alors, comme catholique et comme homme d'État, une renommée durable. Par là, il anéantit les espérances que les protestants s'étaient formées d'un schisme irrémédiable entre les deux chefs de la chrétienté et il ouvrit ainsi la voie à une entente, qui devait amener les plus grandes conséquences. La situation exigeait impérieusement un accord entre les deux hautes puissances. Qu'il y eût encore pourtant, au début, de grandes méfiances, cela ne s'explique que trop bien après ce qui s'était passé.

Fin novembre, les relations diplomatiques brisées étaient renouées et Vega revenait au poste qu'il avait quitté en mai [2]. La nomination des cardinaux, du 9 décembre, dans laquelle trois prélats espagnols, il est vrai (Francisco Mendoza de Coréa, Gasparo de Avalos de Compostela et Bartolome de la Cueva), reçurent la pourpre, mais où fut oublié Pedro Pacheco dont la nomination était vivement souhaitée par l'Empereur, fut un nouveau sujet de désaccord. Charles-Quint fut si intraitable, qu'il défendit aux prélats nommés de porter le costume de cardinaux [3]. Dans ces circonstances, on ne peut être

[1] Druffel, *Karl V*, I, p. 78-79.

[2] *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 15. Voy. les instructions de Charles-Quint pour Vega du 2 décembre 1544, dans Gayangos, VII, p. 1, n° 258.

[3] Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 18. Reçurent encore le chapeau

surpris que le secrétaire de Pier Luigi Farnèse, Annibale Caro, qui devait sonder l'Empereur pour l'octroi de Parme et de Plaisance à son maître, reçût le plus mauvais accueil [1]. L'évêque de Trente, le cardinal Cristoforo Madruzzo et l'évêque d'Augsbourg, le cardinal Otto de Truchsess, réussirent à amener un nouveau rapprochement entre le Pape et les Habsbourg [2].

rouge le 9 décembre 1544 : deux Français : Georges d'Armagnac et Jacques d'Annebaut; un Allemand : l'évêque d'Augsbourg, Otto Truchsess de Waldbourg; et sept Italiens : Francesco Sfondrato, Federigo Cesi, Niccolo Ardinghello, Andrea Cornaro, Geronimo Capodiferro, Durante de Duranti et Tiberio Crispo; sauf les deux derniers, tous étaient des hommes excellents qui s'étaient distingués souvent dans des fonctions ecclésiastiques. Voy. Ciaconius, III, p. 688, et Cardella, IV, p. 253. De nombreuses erreurs se trouvent dans les indications des évêchés que les susnommés doivent avoir occupés. Sur Truchsess, voy. *Histor. Jahrb.*, VII, p. 177, 369; t. XX, p. 71; *Allgem. deutsche Biogr.*, t. XXIV, p. 634; *Wetzei und Weltes Kirchen lexikon*, t. XII², p. 114; le bref de cardinal pour Truchsess dans Ehses, IV, p. 440. Sur Cesi, voy. Garempi, *Appendice*, p. 253; *ibid.*, p. 262, sur Capo diferro et Cornaro. Sur N. Ardinghello, voy. Mazzuchelli, I, p. 2, 9, 81. Sur Mendoza, voy. *Fonds grec de l'Escurial*, p. 43. Étant donné la clairvoyance ordinaire de Paul III, Massarelli attribue à l'influence de Costanza Farnèse, qui avait trompé le Pape, la nomination de Durante et Crispo, qui étaient tout à fait indignes du chapeau rouge. *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 195-196.

[1] Voy. Affo, p. 62; *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 21. 638

[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 23. On voit, par la lettre du cardinal Gonzague du 7 mars 1545 (Bibliothèque Vaticane), que nous donnerons au supplément, combien, du reste, les rapports entre Paul III et Charles-Quint étaient encore tendus au printemps de 1545.

CHAPITRE II

PROGRÈS DE LA SCISSION RELIGIEUSE EN ALLEMAGNE. — RAPPROCHEMENT DE L'EMPEREUR ET DU PAPE. — ENVOI DU CARDINAL FARNÈSE A WORMS ET NÉGOCIATIONS A PROPOS DE L'ALLIANCE DE CHARLES-QUINT ET DE PAUL III POUR LA LUTTE CONTRE LES ÉTATS PROTESTANTS DE L'EMPIRE. — OCTROI DE PARME ET PLAISANCE A PIER LUIGI FARNÈSE. — CONVOCATION DU CONCILE DE TRENTE.

La ligue de Smalkalde avait profité des difficultés, que créaient aux Habsbourg les Turcs et les Français, pour opprimer les États catholiques de l'empire et introduire la nouvelle Église dans des contrées d'Allemagne jusque-là catholiques. L'expédition du prince électeur Jean-Frédéric de Saxe et du landgrave Philippe de Hesse contre le duc Henri de Brunswick, le dernier des princes importants qui restât attaché à la foi ancienne dans le nord de l'Allemagne, amena au protestantisme les évêchés de Naumbourg, de Zeitz et Meissen. Comme Henri n'était pas prêt, l'attaque réussit sans effort, la ligue de Smalkalde s'empara du duché et y introduisit aussitôt la nouvelle doctrine. Les vieilles institutions ecclésiastiques, à Hildesheim et à Mulhouse, en Thuringe, furent violemment détruites. Dans le sud de l'Allemagne, la ville de Ratisbonne embrassa le protestantisme en 1542; l'année suivante, ce fut le tour du comte palatin Otto Heinrich de Pfalz-Neubourg[1].

La vieille Église subit encore des pertes plus dures dans le

[1] Voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p 528, 538, 548, 561. Voy. aussi Knieb, *Gesch. der Kath. Kirche in der freien Reichsstadt Mülhausen,* Freibourg, 1907, p. 37.

bas Rhin. L'électeur et archevêque de Cologne, Hermann de Wied lui-même, menaçait de se séparer de l'Église. La formation théologique si insuffisante de ce prélat, qui n'était pas fort en latin, contrastait avec son désir exagéré de s'occuper des questions théologiques. D'abord ennemi des erreurs luthériennes, ce prince de l'Église eut plus tard un penchant suspect pour les représentants des idées nouvelles. Peu à peu l'archevêque, si mal éclairé dans les choses théologiques, entra dans une pente, sur laquelle il ne s'arrêta pas. A la fin de 1542, il appela Butzer à Bonn et permit à ses prêtres de donner aux laïques la communion sous les deux espèces et de faire de la prédication protestante. Bien que le chapitre de la cathédrale, l'université et le clergé de la ville s'élevassent courageusement pour la défense de la foi catholique, Hermann persista dans la tentative de protestantiser son diocèse. En mai 1543, Mélanchton vint lui-même à Bonn; en juillet, les États séculiers se déclarèrent d'accord avec leur archevêque [1].

En même temps, le bruit courut que Franz de Waldeck, évêque de Münster, Minden et Osnabrück, était sur le point de se séparer de l'Église. Ce prélat, qui s'adonnait à l'ivrognerie et à la débauche, avait donné, depuis longtemps déjà, les plus sérieuses angoisses aux catholiques de Westphalie, par sa conduite et sa tolérance pour les prédicateurs protestants. Au commencement de 1543, il sollicita son entrée dans la ligue de Smalkalde [2] Il fut imité par les ducs de Clèves et de Juliers, qui, à propos de l'héritage de Gueldre, étaient en guerre avec la sœur de l'Empereur, Maria, gouvernante des Pays-Bas. Wilhelm, qui, depuis longtemps, subissait l'influence de conseillers à idées protestantes, promit à la ligue de Smalkalde de protestantiser son pays, si elle l'aidait

[1] Voy. Varrentrapp, *H. v. Wied und son Reformationsversuch zu Koln*, Leipzig, 1878; Floss et Pastor, dans les *Annal. des histor. Vereins für den Niederrhein*, XXXVII, p. 121; Janssen-Pastor, t. III[18], p. 562; Postina, *Billick*, p. 41; Gulik, Gropper, p. 44, 62, 86; *Histor. Jahrb.*, XXVIII, p. 183.

[2] Voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p. 560, et Fischer, *Die Reformationsversuche des Bischofs F. v. Waldeck. Dissert.*, Münster, 1906

contre Charles-Quint. Comme Philippe de Hesse fit refuser au duc de Clèves et de Juliers l'entrée dans la ligue de Smalkalde, celui-ci resta seul lorsque l'Empereur apparut avec une armée considérable, dans l'été de 1543. Le 24 août, fut emportée d'assaut Duren, la forteresse principale du duché de Juliers, et le pays entier fut soumis en peu de temps. Le 7 septembre, Wilhelm se jeta aux pieds de Charles-Quint dans le camp de Venlo. Celui-ci restitua au vaincu ses anciens États héréditaires, mais il dut renoncer à Gueldre et à Zutphen, de même qu'à son alliance avec la France et le Danemark et interdire l'introduction des nouveautés religieuses [1].

La chute du duc de Clèves produisit une réaction décisive sur l'état de choses à Cologne. L'Empereur invita personnellement les catholiques à une énergique résistance contre les nouveautés religieuses de l'archevêque et l'obligea au renvoi de Butzer. Par là le grand danger qui menaçait l'Église dans le bas Rhin n'était, il est vrai, pas encore écarté mais cependant diminué [2].

La victoire de l'Empereur sur le duc de Clèves eut encore un autre résultat important : elle ouvrit les yeux de Charles sur la faiblesse et l'incapacité politique de la ligue de Smalkalde. Il lui sembla dès lors, comme il le rapporte dans ses mémoires, qu'il n'était plus impossible de dompter leur insolence par la force, et cela lui parut facile, pourvu qu'on entreprit la chose dans des circonstances convenables et avec des moyens suffisants [3]. Il est vrai que l'Empereur, au début, avait encore besoin de l'appui de tous dans sa guerre contre la France. Ainsi la ligue de Smalkalde obtint encore une fois à la diète de Spire un triomphe. Charles-Quint, en son for intérieur, regrettait cependant les concessions faites alors et qui lui avaient été arrachées par la difficulté de sa situation. Qu'il n'ait pas eu le projet de les tenir, cela est assez prouvé par la condition secrète de la paix de Crespy, d'après

[1] Voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p. 570.
[2] Voy. Gulik, p. 97.
[3] *Commentaires*, p. 101; voy. Bezold, p. 746.

laquelle François Ier devait promettre[1] de fournir des secours à l'Empereur pour le rétablissement de l'unité religieuse. Par là, la situation politique fut changée dans un sens favorable au Concile.

Peu de temps après la conclusion de la paix, Charles-Quint et François Ier, aussi bien par les nonces accrédités chez eux que par leurs ambassadeurs à Rome, firent manifester leur désir de l'ouverture prochaine du Concile à Trente[2]. Déjà avant l'arrivée de leurs propositions à Rome[3], Paul III, de son côté, maintenant que par la paix les voies étaient libres, avait pris l'initiative de la prochaine convocation du Concile. Le 26 octobre 1544, Francisco Sfondrato, qui avait échangé son évêché de Sarno contre l'archevêché d'Amalfi, fut envoyé comme nonce extraordinaire[4] à l'Empereur, pour lui exprimer tout d'abord la joie du Pape sur la conclusion de la paix et ensuite lui parler de la tenue possible du Concile comme un des fruits importants qui pouvaient naître de cette paix. Il devait représenter encore une fois à l'Empereur tous les efforts passés du Pape pour le Concile jusqu'à la dernière suspension, la grande nécessité de celui-ci, et lui déclarer ensuite que Paul III voulait lever la suspension et tenir sans délai le Concile, c'est pourquoi Sa Majesté était priée d'y coopérer par l'envoi des prélats de son empire; par contre l'Empereur devait empêcher que les affaires religieuses fussent traitées à la prochaine diète de Worms; le Pape n'y enverrait également aucun légat. En ce qui concernait le lieu du Concile, Sa Sainteté voyait qu'en dépit des incommodités qui se trouveraient à Trente et qui ne lui permettraient pas même d'y venir, il amènerait, par un changement de lieu, de nouvelles difficultés et de nouveaux retards. Avec une mission semblable, Girolamo Dandino fut envoyé, le 31 octobre, comme

[1] Voy. plus haut, BEZOLD, p. 747.

[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 15; EHSES, IV, p. 383.

[3] Voy. EHSES, IV, p. 381.

[4] Ses instructions, *ibid.*, p. 380-382. Voy. aussi sur sa mission, MERKLE, I, p. 421; *Rapports de Nonciature*, VIII, p. 8. Contrairement à Friedensburg qui dit que Sfondrato serait parti dans les premiers jours de novembre, Ehses fixe le 29 octobre comme jour du départ.

nonce à François I[er][1]. Le 7 novembre, l'ambassadeur français, Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, remit en consistoire une lettre de François I[er] du 28 octobre, dans laquelle, entre autres demandes, le Pape était prié d'ouvrir le Concile dans trois mois, à Trente, qui paraissait le lieu le meilleur au roi et à l'Empereur[2]. De même, dans les jours qui suivirent le départ de Sfondrato, était arrivée une lettre du nonce à la cour de France, qui exposait quelle attitude le roi prendrait désormais dans la question du Concile; une lettre de Poggio mentionnait également les paroles que Granvelle, au nom de l'Empereur, avait prononcées à ce sujet[3].

Aussitôt que le Pape se fut assuré de l'adhésion des deux princes, il fut décidé, le 14 novembre, d'accord avec tous les cardinaux en consistoire, de lever la suspension du Concile et de l'annoncer de nouveau pour le 25 mars 1545[4]. La décision définitive et le lancement de la nouvelle bulle de convocation eurent lieu dans le consistoire du 19 novembre[5] : à la place du 25 mars, choisi d'abord, on indiquait maintenant le quatrième dimanche de Carême, 15 mars 1545, comme date extrême de l'ouverture. Dans le même consistoire furent députés pour les choses du Concile les cardinaux Cupis, del Monte, Carafa, Parisio, Cervini, Guidiccioni, Crescenzi, Cortese, Pole et les cardinaux Grimani et Morone absents à ce moment[6].

Par une bulle, datée justement du 19 novembre[7], Paul III

[1] Voy. Ehses, IV, p. 380; Campana, p. 358.

[2] *Extrait des actes consistoriaux* du 7 novembre 1544, dans Ehses, IV, p. 382.

[3] Voy. la lettre de Farnèse à Poggio du 14 novembre 1544 (*ibid.*, p. 383). François I[er], comme il le montra plus tard, n'était aucunement sincère lorsque après la conclusion de la paix il étalait son zèle pour le concile (voy. *ibid.*, p. 384; Pistor, *Reunionsbestrebungen*, p. 297).

[4] Farnèse en parle dans sa lettre à Poggio du 14 novembre 1544 (Ehses, IV, p. 384) et à Morone du 17 novembre 1544 (*ibid.*).

[5] Le texte de la bulle *Lætare Hierusalem* du 19 novembre 1544, *ibid.*, p. 385 à 388. — Sur le rapport des deux résolutions prises dans les consistoires des 14 et 19 novembre, voy. *ibid.*, p. 383, ce qui est dit concernant l'affirmation de Friedensburg dans les *Nuntiaturberichten*.

[6] *Extrait des actes consistoriaux*, dans Ehses, IV, p. 385.

[7] *Ibid.*, p. 388.

renouvela son décret antérieur sur l'élection papale, pour le cas où sa mort, au cours du Concile, rendrait une telle élection nécessaire. La publication de la bulle de convocation eut lieu le 30 novembre [1]. Le 3 décembre, tous les cardinaux de tous pays, absents de Rome, furent appelés à Rome pour l'Épiphanie [2].

Dans le Consistoire du 6 février 1545, furent nommés légats : le cardinal-évêque Giovanni Maria del Monte, le cardinal-prêtre Marcello Cervini et le cardinal diacre Reginald Pole [3]. Le 22 février, ceux-ci reçurent la croix de légat [4], après quoi, Cervini partit de Rome le 23, et del Monte le 24 février [5]. Pole resta encore quelque temps à Rome par crainte des observations du roi d'Angleterre et n'en sortit que plus tard [6]. La bulle de nomination des légats [7], du 22 février, et une autre bulle de même date, les autorisant à transférer, à tout événement, le Concile de Trente dans une autre ville, et à le dissoudre ou à le continuer s'ils le jugeaient bon [8], leur furent adressées. Sur le désir des légats, le 27 avril, fut expédié le bref antidaté du 10 février, leur donnant plein pouvoir d'accorder une indulgence, à l'occasion de leur entrée à Trente et de l'ouverture du Con-

[1] Ehses, IV, p. 387. — Sur les brefs à nombre de princes, lancés en partie avant, en partie après cette date, voy. *ibid.*, p. 384. — Sur l'histoire de la remise de la bulle aux évêques par les métropolites, voy. *ibid.*, p. 389; là aussi le mandat de l'évêque de Hildesheim, Valentin de Teutleben, du 12 janvier 1545.

[2] Ehses, IV, p. 384. — Là-dessus le cardinal H. Gonzague qui jusque-là avait été fort hostile à Paul III (sur les sentiments du cardinal, voy. sa lettre au duc de Ferrare du 14 octobre 1544) jugea bon de faire sa paix avec le Pape; voy. la lettre de Gonzague au Pape du 7 janvier 1545 et celle du 3 mars au cardinal Farnèse. Cod. Barb. lat. 5792, f[os] 112, 135, 143 de la Bibliothèque Vaticane.

[3] *Ibid.*, p. 394; Pallavicini, p. 1, 5, chap. viii, n° 1; Massarelli, *Diarium*, II, éd. Merkle, I, p. 422.

[4] Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 151; Ehses, IV, p. 394.

[5] *Ibid.*, p. 152; *ibid.*, IV, p. 394.

[6] Massarelli, *Diarium*, II, éd. Merkle, I, p. 423; Ehses, IV, p. 395. Pallavicini, p. 1, 5, chap. viii, n° 3.

[7] Dans Ehses, IV, p. 393.

[8] *Ibid.*, p. 395.

cile[1]. Les deux légats arrivés à Trente apportaient un bref daté du 22 février au cardinal Madruzzo de Trente[2], lui demandant de faire le nécessaire pour la tenue du Concile. Le 23 février, l'évêque San Felice de Cava fut aussi envoyé de nouveau à Trente, comme en septembre 1542[3], pour s'occuper des logements et de l'approvisionnement. Le secrétaire du Concile, Angelo Massarelli, était parti le 23 février de Rome, avec le légat Cervini, mais il fut envoyé en avant par celui-ci et arriva, le 6 mars, à Trente, où il trouva déjà l'évêque de Cava[4]. Par un bref du 6 mars[5], les légats furent avisés qu'ils pourraient présider le Concile, à deux seulement, et même à un, si l'autre ou les deux autres légats étaient absents ou empêchés.

Les deux légats, del Monte et Cervini, arrivèrent à Roveredo, le 12 mars, et firent leur entrée solennelle à Trente le 13 mars[6]. A part le cardinal de Trente et l'évêque de Cava, ils n'y trouvèrent pas d'autre prélat. Le 14 mars, arriva l'évêque de Feltre, Tommaso Campegio[7]. Dans ces conditions, le Concile ne put être ouvert le 15 mars[8]. Le 23 mars, arriva l'orateur impérial, Diego Hurtado de Mendoza[9]; il fut reçu, le 26 mars, en audience publique, par les légats dans la maison du cardinal del Monte et reçut leur réponse le lendemain[10]. Le 8 avril, les orateurs du roi Ferdinand, Fran-

[1] Dans Ehses, p. 391.

[2] *Ibid.*, p. 396.

[3] Le bref pour lui dans Ehses, IV, p. 397. Pour les approvisionnements, les trois brefs suivants s'en occupent (*ibid.*, p. 397).

[4] Voy. sur son voyage et son arrivée à Trente, son *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 152.

[5] Dans Ehses, IV, p. 398.

[6] Description dans Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 159. Leur lettre à Farnèse, de Trente, du 13 mars, dans Druffel-Brandi, p. 18.

[7] Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 160; Ehses, IV, p. 399.

[8] Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 160; *Diarium*, II, *ibid.*, I, p. 424; Ehses, IV, p. 399.

[9] Nommé le 20 février comme orateur et procurateur de l'empereur au Concile (Ehses, IV, p. 392.)

[10] « Comparitio II D^ni Don Didaci de Mendocia oratoris Caesarei in sacro concilio Tridentino, 26 martii, cum legatorum responso, 27 martii 1545 » (Ehses, t. IV, p. 399-402); Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 161-

cesco de Castelalto et Antonio Quetta, se présentèrent aux légats [1].

Dans les semaines qui suivirent la date de l'ouverture, ne parurent que peu de prélats, parmi lesquels l'évêque de Bitonto, Cornelio Mussi [2], et l'abbé Jean Loysier de Cîteaux [3]. En avril, un mandat du vice-roi de Naples, Pedro de Tolède, donna lieu à des contre-mesures [4]. Celui-ci avait décidé que quatre évêques seulement du royaume de Naples, qu'il désignerait comme procurateurs des autres, iraient au Concile; il maintint son ordonnance, en dépit de la protestation des évêques. Le nonce Poggio avait déjà, en mars, signalé des intentions semblables, de la part de l'Empereur, vis-à-vis des évêques espagnols [5]. La chose était d'autant plus inquiétante, que des cardinaux du parti de l'Empereur, tels que Hercule Gonzague, rêvaient d'une déposition du Pape par le Concile, à l'exemple du Synode de Bâle [6]! En tout cas, la liberté du Concile était gravement menacée par les mesures du vice-roi de Naples, car les princes pouvaient par ce moyen se rendre maîtres du Concile, s'il était en leur puissance de réduire des centaines de voix à un petit nombre, qui leur seraient dévouées [7]. Le mandat du vice-roi de Naples eut pour conséquence le lancement de la bulle du 17 avril 1545 [8], faisant un devoir strict aux prélats d'assister en personne au Concile, sauf le cas d'empêchement

165. Voy. les rapports des légats à Farnèse des 26, 27 et 30 mars sur leurs négociations avec Mendoza dans Druffel-Brandi, p. 29.

[1] Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 171; Ehses, IV, p. 408. Le mandat du roi Ferdinand fut fait le 23 avril pour ses procurateurs, ceux-ci le présentèrent aux légats à Trente le 29 août, Ehses, IV, p. 408.

[2] Vint le 24 mars (Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 162.)

[3] Parut avec un autre abbé de l'ordre le 12 avril devant les légats (Ehses, IV, p. 403, et Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 173.)

[4] Voy. Pallavicini, p. 1, 5, chap. x, n° 4; Ehses, p. 404-407.

[5] Voy. Ehses, IV, p. 412; voy. aussi *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 80.

[6] Voy. plus haut la lettre très caractéristique et inconnue jusque-là du cardinal du 14 octobre 1544. Cod. Barb. lat. 5792, p. 112, de la Bibliothèque Vaticane.

[7] Voy. Pallavicini et la lettre de l'évêque Corn. Mussi au cardinal Santafiora de Trente, du 30 avril 1545 (Ehses, IV, p. 412).

[8] *Ibid.*, p. 404-406.

légitime et interdisant la représentation par procurateurs [1].

Entre temps, la politique impériale, relativement au Concile, avait remis les choses dans la voie équivoque où elles s'étaient trouvées auparavant. Dans la proposition, que Ferdinand Ier avait présentée aux États, au nom de l'Empereur, le 24 mars 1545, à la diète de Worms, il était bien question que le Concile devait s'ouvrir dans le plus bref délai, mais on ajoutait, qu'au cas où le Concile n'aboutirait pas avant la clôture de la diète et où il n'entreprendrait pas la réforme, l'Empereur réunirait une nouvelle diète, qui s'occuperait de cette réforme [2]. Lorsque Fabio Mignanelli, évêque de Lucera [3], accrédité comme nonce permanent auprès de Ferdinand, en remplacement de Verallo, transféré à la cour de l'Empereur, arriva le 2 avril à Worms, il trouva déjà difficile la situation créée par la proposition impériale. Dans l'audience qu'il eut, le 4 avril, de Ferdinand, en réponse aux observations qu'il était chargé de faire au sujet du Concile, il reçut des assurances un peu évasives mais tranquillisantes; en revanche, le cardinal Otto Truchsess d'Augsbourg, avec lequel il causa ensuite, lui exposa, de la façon la plus vive, le danger que l'on courrait, si le Concile n'aboutissait pas cette fois. Le 7, Mignanelli vit de nouveau Granvelle, qui se plaignit violemment de la lettre écrite à l'Empereur [4]. Mignanelli lui ayant répondu que cette lettre ne contenait qu'une admonestation paternelle, Granvelle repartit qu'on pouvait bien en effet tolérer de telles observations à Sa Majesté, mais que ce qui n'était pas admissible, c'était que l'évêque de Cava eût communiqué le document aux princes catho-

[1] Pour les Allemands, on n'insista pas sur la stricte application de cette bulle, voy. *ibid.*, p. 404.

[2] Voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p. 587.

[3] Le bref accréditant celui-ci (*Nuntiaturberichte*, VIII, p. 8, 831) demande à Ferdinand, au cas où la question religieuse serait discutée à la diète de Worms, de veiller à ce que les délibérations là-dessus fussent renvoyées au Concile. Sur l'envoi de Mignanelli, voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 27.

[4] Mignanelli à Farnèse, dat. du 4 avril 1545; *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 89; Druffel-Brandi, p. 34.

liques, en sorte que la lettre avait été connue des protestants, qui y ripostaient partout par les pires pamphlets[1].

Le plus passionné de ces pamphlets avait été composé, sur l'ordre de l'électeur et du chancelier de Saxe, par l'auteur même du schisme, par Luther, déjà aux portes du tombeau. Cet écrit, paru en mars 1545, sous le titre : « Contre la Papauté à Rome, fondée par le diable, » est le plus violent qui soit sorti de la plume de Luther. Le chef de l'Église est appelé à maintes reprises « Père Infernal », « Son Infernalité » ; il est tourné en dérision, comme « bouffon », « papeâne avec ses longues oreilles d'âne », « desespéré larron », « destructeur de la chrétienté, vivant habitacle de Satan », « apôtre du Diable », « fondateur et maître de tous péchés », « âne et ennemi de Dieu », « hermaphrodite romain » et « Pape sodomiste ». Le Pape et ses partisans ne pouvaient être améliorés par un Concile, « car, comme ils sont convaincus qu'il n'y a ni Dieu, ni enfer, ni vie après cette vie, mais vivent et meurent comme vaches, cochons ou autres bêtes », aussi ne doivent-ils que rire des sceaux, des brefs et de toute réforme. Le mieux serait donc que l'Empereur et les États de l'Empire renvoyassent au diable ces vicieux et ignobles filous et cette maudite lie de Rome, car il n'y a pas d'espoir d'en tirer rien de bon. Il faut s'y prendre autrement; les Conciles ne redressent rien : « Le remède, « pour se débarrasser de la Papauté fondée par le diable, » Luther l'indique en ces termes : « Or, sus, empereur, roi, princes et seigneurs, prenez tout ce que vous pourrez prendre, Dieu ne donne pas de bien à ces mains pourries. Et d'abord, qu'on enlève au Pape Rome, la Romagne, Urbin, Bologne et tout ce qu'il possède comme Pape; car il l'a volé, pillé et soumis par ses mensonges et tromperies, tout ceci, il l'a scandaleusement volé à l'Empire par le reniement de Dieu et l'idolâtrie, il a précipité par son idolâtrie d'innombrables âmes dans le feu éternel et détruit l'Empire du Christ, d'où il mérite d'être appelé l'abomination de la

[1] *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 96.

désolation. On devrait donc le prendre, lui, le Pape, les cardinaux et tous les tenants de son Idôlatrie et de sa Sainteté papale, leur arracher la langue comme à des blasphémateurs, les clouer en rang à la potence, de la même façon qu'ils posaient leurs sceaux sur les bulles. Et tout cela serait peu contre leurs blasphèmes et leur idolâtrie. Par conséquent, qu'on leur laisse tenir Concile tant qu'ils voudront, à la potence ou dans l'enfer, avec tous les diables. »

A la teneur de ce libelle correspond l'image du titre, qui représente le Pape sur son trône, en ornements sacerdotaux, mais avec des oreilles d'âne et entouré de diables, qui d'en haut le couronnent d'un baquet d'ordures et d'en bas le tirent aux enfers [1].

Vers le même temps, Calvin composa, sous la forme de 47 remarques à la lettre du Pape, un virulent pamphlet contre Paul III [2]. Jean Sleidan, autrefois espion au service de la France, puis historien de la ligue de Smalkalde, publia deux discours à l'Empereur et à l'Empire, où il réclame des mesures violentes contre le Pape, qui est l'Antechrist [3].

Sans se préoccuper de la colère que montraient les catholiques et même l'Empereur, au sujet des écrits injurieux de Sleidan et de Luther, les protestants firent distribuer à la diète ces pamphlets et d'autres non moins venimeux avec de basses caricatures sur le Pape. Ces actes et leur refus absolu du Concile montrent combien ils se sentaient déjà puis-

[1] Voy JANSSEN, *Ein zweites Wort an meine Kritiker*, p. 99; EHSES, IV, p. 373.

[2] « Admonitio paterna Pauli III R. P. ad invict. Caes. Carolum V... cum scholiis » 1545 (voy. DRUFFEL, *Karl. V*, t. I, p. 80). Quoique Druffel dise des Scholies de Calvin « qu'en maints passagers elles étaient non seulement violentes et hargneuses mais encore grossières et ordurières », le même Druffel s'associe sur divers points aux déclamations du novateur religieux de Genève et se sert des épigrammes des Scholies contre Paul III et les Papes précédents. Au contraire EHSES, dans sa savante *Beilage zur Germania*, 1900, n° 16 et dans *Conc. Trid.*, t. IV, p. 373, montre que Calvin n'est nullement un précurseur en matière scientifique et qu'un historien consciencieux de l'époque ne devrait pas invoquer son autorité. (Voy. aussi MERKLE, I, p. 174.)

[3] SLEIDANUS, *Deux discours* nouvellement publiés par E. BÖHMER, Tübingen, 1879; voy. JANSSEN-PASTOR, t. III[18], p. 591.

sants[1]. La situation était encore empirée par le fait que nombre de gens du parti catholique doutaient de la sincérité des efforts de la Curie pour le Concile[2]. Aux reproches de Granvelle, qu'après la notification de la reprise du Concile, aucunes nouvelles communications n'avaient été faites, de la part du Pape, à l'ambassadeur impérial, sur la poursuite de l'affaire, Mignanelli répondit que Paul III prouvait par ses actes qu'il voulait le Concile, mais dans son rapport il disait que la Curie devait rattraper le temps perdu. Mignanelli interrogea aussi les légats du Concile à Trente sur l'état des choses à Worms, ceux-ci envoyèrent aux légats à Rome une lettre chiffrée de lui très explicite[3].

Les rapports de Mignanelli, une lettre d'avertissement du cardinal Truchsess et les conseils du cardinal Madruzzo décidèrent enfin le Pape à céder aux instances de l'Empereur et à envoyer le cardinal Farnèse lui-même à Worms[4]. Paul III ayant, le 14 avril, renseigné les cardinaux, en consistoire, sur cette importante mission, Alexandre Farnèse quitta la Ville éternelle le 17. Pour ne pas éveiller l'attention en Allemagne, une petite suite l'accompagnait[5]. Après le départ de Farnèse, arriva à Rome une lettre des légats du Concile, qui représentaient que le danger d'un Concile national allemand, devenu imminent par suite de la proposition de la diète, rendait nécessaire l'ouverture prochaine de l'assemblée générale de l'Église à Trente, en tout cas avant la clôture de la diète[6]. Paul III envoya le 23 avril, et revint à la charge le 27, l'ordre aux légats de commencer le Concile le 3 mai,

[1] Voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p. 590, 592; Druffel-Brandi, p. 75; *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 98. Voy. aussi Wendeler, *Luthers Bilderpolemik gegen das Papstum. Archiv für Literaturgesch.*, XIV, p. 16.

[2] Mignanelli à Farnèse, dat. du 9 avril 1545; *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 98, Druffel, *Karl V*, I, p. 41.

[3] *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 99; voy. Merkle, I, p. 178.

[4] *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 28, 106. Sur le conseil de Madruzzo, voy. au supplément n° 67, la lettre du cardinal H. Gonzague du 28 mars 1545. (Bibliothèque Vaticane.)

[5] *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 107; voy. Campana, p. 480.

[6] Dans Druffel-Brandi, p. 55. Voy. Pallavicini, p. 1, 5, chap. x, n[os] 5-8. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 122.

fête de l'Invention de la Sainte-Croix. A cause de la mission de Farnèse, l'ordre n'était pas absolu et laissait aux légats la faculté de différer l'ouverture, au cas où arriveraient des nouvelles de Worms, qui justifieraient ce renvoi[1].

Le cardinal Farnèse voyagea avec une grande rapidité. Dès le 21 avril, il était à Bologne[2], le 23 à Mantoue, où il s'entretint avec le régent, cardinal Hercule Gonzague, entre autres choses, de l'affaiblissement inquiétant des forces du Pape[3]. Le légat partit le même soir en hâte pour Peschiera, d'où un bateau du cardinal Madruzzo le transporta à Riva. Là l'attendaient le cardinal et les deux autres légats du Concile, en compagnie desquels il fit, le 25, son entrée à Trente[4]. Le 28, au moment où il se disposait à partir, arriva aux légats l'ordre d'ouvrir le Concile. Farnèse montra cependant aux légats du Concile la nécessité de ne pas en faire l'ouverture, avant qu'il eût parlé avec l'Empereur. Comme Mendoza et le cardinal de Trente étaient du même avis, les légats s'y décidèrent et envoyèrent, le même jour, un rapport à ce sujet aux cardinaux Santafiora[5], Cervini et Morone. En même temps, avant d'aller plus loin, Farnèse écrivit aussi au Pape dans le même sens[6]. Le 3 mai, les légats convoquèrent les dix évêques[7], arrivés jusque-là à Trente, et leur donnèrent avis de l'ordre du Pape et des motifs de l'ajournement provisoire, ce que tous acceptèrent[8]. Le Pape fit écrire, le

[1] Ehses, IV, p. 411; Druffel-Brandi, p. 65.

[2] *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 120.

[3] Voy. au supplément la lettre du cardinal H. Gonzague du 26 avril 1545 (Bibliothèque Vaticane). San Benedetto, où le cardinal passa pendant son voyage et que Friedensburg (*Nuntiaturberichte*, VIII, p. 120) ne sait pas où placer, est l'abbaye de S. Benedetto di Polirone à Mantoue.

[4] *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 120; Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 179.

[5] Massarelli, *Diarium*, I, vers le 28 avril, éd. Merkle, I, p. 180; Druffel-Brandi, p. 66, 68. Voy. Pallavicini, l. 5, ch. xi, n[os] 4, 5.

[6] *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 133.

[7] C'étaient les évêques de Cava, Feltre, Cadix, Pesaro, Plaisance, Accia, Majorque, Bitonto, Belcastro et Bertinoro.

[8] Voy. les rapports sur cette assemblée dans Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 183, et dans Ehses, IV, p. 413. Lettre des légats à Santafiora du 4 mai dans Druffel-Brandi, p. 80. Un avis de l'évêque de Feltre

4 mai, aux légats, par le cardinal Santafiora, qu'il approuvait l'ajournement[1], mais le 21 mai, il les avisa qu'aussitôt qu'ils auraient reçu de Worms la nouvelle que l'Empereur n'était pas opposé à l'ouverture, ils y procédassent sans délai et sans attendre un nouvel ordre de Rome[2]. Ce qui prouve qu'à ce moment le Pape ne s'attendait qu'à un retard de courte durée, c'est que, le 9 mai, il faisait écrire par le cardinal Santafiora au nonce, en France, de presser François d'envoyer les prélats de son royaume le plus tôt possible[3].

Le cardinal Farnèse arriva à Brixen, le soir du 29 avril 1545; il trouva là Bellaguais, secrétaire du cardinal Truchsess, qui l'assura que Ferdinand Ier, Granvelle et les catholiques voyaient avec grande joie son arrivée à Worms. L'annonce, qu'il reçut de Verallo, que l'Empereur avait retiré l'ordre, d'après lequel il avait interdit aux cardinaux, nommés le 17 décembre 1544, de porter les insignes de leur nouvelle dignité[4], contribua à détruire les craintes qu'ils pouvaient avoir d'un mauvais accueil, de la part des souverains de Habsbourg.

La suite du voyage du cardinal-légat ne fut pas sans inquiétudes, car il craignait d'être fait prisonnier par les protestants. Sur le conseil du prudent cardinal Truchsess, qui envoya au-devant du représentant du Pape son unique frère, on ne prit pas la route ordinaire de la poste et on ne passa pas par Augsbourg. En route, Farnèse rencontra le frère du cardinal de Trente, Nicolo Madruzzo, qui devait l'accompagner jusqu'à Worms. A Dillingen, où on arriva le 5 mai, le légat trouva une ambassade du cardinal Truchsess, qui le

sur la question de l'ouverture du Concile et d'autres questions proposées par les légats aux évêques dans l'assemblée du 3 mai dans Ehses, IV, p. 414-417.

[1] Druffel-Brandi, p. 82.

[2] Voy. Ehses, IV, p. 413.

[3] *Ibid.*, le 29 avril 1545, ce nonce Alessandro Guidiccioni avait écrit à Farnèse que François Ier lui avait déclaré qu'il voulait, avant d'envoyer les évêques, attendre ce qui serait décidé à la diète de Worms (*ibid.*, p. 412). Le troisième légat du Concile, le cardinal Pole, arriva le 4 mai à Trente (voy. Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 183; Ehses, IV, p. 395, 419.)

[4] *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 133.

priait instamment d'arrêter son voyage, car il ne fallait pas se fier au duc protestant de Wurtemberg. Farnèse et ses compagnons brûlaient d'impatience d'aller plus avant. Le légat songea, un moment, malgré le péril, à traverser sous un déguisement le duché protestant de Wurtemberg, mais il finit par se décider pour le plus sûr et à faire le tour du dangereux territoire. Il prit donc, avec un homme, que Ferdinand Ier lui avait envoyé pour le conduire, la route d'Ulm, Scheer, Donaueschingen et Fribourg, atteignit à Spire et de là, à Worms [1].

A Ulm, le cardinal eut l'occasion de prendre un peu connaissance du monde protestant. Il vit la cathédrale « blanche à l'intérieur comme une mosquée », avec un simple autel sans ornement. L'abandon de la maison de Dieu, « vide comme un plat à barbe », fit sur le cardinal et sa suite une très pénible impression. Quelle différence avec les églises d'Italie, si richement ornées d'œuvres d'art! Farnèse, qui naturellement ne se faisait pas connaître, visita à Worms les librairies, où il ne trouva que des écrits protestants. En cette occasion, il s'engagea avec grande hardiesse dans des discussions religieuses. Sur l'observation qu'il fit qu'on n'aurait pas dû abandonner les voies anciennes pour suivre des personnalités emportées par la passion, on lui répondit qu'on ne se laissait conduire que par la clarté de la Sainte Écriture, que celle-ci était amplement suffisante et qu'en conséquence un Concile n'était pas nécessaire. Il s'était laissé si bien emporter par son zèle, que son escorte lui recommanda à l'avenir plus de prudence. Malgré cela, le cardinal disputa encore dans une ville catholique, il est vrai, avec un lettré protestant [2].

Lorsque Farnèse arriva, le 17 mai, à Worms, Charles V s'y trouvait depuis la veille. Le retard du légat eut ceci de bon, qu'on put croire qu'il ne venait que pour la diète et pour le vote du secours contre les Turcs.

[1] *Nuntiaturberichte*, p. 139; KANNENGIESSER, p. 54, 123; DRUFFEL-BRANDI, p. 80, 83, 85, 91.

[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 149.

Dès le 18 mai, Farnèse eut une audience de l'Empereur, qui fit publiquement profession de sa foi catholique, vint audevant du représentant du Pape, le chapeau à la main, jusqu'à l'antichambre de la salle de réception et l'accompagna au retour, de la même manière. L'accueil fut tel que Farnèse estima n'avoir jamais été mieux reçu. Quoique Charles V gardât une certaine rudesse, il déclara au cardinal, qui cherchait à excuser les anciens désaccords, qu'il fallait laisser le passé tranquille et commencer une nouvelle période. L'Empereur l'assura ensuite de sa résolution de donner son appui au Saint-Siège et à la famille Farnèse. La seconde commission du légat ne fut pas moins bien accueillie; il s'agissait de l'offre d'un secours de cent mille ducats pour la guerre turque, somme qui fut déposée dans ce but à Augsbourg. En troisième lieu, Farnèse pria l'Empereur de favoriser le Concile, en ordonnant aux évêques d'y prendre part, en désapprouvant l'ordre du vice-roi de Naples, qui avait décidé de faire représenter tous les évêques par un nombre de prélats choisis et délégués par lui et en empêchant cette mesure d'être appliquée dans les autres États. Charles V ne fit làdessus qu'une réponse évasive [1].

Les négociations ultérieures avec le légat furent conduites par Granvelle. Celui-ci loua le Pape de sa décision d'ouvrir le Concile, tout en faisant remarquer les dangers qui en découlaient, à savoir que les protestants attaqueraient la diète, surprendraient les catholiques allemands et même entreprendraient contre Rome une campagne de représailles; que l'Empereur, à lui seul, pourrait d'autant moins y résister, qu'il ne fallait pas compter sur les catholiques; que tout dépendait donc de l'appui du Pape.

Le cardinal fut très surpris de ces déclarations. Il ne pou-

[1] Voy. Farnèse au Pape et aux légats du Concile dat. de Worms, 22 mai 1545 dans Druffel, *Karl V*, II, p. 57; III, p. 62 et dans les *Nuntiaturberichten*, VIII, p. 160; *ibid*, p. 158, aussi un rapport du 21 mai sur les premières impressions; il faut lire *chietino* au lieu de *chiesino*, mot qu'a employé Friedensburg, p. 159, l. 10 en le faisant suivre d'un *sic*; le mot signifie homme pieux. Voy. au supplément n° 69 la lettre du cardinal H. Gonzague du 4 juin 1545 (Bibliothèque Vaticane).

vait croire que l'Empereur, à qui le Pape avait dû faire, l'année précédente, les plus sérieuses représentations au sujet des concessions illicites aux protestants, cherchât maintenant à s'allier avec Rome, pour les réduire par la force. L'accueil plus que frais, que Charles-Quint venait de faire à la question du Concile et cette soudaine et si grande peur qu'il montrait des protestants, tout cela parut très suspect au cardinal. Il répondit que le soin de réprimer ses adversaires en Allemagne regardait surtout l'Empereur; que, du reste, Paul III ne refuserait pas son concours financier pour cette entreprise. Farnèse douta d'abord que l'Empereur parlât sérieusement; il craignait que Charles, sous prétexte de guerre aux protestants, ne songeât qu'à soutirer le plus d'argent possible au Pape et à continuer de s'entendre avec les États nouveaux-croyants, pour en obtenir du secours contre les Turcs, sans se soucier du Saint-Siége [1]. Il se garda pourtant de laisser voir cette méfiance, pendant que durèrent les négociations. Farnèse finit par se convaincre que le plan de l'Empereur de réduire par la force les États protestants était sérieux et qu'il ne cherchait à retarder le Concile que pour entrer dans cette voie avec plus d'énergie. La proposition de l'Empereur d'employer, de concert avec le Pape, la force contre les protestants, ne laissait pas seulement espérer la restauration de l'Église, si gravement atteinte en Allemagne, mais permettait de croire que Charles soutiendrait l'autorité du Pape devant le Concile général, au lieu de se faire, comme on l'avait craint, le représentant de ceux qui s'efforçaient de limiter son pouvoir. De plus, l'alliance entre l'Empereur et le Pape ouvrait de profitables perspectives pour l'élévation de la famille Farnèse [2].

Les nonces Mignanelli et Dandino, présents à Worms, ne trouvaient pas d'expressions suffisantes pour louer, dans leurs

[1] Du 22 mai 1545 au Pape (voy. Druffel, *Karl V*, II, p. 57; voy. Pallavicini, p. 1, 5, ch. xii.)

[2] Voy. la lettre de Farnèse à Paul III du 22 mai 1545 dans Druffel, II, p. 57; voy. Kannengiesser, p. 58, et le même dans *Festschrift des protestant. Gymnasiums zu Strasbourg, 1888*, p. 217.

rapports, l'habileté et la prudence dont le cardinal-légat faisait montre, dans les négociations. Tous deux étaient d'avis que le Pape devait, en tous cas, accepter la proposition de l'Empereur, de faire de concert la guerre aux protestants [1]. Farnèse partageait aussi cette illusion. Mais n'ayant pas d'instruction précise pour cette proposition si inattendue, n'étant pas autorisé à entrer dans un plan si important et si vaste, il ne pouvait donner que des assurances générales et se bornait à dire que le Pape ne manquerait pas de soutenir de tout son pouvoir une entreprise si considérable pour l'Église [2]. Pour faire aboutir par sa médiation personnelle cette ligue entre les deux chefs de la Chrétienté et pour mieux en assurer le secret, il résolut de retourner en hâte à Rome. Lui et son compagnon Alexandro Madruzzo prirent le costume allemand, pour qu'on ne les reconnût pas et pour échapper aux embûches des protestants, dont les craintes étaient déjà éveillées. Par une nuit orageuse du 27 au 28 mai, le cardinal quitta Worms [3]. Dès le 2 juin, il était à Trente, où il fit son rapport aux légats sur le résultat de sa mission relativement au Concile [4]. Le soir du 8 juin, il entra à Rome [5].

Le cardinal Farnèse remit au Pape une lettre autographe de l'Empereur, dans laquelle celui-ci lui annonçait qu'il s'était déjà entendu avec le Légat et qu'il demandait à Sa Sainteté une prompte décision [6]. Paul III se décida aussitôt à accepter l'offre de Charles-Quint. Après en avoir délibéré avec les cardinaux, il se déclara prêt à fournir tout le concours qu'on lui demanderait. Il voulut s'engager, en dehors des 100 000 ducats, déposés à Augsbourg par Farnèse, à en déposer 100 000 autres à Venise, à entretenir à ses frais, pendant quatre mois, 12 000 hommes d'infanterie italienne et 500 de cavalerie légère, à accorder la moitié des revenus d'une

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 169.
[2] Il semble qu'il alla assez loin dans ce sens (voy. Kannengiesser, p. 58).
[3] *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 181.
[4] Voy. Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 198, 200; Ehses, IV, p. 422.
[5] *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 37, 198; voy. Campana, p. 482.
[6] *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 183.

année des églises espagnoles, c'est-à-dire environ 400 000 ducats, à permettre, jusqu'à concurrence de 500 000 ducats, la vente des biens féodaux des couvents espagnols, qui seraient indemnisés autrement. Le Pape était également disposé à consentir à l'ajournement de l'ouverture du Concile. Il demandait, par contre, que les sommes accordées fussent employées exclusivement contre les États protestants de l'Empire et qu'il ne fût fait aucun accord avec eux sans son consentement. Dès le 17 juin, le cardinal Farnèse put transmettre ces offres à Granvelle. La veille, il avait écrit à Charles V que la décision du Pape de mettre toute sa puissance au service de l'Empereur le remplissait d'une joie telle qu'il n'en avait jamais encore éprouvé de pareille [1]. Paul III fit alors entreprendre de vastes préparatifs, dont le but ne pouvait être douteux [2]. Le courrier, expédié, le 16 juin, avec les offres à l'Empereur, partit avec une telle célérité, qu'il arriva à Worms, le 23 [3]. Il fallait évidemment battre le fer, pendant qu'il était chaud [4].

L'Empereur fut d'autant plus content du message du Pape, qu'on lui faisait espérer 100 000 ducats de plus, soit 300 000 ducats. Il promit de n'employer les contributions du Pape que contre les protestants et de ne faire aucun accord avec ceux-ci sans son consentement. Il voulait même commencer la guerre dès cette année [5].

Le 27, le 28 juin, le 1er et le 2 juillet, les nonces pouvaient encore écrire que Charles V était occupé des préparatifs de sa campagne et s'efforçait de se faire un allié du duc de Bavière et de faire taire les protestants, en organisant un colloque de religion. Mais, dès le 4 juillet, les nonces furent

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, p. 37, 198.

[2] Outre les sources mentionnées dans Druffel, *Karl V*, II, p. 25, voy. au supplément la lettre du cardinal H. Gonzague du 30 juin 1545 (Bibliothèque Vaticane).

[3] Voy. Druffel, II, p. 25; *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 198, 204, 664, 665; Merkle, I, p. 207, 221.

[4] Toutes les décisions jusqu'au retour du courrier sont suspendues, écrivait H. Tiranno de Rome à Urbin le 27 juin 1543 (Archives d'État à Florence).

[5] Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 38.

avisés que des difficultés s'étaient élevées, qui obligeaient à renvoyer la guerre à l'année suivante [1].

Plus Charles V étudiait la situation, plus il lui paraissait douteux que l'ouverture des hostilités lui fût possible de sitôt : il lui fallait du temps pour réunir l'argent. De plus, les négociations avec la Bavière ne prenaient pas une tournure favorable [2]. Les hésitations de l'Empereur furent encore accrues par Ferdinand Ier et Granvelle, si bien que l'ajournement de l'entreprise était chose décidée, le 5 juillet. Le lendemain, Jean d'Andelot quitta Worms, pour aller expliquer au Pape le changement de la situation [3].

Le 15 juillet, Andelot eut une audience. Il exposa d'abord les raisons qui avaient forcé l'Empereur à ajourner la guerre à l'année suivante; d'ici lors, on pouvait songer à défendre les catholiques contre les protestants et établir, en vue de la guerre, un traité écrit, où seraient consignés les engagements réciproques des deux alliés. En second lieu, Andelot demandait que le Concile ne fût pas ouvert trop tôt : en tous cas, il voulait qu'on prévînt l'Empereur avant de le commencer, afin que celui-ci pût partir de Worms et se dérober aux dangers dont il serait menacé de la part des protestants. Ensuite Andelot demanda qu'après son ouverture, le Concile ne s'occupât pas d'abord des dogmes, mais de la réforme, puis il voulait que le Pape autorisât l'Empereur à tenir un colloque de religion et à convoquer une nouvelle diète, afin de rassurer et de contenir les protestants, moyennant quoi il promettait d'empêcher toute tentative contre l'autorité du Saint-Siège. Enfin, il fallait que Paul III prît des mesures contre l'archevêque de Cologne, qui pouvait être un gros obstacle aux projets de l'Empereur [4].

Le Pape qui, après les déclarations de l'Empereur à Farnèse et après les grandes offres faites, était fermement per-

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, p. 226.

[2] *Ibid.*, p. 41.

[3] Voy. Kannengiesser, p. 63; *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 227.

[4] Voy. le rapport de Farnèse du 19 juillet 1545 dans Druffel, II, p. 72, et plus correct encore dans *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 249.

suadé que la guerre était imminente, fut surpris de la façon la plus pénible par les déclarations d'Andelot. Cependant il répondit aussi aimablement que possible, qu'il était toujours prêt à la guerre, mais que, pour la date de l'ouverture de la campagne, il s'en remettait au jugement de l'Empereur, avec lequel il était tout disposé à signer un traité sur la base de ses promesses antérieures. L'ouverture du Concile, dont il informerait volontiers l'Empereur, ne pouvait plus être différée, mais on ferait en sorte que la question religieuse et la guerre contre les protestants en bénéficiassent, bien loin d'en éprouver du dommage. La présence de l'Empereur dans la haute Allemagne était la meilleure garantie de sécurité pour les catholiques; le Pape, de son côté, continuerait en tous cas à les défendre. Quant à l'archevêque de Cologne, il était prêt à procéder contre lui dans le plus bref délai et à aller jusqu'à la déposition [1].

Paul III, en accédant aux nouveaux désirs de l'Empereur, espérait que celui-ci ne soulèverait pas d'objections au projet, depuis longtemps caressé, de transmettre Parme et Plaisance à Pier Luigi Farnèse.

Cette affaire était déjà venue en question, pendant que le cardinal Farnèse était à Worms [2]. Charles V y aurait plus volontiers consenti, si ces villes avaient été données à son gendre Ottavio Farnèse. Mais cela ne faisait pas l'affaire de Pier Luigi, qui voulait lui-même être souverain de ces fertiles territoires. On représenta au Pape, que Parme et Plaisance étaient en danger constant d'être perdues, au cours d'une guerre, et que seul un prince, muni d'une autorité

[1] Le nonce Verallo avait reçu dans la lettre de Farnèse du 19 juillet 1545 des instructions suffisantes l'invitant à représenter aussi habilement que possible à la cour, que la question de foi étant l'objet principal de la convocation du Concile, cette assemblée n'en pouvait ajourner la discussion. Le 26 juillet, Verallo reçut audience de l'Empereur, s'acquitta alors des commissions données dans la lettre de Farnèse et reçut la réponse de l'Empereur qui déclara qu'il était enchanté de l'ouverture du Concile et qu'il désirait seulement le voir ajourné jusqu'à la fête de l'Assomption, 15 août, ou à la Nativité de Marie, 8 septembre (Verallo et Mignanelli à Farnèse, 3 août 1545, dans *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 265.

[2] Voir Affo, *Pier Luigi Farnèse*, p. 69; *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 42.

entière, pouvait garder ces villes. Malgré cela, il hésitait à faire le pas. Pier Luigi envoya alors à Rome son dévoué secrétaire, Appolonio Filareto. Les représentations éloquentes de ce négociateur réussirent enfin, au commencement d'août, à apaiser les derniers scrupules du Pape [1]. Restait à gagner l'assentiment du Sacré Collège. Les cardinaux Farnèse et Gambara s'en chargèrent. Ce dernier avait mené l'affaire, depuis le début, avec la plus grande ardeur. Tout paraissait arrangé. Le 7 août, une décision définitive devait être prise en Consistoire. Mais le soir du 6 août, juste au moment où le Pape allait se coucher, arrivèrent Andelot et Mariquita, qui déclarèrent que l'Empereur ne donnerait son adhésion, qu'au cas où Ottavio refuserait ces villes. Paul III, ayant répondu nettement qu'il tenait pour Pier Luigi, les représentants de Charles cédèrent si bien, qu'ils se déclarèrent prêts à approuver la chose par leur silence [2].

Mais alors une résistance s'éleva au collège des cardinaux. Incontestablement, l'ambitieux Ottavio avait la main là dedans : Le 12 août, le Pape présenta, en personne, l'affaire au Consistoire. Il exposa que les deux villes étaient pour le Saint-Siège une possession difficile à maintenir et très coûteuse ; il proposait donc de les donner à titre de fief à Pier Luigi et à ses héritiers, moyennant un tribut annuel de 9 000 ducats. Pier Luigi était en mesure de conserver ces villes et céderait en échange au Saint-Siège, Nepi et Camerino, ces dernières, à cause de leur situation, étant beaucoup plus importantes et plus lucratives, de sorte que l'Église gagnerait encore à l'échange. Ces raisons un peu insuffisantes ne convainquirent pas les adversaires. On demanda si le Pape, qui n'était que l'administrateur des États de l'Église, avait le droit d'en aliéner une partie. L'opposition fut si violente, que les cardinaux ne prirent aucune résolution [3]. Dans un deuxième consistoire du 19 août, le camérier exposa que Parme et Plai-

[1] Affo, p. 71 ; voy. Navenne dans *Revue historique*, LXXVIII, p. 13.
[2] Voy. le rapport de A. Filareto du 6 août 1545 dans Affo, p. 76.
[3] Voy. *Acta consist.* dans *Nuntiaturberichten*, VIII, p. 269, et Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 244.

sance rapportaient annuellement 7 339 ducats au trésor et que Camerino et Nepi en rapportaient 10 375; en outre, la fortification et la garde de Parme et Plaisance avaient coûté 200 000 ducats au pontificat actuel[1]. Mais ces déclarations ne convainquaient pas l'opposition. Quand même le Pape aurait eu raison, au point de vue pécuniaire, il n'en restait pas moins évident, que la petite ville montagneuse de Camerino et une misérable cité comme Nepi seraient une compensation insuffisante pour des villes aussi florissantes et riches que Parme et Plaisance[2]. On disait que les Farnèse voulaient échanger une petite chambre (Camerino) contre deux splendides appartements[3], et le mot était justifié.

Les cardinaux Cupis et Juan Alvarez de Tolède, archevêque de Burgos, faisaient la plus violente opposition. De même, Pisani, Carpi et Sadolet se prononcèrent contre le projet, mais soumettaient finalement leur opinion à la haute sagesse du Pape. Les cardinaux Trivulzio, Armagnac et Carafa étaient absents du consistoire, si bien que la résolution définitive ne fut prise que par un petit nombre de cardinaux[4].

Une bulle antidatée, du 25 août, régla ensuite la réunion de Camerino et Nepi aux États de l'Église et l'investiture de Pier Luigi, pour les villes de Parme et Plaisance, érigées en duché[5]. Ottavio fut indemnisé de sa renonciation à Came-

[1] Voy. *Acta Consist.* (Archives consistoriales du Vatican.) Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 290.

[2] Voy. au supplément nos 71-72 le jugement du cardinal H. Gonzague dans la lettre de celui-ci du 18 août 1545. (Bibliothèque vaticane.)

[3] Les raisons invoquées par Manente p. 293, pour excuser Paul III, ne sont pas solides mais sont expliquées dans un ouvrage dédié au duc Alexandre Farnèse.

[4] Voy. *Acta consist.* (Archives consistoriales du Vatican); PALLAVICINI, p. 1, 5, ch. XIV; AFFO, p. 83; MERKLE, I, p. 261. Voy. aussi la *Vita di Paolo III*, dans Cod. Bolognetti, p. 209, f° 114, des Archives secrètes papales. Les discours communiqués là ne sont pas authentiques, comme Botta le croit (*Storia d'Italia*, t. II, p. 109); par contre, il est bien exact que R. Ardinghello entra dans ce plan.

[5] La chose fut conclue définitivement seulement vers la fin de 1545 (voy. AFFO, p. 89; *Histor. Jahrb.*, XXIV, p. 520; GUALANO, p. 71; MASSIGNAN, p. 58, et *Istoria del dom. temp. d. sede op. nel ducato di Parma e Piacenza*. Roma, 1720, p. 353.)

rino et Nepi, par le duché de Castro; la préfecture de Rome devait échoir à Orazio Farnèse [1].

Avec quelle effrayante naïveté Paul III s'abandonna alors à son penchant pour le népotisme, ceci nous est prouvé par ce fait, qu'il fit frapper par l'illustre Alessandro Cesati une médaille, dont le revers portait le lis des Farnèse, qu'un Ganymède nu, porté sur l'aigle de Jupiter, aspergeait d'eau [2].

Ce changement entraîna une nouvelle organisation de l'État de l'Église. On forma une nouvelle légation, qui embrassait Camerino, Spolète, Terni, Narni et Rieti. Cette légation de l'Ombrie fut confiée au cardinal Durante. Assise et Citta di Castello furent, par contre, rattachées à la légation de Pérouse [3].

Pendant que les courtisans se confondaient en félicitations et souhaitaient au nouveau duc de Parme et Plaisance le duché de Milan [4], les ennemis des Farnèse écumaient de rage, à voir que Paul III, malgré tant de résistances, avait gagné cette gageure. Dans une lettre du 23 août 1545 au duc de Ferrare, le cardinal Gonzague s'épanchait en plaisanteries amères sur le « bon vieux », qui finirait par faire roi de France et d'Espagne, voire roi de l'univers, le nouveau duc. « Nous rejetons de vieilles familles princières, qui ne sont devenues quelque chose qu'avec tant de peine et que nous maintenons si difficilement, écrivait-il; c'est pour nous un spectacle rare de voir pousser ainsi, en une nuit, un nouveau prince, comme un champignon [5]. Carafa donna une expres-

[1] Voy. NAVENNE, dans la *Rev. hist.*, XXVIII, p. 17. Sur la cession de Camerino, voy. LILI, p. 344.

[2] Voy. ARMAND, I, p. 172. Un magnifique exemplaire de la médaille au musée de Parme (voy. *Atti mod.* II, p. 256). Par suite du grand népotisme de Paul III, beaucoup crurent possible « che il papa cerchi di lassarsi un successore » (MASSARELLI, *Diarium*, I, éd. MERKLE, I, p. 290). En août 1546 le bruit se répandit que Sfondrato y était prédestiné; voy. LUZIO, *V. Colonna*, p. 49, et LUPO GENTILE, *Farnesiana*, Sarzana, 1906, p. 10. (Publ. de noces.)

[3] Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 290.

[4] AFFO, p. 85, qui y vit une preuve des aspirations des Farnèse au duché de Milan. Voy. là-dessus aussi BROSCH, I, p. 182.

[5] Voy. le texte de la lettre au supplément n° 73; voy. aussi les lettres

sion plus digne à sa réprobation profonde pour le nouvel acte de népotisme, auquel Paul III s'était laissé entraîner, au détriment de l'Église et de l'État, en faisant, le jour du consistoire, dans une intention symbolique, un pèlerinage aux sept églises principales de Rome[1].

L'Empereur, en présence de cet acte arbitraire de Paul III, avait les mains doublement liées. Le 27 août, sa fille Marguerite avait donné enfin à Ottavio Farnèse un enfant, ardemment désiré. Il ne pouvait donc lui venir à l'esprit de protester contre un arrangement, qui donnait à son propre petit-fils la chance d'un duché. Mais, ce qui fut encore plus décisif, pour lui, ce fut le plan qu'il avait formé de faire la guerre aux États protestants de l'Empire, guerre pour laquelle il avait besoin du Pape. Charles garda donc le silence devant le fait accompli, qu'il ne voulait pas approuver[2]. Malgré cela, les rapports entre les deux chefs de la chrétienté laissèrent par la suite beaucoup à désirer.

Le Recez de la diète de Worms, du 4 août 1545, qui passait complètement sous silence le Pape et le Concile et qui promettait un colloque de religion, continua, malgré les assurances tranquillisantes d'Andelot et de Vega, à rester pour les partisans du Pape un « objet de méfiance et d'inquiétude[3] ». De plus, on n'était pas d'accord dans la question du Concile. Ce désaccord devint évident, lorsque Juan de Vega entreprit de justifier le Recez, en présence du Pape, et demanda que le Concile restât fermé, pendant tout le mois de septembre, ne prît, une fois ouvert, aucune décision dogmatique, mais se bornât aux choses de discipline[4], sur quoi Paul III parla de la translation du Concile, question qui

extrêmement caractéristiques du cardinal, des 31 août et 5 septembre 1545. (Bibliothèque vaticane.)

[1] Voy. Caracciolo, *Vita di Paolo IV* (Bibliothèque Casanatense, à Rome); Bromato, II, p. 121.

[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 44.

[3] *Ibid*, p. 44-45.

[4] Farnèse écrit là-dessus aux légats le 26 août 1545 (Druffel-Brandi, p. 180; voy. Pallavicini, I, p. 5, ch. xv, n° 2.)

le préoccupait déjà depuis longtemps[1]. Les ambassadeurs déclarèrent qu'ils n'avaient pas mandat de traiter à ce sujet. Il fallut donc, pour s'éclairer là-dessus, ainsi que sur les projets de guerre de l'Empereur contre les protestants, envoyer Girolamo Dandino, évêque de Caserte, comme nonce extraordinaire à la Cour impériale[2]. D'après ses instructions, datées du 13 septembre 1545[3], il devait proposer à Charles-Quint, au nom de Paul III, de ne pas ajourner davantage le Concile, comme Charles le désirait, à cause de ses projets de guerre, mais l'ouvrir le plus tôt possible, en le transférant de Trente, qui était mal choisie, dans une localité plus commode pour toutes les nations, ainsi que pour le Pape et l'Empereur; parmi les raisons qui militaient en faveur du transfert en Italie, la principale était que Trente avait été choisie particulièrement en vue des Allemands, mais que les motifs qui l'avaient fait choisir n'existaient plus, puisque les protestants refusaient absolument de venir au Concile, en quelque lieu qu'il fût tenu et que les catholiques d'Allemagne ne se rendraient pas à Trente, car ils ne voudraient pas quitter leurs églises, au milieu de ces troubles. Si le nonce voyait l'Empereur favorablement disposé, il devrait faire tout son

[1] De même à Trente où, par suite des incertitudes continuelles sur l'ouverture du Concile, on était dans une situation désagréable, la question de la translation fut discutée. Dès le 7 juin les légats du concile écrivaient à Farnèse l'avis qu'on leur avait demandé sur la question du Concile et sur la translation éventuelle et ajoutaient qu'ils croyaient que si celle-ci venait en question il fallait l'examiner d'abord avec l'Empereur. (*Nuntiaturberichte*, VIII, p. 194, 195). Pietro Bertrano, évêque de Fano, exprime à plusieurs reprises à Farnèse l'avis que le Concile devrait être transféré dans un lieu agréable au Pape. Trente, 3 juillet 1545 (*ibid.*, p. 640), 12 juillet 1545 (Ehses, IV, p. 427) et 5 octobre (*Nuntiaturberichte*, VIII, p. 648). Farnèse envoya le 13-14 juillet aux légats une invitation à écrire leur avis sur une translation éventuelle (Druffel-Brandi, p. 153). Par Lodovico Beccadelli les légats firent leurs propositions sur la question au Pape et au cardinal Farnèse en août (les instructions pour Beccadelli du 13 août dans Druffel-Brandi, p. 171). Le 14 juillet le cardinal de Trente écrivait de Brixen aux légats qu'il faudrait faire agir l'Empereur auprès du Pape pour effectuer la translation.

[2] Sur l'envoi de Dandino, voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 314; Ehses, IV, p. 430; Pieper, p. 145.

[3] Dans Ehses, IV, p. 430-432.

possible pour le décider à laisser au Pape le choix de la ville; dans le cas où Charles-Quint voudrait qu'on précisât davantage, il fallait lui recommander Bologne.

Dandino, dans la suite duquel se trouvait Marquina, le secrétaire de l'ambassadeur impérial Véga, arriva à la cour de l'Empereur, le 3 octobre. Le 4 octobre, il présenta ses commissions à l'Empereur [1], qui aussitôt exprima des craintes contre la translation, craintes sur lesquelles revinrent et insistèrent, le lendemain, dans la continuation des négociations, le régent Figueroa et le secrétaire de l'Empereur Idiaquez [2]. Le 7 octobre, les nonces Verallo et Dandino furent à une nouvelle audience de l'Empereur, qui donna des raisons encore plus détaillées de sa répugnance contre la translation [3]. Le 10 octobre, l'Empereur fit remettre aux nonces sa réponse écrite, pour être transmise au Pape [4]; il y refusait absolument, pour des raisons sérieuses, toute translation du Concile, mais approuvait que le Pape l'ouvrît dès à présent, à la condition qu'on n'y discutât pas d'abord sur les erreurs des protestants. Le 19 octobre, Marquina, qui apportait à Rome la réponse de l'Empereur, passait par Trente et remit aux légats des lettres des nonces Verallo et Dandino, qui les informait de l'attitude prise par l'Empereur [5]. Le même jour, les légats écrivirent à Farnèse et au Pape [6] : ils protestaient énergiquement contre la demande de Charles-Quint, qui voulait qu'on ne traitât au Concile que des réformes et qu'on laissât de côté les questions de foi; ils proposaient que le Pape répondît par l'évêque de Caserte que, puisque l'Empereur ne voulait pas la translation du Concile,

[1] Dandino à Farnèse dat. de Bruxelles 5 octobre 1545. (*Nuntiaturberichte*, VIII, p. 317.

[2] *Ibid.*, p. 321, 324.

[3] Verallo et Dandino à Farnèse, dat. du 8 octobre 1545 (*ibid.*, p. 330); voy. aussi Dandino à Farnèse du 9 octobre (*ibid.*, p. 345).

[4] En langue espagnole (*ibid.*, p. 647).

[5] Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 291.

[6] La lettre à Farnèse dans Druffel-Brandi, p. 201 ; il semble que la lettre au Pape n'existe plus. (Merkle, I, 293); voy. Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 293).

il l'ouvrirait immédiatement à Trente et prendrait toutes les mesures, pour qu'il fût tenu avec la liberté convenable et dans les meilleures formes.

Lorsque l'ambassade impériale fut arrivée à Rome[1], on décida provisoirement, dans le consistoire du 30 octobre, d'ouvrir en tout cas le Concile avant Noël; on renvoya au prochain consistoire la fixation du jour[2]. Dans ce consistoire, la résolution absolue fut prise, le 6 novembre, d'ouvrir le troisième dimanche de l'Avent, 13 décembre; les prélats du Concile, absents de Trente, devaient être invités à y revenir[3]. Lorsque ensuite arriva à Rome la nouvelle du grand succès que la ligue de Smalkalde avait remporté, en faisant prisonnier le duc Henri de Brunswick[4], plusieurs crurent que le Concile allait être encore ajourné[5], mais une lettre de Farnèse, du 21 novembre[6], informa les légats que la volonté irrévocable du Pape était d'ouvrir le Concile le 13 décembre. Le 24 novembre, Farnèse envoya la même information à

[1] Marquina arriva le 24 octobre à Rome (*Nuntiaturberichte*, VIII. p. 354). Le 26 octobre, Farnèse écrit provisoirement aux légats du Concile que leurs avis sont arrivés très à propos (DRUFFEL-BRANDI, p. 203).

[2] Voy. EHSES, IV, p. 435. Le 31 octobre, Farnèse fit part aux légats de la résolution. (DRUFFEL-BRANDI, p. 204; aussi dans MASSARELLI, *Diarium* I, éd. Merkle, I, p. 317). Ils reçurent celle-ci le 7 novembre (MASSARELLI, *Diarium*, éd. Merkle, I, p. 310). Leur réponse à Farnèse du 8 novembre dans DRUFFEL-BRANDI, p. 209. Le 4 novembre, Farnèse fit communication au nonce français Alessandro Guidiccioni (EHSES, IV, p. 434). Le 4 novembre 1545, L. Strozza écrivait de Rome à Mantoue : « Di novo poco vi è che dire, non si parlando d'altro che del aprir questo concilio, del quale si parler à ancora nel consistorio di venerdi. » (Archives Gonzague, à Mantoue.)

[3] *Extrait des Actes consistoriaux* dans EHSES, IV, p. 435. Communication de Farnèse aux légats du Concile le 7 novembre 1545, *ibid*, p. 436; des mêmes dans MASSARELLI, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 317. Cette communication arriva le 13 novembre à Trente (*ibid.*; EHSES, VI, p. 436). Les jours suivants furent expédiées les lettres aux prélats qui s'étaient éloignés de Trente (MASSARELLI, *Diarium*, I, éd. Merkle, t. I, p. 319).

[4] Voy. BRANDENBURG, *Die Gefangennahme des Herzogs Heinrich von Braunschveig 1545*, Leipzig, 1694.

[5] Voy. le rapport d'Ant. Borghesi, dat. du 15 novembre 1545. (Archives d'État, à Sienne.)

[6] Dans DRUFFEL-BRANDI, p. 218. Sur l'arrivée de la lettre à Trente le 27 novembre, voy. MASSARELLI, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 335.

Poggio [1], le 26 novembre, à Verallo et à Dandino [2]. Un bref du 24 novembre invita le roi du Portugal [3] à envoyer ses prélats. Le 27 novembre, Morone, qui était encore à Bologne, comme légat, fut appelé à Rome, en vue de l'ouverture imminente du Concile [4].

Sur la demande répétée qu'en avaient faite les légats, on leur envoya, dans un bref du 4 décembre 1545, un ordre formel d'ouverture [5]. Le 7 décembre, eut lieu encore une congrégation des cardinaux délégués pour l'affaire du Concile, puis Farnèse envoya, le même jour, le bref à Trente [6], où il arriva le 11 décembre [7]. En même temps, les légats reçurent un bref du 5 décembre, qui, malgré les décrets antérieurs, autorisait les prélats allemands, en raison de leur difficile situation, à se faire représenter par des procurateurs [8]; les légats restaient cependant juges de l'exécution; ils ne promulguèrent pas le bref, mais l'appliquèrent dans des cas individuels [9].

Ainsi, après tant d'obstacles, tout se trouvait finalement prêt pour l'ouverture effective du Concile, dans la vieille ville épiscopale de Trente, sur le territoire de l'Empire allemand : ce que d'innombrables gens désiraient depuis tant d'années, mais ce dont beaucoup continuaient à douter [10], se réalisait enfin.

[1] Dans Ehses, VI, p. 439.

[2] La lettre du 24 au 26 novembre dont il existe trois rédactions dans les *Nuntiaturberichten*, VIII, p. 441. Sur l'opinion de Friedensburg qui dit que cette lettre « a dû difficilement être envoyée », voy. Ehses, IV, p. 439.

[3] Dans Ehses, p. 438.

[4] *Ibid.*, p. 440.

[5] *Ibid.*, p. 442.

[6] La lettre jointe de Farnèse aux légats du 7 décembre dans Druffel-Brandi, p. 233. Voy. là-dessus Ehses, IV, p. 442, qui rectifie plusieurs erreurs de Druffel relatives au bref.

[7] Voy. Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 350. Lettre des légats à Farnèse du 12 décembre 1545 dans Druffel-Brandi, p. 236.

[8] Dans Ehses, IV, p. 443. Voy. aussi Pallavicini, I, p. 5, ch. xv, n° 5.

[9] Dans Ehses, IV, p. 444.

[10] Voy. les remarques de Seripando, dans s. *Registr.*, XXI, 121ᵇ. (Archives générales de l'Ordre des Augustins, à Rome).

CHAPITRE III

DISCUSSIONS ET DÉCISIONS DES CINQ PREMIÈRES SESSIONS DU CONCILE DE TRENTE (DÉCEMBRE 1545 A JUIN 1546).

Après avoir reçu le bref pontifical, qui ordonnait l'ouverture de l'assemblée générale de l'Église pour le 13 décembre, les légats annoncèrent aussitôt, pour le 12, des jeûnes et des processions et publièrent une indulgence pour ceux qui recevraient les sacrements. Comme le peu de temps dont on disposait n'avait pas permis les trois jours de prières et de jeûnes ordinaires, en pareil cas, ceux à qui il n'était pas possible de se préparer, d'ici au dimanche, à la réception de la Sainte-Eucharistie, pouvaient gagner l'indulgence, le dimanche suivant, en jeûnant le mercredi, le vendredi, le samedi et en recevant ensuite les sacrements. Le 14 décembre, eut lieu la procession du clergé de Trente; l'après-midi, fut tenue dans la demeure du cardinal Cervini une congrégation des prélats du Concile, dans laquelle le cardinal del Monte fit un discours et lut le bref du 4 décembre, après quoi on délibéra, conformément à ses propositions, sur les solennités d'ouverture et sur l'ordre du jour de la première session [1].

[1] *Herculis Severoli de Conc. Trid. comment.*, éd. Merkle, I, p. 1-4; MASSARELLI, *Diarium*, I, II, *ibid*, p. 351, 400, 429; EHSES, IV, p. 445. Des différends s'élevèrent pour savoir si à la session d'ouverture les mandats des légats seraient lus à haute voix, ce que demandait l'évêque de Jaen, Pedro Pacheco, d'accord avec les autres Espagnols, les Napolitains et quelques autres. Les légats, tout en s'en référant au Concile général, déclarèrent la demande inadmissible mais cédèrent pour ne pas engager de dispute sur une question aussi peu importante (voy. MERKLE, I, p. 3, 400; EHSES, IV, p. 446; voy. aussi PALLAVICINI, liv. V, ch. XVII, où sont rectifiés des

Paul III, par une bulle du 13 décembre [1], ordonna dans tout l'univers des prières et des processions, pour attirer l'assistance de Dieu sur le Concile et accorda une indulgence plénière à tous ceux qui participeraient à ces pieux exercices ou, en cas d'empêchement, feraient quelque bonne œuvre analogue, jeûneraient le mercredi, le vendredi et le samedi de la semaine qui suivrait la publication de la bulle, confesseraient leurs péchés et recevraient la Sainte-Eucharistie le dimanche. A Rome, des processions rogatoires furent faites les 14, 15 et 16 décembre [2].

Le 13 décembre, troisième dimanche de l'Avent, le Concile fut ouvert solennellement à Trente [3]. Les Pères se réunirent avec les légats, à l'église de la Trinité, et en sortirent, ornés du pluvial et de la mitre, accompagnés par le clergé de Trente, en procession solennelle, pendant qu'était entonnée l'hymne *Veni Creator Spiritus,* se rendant vers la cathédrale, dont le chœur avait été transformé en cour du Concile. Là, le premier président du Concile, le cardinal del Monte, célébra une messe solennelle et publia une indulgence plénière pour les assistants. Puis l'évêque Cornelio Mussi de Bitonto, monta en chaire et fit un sermon en latin, dans lequel, malgré quelques traits de mauvais goût, il se livra à tout son enthousiasme [4]. Après que le cardinal del

détails erronés de Carpi). Les légats habitèrent dans le palais de Giraldi détruit en 1845 (voy. Zanella, *S. Maria di Trento*, Trento, 1879, p. 32, et Giuliani, dans *Arch. Trentino*, I, p. 158).

[1] Dans Ehses, IV, p. 446. La bulle arriva le 28 décembre à Trente (voy. Massarelli, *Diarium*, I, vers le 28 décembre, éd. Merkle, I, p. 361).

[2] Massarelli, *Diarium*, I, vers le 17 décembre, éd. Merkle, I, p. 353; voy. Ehses, IV, p. 447.

[3] Les *Actes* de la session d'ouverture dans Ehses, IV, p. 515-532. Voy. Severoli, éd. Merkle I, p. 4; Massarelli, *Ordo aperitionis Conc. Trid.*, 13 décembre 1545, *ibid.*, p. 402 à 404; Massarelli, *Diarium*, II, *ibid.*, I, p. 429; Pallavicini, liv. V, ch. xvii.

[4] Dans Ehses, IV, p. 521-529. Pallavicini consacre un chapitre spécial à la défense de ce discours contre les attaques de Sarpi, liv. V, ch. xviii. Sur la défense de celles-ci, voy. les remarques de Ehses et Merkle (I, p. 4). Voy. aussi Brischar, I, p. 149, et de Leva, *Le prime sessioni del concilio di Trento. Mem. D. Ist. Veneto,* XX, p. 367. Voy. Heider-Eitelber, *Mittelalter. Kunstdenkmaler Osterreichs*, I, Stuttgart, 1858, p. 155.

Monte eut dit les prières prescrites dans le cérémonial[1], l'évêque de Feltre, Tommaso Campegio, lut du haut de la chaire la bulle *Lætare Jerusalem* du 19 novembre 1544 et la bulle de nomination des cardinaux légats du 22 février 1545; Alfonso Zorilla, secrétaire et théologien de l'ambassadeur impérial, Diego Urtado de Mendoza, remit ensuite une lettre d'excuse de ce diplomate, qui était retenu par la maladie à Venise et présenta le mandat de celui-ci au Concile[2]. Enfin, le cardinal del Monte fit encore une courte allocution[3], déclara, avec l'assentiment des Pères, le Concile ouvert et annonça la deuxième session solennelle pour le 7 janvier. Pour terminer, on chanta le *Te Deum*. Étaient présents à la séance d'ouverture, outre les trois légats du Pape, les cardinaux del Monte, Cervini et Pole, le cardinal Madruzzo de Trente, quatre archevêques : Antoine Filheul d'Aix, Olaus Magnus d'Upsal, Pietro Tagliavia de Palerme et Robert Vauchop d'Arnagh, vingt et un évêques, cinq généraux d'ordres et les envoyés du roi Ferdinand Ier[4]. Les évêques les plus connus étaient Pacheco de Jaen, qui obtint bientôt la pourpre[5], Braccio Martelli de Fiesole, Tommaso Campegio de Feltre, Giacomo Nachianti de Chioggia; parmi les généraux d'ordres, le servite Agostino Bonucci et le savant ermite augustin Girolamo Seripando. Parmi les théologiens présents à la séance d'ouverture, il y avait quatre prêtres d'Espagne, tous les

[1] Ehses, IV, p. 616.

[2] *Ibid.*, p. 517.

[3] *Ibid.*, p. 519.

[4] La liste des noms et de ceux des théologiens présents plus tard et d'autres personnalités dans Ehses, IV, p. 529-532.

[5] En même temps que Pacheco, furent nommés cardinaux, le 16 décembre 1545 (voy. Ciaconius, III, p. 770: Cardella, IV: p. 273), Georges d'Amboise, l'infant portugais Enrique, évêque de Braga de 1533 à 1537 et depuis 1540 d'Evora, lequel évêché, par égard pour lui, fut élevé le 24 novembre 1544 en église métropolitaine (voy. Gams, p. 99; voy. Schafer, *Portugal*, III, p. 367) et le neveu Ranuccio Farnèse. Ce dernier, conformément aux mauvaises mœurs du temps, avait été nommé archevêque de Naples quoiqu'il n'eût que quinze ans. Il n'était pas d'usage que deux frères fussent en même temps au Sacré Collège et Alessandro Farnèse désapprouva l'élection de Ranuccio (voy. Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 341, 357, 364).

autres étaient des religieux, notamment six dominicains, dont Ambrogio Catarino et le célèbre Domenico Soto, dix franciscains observants, huit franciscains conventuels, cinq ermites augustins, cinq carmes, quatre servites. Le lendemain, les légats envoyèrent à Rome un rapport sur l'ouverture du Concile qui avait eu lieu et demandèrent de nouvelles instructions[1].

Trois généraux de congrégation, qui s'occupèrent de l'organisation et de l'ordre des affaires du Concile, préparèrent la deuxième session[2]. Dans la congrégation du 18 décembre, les légats présentèrent aux Pères dix-sept articles, qui concernaient l'ordonnance extérieure du Concile et devaient être discutés dans la congrégation suivante[3]. De même pour la question capitale, si le Concile devait s'occuper d'abord du dogme ou de la réforme, les légats donnèrent la parole aux Pères, dans cette première congrégation[4]. Comme des opinions différentes s'élevèrent, on ajourna la décision sur l'avis de l'évêque d'Ivrée, Ferreri. Dans cette congrégation, le dominicain portugais, Hiéronymus d'Oleastro, fit une harangue, comme ambassadeur provisoire du roi de Portugal, pour annoncer l'arrivée ultérieure des ambassadeurs et remit les lettres du roi du 29 juillet 1545, au Concile et au Pape, lettres qui furent lues immédiatement[5]. Par ordre du roi de France, l'archevêque d'Aix et l'évêque d'Agde, dans la congrégation du 18 décembre et ensuite le 19 décembre, proposèrent aux légats que le Concile ne commençât pas ses délibérations,

[1] Les légats Farnèse dat. du 14 décembre 1545. (Druffel-Brandi, p. 241-244.)

[2] Voy sur cette congrégation les actes dans Ehses, IV, p. 533-546. Severoli, éd. Merkle, I, p. 6-16. Massarelli, *Diarium*, I, *ibid.*, p. 353, 367; *Diarium*, II, *ibid.*, p. 430-432; *Diarium*, III, *ibid.*, p. 469-471; Pallavicini, liv. VI, chap. II, n° 2, Knopfler, dans *Wetzer und Weltes Kirchenlexikon*, XI², 2048.

[3] Le texte dans Ehses, IV, p. 533, et dans Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, 354.

[4] Ehses, IV, p. 354; Massarelli, *Diarium*, II, III, éd. Merkle, I, p. 430, 469.

[5] Ehses, IV, p. 534-536; Severoli, éd. Merkle, I, p. 7; Massarelli, *Diarium*, *ibid.*, p. 354, 430, 469; Pallavicini, liv. VI, chap. I. Les lettres du roi Jean III de Portugal dans Ehses, IV, p. 424-426.

avant que l'ambassadeur français et les autres prélats français ne fussent arrivés. Cette demande suspecte et tendant à retarder la marche des travaux fut repoussée, après une délibération préalable avec les prélats, le 20 décembre et une réponse, intentionnellement évasive et faite à l'unanimité, fut remise par écrit aux deux prélats français. Le Concile, y lit-on, aura toujours pour le roi de France tous les égards convenables, tant que l'honneur de Dieu et de l'assemblée le permettra; Sa Majesté voudra bien considérer que la tenue du Concile ne peut plus désormais souffrir de retard et en conséquence elle pressera l'envoi de son ambassadeur et de ses prélats[1].

Comme les délibérations sur les articles présentés, le 18 décembre, et relatifs à l'ordre extérieur du concile, n'aboutissaient à aucun résultat[2], les légats, dans la congrégation du 22 décembre, décidèrent d'élire une commission composée des trois évêques d'Ivrée, de Cava et de Feltre et de l'auditeur de Rote, Pighino, afin de s'entendre d'abord sur ces choses avec les légats et de faire ensuite un rapport là-dessus dans la congrégation générale[3]. Les trois évêques, bien qu'ayant refusé, furent réélus dans la congrégation générale suivante du Concile, le 29 décembre, pour la durée de trois mois[4]. La question du droit de vote des abbés et généraux d'ordres, qui n'avait pu être terminée le 22 décembre[5], revint plus largement en délibération dans les congrégations générales suivantes du 29 décembre 1545[6] et du 4 janvier 1546[7]. Les

[1] Voy. Ehses, IV, p. 536; Severoli, éd. Merkle, I, p. 7-9; Massarelli, *Diarium*, *ibid.*, p. 358, 431, 470; Pallavicini, liv. VI, chap. i. Les rapports des légats à Farnèse dans Druffel-Brandi, p. 251.

[2] Le vote sur ceux-ci de l'évêque Tommaso Campegio de Feltre dans Ehses, IV, p. 359.

[3] Ehses, IV, p. 538; Severoli, éd. Merkle, I. p. 9.

[4] Ehses, IV, p. 540; Severoli, éd. Merkle, I. p. 10. 12; Massarelli, *Diarium*, *ibid.*, p. 362, 431, 471.

[5] Ehses, IV, p. 538; Massarelli, *Diarium*, éd. Merkle, I, p. 431, 471.

[6] Ehses, IV, p. 541; Severoli, éd. Merkle, I, p. 10; Massarelli, *Diarium*, *ibid.*, p. 471.

[7] Ehses, IV, p. 543; Severoli, éd. Merkle, I. p. 16. Sur la chose, voy. particulièrement les remarques dans Merkle, 11, et Pallavicini, liv. VI, chap. ii

opinions divergeaient : quelques-uns ne voulaient reconnaître qu'aux évêques voix décisive, d'autres voulaient qu'on ajournât la décision, jusqu'à ce que le Concile fût plus nombreux. Le cardinal del Monte obtint pourtant que le droit de vote fût reconnu aux généraux d'ordre. En ce qui concernait les abbés, on décida après de longues discussions, le 4 janvier 1546, et également sur la proposition du cardinal del Monte, que les trois abbés bénédictins, envoyés par le Pape, auraient ensemble une voix, non à titre d'abbés, mais à titre de représentants de leur ordre.

Dans la congrégation générale du 4 janvier, le premier président, del Monte, donna aussi connaissance aux Pères d'une lettre de Farnèse du 31 décembre [1], par laquelle le Pape approuvait tout ce qui s'était fait jusque-là et recommandait aux légats de traiter d'abord les questions de foi; mais on n'y devait condamner que les fausses doctrines et non les personnes des hérétiques, mesure qui avait pour but de ménager les protestants [2]. Ensuite, on lut le bref du 1er janvier 1546 [3], libérant d'impôts les Pères, pendant leur présence au Concile, et les autorisant à toucher leurs revenus. Vint ensuite un débat, qui se renouvela encore plusieurs fois par la suite, sur le titre du Concile [4]. On lut et on soumit à l'approbation des Pères le décret à ce sujet, qui devait être publié dans la deuxième session. Plusieurs Pères proposaient notamment qu'au titre « Saint Synode de Trente » *(Sacrosancat Tridentina Synodus)*, on ajoutât la formule employée par les anciens conciles : représentant l'Église universelle *(univer-*

[1] Dans Druffel-Brandi, p. 255-259; voy, Ehses, IV, p. 542; Severoli, éd. Merkle, I, p. 12; Pallavicini, liv. V, 5, chap. xvi, n° 2.

[2] Le Concile conclut là-dessus. De cette manière, dit Maynier (p. 285), le Concile ne refusait pas aux protestants le droit de se défendre puisque leurs livres seuls, et non leurs personnes, se trouvaient en cause, et on pouvait répondre à ceux qui lui reprochaient de juger des accusés sans les avoir cités et convaincus, qu'il n'y avait d'autres accusés que des ouvrages répandus partout.

[3] Dans Ehses, IV, p. 545; voy. Severoli, dans Merkle, I, p. 12; Massarelli, *Diarium, ibid.*, p. 366, 432.

[4] Dans Ehses, IV, p. 543; Severoli, éd. Merkle, I, p. 14; Massarelli, *Diarium*, III, *ibid.*, p. 471; Pallavicini, liv. VI, chap. ii, nos 8-10.

salem Ecclesiam repræsentans). La proposition fut combattue particulièrement par les cardinaux del Monte et Madruzzo. Le premier montra qu'on serait accusé de vouloir imiter ici le précédent des synodes de Constance et de Bale. Le second fit valoir que ce titre pompeux ne ferait plaisir qu'aux protestants. La majorité fut d'accord pour le repousser. Enfin, le 4 janvier, on songea à élire quelques officiers du Concile [1], tandis que le Pape en voulait nommer et envoyer d'autres, ce contre quoi certains Pères, dans leur zèle pour les droits du Concile, élevèrent une protestation [2]. Paul III aurait voulu nommer secrétaire du concile, l'humaniste Marcantonio Flaminio; comme celui-ci refusait, la charge fut confiée provisoirement, le 4 janvier, à Angelo Massarelli, jusque-là secrétaire particulier du cardinal Cervini, en attendant que le Concile, qui se réservait l'élection, eût pris une décision définitive. Comme, au commencement de février, Luigi Priuli, élu par le Concile, à ce qu'il paraît, n'accepta pas cette fonction, Massarelli resta secrétaire et à partir d'avril fut reconnu tacitement comme tel [3]. Achille de Grassis fut nommé par le Pape avocat consistorial, Ugo Boncompagni, distingué par ses grandes connaissances en droit canon, fut nommé abréviateur [4].

Le 7 janvier 1546, la deuxième session du concile fut tenue dans la cathédrale de Trente [5]; elle fut ouverte par

[1] Dans EHSES, IV, p. 544; SEVEROLI, éd. Merkle, I, p. 14; MASSARELLI, *Diarium, ibid.*, p. 432, 471.

[2] Voy. EHSES, IV, p. 542; SEVEROLI, éd. Merkle, I, p. 12; voy. aussi PALLAVICINI, liv. VI, chap. I, n[os] 2-9. Sur des protestations élevées encore plus tard, voy. MERKLE, I, p. 18.

[3] Voy. là-dessus MERKLE, I, chap. LXXI, où les passages ayant trait à l'élection du secrétaire sont donnés d'après la correspondance des légats avec Farnèse. MERKLE, consacre (I, LXVIII) à Massarelli une étude très approfondie qui présente beaucoup de points de vue nouveaux sur la vie et les nombreux travaux d'écrivain de cet homme si diversement apprécié. Druffel ayant cherché à insinuer que le secrétaire du Concile mentait, il prouve sa sincérité et sa véracité, LXXX.

[4] PALLAVICINI, liv. V, chap. I, n[os] 2, 3; EHSES, IV, p. 544. Achille de Grassis vint le 4 mars à Trente. (MASSARELLI, *Diarium*, III, éd. Merkle, I, p. 509.)

[5] Les actes dans EHSES, IV, p. 547-564. Voy. SEVEROLI, éd. Merkle,

l'évêque Juan Fonseca de Castellamare, qui fit une invocation à l'Esprit Saint, et par l'évêque Coriolano Martirano de Saint-Marc qui fit le sermon[1]. Après les prières et cérémonies d'usage, le secrétaire Massarelli lut aux Pères du Concile une impressionnante exhortation des légats, composée par le cardinal Pole[2]. La corruption de l'Église et ses causes y étaient décrites en termes éloquents, les Pères y étaient invités à l'amélioration et à la contrition, car le Saint-Esprit allait descendre en eux. Ils y étaient instamment priés de bannir toute passion, susceptible d'obscurir leur entendement et de ne jamais perdre de vue la sainte cause de Dieu pour défendre des intérêts profanes[3]. Puis l'évêque de Castellamare monta en chaire, pour lire la bulle du 17 avril 1545, qui défendait aux évêques de se faire représenter au Concile par des procurateurs, le bref du 4 septembre sur l'ouverture du concile[4] et enfin un décret sur la vie exemplaire, que devaient mener les Pères. Ce dernier décret fut approuvé à l'unanimité; cependant neuf évêques, en donnant leur « placet », y ajoutèrent une protestation pour se plaindre que les mots : « représentant l'Église universelle » *(universalem ecclesiam repræsentans)* manquassent[5]. L'évêque du Prat, de Cler-

I, p. 16-18; MASSARELLI, *Diarium*, I-III, *ibid*, p. 367, 432, 472; PALLAVICINI, liv. VI, chap. v.

[1] Dans EHSES, IV, p. 567-561.

[2] « Admonitio ill. legatorum ad patres concilii. » (EHSES, IV, p. 548-553.

[3] EHSES, IV, p. 548, voy, DE LEVA, *Le prime sessioni*, p. 372.

[4] Sur la forme dans laquelle le bref du 4 décembre 1545 fut lu, voy. EHSES, IV, p. 442, 446. Del Monte, lors de la première lecture faite à la congrégation générale du 12 décembre, avait supprimé du texte original les mots « iuxta formam litterarum indictionis nostræ » dans la crainte de nuire à la bulle au sujet de l'interdiction de la représentation par procurateurs. Dans leur lettre à Farnèse du 14 décembre, les légats expliquèrent ce scrupule et reçurent le 30 décembre une nouvelle expédition du bref, qui leur donnait satisfaction et où, à la place des mots qui avaient inquiété les légats, on lit : « iuxta formam litterarum nostrarum. » Le bref fut lu sous cette forme le 7 janvier (il est ainsi dans EHSES, IV, p. 442).

[5] EHSES, IV, p. 556. On trouve indiqués d'une façon plus satisfaisante les quelques votes d'opposition sur un feuillet écrit par Massarelli, feuillet que Merkle découvrit et publia p. 18. Voy. aussi PALLAVICINI, liv. VI, chap. v, n° 4.

mont, protesta parce que, dans le décret, le roi de France n'était pas nommé expressément à côté de l'Empereur. Assistaient à cette séance, outre les trois légats et le cardinal de Trente, quatre archevêques, vingt-six évêques, trois abbés, cinq généraux d'ordres [1].

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la deuxième et la troisième session, fixée au 4 février, la situation des légats vis-à-vis du Pape et du concile, devenait déjà très difficile. Des congrégations générales furent tenues les 13, 18, 22, 26, 29 janvier et 3 février [2]. Dans la première, le 13 janvier, on disputa à nouveau longuement sur le titre du Concile : les légats, en raison de l'opposition qui s'était montrée dans la précédente session, voulaient enfin obtenir une décision sur cette question. Les légats parlèrent contre la formule *ecclesiam universalem repræsentans*, notamment Cervini, qui fit un long discours [3], puis les cardinaux Madruzzo et Pacheco (ce dernier parut pour la première fois, en cette séance, avec les insignes de cardinal), puis l'évêque d'Astorga, enfin le général des Augustins, Seripando.

Ce dernier réussit à calmer l'opposition. Seripando fit notamment observer qu'il ne s'agissait pas de renoncer pour toujours à cette formule, mais de ne pas s'en servir provisoirement, en attendant que le nombre de ceux qui participaient au Concile fût devenu assez grand et que l'assemblée eût voté d'assez importants décrets pour justifier un si grand qualificatif. Les évêques opposants ne se déclarèrent complètement satisfaits, qu'après qu'on leur eut accordé, qu'à l'avenir, les mots « œcuménique » et « général » seraient ajoutés dans les décrets, mots que, du reste, le Pape avait

[1] La liste de ceux-ci et des autres présents, dans Ehses, IV, p. 561-564.

[2] Voy. les actes dans Ehses, IV, p. 565-578; ultérieurement Severoli, éd. Merkle, I, p. 18-27; Massarelli, *Diarium*, I, *ibid.*, p. 368-399; *Diarium*, II, *ibid.*, p. 432-434; *Diarium*, III, *ibid.*, p. 472-476; Pallavicini, liv. V, chap. vi, n° 8; Knopfler, dans *Wetzer und Weltes Kirchenlexikon*, XI², p. 2050-2052.

[3] Un important extrait du discours de Cervini dans Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 374-377.

déjà attribués au Concile, dans sa bulle de convocation [1].

Ces querelles de forme n'étaient rien cependant en comparaison de celles que souleva la question préalable, la plus haute et la plus importante, qui était de savoir si le concile commencerait par des décisions de dogme ou par des lois, concernant la réforme des abus ecclésiastiques. Paul III désirait qu'on commençât par le dogme, Charles-Quint, par la réforme.

La raison capitale, qui faisait agir ainsi l'Empereur, était le souci de ménager les protestants, qu'il ne voulait pas exaspérer tout d'abord par le rejet de leurs nouvelles doctrines; de plus, il se méfiait beaucoup des intentions du Pape, à l'égard pes réformes. Celui-ci était d'avis, conformément aux anciens usages et à la nature de la chose, qu'on devait commencer par fixer le dogme, comme étant l'objet le plus important. Paul III considérait aussi, qu'il serait fou d'accepter de se poser en accusé au lieu de se présenter en accusateur, de laisser, pendant ce temps, les schismatiques impunis et de se soumettre à leurs critiques, comme s'ils eussent été ses juges. Enfin, il craignait qu'en faisant tout de suite traiter la question des réformes par les évêques, on n'aboutît à une réédition des événements de Constance et de Bâle [2].

En faveur du point de vue du Pape, on pouvait faire valoir d'importantes raisons et surtout l'usage des anciens Conciles [3]. Le représentant de l'Empereur, Mendoza lui-même, qui était un canoniste expérimenté, ne faisait pas difficulté de le reconnaître. En outre, il était de toute évidence, qu'il ne s'agissait pas seulement d'améliorer les mœurs des catholiques, mais qu'il était au moins aussi pressé de défendre la foi, si violemment attaquée. Malgré cela, les légats, lorsqu'ils

[1] EHSES, IV, p. 565; SEVEROLI, éd. Merkle, I, p. 18-20. Dans MASSARELLI, *Diarium*, II, III, (*ibid.*, p. 433, 472) il y a « universalis et œcumenica » au lieu de « œcumenica et generalis »; les derniers mots sont employés dans le titre des décrets des sessions suivantes. De même dans la congrégation générale du 3 février se renouvela encore l'opposition des trois évêques. EHSES, IV, p. 578; SEVEROLI, éd. Merkle, I, p. 27.

[2] Voy. PALLAVICINI, liv. VI, chap. VII.

[3] Voy. MAYNIER, p. 237.

voulurent faire adopter à Trente le vœu du Pape, se heurtèrent à la plus vigoureuse résistance. Dans la congrégation générale du 18 janvier 1546, puis de nouveau dans celle du 22 janvier, on en était déjà venu à de longs et acerbes débats [1]. Le cardinal de Trente, en particulier, se prononça pour qu'on commençât par les réformes [2]. Le cardinal Pacheco et l'archevêque d'Aix défendirent le point de vue opposé. L'évêque de Feltre, Tommaso Campegio, proposa, le 18 janvier, pour tout concilier, de discuter alternativement du dogme et de la réforme [3]. Comme les légats ne voyaient pas la possibilité d'obtenir une décision dans le sens des instructions données par le Pape, ils adoptèrent, le 22 janvier, la proposition de l'évêque de Feltre, qui jouissait d'une grande considération. Quoique Madruzzo continuât à s'y opposer, les légats réussirent à faire voter la proposition conciliante de l'évêque de Feltre, laquelle devait être publiée en décret, à la session suivante [4].

Paul III n'était nullement disposé à cette solution. Le 26 janvier, les légats recevaient une lettre de Farnèse, du 21-22 janvier, qui revenait encore avec plus de force sur le désir du Pape de voir traiter d'abord les questions de foi. Les légats, pour gagner du temps, posèrent le même jour dans la congrégation générale la question de savoir si on ne ferait pas bien de renvoyer la date de la session, sous prétexte que les décrets à publier n'étaient pas complètement au point. Cette résolution ne fut pourtant pas adoptée. Par contre, dans la congrégation générale du 26 janvier, une autre décision importante fut prise. Les délibérations, qui avaient eu lieu jusque-là, avaient rendu évidente, l'absence de méthode dans la façon de discuter les affaires et on n'y avait pas senti une

[1] *Actes* dans Ehses, IV, p. 567-572; Severoli: éd. Merkle, I, p. 20-24; Massarelli, *Diarium, ibid.*, p. 379, 382-384, 473; Pallavicini, liv. VI, chap. vii.

[2] La proposition, faite par le cardinal de Trente au nom de l'évêque de Capaccio dans la congrégation du 18 janvier, d'inviter encore les protestants, fut repoussée. (Massarelli, *Diarium*, éd. Merkle, t. I, p. 380, 433, 473.)

[3] Son vote dans Ehses, IV, p. 568.

[4] Voy. Ehses, IV, p. 571.

marche uniforme. Parmi les diverses propositions, qui furent envisagées à ce sujet, une de celles que proposaient les légats finit par l'emporter. En conséquence, il fut décidé que la totalité des Pères du Concile serait divisée en trois classes séparées, qui siégeraient désormais sous la présidence et dans la demeure, chacune, d'un légat, et prépareraient les matières, avant de les présenter à la congrégation générale [1].

En attendant, les légats s'évertuaient, dans des rapports réitérés à Rome, à justifier la décision du 22 janvier comme inévitable et à obtenir pour elle l'approbation du Pape [2]. Dans le court espace de temps, qui allait s'écouler jusqu'au 4 janvier, jour de la session, ils ne pouvaient espérer recevoir cette approbation. Le 30 janvier, arriva encore une lettre de Farnèse du 27, d'après laquelle le Pape persistait dans sa première volonté [3]. En conséquence, après une entente préalable avec les cardinaux Madruzzo et Pacheco [4], ils proposèrent dans les trois congrégations séparées qui se réunirent le 2 février pour la première fois, de ne pas publier dans la prochaine session le décret portant qu'on traiterait simultanément du dogme et de la réforme, mais d'attendre pour cela que le Concile fût plus nombreux. Dans la congrégation générale tenue le lendemain, on décida, malgré la violente opposition des évêques de Badajoz et d'Astorga, de ne pas publier le décret dans la session du jour suivant, mais de procéder dorénavant comme si le décret eût été déjà rendu [5]. Les légats pouvaient maintenant faire cette dernière concession, car ils avaient reçu le soir du 2 février une lettre de Farnèse du 30 janvier disant que le Pape consentait à ce que

[1] Voy. Ehses, IV, p. 572; Severoli, éd. Merkle, I, p. 24; Massarelli, *Diarium*, I, *ibid.*, p. 392.

[2] Voy. Pallavicini, liv. VI, chap. vii, n° 14-16; Merkle, I, p. 399.

[3] Druffel-Brandi, n° 312.

[4] Le 1er février (voy. Massarelli, *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 399; voy. Ehses, IV, p. 544). La congrégation générale qui aurait dû avoir lieu le 1er février fut, après la réception de la lettre mentionnée du 27 janvier, renvoyée pour gagner du temps.

[5] Ehses, IV, p. 575-578; Severoli, éd. Merkle, I, p. 26; Massarelli, *Diarium*, I, *ibid.*, p. 433, 475; Pallavicini, p. 1, 6, chap. viii, n° 6, 7.

la décision du 22 janvier ne fût pas retirée, mais invitant les légats à veiller à ce qu'on considérât la discussion sur les matières de foi comme la chose principale[1]. Comme rien autre n'avait été préparé pour la session qui devait être tenue, on résolut de ne publier que deux décrets, dont le premier posait le symbole de Nicée et de Constantinople, comme le fondement commun à tous les chrétiens et comme la préface de toutes les décisions dogmatiques ultérieures; le second de ces décrets fixait, par égard pour les prélats qu'on attendait encore, la session suivante au jeudi après le dimanche de Lætare, le 8 avril[2].

Dans la troisième session solennelle, tenue le lendemain, 4 février 1546[3], et que l'archevêque Pietro Tagliavia de Palerme présida et où le savant dominicain Ambrogio Catarino fit le sermon[4], on procéda conformément à ces décisions. Seuls les évêques de Fiesole, Capaccio et Badajoz firent des protestations écrites contre l'absence de la formule « représentant l'Église universelle » ; les deux derniers en firent autant contre la non-publication de la décision du 22 janvier[5]. Assistaient à la séance les cinq cardinaux, les six archevêques, vingt-six évêques, quatre généraux d'ordres, trois abbés.

Conformément à la décision de la congrégation générale du 22 janvier, des lettres durent être envoyées, au nom du concile, au Pape, à l'Empereur et aux princes chrétiens, pour les remercier de la bonne volonté qu'ils avaient montrée jusque-là, et pour les prier d'envoyer d'autres prélats. Pourtant, lorsqu'on lut ces lettres à la congrégation générale du 29 jan-

[1] Ehses, IV, p. 578; Pallavicini, liv. VI, chap. vii, n° 16.

[2] Ehses, IV, p. 577; Severoli et Massarelli.

[3] Les *Actes* dans Ehses, IV, p. 579-588. voy. Severoli, éd. Merkle, I, p. 27; Massarelli, *Diarium*, II, III; *ibid.*, p. 434, 476; Pallavicini, liv. VI, chap. ix.

[4] Dans Ehses, IV, p. 582-586.

[5] A l'égard de ces protestations, les légats, dans la congrégation générale suivante du 8 février, entreprirent encore une fois de justifier le procédé employé. (Severoli, éd. Merkle, I, p. 28; Pallavicini, liv. VI, chap. xi, n°s 1-3.) L'évêque de Fiesole, malgré cela, renouvela sa protestation contre l'absence de la formule dans les décrets des sessions suivantes.

vier, de fortes divergences de vues se manifestèrent. Une querelle s'éleva, notamment entre Français et Allemands, au sujet de la préséance du roi de France ou du roi des Romains, lors de la lecture des lettres en session. Comme on ne put entendre la lecture, l'approbation des lettres en session et leur envoi restèrent en suspens [1].

Après qu'eurent été terminées les affaires qu'on avait préparées jusque-là, et que l'ordre des délibérations eut été à peu près fixé [2], le Concile, après la troisième session, entra véritablement en activité et, dans l'espace d'un an, jusqu'au transfert à Bologne, remplit une partie considérable de sa tâche, encore que les circonstances extérieures ne fussent en partie guère favorables à la continuation des travaux, qui étaient menés avec le plus grand sérieux et le plus grand zèle.

Le seul évêque allemand présent au Concile dès le début, le coadjuteur de Mayence, Michael Helding, évêque de Sidon, convoqué par l'Empereur pour le collège de Ratisbonne, avait voulu partir, dès avant Noël, et ne s'était laissé retenir que jusqu'à la deuxième session, après quoi il quitta Trente, le lendemain 8 janvier [3]. Après cela, l'Allemagne ne fut représentée que par les procurateurs du cardinal Otto Truchsess d'Augsbourg. Par suite des difficultés religieuses dans l'Empire et de l'attitude de l'Empereur, il n'y avait pas à attendre d'évêques allemands [4]. Dès la fin de janvier et en février, circulèrent à Trente des bruits alarmants sur les intentions des protestants [5]. Le 29 janvier, Massarelli écrivait que le cardinal Madruzzo lui avait raconté que les protestants avaient

[1] Ehses, IV, p. 573; Massarelli, *Diarium*, I, II, éd. Merkle, I, p. 398, 433; Pallavicini, liv. VI, chap, viii, n[os] 1-3.

[2] Knopfler donne dans *Wetzer und Weltes Kirchenlexikon*, XI[2], p. 2053-2056, une description sommaire de l'ordre des travaux.

[3] Massarelli, *Diarium*, I, du 16 novembre, 23 décembre et 8 janvier, éd. Merkle, I, 327, 359, 369; *Diarium*, II, *ibid.*, p. 432.

[4] Le 14 mai seulement arrivait encore comme procurateur du prince électeur de Trèves, le Dominicain Ambrosius Pelargus (Massarelli, *Diarium*, III, éd. Merkle, I, p. 547).

[5] *Nuntiaturberitche*, VIII, p. 559.

offert à l'Empereur de lui reconquérir le Piémont français, s'il renonçait à l'alliance avec le Pape et ne soutenait pas le Concile[1]. Le 23 février, Madruzzo prétendait savoir, de source certaine, que prochainement une délégation de protestants viendrait à Trente, pour proclamer l'illégalité du Concile[2]. La mort de Luther, le 18 février 1546, ne changea rien à l'attitude de ses partisans contre le Concile général[3]; bien plus, sur l'ordre du prince Électeur de Saxe, Mélanchton dut composer un écrit sur la corruption du Concile : et bientôt furent propagés par les protestants deux longs écrits imprimés dans lesquels ils rejetaient le Concile[4].

Le Concile avait été ouvert réellement, le 13 décembre[5], contre l'attente impériale, car tous les efforts faits tendaient à enrayer sa marche, et il n'entrait pas alors dans les plans de Charles-Quint de permettre que l'assemblée poursuivit tranquillement ses travaux dogmatiques. L'Empereur, déjà résolu à combattre les protestants, en cas de nécessité, par la force des armes, voulait avant faire l'essai d'une entente pacifique par un colloque religieux, à la diète convoquée à Ratisbonne. En présence du scandale justifié, que ne pouvait manquer de soulever la reprise de ces colloques de religion, après l'ouverture du Concile, l'Empereur, avant son départ à Ratisbonne, donna au nonce Verallo l'assurance qu'il procéderait là-bas de telle sorte que le Pape aurait lieu d'être content de lui ; dans sa pensée le colloque de religion n'était qu'une simple façade. Cependant l'Empereur exprima le désir, qu'en attendant, le Concile ralentit un peu son activité pour ne pas irriter les protestants[6]. Le colloque de

[1] *Diarium*, I, éd. Merkle, I, p. 396.
[2] *Diarium*, III, *ibid.*, p. 490.
[3] Knopfler dans *Wetzer und Weltes kirchenlexikon*, IX², p. 205.
[4] Voy. Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 326.
[5] Le 18 décembre 1545 le nonce Dandino écrivait de Bois-le-Duc encore à Farnèse qu'on ne croyait pas encore à la cour impériale à la tenue du Concile (*Nuntiaturberichte*, VIII, p. 501.) Après qu'on eut annoncé à la cour l'ouverture effective du Concile, Verallo et Dandino écrivirent de nouveau le 7 janvier 1546 à Farnèse, que l'Empereur leur avait exprimé son contentement de leurs renseignements sur le Concile.
[6] Verallo aux légats du Concile, dat. d'Utrecht du 4 février 1546 (*Nuntia-*

religion ouvert à Ratisbonne et dont les discussions commencèrent le 5 février, n'offrit pas plus d'intérêt ni de résultats que les précédents [1]; les protestants, sans même attendre l'arrivée de l'Empereur, quittèrent la ville le 20 et le 21 mars.

Vers cette époque, le cardinal de Trente, dans un entretien confidentiel avec Massarelli [2], lui parla des craintes qu'il avait de voir transférer le Concile en Allemagne, car ni l'Empereur ni les Allemands ne consentiraient à un transfert dans une ville italienne.

Le 15 mars, arriva enfin à Trente l'orateur impérial Francisco de Tolède. Mendoza étant tombé malade, il dut représenter tout seul provisoirement l'Empereur au Concile. Francisco de Tolède fit, le 18 mars, sa visite aux légats et alla ensuite à Padoue, sur le conseil de Madruzzo, pour s'y entendre personnellement avec Mendoza sur ce qu'il aurait à faire. Après son retour, il assista le 5 avril pour la première fois à une congrégation générale et y présenta son mandat; dans la congrégation générale suivante, il reçut la réponse écrite du Concile [3]. Dans la séance solennelle du lendemain, lecture officielle fut donnée de tous ces documents [4]. Après cela, l'ambassadeur, avec moins de formes encore que n'en avait mises le cardinal de Trente, essaya de détourner la marche des travaux du Concile au profit de la politique impériale, car Charles V, pour ménager les protestants,

turberichte, VIII, p. 547). Dandino et Marquina écrivirent la même chose à Farnèse (voy. Massarelli, *Diarium*, III, éd. Merkle, I, p. 519). Du même Dandino à Cervini du 4 février 1546 (Druffel, *Karl V*, IV, p. 528; voy. Merkle, I, p. 482).

[1] Voy. plus loin sur celui-ci; voy. aussi la lettre du cardinal Otto Truchsess d'Augsbourg à Farnèse et celle conforme aux légats du Concile du 14 mars 1546 (*Nuntiaturberichte*, VIII, p. 583).

[2] Massarelli, *Diarium*, III, du 15 mars, éd. Merkle, I, p. 512; aussi dans les *Nuntiaturberichten*, VIII, p. 653.

[3] Voy. Massarelli, *Diarium*, II, éd. Merkle, I, p. 436; *Diarium*, III, *ibid.*, p. 512, 517, 530; Severoli, *ibid.*, p. 44, 48; Pallavicini, p. 1, 6, ch. xiii.

[4] Voy. Massarelli, *Diarium*, II, éd. Merkle, I, p. 439; *Diarium*, III, *ibid.*, p. 550.

voulait, à tout prix, empêcher qu'on abordât des questions de dogmes. Le 25 mai, Mendoza arriva enfin aussi à Trente.

Entre temps, le Concile s'était appliqué à un objet, qu'avaient proposé les légats, dans la congrégation générale du 8 février : l'établissement du canon de l'Écriture Sainte, comme fondement et arsenal de la défense de la doctrine catholique. Il était d'autant plus nécessaire de mettre ici de la clarté, que les novateurs s'en référaient surtout à la Bible, dont ils rejetaient cependant quelques parties. Il fallut donc examiner si tous les livres en usage de l'Ancien et du Nouveau Testament devaient être considérés comme appartenant à la Sainte Écriture et aussi quel crédit il convenait d'accorder au texte écrit de la tradition ecclésiastique, entièrement rejetée par les protestants.

Un seul des Pères du Concile, l'évêque Nachianti de Chioggia, épris de nouveauté, fut d'avis qu'on ne devait pas tenir compte de la tradition, attendu que tout ce qui était nécessaire au salut et à la vie chrétienne était écrit dans les évangiles. Cette opinion fut cependant repoussée et réfutée par des exemples tirés de l'autorité de l'Écriture sainte et des Pères. Sur l'établissement du canon de la Sainte Écriture, de très vifs débats partiels s'élevèrent.

Après de longues délibérations dans les congrégations générales des 12, 15, 26 février, 5, 17, 27 mars, 1er, 3, 5 et 7 avril et dans les congrégations particulières, qui les préparaient avec l'aide d'une réunion de théologiens, furent enfin établis les deux décrets, qui furent publiés dans la séance solennelle du 8 avril 1546[1]. Le premier décret dogmatique « sur les Écritures canoniques » *(de canonicis scripturis)* ne

[1] Sur les discussions et les événements entre la troisième et la quatrième session, voy. SEVEROLI, éd. Merkle, I, p. 27-48; MASSARELLI, *Diarium*, II; *ibid.*, p. 434-437; *Diarium*, III, *ibid.*, p. 477-533; EHSES, V, p. 3-89; PALLAVICINI, liv. VI, ch. XI-XVI; KNOPFLER, dans *Wetzer und Weltes Kirchenlex.*, XI², p. 2056; EHSES dans *Rom. Quartalschr.*, XI, p. 598, dans *Histor. Jahrb.*, XXVI, p. 300, et dans *Dritten Vereinsschrift der Gorres Gesellschaft fur* 1908, p. 37. Sur la quatrième session du 8 avril 1546, voy. SEVEROLI, éd. Merkle, I, p. 48-50; MASSARELLI, *Diarium*, II, III; *ibid.*, p. 437, 534; EHSES, V, p. 90-104; PALLAVICINI, liv. VI, ch. XVI.

proclame pas seulement l'Ancien et le Nouveau Testament, mais encore la tradition apostolique, comme source de la doctrine de l'Église et établit le canon biblique. Les délibérations sur les abus qui s'étaient produits et propagés par les éditions et traductions, ainsi que par l'explication et l'usage de l'Écriture Sainte, eurent pour résultat le deuxième décret de la quatrième session, « sur l'édition et l'usage des saints livres », *de editione et usu sacrorum librorum*. Ce décret déclarait d'abord que la vieille traduction latine, en usage dans l'Église depuis tant de siècles et connue sous le nom de Vulgate, devait être considérée comme authentique dans les conférences publiques, discussions, prédications et explications et qu'il n'était permis à personne, sous aucun prétexte, d'avoir assez d'audace pour la rejeter. Bien entendu, ainsi qu'on l'avait déclaré dans les discussions précédentes, cela ne voulait pas dire que la Vulgate ne fût pas susceptible de certaines améliorations d'expression ou de forme, cela signifiait seulement qu'en matière de foi et de morale elle ne contenait aucune erreur. A ce propos, en ce qui concernait l'interprétation de l'Écriture Sainte, il fut décidé qu'on devrait s'en tenir au sens fixé par notre sainte mère l'Église et que toute interprétation contre l'opinion unanime des Pères était interdite. Le même décret prescrivait de mettre le plus grand soin et la plus grande correction dans les éditions futures de la Bible et ordonnait qu'aucun livre ne fût imprimé sur les sujets religieux sans la permission ecclésiastique[1].

En plus de ces deux décrets, publiés le 8 avril, on aurait dû, si l'on s'était conformé à la décision de la congrégation générale du jour précédent, en joindre un autre introduisant une plainte *in contumaciam* contre les prélats, qui n'étaient pas venus au Concile. Mais les légats, devant les observations faites avant l'ouverture des délibérations par le représentant de l'Empereur, appuyé par les deux cardinaux impériaux, décidèrent d'en abandonner pour le moment la publi-

[1] Sur les deux décrets, voy. *Kaulen Gesch. der Vulgata*, Mayence, 1886, p. 379 à 419. Contre la traduction de la Bible dans la langue du pays, rien ne fut décidé (voy. *Peters Kirche und Bibellesen, Paderborn*, 1908, p. 24).

cation; comme on fit remarquer que Charles V et d'autres princes seraient choqués de cette décision, la majorité de l'assemblée se prononça pour son ajournement[1]. A cette session, que présida l'archevêque de Sassari et où le général de service Agostino Bonuccio prêcha, assistèrent les cinq cardinaux, huit archevêques, quarante et un évêques, quatre généraux d'ordres et trois abbés[2].

Dans l'intervalle entre la troisième et la quatrième session eurent lieu des négociations entre les légats et le Pape sur une importante question de réforme ecclésiastique. Après que Paul III eut agréé la décision du 22 janvier 1546, portant que le Concile délibérerait en même temps sur le dogme et la réforme, la bulle *Superni dispositione*[3], vraisemblablement composée en janvier 1542, mais non publiée, avait été reprise et envoyée avec des remarques pour sa revision[4], le 17 février 1546, aux légats pour qu'ils l'approuvassent[5]. Cette bulle étendait les pouvoirs de juridiction des évêques dans leur diocèse vis-à-vis de la curie romaine et faisait disparaître les abus les plus criants. Dans leur réponse du 7 mars[6], les légats proclamèrent qu'il était nécessaire que cette question ne fût pas réglée uniquement par le Pape, mais fût soumise aux délibérations du Concile; en même temps, dans une lettre au cardinal Farnèse, ils s'exprimaient très librement sur les réformes universellement attendues et réclamées et déclaraient insuffisant le programme de réformes esquissé dans cette bulle. Paul III ne prit pas en mauvaise part cette franchise des légats et il leur fit répondre le 13 et le 23 mars 1546 par son secrétaire Maffei et par le cardinal Farnèse

[1] Voy. Severoli; Pallavicini; Ehses, V, p. 98.

[2] Ehses, V, p. 101.

[3] Le texte de la bulle dans Ehses, IV, p. 489-498. Pour l'époque de sa composition, voy. *ibid.*, p. 489. Pour ce qui en advint ultérieurement, voy. p. 498.

[4] Dans Ehses, IV, p. 499.

[5] Voy. la lettre de Farnèse aux légats du 17 février 1546. Druffel-Brandi, n° 343, p. 390; Ehses, IV, p. 499.

[6] « Considerariones legatorum concilii super bullam, quam proposuerat edere Paulus III super reformationem » dans Ehses, IV, p. 500.

qu'il était d'accord avec eux sur la nécessité de soumettre au Concile les questions de réformes, mais que dans la transformation de la bulle conformément à leurs observations, il se réservait une certaine collaboration [1].

Dans une réponse datée du 10 avril 1546, les légats reparlèrent en détail des travaux de réformes, que le Concile devait entreprendre d'accord avec le Pape [2].

Ils proclamaient d'abord la nécessité d'une réforme de la Daterie, réforme qu'ils voulaient voir commencer par des actes et non pas par des lancements de bulles. Outre la réforme de ces fonctionnaires, celle du consistoire était aussi absolument nécessaire. Ils recommandaient de n'accorder les évêchés qu'avec la prudence et la conscience voulues et, dans les endroits où les princes avaient le droit de nomination, de n'admettre que des personnes qui eussent l'âge, la dignité de vie et la science nécessaires et qui pourraient et voulaient résider dans leur diocèse. Il devait être absolument interdit à l'avenir d'accorder plusieurs évêchés à une seule personne, même s'il s'agissait de cardinaux.

La réforme des évêques d'après l'avis des légats devait surtout consister dans l'obligation de la résidence. En ce qui concernait les ordres religieux, on pourrait prendre les dispositions nécessaires, d'accord avec leurs généraux présents au Concile. Les peines canoniques contre tous ceux qui empiéteraient sur la juridiction ecclésiastique devaient être renouvelées et renforcées afin d'empêcher les abus du pouvoir séculier. En ce qui concernait le Saint-Siège, le remède dépendait de l'esprit de justice du Pape. Les évêques se plaignaient surtout des pensions, des dîmes, de l'ordination des prêtres indignes, des exemptions accordées aux protonotaires et autres privilégiés, des absolutions de la Pénitencerie et surtout de l'octroi de bénéfices comportant charge d'âmes à des personnes indignes

[1] Dans EHSES, IV, p. 501 ; voy. là-dessus PALLAVICINI, liv. VI, ch. XIII, n° 6; KNOPFLER dans *Wetzer und Weltes Kirchenlex,* t. XI², p. 2058.

[2] Voy. DRUFFEL-BRANDI, n°s 368, 386; EHSES, IV, p. 502; EHSES, *Kirchlich Reformarbeiten,* p. 404. DRUFFEL-BRANDI, p. 469. On en trouve un compte rendu explicite dans PALLAVICINI, liv. VII, ch. II.

qui ne gardaient pas la résidence et qui possédaient plusieurs prébendes. La Daterie devait tenir la main à ce que les places vacantes ne fussent confiées qu'à des hommes pourvus de connaissances suffisantes et d'une piété éprouvée, qui seraient disposés à remplir personnellement leur emploi et qui en prendraient l'engagement. Pour la formation d'un bon clergé, les légats conseillaient la fondation de séminaires; enfin ils s'élevaient énergiquement avec raison contre l'abus des soi-disant survivances.

Dans une lettre à Farnèse du 15 avril[1], les légats, après avoir fait un exposé suffisant de l'état des choses, demandaient quelle matière il fallait maintenant aborder. La réponse de Farnèse, le 24 avril[2], exprimait la complète adhésion du Pape au programme de réformes des légats, mais déclarait qu'il ne fallait pas pour ce travail abandonner la continuation des décisions dogmatiques, et que le Concile ne devait rien décider sans l'assentiment du Pape, celui-ci du reste ne voulant traiter que d'accord avec le Concile la partie des réformes qui le touchaient immédiatement et directement.

L'approbation par Paul III des décrets publiés par la quatrième session du Concile, se heurta à des difficultés qui ne purent être tranchées qu'après de longues négociations[3]. Elles provinrent d'abord de la commission des théologiens, à laquelle le Pape avait soumis les décrets, et du collège des cardinaux où s'élevèrent des doutes à propos du décret qui déclarait simplement authentique, sans révision ou amélioration préalables, la Vulgate. Il fallut que les légats justifiassent à plusieurs reprises et sérieusement les décrets pour qu'ils fussent approuvés par le chef de l'Église.

Après la quatrième session, le Concile[4], dans la congrégation générale du 15 avril, s'occupa des questions de réformes

[1] Druffel-Brandi, p. 474; voy. Pallavicini, liv. VII, ch. ii, n°s 7, 8.

[2] Druffel-Brandi, p. 482; voy. Pallavicini, liv. VII, ch. ii, n° 10.

[3] Voy. Kaulen, *Gesch. der Vulgate*, p. 421-426; Pallavicini, liv. VI, ch. xvii; liv. VII, ch. xii; Knopfler, p. 2059. La correspondance à ce sujet entre les légats et Rome dans Vercellone, *Dissert. Accard.*, Roma, 1864.

[4] Sur le temps entre la quatrième et la cinquième session, voy. Severoli,

non encore terminées, qui devaient être préparées pour la cinquième session. Le temps pascal amena une interruption. Puis on se remit aux délibérations dans les congrégations générales des 10, 18, 20 et 21 mai[1]. On y parla de l'institution de chaires pour l'explication de l'Écriture Sainte, on y parla aussi de la prédication. A propos de cette dernière réforme si nécessaire, il s'agissait particulièrement aussi de la restriction des privilèges des moines. Les débats à ce sujet prirent par instants un caractère très violent. Comme d'ordinaire, l'évêque Martelli de Fiesole lâcha la bride à sa passion. Il eut pour contradicteur le dominicain Caselli, évêque de Bertinoro, qui était d'ailleurs intéressé à réfuter tous les arguments opposés aux religieux. Un discours du général des Ermites-Augustins, Seripando, produisit une grande impression. Il écarta avec beaucoup de calme et d'intelligence les raisons invoquées par les évêques ou les religieux pour l'exercice de la prédication. Seripando montra clairement que les évêques et les curés, dans l'état actuel des choses, ne pouvaient suffire aux besoins d'évangélisation d'un diocèse. Après qu'il eut prouvé la nécessité de recourir au concours des moines, il montra combien il serait injuste de les faire dépendre, jusque dans leurs propres églises, entièrement de la volonté des évêques[2]. On délibéra également, dans les congrégations générales du 10 mai, du 9 et du 10 juin, sur le devoir de résidence des évêques : on remit cependant à plus tard la décision de cette importante question.

L'ambassadeur impérial Tolède, assisté du cardinal Madruzzo et des autres prélats impériaux, avait tout mis en œuvre pour empêcher qu'on préparât des décisions dogmatiques pour la session suivante[3]. Les légats opposèrent à ce

éd. Merkle, I, p. 50-80; Massarelli, *Diarium*, II; *ibid.*, p. 338-441; *Diarium*, III, *ibid.*, 534 à 554; Ehses, V, p. 105; Pallavicini, liv. VII, ch. III-XII; Knopfler dans *Wetzer und Weltes Kirchenlexirkon*, XI², p. 2059-2061.

[1] Voy. Ehses, V, p. 132.

[2] La fixation du décret de réforme suivit les 15 et 16 juin.

[3] Pallavicini, liv. VII, ch. III.

désir de l'Empereur l'autorité prépondérante de la volonté du Pape; ils écrivirent en tout cas à Rome pour obtenir la permission de suspendre au besoin le Concile, s'ils ne pouvaient empêcher l'attentat prémédité par les Impériaux contre la liberté de l'assemblée. Après que Farnèse, dans une lettre du 13 mai, leur eut encore rappelé qu'ils ne devaient pas tenir compte de cette prétention, ils soumirent à la congrégation générale du 24 mai l'article du péché originel, qui devait servir de sujet de discussion pour le décret dogmatique de la session prochaine. Les congrégations générales des 28 et 31 mai, 4, 5, 8, 9 et 14 juin s'occupèrent de cet important objet; le décret fut établi dans celle du 16 juin [1]. Ce décret définissait en détail et avec une clarté qui faisait contraste avec les flottements des protestants, la nature du péché originel, sa propagation, ses conséquences et son annulation par le baptême.

Dans ces délibérations, conduites avec la plus grande profondeur, il fut aussi question de l'Immaculée Conception de Marie. Le cardinal Pacheco en avait déjà donné une définition dès le 28 mai [2]. Les théologiens du Pape nouvellement arrivés, Laynez et Salmeron, de la Compagnie de Jésus, défendirent avec grand zèle la même opinion en faveur de laquelle un nombre notable de Pères se prononça. L'opposition provint surtout des Dominicains. Elle fut si forte que Pacheco proposa, le 8 et le 14 juin, de ne mettre dans le décret que les mots : « l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu est une pieuse croyance [3] ». Pacheco cependant put obtenir gain de cause, la majorité de l'assemblée fut d'avis de ne pas donner pour le moment de solution à cette question. Le Concile déclara seulement, à la fin du décret, que ce n'était pas son intention de toucher dans ce décret à la sainte et Immaculée Vierge et Mère de Dieu, Marie *(non esse suæ intentionis, com-*

[1] Voy. Ehses, V, p. 163, 166, 172, 182, 193, 199, 212, 218, 233; voy. *Histor. Jahrb.*, XXVII, p. 70.

[2] Severoli, éd. Merkle, I, p. 64; Pallavicini, liv. VII, ch. iii, n° 8; ch. vii; Druffel-Brandi, p. 539.

[3] Severoli, éd. Merkle, 1, 60, 76.

prehendere in hoc decreto, ubi de peccato originali agitur beatam et immaculatam Virginem Mariam Dei genitricem); on dut s'en tenir surtout là-dessus aux ordonnances de Sixte IV [1].

Le décret sur le péché originel fut publié dans la cinquième session officielle [2], le 17 juin 1546. Y assistaient les trois cardinaux légats et le cardinal Pacheco [3], neuf archevêques, vingt-huit évêques, deux abbés bénédictins mitrés, trois généraux d'ordres, de nombreux théologiens et les envoyés de l'Empereur. L'évêque Alessandro Piccolomini de Pienza eut la présidence solennelle, le dominicain Marco Laureo prêcha. Le cardinal Pacheco et nombre d'autres évêques élevèrent encore une protestation contre la conclusion du décret dogmatique, qui ne formulait pas expressément l'Immaculée Conception de Marie.

Après ce décret dogmatique on en publia un très salutaire, de réformes, concernant l'Écriture Sainte, fixant la façon de l'enseigner et réglant le mode de prédication. Il fut décidé en particulier que dans les Églises cathédrales où existaient déjà des fondations pour des conférences sur la théologie et l'écriture sainte, les évêques fussent chargés de veiller à ce que ceux qui en toucheraient les revenus, en remplissent aussi les obligations. Dans d'autres Églises, où n'existaient pas des fondations de ce genre, on devrait en attribuer les bénéfices vacants à des hommes instruits ou en s'arrangeant pour les payer, à faire faire des conférences sur la Sainte Écriture. Des conférences de ce genre n'étaient pas moins nécessaires dans les couvents et les princes étaient invités à en établir dans les universités où elles manquaient encore. Mais pour éviter que, sous prétexte de religion, on ne fît œuvre d'irré-

[1] Voy. là-dessus ce que nous disons liv. II.

[2] SEVEROLI, éd. Merkle, I, p. 80-82; MASSARELLI, *Diarium*, II, III, *ibid.*, p. 451, 554; EHSES, V, p. 238; PALLAVICINI, liv. VII, ch. XIII.

[3] Madruzzo était absent. Il était parti le 12 mai sur la demande de l'Empereur pour la diète de Ratisbonne (MASSARELLI, *Diarium*, III, éd. Merkle, I, p. 547) et revenu de là le 14 juin; il était arrivé de nouveau à Trente, mais après une visite aux légats, il avait poursuivi son voyage vers Rome où il devait, par ordre de l'Empereur, se rendre auprès du Pape (*ibid.*, p. 554; voy. *Nuntiaturberichte*, IX-VIII-XI, 46).

ligion, personne ne devait être admis à l'exercice public ou privé de cette fonction, avant d'avoir été examiné par les évêques au point de vue de la conduite des idées et du savoir et avant d'avoir été reconnu digne. En ce qui concernait la prédication, il fut ordonné que les évêques, archevêques, primats et tous autres prélats de l'Église auraient l'obligation de prêcher eux-mêmes l'Évangile, et en cas d'empêchement, de se faire remplacer par des personnes capables; que les curés, au moins tous les dimanches et jours de fêtes, auraient à enseigner eux-mêmes ou par d'autres hommes capables, tout ce qu'il était nécessaire de savoir pour la sanctification et à exposer en quelques mots courts et intelligibles les fautes à éviter et les vertus à pratiquer. Les religieux, même dans les églises de leur ordre, auraient interdiction de prêcher tant qu'ils n'auraient pas obtenu de leurs supérieurs un certificat témoignant de leurs bonnes idées et de leur savoir, et tant qu'ils n'auraient pas eu l'agrément de l'évêque; l'évêque devrait interdire la prédication aux orateurs qui prêcheraient des erreurs ou qui donneraient lieu à scandale, et s'ils avaient enseigné des hérésies, les poursuivre d'après les lois du pays; l'évêque devait veiller encore à ce qu'aucun prédicateur ne fût inquiété, sur de faux renseignements, et à ce que, d'autre part, il ne fournît point d'occasion à de justes plaintes. Les évêques, sous aucun prétexte de privilèges quels qu'ils fussent, ne devaient laisser prêcher des moines vivant hors de leur couvent, ni des prêtres séculiers n'ayant pas été suffisamment éprouvés et cela jusqu'à avis contraire du Saint-Siège. Les collecteurs d'aumônes ou quêteurs ne devaient être autorisés ni à prêcher eux-mêmes ni à faire prêcher à d'autres.

Sur la demande de l'archevêque de Sassari, on donna lecture du bref du 7 juin aux légats, bref par lequel le Pape confirmait les décrets de réformes. Enfin Severoli, promoteur du Concile, lança la plainte *in contumacia* contre les prélats encore absents. L'ouverture du procès fut ajournée encore un peu pourtant, car dans le vote, les opinions à ce sujet furent très partagées, ce qui équivalait à une excuse des évêques.

Pacheco demanda que cette excuse fût appliquée aux Allemands; d'autres voulaient qu'il ne fût procédé que contre les évêques qui se trouvaient en Italie ou seulement contre ceux qui se trouvaient à Rome et qui n'avaient pas encore paru à Trente.

La veille de la session, était arrivé encore à Trente un courrier de Ratisbonne, qui priait, au nom de l'Empereur et de la façon la plus instante, les légats de ne pas prendre dans la session qui allait s'ouvrir de décisions dogmatiques, eu égard à sa politique envers les protestants. Il n'était absolument plus possible d'obtempérer à ce désir [1].

On avait fixé le 29 juin comme date de la sixième session. Comme sujets à traiter pour le décret dogmatique, les légats avaient proposé, dans la congrégation générale du 21 juin, la doctrine de la justification, pour la question de réformes le devoir de résidence des évêques et les empêchements qui s'y opposaient [2].

Le Pape et la commission instituée pour le Concile étaient complètement d'accord là-dessus. Les légats montraient d'autant plus de zèle qu'ils étaient persuadés que de l'article sur la justification tous les autres dogmes dépendaient plus ou moins et que le devoir de résidence une fois fixé, toutes les autres lois en découleraient plus ou moins. Pour soutenir la discussion de ces deux points importants, le Pape envoya une série de théologiens en vue [3]. L'envoyé de la république de Lucques constata avec satisfaction que la cinquième session s'était tenue avec presque soixante-dix membres ayant droit de vote, de telle sorte que les adversaires ne pouvaient plus invoquer le petit nombre des votants pour attaquer le Concile [4]. Le prestige s'en accrut encore, lorsque le 26 juin,

[1] *Nuntiaturberichte,* VIII, p. 75; *ibid.*, la lettre de Verallo à Farnèse du 13 juin de Ratisbonne.

[2] Sur le temps entre la cinquième et la sixième session, voy. Severoli, éd. Merkle, I, p. 82-121; Massarelli, *Diarium*, II, III, *ibid.*, p. 441-458, 554-601; Pallavicini, liv. VIII; Knopfler, dans *Wetzer und Weltes Kirchenlex.*, t. VI², p. 2063-2065.

[3] Voy. Pallavicini, liv. VIII, ch. i.

[4] Voy. Ehses dans *Rom. Quartalschrift*, XIX, p. 180.

les ambassadeurs du roi de France firent encore leur entrée à Trente. C'était Claude d'Urfé, Jacques de Linières et Pierre Danès. Dans la congrégation générale du 30 juin, ils devaient présenter leurs pouvoirs. A cette occasion, par suite des prétentions opposées des Français et des représentants de Ferdinand Ier, on crut qu'un grave conflit de préséance allait surgir. La sagesse des légats trouva cependant un expédient qui satisfit les deux partis. Par suite, l'ambassadeur impérial Mendoza assista lui-même à la réception solennelle des envoyés français. Du reste Danès rappela d'une manière suffisante les services rendus par les rois de France à l'Église et fit ensuite remarquer surtout que François Ier avait conservé son royaume pur de toute hérésie. La plus importante partie du discours fut celle où Danès invita les Pères à rétablir l'unité de l'Église par la fixation du dogme et à apporter enfin une réforme fondamentale des abus de l'Église, ajoutant que pour l'exécution de ce programme, le roi François les aiderait de tout son pouvoir [1].

L'apparition des envoyés de la France et leurs déclarations firent espérer que le Concile serait bientôt complété par l'arrivée des évêques français. Les Pères travaillaient pendant ce temps avec la plus extrême énergie à établir la doctrine de la justification, qui n'avait presque jamais été encore traitée dans les conciles. On espérait d'ici à la sixième session, fixée au 29 juillet, venir à bout de ce sujet qui constituait la doctrine principale des novateurs religieux [2].

Pendant que tout semblait garantir ainsi la continuation des travaux, des difficultés inattendues surgirent qui mirent en question la continuation du Concile. Ces difficultés venaient de ce que la guerre, depuis si longtemps menaçante entre l'Empereur et les États protestants de l'empire, éclatait enfin.

[1] Voy. PALLAVICINI, liv. VIII, ch. III ; MAYNIER, p. 364.
[2] EHSES, p. 181.

CHAPITRE IV

LA LIGUE DU PAPE ET DE L'EMPEREUR DE JUIN 1546 ET LA GUERRE CONTRE LA LIGUE DE SMALKALDE.

Avec un succès toujours grandissant, les États protestants organisés politiquement et militairement en ligue de Smalkalde avaient travaillé à affaiblir l'autorité impériale, conformément au principe : « de celui à qui appartient la terre, dépend aussi la religion », à remettre au souverain dans les limites de ses frontières le pouvoir absolu sur l'Église et à établir un ordre de choses dans lequel il ne restait plus aucun pouvoir aux princes ecclésiastiques, surtout aux représentants de la religion catholique.

En vain l'Empereur, par des arrangements pacifiques, s'efforçait-il de terminer les troubles de l'Église et d'apaiser les ligueurs de Smalkalde par de plus larges concessions. Chaque nouveau succès n'était pour ceux-ci qu'un encouragement à de plus hautes prétentions. Après comme avant, ils demandaient l'appui de l'étranger, après comme avant, leur conduite dans l'intérieur de l'Empire portait partout l'empreinte du mépris des lois d'Empire.

Si l'on ne voulait pas que la législation existante fût entièrement bouleversée, il fallait repousser par la force l'agression des États protestants. De cela l'Empereur se convainquit enfin. D'après les notes particulières de Charles-Quint, la pensée de vaincre par la force les États protestants s'éveilla en lui après l'heureux renversement du duc de Clèves dans l'été de 1543[1]. Ce ne fut pas exécuté tout d'abord, il fallut encore de nouvelles provocations. La plus grave fut sans

[1] Voy. plus haut.

aucun doute le refus opiniâtre des États protestants de consentir au concile convoqué par le Pape, sous prétexte qu'il n'était ni universel, ni libre, ni même chrétien.

Sur ces entrefaites, la situation politique avait changé entièrement par la paix avec la France et donné la possibilité d'imprimer par la force des armes un changement décisif à l'état des choses en Allemagne. Le danger qu'ils couraient n'échappait pas aux États protestants. Malgré cela, ils continuèrent ce qu'ils avaient fait audacieusement jusque-là, à demander à l'Empereur des choses impossibles; ou une assurance contre les décisions du concile par la reconnaissance légale de l'Église d'État ou un concile sans Pape, ce qui équivalait au renversement de toute la constitution de l'Église [1].

Au temps de la diète de Worms, dans laquelle l'opposition des protestants contre toute « assemblée papale » à Trente venait de se montrer clairement [2]; le plan de Charles-Quint d'employer la force était déjà assez accusé pour qu'il proposât au cardinal Farnèse, en mai 1545, une alliance avec le Pape pour combattre les États protestants. Le cardinal, plein de joie, se rendit en hâte à Rome où le Pape entra aussitôt dans le plan et fit commencer les armements. On vit bientôt que l'Empereur, en pleine connaissance de la grandeur et de la difficulté de l'entreprise, voulait renvoyer à l'année suivante la déclaration de la guerre [3].

Le Pape se déclara content et, sur le désir de l'Empereur, fit dresser, à l'occasion de la présence d'Andelot, un projet de traité pour la ligue papale-impériale en vue du renversement des États protestants [4]. Les Impériaux réussirent à ajourner plusieurs fois ce projet. Déjà déplaisaient les mots de l'introduction disant qu'il paraissait nécessaire à Charles-Quint d'employer les armes, parce que par suite de l'attitude des

[1] Voy. Ranke, *Deutsche Gesch.*, t. IV[6], p. 256, 258.

[2] Janssen-Pastor, t. III[18], p. 587.

[3] Voy. plus haut.

[4] Le texte du projet est publié dans *Deutschen Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, III (1890), p. 416.

protestants on ne pouvait plus espérer un arrangement des difficultés religieuses par le concile. De même les Impériaux prirent ombrage du passage où il était dit que l'Empereur, sans l'assentiment exprès de Paul III, ne pourrait entamer aucune négociation avec les protestants. Ils se plaignirent que la somme ne fût que de 200 000 ducats et que la solde des troupes de secours ne fût fixée que pour quatre mois[1].

Comme les nonces Dandino et Verallo ne se crurent pas autorisés à accorder des changements d'une telle importance à l'acte, Marquina, envoyé à Rome pour la question du concile en octobre 1545, reçut en même temps la mission de négocier sur les changements à introduire dans le projet de traité et aussi de faire connaître au Pape divers désirs de Charles-Quint relatifs à des impôts qu'il aurait voulu lever sur l'Église d'Espagne[2].

La situation politique s'améliora encore pour l'Empereur par l'armistice conclu en novembre 1545 entre Ferdinand Ier et les Turcs[3]. Non moins favorable était le prolongement de la guerre entre la France et l'Angleterre qui enlevait à la ligue de Smalkalde toute espérance d'une intervention de ces puissances. Dans l'empire même, le déroulement des événements forçait l'Empereur à un changement résolu d'attitude vis-à-vis des États protestants de l'Empire[4].

Les nouveaux-croyants continuaient leurs conquêtes. En août 1545, le duc Auguste de Saxe faisait installer à Mersbourg un évêque protestant. En octobre, fut élu à Mayence, comme successeur d'Albert de Brandebourg, sous la pression du landgrave Philippe de Hesse et contre la volonté de l'Empereur et du Pape, Sébastien de Heusenstamm, que les protestants espéraient bien voir suivre l'exemple donné par l'ar-

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 50, 321, 326 ; voy. Druffel, *Beitrage*, I, p. 3.

[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 51.

[3] Zinkeifen, II, p. 860.

[4] Egelhaaf juge ainsi (II, p. 444). Si l'empereur, dit Huber (IV, p. 120), ne voulait pas renoncer pour toujours à tous ses plans et ne pas perdre tout son prestige en Allemagne, il ne lui restait plus d'autre issue que la guerre.

chevêque de Cologne Herman de Wied. Celui-ci, lorsque Paul III engagea le procès contre lui, avait lancé le 11 juillet 1545 un appel à un libre Concile chrétien qui se tiendrait en Allemagne ou à une diète et était entré dans la ligue de Smalkalde [1].

L'affaire de Cologne n'inquiétait pas seulement l'Empereur, en raison du danger de voir ses possessions néerlandaises envahies par les nouveautés religieuses du Rhin, mais pour une raison encore plus grave. Comme il fallait s'attendre à voir adhérer à la nouvelle doctrine l'électeur palatin Frédéric, les protestants allaient avoir la majorité au collège des électeurs, si Hermann de Wied parvenait à se maintenir. A la défaite de l'Église catholique en Allemagne correspondrait évidemment la chute de l'empire romano-allemand [2].

Charles-Quint avait pleine conscience de la gravité de la situation. Dans ses pages de mémoires, il résume son opinion d'ailleurs en ces mots : « Je voulais, quoi qu'il pût advenir, mort ou vif rester empereur d'Allemagne [3]. »

Comme Charles ne se dissimulait pas la grandeur et la difficulté de l'entreprise, il ne précipitait rien. Vis-à-vis du Pape, il persistait opiniâtrément à faire changer le projet de traité. Les négociations à ce sujet tiraient en longueur. Toutefois, Marquina, en quittant Rome le 13 décembre 1545, partait, ayant enfin obtenu des avantages importants pour son souverain. Le 27 décembre, il remit à l'Empereur à Bois-le-Duc la réponse de Paul III qui contenait d'importantes concessions. L'introduction du traité était complètement modifiée; on y lisait maintenant que l'Empereur et le Pape s'unissaient en vue du Concile. Paul III refusait de donner une aide de plus de 200 000 ducats; par contre, il s'engageait à payer son armée de secours deux mois de plus, en tout six

[1] Voy. GULIK, GROPPER, p. 114; JANSSEN-PASTOR, t. III[18], p. 611; HASENCLEVER, *Politik der Schmalkadner*, p. 27, 151; *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 60.

[2] Voy. EGELHAAF, t. II, p. 446; JANSSEN-PASTOR, t. III[18], p. 613.

[3] *Commentaires*, p. 229. Voy. MOCENIGO dans *Fontes rer. Austr.*, XXX, p. 81.

mois. Plus loin, il se déclarait prêt à défendre l'Empereur contre une attaque injustifiée de la part d'un autre prince — il voulait parler de la France — non seulement pendant la guerre contre les États protestants, mais six mois encore après sa terminaison. On semblait avoir abandonné à Rome les clauses que Charles-Quint tenait pour impossibles, à propos d'un retour pacifique des protestants avant la déclaration de guerre. Par contre Paul III exigeait que, pendant la durée de la guerre, il fût interdit à l'Empereur de faire aucun accord personnel avec les protestants, sans l'assentiment exprès du Saint-Siège, tant que le but de la guerre ne serait pas atteint, tant qu'en particulier un accord en matière de religion ne se serait pas produit [1].

Si l'Empereur n'obtenait pas satisfaction sur tous les points, du moins ses désirs étaient-ils exaucés sur les points essentiels. Il semblait donc qu'on pût s'attendre maintenant à la signature du traité ainsi modifié. Au lieu de cela, survint un nouvel ajournement. Divers courants se manifestaient à la cour. Le confesseur de l'Empereur, Pedro Soto, était pour la guerre et composa, pour apaiser les scrupules de Charles-Quint, un travail où, avec une grande perspicacité, il faisait ressortir la faiblesse de la ligue de Smalkalde. Granvelle prit position contre le confesseur. Charles qui, en général, temporisait volontiers, ajourna sa décision et déclara qu'il n'expédierait le traité qu'à Ratisbonne. Il espérait non seulement obtenir encore de nouvelles modifications au traité, mais il craignait, au cas où celui-ci serait définitivement conclu, que les États protestants ne fussent avertis à temps du coup projeté et prissent d'autant plus facilement leurs mesures [2].

Pour réussir l'entreprise, il importait extrêmement de

[1] Voy. DRUFFEL, *Beiträge*, I, p. 3; *Karl V*, IV, p. 1; DRUFFEL-BRANDI, p. 239; *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 53, 512.

[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 54, 518, 545; les lettres de Charles-Quint du 16 février 1546 dans MAURENBRECHER, p. 36, sur lesquelles on peut rapprocher DRUFFEL, *Karl V*, IV, p. 458; l'avis de Soto dans MAURENBRECHER, p. 29.

tromper les adversaires, de s'assurer des alliances et de bien choisir le moment favorable. L'Empereur, avec une prudence digne d'admiration, ne songeait qu'à relever sa situation politique, en vue de la guerre qui allait commencer. Tant qu'il n'aurait pas atteint des résultats appréciables à ce point de vue, il allait être assailli de doutes sur la conduite de l'entreprise dont l'échec eût tout mis en jeu. L'imprécision avec laquelle il continuait à s'exprimer à propos de ses plans guerriers, en février et en mars 1546, permet de conclure que s'il avait eu un moyen d'atteindre son but autre que celui du recours à la force, il ne l'eût certainement pas laissé échapper [1].

Tout d'abord Charles-Quint fit commencer le 27 janvier 1546 le colloque de religion déjà ordonné dans le Recez de Worms pour le 30 novembre 1545. Il est à supposer qu'il ne voulait ainsi que gagner du temps et exercer une pression sur le Pape [2], car il ne pouvait compter en aucune façon sur un succès. Les chances d'une entente pacifique étaient moindres que jamais. L'opinion générale s'était essentiellement modifiée des deux côtés, depuis la dernière tentative de ce genre, faite cinq ans auparavant, et on ne pouvait plus espérer rien obtenir par de telles négociations; de plus la situation des catholiques était extrêmement difficile, maintenant que le Concile siégeait à Trente. L'Empereur n'obtint que des refus de presque tous les princes catholiques. Les catholiques stricts, depuis le complet insuccès de la tentative de réunion faite à Ratisbonne en 1541 par les représentants du parti de la conciliation d'accord avec l'Empereur, étaient plus opposés que jamais aux colloques de religion. On était arrivé dans ces milieux, non sans raison, à la conviction que les protestants seuls avaient à gagner à de telles négociations. Du côté même de ceux qui vinrent au colloque on avait préparé des difficultés à l'Empereur. Julius Pflug, en qui l'Empereur avait une confiance particulière et qu'il pria pour

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 57, 65.
[2] Voy. Druffel, *Beitrage*, III, p. 508; Hasenclever, p. 217-218.

cette raison de prendre la place de président, la refusa pour cause de santé. L'évêque d'Eichstaett, Moritz de Hutten, qui le décida à accepter ce poste, déclara qu'il n'entendait s'occuper que de l'ordre matériel dans le colloque mais qu'il ne voulait pas discuter sur des matières de foi. Les théologiens catholiques, le dominicain espagnol Malvenda, Eberhard Billick, le provincial des Augustins Jean Hoffmeister et Cochlaeus, qui obéirent à la convocation de l'Empereur, cherchèrent par des lettres à leurs amis de la Curie à empêcher que le Pape ne jugeât défavorablement leur conduite [1].

Du côté protestant, les vues différaient sur l'attitude à prendre au colloque. Pour les vrais luthériens les arrangements de ce genre étaient aussi fous que superflus. A leur avis, il ne restait plus aux vrais croyants qu'à accepter purement et simplement le nouvel Évangile annoncé par Luther. Telle était à peu près l'opinion de l'Électeur de Saxe et de ses théologiens. Le landgrave de Hesse, plus diplomate, pensait autrement. Conseillé par cette anguille de Butzer, il était porté cette fois encore à faire quelques concessions.

Par suite de l'ouverture du Concile de Trente, les protestants ne se trouvaient pas dans un moindre embarras. Il leur fallait choisir maintenant entre la participation au Concile ou un nouveau colloque de religion; ils se décidèrent pour ce dernier, le considérant comme le moindre mal. En conséquence, l'Électeur de Saxe convint, le 17 septembre, avec le landgrave, que Mélanchton, Butzer, Schnepf et Brens prendraient part aux discussions du colloque. Malgré cela, l'Électeur n'en était pas partisan. Lui et ses théologiens avaient la ferme volonté de ne laiser aboutir aucun accord à Ratisbonne. Major remplaça plus tard Mélanchton [2].

[1] Voy. Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 305; Druffel, *Karl V*, IV, p. 465; Paulus, *Hoffmeister*, p. 198; Spahn, *Cochlaeus*, p. 306; Postina, *Billick*, p. 82. V. Amerbach fait exception, lui qui, dans son écrit *Praecipuae Constit. Caroli magni* (Ingolst. 1545), exprime l'espoir que Charles-Quint arrivera à apaiser le schisme religieux en Allemagne.

[2] Voy. Döllinger, *Reformation*, III, p. 323; Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 307; Druffel, *Karl V*, IV, p. 468; Postina, *Billick*, p. 83; Hasenclever, *Politik der Schmalkaldener*, p. 219-228.

Le 27 janvier 1546, le colloque de religion fut ouvert. Il s'éleva aussitôt d'interminables discussions de formes. Les négociations proprement dites ne commencèrent que le 5 février par un discours de Malvenda contre lequel les nouveaux-croyants élevèrent une protestation. D'après l'ordre de l'Empereur, on devait commencer le colloque par le quatrième article de la confession d'Augsbourg qui contenait la doctrine de la justification. Malvenda développa la thèse catholique; Butzer lui répondit du 6 au 11 février. Du 12 au 17 février, Billick parla; les deux jours suivants, les théologiens protestants lui répondirent. Du 19 au 22 février, on ne fit que discuter sans rien écrire ni spécifier.

Dans les discours des députés catholiques, parmi lesquels ne se trouvait cette fois aucun représentant du moyen parti, se manifesta un tout autre esprit que cinq ans auparavant. La doctrine à demi luthérienne de la justification, qu'avait alors proposée Gropper, fut énergiquement rejetée : l'esprit de la restauration catholique commença à se faire sentir. Il fut en général difficile aux théologiens protestants de faire passer la doctrine de Luther sur la justification et d'écarter les passages de la Bible produits par les catholiques en faveur de leur point de vue. On ne visa aucunement une entente ou un rapprochement. On comprit clairement qu'il ne s'agissait plus, comme on l'avait supposé au colloque de religion de 1541, de querelles de mots et de désaccords faciles à faire disparaître, mais qu'on se trouvait en présence de conceptions des doctrines les plus importantes de la religion chrétienne, profondément différentes dans leur essence et malheureusement inconciliables. Ce ne fut pas seulement cette constatation qui décida du cours ultérieur des négociations, mais un édit impérial, publié le 26 février, obligeant les membres du colloque à prêter serment de garder le secret sur les négociations, pour empêcher par là des immixtions de l'extérieur. Ce décret aussi raisonnable que médité de l'Empereur fournit aux protestants l'occasion attendue de rappeler leurs députés et par là de dissoudre le colloque. Le 20 mars, ceux de Saxe partirent après avoir

remis une protestation. Les autres protestants suivirent, malgré les instances du président du colloque, en invoquant également les ordres de leurs souverains. Le doux Pflug lui-même écrivit alors à Gropper que l'ignoble et haïssable attitude des protestants avait rendu la discussion vaine, quoique l'Empereur ne l'eût arrangée qu'à la pressante prière de ses adversaires eux-mêmes [1].

Vers le même temps, les protestants firent imprimer deux longs écrits dans lesquels ils repoussaient le Concile de Trente et demandaient un Concile général chrétien libre et impartial dans une ville allemande, et où l'Empereur convoquerait non seulement les ecclésiastiques mais aussi les laïques [2]. Ces déclarations étaient de nature à dissiper toutes les illusions relativement à l'attitude des protestants vis-à-vis du Concile de Trente. Le landgrave Philippe s'exprima dans le même sens, dans un entretien qu'il eut à la fin de mars à Spire avec l'Empereur. Quoique Philippe eût promis conditionnellement, à la prière de Charles, de se rendre à la prochaine diète [3], l'Empereur n'en fut pas moins irrité de l'attitude du landgrave [4].

Là-dessus, Charles partit en hâte pour Ratisbonne, où il arriva le 10 avril 1546. Ce qu'il vit à la diète, ainsi que l'issue du colloque, ne put que le confirmer dans l'opinion, que toutes les négociations pacifiques étaient inutiles et qu'il n'y avait plus qu'à recourir à la force [5].

A Rome, on avait suivi avec la plus grande irritation la conduite de l'Empereur; on continuait à n'avoir pas confiance en lui et on le soupçonnait de jouer double jeu. Une

[1] Voy. Dollinger, *Reformation*, III, p. 325; Lammer, *Vortrid., Theol.*, p. 198; Pastor, p. 314-344; Heyd, III, p. 323; Baum, *Capito und Butzer*, p. 607; Druffel, *Karl V*, IV, p. 472; Paulus, *Hoffmeister*, p. 207; Spahn, *Cochlaeus*, p. 306; Postina, *Billick*, p. 86-90; *Archiv fur Ref-Gesch.*, V, p. 1, 375, et les *Dissertations* par Cammerer (Berlin, 1901).

[2] Voy. Walch, XVII, p. 1112, 1152; Menzel, II, p. 443.

[3] Voy. Hasenclever, *Die Politik Karls V und des Landgrafen Philipp von Hessen vor Ausbruch des Smalkald. Krieges*, Marburg, 1903, p. 39.

[4] Voy. *Commentaires*, p. 117.

[5] Voy. Ranke,, *Deutsche Gesch.*, t. IV[6], p. 287, 296; Janssen-Pastor, t. III[18], p. 617; *Venet. Depeschen*, t. I, p. 480.

lettre de Jove au duc Cosme de Florence, du 18 février 1546, nous montre l'opinion qu'on avait dans les milieux de la Curie : « Jamais, y lit-on, l'Empereur ne tirera le glaive contre les luthériens; ce serait une entreprise trop dangereuse et qui ne correspondrait pas à sa prudence; Charles à Ratisbonne ne songera qu'à gagner les nouveaux-croyants et à s'assurer de leur amitié, pour en user contre la France. »

L'ambassadeur impérial Vega croyait de son côté que le Pape, au fond de son cœur, ne voulait pas de la guerre contre les protestants. Il conseillait de prendre Paul III par son faible et de le gagner en lui faisant espérer l'élévation des Farnèse [2].

Marquina revint à Rome le 23 février 1546, il apportait la nouvelle que l'Empereur consentait aux conditions posées par le Pape mais retardait l'expédition de l'acte du traité [3]. Ce nouveau délai, ainsi que les négociations pacifiques tentées avec les protestants, devaient éveiller chez Paul III de vives inquiétudes [4]. La mauvaise opinion que le Pape avait encore de Charles, était aggravée par le manque d'égards que les Impériaux, en d'autres circonstances, montraient pour ses désirs et ses intérêts. En dehors des difficultés sans fin au sujet des affaires des spoliations espagnoles et des dîmes napolitaines, il y avait toute une série d'autres causes de défiance, l'affaire de la Pragmatique, l'intervention de l'Empereur en faveur du rétablissement des Colonna, son attitude à l'égard des projets de mariage pour Vittoria Farnèse, fille de Pier Luigi, enfin la question de la suzeraineté sur Parme et Plaisance [5]. Une déclaration que Granvelle fit en avril à Buoncambi, agent de Pier Luigi, prouvait, sans doute possible, que Charles maintenait rigoureusement les droits de l'empire sur ces deux villes [6].

[1] Druffel, *Karl V*, IV, p. 533.

[2] Voy. rapport de Vega du 12 mars 1546 dans Maurenbrecher, p. 69; voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 571.

[3] Voy. rapport de Vega du 30 mars dans Maurenbrecher, p. 69-70.

[4] Voy. Druffel, IV, p. 483; *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 471.

[5] Voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 43, 56, 488, 489, 510, 524, 572, 590.

[6] Voy. Affò, p. 109.

essuyer quelque désagrément. Verallo, comme le cardinal Truchsess, pensait qu'il était nécessaire que le cardinal Farnèse vînt encore mettre les choses au clair. Le cardinal refusa d'abord de faire ce voyage, parce qu'il ne savait pas si on souhaitait sa venue et qu'il croyait que l'Empereur voulait abandonner la guerre contre les protestants[1]. Commencement mai de 1546, l'horizon s'éclairait enfin. Soto fit savoir à Verallo, que Charles, comme l'arrivée de Ferdinand tardait, n'attendait plus que l'arrivée du duc Wilhelm de Bavière pour signer le traité. Le 6 mai, Verallo écrit que l'Empereur est transformé et paraît penser sérieusement à la guerre. De même, dans les rapports suivants, il signale certains symptômes d'amélioration. Au milieu de mai, Granvelle et Soto espéraient une prompte décision, mais recommandaient encore d'en garder le secret. Le 18, Verallo avait une audience de l'Empereur, qui paraissait toujours décidé à laisser provisoirement les choses dans le doute et cherchait à éviter toute manifestation officielle[3].

Lorsque, le 21 mai, le cardinal Madruzzo se trouva à Ratisbonne, la décision avança enfin. A sa grande surprise, Verallo se vit exclu des négociations qui eurent lieu. Outre Madruzzo, le cardinal Truchsess y fut encore admis. Comme le nonce l'apprit, Charles-Quint était prêt à signer le traité d'alliance conforme au deuxième projet, mais il fallut que Madruzzo obtînt encore de Paul III une série nouvelle de concessions. Avant tout, l'Empereur désirait que le Pape s'engageât par un accord particulier à laisser, le cas échéant, ses troupes de secours plus longtemps, jusqu'à la fin de la guerre si c'était possible, ou au moins huit mois. De même pour le projet de contrat, qui fixait à six mois après la fin de l'expédition le délai pour procéder contre ceux qui s'opposeraient à cette entreprise, c'est-à-dire contre la France. Charles demandait que ce temps fût prolongé. Il espérait ainsi par

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, IX, chap. VII.
[2] *Ibid.*, IX, p. 8, 11, 21, 26, 29.
[3] Voy. lettres de Verallo dans les *Nuntiaturberichten*, IX, p. 31, 35, 40, 42, 44.

ce détour obtenir ce qu'il avait vainement cherché jusque-là : une alliance durable avec le Pape contre les Français. De même, il redemandait l'augmentation du subside de 200 000 à 300 000 ducats. Les autres demandes concernaient : le consentement du Pape à ce qu'on pût lever la moitié des revenus ecclésiastiques dans les Pays-Bas, l'invitation à faire aux États catholiques de l'Empire et particulièrement aux évêques, de fournir un concours effectif, le payement du subside promis non pas à Augsbourg et à Venise mais à Ratisbonne et à Trente. Enfin, en dehors du cardinal Farnèse, la dignité de légat pour la guerre devait être attribuée au cardinal Madruzzo, qui avait négocié l'affaire[1].

Au commencement de janvier, tout cela était accordé. Néanmoins, une semaine encore s'écoula avant la signature du traité. La cause de ce nouveau et dernier retard venait de ce que les négociations avec la Bavière avaient duré plus longtemps que Charles ne s'y était attendu. L'adhésion de cette puissance paraissait à l'Empereur une condition indispensable au succès de cette grande entreprise; elle lui assurait d'abord la base de ses opérations dans l'Empire, la place d'armes et les greniers de la guerre[2]. Le 7 juin 1546, aboutit enfin un traité, soigneusement tenu secret, entre Charles-Quint, Ferdinand I[er] et le duc Guillaume de Bavière. Ce dernier s'engageait à payer 10 000 ducats d'or, à mettre à la disposition de l'Empereur une grande partie de son artillerie avec les munitions et de nourrir dans ses États, au prix le plus modique, les troupes impériales[3].

Le jour même où fut conclu cet arrangement, l'Empereur le fit savoir au nonce Verallo, avec la recommandation de garder secret son accord avec le duc de Bavière et Madruzzo et il se déclara prêt à signer le traité avec le Pape. En présence de Verallo, l'Empereur mit son nom sur l'acte daté du 6 juin[4]. En voici le contenu : « Comme l'Allemagne, depuis

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, IX, chap. IX-X.
[2] Voy. RIEZLER, *Gesch. Bayerns*, IV, p. 342.
[3] RIEZLER, *Gesch. Bayerns*, IV, p. 339.
[4] Voy. la lettre de Verallo du 7 juin 1546 et celle du cardinal Truchsess du

nombre d'années, est agitée par des hérésies qui lui causent beaucoup de préjudice et la menacent de ruine et que tous les moyens ont été inutiles, on a réuni un Concile universel à Trente, dont les protestants et la Ligue de Smalkalde ont refusé d'accepter les décisions. C'est pourquoi le Pape et l'Empereur étaient décidés, pour la gloire de Dieu et le salut de la chrétienté, à conclure l'alliance suivante. L'Empereur s'engage, après l'échec de tous les moyens de douceur, à déclarer, au mois de juin prochain et avec l'aide du Pape, la guerre aux protestants, à la Ligue de Smalkalde, et aux autres hérétiques allemands, pour ramener ceux-ci à la vraie et ancienne religion et à l'obéissance du Saint-Siège. L'Empereur s'engage ensuite à ne conclure avec les précédents, sans l'assentiment exprès de Sa Sainteté ou du légat apostolique, aucune convention touchant à l'objet de l'entreprise actuelle ou susceptible de nuire à son succès ou d'en empêcher la continuation et en particulier, de n'accorder aucune espèce de concession dans les choses qui regardent la religion ou la constitution de l'Église. Le Pape promet de déposer, dans l'espace d'un mois après la conclusion du traité, 100 000 ducats à Venise, qui, avec les 100 000 ducats consignés à Augsbourg par les commissaires de Sa Sainteté, devront être employés exclusivement pour la guerre en question. Le Pape s'engage ensuite, pendant six mois ou au moins jusqu'à la fin de l'expédition, à mettre en campagne à ses frais, sous le commandement d'un légat et avec les capitaines nécessaires, douze mille fantassins italiens et cinq cents cavaliers légers, comme troupes de secours. Il accorde en outre pour la guerre et pendant un an la moitié des revenus ecclésiastiques de l'Espagne et 500 000 ducats pris sur les biens féodaux des couvents espagnols. Pendant la durée de l'entreprise et six mois encore après, les deux princes étaient assurés d'un appui contre quiconque voudrait molester l'un

9 juin, toutes deux à Farnèse, imprimées dans les *Nuntiaturberichten*, IX, p. 65, 71. L'original du traité signé par Charles-Quint est dans Archives secrètes papales. (*Nunz. di Germania sotto Paolo*, III, vol. 3) (voy. *Zeitschr. für Kirchengesch.*, IX, p. 135.

ou l'autre. Les États catholiques d'Allemagne et en général toutes les puissances chrétiennes pourraient entrer dans la Ligue avec l'approbation du collège des cardinaux [1].

Le cardinal Madruzzo devait personnellement porter au Pape le document signé par l'Empereur et en même temps émettre les autres désirs de Charles. Vers minuit (7-8 juin), Aurelio Cattaneo, secrétaire du cardinal, partit pour Rome annoncer l'arrivée de son maître. Madruzzo lui-même, le matin du 8 juin, mit une telle hâte, qu'il n'attendit pas un jour pour l'expédition des pièces requises pour sa mission. Un courrier de l'Empereur, expédié à l'ambassadeur Vega, les apporta le 10 juin [2].

Les rapports de Verallo du 1er au 4 juin, qui arrivèrent à Rome le 9, ébranlèrent enfin les doutes qui régnaient encore à la Curie sur la ferme volonté de Charles-Quint de commencer la guerre. Cattaneo arriva dans la ville éternelle le 13 au soir, le courrier impérial le 18 juin, et l'ambassadeur Vega se rendit aussitôt chez le Pape. Le soir du 19 juin, eut lieu l'arrivée du cardinal Madruzzo, qui, dès le matin suivant, était reçu en audience avec Vega par le Pape. Le pape Farnèse saisit cette occasion de se plaindre des longs délais mis à cette affaire et de renouveler ses anciens griefs contre Charles-Quint, qui n'avait pas encore reconnu Pier Luigi, comme duc de Parme et de Plaisance, et qui était toujours en conflit avec le Pape à propos des spoliations en Espagne, des dîmes à Naples et du maintien de la Pragmatique. Madruzzo se hâta de le rassurer sur tous ces points [3].

Comme pour l'alliance, le consentement des cardinaux

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, IX, p. 575-578. Une copie de la rédaction impériale du contrat aussi dans Cod. Barb., LVI, p. 107, 116 de la Bibliothèque Vaticane.

[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, IX, p. 69; *Venet. Depeschen*, I, p. 520, voy. KANNENGIETTER, *Karl V und Maximilian Egmont, Graf von Büren*, Fribourg, 1895, p. 135. Les lettres de crédit établies par Charles-Quint pour Madruzzo et Vega datées du 10 juin 1546 dans *Arch. stor. Ital.*, 4e série, t. XIX, p. 442.

[3] Voy. DRUFFEL-BRANDI, p. 580; *Nuntiaturberichte*, IX, p. 88, 1; voy. *ibid.*, t. XI.

était expressément exigé; le contrat dut être présenté le 22 juin, à une congrégation générale, qui se réunit dans la résidence d'été du Pape, au palais de Saint-Marc. Les cardinaux français et vénitiens élevèrent une résistance si violente que Paul III se vit obligé d'intervenir personnellement dans les négociations. Il fut soutenu particulièrement par Madruzzo qui était plein d'ardeur pour la guerre. L'opposition s'attaquait surtout aux articles concernant la vente des biens d'Église espagnols. On convint enfin d'abandonner ce point et de s'en remettre au Pape qui trouverait une compensation ailleurs. Là-dessus, le contrat fut accepté à l'unanimité [1]. Pour ne pas provoquer un nouveau retard, on ferma les yeux sur les changements apportés dans l'expédition. A la fin on ajouta cette remarque, que dans l'acte, juin prochain, fixé pour le commencement de l'entreprise, correspondait au mois courant de l'année 1546. Sous cette forme fut signé l'acte, le 26 juin, par Paul III en présence de Madruzzo et de Vega [2]. Le jour précédent, dans un consistoire, le cardinal Farnèse avait été nommé *legatus de latere* auprès de l'Empereur et de l'armée [3]. Le 4 juillet, eut lieu une fête dans l'église Santa Maria in Aracœli. Le cardinal Farnèse reçut à cette occasion la croix de légat; Ottavio Farnèse fut désigné pour le commandement général des troupes, reçut le bâton de maréchal et les drapeaux pour la guerre contre les Luthériens [4]. Les dispositions les plus circonstanciées furent ensuite prises pour la remise des subsides en argent et pour

[1] Outre le rapport de Maffei du 23 juin 1546 utilisé d'abord par DE LEVA, IV, p. 67, voy. encore les *Acta consist.* et d'autres rapports imprimés par Friendensburg dans les *Nuntiaturberichten*, IX, p. 90, ainsi que DRUFFEL-BRANDI, p. 565, 582. La nouvelle de l'acceptation du traité en consistoire arriva le 3 juillet 1546 à Ratisbonne (voy. *Venet. Depeschen*, I, p. 561, *ibid.*, p. 677, sur les efforts de l'ambassadeur vénitien à Rome, près des cardinaux contre le traité avec Charles-Quint).

[2] Voy. KANNENGIESSER, *Die Kapitulation zwichen Karl V und Paul III Nuntiaturberichte*, IX, p. 576-578.

[3] Voy. *Acta consit* dans les *Nuntiaturberichten*, IX, p. 90.

[4] Voy. *Acta consist.* dans RAYNALD, 1546, n° 105 et d'autres sources dans les *Nuntiaturberichten*, IX, p. 98; y ajouter encore CASIMIRO, *Aracoeli*, p. 328.

l'équipement des troupes[1]. La hâte était d'autant plus nécessaire que l'Empereur se trouvait dans une situation très difficile.

Charles-Quint avait, dès le début, pourvu à tous les événements avec une grande prudence. Dans une lettre confidentielle à sa sœur Marie, du 9 juin 1546, il représentait la situation comme lui étant très favorable : les protestants étaient épuisés financièrement par la guerre contre le duc de Brunswick; en Saxe et en Hesse régnait le plus grand mécontentement, aussi bien chez les nobles que chez les autres sujets qui étaient las de se laisser ronger jusqu'aux os et maintenir dans la plus dure servitude. De plus, les protestants étaient divisés en différentes sectes et l'on pouvait espérer du Pape une aide considérable; puis il avait l'espoir de déterminer quelques-uns des princes de la nouvelle foi, tels que le duc Moritz de Saxe et le margrave Albrecht de Brandebourg, à se soumettre au Concile, en matière de religion. En conséquence, il projetait de commencer résolument la guerre contre l'Électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, qui avaient détruit la paix sur le territoire et il voulait justifier sa campagne, en invoquant leur conduite contre le duc de Brunswick. Si ce prétexte, disait l'Empereur, n'empêche pas les adversaires de penser que l'objet de la guerre est en réalité la religion, il servira tout au moins à les désunir[2].

Ce premier calcul ne réussit qu'en partie. L'Empereur gagna, il est vrai, par des traités secrets le duc Moritz de Saxe, le margrave Hans de Brandebourg-Kulmbach et obtint que les électeurs du Palatinat et de Brandebourg gardassent la neutralité, mais les Allemands du Sud restèrent fermement attachés à la Ligue de Smalkalde et se préparèrent avec une telle rapidité, qu'ils furent en état de prévenir l'attaque de Charles. La guerre n'était pas encore officiellement déclarée, que l'Empereur se voyait déjà sérieusement menacé

[1] Voy. *Nuntiaturberichte,* IX, chap. XIV, p. 97, 104.
[2] LANZ, II, p. 486

par l'ennemi dans Ratisbonne. Tandis que ses troupes étaient dispersées au loin dans les Pays-Bas, dans l'Italie et la Hongrie ou commençaient à se rassembler dans les places de l'Allemagne du sud où on les enrôlait, l'ennemi avait déjà partout à sa disposition dans son voisinage des compagnies et des régiments tout prêts.

Mais l'incapacité de ceux de Smalkalde fut encore plus grande que leur supériorité. Dans ses mémoires, où Charles note avec plaisir les fautes de ses adversaires, il écrit que Dieu les avait frappés d'aveuglement[1].

En effet, ceux de Smalkalde auraient, dès les premières semaines, facilement remporté la victoire, s'ils avaient su tirer parti de leur situation extrêmement favorable. Ce qui leur fut surtout fatal, ce furent les illusions complètes qu'ils se firent sur l'attitude de la Bavière. Ils furent très longtemps à ne pas croire que Guillaume IV fût l'allié de Charles-Quint et jamais, par la suite, ils n'en eurent l'entière certitude. Ils croyaient ce que leur disait le chancelier Eck, que la Bavière observerait la neutralité et attendrait, pour se prononcer, de quel côté la fortune pencherait[2]. C'est ce qui fit échouer l'attaque habile des troupes de l'Allemagne du Nord, que commandaient Schaertlin de Burtenbach et Schankwitz. Le plan de ces deux capitaines était d'attaquer les petites places impériales de la Haute Souabe, de s'emparer des passages du Tyrol, de couper ainsi les communications de Charles avec l'Italie et ensuite de se jeter sur le concile de Trente. Dès le 9 juillet, Schaertlin prit Fussen mais ne put poursuivre les Impériaux en retraite par delà les frontières voisines de la Bavière, parce que l'ordre arriva d'Augsbourg de ne pas pousser la Bavière du côté ennemi, en l'offensant par la violation de sa neutralité. Schankwitz, dans la nuit du 9 juillet, s'était déjà emparé de la forteresse d'Ehrenberg et avait déjà poussé jusqu'à Lermoos lorsqu'il reçut contre-ordre. Le conseil de guerre à Ulm ne voulut pas irriter Fer-

[1] *Commentaires*, p. 127.
[2] Voy. Riezler, *Gesch. Bayerns,* IV, p. 350, 353-354.

dinand Ier, espérant sur sa neutralité. Comme, vu le grand éloignement des troupes de Schaertlin, on craignait pour Augsbourg et Ulm, celui-ci dut revenir en arrière le 14 juillet avec toute son armée[1].

Ceux de Smalkalde songèrent d'abord à réunir toutes leurs forces et à marcher contre l'Empereur, qui n'avait pas encore quitté Ratisbonne. Le 20 juillet, Schaertlin fit sa jonction avec les Wurtembergeois et prit Donauwerth.

Dans les journées du 3 et du 4 août, les troupes de Saxe et de Hesse rencontrèrent dans cette ville les troupes de l'Allemagne du Sud. L'armée de Smalkalde comprenait environ maintenant 30 000 fantassins, 4600 cavaliers et à peu près 100 pièces de canon. Elle était bien supérieure aux forces de l'Empereur.

Charles-Quint avait mis à profit le délai qui lui avait été laissé par l'ennemi, pour faire venir des renforts. Dès le 3 août, il crut pouvoir quitter sans danger Ratisbonne; le 4, il arriva à Landshut, où il espérait réaliser sa jonction avec les troupes qui devaient venir d'Italie. L'important maintenant était, pour ceux de Smalkalde, de l'empêcher. Ils laissèrent encore passer cette occasion favorable de remporter la victoire. Ils n'osaient tenter aucune action décisive, non seulement par égard pour la Bavière, mais parce qu'ils manquèrent de dévouement, de courage et de confiance en leur cause : ni la Saxe, ni la Hesse n'avaient fourni d'argent; ils croyaient assez faire en amenant leurs troupes aux Allemands du Sud. Les villes bientôt ne voulurent plus payer et estimèrent que la parole de Dieu était trop chère, qu'il valait mieux en rester là et traiter avec l'Empereur. Lorsque l'espoir de secours de l'étranger se fut dissipé, les grands espoirs de victoire du début firent place à un grand abattement. Au manque d'argent, que ne suffisaient plus à recouvrir les tré-

[1] Voy. LADURNER, *Der Einfall der Schmalkadner in Tirol Archiv für Gesch. Tirols*, t. I, p. 145; EGELHAAF, t. II, p. 467; JANSSEN-PASTOR, t. III[18], p. 627. Voy. aussi *Nuntiaturberichte*, IX, p. 109, 113, 117.

[2] Voy. les recherches de LE MANG, *l'Exposition de la guerre de Smalkalde dans les mémoires de Charles-Quint*, I, Iéna, 1890, p. 25, 7, 61, 1.

sors gaspillés des églises et des couvents, vint se joindre le défaut d'unité dans le commandement. Ce que voulait l'ardent landgrave déplaisait au nonchalant Électeur, ce que Schaertlin de Burtenbach conseillait déplaisait aux deux autres[1]. Avant que ceux de Smalkalde eussent pris une résolution, l'Empereur effectuait sa jonction avec les troupes que le Pape lui envoyait d'Italie[2].

C'étaient 11 000 hommes de troupes à pied et plus de 700 cavaliers légers. Les derniers, ayant à leur tête Giovanni Battista Savelli, entrèrent à Landshut le 7 août; celui-ci y trouva un accueil plein de grâce. Deux jours plus tard, les insignes de la Toison d'Or lui furent remis. Il fit parader ses troupes devant l'Empereur, qui fut très satisfait du remarquable équipement des hommes. Les soldats, écrivait Verallo à Rome, surpassent l'attente de tous[3]. Avec ceux-ci et d'autres forces encore, Charles obtenait la supériorité numérique sur ses ennemis, qu'il mit au ban de l'Empire par la sentence du 20 juillet[4].

Le 26 août, Charles-Quint installa un camp fortifié dans la plaine devant la forteresse frontière bavaroise d'Ingolstadt. Ceux de Smalkalde bombardèrent camp et ville, mais ne risquèrent aucune attaque. La retraite, qu'ils commencèrent le 4 septembre, était en contradiction criante avec les expressions déclamatoires et offensantes de la nouvelle lettre de refus, qu'ils venaient d'envoyer à l'Empereur. Charles-Quint obtint ainsi la prépondérance morale[5]. Le plan, suivi

[1] Voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p. 638.

[2] A la cour de France on avait compté sérieusement que ceux de Smalkalde empêcheraient cela; voy. la lettre de l'évêque d'Imola Dandino au cardinal camerlengo, datée de Fontainebleau, 8 août 1546. *Nunz. di Francia*, p. 2. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. *Nuntiaturberichte*, IX, chap. xxii, p. 186; voy. là-dessus Mocenigo dans les *Fontes rer. Austr.* XXX, p. 125, qui critique fortement le choix du général (voy. p. 137). Les noms de tous les capitaines des troupes de secours italiennes dans Masente, p. 285.

[4] Voy. *Nuntiaturberichte*, IX, p. 185, 197.

[5] Voy. Riezler dans *Abhandl. der bayr. Akad. der Wissensch.*, XXI (1895), p. 211; Bezold, p. 780; Egelhaaf, t. II, p. 470; Lenz dans *Histor. Zeitschr.*, LXXVI, p. 467.

maintenant par ceux de Smalkalde de priver l'Empereur du renfort des troupes des Pays-Bas commandées par le comte Maximilien de Büren, échoua également. Le 15 septembre Büren réunit son armée à celle de l'Empereur, qui disposa alors de 50 000 fantassins et de 14 000 cavaliers [1]. Malgré sa supériorité, Charles ne voulait pas tout jouer sur une carte; son plan était d'amuser l'ennemi et d'épuiser ses finances. La situation de ceux de Smalkalde s'aggravait surtout du défaut de secours du Danemark, de la France et de l'Angleterre. De même leur ferme espoir que les Turcs les dégageraient un peu ne se réalisa pas. L'Empereur prit Donauwerth, Dillingen, Laningen, ceux de Smalkalde se retirèrent au milieu d'octobre au nord d'Ulm, vers Giengen, pour s'y retrancher. Là ils restèrent six semaines inactifs pendant que Charles campait à Laningen. Des deux côtés, les épidémies faisaient de nombreuses victimes, surtout dans les troupes espagnoles et italiennes mal logées et supportant difficilement le rude climat allemand; les dernières diminuaient de plus en plus par la maladie et les défections [2]. L'Empereur ne se laissa pas entraîner à une bataille : sa prévoyante persévérance devait attacher la victoire à ses drapeaux.

Fin octobre, se manifesta un nouveau côté du plan de Charles. Le duc Moritz déclara la guerre à son cousin Jean-Frédéric et exécuta le ban lancé contre celui-ci. Cependant ce ne fut pas la catastrophe de Saxe, qui décida ceux de Smalkalde à renoncer à la guerre, mais le mauvais état de leurs finances. « L'argent français promis, écrivait plus tard Philippe de Hesse, n'arriva pas, le Wurtemberg et les États ne pouvaient et ne voulaient rien donner, la Saxe et nous n'avions aucun argent, c'est pourquoi on dut se retirer [3] ».

[1] Voy. Kannengiesser, *Karl V und Maximilian Egmont, Graf von Büren*, Fribourg, 1885.

[2] Sur les désertions en masse des Italiens à l'occasion du départ du cardinal Farnèse, voy. *Nuntiaturberichte*, IX, p. 310, 312.

[3] Rommel, *Urkundenbuch*, p. 262-263; voy. Egelhaaf, t. II, p. 475; *Histor. Zeitschr.*, XXXVI, p. 76; LXXVII, p. 468.

Le 23 novembre, les alliés se séparèrent à Giengen. Le landgrave se hâta, à travers le Wurtemberg, de regagner sa maison près de ses deux femmes, comme Schaertlin le remarque ironiquement. Le prince Électeur pilla en s'en allant de faibles alliés de l'Empire, qu'ils fussent catholiques comme Gmünd, Mayence et Fulda, ou protestants comme Francfort[1].

La retraite de ceux de Smalkalde rendit d'une façon tout inattendue maîtresses du champ de bataille les troupes impériales qui, par suite de l'humidité, du froid et des maladies, se trouvaient dans une situation fort précaire. La guerre sur le Danube venait d'être terminée victorieusement, sans bataille et presque sans engagement, grâce à la prévoyance et à l'opiniâtreté de Charles, qui ne s'était pas un instant départi de son calme et de sa circonspection. Rarement une guerre fut entreprise plus bruyamment et conduite plus inintelligemment par l'un des partis. On assista à l'étonnant spectacle d'une armée qui, la plus forte au début, se retira sans livrer de bataille devant une armée plus faible, se divisa et repartit misérablement.

A peine l'Empereur fut-il vainqueur, que commença, de la part des villes et des princes de l'Allemagne du Sud, un assaut d'humbles sollicitations pour obtenir leur grâce. Charles-Quint pardonna mais fit payer habilement aux coupables les frais de la guerre. Sous le rapport religieux, il crut devoir au début observer partout la tolérance dans le Sud de l'Allemagne[2]. Cette attitude, où le Pape vit avec raison une violation du traité de juin, jointe à d'autres questions, amena de nouveaux et graves différends avec le Saint-Siège

[1] Voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p. 468, voy. *Nuntiaturberichte*, IX, p. 364, 375.

[2] Voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p. 650; Egelhaaf, t. II, p. 477.

CHAPITRE V

DIFFÉRENDS ENTRE PAUL III ET CHARLES V. — CONTINUATION DU CONCILE DE TRENTE ET SON TRANSFERT A BOLOGNE. — ACHÈVEMENT VICTORIEUX DE LA GUERRE DE SMALKALDE PAR L'EMPEREUR. — MEURTRE DE PIER LUIGI FARNÈSE

L'amitié entre Charles V et Paul III était bien peu solide : les signatures du traité de juin 1546 étaient à peine séchées, que des différends éclataient déjà entre eux. L'ancienne méfiance et les prétentions exorbitantes de l'Empereur s'opposaient partout à un accord durable.

Charles V trouvait mauvais que Paul III, malgré l'intervention du cardinal Madruzzo, ne voulût pas prolonger les engagements pris par lui dans le traité. Madruzzo obtint cependant que le Pape cédât aux désirs de l'Empereur relativement au versement de l'argent à Trente et à l'attribution de la moitié des revenus ecclésiastiques des Pays-Bas[1]. Néanmoins, l'Empereur n'était pas content. Dès le début, il avait mis au premier plan les motifs politiques qui le poussaient à la guerre contre les États protestants de l'Empire et cherché à dissimuler, à nier même les motifs religieux. Comme il avait de très sérieuses raisons de procéder ainsi, il fut péniblement impressionné qu'on proclamât à Rome le but tout ecclésiastique de la campagne faite en commun et que dans les brefs aux rois de France et de Pologne, au doge de Venise, aux archevêques et évêques allemands et à l'Université de Louvain on fit ouvertement appel à la

[1] Voy. *Nuntiaturberichte,* IX, chap. XII; voy. *ibid.*, p. 154, la bulle datée du 11 août 1546 relativement aux revenus ecclésiastiques des Pays-Bas.

croisade contre les hérétiques d'Allemagne[1]. Le Pape pouvait répondre que Charles V avait demandé lui-même qu'on traitât de l'alliance au consistoire, il pouvait ajouter que les brefs avaient été envoyés sur les instances de l'ambassadeur impérial et avaient été vus par celui-ci avant son départ. Les plaintes de Charles sur la communication du traité de juin à la confédération suisse étaient fondées. Les protestants allemands eurent par cette voie une information authentique du coup qu'on projetait contre eux, et ils ne tardèrent pas à utiliser les armes qui leur étaient fournies pour provoquer le soulèvement de leurs compagnons de croyance[2]. Cet abus de confiance ne peut pas se justifier, il s'explique seulement par la préoccupation chez Paul III, toujours méfiant, de rendre impossible à l'Empereur tout accord avec les protestants[3].

On voit combien peu on se fiait à Charles V par le fait qu'au commencement d'août 1546, Verallo recommandait encore de prendre en considération les désirs de l'Empereur dans la question du Concile, car autrement il y avait à craindre une entente avec les protestants et un Concile national, ce dont on était menacé par Granvelle[4]. Dans ces conditions, le nonce et ses agents à Rome voyaient avec défiance la dissimulation avec laquelle Charles procédait et les complaisances qu'il montrait à une partie de ses ennemis pour les gagner.

La défiance du Pape, que les Français entretenaient avec le plus grand soin[5], n'était pas injustifiée car les assurances, en matière de religion, que Charles donnait au duc Moritz de Saxe, aux margraves Hans de Brandebourg-Küstrin et Albert de Brandebourg-Kulmbach pour les gagner, n'en-

[1] Voy. Raynald, 1546, n° 58, et *Nuntiaturberichte,* IX, p. 98, 122.

[2] Voy. les lettres de Farnèse dans *Nuntiaturberichte,* IX, p. 457, 465. Brosch, dans les *Mitteil. des oesterr. Instituts,* XXIII, p. 136, déclare avec raison qu'à la suite des délibérations en consistoire la ligue devait être connue des protestants. Voy. aussi de Leva, IV, p. 159.

[3] Voy. Janssen-Pastor, III[18], p. 622; *Kannengiesser, Die Kapitulation zwischen Karl V und Paul III,* p. 23; *Nuntiaturberichte,* IX, p. 172.

[4] *Nuntiaturberichte,* IX, p. 172.

[5] *Ibid.*, p. 107.

traient guère dans l'esprit du traité de juin[1]. Si Paul III avait eu connaissance tout de suite de ces arrangements, il aurait eu beaucoup plus de raisons de se plaindre de la non-observation du traité que Charles n'en avait relativement au payement immédiat des subsides[2]. Les difficultés à ce sujet, ainsi que celles relatives à la compensation à fournir pour l'aliénation des biens d'Église espagnols, qui n'avait pas été approuvée par le collège des cardinaux, furent apaisées en partie par l'arrivée de Farnèse comme cardinal-légat à l'armée; pourtant celui-ci ne pût empêcher d'autres querelles qui lui furent faites à propos des troupes italiennes de secours qui ne recevaient pas leur solde[3].

Farnèse, qui eut le 24 août 1546 son audience d'arrivée, apportait à l'Empereur la bulle lui accordant la moitié des revenus ecclésiastiques dans les Pays-Bas. Charles V remercia, mais refusa d'obtempérer à la prière que lui adressa le légat le 29 août, de déclarer officiellement que la guerre était entreprise pour la religion. L'Empereur promit de remédier à une série de petits différends, mais tout se borna là-dessus à de belles paroles. La mesquinerie de Charles V, en des matières si insignifiantes, dut irriter d'autant plus le Pape que celui-ci avait conscience d'avoir tenu l'essentiel des engagements sérieux du traité.

Paul III et ses neveux durent voir que les espérances qu'ils avaient formées sur l'Empereur relativement à leurs ambitions particulières ne se réalisaient pas. Leur désillusion fut d'autant plus grande qu'ils avaient compté sur la reconnaissance de l'Empereur pour l'appui décisif que lui avaient apporté les troupes du Pape dans un moment très critique[4]. Au lieu de cela, Granvelle récriminait de nouveau à propos de la communication aux Suisses du traité d'alliance. Charles V ne se montrait que trop disposé à rendre le Pape

[1] JANSSEN-PASTOR, III[18], p. 622-64.
[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, IX, chap. XXX.
[3] *Ibid.*, p. 205, 212.
[4] Voy. au supplément n° 75, la lettre du cardinal Gonzague du 23 juillet 1546. (Bibliothèque Vaticane.)

personnellement responsable du mauvais état des troupes de secours et à lui reprocher de lui préparer partout intentionnellement des difficultés[1].

L'extraordinaire méfiance qui animait en toute occasion l'un vis-à-vis de l'autre les deux chefs suprêmes de la chrétienté, alors que la situation générale exigeait impérieusement leur bonne entente, apparut sous le jour le plus fâcheux, dans leur attitude en face du Concile.

La guerre entre l'Empereur et la ligne de Smalkalde ne pouvait pas être sans effet sur le Concile qui siégeait à Trente. La nouvelle de la prise du cloître Ehrenberg par Schaertlin de Burtenbach y avait soulevé une telle terreur que plusieurs pères déjà songeaient à la fuite[2]. Le 15 juillet 1546, après que la doctrine de la justification eut été discutée à fond, quatre évêques dans la congrégation générale furent chargés de la rédaction du décret à ce sujet. Puis on continua la délibération au cours de laquelle parla, entre autres, le cardinal Pacheco. Quand vint le tour de l'archevêque de Corfou Jacopo Cauco, celui-ci déclara qu'il n'avait pas pensé qu'on pût délibérer sur la justification à ce moment où il eût été bien plus pressé de s'occuper, vu le danger de la guerre, d'un transfert ou d'une suspension du Concile. Les archevêques de Sienne et de Matera proclamèrent aussi ce danger[3]. Les légats avaient eux-mêmes signalé au cardinal Farnèse la pénible situation du Concile dans une lettre du 25 juin 1546. Ils exposèrent qu'il n'était ni convenable ni prudent de rester dans un tel voisinage de troupes et d'ennemis fanatiques. A Trente, on n'avait aucun moyen de repousser l'attaque dont on était menacé par les amis du parti luthérien dans les cantons des Grisons et cette attaque était

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, IX, chap. XXI, p. 227. Friedensburg fait la remarque suivante à propos de la méfiance entre Paul III et Charles V : « Aucun ne se fiait à l'autre, chacun se tenait anxieusement sur ses gardes, épiant les actes de son partenaire, dans la constante préoccupation d'être trompé et par conséquent peu disposé à lui rien accorder au delà du strict nécessaire.

[2] Voy. Massarelli, *Diarium*, III, éd. Merkle, I, p. 560.

[3] Severoli, éd Merkle, I, p. 89; Pallavicini, livr. VIII, chap. v.

d'autant plus certaine que les gens des Grisons savaient qu'ils trouveraient à Trente même, à Vérone, à Vicence et dans d'autres localités voisines, des coreligionnaires. Même les soldats catholiques seraient une lourde charge, en raison de la difficulté de l'approvisionnement en vivres : leur présence était aussi funeste qu'une invasion de sauterelles : une assemblée d'ecclésiastiques désarmés ne pouvait rien faire de bon dans ces conditions : comment, au milieu de pareilles inquiétudes, retenir leur attention sur des délibérations conciliaires [1] ?

Le Pape, cependant, n'était pas du tout disposé à transférer le Concile, comme le demandaient les légats. L'Empereur, à maintes reprises déjà, avait manifesté le désir que le Concile restât assemblé à Trente, pendant la durée de la guerre et quelles que fussent les circonstances [2]. Paul III ne voulait à aucun prix contrarier sur cette question l'Empereur, au moment où il s'alliait avec lui pour obliger par la force les protestants à se soumettre au Concile. Les légats reçurent donc l'ordre de rester à Trente et de continuer les délibérations. Cette décision de Paul III leur fut infiniment désagréable, comme on le voit par une lettre du 8 juin de Cervini à Maffei, secrétaire du Pape. Cervini déclare se soumettre à la volonté du Pape, mais insinue qu'à l'avenir l'Empereur, une fois débarrassé de la guerre, pourrait bien s'enhardir jusqu'à donner des ordres au Concile. Le Pape n'en persista pas moins dans la volonté qu'il avait exprimée et ne permit même pas qu'on ajournât la session à cause des prochains mouvements de troupes, comme les légats le lui avaient proposé [3] ; mais d'autre part, il n'entendait pas céder non plus au désir de l'Empereur, qui continuait à demander qu'on interrompît les discussions dogmatiques. Tant que le Concile resterait ouvert à Trente, le Pape voulait lui voir remplir toute sa mission. Le 21 juillet, Paul III fit avertir le cardinal-légat Farnèse qui partait pour l'armée impériale, que si Charles lui demandait

[1] DRUFFEL-BRANDI, p. 566; Voy. PALLAVICINI, livr. VIII, chap. v.
[2] Voy. *Nuntiaturberichte,* IX, chap. XXXIII, p. 70.
[3] PALLAVICINI, l. VIII, chap. v.

qu'on ne traitât plus les questions dogmatiques, il fallait lui répondre qu'un tel ralentissement de l'activité du Concile ne serait possible, que si cette assemblée était transportée dans un autre lieu [1].

Le tremblant cardinal Cervini remit encore sur le tapis la question de translation du Concile, lorsque le cardinal Farnèse passa par le sud du Tyrol, en qualité de légat de l'armée pontificale de secours. Farnèse étant tombé malade à Rovereto, Cervini en profita pour parler sérieusement de cette question au neveu. Comme le racontait le cardinal Gonzague à Camillo Capilupi, il représenta si vivement au légat le danger de voir, grâce à la guerre, l'Empereur maître du Concile, que le neveu se laissa gagner à la proposition de transfert et envoya à ce sujet un rapport à Rome [2]. Il paraît qu'on espérait, là-bas, décider Charles à consentir au transfert. Mais à présent il n'y fallait plus penser. L'Empereur persistait dans sa prétention de se servir du Concile comme d'un épouvantail pour soutenir sa politique. On comprend aisément que le Pape ne crût pas devoir entrer dans ses vues. C'était exiger une indignité et une impossibilité, que de vouloir que les Pères du Concile réglassent leur conduite sur la marche traînante des événements en Allemagne et dépensassent inutilement leur temps et leur argent à Trente, en attendant que les dés de fer de la fortune se fussent prononcés dans la guerre de Smalkalde [3]. Pendant que le cardinal Cervini était auprès de Farnèse malade, Pole s'était dès le 28 juin retiré à Padoue pour y rétablir sa santé compromise [4], le cardinal del Monte

[1] Voy. la lettre du cardinal Santafiora à Farnèse du 21 juillet 1546, dans les *Nuntiaturberichte*, IX, p. 135. Le 23 juillet le même cardinal écrivait encore que le Pape consentait à la translation mais seulement dans le cas de nécessité et si la continuation à Trente paraissait virtuellement impossible.

[2] Voy. la lettre du cardinal E. Gonzaga à E. Capilupi du 13 août 1546. Cod. Barb. lat. 5793, f° 157^b de la Bibliothèque Vaticane.

[3] Voy. Ehses, dans *Röm. Quartalschr.*, XIX, p. 182.

[4] Comme la maladie de Pole traînait en longueur, il fut relevé de la légation et rappelé à Rome (Pallavicini, livr. VIII, chap. vii. Il n'est pas douteux que Pole ne restât longtemps encore vraiment très souffrant, car le climat de Trente lui avait été fort néfaste. (Voy. Reumont, dans *Theol. Literaturbl.*, 1870, p. 997.)

était donc resté tout seul pour présider le Concile. Sa situation n'était guère digne d'envie. Devant l'opposition du Pape à tout ajournement des sessions, il avait proposé, dans la congrégation générale du 28 juillet, de tenir la session et d'y publier le décret dogmatique, tel qu'il avait été établi. Par contre, Pacheco demandait, avec l'assentiment presque unanime, l'ajournement de la session et cela sans fixer de date, ce qui était contre l'avis de del Monte. Les archevêques de Corfou et de Matera, Cauco et Saraceni, parlèrent contre Pacheco, pour la translation du Concile. Le premier fit remarquer que séjourner à Trente, dans les circonstances actuelles, équivalait à tenter Dieu et à exposer toute l'Église à une grande honte; du reste il ne doutait pas que si l'Empereur était informé de la véritable situation des choses, il ne fût le premier à approuver le transfert du Concile en un lieu plus sûr. A ces mots, Pacheco l'interrompit par cette apostrophe violente : Parlez des sujets en délibération et ne vous mêlez pas des idées de l'Empereur, que vous ne connaissez pas. » Le cardinal del Monte, à qui l'opinion émise par l'archevêque était loin de déplaire, refusa de rappeler celui-ci à l'ordre, ce qui amena un échange de mots avec Pacheco. L'irritation de ce dernier ne fit que monter. Quelques évêques espagnols prirent violemment parti pour lui. Le légat dut tout employer pour ramener le calme [1]. Dans une lettre du 29 juillet, les légats du Concile expliquèrent au nonce Verallo, qu'en raison de la guerre, un transfert du Concile s'imposait, sans quoi il était à craindre qu'il ne se dissolve de lui-même. Ils désignaient Ferrare ou Lucques comme possibles [2].

Le 30 juillet, la congrégation générale continua la discussion du décret sur la justification. A la fin de la séance, Pacheco redemanda qu'on fixât un jour pour la session. Comme del Monte, qui présidait seul, s'y opposa, les cardinaux Pacheco et Madruzzo, du parti de l'Empereur, le prirent à parti, avec un manque d'égards absolu, Madruzzo alla

[1] Severoli, éd. Merkle, I, p. 95-97; Pallavicini, l. VIII, chap. vii.
[2] *Nuntiaturberichte*, IX, p. 155.

jusqu'à accuser le président de ne pas procéder chrétiennement; il lui reprocha même la vulgarité de son origine. On se sépara, très irrités de part et d'autre, sans avoir rien décidé [1].

La violente sortie des cardinaux impériaux n'eut d'autre résultat que de précipiter ce qu'ils voulaient empêcher, dans l'intérêt de Charles-Quint. Del Monte, profondément blessé du mépris qu'ils avaient fait de son autorité, était plus partisan que jamais du transfert du Concile de Trente, d'autant plus que la souveraineté de Madruzzo sur la ville l'inquiétait presque autant que la menace des ennemis de l'extérieur. Madruzzo sentit bientôt lui-même que dans sa colère il était allé un peu trop loin. Cervini, qui revint le 31 juillet de Rovereto à Trente, lui fit de vives représentations. Le 2 août, Farnèse étant arrivé dans la ville du Concile, on recausa de l'affaire. Le résultat de leur entretien fut surprenant. Le 3 août, l'évêque Pietro Bertana de Fano fut envoyé à la cour de l'Empereur, non pas au nom du Concile, mais des légats seulement et avec l'assentiment des cardinaux impériaux Madruzzo et Pacheco, pour faire accepter à l'Empereur le transfert du Concile à Ferrare, à Lucques ou à Sienne [2]. Le lendemain Achille de' Grassi fut envoyé à Rome, pour mettre le Pape au courant de la situation. Bertana n'alla pas loin : il rencontra à Brixen le secrétaire du cardinal de Trente, Aurelio Cattaneo, qui revenait de la cour impériale, et qui lui peignit avec des couleurs si vives l'opposition de Charles V à tout projet de translation [3] qu'il se persuada de l'inutilité de sa mission et retourna le 4 août à Trente. Par

[1] Severoli, éd. Merkle, I, p. 98-100; Pallavicini, l. VIII, chap. vii.

[2] Les instructions pour celui-ci dans les *Nuntiaturberichten*, IX, p. 589.

[3] Massarelli, *Diarium*, III, éd. Merkle, I, p. 565. Sur la colère de l'empereur et les menaces qu'il proféra à diverses reprises contre Cervini à qui il attribuait surtout la responsabilité des projets de translation, voy. aussi *les rapports de Verallo*, à Farnèse du 30 juillet 1546 (*Nuntiaturberichte*, IX, p. 163), aux légats, du 31 juillet (*ibid.*, p. 163), à Santafiora, du 7 août (*ibid.*, p. 177); ici est rapporté aussi un propos de Granvelle qui menaçait de nouveau d'un concile national. Le 12 août Mendoza parle aux légats des dispositions de l'empereur. Massarelli, *Diarium*, III, éd. Merkle, I, p. 566.

suite, Achille de' Grassi fut rappelé par un message, pour être renvoyé de nouveau le 6 août avec des informations particulières correspondantes au nouvel état de choses. Il porta une lettre de Cervini au Pape, du 5 août, et par laquelle le cardinal le prévenait des graves menaces formulées par l'Empereur contre lui[1]. En même temps, les légats envoyèrent à Verallo un mémoire établi le 5 août et dans lequel ils se justifiaient du reproche qu'on leur faisait et à Cervini en particulier, de vouloir amener la dissolution du Concile[2]. Le 7 août, Bertana fut aussitôt envoyé à Rome par Madruzzo[3].

Dans la nuit qui précéda le 7 août était arrivé de Rome à Trente Montemerlo, secrétaire de Farnèse. Il apportait aux légats, outre une lettre du cardinal Santafiora, des 3 et 4 août, et où celui-ci recommandait Lucques, une bulle datée du 1er août, leur donnant, au cas où ils verraient l'impossibilité de continuer le Concile à Trente, plein pouvoir de le transporter, avec l'assentiment des Pères ou de la majorité, en un lieu plus commode[4]. En outre Montemerlo put montrer une lettre de Santafiora à Verallo, chargeant celui-ci, pour sauver les apparences et faire voir qu'on se préoccupait du consentement de l'Empereur, d'informer ce dernier du transfert projeté. Les légats devaient voir s'il était à propos d'envoyer à son adresse cette lettre[5]. Les cardinaux du parti de l'Empereur et l'ambassadeur Mendoza firent la plus violente opposition à cet envoi. Farnèse convint avec eux, sous réserve de l'assentiment des légats, que la translation n'aurait pas lieu, que la lettre destinée à Verallo ne lui serait pas envoyée, tant que n'arriverait pas une nouvelle décision du Pape au sujet

[1] Voy. MASSARELLI, *Diarium*, III, éd. Merkle, I, p. 565; PALLAVICINI, livr. VIII, chap. VIII, n° 3, *Nuntiaturberichte*, IX, p. 179. Pour la lettre de Cervini au Pape du 5 (non du 15) août, voy. *Nuntiaturberichte*, IX, p. 163; MERKLE, I, p. 567.

[2] *Nuntiaturberichte*, IX, p. 590-592.

[3] MASSARELLI, *Diarium*, III, éd. Merkle, I, p. 566.

[4] *Nuntiaturberichte*, IX, p. 170; voy. aussi PALLAVICINI, livr. VIII, chap. VIII, n° 4.

[5] *Nuntiaturberichte*, IX, p. 171.

des rapports que lui feraient Farnèse et les légats; en attendant, le Concile devait se continuer dans les congrégations[1]. Les légats renoncèrent à leur plan de poser à la prochaine congrégation générale la question du transfert, en ayant été détournés par un avis écrit de Farnèse, qui avait quitté Trente le 10 août; bien plus, del Monte, le 13 août, après un préambule au sujet des inquiétudes des Pères du Concile pour leur sécurité à Trente, fit reprendre les délibérations sur le décret relatif à la doctrine de la justification[2]. Une lettre de l'évêque Nobili d'Accia, du 11 août, caractérise la situation d'alors. Celui-ci proclame la violente opposition des légats et d'une grande partie des Pères à tout ralentissement des travaux du Concile et à la demande de l'Empereur, de ne pas expédier le décret sur la justification, en considération des protestants. On se plaint, dit Nobili, que le Concile n'ait plus sa liberté; beaucoup de Pères sont déjà partis pour cette raison, d'autres se disposent à les imiter[3]. Dans des lettres à Santafiora des 16 et 17 août, les légats se plaignaient de ce que les Impériaux traînaient intentionnellement les délibérations en longueur et ils demandaient à être relevés de leur poste[4].

Paul III montra une grande irritation, à la réception des messages de Cattaneo et de Bertano sur l'attitude de Charles V et ses menaces contre Cervini; il s'exprima avec non moins d'indignation sur le compte de Madruzzo, qu'il accusa d'avoir pris le parti du monarque contre les légats[5]. Le Pape ne se décida qu'à contre-cœur à ajourner provisoirement le transfert du Concile. Le 16 août encore, il avait de nouveau donné plein pouvoir aux légats par l'intermédiaire

[1] Farnèse à Paul III, dat. de Trente 9 août 1546. (*Nuntiaturberichte*, IX, p. 179-182); les légats à Santafiora dat. du 9 août 1546 (*ibid.*, p. 181). Cervini, dans une lettre confidentielle du même temps à Maffei, conseillait de mettre à profit l'occasion présente et de ne se laisser entraîner à aucune suspension. (*Ibid.*, p. 182).

[2] MASSARELLI, *Diarium*, III, éd. Merkle, I, p. 566; PALLAVICINI, livr. VIII, chap. VIII, n° 5.

[3] Voy. EHSES, dans *Röm. Quartalschr.*, XIX, p. 182.

[4] Voy. *Nuntiaturberichte*, IX, p. 183; MERKLE, I, p. 568.

[5] PALLAVICINI, livr. VIII, chap. X, n° 2.

de Santafiora de prendre cette mesure, s'ils obtenaient l'assentiment de la majorité ; ils devaient pourtant, sans négliger l'affaire de la translation, veiller autant que possible à ce que les discussions sur la justification et sur la résidence des évêques fussent terminées avant, en tout ou en partie[1]. Le lendemain cependant, arriva à Rome la nouvelle qu'au cas où le Concile serait transféré, Charles V conclurait un accord avec les protestants ou organiserait un Concile national. En conséquence, le Pape se décida, bien qu'il fût convaincu de la nécessité du transfert, à accorder à l'Empereur que le Concile resterait provisoirement à Trente et terminerait les décrets préparés. Farnèse fut chargé d'amener Charles V à consentir à un transfert pour la fin de septembre ou le milieu d'octobre. En attendant, les légats devaient s'assurer de l'assentiment des prélats, de façon à être sûrs d'avoir une majorité pour la translation, dès qu'arriverait un nouvel ordre du Pape. Farnèse et les légats reçurent cet avis le 17 août[2]. Le 24 août, Santafiora écrivait à Farnèse[3] que le Concile devrait être transféré au plus tard vers le milieu d'octobre; il devait signaler à l'Empereur le danger d'un schisme qui pourrait éclater, si le vieux Pape venait à mourir pendant que le Concile siégeait à Trente[4]. Les légats, devant la contrariété

[1] *Nuntiaturberichte*, IX, p. 191. Le 14 août 1546, Vinc. Parenzi mandait de Rome à Lucques que parmi les quatre villes, c'était Lucques qui était indiquée pour le transfert éventuel du concile. Le gouvernement de Lucques écrivit le 20 août au cardinal Guidiccioni pour qu'il priât le Pape de ne pas choisir leur ville. Dans une lettre datée de Mantoue du 17 août 1546 (Cod. Barb. lat. 5793, p. 161, Bibliothèque Vaticane), le cardinal Gonzague examine les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à ce que le concile siégeât à Ferrare.

[2] Santafiora à Farnèse dat. du 17 août 1546 (*Nuntiaturberichte*, IX, p. 191-193); Santafiora aux légats (*ibid.*, p. 193); voy. Pallavicini, livr. VIII, chap. x, n° 2.

[3] *Nuntiaturberichte*, IX, p. 202.

[4] Pallavicini, l. VIII, chap. xii, n° 2, croit que l'inquiétude où étaient les légats que le pape ne vînt à mourir subitement, auquel cas il eût été très fâcheux pour la liberté de l'élection papale que le concile se trouvât en un lieu aussi exposé à subir l'influence des princes, fut le motif déterminant pour lequel ils désiraient si fort le transfert du concile, encore qu'ils n'eussent nulle part, dans leur correspondance, indiqué ce motif.

qu'éprouvaient les prélats de rester plus longtemps à Trente, auraient volontiers fait voter, en congrégation générale, sur le transfert, sauf à attendre ensuite de nouveaux ordres du Pape [1]. Ils auraient vu également avec plaisir qu'on n'eût pas défendu aux prélats du Concile de s'en aller de leur propre mouvement, dans l'espoir de montrer par ce fait que le transfert était nécessaire, si l'on voulait éviter la dissolution. Mais le Pape, devant les oscillations que subissaient les négociations avec l'Empereur, n'osait prendre aucune décision [2]. Ces négociations n'aboutissaient à rien. En vain, dans une audience du 29 août au camp d'Ingolstadt, Farnèse s'efforçait-il de faire consentir l'Empereur à une translation à Lucques [3]. Charles déclara aux légats qu'il fallait absolument, pour assurer le succès de son entreprise guerrière actuelle, que le Concile fût à Trente; Farnèse dut se borner pour le moment à déclarer qu'il déciderait le Pape à laisser le Concile siéger encore quelques semaines là-bas, pourvu qu'on fût assuré dès maintenant de pouvoir opérer dans la suite ce transfert. Farnèse écrivit le 31 août aux légats du Concile [4] de ne prendre pour le moment aucune décision sur ce point. Le cardinal Truchsess d'Augsbourg les avertit aussi, dans une lettre du 31 août, des inconvénients qu'aurait une translation dans les circonstances présentes [5]. Farnèse, le 8 septembre, trouva l'empereur un peu plus accommodant, par suite de la marche traînante de la guerre [6]. Charles V continuait à déclarer que pour le moment il ne pouvait être question d'une translation, mais il ajouta qu'on pourrait peut-être en

[1] Les légats à Farnèse 20 août 1546. (*Nuntiaturberichte,* IX, p. 193.)

[2] Pallavicini, livr. VIII, chap. x, n° 3.

[3] Farnèse à Paul III, datée du camp d'Ingolstadt, 30 août (*Nuntiturberichte,* IX, p. 210-212). Farnèse ne pouvait pas savoir encore que Lucques, comme l'écrivent les légats le 28 août à Santafiora, avait déjà répondu négativement (voy. *Nuntiaturberichte,* IX, p. 210). Le 3 septembre Verallo eut d'autres entretiens avec Granvelle, en remplacement du légat malade (*ibid.*, p. 222-224).

[4] Pallavicini, livr. VIII, chap. x, n° 4.

[5] *Ibid.*

[6] Verallo à Santafiora, 11 septembre 1546, et Farnèse à Santafiora, 11 septembre 1546. (*Nuntiaturberichte,* IX, p. 236.)

parler plus tard, quand on aurait vu la tournure que prendrait la campagne.

Le Pape était indigné de l'attitude de Charles V. Au commencement de septembre, il dit à l'ambassadeur Vega dans un entretien qu'il eut avec lui : « Vous n'avez pas encore vaincu les protestants et vous êtes néanmoins déjà insupportables. Que ferez-vous quand l'Empereur sera victorieux[1]? » Paul III persistait dans sa demande de translation et le 11 septembre[2], répondant au premier rapport de Farnèse, il revint sur la nécessité de cette mesure, invoquant entre autres raisons, le danger d'un schisme s'il venait à mourir[3]. Le Pape fit écrire le 15 septembre aux légats[4], les priant de façon instante de lui faire savoir quelle décision ils prévoyaient que prendrait la majorité, si la question devait être soumise au vote du Concile. Le 20 septembre, Paul III, après un entretien avec l'ambassadeur impérial sur les motifs que pouvait avoir Charles V de s'opposer au transfert, fit écrire par Santafiora[5] qu'il persistait à penser que ce transfert devait avoir lieu au milieu d'octobre; Farnèse était chargé d'en informer l'Empereur, qui comprendrait certainement les raisons d'agir du Pape, qu'on lui avait fait connaître auparavant. Les légats du Concile furent invités par une lettre de Santafiora du 22 septembre[6] à écrire à Rome leurs conjectures sur ce qui se produirait, dans le cas où on soumettrait au vote du Concile cette question, au milieu d'octobre. Ils devaient pendant ce temps pousser le plus possible le décret sur la doctrine de la justification, ainsi que celui sur le devoir de résidence des évêques, pour ne pas se donner l'air de suspendre le Concile, afin d'empêcher la réforme.

Vers ce temps surgit, au grand déplaisir du Pape, une

[1] CAMPANA, p. 503.
[2] Santafiora à Farnèse, 11 septembre 1546 (*ibid.*, p. 246).
[3] Voy. aussi la lettre de Maffei à Farnèse, du 14 octobre 1546.
[4] Santafiora aux légats, 15 septembre 1546. (Extrait, *ibid.*, p. 246.)
[5] Voy. *Nuntiaturberichte,* IX, p. 264.
[6] Voy. *ibid.* La lettre fut portée à Trente le 26 septembre par le secrétaire de Vega, Marquina, qui partait rejoindre l'Empereur avec des commissions de l'ambassadeur.

nouvelle difficulté de la part de François Ier de France[1], lequel ne voulait pas d'une ville dépendante de l'Empereur, mais au contraire désirait le transfert du Concile à Avignon, où il promettait de faire venir les Anglais et les Luthériens. Le 2 octobre, Maffei écrivait à Farnèse[2] qu'il croyait que le Pape au besoin se résoudrait à retarder encore la translation, pour éviter le consentement de l'Empereur à un Concile national allemand ou même pis encore; Farnèse n'en devait pas moins faire tout son possible pour vaincre la résistance du monarque; celui-ci pouvait abandonner au Pape le soin des affaires de religion, comme le Pape laissait à Sa Majesté le soin de la guerre. Le milieu d'octobre était passé cependant, sans qu'on n'ait rien reçu à Rome de Farnèse sur l'état de la question. Le Pape lui en fit exprimer sa surprise et répéter qu'il était temps d'agir pour les raisons déjà mentionnées[3].

De leur côté, les légats ne voulaient plus maintenant prendre la responsabilité de faire décider la translation par le Concile[4]; bien mieux ils proposèrent le 9 octobre[5], que le Pape suspendît le Concile après la prochaine séance et convoquât ensuite les prélats à Rome pour y arrêter avec leur assentiment les autres réformes. Ce qui les détermina surtout à cette proposition, c'était la résistance qu'ils venaient de rencontrer de nouveau, ces jours derniers, de la part des prélats impériaux à toute continuation des délibérations dogmatiques. La proposition laissa Paul III indécis. Le 14 octobre, Maffei écrivait à Farnèse[6] que Sa Sainteté ne paraissait pas éloignée d'y consentir. Au contraire, le même

[1] Maffei à Cervini, 19 septembre 1546 (voy. Pallavicini, liv. VIII, chap. x, n° 6); Maffei à Farnèse, 6 octobre 1546. (*Nuntiaturberichte*, t. IX, p. 271.)

[2] *Nuntiaturberichte*, IX, p. 272.

[3] Santafiora à Farnèse, 14 octobre 1546 (*ibid.*, p. 287). Les 14, 18 et 26 octobre, Verallo envoya à Santafiora des rapports sur ses négociations et celles de Farnèse avec Granvelle, négociations qui laissaient les choses au même point (*ibid.*, p. 293, 296, 302).

[4] Voy. Pallavicini, liv. VIII, chap. xv, n° 7.

[5] *Ibid.*, n° 10. Cervini, de qui cet avis émanait, écrivit le 9 octobre encore une lettre particulière au Pape, pour en expliquer les raisons.

[6] *Nuntiaturberichte*, IX, p. 288.

Maffei écrivait le 16 octobre[1], que Paul III ne voulait, pour le moment, rien modifier relativement au Concile; que pourtant il était pour la suspension, si on n'y voyait pas d'inconvénient et si les Impériaux y consentaient. Une lettre de Maffei à Cervini du 16 octobre[2] exprimait également des craintes pour le cas où la chose ne serait pas décidée par la majorité du Concile. Le 20 octobre, Maffei mandait à Farnèse[3] que le Pape, pour ne pas donner prise aux récriminations de l'Empereur, avait l'intention de ne pas ordonner la translation ou la suspension, mais de la laisser voter par le Concile comme une mesure amenée par l'attitude des prélats impériaux à cette assemblée; il ajoutait que le Pape voulait convoquer à Rome des prélats de divers pays, pour leur faire préparer un projet de réforme; Santafiora écrivait dans le même sens le 20 octobre aux légats du Concile[4]. Trois jours après, il leur donna avis[5] de procéder, aussitôt que possible, à la suspension, avant que la situation ne changeât de physionomie. Les légats, dans leur réponse du 25 octobre[6], après avoir fait remarquer qu'il eût fallu faire cette suspension au début du mois et que le moment le plus favorable était passé, insistaient sur ce qu'il y avait de délicat à reconnaître au Concile le droit de voter lui-même la suspension, droit qui, comme celui de convocation et de dissolution, n'appartenait qu'au Pape; de plus une semblable mesure ne pouvait être prise que dans une session, et cette session n'avait pas encore été suffisamment préparée. Ils se proposaient cependant d'examiner par quels moyens ils pourraient réaliser l'intention du Pape. D'abord, on cher-

[1] *Nuntiaturberichte,* IX, p. 288.

[2] Pallavicini, liv. VIII, chap. xv, n° 11; *Nuntiaturberichte,* IX, chap. xxxvi.

[3] *Nuntiaturberichte,* IX, p. 300.

[4] Si la suspension d'abord désirée par le Pape « a beneplacito di sua Santità » a pour elle la majorité, mais est susceptible de susciter une opposition sérieuse, et que d'autre part une suspension à date fixe, mais d'au moins six mois, ait des chances d'être agréée à l'unanimité, les légats seront juges de ce qui est préférable. (*Nuntiaturberichte,* IX, p. 306.)

[5] *Nuntiaturberichte,* IX, p. 309; voy. *ibid.*, XXXVII.

[6] Voy. Pallavicini, liv. VIII, chap. xv, n° 11; *Nuntiaturberichte,* IX, p. 309; voy. *ibid.*, XXXVIII.

cherait à gagner les Impériaux à la suspension comme au moindre mal, en exploitant la crainte qu'ils avaient de la translation qui, sans cela, deviendrait nécessaire. Madruzzo entreprit d'agir dans ce sens sur Mendoza et Pacheco. Mendoza parut consentir [1] et fit même espérer l'assentiment de l'Empereur.

Les dernières nouvelles qu'on avait reçues de Farnèse le 28 octobre, avant son retour d'Allemagne [2], par son secrétaire Antonio Clio, qu'il avait envoyé en avant, n'étaient pas du tout favorables au projet de suspension [3]. L'Empereur persistait, pour les raisons déjà connues, à n'en pas vouloir tout en reconnaissant implicitement cependant le droit du Pape de prendre une telle mesure, même sans son assentiment. Du reste, il ne prétendait plus s'opposer aux désirs de Paul III, en ce qui concernait l'activité du Concile, tant en ce qui touchait les questions de dogme que les questions de réforme. Charles V précisa suffisamment son point de vue d'alors dans les instructions pour don Juan Hurtado de Mendoza [4] qui partit pour Rome, fin octobre, en qualité d'envoyé extraordinaire de l'Empereur. Charles y déclarait qu'il n'avait jamais été dans ses intentions d'empêcher le Concile de continuer ses délibérations sur l'article de la justification; qu'il se bornait à croire que ce sujet, vu la grande importance qu'il avait vis-à-vis des protestants, devait être étudié et discuté avec toute la profondeur possible. C'est pourquoi il tenait pour sage que le Pape et les légats invitassent de nouveau les évêques allemands à paraître au Concile ou, tout au moins, s'ils avaient des excuses légitimes, à y envoyer

[1] Voy. Pallavicini, liv. VIII, chap. xv, n° 12; *Nuntiaturberitche,* XI, p. 347.

[2] Massarelli, *Diarium,* III, éd. Merkle, I, p. 582.

[3] L'instruction de Farnèse du 23 octobre 1540 pour Clio relative aux rapports à adresser au Pape, dans *Nuntiaturberitche,* IX, p. 609.

[4] Du 18 octobre 1540 (*Nuntiaturberitche,* IX, p. 612; *ibid.*, XXXIV). Les légats du Concile furent informés par Diego Mendoza, ainsi qu'ils l'écrivaient à Santafiora le 10 novembre, de l'envoi de Juan de Mendoza et du contenu de ses instructions concernant le Concile (voy. Pallavicini, liv. VIII, chap. xv, n° 13; *Nuntiaturberitche,* IX, p. 348; Merkle, I, p. 584.

leurs plus savants théologiens, ceux en particulier qui avaient pris part aux anciennes discussions religieuses et qui connaissaient les machinations des adversaires. Il ajoutait qu'il serait bon de soumettre l'article sur la justification à l'approbation de certaines universités comme Paris ou Louvain.

Outre la question du Concile, Mendoza devait traiter de la prolongation des secours fournis par Paul III pour la guerre contre les États protestants et demander pour Verallo l'autorisation d'exercer les fonctions de « cardinal-légat à l'armée », fonction exercée jusque-là par Farnèse. Le cardinal, que le climat d'Allemagne, auquel il n'était pas accoutumé, avait rendu malade, avait déjà demandé auparavant la permission de revenir, mais cette permission lui avait été refusée, en considération de l'Empereur. Enfin, à l'approche du froid, il l'obtint. Le 25 octobre, il repartit pour l'Italie. L'avant-veille, il avait eu son audience de congé. On y parla des questions pendantes, en particulier du Concile et de l'accord avec François Ier, ainsi que d'une affaire, qui touchait aux intérêts en conflit dans la péninsule italienne. Il s'agissait des difficultés de Pier Luigi Farnèse avec le comte del Verme de la Romagne, que soutenait le représentant de l'Empereur, à Milan, Ferrante Gonzaga[1].

La suprématie espagnole pesait lourdement sur l'Italie. Dès le début de son règne, Paul III, aussi bien en sa qualité de Pape qu'en celle de prince italien, crut qu'il était de son devoir d'empêcher l'Empereur, qui possédait déjà Naples et la Sicile, de rester aussi souverain de Milan. Naples et Milan, dans la même main, étaient une menace non seulement pour ce qui restait des libertés italiennes, mais encore pour l'indépendance du Saint-Siège. Paul III eût souhaité que Milan passât à l'un de ses neveux ou du moins à un Italien. En cas d'impossibilité de ce côté, un prince français eût été bien plus agréable qu'un prince allemand, car sa présence eût rétabli un peu l'équilibre des forces en Italie. La paix de Crespy stipulait que le duc d'Orléans, fils de François Ier,

[1] Voy. *Nuntiaturberitche*, IX, p. 310; *Venet. Depeschen*, I, p. 57, 60, 62.

aurait ou les Pays-Bas, ou Milan. Quand la mort du duc (8 septembre 1545), eut détruit cette combinaison, il fallut bien s'attendre à ce que François I[er] exigeât une compensation à ce que cette mort lui avait fait perdre. En attendant, le roi garda provisoirement la Savoie. Dans cette question, « les intérêts français se confondaient avec ceux du Pape, qui ne se souciait guère moins de voir se consolider, en Italie, la prépondérance impériale [1] ».

Le conflit en Italie s'était encore aggravé, lorsque Charles V nomma, en avril 1546, Ferrante Gonzaga vice-roi de Milan. Paul III avait espéré que son petit-fils, Ottavio Farnèse, gendre de l'Empereur, obtiendrait ce poste important. Au lieu de cela, Milan tombait, dans la personne de Gonzague, au pouvoir d'un violent adversaire de la famille Farnèse et qui avait déjà émis l'idée de lui arracher Parme et Plaisance. Le frère de Ferrante s'occupait activement d'entretenir cette inimitié [2]; rien d'étonnant à ce que les conflits avec Pier Luigi, que l'Empereur refusait obstinément de reconnaître comme duc de Parme et de Plaisance, s'éternisassent. La diplomatie impériale favorisait Gonzague [4].

Devant l'hostilité des impériaux, Pier Luigi s'était attaché à la France, ce qui ne fit que rendre la situation plus tendue. Ferrante poussait Charles V à en finir, par l'expulsion de Pier Luigi de Parme et Plaisance. A quoi ne fallait-il pas s'attendre, dans ces conditions, si l'Empereur devenait maître absolu en Allemagne! Tout cela ne faisait que fortifier les vieilles craintes, que Paul III avait de la suprématie impériale, craintes, que n'avait cessé d'attiser la France, car cette suprématie ne pouvait manquer d'avoir un contre-coup le plus funeste pour ses neveux, pour l'État de l'Église et pour le Concile.

[1] Opinion de Friedensburg dans *Nuntiaturberitche*, IX, XLII.
[2] Voy. Gosellini, *Vita di F. Gonzaga*, p. 14, 18; Maurenbrecher, p. 115.
[3] Voy. au supplément n° 76 la lettre du cardinal Gonzague du 13 octobre 1546. (Bibliothèque vaticane.)
[4] Voy. *Nuntiaturberitche*, IX, XLV, p. 316, 317.

Devant cette opposition toujours plus aiguë entre les intérêts du Pape et ceux de l'Empereur, la situation du nonce Verallo auprès de Charles V devint extrêmement pénible. Le 12 novembre 1546, le nonce et Granvelle en vinrent à une explication violente. Granvelle se plaignit de ce que son maître n'eût pas été soutenu par le Pape. Il revint, d'une façon tout à fait hors de propos, sur la communication du traité aux Suisses. Le ministre de l'Empereur n'accepta pas les explications de Verallo; il demanda avec colère, que Paul III montrât plus de zele. Verallo s'étant informé de ce que Sa Sainteté devait donc faire, Granvelle le renvoya à la mission de Mendoza. Le nonce répondit que Paul III ferait certainement tout son possible, mais qu'il exigeait la réciproque et qu'il fallait que l'Empereur fût de son côté plus accommodant avec le Pape. « Accommodant, accommodant, s'écria Granvelle, nous voulons envoyer au Pape toute la soldatesque, pour lui faire une salve et sonner l'alarme. » Devant cette attitude injurieuse, Verallo ne se contint plus et énuméra les points où Charles-Quint avait manqué de condescendance : l'affaire pas encore terminée des commandes de Barletta, les empiétements sur la juridiction ecclésiastique à Naples et en Espagne, etc. Granvelle répondit qu'on ne devait pas mêler les affaires générales avec les affaires privées et déclara avec menaces que si le Pape ne fournissait pas mieux l'aide qu'il devait, on serait obligé de garantir par d'autres moyens les intérêts impériaux. Le nonce ayant ensuite abordé la question de la querelle de Pier Luigi Farnèse avec le comte del Verme, les deux diplomates s'emportèrent de nouveau. Dans l'ardeur de la dispute, ils sautèrent de leur siège; Granvelle en profita pour féliciter ironiquement le nonce. Dans le rapport, que Verallo envoya aussitôt à Rome, sur cet incident, il concluait que Charles-Quint ne songeait qu'à exercer sa suprématie sur toute l'Italie [1].

[1] Voy. la lettre de Verallo du 12 novembre 1546 dans *Nuntiaturberitche*, IX, p. 339.

On comprend sans peine l'impression que de tels rapports durent produire à Rome. C'était une grande maladresse, de la part des Impériaux, d'irriter et de blesser le Pape, à un moment où on lui demandait une prolongation de l'Alliance. Le cardinal Farnèse, qui revint à Rome, le 10 décembre, trouva le Pape encore irrésolu, mais profondément blessé de ce que l'Empereur ne montrât pas la moindre condescendance dans des affaires aussi petites que celle des dépouilles de Badajoz. Le Pape ne fut pas moins peiné de l'attitude de Granvelle, dans la querelle entre Pier Luigi Farnèse et le comte del Verme. Verallo reçut l'ordre, le 13 décembre, de reparler de ces deux affaires avec l'Empereur. Dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet, le cardinal Farnèse préconisait la nécessité de rétablir une paix sérieuse entre Charles-Quint et François Ier, paix dont tout le reste dépendait [1].

Le Pape, dès novembre, avait déjà travaillé à cette paix avec d'autant plus d'ardeur [2], qu'il voyait plus clairement les conséquences, que produirait une rupture entre ces deux souverains. Dans ce cas, il se serait trouvé en conflit avec la France, car son alliance avec l'Empereur durait encore. Il dut donc tenir beaucoup à décider l'Empereur, par complaisance pour François Ier, à la cession du Piémont. En se plaçant, en cette circonstance, du côté du roi de France, il se rattachait celui-ci, ce qui était doublement précieux, étant donnée la tension de ses rapports avec Charles-Quint. Le Modenais Gurone Bertano fut envoyé en Allemagne, le 5 janvier 1547, en vue de négocier cette paix [3].

Cependant, la question de savoir si on prolongerait ou non l'alliance, conclue avec l'Empereur, réclamait impérieusement une décision. Il paraît que le cardinal Farnèse insistait pour cette prolongation [4], tandis que le Pape était, dès le début, d'une opinion contraire.

Les raisons, qui le déterminaient, étaient, d'un côté, la

[1] Voy. la lettre de Farnèse du 13 décembre 1546, *ibid.*, p. 357.
[2] Voy. *Nuntiaturberitche*, IX, p. XLIII.
[3] Voy. PIEPER, *Nuntiaturen*, p. 130, 189; *Nuntiaturberitche*, IX, p. 412.
[4] Voy. *Nuntiaturberitche*, t. IX, p. 413.

vieille crainte de la prépondérance de l'Empereur, de l'autre le peu de goût que Charles montrait pour une paix avec la France[1]. Comme, dans ces conditions, une nouvelle guerre entre l'Empereur et le roi de France était vraisemblable, Paul III appréhendait d'y être impliqué, ce qui pouvait entraîner des conséquences incalculables, aussi bien sur le terrain politique que sur le terrain ecclésiastique.

Déjà, lors de l'envoi de Farnèse en Allemagne, Paul III, envisageant ce danger dans toute sa plénitude, avait donné au neveu mission de décider Charles-Quint à une paix définitive avec François Ier. Infatigablement, il avait signalé aux représentants de l'Empereur et de la France à Rome, la nécessité de cette paix, il avait ordonné au nonce d'y travailler[2], tout cela en vain, enfin, il avait envoyé Bertano. Tant que cette question n'était pas résolue, Paul III ne pouvait se décider à prolonger l'alliance avec Charles. De plus, d'après les bruits qui couraient en décembre, la guerre en Allemagne avait pris une telle tournure, que l'Empereur paraissait avoir un besoin beaucoup moins pressant de secours[3]. L'état des finances pontificales entrait aussi en considération. L'envoi et l'entretien de l'armée de secours avaient coûté au Pape 300 000 ducats[4]. En face des dépenses considérables, qu'occasionnait le Concile et qui retombaient à la charge du Pape, comment était-il possible de fournir d'énormes contributions pour une nouvelle guerre? Enfin et ce fut certainement ce qui décida Paul III, celui-ci se méfiait grandement des intentions de Charles-Quint, qui s'était exprimé sur un ton de menace avec Verallo[5]. A quoi avaient abouti les

[1] Sur les mobiles de l'Empereur, voy. *Nuntiaturberitche*, IX, XLII-XLIII.

[2] *Ibid.*, XLIII-XLIV, 335.

[3] Outre les *Nuntiaturberitche*, IX, p. XLIV, 387, voy. encore le rapport de l'ambassadeur siennois A. Sansedoni, daté de Rome 8 et 17 décembre 1546. (Archives d'État, à Sienne.) Voy. aussi le rapport de H. Tiranno à la duchesse d'Urbin, daté de Rome 18 décembre 1546. (Archives d'État, à Florence.)

[4] Voy. *Nuntiaturberitche*, IX, XXII.

[5] Voy. au supplément n° 77 l'important rapport de H. Tiranno du 11 décembre 1546. (Archives d'État, à Florence.)

grands sacrifices faits jusque-là? La réponse ne pouvait être douteuse : Seule, la puissance politique de l'Empereur s'était grandement fortifiée, tandis qu'en matière religieuse, les choses étaient restées presque entièrement dans le même état précaire, après les victoires de Charles dans l'Allemagne du Sud. A part Cologne, d'où l'on avait pu déloger Hermann de Wied [1], la cause catholique n'avait tiré tout d'abord que de très maigres profits, de tous les changements survenus. Quelques couvents, rétablis dans le Wurtemberg, n'empêchaient pas que la politique impériale n'eût tendu surtout qu'à ramener les États protestants vaincus à l'obéissance vis-à-vis de l'Empereur, mais non vis-à-vis du Pape. Certaines raisons paraissaient alors plaider pour cette circonspection, qui ne fut pas continuée, à la vérité; dans tous les cas, c'était le devoir de l'Empereur de s'en tenir, en matière religieuse, aux conditions de son alliance. Le traité de juin engageait expressément Charles-Quint à ne pas faire la paix, sans l'assentiment du Pape et de ses légats, avec les protestants, sur des objets touchant au fond ou au but de la guerre et en particulier, de ne leur rien concéder, qui fût contre la religion ou la conception de l'Église catholique [2].

Les diplomates impériaux avaient déjà violé cet engagement, dès les accords qu'ils avaient conclus à Ratisbonne avec le duc Moritz de Saxe et le margrave Hans de Brandebourg Kustrin. Tandis que, dans le traité avec le Pape, figurait, comme cause de la guerre, le refus des protestants de se soumettre à l'assemblée générale de l'Église, qui siégeait à Trente, l'autorité de ce concile fut aussitôt remise en cause dans ces arrangements [3]. Dans les traités avec le comte palatin Frédéric et le duc Ulric de Wurtemberg [4], il n'était pas question

[1] Hermann de Wied, déposé par le Pape dès le 16 avril 1546, dut résigner le 26 janvier 1547 ses fonctions d'administrateur de Paderborn, le 25 février l'archevêché de Cologne (voy. VARRENTRAPP, p. 272; GULIK, GROPPER, p. 117-120.)

[2] Là-dessus et sur l'intronisation de Pflug à Naumbourg et la dépossession d'Hermann de Wied à Cologne, *Nuntiaturberitche*, t. IX, 456.

[3] Voy. plus haut

[4] Voy. JANSEN-PASTOR, t. III[18], p. 622, 671.

de la religion[1]. De même, dans les traités avec les villes de l'Oberland, la reconnaissance du Concile n'entrait pas dans les conditions, on n'y parlait que de la soumission aux ordonnances de la Diète et aux ordres de la Chambre de justice. L'Empereur donnait même expressément à ces villes l'assurance qu'il leur laisserait « leur religion » et qu'il n'userait à ce propos « ni de l'épée, ni de tout autre moyen de coercition[2]. » En conséquence, les prédicants protestants pouvaient continuer, sous les yeux de l'Empereur, à prêcher contre « l'antechrist de Rome[3]. »

Tous ces traités furent conclus avec les États protestants vaincus, sans s'occuper du consentement du Pape ou de celui du nonce Verallo, nommé pour tenir la place du légat, et cela contrairement aux prescriptions formelles du traité de juin 1546[4]. Ce qui prouve que Charles avait bien conscience d'agir ici contrairement à ses engagements, ce sont les efforts angoissés, qu'il fit pour tenir le nonce en dehors de toutes ses négociations. Il semblait que le nonce ne fût là que pour recueillir les plaintes de l'Empereur sur la conduite des troupes papales et pour entendre des menaces, au cas où Paul III ne consentirait pas à une prolongation du traité. Il devint manifeste aussi que Verallo n'était pas à la hauteur de sa situation. Tout autre aurait veillé plus énergiquement à l'observation du traité.

Si l'attitude de l'Empereur jusque-là était éminemment propre à dégoûter le Pape de l'alliance, les arrangements contraires à l'esprit du traité, et qu'il fit avec les États protestants soumis, durent de nouveau accréditer à Rome l'opinion que l'Empereur ne se servait du secours du Pape que

[1] Voy. Pallavicini, liv. IX, chap. iii; Staelin, *Wirtemb. Geschichte*, IV, p. 460. Le traité de Cadan ayant été confirmé, le maintien du protestantisme était assuré (voy. Ranke, *Deutsche Geschichte*, IV[6], p. 339).

[2] Voy. Ranke, IV[6], p. 336; Keim, *Reformation in Ulm*, Stuttgart, 1851, p. 375; Egelhaaf, II, p. 476; *Nuntiaturberitche*, IX. p. 444.

[3] *Venet. Depeschen*, II, p. 137.

[4] Voy. la plainte de Maffei dans la lettre du 23 janvier 1547 dans Balan, VI, p. 282, ainsi que la lettre de Farnèse du 5 février 1547 dans *Nuntiaturberitche*, IX, p. 456.

pour le développement de sa puissance politique et que, sans se préoccuper de celui-ci, empiétant sur le terrain ecclésiastique, il faisait aux protestants des concessions illicites et cherchait ainsi à s'entendre avec eux.

Dans ces conditions, on comprend que le Pape se soit finalement résolu à refuser le renouvellement de l'alliance, qui expirait en décembre, à suspendre le payement des subsides et à retirer ses troupes.

Si explicable que fût la conduite de Paul III dans ces circonstances, et quoiqu'il eût formellement le droit de son côté, on peut pourtant se demander si un Pape, qui ne se serait inspiré que de vues ecclésiastiques, aurait fait un acte de ce genre, qui ne pouvait que servir grandement les protestants[1].

La brouille entre l'Empereur et le Pape n'eût, du reste, pas pris un caractère si violent, sans les excitations de la France. Paul III, dans la peur qu'il avait de la puissance mondiale des Habsbourg, n'était que trop porté à subir de telles influences, toutes les fois que Charles-Quint lui donnait une occasion légitime de plainte. Les deux partis sont responsables des différends nouveaux, qui sans cesse éclataient et amenèrent la dissolution de cette alliance, dirigée contre l'ennemi commun[2].

Il n'est pas rare que la cessation d'un bienfait soit interprétée comme une offense. Paul III connaissait trop le cœur humain pour ne pas le savoir. Il fit donc donner la forme la plus douce possible au bref rédigé le 22 janvier 1547 et qui annonçait le rappel des troupes pontificales. En termes très élogieux, Charles y est complimenté de sa victoire, à laquelle le Pape a pris part et l'espoir y est exprimé de voir l'Empereur couronner son œuvre par la restauration de la religion catholique en Allemagne. Très diplomatiquement, le point le plus important est mentionné brièvement à la fin :

[1] Ranke (*Paepste*, t. I[6], p. 167) va trop loin, quand il dit que le Pape se sentit alors l'allié des protestants.

[2] Hergenroether (*Kircke und Staat*, p. 210) pense que Charles-Quint n'y eut pas la moindre part de responsabilité.

« Comme la guerre maintenant touche à sa fin, que la position est très favorable et assurée, nous avons résolu de rappeler d'Allemagne les troupes de secours, que nous t'avions envoyées et qui maintenant sont très réduites, avec l'intention, si une autre occasion venait à se présenter, et qu'il te faille recommencer une guerre semblable contre les ennemis de la religion chrétienne, avec l'intention, dis-je, de te secourir, de nouveau, comme nous l'avons fait jusque-là, selon nos moyens et les forces du Saint-Siège [1] »

C'est au cardinal Farnèse, qui était encore partisan d'une prolongation de l'alliance, qu'échut la désagréable commission de donner à Verallo les instructions nécessaires, pour remettre ce bref et en justifier la teneur. Le nonce devait notamment insister sur le grave déplaisir, qu'avait ressenti le Pape, en voyant, depuis longtemps, refuser toute audience à son représentant, en constatant que, contrairement au traité, celui-ci n'avait pas été admis aux négociations avec les États protestants de l'empire. Dans un post-scriptum, écrit de sa main, et très amer, Farnèse exprime avec vivacité le chagrin, que lui cause la tournure prise par les événements : on n'a pas voulu le croire lorsque, pendant son séjour à la cour impériale, il conseillait d'avoir plus d'égards pour le Pape. Comme Cassandre, il a prédit tout ce qui est arrivé [2].

Les appréhensions de Farnèse furent dépassées par la manière avec laquelle l'Empereur, irrité de la publication du décret sur la justification par le Concile de Trente, ainsi que des exhortations de Bertano à la paix avec la France, répondit, dans une audience du 2 février 1547, à Ulm, à la commission de Verallo. En ce qui concernait le rappel des troupes pontificales, Charles-Quint déclara ironiquement

[1] Voy. Raynald, 1547, n° 98; *Nuntiaturberitche*, IX, p. 422.

[2] Lettre de Farnèse à Verallo, du 22 janvier 1547. (*Nuntiaturberitche*, IX, p. 421.) En ce qui concerne le refus d'audience, Friedensburg (*ibid.*, XLVI) dit avec raison que cette plainte n'était pas fondée. Mais de là à dire qu'il n'y eut pas violation du traité, il y a loin. De Leva (IV, p. 184) et Ranke (*Deutsche Geschichte*, IV[6], p. 300) le reconnaissent.

qu'il était très reconnaissant à Paul III de le débarrasser de ces brigands italiens, qui n'avaient fait que du mal, mais que, quant aux motifs invoqués pour justifier cette mesure, ils étaient ridicules et faux. Quant aux souhaits qu'on lui adressait, il en remerciait humblement Sa Sainteté, mais ne croyait pas à sa sincérité; au contraire, il était de plus en plus persuadé que le Pape l'avait impliqué dans cette guerre avec l'intention de le perdre. Pour montrer que ç'avait bien été là le mobile, l'empereur, de plus en plus excité, rappela un proverbe italien assez osé, dont le sens était qu'on pouvait excuser les jeunes gens d'attraper le mal français, mais que cela était intolérable chez les vieillards. Le nonce chercha à donner un autre sens à ce propos, mais Charles reprit le proverbe, dont le double sens constituait une grave offense pour le Pape, en remarquant que chez Paul III le mal français était déjà ancien, car il en avait souffert dès sa jeunesse. Précisant de plus en plus, l'Empereur prétendit que le Pape se retirait de l'alliance, à cause de la France; qu'il était certain que Paul III ne l'avait poussé à la guerre que pour le ruiner, mais que Dieu en avait disposé autrement et qu'il espérait terminer victorieusement son entreprise, même sans l'aide du Pape. Charles expliqua le refus de l'audience, par suite de ses multiples occupations, de sa goutte et de la persuasion, où il avait été que Verallo n'avait rien à lui dire de sérieux.

Au reproche, qui lui était fait d'avoir conclu des traités avec les États protestants sans le Pape, l'Empereur répondit, bouillant de colère, qu'il l'avait fait dans une bonne intention, attendu que le nom de Paul III, par suite de ses mauvaises actions, était si détesté en Allemagne et en nombre d'autres pays chrétiens, que sa présence n'aurait produit que du mal. Charles-Quint revint ensuite à ses anciennes plaintes, à propos de la communication du traité aux Suisses, par quoi Paul avait tenté de soulever les protestants contre lui. Pour lui, il avait conscience de remplir son devoir de prince catholique, mieux que le Pape ne remplissait le sien, et il espérait bien avoir l'occasion de le dire en face à Sa Sainteté. Il comptait

bien terminer la guerre, de laquelle Paul III se retirait de telle sorte, que d'autres personnes pourraient bien s'en ressentir désagréablement. Il évita la réponse du nonce, en quittant la chambre, sous prétexte que c'était l'heure de la messe. L'Empereur avait parlé avec tant de violence, que ceux qui attendaient dans l'antichambre crurent qu'il employait ces expressions de colère contre le Pape, parce que celui-ci entrait dans le sillage de la France [1].

Granvelle, qui, du reste, regretta les emportements de Charles, attribua lui aussi l'attitude de Paul III surtout à l'influence française [2]. C'est pourquoi Verallo, dans une seconde audience, qu'il eut avec Bertano, chercha à justifier son maître surtout de cette accusation, en exposant quelles avaient été les raisons, qui l'avaient décidé à ne pas renouveler le traité. Dans les divers propos, qu'il eut sur ces points et sur d'autres, Verallo crut remarquer que l'Empereur était un peu plus abordable. Malgré cela, Charles ne put s'empêcher de faire observer, que si la France lui faisait la guerre, et que si le Pape l'abandonnait, il s'arrangerait avec les protestants. Dans la même audience, Charles dit publiquement, que le soulèvement de Gênes contre les Doria, attachés à l'Empereur, soulèvement ourdi par Fiesque avec l'appui de la France, avait eu lieu, du consentement du Pape, allégation que Verallo repoussa résolument. Pour conclure, Charles déclara que son attitude future à l'égard de Paul III dépendrait de la conduite de celui-ci envers lui [3].

Les furieux emportements, par lesquels l'Empereur s'attaqua à la personne même du Pape et qui lui firent soutenir, contrairement à toute vérité, que celui-ci l'avait poussé à la guerre [4], n'étaient pas seulement l'expression d'un dépit mo-

[1] Sur l'audience de Verallo, on peut voir son rapport (*Nuntiaturberitche*, IX, p. 444) et celui de Charles V à Mendoza (MAURENBRECHER, p. 90); voy. aussi *Venet. Depeschen*, t. II, p. 163.

[2] Voy. *Nuntiaturberitche*, IV, p. 448.

[3] Sur cette audience on a aussi les rapports de VERALLO (*Nuntiaturberitche*, IX, p. 462) et de Charles-Quint (MAURENBRECHER, p. 94; voy. MAYNIER, p. 455.)

[4] Il est établi que la décision de faire la guerre de Smalkalde émane de

mentané, mais ils étaient bien calculés. En lançant ces violentes menaces, mêlées de plaintes, il se proposait d'intimider son allié de la veille et de le contraindre à des concessions nouvelles, notamment sous le rapport financier.

Ce que Charles-Quint demandait, à ce point de vue, depuis longtemps, ne comportait rien moins qu'une grande sécularisation : il voulait que toutes les églises et les couvents de tous ses États lui livrassent la moitié de ce qu'ils possédaient en or et en argent et la moitié des revenus annuels de leurs biens-fonds. Même à Madrid, on était effrayé de ces prétentions[1]. Ajoutez à cela, que ces demandes étaient formulées sur un ton qui devait blesser profondément Paul III. L'arrivée insolente des impériaux à Rome trahissait leur intention de brusquer le Pape[2]. Paul III cependant ne se laissa pas intimider[3]. Il déclara qu'il ne pouvait satisfaire une demande aussi démesurée, dont la portée était impossible à prévoir; s'il s'agissait d'une somme déterminée, 400 000 ducats environ par exemple, la discussion eût été admissible. Mais les impériaux ne voulurent rien entendre, ils reprochèrent à Paul III sa partialité pour la France et déclarèrent qu'ils étaient résolus à poursuivre, en cas de nécessité, une sécularisation approuvée par leurs théologiens et même sans la permission du Pape. Dans une audience du 27 février 1547, ils se répandirent en menaces contre la personne du chef de l'Église. Paul III n'était cependant pas un Clément VII. Il répondit, avec un haut sentiment de dignité, qu'on n'effraierait pas, quoi qu'on fasse, un vieillard, qui, en tout cas, n'avait que bien peu de temps à vivre et qui tiendrait à grand honneur de mourir martyr pour la gloire de Dieu; la mort le délivrerait des soucis et des peines, qu'en ces temps malheu-

l'Empereur. Voy. plus haut; voy. aussi FRIEDENSBURG, dans *Nuntiaturberitche*, X, p. xxx; voy. RIEZLER, p. 339.

[1] Voy. MAURENBRECHER, p. 47, 123; voy. *Nuntiaturberitche*, IX, p. 624.

[2] C'est l'opinion de FRIEDENSBURG, dans les *Nuntiaturberitche*, XI, p. 41.

[3] Voy. le rapport de B. Ruggieri du 16 février 1547 dans BALAN, VI, p. 382.

reux, une position comme la sienne entraînait avec elle [1].

Que Charles V fût déterminé à aller jusqu'au bout, c'est ce que Paul III n'ignorait pas, après les propos inouïs, que l'Empereur avait tenus devant Verallo. Cependant la politique française continuait à s'employer à élargir le fossé entre l'Empereur et le Pape et à amener entre eux deux une brouille irrévocable. Le cardinal du Bellay attira l'attention du nonce Dandino sur l'attitude de l'Empereur qui, par sa tolérance, reconnaissait en quelque sorte le protestantisme dans les villes soumises et il demandait si cela ne s'appelait pas se moquer du Pape et du Siège Apostolique [2].

De fait, la conduite de l'Empereur était bien propre à favoriser ces intrigues. Quoiqu'il n'y eût plus de résistance dans l'Allemagne du Sud, tout, au point de vue religieux, restait dans le même état qu'auparavant; même on eût dit que l'Empereur avait renoncé à la guerre contre les chefs de la ligue de Smalkalde, qui s'étaient retirés dans l'Allemagne du Nord et qu'il dirigeait plutôt son attention sur l'Italie. Tandis que le comte de Buren recevait l'ordre de congédier une partie de l'armée, de nouvelles troupes espagnoles étaient enrôlées, sur l'emploi desquelles on consulta Ferrante Gonzaga, le gouverneur de Milan. Celui-ci fut d'avis d'envoyer les troupes à Sienne, pour tenir en bride le Pape et les Farnèse, qui, depuis longtemps, avaient des vues sur cette ville [3]. Puis Ferrante, se démasquant de plus en plus, conseilla d'enlever Parme et Plaisance aux Farnèse [4].

Étant donnée cette situation, il n'y a pas lieu de s'étonner [5] que Paul III, se sentant sérieusement menacé politiquement et spirituellement par la suprématie du Habsbourg victorieux, ait vu, en Charles V plutôt que chez les protestants, son plus

[1] Voy. les rapports contemporains dans les *Nuntiaturberitche*, IX, p 494; voy. *ibid.*, p. LI.
[2] Voy. Druffel, *Sfondrato*, p. 310.
[3] *Ibid.*, p. 310-311.
[4] Voy. plus loin.
[5] C'est l'opinion de Druffel, *Sfondrato*, p. 311.

sérieux adversaire; même il n'eût pas été fâché de voir la ligue de Smalkalde tenir en échec les troupes impériales dans l'Allemagne du nord [1]. La situation apparaissait d'autant plus dangereuse à Paul III, qu'il ne pouvait compter avec certitude ni sur la France ni sur Venise. Dans ces conditions, il adopta un plan singulier, par lequel il espérait échapper à la nécessité de donner son assentiment à la grande sécularisation, réclamée de façon plus en plus pressante par l'Empereur : des cardinaux légats, Sfondrato et Capodiferro, devaient inviter Charles V et François Ier à mettre à profit la mort de Henri VIII (27-28 juin 1547), pour prendre en main le retour de l'Angleterre à l'Église [2].

Lorsque Verallo fit part à l'Empereur, à Nordlingen, le 11 mars 1547, de ce projet, Charles V saisit avidement cette occasion, pour donner libre cours à la colère que lui inspirait l'attitude de Paul III. Il s'écria qu'il ne prendrait pas les armes contre le plus avéré filou, encore moins contre l'Angleterre, pour être agréable au Pape, qui le traitait si cavalièrement, dans la guerre présente. Quant au plan de sécularisation, il n'était retenu de l'exécuter, que par la considération que cela ne lui rapporterait pas assez. Ferdinand le Catholique, qui avait été plus catholique que Paul III, l'avait entreprise. A l'avenir, du reste, il révérerait un peu plus Saint-Pierre, mais non pas le pape Paul. Il en aurait fini bientôt avec la guerre contre les protestants, qui n'était pas encore terminée et il espérait bien, malgré le déplaisir, qu'en aurait le Pape, mener cette guerre à bonne fin. Puisque Paul III lui refusait son concours, on mettrait

[1] Dans un rapport non daté de du Mortier au roi de France on lit : « S. S. a eu nouvelle de la défaite du marquis de Brandebourg par l'industrie de la sœur du Landgrave et entendu que le duc de Saxe se trouve fort, dont elle a tel contentement comme celuy qui estime le commun ennemy estre par ces moyens retenu d'exécuter ses entreprises et connoist-on bien qu'il serait utile sous main entretenir ceux qui luy résistent, disant que vous ne saurez faire dépense plus utile. » (Ribier, t. p. 637.) Le caractère tendancieux de cette nouvelle est trop visible pour qu'on puisse sans plus lui accorder confiance.

[2] Voy. Maynier, p. 456; Druffel, p. 312; Pieper, p. 130; Friedensburg dans les *Nuntiaturberitche,* IX. p. lii, 493-494; t. X, p. xxiii.

le nonce et le légat, qui allaient arriver au premier rang de la bataille, afin qu'ils donnent aux autres le bon exemple et qu'on voie sur eux-mêmes le résultat de leurs bénédictions [1].

Les choses en étaient venues jusque-là, lorsque, le 11 mars, arriva un événement tout à fait inattendu qui valut à Verallo et au Pape bien des injures et des railleries et qui ne fit qu'accroître le profond désaccord entre Charles V et Paul III : le transfert du Concile de Trente à Bologne. Cette fatale mesure était très imprévue, car le Concile avait déployé la plus féconde activité, pendant l'hiver de 1546-1547.

Lorsque le cardinal Farnèse fut de retour de sa légation d'Allemagne à Trente, le 14 novembre, il s'appliqua à aplanir le conflit des intérêts pontificaux et impériaux, dans la question du Concile. Le neveu réussit effectivement à gagner à la cause de la suspension, non seulement le cardinal Madruzzo, mais encore l'ambassadeur de Charles, Mendoza [2]. Par ce moyen, la translation allait être évitée. Après des délibérations longues et réitérées, on se mit d'accord sur les points suivants : 1° la publication du décret sur la justification serait ajournée, 2° comme il n'eût pas été convenable que le Concile publiât un décret de réforme, sans le faire accompagner d'un décret dogmatique, et comme, d'autre part, il fallait éviter le reproche de ne rien vouloir faire en cette matière, on prierait le Pape de lancer une bulle de réforme, qui serait lue au Concile et approuvée par lui ; 3° devant la répugnance de l'Empereur pour toute translation et pour éviter une suspension, dont la durée serait indéterminée, on suspendrait tout d'abord le Concile pour six mois. Cet arrangement devrait être soumis à l'approbation du Pape et de l'Empereur. Dans la prévision, que l'Empereur ferait sûrement attendre sa réponse, Farnèse priait le Pape, en lui communiquant ces

[1] Sur l'audience de Verallo à Nordlingen, voy. outre sa lettre du 11 mars 1547 (*Nuntiaturberitche*, IX, p. 511), les communications de Charles V à Mendoza dans Maurenbrecher, p. 102, et Maynier, p. 457; voy. aussi *Depeschen Venet.*, II, p. 191, 195, 203.

[2] Massarelli, *Diarium*, t. III, éd. Merkle, t. I, p. 385. Voy. aussi Pallavicini, liv. VIII, chap. xvi, et *Nuntiaturberitche*, IX, p. 346.

arrangements, d'y donner son adhésion et d'en informer les légats[1]. Les légats, dans leur rapport à Santafiora du 17 novembre[2], firent remarquer que Mendoza, ayant réservé l'assentiment de l'Empereur, ils étaient décidés à réserver de leur côté l'assentiment du Pape à la suspension, sans dire qu'ils avaient plein pouvoir de prendre cette mesure. Ils avaient l'intention de pousser énergiquement, dans l'intervalle, l'expédition du décret sur la justification et ils étaient d'avis, au cas où l'Empereur ne consentirait pas à la suspension, que le Pape fît connaître sa volonté de voir publier sans délai le décret, afin que le Concile pût suivre son cours et être bientôt terminé. Dans leur lettre suivante du 19 novembre à Santafiora, les légats exprimaient, avec plus de force encore, leurs doutes sur l'opportunité de la suspension[3], ils disaient que le moment favorable était déja passé et ils doutaient fort que l'Empereur confirmât l'accord fait avec son représentant; en tous cas, ils demandaient qu'on les avisât le plus tôt possible des dispositions prises pour la continuation des travaux du Concile.

Le Pape aurait préféré, écrivait Santafiora à Farnèse, le 23 novembre[4], à la suite du rapport que celui-ci avait envoyé de Trente[5], et aux légats, le 29 novembre, que la suspension eût été adoptée, aussitôt après l'entente avec l'ambassadeur impérial, sans attendre la réponse de l'Empereur. Si cette réponse était telle qu'on l'espérait, le Pape, d'après la lettre du 29, demandait que la suspension projetée ne vînt pas de lui; il préférait, dans ce cas, envoyer aux légats un bref, les chargeant de soumettre ce projet de suspension au vote de la majorité. Ce bref fut envoyé aux légats par Farnèse, le 13 décembre[6].

La réponse de l'Empereur se fit longtemps attendre; finale-

[1] Lettre du 16-17 novembre 1546, *ibid.*, p. 346; voy. PALLAVICINI.
[2] *Nuntiaturberitche*, IX, p 351-353.
[3] *Ibid.*, IX, p. 353-354.
[4] *Ibid.*, p. 361.
[5] *Ibid.*, p 362.
[6] *Ibid.*, p. 390.

ment ce fut un refus. Les envoyés de Charles, Mendoza et Tolède étaient déjà partis de Trente, lorsque le matin du 20 décembre, les cardinaux Madruzzo et Pacheco, restés pour représenter les intérêts de l'Empereur, se présentèrent aux légats, pour leur faire part de cette décision [1]. L'Empereur, en raison de la situation de l'Allemagne, désirait qu'on ajournât la publication du décret sur la justification et qu'on le remît à l'étude; relativement au devoir de résidence, il approuvait l'expédient, d'après lequel le Pape devait lancer une bulle; mais il réclamait des ménagements particuliers au sujet des intérêts des évêques espagnols. Il repoussait tout à fait la suspension du Concile, alléguant qu'il avait l'espoir, une fois ses armes victorieuses, que l'Allemagne se soumettrait aux décisions du Concile, mais cet événement ne pouvait se produire que si le Concile restait assemblé; dans le cas contraire, il n'y fallait pas compter. Là-dessus, les légats déclarèrent aussitôt aux deux cardinaux impériaux, que, dans ces conditions, si la suspension du Concile était maintenue, il était impossible de donner satisfaction à l'Empereur sur les autres points. Si le Concile restait réuni, le décret de la justification devrait être publié et le reste des travaux de l'assemblée promptement terminé. Ils allaient donc proposer immédiatement aux pères de traiter de la question de résidence et de fixer le terme de la session. Ils le firent, malgré les objections des deux cardinaux, dans la congrégation générale, qui eut lieu l'après-midi du même jour [2]; la décision devait être prise dans la congrégation suivante. Celle-ci eut lieu le 29 décembre [3]. Conformément à la proposition des légats, il fut décidé, à la majorité de plus des deux tiers contre les seize voix des

[1] Voy. là-dessus le rapport des légats à Farnèse du 20 décembre 1546, *ibid.*, p. 398-403; *ibid.*, p. 401, une lettre de Cervini à Maffei du 20 décembre; voy. aussi Pallavicini, liv. VIII, chap. xvi, nos 11, 12.

[2] Voy. Severoli, éd. Merkle, I, p. 109; Massarelli, *Diarium*, II, III éd. Merkle, I, p. 454, 594. La lettre des légats à Farnèse du 20 décembre dans les *Nuntiaturberichte*, IX, p. 401.

[3] Severoli, éd. Merkle, I, p. 111; Massarelli, *Diarium*, II, III, éd. Merkle, I, p. 455, 596. Les légats à Farnèse, du 29 décembre 1546. (*Nuntiaturberichte*, IX, p. 403). Pallavicini, liv. VIII, c. 17, n° 1.

prélats impériaux, dirigés par Pachéco, de tenir la session le 13 janvier, pour la bonne raison que le décret sur la justification était prêt. Le lendemain, les discussions commencèrent sur le devoir de résidence.

Conformément à la résolution prise, la sixième session solennelle[1] fut tenue, le 13 janvier 1547; ce fut une des plus importantes de tout le Concile, car on y publia enfin le décret dogmatique de la justification. Les pères du Concile avaient mis d'autant plus d'ardeur et d'activité à ce sujet, qu'il s'agissait d'une des plus difficiles questions de la Dogmatique et de la plus propre à remédier aux plaies de l'hérésie luthérienne[2], ainsi que l'avait proclamé dès le début l'évêque de' Nobili. Les points les plus difficiles en avaient été en partie étudiés, de la façon la plus approfondie, du 22 au 28 juin 1546, d'abord par les théologiens, puis discutés par les évêques à partir du 30 juin. Les débats avaient été très vifs. A la fin de la congrégation générale du 17 juillet, deux méridionaux au sang un peu trop chaud eurent une scène scandaleuse : l'évêque grec Zanettini de Crête injuria l'évêque Sanfélice de la Cava, si bien que ce dernier arracha quelques poils de barbe à son adversaire[3].

Le projet de décret sur la justification, dont quatre évêques avaient été chargés, le 15 juillet, provoqua une forte opposition[4]. En conséquence, le cardinal Cervini fit appeler plusieurs éminents théologiens et les chargea de préparer de nouveaux projets. Parmi ces théologiens, se trouvait le savant général des ermites Augustins, Girolamo Seripando. Le projet, rédigé d'abord le 11 août, puis remanié encore à la prière de Cervini, servit de base aux délibérations, que provoqua

[1] SEVEROLI, éd. Merkle, I, p. 121; MASSARELLI, *Diarium*, II, III, éd. Merkle, I, p. 458, 601-603; PALLAVICINI, liv. VII, chap. XVIII, nos 10-13.

[2] Voy. EHSES, dans *Roem. Quartalschr.*, XIX, p. 181.

[3] Voy. MASSARELLI, *Diarium*, II, III, éd. Merkle, I, p. 444, 561.

[4] Pour ce qui suit, voir les commentaires de EHSES, *Joh. Groppers Rechtfertigungs lehre auf dem Konzil von Trient*, dans *Roem Quartalsch*, XX, p. 178, où sont surtout utilisées les notes de Seripando. (Cod. VII, D. 12 de la Bibliothèque nationale de Naples.) EHSES publiera tous les actes dans le 5e volume de *Conc. Trid.*

Cervini, de concert avec le premier légat del Monte et divers évêques et théologiens [1]. Il en sortit un nouveau texte, qui fut soumis, le 23 septembre, à la congrégation générale. Ce texte était si différent, en substance et en forme, de la rédaction de Seripando, que celui-ci n'y reconnut plus son travail. Les 27, 28 et 29 septembre, les théologiens discutèrent sur le projet de Cervini; le 1[er] octobre, les prélats entrèrent là-dessus dans le débat spécial, qui fut conduit avec la plus grande profondeur [2]. Ce fut au cours de ces délibérations que Seripando, le 8 octobre, mit sur le tapis la théorie, représentée par quelques savants et de célèbres théologiens tant d'Italie que d'Allemagne, d'une double justification, l'une inhérente, l'autre imputée. Il ne voulait cependant, disait-il, en cette question, se prononcer ni pour l'affirmative, ni pour la négative, mais en appeler à la décision du Concile; s'il se trouvait que la doctrine d'une double justification fût erronée, on pouvait la repousser sans hésitation; si l'opinion contraire prévalait, la vérité ne devait pas être mise sur le même pied que l'erreur; Luther, Butzer et Calvin ne pourraient entraîner dans leur condamnation nos excellents Contarini, Cajetan, Pighius, Pflug, Gropper. Il dut y avoir une grosse émotion, lorsque Seripando proclama la nécessité de discuter la doctrine différente en apparence de ces hommes, qui avaient combattu éloquemment pour l'Église et dont la plupart combattaient encore, de discuter, dis-je, cette doctrine si mûrement, que jamais on ne pût reprocher au Concile de l'avoir traitée inconsidérément [3].

La proposition de Seripando donna lieu aux discussions les plus sérieuses; outre la justification imputée, on aborda aussi la difficile question de la certitude du salut chez les justifiés. Du 15 au 26 octobre, il n'y eut pas moins de dix réunions de théologiens, qui, presque tous, donnèrent leur avis

[1] Massarelli, *Diarium*, III, éd. Merkle, I, p. 569; Ehses, p. 179.

[2] *Ibid.*, p. 575; Ehses, p. 179.

[3] Voy. Theiner, *Acta*, I, p. 234, et Ehses, p. 180, qui proclame justement les grands services que rendit Seripando au cours des négociations.

en d'amples traités écrits [1]. Des représentants des tendances les plus diverses, professeurs de la Sorbonne et de Salamanque et membres des anciens ordres, luttèrent d'émulation, pour apporter de la clarté dans une question qui, même chez les catholiques les plus sûrs, avait produit de grandes divergences d'opinion. Parmi les nouveaux ordres, la Compagnie de Jésus présentait deux savants des plus distingués, dans la personne des Espagnols Salmeron et Laynez; tous deux étaient là, à titre de théologiens du Pape, et jouissaient à ce titre d'une certaine préséance. Ils devaient surtout d'ailleurs la place importante qu'ils occupaient à leur profonde science et à leurs dons brillants d'exposition, en particulier Laynez, dont le vote, dans la session de clôture, fut un des plus décisifs [2].

Le résultat de cette délibération des théologiens fut, au grand chagrin de Seripando, le rejet de la justification imputée, par trente-deux voix contre cinq. Quant à la malheureuse théorie du compromis, inspirée par de bonnes intentions, elle sortit encore plus endommagée des nouveaux débats spéciaux des évêques, qui discutèrent du 9 novembre au 1[er] décembre. Tous les pères la rejetèrent, persuadés qu'ils étaient avec raison, que la justification inhérente par la miséricorde de Dieu contenait tout ce qui était nécessaire pour le salut éternel et que, dans ces conditions, il était inutile d'admettre encore une justification imputée, la justice et la grâce rédemptrice du Christ étant le seul fondement de la rédemption de l'homme. Seripando lui-même, qui défendit avec autant de calme que de talent l'opinion qui lui était chère, dut s'incliner devant le poids de ces arguments. Il battit en retraite, en recouvrant son opinion d'expressions, dont les termes généraux prêtaient aux deux interprétations [3].

[1] MASSARELLI, *Diarium*, III, éd. Merkle, I, p. 580; THEINER, *Acta*, I, p. 239; EHSES, p. 182.

[2] Le meilleur texte est dans GRISAR, *J. Laynez, Disput. Trid.*, II, p. 153.

[3] EHSES, p. 187.

Dans la congrégation générale du 17 décembre 1546, le cardinal del Monte appela encore une fois l'attention des pères sur une deuxième question délicate : la conscience du salut chez les justifiés. Del Monte était d'avis de laisser provisoirement de côté cette question, qui ne touchait pas strictement à l'objet discuté et qui aurait eu pour résultat de retarder encore la publication du décret, depuis si longtemps préparé, sur la justification. Le cardinal Pacheco lui fit une forte opposition. Les deux cardinaux avaient chacun de nombreux partisans, en sorte qu'on se demanda longtemps qui allait l'emporter. Enfin, ce fut la proposition de del Monte, de laisser de côté cet article et de se borner à la condamnation des erreurs notoires, qui eut le dessus [1].

Le décret de la justification, rédigé après de si profondes et de si universelles discussions, après tant de projets et tant de changements, qui demandèrent de si pénibles soins, et publié le 13 janvier 1547, comprend seize chapitres et trente-trois canons. C'est un chef-d'œuvre de théologie, qui formule clairement et vigoureusement la vérité catholique, en condamnant aussi bien les erreurs pélagiennes que les erreurs protestantes [2].

Partant de ce principe, que les païens, par leurs forces naturelles, pas plus que les juifs, par la loi mosaïque, ne peuvent obtenir leur justification, c'est-à-dire l'état de grâce, qui fait les enfants de Dieu, le décret proclame tout d'abord que le Christ seul est le salut du monde par la communication des mérites de sa Passion, mais seulement pour ceux qui croient en Lui et qui sont régénérés en Lui par le baptême. Chez les

[1] SEVEROLI, éd. Merkle, I, p. 109

[2] C'est l'opinion de HERGENROETHER (*Kirchengesch*, II, p. 1, 405); voy. aussi celle de HARNACK (*Dogmengesch*, III, p. 605) qui dit que le décret « fut à beaucoup de points de vue un excellent travail » et va jusqu'à dire : « Il est permis de douter que la Réforme se fût produite si ce décret avait été rendu par exemple au Concile de Latran et eût pénétré réellement dans la chair et le sang de l'Église. » Sur l'idée tout à fait erronée que Ranke s'est faite du décret (*Paepste*, I[6], p. 134), voy. *Histor. polit. Bl.*, XXXII, p. 399. Sur le sens du 22[e] canon, voy. STRAUB dans *Zeitschr. für Kath. Theol.*, XXI, p. 107, 208.

adultes, la justification prend naissance avec l'appel de Dieu par la grâce prévenante, indépendamment de tout mérite surnaturel de l'homme. Celui-ci peut résister à la grâce ou y concourir librement; dans les deux cas, le libre arbitre agit et pourtant le concours dépend de la grâce.

Par la justification, l'homme obtient non seulement la rémission de ses péchés, mais il est aussi intérieurement sanctifié. Ce renouvellement n'est donc pas seulement imputé et attaché extérieurement à l'homme, mais c'est un renouvellement profond, intérieur, transformant l'âme de fond en comble.

Pour la justification, la foi ne suffit pas seule, il faut qu'il s'y mêle l'espérance et la charité, car, comme on le lit dans l'Écriture, la foi doit agir par la charité, car la foi sans les œuvres est morte. La foi agissante dans la charité opère, avec l'assistance constante de la grâce, par l'accomplissement des commandements de Dieu et de l'Église, assurant ainsi un progrès constant de vertu en vertu.

A l'égard de la conscience absolue du salut, affirmée par les novateurs en religion, la doctrine catholique pose en principe que personne en cette vie ne peut approfondir le secret de sa prédestination par Dieu, ni avoir, ~~sous~~ sans une révélation spéciale, l'entière certitude, qu'il appartient au nombre des élus.

Pendant que le décret sur la justification était adopté, à l'unanimité, dans la session du 13 janvier 1547, le décret de réforme sur le devoir de résidence rencontrait dans les détails de multiples résistances. En conséquence, les légats arrêtèrent de soumettre les projets à l'examen d'une congrégation générale et de décider là-dessus. On fixa la prochaine séance au 3 mars, et il fut interdit aux pères de quitter Trente auparavant. Ainsi se termina la sixième session, si importante, qu'avait présidée l'archevêque de Spalato, Andrea Cornaro et où l'évêque de Salpe, Tommaso Stella, avait prêché. Y assistaient les deux légats, les cardinaux Madruzzo et Pacheco, dix archevêques, quarante-sept évêques, deux procurateurs, cinq généraux d'ordres, deux abbés. Les envoyés

impériaux étaient absents, ceux de la France s'abstinrent d'y prendre part[1].

Par la publication du décret sur la justification, mis au point, en des circonstances si difficiles, par un long et sérieux travail, le Concile avait atteint, dans la sixième session, son point culminant. Une satisfaction générale régnait chez tous les membres, au sujet de la publication de cette importante décision. On pouvait croire que le Concile allait maintenant être bientôt terminé, car, avec ce décret, la partie la plus importante de sa tache, au point de vue dogmatique, était remplie, et il n'y avait plus qu'à tirer les conclusions des décisions précédentes dans la doctrine des sacrements[2]. Le cardinal-légat était si rassuré par cet heureux succès, qu'il ne redoutait plus maintenant les menaces d'un Concile national allemand, renouvelées du côté impérial; il écrivait à Rome, qu'on pouvait envisager ces nouvelles avec tranquillité et y répondre par l'offre de l'envoi d'un légat[3]. Le Pape, lui aussi, se montrait très satisfait du résultat de la sixième session[4]. Dans la réponse, qui fut faite à l'ambassadeur impérial extraordinaire, Juan de Mendoza, avant son départ de Rome, le 30 janvier[5], le Pape, relativement à la politique de l'Empereur vis-à-vis du Concile[6], fit les déclarations suivantes : après que l'opiniâtreté des protestants était allée si loin, que Charles V lui-même avait jugé nécessaire de recourir aux armes contre eux, il paraissait superflu au Pape de prolonger le Concile, uniquement par égard pour eux, alors surtout que les succès des armes impériales offraient la possibilité de ramener les novateurs en religion à l'obéissance envers le Saint-Siège. Les décisions dogmatiques prises, dans l'intervalle, par le Concile, ne pouvaient que

[1] Voy. Knoepfler, dans *Wetzer und Weltes Kirchenlex*, XI², p. 2065.
[2] *Ibid.*, p. 2066.
[3] Cervini à Maffei, 26 janvier 1547. (*Nuntiaturberichte*, IX, p. 424.)
[4] Pallavicini, liv. IX, chap. I, n° 2.
[5] Voy. plus haut.
[6] Voy. la lettre de Farnèse à Verallo du 5 février 1547 (*Nuntiaturberichte*, IX, p. 453, 454, voy. *ibid.*, XXXIX) ; Pallavicini, liv. 9, c. 3, n° 4.

servir à ce résultat et non y être un obstacle ; malgré cela, le Pape, conformément à l'accord fait par Farnèse avec Diego de Mendoza, à Trente, avait essayé de donner satisfaction à l'Empereur, en faisant ajourner les décisions dogmatiques, grâce à la suspension du Concile, mais Charles n'y ayant point consenti, le Concile s'était vu dans l'obligation de poursuivre ses travaux, car on ne pouvait laisser les prélats inactifs, à Trente, sans s'exposer à voir le Concile se dissoudre de lui-même. Il n'y avait pas lieu, comme l'Empereur le demandait, de revoir de nouveau à fond, avant de le publier, l'article de la justification, car on n'y avait rien négligé, puisque le Concile s'y était consacré pendant six longs mois. Soumettre avant sa publication ce décret aux universités, comme Charles V l'eût souhaité, eût été non seulement superflu, car on connaissait d'avance leurs opinions, mais cela eût été contraire à l'autorité du Concile.

Après la sixième session, le Concile se mit allégrement et tout plein d'espoir à préparer la septième [1]. Dans la congrégation générale du 15 janvier, del Monte proposa aux Pères comme sujet de délibération pour la septième session, en ce qui concernait le dogme, la doctrine, les sacrements, en ce qui concernait la réforme, de nouvelles délibérations sur le devoir de résidence et sur les abus et obstacles inhérents à ce sujet. Le 17 janvier, Cervini leur soumit le résumé des points qui devaient être étudiés pour le décret dogmatique, signalant notamment quatorze erreurs sur les sacrements en général, dix-sept sur le baptême et quatorze sur la confirmation. Ces erreurs furent d'abord soumises aux délibérations des théologiens; étudiées par ceux-ci et divisées en trois groupes, elles revinrent le 7 février devant les pères et furent ensuite mises en délibération dans les congrégations générales du 8 au 21 fév ier. Comme la doctrine des sacrements avait été très amplement élucidée par Pierre Lombard,

[1] Voy. là-dessus Severoli, éd. Merkle, I, p. 123-136; Massarelli, *Diarium*, II, III, *ibid.*, p. 458-465, 603-621; Pallavicini, liv. IX, chap. I, p. 1-11; Knoepfler, p. 2066-2069.

saint Thomas et leurs commentateurs, il ne parut pas nécessaire, comme pour la justification, d'exposer en détails le point de vue catholique; le décret devait surtout consister en canons condamnant les erreurs. Quelques pères auraient désiré qu'on désignât nommément les auteurs des fausses propositions condamnées; l'assemblée passa outre. Toutes les questions théologiques furent éclairées avec le plus grand soin et tout le temps nécessaire, particulièrement dans le débat général sur le Saint-Sacrement. Le décret fut définitivement arrêté le I[er] et le 2 mars, après qu'il eut été fait de nombreuses modifications au projet original; il se compose d'un avant-propos, de treize canons sur les sacrements en général, de quatorze sur le baptême et de trois sur la confirmation.

Pour préparer les questions de réforme, on choisit, le 20 janvier, parmi les Pères du Concile une députation de canonistes. Celle-ci se mit à l'ouvrage le lendemain et jusqu'au 29 janvier sous la présidence de del Monte, puis vinrent du 31 janvier au 7 février les délibérations dans les congrégations générales. On reprit en partie les prescriptions déjà contenues dans le décret de réforme de la sixième session, on y joignit les différents vœux séparés, émis dans la session. Au cours de ces premières délibérations on laissa encore en suspens la question de savoir si ce décret serait publié tel quel ou si on le soumettrait encore à un nouveau travail d'ensemble. Ce ne fut que dans la congrégation générale du 24 février, où furent reprises les délibérations sur la réforme, que les légats proposèrent au Concile de prendre une décision définitive. Le lendemain il fut résolu que le décret tel qu'il avait été lu dans la sixième session serait considéré comme approuvé, ayant été agréé par la majorité[1]. Le nouveau décret de réforme, composé de quinze chapitres, fut définitivement établi le 26 et le 28 février pour la septième session. Il traitait des qualités exigibles pour l'épiscopat, de

[1] Voy. Severoli, éd. Merkle, I, p. 132-135; Massarelli, *Diarium*, II, III, *ibid*, p. 464, 617-619.

la visite des diocèses, de la tenue des églises, des obligations des chapitres pendant les vacances des évêchés, de la consécration, de l'approbation de ceux qui étaient présentés, du soin des hôpitaux et des droits du clergé; surtout il prenait des dispositions décisives contre le cumul des évêchés et des bénéfices. Plusieurs eussent voulu nommer expressément les cardinaux, mais les légats s'y opposèrent, sur un avis venu de Rome et marquant que la réforme en ce qui concernait les membres du sénat suprême de l'Église, était réservée au Pape; on écarta de même, la question de savoir si le devoir de résidence des évêques était de droit divin. En fait, Paul III, par un décret publié dans le consistoire du 18 février 1547, prit pour les cardinaux des ordonnances semblables et décida que ceux-ci ne devaient posséder qu'un seul évêché et être astreints au devoir de résidence. Del Monte en fit part aux Pères le 25 février et le 2 mars [1].

La septième session solennelle, tenue le 3 mars 1547 [2], publia les deux décrets qui avaient été préparés; plusieurs nouvelles objections y furent faites par quelques pères au décret de réforme. L'archevêque Jacopo Cauco de Corfou présida; il n'y eut pas de sermon, parce que l'évêque de Saint-Marc, Martirano, qui en avait été chargé, ne put parler par suite d'un enrouement. Étaient présents les légats et le cardinal Pacheco, neuf archevêques, cinquante-deux évêques [3], deux abbés, cinq généraux d'ordres. La session suivante fut reportée au 21 avril.

On ne s'attendait pas, après ce nouveau succès, à ce que les travaux du Concile, qu'on croyait devoir maintenant s'achever rapidement, allaient subir une interruption de plusieurs années. Déjà plusieurs pères s'étaient plaints du climat malsain de Trente. Ces plaintes redoublèrent alors, car vers le

[1] Severoli, éd. Merkle, I, p. 135; Massarelli, *Diarium*, III, *ibid.*, p. 619. Le décret dans Merkle, t. I, p. 621.

[2] Severoli, éd. Merkle, I, p. 136; Massarelli, *Diarium*, II, III, éd. Merkle, I, p. 465, 621; Pallavicini, liv. IX, chap. xii.

[3] Voyez-en l'énumération dans Massarelli, *Diarium*, III, éd. Merkle, I, p. 622.

temps de la septième session, une maladie contagieuse et fréquemment mortelle, la fièvre pourprée (mal di petecchie), éclata dans la ville. On disait que les contrées avoisinantes ne voulaient plus avoir de rapports avec Trente à cause de l'épidémie. La peur qui s'empara des pères fournit une occasion de transférer le Concile ailleurs, occasion que les légats ne laissèrent pas échapper cette fois. Si l'on songe à l'insupportable pression que l'Empereur avait exercée par ses prétentions à l'égard du Concile sur les légats et les pères, on concevra que ceux-ci aient mis à profit une occasion comme celle-là de rendre à l'assemblée de l'Église son indépendance par le transfert dans une ville qui échappât à la domination de Charles [1]. Les légats y mirent, il est vrai, un empressement un peu excessif. Dans une lettre du 5 mars, les cardinaux-légats présidents demandèrent à Farnèse ce qu'il fallait faire en présence de la durée de l'épidémie. Ils n'attendirent cependant pas les ordres du Pape. Le 6 mars, l'évêque Loffredo de Capaccio étant mort, la peur augmenta, ils crurent qu'il n'y avait plus de temps à perdre et après avoir demandé une consultation médicale sur le caractère contagieux de la maladie à Balduino Balduini, médecin de del Monte, et à Girolamo Fracastor, médecin du Concile, ils soumirent la question le 9 mars à la congrégation générale. Del Monte déclara que depuis la dernière session douze prélats étaient partis, les uns sans avoir obtenu la permission qu'ils en avaient demandée, les autres sans l'avoir même sollicitée; d'autres avaient déclaré qu'ils partiraient pour éviter la contagion; il était donc nécessaire que le Concile prît une décision. Les légats, déclara del Monte, n'avaient pas l'intention d'influencer le Concile, mais seulement de prendre l'avis de la majorité; ils ne pouvaient cependant consentir à la dissolution du Concile. Pacheco pourtant demanda si on avait bien le droit de déplacer le Concile de Trente, sans que le Pape et l'Empereur en eussent été prévenus. Il demanda qu'on

[1] Opinion de Euses dans *Roem. Quartalschr.*, XIX, p. 185. Voy. Vermeulen, *Die Verlegung des Konzils von Trient*, Regensburg, 1890.

attendit quelques jours. Les prélats espagnols, napolitains et quelques autres étaient du même avis. La grande majorité se prononça pourtant pour que le Concile fût éloigné de Trente le plus vite possible; les avis ne différèrent que sur la façon de procéder; recourrait-on à une suspension, à une translation ou se bornerait-on à permettre à chacun de s'éloigner pour quelque temps? La décision fut ajournée au lendemain. Ce jour-là, del Monte déclara que les légats ne verraient qu'avec répugnance une suspension ou une libre dispersion, ces deux mesures pouvant amener la dissolution complète. Il leur semblait que le mieux serait la translation dans une autre ville appropriée et pas très éloignée de Trente; il recommandait Bologne comme la localité qui leur paraissait le plus désignée. Pacheco répondit que le Pape seul avait pouvoir de décider une translation; que cette translation ne manquerait pas de mécontenter l'Empereur, les autres princes et toute la chrétienté, au cas où elle ne serait pas justifiée par des motifs suffisants; or la maladie présente n'était pas un motif suffisant, car les médecins du pays ne la jugeaient ni si importante ni si dangereuse que Balduini et Fracastor l'avaient représentée. Comme les légats ripostaient, Pacheco déclara encore une fois que le Pape seul possédait l'autorité suffisante pour une pareille mesure et que les légats n'avaient pas pour cela des pouvoirs spéciaux. Les autres prélats impériaux s'unirent à lui et firent dans le même sens des déclarations écrites. Pour conclure, ils déclarèrent que si les autres partaient sans motifs suffisants, eux resteraient à Trente et garderaient ainsi par devers eux l'autorité du Concile. Plusieurs membres de la majorité voulurent alors se rendre immédiatement à la cathédrale pour y tenir session et décider la translation : les légats firent renvoyer cet acte au lendemain pour éviter l'apparence d'un procédé tumultueux.

Dans cette huitième session [1], tenue le 11 mars, del Monte

[1] Voy. SEVEROLI, éd. Merkle, I, p. 142-144; MASSARELLI, *Diarium*, II, III, *ibid.*, p. 466, 625; PALLAVICINI, liv. IX, chap. XV.

résuma encore une fois les délibérations faites jusque-là sur cette question, fit connaître par Severoli, le promoteur du Concile, les dispositions prises au sujet de la maladie régnante et lut ensuite le projet du décret de translation. Après que Pacheco eut élevé encore une protestation et que Saraceno, évêque de Matera, eut fait les objections qu'il croyait nécessaires, l'assemblée passa au vote, qui réunit une majorité des deux tiers pour le décret de translation à Bologne[1]. Alors seulement del Monte révéla aux Pères que les légats étaient autorisés depuis le début par une bulle papale à procéder à une translation du Concile, ce qu'ils avaient évité intentionnellement jusque-là, pour ne pas peser sur la liberté des décisions, puis il fit lire la bulle du 22 février 1545 et proclama, aussitôt après, la translation du Concile à Bologne, où la prochaine session devait avoir lieu au jour déjà fixé, le 21 avril[2].

Le même jour, les légats envoyèrent à Farnèse un rapport sur ce qui s'était passé, avec prière à la Curie de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la prompte réunion du Concile à Bologne. Ils écrivirent aussi au nonce Verallo pour que celui-ci dûment averti pût défendre le décret devant l'Empereur[3]. Le 12 mars, les légats quittèrent Trente

[1] Le chiffre des voix diffère chez les historiens; d'après Pallavicini, sur cinquante-six pères, trente-huit votèrent pour, sans condition, quatorze votèrent contre, deux avec « non liquet ». Vermeulen et Knoepfler, (*Kirchenlex.*, XI², p. 2070) suivent Pallavicini. D'après Severoli, il y eut trente-quatre voix pour, quatorze contre, deux avec « non liquet » ; d'après Massarelli, trente-neuf pour, quatorze contre, « aliqui » avec des réserves, « aliqui neutrales ».

[2] Pallavicini (liv. IX, chap. xiii, n° 2) contredit l'assertion de Sarpi qui dit que, dès le jour de la septième session, les légats avaient reçu du pape un ordre secret pour la translation du Concile. Sur l'entière liberté qu'eut le Concile dans cette décision et sur la non-intervention du Pape, voy. aussi Vermeulen, p. 20.

[3] La lettre des légats à Farnèse du 11 mars 1547 dans les *Nuntiaturberichte,* IX, p. 651, 655. Extraits de la lettre parallèle des légats à Verallo, *ibid.*, p. 518 et 652, 654 dans les remarques. Voy. aussi la lettre de Pietro Foscheri, podestat de Trente, au duc Hercule de Ferrare, du 12 mars 1547 (*ibid.*, p. 655), et la lettre d'un inconnu rédigée dans un esprit absolument contraire (du cercle de Madruzzo?), *ibid.*, p. 652-659.

avec la majorité des Pères; le 22 mars, Cervini, accompagné de nombre d'évêques, fit son entrée à Bologne, où del Monte le suivit, le 26[1]. Les prélats impériaux, au nombre de quatorze[2], restèrent à Trente.

Le transfert précipité du Concile à Bologne fut pour la cour pontificale et pour le monde entier une surprise. La majorité de la Curie fut dans la joie, lorsque la nouvelle en arriva à Rome. Il n'en fut pas de même du perspicace Paul III, qui avec sa prévoyance ordinaire se rendit vite compte des désagréments qu'allait amener cette mesure hâtive prise sans son assentiment[3]. Il ne dissimula pas aux légats du Concile sa façon de voir[4], cependant il ne crut pas les devoir désavouer, puisqu'ils croyaient avoir agi selon ses intentions. En fait le transfert ne pouvait plus être attaqué, puisqu'il avait été décidé par la majorité des membres du Concile[5]. Dans un Consistoire du 23 mars 1547, le Pape approuva la mesure prise, à laquelle trois cardinaux seulement s'opposèrent, les Espagnols Juan Alvarez de Tolède, et Francisco de Mendoza, ainsi que Sadolet[6].

[1] Sur le concile à Bologne et les événements contemporains qui s'y rapportent, voy. MASSARELLI, *Diarium* (IV) *de concilio Bononiensi a 12 martii usque ad 10 novembris 1549,* éd. Merkle, I, p. 627-873; SEVEROLI, éd. Merkle, I, p. 144-147; PALLAVICINI, liv. IX, ch. XVII jusqu'à liv. XI, ch. VI; VERMEULEN, p. 20 (voy. en plus LITER. Rundschau, 1891, p. 355); VERMEULEN, *Das XIX allgemeine Konzil in Bologna,* Ratisbonne, 1892; KNOEPFLER, 2070-2072; *Nuntiaturberichte,* IX et X; CARCERERI, *Storia esterna del conclio di Bologna,* Montevarchi, 1903; EHSES dans *Roem Quartalschr.*, 1902, p. 429, et CARCERERI, dans *Archives di Trentino,* XVIII (1903), p. 64.

[2] Voy. l'énumération dans MASSARELLI, *Diarium,* IV, éd. Merkle, I, p. 638. Le travail projeté par CARCERERI, *Il concilio di Trento dalla traslazione alla sospensione,* » n'est malheureusement pas encore paru.

[3] Voy. PALLAVICINI, liv. IX, chap. XVI; MAYNIER, p. 511.

[4] Il fit écrire par Maffei qu'il aurait préféré voir le Concile rester encore quelques mois à Trente et y poursuivre ses travaux: les décrets nécessaires auraient pu être rendus dans les deux sessions suivantes et peut-être aurait-on pu clore (PALLAVICINI, liv. IX, chap. XVII).

[5] Voy. WIENER, *Jahrb. der Literatur,* chap. CXV, p. 114.

[6] PALLAVICINI (liv. IX, chap. XVI) suivant MASSARELLI, *Diarium,* IV, éd. Merkle, p. 635, donne le 23 mars, tandis que le rapport détaillé de Bonifazio Ruggieri (dans *Nuntiaturberichte,* IX, p. 528) remet le consistoire au 24. Dans les *Acta consist.*, ce consistoire n'est pas mentionné.

Dès le début, Paul III, aidé en cela par le cardinal Farnèse, s'efforça par tous les moyens d'éviter que cet événement imprévu vînt accroître encore la tension déjà assez forte qu'il y avait avec l'Empereur. Mais l'ambassadeur impérial Vega ne voulut pas accepter d'excuses; le Pape eut beau lui assurer qu'il n'était pour rien dans la translation, il refusa de le croire[1].

Charles V pensait de même. Le 17 mars, il avait envoyé à Rome un courrier pour avertir Vega d'avoir à exprimer son mécontentement au Pape et d'en obtenir coûte que coûte le retour du Concile à Trente. L'ambassadeur reçut cet ordre le 24 mars et le fit porter au Vatican le même soir. Avant l'audience, le cardinal Farnèse le conjura de se modérer et « de mettre plutôt de l'eau que du bois dans le feu ». « Je n'apporte ni eau ni feu, répondit Vega, mais je ferai ce que Sa Majesté m'a commandé. » Comme Paul III était très irrité, l'audience n'eût pas manqué d'être violente, si le sage Pape ne s'était pas dominé au dernier moment. Il répondit à Vega d'une façon détachée qu'il n'était en rien responsable de la translation. Cette mesure l'avait surpris autant que l'Empereur. Comme le Concile l'avait résolue à une majorité de plus des deux tiers, il ne pouvait, sans blesser publiquement sa liberté, obliger l'assemblée à retourner à Trente et cela d'autant moins que l'épidémie y régnait toujours. Si le Concile prenait de son propre mouvement la décision d'y retourner, cela lui serait d'autant plus agréable que le désir de Sa Majesté serait accompli, mais en attendant, il était nécessaire que le Concile se réunît au complet d'abord dans le lieu où il avait été régulièrement transféré, Charles V n'avait donc qu'à ordonner aux évêques restés à Trente de se rendre à Bologne, ce qui leur permettrait de faire valoir les raisons invoquées par l'Empereur et de décider d'autant plus facilement ainsi les autres Pères à revenir à Trente. Le séjour à Bologne ne pouvait pas paraître sus-

[1] Voy. la lettre de Maffei du 26 mars et celle de Farnèse du 5 avril, dans les *Nuntiaturberichte*, IX, p. 527, 530.

pect, car plusieurs Conciles avaient été tenus même à Rome. De plus Bologne était entourée de territoires dont les princes étaient connus pour être les plus fidèles partisans de l'Empereur; du reste cette grande ville offrait toutes les conditions nécessaires pour la tenue d'une semblable assemblée, de même qu'elle était tout indiquée pour une rencontre éventuelle entre le Pape et l'Empereur. En ce qui concernait la sécurité que Charles s'était engagé à assurer au Concile, il n'en pouvait être question que si cette sécurité était menacée, ce qui n'était assurément pas le cas ici. Paul III ajouta que si l'Empereur se considérait comme le fils premier né de l'Église, lui le Pape, quoique indigne, en était le chef [1].

Verallo répéta l'essentiel de ces déclarations dans une audience que l'Empereur lui accorda à Plauen le 14 avril 1547.

L'Empereur, qui tout l'hiver avait été souffrant, avait eu longtemps l'intention d'abandonner à son frère Ferdinand et au margrave Albrecht de Kulmbach le soin de détrôner l'électeur de Saxe Jean-Frédéric; lui-même songeait à se rendre à Francfort-sur-le-Mein pour marcher de là contre Philippe de Hesse [2]. La nouvelle, que Jean-Frédéric avait réussi le 2 mars à faire prisonnier le margrave Albrecht à Rochlitz et que d'autre part Ferdinand Ier était menacé par les Utraquistes de Bohême, décidèrent Charles à changer son plan [3]. Contre l'avis de ses médecins, il prit la résolution de courir aussi rapidement que possible au secours de son frère et du duc Moritz, pour livrer en personne une bataille décisive à Jean-Frédéric. Dès le 13 avril, il franchit la frontière de Saxe. Il fit son premier campement de nuit à Adorf, le second à Plauen.

L'audience que Verallo y eut fut telle que sa position

[1] Voy. le rapport de Farnèse du 5 avril 1547 (*Nuntiaturberichte*, IX, p. 531; on y trouve aussi le rapport de l'ambassadeur de Ferrare) et celui de Vega du 20 mars 1547, dans MAYNIER, p. 516.

[2] Voy. MAURENBRECHER, p. 54, et RANKE, *Deutsche Gesch.*, IV[6], p. 369.

[3] *Commentaires*, p. 179. Sur la menace de Ferdinand I[er], voy. HUBER, IV, p. 125.

était presque intenable. Charles, interrompant les explications du nonce, déclara que jamais il ne croirait que la translation du Concile eût été faite à l'insu du Pape, car celui-ci n'avait jamais désiré que l'assemblée fût tenue à Trente; l'épidémie n'était qu'un prétexte. Verallo lui ayant fait remarquer que Paul III ne pouvait revenir sur une décision du Concile, l'Empereur répondit qu'il savait depuis longtemps que Sa Sainteté excellait à tourner les choses dans le sens qui répondait le mieux à ses désirs; il ajouta avec colère : « Le Pape ne pense qu'à prolonger sa vie, qu'à agrandir sa maison, qu'à amasser de l'argent; pour atteindre son but il néglige les devoirs de sa charge. Nous le connaissons : c'est un vieillard entêté qui travaille à la ruine de l'Église. Ceux qui ont promis de se soumettre au Concile qui siège à Trente ont maintenant un prétexte légitime de rejeter le Concile de Bologne. Mais nous aurons quand même un Concile qui répondra au désir de toute la chétienté et abolira tous les abus. Nous savons jusqu'où va notre autorité et qu'il est de notre devoir à nous, Empereur, d'assurer la liberté du Concile, qu'on le veuille ou non. Si cela est nécessaire, nous enverrons les évêques non seulement à Bologne mais à Rome même et nous les y accompagnerons en personne. »

Verallo chercha à défendre son maître contre des attaques si peu mesurées. Il fit observer entre autres choses que les évêques présents à Bologne s'y étaient transportés de leur propre gré, tandis que ceux qui se trouvaient à Trente y étaient restés conformément à la volonté de Sa Majesté; qu'on ne pouvait donc pas dire d'eux qu'ils n'avaient pas été libres et qu'il n'y avait pas de raison pour prétendre que les autres n'avaient pas usé de la même liberté. L'Empereur se sentit si touché par la justesse de cette remarque, qu'il cria à Verallo : « Allez, nonce, je ne veux pas discuter avec vous, si vous voulez quelque chose, arrangez-vous avec Granvelle[1]. »

[1] Voy. dans *Nuntiaturberichte*, IX, p. 536, le rapport de Verallo écrit le 14 avril 1547, et dans MAURENBRECHER, p. 106, et MAYNIER, p. 520, la lettre de Charles V à Mendoza du 15 avril 1547.

Dix jours après cette audience, les événements se décidèrent à Muhlberg-sur-l'Elbe : en quelques heures, l'Empereur dispersa toute l'armée de Saxe et fit prisonnier l'électeur Jean-Frédéric; ce ne fut pas une bataille, disait Mélanchthon, ce fut une déroute [1]. La perte totale des Impériaux s'éleva à une cinquantaine d'hommes, y compris ceux qui plus tard succombèrent à leurs blessures. Du côté de ceux de l'Électeur, il y eut plus de deux mille hommes tués. Ils perdirent tous leurs drapeaux, vingt et une pièces d'artillerie et six cents voitures de munitions et de bagages [2].

Le 5 mai, l'Empereur était devant Wittemberg; le 19, un traité fut conclu, par lequel Jean-Frédéric renonçait à sa dignité d'électeur et consentait à livrer ses forteresses. A la suite de la défaite de l'électeur, le cercle de la Basse-Saxe se soumit et le 19 juin le landgrave Philippe de Hesse en fit autant. Profondément découragé et abattu, ce prince se rendit à merci. L'Empereur le fit mettre en lieu sûr ainsi que l'électeur de Saxe [3]. La victoire était complète et plus brillante que le prudent Habsbourg n'avait osé l'espérer.

La nouvelle des grands succès de l'Empereur dans le nord de l'Allemagne produisit à Rome une impression d'autant plus profonde [4] que sur la foi d'autres nouvelles récentes, on y avait cru que Charles V aurait longtemps affaire avec ses adversaires. Au lieu de cela, le monarque qui s'était fait entendre si menaçant contre Verallo venait d'atteindre à une puissance telle, que depuis des siècles aucun empereur romano-allemand n'en avait possédé de pareille. Le Pape eut d'autant plus peur de Charles V, que par suite de la mort de François I[er], survenue le 31 mars, le secours qu'il espérait trouver auprès de la France devenait très incertain. Non seulement Montmorency, qui était un ami de l'Empereur, avait repris toute son influence sur le nouveau roi, mais

[1] *Corp. Ref.*, VI, p. 587.

[2] Voy. Lenz, *Die Schlacht bei Multlberg*, Gotha, 1789; Janssen-Pastor, III[18], p. 659; *Venet. Depeschen*, II, p. 234; *Nuntiaturberichte*, IX, p. 547.

[3] Voy. Janssen-Pastor, III[18], p. 661, 663.

[4] Voy. Campana, p. 393-394.

Henri II se montrait opposé à tout Concile tenu sous l'influence du Pape [1]. Par suite, le nouvel ambassadeur, Diego de Mendoza, arrivé le 11 avril pour remplacer Vega, trouva le Pape beaucoup plus accessible. Même lorsque Mendoza le menaça d'une protestation impériale et d'un Concile national, Paul III eut la patience de se contenir [2]. En même temps les pères du Concile, réunis à Bologne, cédèrent si bien qu'ils décidèrent, le 19 avril, d'ajourner jusqu'au 2 juin la publication de nouveaux décrets et de se borner, dans la séance fixée au 21 avril, à annoncer cette prorogation [3].

La victoire de Muhlberg fut annoncée à Paul III d'abord par Mendoza [4], puis par une lettre de Ferdinand Ier du 25 avril [5]. Le Pape y répondit, le 20 mai [6], dix jours après, il adressa aussi à l'Empereur une lettre de félicitations [7]. L'événement fut célébré à Saint-Pierre par un service solennel.

Le cardinal Farnèse s'occupait alors fébrilement d'aplaplanir les différends entre l'Empereur et le Pape. Infatigablement il négociait avec Mendoza d'un côté, avec le Pape et les cardinaux les plus influents, comme Morone, Crescenzi, Ardinghello, Santafiora, de l'autre. Il réussit à obtenir une entente à propos des subsides des églises espagnoles promis à Charles V. Après que Mendoza se fut déclaré d'accord avec lui sur l'évaluation à 400 000 ducats de l'argent à tirer des biens des couvents, le Pape donna son consentement à l'expédition de la bulle à ce sujet, quoiqu'il lui semblât qu'il aurait pu refuser, en raison des derniers événements, de l'op-

[1] Voy. Druffel, *Sfondrato*, p. 322.

[2] Voy. le rapport de Ruggieri du 30 avril 1547, dans *Nuntiaturberichte*, X, chap. xxxii.

[3] Voy. Massarelli, *Diarium*, IV, éd. Merkle, I, p. 642; Pallavicini, liv. IX, chap. XX, n° 4.

[4] Voy. *Nuntiaturberichte*, X, p. 532-538.

[5] Cette lettre a été imprimée dans les *Nuntiaturberichte*, IX, p. 677, d'après le texte qui est aux archives d'État de Vienne.

[6] Voy. Brevia Pauli, III (*Arm.* 41, XXXIX, n° 475. Archives secrètes papales) au supplément n° 78.

[7] Raynald, 1547, n° 101. Le 29 juillet Paul III félicita Ferdinand Ier de ses succès en Bohême (voy. *ibid.*, n° 104).

position de l'Empereur au transfert du Concile et de l'inutilisation pour l'Église des victoires remportées en Allemagne [1].

Le cardinal Farnèse fit espérer encore aux imperiaux d'autres dons d'argent qu'ils désiraient évidemment. Paul III y paraissait disposé. Farnèse ne cacha pas à Mendoza le principal motif de sa médiation. Il croyait qu'on pourrait s'entendre si l'Empereur investissait de Parme et Plaisance Pier Luigi Farnèse ou lui accordait Sienne [2]. En ce qui concernait la question du Concile, Farnèse et Mendoza s'arrêtèrent à un expédient dont il était à la vérité fort douteux que Charles V se contentât. En vertu de leur accord, il était convenu que le Concile retournerait à Trente ou dans une ville voisine sur territoire allemand, dès que l'Empereur aurait obtenu de la diète ou des États particuliers de l'Allemagne, qu'ils s'en remettraient au Concile de la question de religion ou en accepteraient les décrets. Dans l'intervalle, les pères restés à Trente se rendraient à Bologne et n'y discuteraient plus de questions dogmatiques, mais se borneraient exclusivement aux questions de réforme [3].

Paul III avait d'abord refusé toute concession dans la question du Concile, en faisant observer à Mendoza que c'était à saint Pierre et non à l'Empereur que le Christ avait dit : Sur cette pierre je bâtirai mon Église [4]. A la fin pourtant il prêta l'oreille à la nouvelle proposition. Le 31 mai, le cardinal Sfondrato, qui s'était mis en route dès le 22 avril pour aller vers l'Empereur, avait reçu pleins pouvoirs de consentir à l'accord préparé par Farnèse et Mendoza [5]. Déjà auparavant, on avait écrit de Rome à Bologne, où l'on avait célébré la victoire de l'Empereur, d'attendre le résultat des négociations engagées avec Mendoza et d'ajourner la prochaine ses-

[1] Voy. Farnèse à Verallo, 31 mai 1547 (*Nuntiaturberichte*, X, p. 5; voy. Dœllinger, *Beitraege*, I, p. 84.

[2] Voy. rapports de Mendoza dans Dœllinger, I, p. 57; voy. de Leva, IV, p. 323.

[3] *Nuntiaturberichte*, X, p. xxxiii, n° 3.

[4] Pallavicini, liv. X, ch. i.

[5] *Nuntiaturberichte*, X, p. 2. Sur la profonde et tenace défiance de Paul III envers Charles-Quint, voy. *Legazioni di A. Serristori*, p. 161.

sion à la mi-août. Là-dessus, les Pères de Bologne décidèrent le 2 juin de fixer le jour de la prochaine session à une date encore plus éloignée que celle désirée par le Pape; ils la fixèrent au 15 septembre[1].

Ce qui les détermina à cette concession, c'était l'espoir qu'on avait à Bologne comme à Rome, que le cardinal Sfondrato, envoyé comme légat à la cour impériale, arrangerait la brouille avec Charles V. Le noble Milanais paraissait d'autant plus capable d'obtenir ce résultat qu'il avait rendu jadis d'importants services à la politique impériale. En plus de sa mission primitive, qui consistait à préparer une entreprise contre l'Angleterre, il était chargé de décider Charles V à reconnaître le Concile de Bologne ou tout au moins à ne pas prendre contre ce Concile de mesures hostiles; de plus il avait encore des instructions relatives à la proposition concertée entre Farnèse et Mendoza pour la question du Concile[2].

Le cardinal Sfondrato, qui n'était rassuré qu'à moitié sur sa difficile mission, voyagea fort lentement. Il n'arriva près de l'Empereur, à Bamberg, qu'au commencement de juillet 1547. Le 4 du même mois, il eut audience. Charles reçut amicalement le légat, qui lui présenta d'abord ses félicitations sur la terminaison de sa campagne, mais il refusa brièvement et nettement de s'immiscer en quoi que ce fût dans les affaires anglaises. L'Allemagne, où il y avait déjà assez à faire, l'intéressait de plus près; après les expériences qu'il avait déjà faites, il n'avait pas la moindre inclination à s'occuper comme chef d'armée des affaires des autres et il était décidément las de faire la guerre. Sfondrato présenta ensuite, en couvrant de fleurs Mendoza, la proposition de conciliation dans la question du Concile, mais il se heurta là aussi à un

[1] Voy. Massarelli, *Diarium*, IV, éd. Merkle, I, p. 658; Pallavicini, liv. X, ch. I; de Leva, IV, p. 321.

[2] Voy. Doellinger, *Beitraege*, I, p. 54; Druffel, *Beitraege*, I, p. 51, et Sfondrato, p. 374; *Nuntiaturberichte*, I, p. XXIV, ici (XXII) détails sur la personnalité du légat. Voy. aussi sur Sfondrato, Arch. stor. Lomb., 1894, p. 27.

refus catégorique de l'Empereur, qui tenait absolument à ce que le Concile siégeât à Trente. Quant à la prétention que la diète promît, avant le retour du Concile à Trente, de se soumettre à ses décisions, Charles n'y vit qu'une intention d'éluder le Concile. Il ne se gêna pas pour le dire et fit observer que les moyens ne manqueraient pas pour faire échouer une pareille décision. Le légat repoussa le soupçon comme non fondé en ce qui concernait le Pape et déclara qu'il serait contraire à la dignité du Concile de retourner à Trente par égard pour la nation allemande, sans avoir la moindre garantie que cette nation cesserait sa résistance au Concile. Lorsque enfin le légat demanda à l'Empereur d'imposer au moins l'acceptation des décrets du Concile, ce qui lui était facile sous l'impression encore chaude de sa victoire, un refus insultant fut toute la réponse de l'Empereur. « Comme je vois dit l'Empereur, que vous êtes très bien au courant de tout, il ne me reste qu'à vous répondre que je remplirai mon devoir en matière de religion ; que les autres en fassent autant. » Le légat répondit que c'était aussi l'intention du Pape et qu'il n'y avait de divergence entre eux que sur le choix des moyens; il priait donc Sa Majesté d'examiner la chose d'autant plus mûrement que Mendoza avait trouvé tout à fait acceptable la proposition de conciliation. L'Empereur répondit qu'il n'était pas étonné que Mendoza se fût trompé; que quant à lui, il n'avait pas besoin de réfléchir davantage sur cette affaire, car il y avait consacré plus de réflexion et d'étude qu'à la guerre même. Après ce dur refus de toutes ses propositions, le légat demanda si devant l'inutilité de son intervention, il ne ferait pas mieux de se retirer, ce à quoi l'Empereur répondit froidement que c'était à lui d'en décider[1].

La grossière attitude de Charles et son manque absolu de condescendance firent sur Sfondrato une si forte impression, qu'en dehors du rapport officiel, il adressa encore le 7 juillet

[1] Voy. rapport de Sfondrato à Farnèse du 7 juillet 1547 dans *Nuntiaturberichte*, X, p. 35, voy. Pallavicini, l. 10, ch. iii; Druffel, *Sfondrato*, p. 328.

une lettre particulière au cardinal Farnèse, par laquelle il le conjurait de revenir en arrière dans l'affaire du Concile et tout au moins de faire décider la suspension par l'assemblée de Bologne, sans quoi il y avait à craindre que le puissant Empereur ne provoquât un schisme. Le légat fut encore confirmé dans ce point de vue par la brutalité que Charles continua à mettre dans ses procédés; il lui refusa en effet pendant longtemps toute espèce d'audience sous prétexte qu'il était indisposé. Le duc d'Albe, ainsi que Soto et Madruzzo, invitèrent Sfondrato, dans l'intérêt du salut de l'Église, à tout faire pour décider le Pape à transférer de nouveau le Concile à Trente [1].

Dans une lettre du 31 juillet à Maffei, Sfondrato déclara qu'il aimait beaucoup mieux s'exposer aux critiques de la multitude, en conseillant une chose impopulaire à Rome, que de charger sa conscience, en gardant un silence dangereux. L'Empereur, disait-il dans un rapport envoyé vers le même temps, est immuable dans son exigence et veut que le Concile soit transféré de nouveau à Trente. Quand on lui dit que cela n'est pas possible sans l'assentiment du Concile, il répond que cela dépend absolument du Pape. Lorsqu'on lui objecte que le Concile a attendu à Trente deux ans durant la nation allemande et que Charles est maintenant en puissance de la forcer à rentrer dans l'Église, il répond que cela n'est possible qu'à l'aide du Concile et du Concile rassemblé à Trente. Si on lui objecte que Trente ne peut offrir au Concile une liberté suffisante, il vous répond que le contraire est démontré par tant de décrets dogmatiques, qui y ont été rendus contre l'ordre exprès de l'Empereur. Si on lui fait remarquer que le Concile rassemblé à Trente serait susceptible, dans le cas où Paul III viendrait à mourir, d'amener une nouveauté dans l'élection du Pape ou de provoquer pendant la vacance du Saint-Siège une réforme au détriment de la Papauté, il vous répondra que ces raisons ont déjà été mises en avant lorsque la ville de Trente fut désignée pour la première fois, pour

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, X, p. 39, 43, 53, et DRUFFEL, p. 332.

tenir l'assemblée générale de l'Église et qu'elles furent alors déjà réfutées; que du reste les mêmes raisons peuvent être invoquées contre Bologne [1].

A Rome, on trouvait beaucoup à redire à l'attitude de Sfondrato. Les cardinaux les plus en vue, Farnèse, Crescenzi, Morone, Ardinghello et Santafiora trouvaient mauvais que le légat eût si vite rompu l'entretien dans son audience d'arrivée [2]. La situation se compliqua encore par une maladie du Pape, par suite de laquelle les audiences furent suspendues huit jours de suite. Il ne s'agissait, il est vrai, que d'un vieux catarrhe, mais vu le grand âge de Paul III, la moindre indisposition pouvait devenir mortelle. Il paraissait dès lors très délicat de laisser dans ces conditions un Concile siéger en territoire allemand; personne, se disait-on, ne serait capable de garantir une complète sécurité pour l'élection du Pape [3].

Paul III réunit ses conseillers, le 17 juillet, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. On décida que le Concile devait rester libre même de décider s'il voulait se transférer à Trente ou ailleurs. « Le Pape, écrivait l'ambassadeur de Florence, le 18 juillet, est très blessé que l'Empereur n'attende même pas la Diète mais exige simplement le nouveau transfert. Cela provoque chez Paul III la même opiniâtreté. Il y est d'autant plus porté, qu'il sait que l'Empereur manque d'argent, que les affaires d'Allemagne lui donnent assez d'occupation et que des difficultés pourraient bien lui survenir en Italie [4]. » Cette dernière observation a trait aux efforts que faisait le Pape pour nouer une alliance avec la France et en faire le point de départ d'une véritable coalition contre l'Empereur. Mendoza, qui était au courant de ces intrigues, ne témoignait aucun émoi. On continue, disait-il, à parler d'alliances contre l'Empereur, mais elles sont faites de telle

[1] *Nuntiaturberichte*, X, p. 64.

[2] Voy. *ibid.*, p. 55, le rapport.

[3] Dœllinger, *Beitraege*, I, p. 80, 91, 97; *Nuntiaturberichte*, X, p. 55; Bucholtz, VI, p. 198; voy. aussi le rapport de Paolo Mario à la duchesse d'Urbin, daté de Rome, 15 juillet 1547 (Archives d'État, à Florence), qui, d'après les médecins, proclame la forte nature de Paul III.

[4] Voy. la lettre de Serristori dans *Nuntiaturberichte*, X. p. 55.

façon, qu'à peine conclues elles se terminent par une course de tous les confédérés pour se réconcilier avec l'offensé [1].

Quoique plusieurs se prononçassent pour un nouveau transfert du Concile à Trente, le Pape persistait à s'y refuser et cela d'autant plus que les chances augmentaient de voir réussir le Concile de Bologne. Il continuait à trouver insupportable, que l'Empereur, souverain séculier, prétendît avoir toujours le dernier mot jusque dans les affaires spirituelles [2].

Ce point de vue était certes légitime et Paul III s'y attacha longtemps, mais à la fin il s'effraya de nouveau des conséquences incalculables que devait entraîner la rupture complète avec le monarque victorieux. Les cardinaux Farnèse et Crescenzi appuyaient les représentations de Mendoza qui, conformément aux ordres de Charles V, ne se faisait pas faute de menacer le Pape d'une protestation solennelle contre le Concile de Bologne [3]. Le Pape se décida donc à céder en partie. Au commencement de septembre, on arrêta à Foligno, où villégiaturait alors Paul III, l'arrangement suivant : la session du Concile, qui devait avoir lieu le 15 sep-

[1] Voy. DE LEVA, IV, p. 319; *Nuntiaturberichte*, X, p. XXXIX; BROSCH, I, p. 183; *Mitteil. des œsterr. Instituts*, XXIII, p. 141. L'alliance avec la France devait être scellée par le mariage d'Orazio Farnèse avec Diane de Poitiers; la promesse de mariage fut faite en juin 1547 (*Nuntiaturberichte*, X, p. 62; Voy. *Atti d. soc. Ligur.*, VIII, *Doc.*, p. 105.) Le 29 juin 1547, fut célébré à Rome le mariage de Vittoria Farnèse avec le duc d'Urbin (voy. rapport de MENDOZA dans DOELLINGER, I, p. 90; voy. aussi FELICIANGELI, p. 218.) Pendant les négociations du mariage, le chapeau rouge fut promis (DOELLINGER, I, p. 69, 81 ; RIBIER, II, p. 25) au jeune fils du duc, à Giulio della Rovere (voy. MANNI, *Osserv. s. i. sigilli antichi*, VII, p. 36 ; X, p. 143.) Lorsque eut lieu, le 27 juillet 1547, une nomination de cardinaux, seul l'excellent Charles Guise de Lorraine fut nommé, un second Giulio, fut réservé *in petto* (voy. le rapport de Paolo Mario au duc d'Urbin du 27 juillet 1547; Archives d'État, à Florence), rapport avec lequel il faut rectifier CIACONIUS, III, p. 724, et CARDELLA, IV, p. 289. La publication de Giulio della Rovere n'eut lieu que le 9 janvier 1548 avec celle de Charles de Bourbon (voy. DRUFFEL, *Beitraege*, I, p. 90). L'écusson du cardinal G. della Rovère est à la Pinacothèque de Todi avec le chapeau de cardinal à six houppes comme on le portait alors. PASINI-FRASSONI, *I cappelli prelatizi*, Roma, 1908, p. 10.

[2] Voy. MAURENBRECHER, p. 149; DRUFFEL, *Sfondrato*, p. 335, *Nuntiaturberichte*, X, p. 86.

[3] Voy. *Nantiaturberichte*, X, p. 87, 515.

tembre à Bologne, était ajournée, jusqu'à ce qu'on vît quelle tournure les choses allaient prendre à la Diète d'Augsbourg. Dans l'intervalle, aucun acte conciliaire ne serait fait. Conséquemment la translation, dont la date n'était pas fixée, ne pourrait être décidée que dans une simple congrégation. Au cas où une session serait arrêtée, le Pape devrait en informer quatorze jours avant l'ambassadeur espagnol. Paul III, le cardinal Farnèse et les légats de Bologne donnaient leur parole que l'engagement serait observé [1].

A ce moment éclata un tragique événement : le meurtre de Pier Luigi Farnèse, fils de Paul III, par le lieutenant impérial Ferrante Gonzaga, qui brouilla tout l'écheveau politique et remit tout en question.

Depuis la nomination de Gonzague comme gouverneur de Milan, un changement décisif s'était produit dans la politique italienne de Charles V. Avec l'ardeur d'un véritable renégat, cet homme cherchait à se faire bien venir de l'Empereur, en l'excitant contre les Italiens [2]. De plus en plus l'effort des Espagnols tendait visiblement à accroître par des annexions la force de la position que leur donnait la possession de Milan et de Naples. Sans parler d'entreprises contre Gênes et Sienne, ils songeaient encore à s'emparer de Parme et Plaisance [3]. Dès juin 1546, l'Empereur avait donné à entendre à Ferrante Gonzaga, qu'il n'attendait que la mort du vieux Pape pour attaquer Pier Luigi Farnèse [4]. Celui-ci, de son côté, s'attachait étroitement aux Français ainsi qu'à tous ceux qui, en Italie, trouvaient la suprématie espagnole intolérable. Les impériaux crurent reconnaître dans la conjuration de Fiesque à Gênes les traces d'intrigues farnésiennes [5].

[1] Voy. Maynier, p. 530; de Leva, IV, p. 339; Druffel, *Sfondrato*, p. 344; *Nuntiaturberichte*, X, ch. xxxv, p. 106, 557, 569. A Bologne, dans une congrégation générale du 14 septembre 1547, la session suivante du Concile fut ajournée à une date indéterminée (voy. Massarelli, *Diarium*, IV, éd. Merkle, I, p. 695.

[2] Voy. la relation de Mocenigo dans Friedler, p. 130.

[3] Voy. Maurenbrecher, p. 155, 159; Balan, VI, p. 391.

[4] Voy. Affò, p. 112; de Leva, IV, p. 355.

[5] Voy. de Leva, IV, p. 240, 244; Belgrano dans *Arch. stor. Ital.*,

Le plan que forma Ferrante Gonzaga d'attaquer l'incommode et dangereux voisin avec lequel il avait personnellement des querelles continuelles, fut favorisé par la situation intérieure du duché de Parme et Plaisance. Pier Luigi s'y était fait d'implacables ennemis, plus encore par sa rude administration et par la rigueur avec laquelle il faisait valoir son autorité seigneuriale, que par sa vie débauchée. D'une façon générale, son gouvernement n'était ni meilleur ni pire que celui de la plupart des petits princes italiens de son temps. Comme Cosme de Médicis, il s'efforçait à composer un État unifié des diverses parties insubordonnées de son territoire; il se heurta surtout dans cette entreprise à une noblesse indisciplinable. Habitués au doux régime de l'Église, ces petits seigneurs trouvèrent bien rude le sévère gouvernement du nouveau possesseur, qui améliorait la situation du peuple dans la mesure où il restreignait les prérogatives féodales[1].

Le mécontentement s'accrut, lorsque Pier Luigi créa une milice territoriale placée exclusivement sous ses ordres et qu'avec sa décision ordinaire il commença à bâtir tant à Parme qu'à Plaisance une puissante citadelle. Dès la fin de 1546, Ferrante Gonzaga avait fait à l'Empereur la proposition de se servir de cette noblesse mécontente pour abattre Farnèse[2]. Sous l'impression de l'attitude qu'avait montrée Farnèse en présence de la conjuration de Fiesque, l'Empereur y consentit, mais dans le cas seulement où le Pape vien-

3e série, IV, p. 216; LANDAU dans *Allgem. Zeitung*, 1887, BEIL, p. 35, qui croit qu'il a pu y avoir participation de Paul III ; de même MANFRONI, p. 365

[1] C'est L. SCARABELLI (*Dell. ultima ducea di Pier Luigi Farnèse*, Bologna, 1868) qui le premier a soutenu cette opinion à propos de Pier Luigi qu'on considérait jusque-là comme un tyran. Son panégyrique va parfois un peu trop loin (voy *Arch. stor. Ital.*, 3e série, IX, p. 2, 226). REUMONT, III, p. 2, 501, BALAN, VI, p. 395, BERTOLOTTI dans les *Atti dell. Emilia*, III, p. 27, 49, et GIARELLI (*Storia di Piacenza*, Piacenza, 1889) ont adopté ses conclusions. Récemment la question a été traitée dans le même esprit par SCAPINELLI (*Rassegna naz.*, I, 1906, p. 182 : *Le riforme sociali del duca Pier Luigi*) et MASSIGNAN, p. 61, 111.

[2] Voy. la lettre de Gonzague du 30 décembre 1546 dans MAURENBRECHER, p. 156. Sur la construction de la citadelle de Plaisance, voy. *Atti Mod.*, I, p. 480, MASSIGNAN, p. 71 ; *Arch. stor. Ital.*, 4e série, XIV, p. 105.

drait à mourir[1]. Ferrante Gonzaga, exaspéré par ses querelles personnelles et continuellement excité par Doria contre Farnèse[2], ne voulait pas attendre : il fit tous ses efforts pour obtenir de l'Empereur la permission d'agir promptement. Au printemps de 1547, il exposa dans un mémoire détaillé combien les circonstances étaient favorables pour enlever par un coup de main Parme et Plaisance[3]. Charles V était pourtant repris de scrupules. Le plan sanglant, que lui avait exposé dans tous ses détails Gonzaga, le faisait reculer d'horreur; il ne lui paraissait pas non plus prudent de provoquer ainsi directement la vengeance du Pape. Mais lorsque ensuite survint le transfert du Concile, il donna le 31 mai son assentiment à l'expulsion par la force de Pier Luigi[4]. Ferrante Gonzaga prit sans délai toutes les dispositions nécessaires avec les chefs de la noblesse mécontente, montrant que la citadelle de Plaisance allait être bientôt terminée et signalant le danger d'une alliance des conjurés avec la France, il supplia l'Empereur de faire enfin le pas décisif. Celui-ci consentit, en posant toutefois expressément la condition que la vie du duc serait épargnée. Gonzaga s'efforça d'obtenir à ce sujet une promesse des conjurés, ce que Charles approuva très résolument[5]. Mais les conjurés refusèrent énergiquement d'accepter la condition posée par l'Empereur. Gonzaga abandonna donc cette condition et même il assura à tous les participants l'impunité pour tout meurtre qui serait commis. Tout était préparé avec soin, mais le séjour d'Ottavio Farnèse chez son père amena un nouveau retard[6].

A peine Ottavio était-il reparti, que les conjurés procé-

[1] Voy. la lettre de Charles-Quint à Gonzague du 14 janvier 1547 dans les *Atti d. soc. Ligur.*, VIII, Doc. 36, et dans MAURENBRECHER, p. 157.

[2] C'est ce que proclame SCIPIO DE CASTRO dans les *Awertimenti et ricordial duca di Terranova governat. di Milano*, dans *Inf. polit*, XII, f° 17ᵇ de la Bibliothèque royale de Berlin. Un autre exemplaire de cet écrit est à la bibliothèque Ambr. de Milan.

[3] Voy. les pièces dans ODORICI, p. 67; AFFÒ, p. 145; DE LEVA, IV, p. 357.

[4] Voy. MAURENBRECHER, p. 157; DE LEVA, IV, p. 361.

[5] Voy. AFFÒ, p. 156, 178; MAURENBRECHER, p. 158.

[6] AFFÒ, p. 164; ODORICI, p. 93; DE LEVA, p. 363.

dèrent à leur acte sanglant. Tandis que le duc, à qui son astrologue avait prophétisé une longue existence, était à table à midi, le 10 septembre, entouré de sa cour brillante et ne s'attendant à rien de funeste, les meurtriers se glissaient un à un avec leurs partisans dans la citadelle de Plaisance, sans en être empêchés par la naïve garde allemande. Après qu'on se fut levé de table, le comte Giovanni Anguissola avec deux compagnons pénétra dans la chambre du duc et le frappa d'un coup de poignard. Les autres conjurés pendant ce temps avaient soumis la garde et s'étaient emparés de la citadelle. En vain Alessandro Tommasoni, commandant en chef des troupes ducales, essaya-t-il de pénétrer dans la forteresse, des fenêtres de laquelle on jeta le corps sanglant de Pier Luigi dans les fossés des fortifications [1].

Près du peuple les meurtriers n'eurent pas de succès, les autorités de la ville ne voulaient pas entendre parler d'un changement de gouvernement; le sort de Plaisance n'en était pas moins déjà décidé. Ferrante Gonzaga s'y rendit en toute hâte et prit, le 12 septembre, possession de la ville pour l'Empereur, après avoir promis, au nom de celui-ci, aux conjurés qu'il ne laisserait jamais retourner Plaisance ni au Pape ni aux Farnèse. Seule la vigilance du commandant empêcha que Parme fût également enlevée par les Impériaux. Dès le 16 septembre, Ottavio Farnèse, le fils aîné de la victime, y entrait [2].

Ce coup terrible, où beaucoup de contemporains virent une punition divine pour un népotisme démesuré, surprit le Pape comme un éclair dans un ciel serein. Justement ce même 10 septembre, Paul III, qui était alors à Pérouse, s'en-

[1] Voy. Faletti, p. 370; Adriani, VI, p. 2; Affò, p. 179; Odorici, p. 53; Balan, VI, p. 395; Bertolotti, *La morte di P. L. Farnese, Processo e lettere ined.* (*Atti dell' Emilia*, III, p. 1, 25); Massignan, p. 98. Sur le chef des conjurés, G. Anguissola, et ses relations avec l'Espagne, voy. Bonardi dans *Arch. stor. Lomb.*, 1895. Ce drame sanglant donna lieu à plusieurs complaintes (voy. *Lamento p. la Morte di P. L. Farnese p. de G. Capasso*, Parma, 1894). Marmitta adressa à Paul III un poème de consolation (voy. *Atti Mod.*, I, p. 153.)

[2] Affò, p. 181; de Leva, IV, p. 369; *Nuntiaturberichte*, X, p. 114-115.

tretenait avec Mendoza des aventures de sa vie et se vantait d'avoir été heureux [1]. Le même jour, à la même heure peut-être, son fils tombait sous la main d'un meurtrier.

Si atteint qu'il se sentît personnellement, tant comme Pape que comme souverain, le vieillard au corps caduc mais à l'esprit vigoureux ne perdit pas un seul instant contenance. Lorsque le cardinal Farnèse lui annonça l'effroyable nouvelle, il se borna à se plaindre d'avoir été trop heureux, ce qui lui devait présager un grand revers; l'événement, il est vrai, était un coup trop rude [2]. Pour conserver à l'État de l'Église Plaisance dont les fonctionnaires du reste l'assurèrent de leur fidélité [3], dans une lettre de condoléance du 10 septembre, il décida, le 13 septembre, que le cardinal Cervini s'y rendrait comme légat [4]. Paul III ne fut pas longtemps à deviner qui avait fait le coup : dès le 15, il était entièrement convaincu que tout avait dû se passer avec l'assentiment de l'Empereur et de ses serviteurs, particulièrement de Ferrante [5].

C'était au milieu de ces circonstances qu'il allait falloir maintenant trancher la question du Concile et s'occuper de la réorganisation des affaires religieuses en Allemagne.

[1] Voy. le rapport de Mendoza du 18 septembre 1547 dans DOELLINGER, *Beitraege*, I, p. 114. JOVE (*Lettere*, p. 32) vantait encore, dans une lettre de juin 1547, le bonheur de Paul III. Sur le séjour à Pérouse, voy. BONTEMPI, p. 394; voy. *Acta consist.* : Die jovis, 25 Augusti, 1547. S. D. N. discessit ab urbe Perusiam versus. Die veneris ultima septembris 1547 fuit reditus S. S. a civitate Perusiæ ad almam urbem. (Archives consistoriales du Vatican.)

[2] Voy. le rapport de Ruggieri du 17 septembre 1546 dans les *Nuntiaturberichte*, X, p. 115. L'effrayante nouvelle arriva à Pérouse le 12 septembre (BONTEMPI, p. 394) et fut connue à Rome le 14 (voy. *Nuntiaturberichte*, X, p. 522; *Legaz. di A. Seristori*, p. 160.)

[3] Imprimé dans *Spicil. Vatica*, t. I (1890), p. 74. Une lettre pareille au cardinal A. Farnèse, du 10 septembre 1547, aux archives de l'ambassade espagnole.

[4] Bref au cardinal Cervini, dat. Perusiæ (*Min. brev. Arm.*, 41, XV, n° 745. (Archives secrètes papales.) Original aux Archives d'État à Naples.

[5] Voy. le rapport de F. Rodi du 15 septembre 1547 dans BALAN, VI, p. 395. Voy. aussi *Legazioni di A. Serristori*, p. 161; *Nuntiaturberichte*, X, p. 115; DOELLINGER, *Beitraege*, t. p. 121.

CHAPITRE VI

L'EMPEREUR CONTRE LE PAPE ET L'AUTORITÉ DU CONCILE. — L'INTÉRIM. — DERNIERS JOURS DE PAUL III; SA MORT.

I

Charles V avait dans la guerre allemande brillamment fait éclater sa supériorité sur tous ses adversaires : la ligue de Smalkalde était dispersée, et ses chefs, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, étaient prisonniers. L'Empereur paraissait avoir atteint le sommet de sa puissance. La réorganisation des affaires religieuses d'Allemagne, ajournée pendant la guerre, ne pouvait plus être différée longtemps. Avec l'anéantissement de la puissance politique des États protestants ne se trouvait réalisée encore que la moitié de la tâche que le Hasbbourg s'était proposée; restait à réussir l'autre moitié la plus difficile : le rétablissement de l'unité religieuse. Charles V, profondément pénétré de la vérité de la doctrine catholique et conséquemment toujours très éloigné des nouveautés protestantes, voulait bien restaurer l'unité religieuse, mais en prétendant que lui, chef laïque de la chrétienté, devait avoir la prépondérance sur le Pape.

En qualité de souverain protecteur de l'Église, l'Empereur croyait avoir le droit de dire le dernier mot, non seulement dans les questions politiques mais même dans les questions ecclésiastiques. Paul III, qui devinait très bien sa pensée, n'était pourtant pas disposé à se laisser réduire au rang de vassal, de chapelain de l'Empereur. Ce n'était pas seulement son népotisme, mais encore la volonté conforme à son devoir d'assurer son indépendance et sa liberté de chef de l'Église,

qui le poussait à la résistance contre le monarque, dont la prétention était « de disposer de tout librement en Italie, de séculariser en Espagne, de commander à Trente et d'amener à son tribunal, en Allemagne, le grand procès religieux[1] ».

L'opposition entre les deux chefs de la chrétienté, opposition qui s'était déjà manifestée publiquement pendant la guerre de Smalkalde, parut devoir aboutir à une rupture complète, lorsque Pier Luigi Farnèse, à l'instigation des impériaux, tomba victime d'un assassinat et que Plaisance fut prise par Ferrante Gonzaga, le lieutenant de Charles V à Milan, et cela sans l'ombre d'un prétexte légitime[2].

La situation s'aggrava encore par le rôle indigne que jouèrent alors les Impériaux avec le vieux Pape et son légat le cardinal Sfondrato. Avec une mauvaise foi raffinée, on mit d'abord tout en œuvre pour prouver que le tragique événement s'était produit à l'insu de l'Empereur. Dès le soir du 13 septembre 1547, Granvelle courut chez Sfondrato et lui remit une lettre de Ferrante Gonzague qui assurait n'avoir eu connaissance de l'attentat, qu'après qu'il avait été accompli. Le 16 septembre, Granvelle revint lui annoncer que Plaisance s'était rendue à Charles. Sfondrato ne manqua pas de déclarer que Charles V n'avait qu'un moyen de prouver son innocence et ses bons sentiments vis-à-vis du Pape[3], c'était de remettre immédiatement la ville à Ottavio Farnèse, le fils de la victime et le gendre de l'Empereur.

Ce ne fut que deux jours plus tard que Sfondrato put voir, après la grand'messe, l'Empereur qui avait été longtemps malade de la goutte. Charles, en cette occasion, dit d'un ton de tristesse affectée, qu'il n'avait appris les événements de Plaisance qu'avec le plus grand déplaisir, tant à cause de la

[1] Bezold, *Gesch. der Reformation*, p. 795; voy. aussi Ranke, *Deutsche Gesch.*, Vⁿ, p. 77

[2] Opinion de Brosch (I, p. 186) qui qualifie de banditisme l'acte de Ferrante.

[3] Voy. lettre de Sfondrato du 17 septembre dans les *Nuntiaturberichte*, t. X, p. 117.

personnalité du duc assassiné qu'à cause du Pape, et qu'il attendait avec impatience l'arrivée d'un envoyé de Gonzague, qui lui donnerait des détails sur ce qui était arrivé. Le cardinal-légat, comprenant très bien que l'occasion ne se prêtait guère à un long entretien, se borna à prier l'Empereur de prendre les mesures que le souci de sa grandeur, de la justice et de son haut prestige lui commandait[1].

Lorsque l'envoyé de Ferrante Gonzaga fut arrivé, Granvelle proclama encore une fois l'innocence du gouverneur impérial, qui s'était vu forcé, conformément au désir des habitants de Plaisance, de prendre possession de cette ville qu'ils eussent sans cela livrée aux Français; parmi les conditions auxquelles il avait dû consentir, figurait celle-ci, que Plaisance ne pourrait plus être livrée ni à Farnèse ni à l'État de l'Église. Le légat répondit qu'il ne voulait pas examiner la question de savoir si Gonzague était coupable ou non et qu'il lui suffisait de ce fait, que les troupes impériales s'étaient emparées d'une ville qui appartenait en toute légitimité à Ottavio Farnèse. Granvelle répondit que l'Empereur ferait ce qui conviendrait en la circonstance mais qu'il était bien étonnant qu'aucune proposition du Pape ne fût encore arrivée. Le légat put répondre avec raison que c'était le devoir de l'Empereur de faire une pareille démarche auprès du Pape, car ce dernier était non seulement l'offensé mais le volé. Granvelle assura que telle avait bien été son intention, mais qu'on avait attendu l'arrivée de l'envoyé et qu'on avait craint aussi que ceux de Plaisance n'appelassent les Français. Là-dessus, Sfondrato déclara que si on refusait la prompte restitution de la ville, cela entraînerait le plus grand bouleversement dans les affaires politiques et ecclésiastiques[2].

L'Empereur prit sur lui d'envoyer son officier de cour Figueroa pour porter ses condoléances à Ottavio Farnèse et

[1] Voy. Dépêche de Sfondrato du 18 septembre 1547 dans PALLAVICINI, I, p. 10, ch. v, n° 4; en partie dans *Nuntiaturberichte*, X, p. 120.

[2] Lettre de Sfondrato du 21 septembre 1547 dans PALLAVICINI, liv. X, ch. v, n° 5, et en partie dans *Nuntiaturberichte*, X, p. 120.

au Pape [1] et pour désavouer toute participation aux événements de Plaisance. Le 2 octobre, au retour d'une partie de chasse, il reçut ensemble le cardinal-légat et l'envoyé d'Ottavio Farnèse, le marquis Sforza Pallavicini. Le légat, qui entra le premier, fit observer que, quoiqu'il n'eût reçu aucun ordre encore du Pape, relativement aux événements de Plaisance, il devait néanmoins déclarer que cette circonstance était la plus importante de toutes celles où l'Empereur avait pu avoir l'occasion de montrer ses sentiments. Il ne cacha point qu'il ne croyait aucunemeut aux excuses de Ferrante Gonzaga et il ajouta encore une fois que la prompte restitution de Plaisance à Ottavio Farnèse s'imposait de façon urgente. Charles V chercha à justifier Gonzague et fit remarquer qu'il aimait Ottavio Farnèse comme son propre fils, mais qu'il était d'avis que le duc ne pouvait attendre de lui plus que lui-même ne recevait du Pape; que les procédés de Paul III n'étaient pas de nature à pousser à des bienfaits envers Ottavio. Ici le légat crut devoir objecter que l'Empereur, trop de fois déjà, avait fait de semblables observations, qu'il était de son devoir de faire remarquer à Sa Majesté que le Pape non seulement avait repoussé plusieurs fois les occasions qui s'étaient présentées de nuire à l'Empereur, mais qu'il avait encore dépensé au service de Charles une partie considérable de ses revenus et que c'était à cette aide qu'étaient dues en grande partie les victoires remportées en Allemagne. L'Empereur, n'ayant rien répondu à cette courageuse observation, le cardinal en profita pour faire remarquer quelle perturbation résulterait pour toutes les affaires et en particulier pour le Concile, s'il ne faisait pas justice dans l'affaire de Plaisance. Charles V répondit que les affaires privées ne devaient pas exercer d'influence sur les affaires publiques, à quoi le cardinal répliqua qu'elles en exerçaient quand elles dépendaient des mêmes causes, notamment de la confiance ou de la méfiance réciproques. L'Empereur chercha à mettre

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, X. p. 126, 142. La lettre de créance de Charles V, du 25 septembre 1547, imprimée là avait déjà été publiée dans *Spicil. Vatic.*, I, p. 76.

fin à l'entretien, en assurant qu'il saurait veiller à son honneur et qu'il rendrait toujours l'obéissance due au siège apostolique; à la Diète déjà commencée il entendait assurer tous les profits possibles à la cause de la religion et il renseignerait le Pape et les légats de tout ce qui serait fait; au sujet de Plaisance, il n'avait encore rien décidé, mais en attendant, il ne manquerait pas de prendre toutes les mesures convenables. En entendant cette déclaration aussi générale qu'évasive, le légat dit : « Comme Votre Majesté n'a encore rien décidé sur cette affaire, je me permettrai de la prier de prendre sa résolution, de telle sorte qu'elle soit non seulement salutaire mais prompte [1]. »

Immédiatement après, le légat, Sforza Pallavicini, eut audience; il n'obtint lui aussi que des réponses pareilles et qui ne disaient rien, avec cette différence pourtant, que l'Empereur, à la fin de l'entrevue, déclara qu'il ne voulait pas que des mésintelligences s'élevassent entre lui et le Pape, à propos de Plaisance, et qu'il se montrerait gracieux envers Ottavio Farnèse. La lueur d'espoir, que cette déclaration éveilla chez le légat et chez Pallavicini, fut bientôt éteinte par une autre déclaration que Granvelle leur fit à tous deux [2].

L'ambassadeur impérial, le très habile Mendoza, usa à Rome auprès du Pape et du cardinal Farnèse des mêmes artifices qu'on avait essayés à Augsbourg, mais ce fut avec le même insuccès [3]. Comment aurait-il pu en être autrement

[1] Voy. Lettre de Sfondrato du 2 octobre 1547, *Nuntiaturberichte*, X, p. 131.

[2] Voy. lettre de Pallavicini du 3 octobre 1547, *ibid.*, p. 134 : on y trouve (137) dans la traduction italienne l'écrit remis au légat par Granvelle et que cite déjà Pallavicini (liv. X, ch. v, n° 10).

[3] Voy. rapports de Mendoza dans Doellinger, *Beitraege*, I, p. 119, 121. 126. Sur Diego Hurtado de Mendoza si cultivé, si passionné et aussi éminent comme homme d'État que comme humaniste et poète, voy. Graux, *Orig. du fonds grec de l'Escurial*, Paris, 1880, p. 163; Fesenmayer, *Diego Hurtado de Mendoza* (*Progr.*), Munich, 1881-1882, 1883-1884; *Hist. Zeitschr.*, XXXIX, p. 404 ; Havemann, *Darstellungen aus der Gesch. Spaniens*, Goettingen, 1850, p. 311 ; *Nuntiaturberichte*, X, p. xv; Ehses, dans *Hist. Jahrb.*, XXIX, p. 677. Les extraits des lettres de Mendoza publiés d'après

quand, dès le 17 septembre, on savait déjà, à la cour pontificale, que Ferrante Gonzaga avait écrit sur un ton de menace au comte Santafiora et à Sforza Pallavicini, qu'ils eussent à se garder de défendre Parme, s'ils tenaient à conserver les bonnes grâces de l'Empereur[1].

Si les Impériaux par la suite renoncèrent à forcer Parme, ils n'en refusèrent pas moins de châtier[2] les meurtriers de Pier Luigi, comme le leur demandait Paul III et de restituer Plaisance. Il fallait tirer le meilleur parti possible du cruel acte du 10 septembre. La restitution de Plaisance ou la promesse d'une compensation furent exploitées par les Impériaux comme une amorce, pour amener le Pape à se soumettre à la politique impériale; Paul III ne tarda pas à s'en apercevoir et ne se montra nullement disposé à céder dans la question du Concile[3].

Étant donnée la grande affection que le Pape avait pour les siens, les Impériaux avaient dû espérer que l'émotion et le chagrin qu'il ressentait des derniers événements mettraient fin à la vie de cet homme de quatre-vingts ans; mais le tempérament de fer de Paul III supporta ce choc[4], et la dignité de son attitude ne fit dès lors qu'augmenter, « il apparaît dans ses rapports avec l'Empereur comme l'offensé et la compassion publique va à lui, tandis qu'elle s'éloigne des froids calculs politiques de son adversaire[5] ».

un codex de la bibliothèque de l'Escurial, par le tendancieux Aymon (*Maximes politiques du pape Paul III*, La Haye, 1716), sont tellement choisis pour la polémique et donnés d'une façon si fragmentaire qu'ils sont inutilisables pour l'historien.

[1] Voy. le rapport de B. Ruggieri du 17 septembre 1547, incomplet dans Balan, VI, p. 396, authentique maintenant dans *Nuntiaturberichte*, X, p. 522.

[2] Voy. le bref du 20 septembre 1547 dans Raynald, 1547, n° 110, et *Nuntiaturberichte*, p. 116, où se trouvent les détails sur la mission de Mignanelli; voy. en outre *Spicil. Vat.*, I, p. 75; Fontana, II, p. 502.

[3] Dès le 26 septembre 1547 Mendoza rapporte que le Pape parle de laisser tenir une session à Bologne (voy. Dœllinger, *Beitraege*, I, p. 123).

[4] Il espérait survivre à l'Empereur, disait-il à l'ambassadeur vénitien. (Voy. de Leva, IV, p. 377.)

[5] Opinion de Friedensburg dans *Nuntiaturberichte*, X, p. xxxviii; voy. Campana, p. 407.

Après le Pape, c'était le cardinal Farnèse qui était le plus gravement touché. Dans le premier moment, le neveu alla jusqu'à dire que si on ne rendait pas Plaisance, il aurait recours à tous les moyens bons ou mauvais, dût-il appeler le diable à son aide. Plus tard il menaça de livrer Parme aux Français [1]. De tels propos durent effrayer les impériaux : au fond, Farnèse espérait contre toute espérance que l'Empereur viendrait à résipiscence, rendrait ce qu'il avait pris, en faisant certaines réserves, et remettrait Ottavio son gendre en possession de Plaisance. Mendoza, en montrant une lettre de Granvelle, chercha à entretenir encore ces vaines espérances. Même après la désillusion qu'on éprouva, en voyant que Figueroa ne disait pas mot de la restitution de Plaisance, Farnèse croyait qu'en présence de la fermentation des esprits en Allemagne et en Italie et de l'attitude menaçante de la France, l'Empereur ne pousserait pas les choses jusqu'au bout [2].

Le Pape, de son côté, ne voulait pas couper à l'Empereur toute voie au repentir. Lorsque Paul III, au milieu d'octobre, parla dans un consistoire du meurtre de Pier Luigi, il déclara que Ferrante Gonzaga était sûrement le meurtrier, mais qu'il espérait que le crime avait été commis à l'insu de Charles et que Sa Majesté rendrait Plaisance à l'Église ; dans ce but Mignanelli allait être envoyé à Augsbourg. Le Pape avait la ferme confiance que l'Empereur ferait droit à sa juste requête et ne se rendrait pas le complice de l'attentat. « Quant à moi, déclara encore Paul III, si je puis pardonner comme homme l'offense qui m'est faite, en m'en remettant à Dieu de la punition du meurtrier, je ne puis pourtant souffrir et oublier le tort et le vol faits à la papauté et à l'Église et j'en dois poursuivre le châtiment, dût-il m'en coûter le martyre [3]. »

[1] Voy. *Rapports de Mendoza* dans Dœllinger, *Beitraege*, I, p. 129.

[2] Voy. de Leva, IV, p. 374; *Nuntiaturberichte*, X, p. 142.

[3] Sur le Consistoire qui n'est pas mentionné dans les *Acta consist.* (Archives consistoriales du Vatican), on ne possédait jusque-là que l'extrait publié par Ribier (II, p. 61) d'une dépêche de l'ambassadeur français à Venise

En réalité, Paul III, depuis l'acte sanglant du 10 septembre, croyait avoir tout à craindre des Impériaux [1], il avait encore devant les yeux le malheur de Clément VII, auquel il avait assisté. « J'ai perdu Florence, dit-il, je ne veux pas perdre Rome [2]. » Sans retard, il fit prendre des mesures de sûreté. Tandis qu'à Rome, en prévision du danger qui pouvait provenir des Colonna, des troupes étaient assemblées, on entamait des négociations secrètes avec les ambassadeurs de Venise et de France [3]. Henri II, aussitôt qu'il avait eu connaissance du meurtre de Pier Luigi, avait fait espérer son appui au Pape [4]; l'ambassadeur à Rome, du Mortier, fut rappelé et remplacé par François de Rohan [5]. Dans la dernière semaine d'octobre, arriva également à Rome Charles de Guise, nommé cardinal le 27 juillet, en apparence pour recevoir le chapeau rouge [6], en réalité pour négocier une alliance, grâce à laquelle Paul III espérait trouver un point d'appui en France [7].

Guise, fougueux Français, représenta au Pape avec les plus vives couleurs le scandaleux procédé de l'Empereur : l'assas-

avec la date visiblement fausse du 17 septembre. Nous devons à Friedensburg d'en savoir davantage, grâce à la publication du rapport espagnol envoyé par Mendoza le 16 octobre et imprimé dans *Nuntiaturberichte*, X, p. 579.

[1] « Qui aurait pu se sentir en sûreté encore, dit excellemment Bezold (p. 803), en face d'une puissance qui ne reculait pas devant de pareils moyens? »

[2] Voy. la lettre de Mendoza, du 20 septembre 1547, dans *Nuntiaturberichte*, X, p. 570.

[3] Voy. Doellinger, I, p. 113 et suivantes; *Nuntiaturberichte*, X, p. 570, 572, 574.

[4] Voy. la lettre de Dandino au cardinal Farnèse, de Fontainebleau, 17 septembre 1547. (Archives secrètes papales).

[5] Son Instruction (sans date) dans Ribier, II, p. 39. Les *Acta consist. cancell.* indiquent le 6 octobre 1547 le consistoire où Rohan fut reçu et prêta serment d'obédience pour Henri II. (Archives consistoriales du Vatican); voy. le discours d'obédience dans *Var. Polit.*, p. 46, 157e. (Archives secrètes papales.)

[6] La remise en eut lieu le 24 octobre 1547 (voy. *Acta consist. cancell.* (Archives consistoriales du Vatican.)

[7] Sur les négociations de Guise, voy. Ribier, II, p. 71; de Leva, IV, p. 376; *Nuntiaturberichte*, X, p. 168.

sinat de Pier Luigi, la prise de possession violente d'une ville que Charles lui-même avait cédée à l'Église, en récompense de ce que les troupes pontificales l'avaient aidé à conquérir le duché de Milan, enfin le refus de la rendre au légitime successeur du prince assassiné, à l'époux de la fille de l'Empereur, à celui qui l'avait servi heureusement à la guerre. Toute la rancune que le Pape avait jusque-là prudemment contenue devant Mendoza éclata alors. Tout ce qu'il avait fait pour l'Empereur, en particulier sa participation à la guerre de Smalkalde, il le regrettait maintenant profondément; il ne pouvait pardonner à ses prédécesseurs Léon X et Clément VII, il ne pouvait se pardonner à lui-même d'avoir favorisé ce monarque; mais maintenant il était bien résolu à renouveler cette fois pour toujours la vieille alliance avec la France qui, l'histoire en témoignait, avait constamment profité au Saint-Siège. Il espérait vivre encore assez longtemps pour fonder solidement amitié avec le roi de France, lui attacher indissolublement sa propre maison et faire de lui le prince le plus puissant de la terre [1].

Le danger que lui faisait courir l'Empereur paraissait si grand au Pape, qu'il en oubliait tout le reste. Dans la puissante situation qu'occupait alors Charles V en Allemagne et en Italie, on craignait à Rome qu'il ne finit par suivre le conseil [2], qui lui avait été si souvent donné par ses hommes d'État et par les ennemis des Farnèse, d'annexer l'État de l'Église déjà enveloppé au nord et au sud et de limiter le Pape à sa fonction spirituelle. Déjà se répandait l'alarmante nouvelle qu'une expédition armée comme celle qu'avaient conduite en 1527 Frundsberg et Bourbon, était préparée contre Rome [3]. On n'a pas de preuves que Charles V eût

[1] Voy. le rapport de Guise du 31 octobre 1547 dans Ribier, II, p. 74-75.

[2] Pour ce qui concerne l'époque de Clément VII, voy. volumes précédents. Les conseils du cardinal Accolti sont de l'époque de Paul III (1542; voy. Desjardins, III, p. 25), Mendoza, 1453 (voy. de Leva, IV, p. 479) et Burlamacchi (voy. *ibid.*, p. 234; Cantu, *Eretici*, II, p. 479).

[3] Voy. Henne, VIII, p. 314; Baosch, dans *Mitteil. des œsterr. Instituts*, XXIII, p. 144; sur la puissance de Charles V en Italie, voy. Fiedler, *Relationen*, p. 58, 65.

formé un pareil plan; par contre, il est certain que son lieutenant Ferrante Gonzaga lui en suggérait de semblables, en prévision d'une alliance du Pape avec la France. Gonzaga voulait prendre Parme, pendant que Cosme de Médicis opérerait contre Pérouse, à l'aide de Rodolfo Baglioni, et que Ascanio Colonna attaquerait Rome par le sud [1].

Paul III songeait à se mettre à l'abri d'un tel danger par une alliance défensive avec la France, Venise, Urbin et la Suisse. Cette ligue devait ouvrir « la porte à l'offensive [2] » et délivrer l'Italie du joug espagnol [3]. Le Pape, dans son effroi, tournait les yeux de tous les côtés : il sollicita même le secours de son ennemi mortel, Cosme de Médicis [4], mais naturellement ce fut en vain! Les plans les plus extravagants furent formés, Milan, Gênes et Naples devaient être arrachés à l'Empereur. Pour l'entreprise contre Naples on songea surtout à se servir des nombreux bannis et même du souverain d'Alger ou du Sultan [5].

En ce qui concernait Gênes, les Spinola négociaient avec les cardinaux du Bellay et Guise; Giulio Cibo, qui avait déjà pris part à la conjuration de Fiesque, vint alors à Rome [6]. Comme le secret ne fut pas gardé sur ces deux projets, on comprend sans peine qu'ils ne durent servir qu'à intimider l'Empereur [7]. D'une façon générale, le Pape, en dépit de sa grande irritation, était bien éloigné de se jeter purement et simplement dans les bras du roi de France. Paul III ne vou-

[1] Voy. les lettres de Gonzague des 4 et 7 novembre 1547 dans Maurenbrecher, p. 164.

[2] Voy. Ribier, t. II, p. 75, 81; Brosch, *Sur les rares rapports de Paul III avec les Suisses*, voy. *Arch. f. schweiz. Gesch.*, XIII, p. 272, et Wirz, *Filonardi*, p. 98.

[3] Campana, p. 417.

[4] Voy. Lupo Gentile, p. 121.

[5] Voy. Ribier, II, p. 81; Druffel, *Beitraege*, I, p. 81; *Nuntiaturberichte*, t. X, p. 571, 575. Au début de 1548, Paul III ébaucha des tentatives diplomatiques même avec le Sultan, mais le détail n'en est pas connu (Brosch, p. 146).

[6] Voy. Druffel, *Beitraege*, I, p. 73; voy. *Atti d. Soc. Ligur.* VIII, Docum, p. 136; F. Mussetini, *Ricciarda Malaspina e Giulio Cibò*, Modena, 1864; de Leva, p. 379.

[7] De Leva, IV, p. 382.

lait conclure la ligue avec la France que si Venise y entrait [1]. Henri II de son côté avait plus d'une objection à faire au projet de traité franco-papal que le cardinal de Guise lui avait apporté le 10 novembre 1547 [2]. D'aucun côté rien ne se conclut. Tout resta d'abord en suspens.

I

Pendant ce temps, Charles V, entouré de troupes espagnoles et italiennes, ouvrait, le 1er septembre, à Augsbourg la Diète qu'on a appelée « la Diète cuirassée ». Les sept électeurs et presque tous les princes séculiers et ecclésiastiques y étaient venus; l'ambassadeur vénitien remarqua avec surprise « le respect infini » qu'ils témoignaient à l'Empereur [3].

Extérieurement et en apparence, Charles V était arrivé à l'apogée de sa puissance; néanmoins il ne lui échappait pas qu'il ne pouvait être aucunement question d'une soumission complète de tous les États protestants : le nord de l'empire avait été à peine entamé jusque-là par les événements; pour les autres parties de l'Allemagne la situation semblait si difficile, que Charles ne croyait pas avoir en mains la force nécessaire pour imposer sa volonté [4]. Du reste on commençait à voir les grosses conséquences des accords que l'Empereur avait déjà conclus avec nombre d'États protestants. Pour gagner le duc Maurice de Saxe il avait fallu faire en matière de religion, et contrairement aux conditions du traité

[1] Campana, p. 411.
[2] Druffel, *Beitraege*, I, p. 80.
[3] Fiedler, *Relationen*, p. 146.
[4] Wolf, *Interim*, p. 44. Sur la possibilité de restaurer par la force l'Église dans l'Empire, les vues des contemporains différaient déjà. Même chez les récents historiens règnent sur ce point des opinions opposées. K. A. Menzel, III, p. 289, croit qu'un vigoureux effort en faveur de la vieille Église « aurait, humainement parlant, produit en Allemagne les effets que Ferdinand Ier obtint en Bohême et en Autriche ». Maurenbrecher, p. 175, va encore plus loin et ne voit qu'à peine les obstacles qu'y opposaient le mécontentement de la Bavière et les traités séparés de Charles V avec les États protestants.

conclu avec le Pape, des concessions qui détruisaient l'autorité du Concile de Trente. Charles avait violé le traité, en n'imposant pas comme condition aux accords formés avec les États vaincus la reconnaissance du Concile, mais simplement la soumission aux ordonnances de la Diète. Aux villes il avait donné expressément l'assurance de les laisser dans leur religion d'alors et de ne point employer la force contre elles à ce sujet [1]. Donc, si on avait espéré du vainqueur de la ligue de Smalkalde des mesures énergiques pour la restauration de l'Église catholique en Allemagne, on voyait maintenant qu'il s'était lui-même retranché les moyens d'y procéder résolument.

La situation s'était encore compliquée par le différend avec le Pape dans la question du Concile, l'Empereur persistant autocratiquement à exiger que les Pères de Bologne retournassent sans retard à Trente. Paul III était prêt à y consentir, pourvu que l'Empereur assurât la soumission des protestants allemands aux décisions du Concile. En présence des grandes difficultés qui s'y opposaient, Charles V, considérant le Concile comme une simple diète, semble avoir cru qu'on pourrait recommencer les délibérations et modifier profondément les décisions dogmatiques déjà prises [2]. Qu'aucun Pape ne pût aller jusque-là, c'est ce qui échappait complètement à Charles; il ne voyait pas très clair dans ces matières théologiques et subissait fortement l'influence de ses conseillers politiques qui, au point de vue religieux, avaient souvent des vues très suspectes.

Cette situation extrêmement critique explique l'attitude très modérée que, dès le début, l'Empereur prit à la Diète d'Augsbourg. La proposition qu'il soumit, le 1er septembre, aux États était conçue, relativement aux affaires ecclésiastiques et séculières, exactement dans les mêmes termes qu'aux Diètes précédentes [3]; « comme s'il n'y avait eu dans l'inter-

[1] Voy. plus haut.

[2] Voy. RANKE, *Deutsche Gesch.*, V[6], p. 3, 5.

[3] Voy. JANSSEN-PASTOR, t. III[18], p. 575. Comme nombre de princes protestants ne voulaient pas de « papiste » comme président de la diète, Charles V

valle ni guerre ni victoire » on y fit mention de la question religieuse avec une brièveté surprenante. Comme ce schisme, y était-il dit, est l'enjeu et la cause principale de tous les troubles dans l'Empire, comme la paix ne peut être ramenée sans qu'il ait été apaisé et comme le Concile de Trente a été convoqué dans ce but, il y a lieu de délibérer d'abord et surtout là-dessus, afin de savoir comment un accord pourra être fait en ces querelles religieuses, et quelles mesures il conviendra de prendre en attendant cet accord; les États étaient invités à soumettre leurs vues à ce sujet.

Le but que Charles visait ne pouvait être douteux; toujours occupé d'imposer dans l'affaire du Concile sa volonté au Pape et aux Pères de Bologne, il voulait exercer par le moyen de la Diète une pression sur ceux-ci pour les forcer à transférer l'assemblée à Trente, et dans le cas où cette tentative d'intimidation n'aboutirait pas, de se couvrir d'un vote unanime de la Diète, pour régler à sa façon par un intérim la question de religion[1]. Dès avant l'ouverture de la Diète en août, il avait déjà fait des démarches pour préparer cet intérim[2]. Le plan, habilement imaginé, échoua devant l'attitude des princes électeurs ecclésiastiques, qui refusèrent de faire connaître leur pensée, tant que Charles n'aurait pas fait connaître ses intentions plus clairement. Les électeurs laïques du Palatinat, de Saxe et de Brandebourg, ne voulurent pas empiéter sur les droits de Sa Majesté, mais ils lui demandèrent un « libre Concile général chrétien » à Trente ou ailleurs en Allemagne, pour faire disparaître les fausses doctrines et les abus et aux décisions duquel Paul III eût à se soumettre; dans ce « libre » Concile tous les évêques devaient être déliés du serment prêté au Pape, les nouveaux croyants devaient avoir voix décisive et les décrets déjà rendus à Trente être « réassumés », c'est-à-dire remis en délibération! Même le collège des princes prélats et comtes, où

donna cette fonction non au cardinal Truchsess, mais à l'archiduc Maximilien (voy. *Venet. Depeschen,* II, p. 336.)

[1] Wolf, *Interim*, p. 48.

[2] Indiquées par Friedensburg dans *Arch. für Ref.-Gesch.*, IV, p. 213.

les catholiques avaient la majorité, réclamait cette révision, que les constitutions de l'Église rendaient impossible. Les villes d'empire déclarèrent que le meilleur moyen pour apaiser les querelles de religion était un nouveau colloque ou un Concile national dans lequel des personnes de tous états, craignant Dieu, prendraient les décisions! En ce qui concernait le Concile de Trente, les villes exprimèrent l'espoir que l'Empereur n'en poursuivrait pas la continuation, car ce Concile s'était déjà arrogé, avec un parti pris inouï, le droit de prononcer des jugements et des condamnations sur les principaux articles religieux en litige et qu'il n'en fallait attendre que mauvaise foi et injustice[1].

Devant ces divergences d'opinions, l'Empereur prit décidément une résolution très caractéristique. Dans ce document daté du 18 octobre il déclara, avec une rare ignorance des divergences d'opinions, qu'après avoir recueilli la réponse des États, il avait compris que la discussion des questions religieuses en litige devait être abordée devant le Concile général chrétien, tel qu'il avait été convoqué à Trente où il avait commencé ses travaux; que ce Concile y devait être tenu et continué régulièrement; il était convaincu que les États se soumettraient à ce Concile général, en accepteraient docilement les considérations, les discussions et les décisions, et s'y conformeraient et cela d'autant plus volontiers qu'on y suivrait les traces des saints Pères et des anciens qui avaient toujours recouru en matière de foi aux saints Conciles[2].

Afin que ce Concile général atteigne mieux son but et que personne ne puisse se refuser de s'y rendre, Sa Majesté Impériale, comme avocat de la Sainte Église et protecteur des Conciles, et désireuse, comme c'est son devoir, de se sou-

[1] Sastrow, II, p. 142; Menzel, III, p. 225; Wolf, p. 49.

[2] Sastrow, II, p. 151; Bucholtz, VI, p. 203; Beutel, p. 22; Wolf, p. 51, dit : « L'idée de l'Empereur était que les protestants devraient se déclarer disposés à accepter un concile en une ville allemande et à en suivre les décisions, et une fois assurés de cette importante concession, à demander, comme exécution des ordres de la diète, le transfert du Concile à Trente. » Voy. aussi Pallavicini, liv. X, chap. vi, n° 4.

mettre au désir des États, prendra toutes les mesures possibles, pour qu'un Concile général *soit tenu et continué à Trente,* qu'il soit reconnu par les autres puissances et nations chrétiennes et que s'y rendent en personne les archevêques, évêques et prélats de la Nation ou, s'ils ont des empêchements légitimes, ils s'y fassent représenter par des fondés de pouvoir instruits, intelligents et expérimentés; que les États de la Confession d'Augsbourg et leurs délégués y paraissent, accompagnés jusqu'à nouvel ordre d'une garde, qu'ils y soient entendus au besoin, que toutes tractations et décisions soient abordées, traitées et conclues, sans passion, conformément à la doctrine divine et à la Sainte et Antique Écriture; qu'on y arrête aussi une réforme chrétienne, utile, des ecclésiastiques et des laïques et que toute fausse doctrine, tout abus soient supprimés comme on le doit. « Quant à la prière qu'on lui adressait de trouver les moyens de faire vivre les États en bonne intelligence d'ici la fin du Concile et de les décider à attendre la solution en question », l'Empereur se proposait d'y songer.

Sans se soucier des observations de Sfondrato qui, représentant du Pape, ne voyait même pas mentionné le nom de son maître dans le document[1], Charles cherchait, en faisant

[1] Sfondrato, lorsque Granvelle lui eut communiqué la Résolution impériale, le 18 octobre, se plaignit de ce que l'empereur eût promis arbitrairement le nouveau transfert du Concile à Trente et de ce qu'il n'eût fait aucune mention du Pape et du Saint-Siège, à quoi il lui fut répondu que c'était intentionnellement, pour ne pas soulever de difficultés chez les protestants et que d'ailleurs les mots « conformément à la doctrine de l'Écriture et des Pères » sauvegardaient l'autorité du Saint-Siège. Quand Sfondrato se fut plaint de ce qu'il n'y eût rien relativement à la restitution des biens d'Église, on l'apaisa en l'assurant que cette restitution était dans les intentions de l'Empereur, mais qu'on ne pouvait tout faire à la fois. Sfondrato signala alors les difficultés qu'allait soulever l'expression : *Concile à tenir à Trente*. Granvelle dit que, la chose étant faite on n'y pouvait rien changer. (Voy. la lettre de Sfondrato du 21 octobre 1547, dans les *Nuntiaturberichte*, X, p. 154; PALLAVICINI, liv. X, chap. VI, n° 4, qui cite encore une lettre de Sfondrato du 17 novembre 1547 sur le même sujet. Elle n'existe plus.) Dans les mots « conformément à la doctrine de l'écriture et des Pères », dit Bucholtz, les droits du Saint-Siège étaient contenus, pourvu qu'on les interprétât ecclésiastiquement. » Oui, pourvu!

accepter aux États cette résolution si peu claire, à les amener à « s'en remettre » à lui de la question du Concile. Il réussit près des électeurs et des princes, qui pourtant ne s'engagèrent par là que pour un Concile futur. Les représentants des villes résistèrent opiniâtrément, malgré tous les efforts des conseillers impériaux. Appelés devant Charles V, ils déclarèrent qu'il ne leur appartenait pas de corriger et d'amender l'avis des princes; en même temps ils revinrent sur une déclaration antérieurement faite et dans laquelle ils réclamaient un libre Concile général chrétien non soumis au Pape ou un Concile national. L'Empereur leur fit répondre qu'il lui serait très agréable de les voir, suivant en cela l'exemple des grands Etats, s'en remettre à lui là-dessus et adopter les sentiments des autres! Par là la déclaration des villes prenait un tout autre sens; car en réalité elles n'étaient rien moins que d'accord avec les grands États et si elles s'abstenaient d'attaquer ouvertement l'avis de ceux-ci, ce n'était que par égard pour l'Empereur. Afin d'éviter qu'on abusât contre elles de cette attitude équivoque, elles avaient formulé leur véritable pensée dans la déclaration sus-mentionnée, à laquelle elles se réservaient de se référer par la suite, le cas échéant[1].

Si l'Empereur croyait pouvoir se contenter de ces déclarations, il s'illusionnait fort, car il était clair que les protestants ne songeaient pas du tout à une soumission effective aux

[1] Voy. Haeberlin, I, p. 263, qui observe excellemment qu'une partie voulait se ranger derrière les autres (voy. aussi Beutel, p. 24; Wolf, p. 52). Un député de Nuremberg à la diète disait déjà en septembre à Mocenigo, qu'il ne comprenait pas que le Concile pût être universel et libre, si le Pape n'accordait voix décisive qu'aux évêques et réclamait des Allemands qu'ils reconnussent les décisions du Concile, qui avaient été prises sans eux (*Venet. Depesch.*, II, p. 340). Plusieurs villes n'approuvaient pas l'attitude de leurs représentants. Ainsi le Conseil de Francfort écrivait le 3 novembre 1547 à son député von Melem « qu'il ne pouvait comprendre pourquoi les villes illustres devaient témoigner moins de confiance à l'Empereur et se distinguer ainsi des autres villes, mais qu'il était d'avis que les villes votassent la même chose (après que les électeurs et les princes eurent donné à l'Empereur tout pouvoir pour arranger les choses de religion. ») *Reichstagsakten*, LX, 44. (Archives de la ville de Francfort.)

décrets du Concile et que les villes voulaient d'un Concile, non papal, c'est-à-dire qui ne fût pas la continuation de celui de Trente [1]. En aucun cas, il n'était fondé à faire déclarer au Pape par le cardinal Madruzzo, que les électeurs, les princes ecclésiastiques et séculiers et les villes s'étaient soumis sans conditions au Concile convoqué et déjà commencé à Trente, sur quoi il eût pu s'appuyer, pour exiger que les Pères de Bologne retournassent à Trente [2]. Pour donner plus de force à cette déclaration mensongère, l'Empereur avait déjà, à l'insu du légat, invité les évêques allemands à représenter, sous les plus noires couleurs, dans une lettre au Pape, les inconvénients et les dangers résultant pour l'Église du transfert du Concile à Bologne; ils devaient aussi demander le retour des Pères de Bologne à Trente [3].

Tous les moyens d'intimidation étaient employés pour contraindre le Pape à se soumettre à la volonté de l'Empereur. La lettre de l'épiscopat allemand, tout comme l'envoi de Madruzzo, était certainement la continuation de la politique d'intimidation, inaugurée par le meurtre de Pier Luigi Farnèse.

Le cardinal Madruzzo avait déjà, en 1546, à un moment décisif, servi d'intermédiaire entre l'Empereur et le Pape [4]. On s'explique néanmoins difficilement, qu'il se fût prêté cette fois à une mission dont l'échec était certain d'avance. Dans l'instruction qui lui fut remise, la raison qu'invoquait l'Empereur pour ramener le plus tôt possible le Concile à Trente, et cela sous menace d'une protestation au cas où le Pape refuserait, cette raison, dis-je, contredisait la prétendue soumission sans conditions de tous les États de l'Empire au Concile de Trente.

Sfondrato jugea aussitôt qu'en demandant le retour du

[1] Opinion de Maurenbrecher (*Karl V*, p. 175.)

[2] Voy. l'instruction pour Madruzzo du 10 novembre 1547, dans *Nuntiaturberichte*, X, p. 441.

[3] La lettre datée du 14 septembre 1547, dans Raynald, 1547, n° 84. (Voy *Nuntiaturberichte*, X, p. 119, *Venet. Dep.*, II, p. 351.)

[4] Voy. plus haut.

Concile à Trente, l'Empereur n'avait pas d'autre objectif que de mettre le Pape dans son tort, au cas où il refuserait, et par là de lui fournir l'occasion de régler à sa façon la question religieuse. Dès que le légat eut connaissance de l'envoi du cardinal Madruzzo, il insista pour que celui-ci reçût aussi des instructions précises pour régler l'affaire de Plaisance. Les impériaux ne voulurent d'abord rien entendre et ce ne fut qu'avec peine que le légat obtint pour Madruzzo la permission de parler à Rome d'une façon générale de cette affaire [1].

Madruzzo partit d'Augsbourg, le 6 novembre 1547. Ses instructions lui furent envoyées, quelques jours plus tard, par un courrier spécial. Dans ce document, l'Empereur, en dehors de la demande principale concernant le retour du Concile à Trente, priait qu'on lui envoyât des chargés d'affaires pontificaux avec pleins pouvoirs de régler provisoirement les affaires de religion en Allemagne; en ce qui concernait l'élection papale, l'Empereur donnait l'assurance tranquillisante, qu'elle serait faite par les seuls cardinaux, même étant donné que le Concile fût rassemblé [2].

Le 23 novembre, Madruzzo, accompagné de Mendoza, accouru en hâte de Sienne pour prendre part aux délibérations, conformément au désir de l'Empereur [3], arriva à Rome, monta au Vatican et le lendemain fut reçu par le Pape en audience privée. Sachant bien à quel point Paul III avait été irrité de l'attitude de l'Empereur dans l'affaire de Plaisance, il se borna d'abord à aborder ce sujet, sur lequel, il est vrai, il ne pouvait rien dire d'essentiel. Dans une audience à laquelle Mendoza et le cardinal Farnèse assistèrent, le 25 novembre, Madruzzo exposa sa mission relativement au Concile et remit une copie de ses instructions. On ne se laissa point tromper par leur contenu et on comprit bien vite qu'il ne s'y agissait que d'une soumission des protestants à un futur Concile.

[1] *Nuntiaturberichte*, X, p. 178, 190.
[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, X, p. 441.
[3] Voy. la lettre de Charles V, du 10 novembre 1547, dans MAURENBRECHER, p. 124.

Néanmoins on ne précipita rien. Le Pape ajourna sa réponse, car il lui fallait d'abord prendre l'avis des cardinaux [1].

Paul III avait appelé le cardinal Cervini à Rome, dès le 6 novembre [2]. De plus, on avait l'opinion de Sfondrato, de del Monte et de la députation des cardinaux pour le Concile. Sfondrato faisait une vive peinture du danger qui menaçait, mais n'osait pas donner de conseils. Le cardinal del Monte était d'avis que l'Empereur ne cherchait qu'à accuser le Pape et le Sacré Collège de lenteur, pour pouvoir ensuite réunir un Concile lui-même. Comme le Concile de Trente avait changé de place de son propre mouvement, l'Empereur n'avait pas le droit de le transférer à sa fantaisie dans une autre ville, contre la volonté de l'assemblée et sans l'assentiment du Pape et des autres princes chrétiens. On ne pouvait, sous prétexte que les protestants réclamaient un Concile à Trente, agréer leurs exigences contre la volonté des Pères et contre le désir de nombreux princes catholiques. De plus, Trente, qui avait été naguère considéré comme un lieu dangereux, l'était devenu encore plus, surtout après les événements de Plaisance. Comme on désapprouvait une suspension, del Monte conseillait de maintenir en activité le Concile à Bologne, et même, ajoutait-il, la position du Pape vis-à-vis de l'Empereur n'aurait qu'à gagner, si l'assemblée générale de l'Église était transférée à Rome. La députation de cardinaux, qui par suite de la mort de Sadolet et de Badia et de l'absence de Sfondrato et de Morone, n'était plus composée que de Guidiccioni, de Crescenzi et de Pole, ne put d'abord se mettre d'accord. L'austère Guidiccioni se prononçait pour la continuation du Concile à Bologne, tandis que ses deux collègues étaient pour une suspension. Ceux-ci se rallièrent enfin à un troisième avis, qui consistait à donner satisfaction à l'Empereur, relativement à l'envoi d'un plénipotentiaire, mais en ce qui concernait la question du Concile, à demander

[1] Voy. les lettres de Farnèse dans *Nuntiaturberichte*, X, p. 211-212, 214.
[2] Cervini partit de Bologne le 10 novembre. (MASSARELLI, *Diarium*, IV, éd. Merkle, I, p. 717.)

leur avis aux Pères de Bologne et à ne prendre de décision, qu'ensuite[1].

Le Pape se décida pour ce moyen terme, le 9 décembre 1547; il en fit informer Madruzzo dans un consistoire; on ne vota pourtant pas tout de suite, mais à la requête de Madruzzo, on arrêta d'entendre d'abord Mendoza. Celui-ci faisait courir le bruit qu'il allait élever une protestation contre la continuation du Concile à Bologne. En réalité, il se borna, dans un consistoire du 14 décembre, à insister, mais d'un ton extérieurement poli, sur la nécessité de retransférer sans délai le Concile à Trente. On lui dit qu'on lui répondrait dans le prochain consistoire. Après que Mendoza eut quitté le consistoire avec les autres ambassadeurs, il fut décidé qu'on soumettrait la question aux Pères de Bologne, ce qui fut fait par un bref du 16 décembre[2]. Madruzzo désespéra alors du succès de sa mission, et pour éviter d'introduire un conflit entre sa position de cardinal et celle d'ambassadeur impérial, il accéléra son départ de Rome[3].

[1] Voy. Pallavicini, liv. X, chap. vi-viii; Le Plat, III, p. 662; Beutel, p. 31; *Nuntiaturberichte*, X, p. 212. L'avis déclare aussi que la soumission que l'Empereur a obtenue des protestants n'est promise qu'au Concile *à tenir* à Trente (celebrando).

[2] Voy. les lettres de Farnèse dans *Nuntiaturberitche*, X, p. 212-213; voy. aussi Raynald, 1547, n° 90; là aussi (n° 91) le bref du 16 décembre qui, d'après Masarelli (*Diarium*, IV, éd. Merkle, I, p. 727), arriva deux jours après à Bologne. (Voy. aussi Pallavicini, liv. X, chap. viii.)

[3] Il arrive à Trente dès le 23 décembre; on l'attendait à Augsbourg pour l'Épiphanie (voy. lettre de Sfondrato dans *Nuntiaturberichte*, X, p. 220). L'évêque de Fano, P. Bertano, écrivait le 15 décembre 1547 de Rome au duc de Camerino : « Parte questa mattinà il s. card[le] di Trento malissimo sodisfatto et in grandissima rotta con costoro » (Archives d'État, à Florence). Urb. p. 125, f° 204; *ibid.*, p. 108, f° 703, une lettre du duc d'Urbin à sa mère, datée de Pesaro 21 décembre 1547, sur la visite de Madruzzo (hieri et questa notte) : « Dice che se ne torna con la guerra in pugno et che gli duole la ruvina d'Italia, la quale ha protestato et protesta per tutto et che senza dubbio fra quattro mesi alpiù saranno in Italià cento mila fanti et venti mila cavalli Thodeschi, i quali non potevano havere la miglior nova di questa e che ogni cosa andarà a ferro e a fuoco, diche Dio per sua bontà tolga loro el potere in tutto et per tutto. Dice che la lega fra el papa e il re di Francia è al credere suo gia conclusa et che in ogni caso crede, che non vi sia più disegno di accordo; parte tanto mal satisfatto in ogni cosa, che non si potria aggiongervi. »

En conséquence, le Concile, à qui Paul III avait abandonné la décision, fit, à la date du 20 décembre, sa réponse qui fut remise le 27 du même mois à Mendoza au cours d'un consistoire. Dans ce document rédigé suivant les propositions de del Monte, les Pères de Bologne se déclaraient prêts à revenir à Trente, à la condition que ce retour n'amenât pas de préjudice général à la chrétienté. Pour cela, il était nécessaire : 1° que les réfractaires restés à Trente vinssent rejoindre le Concile régulier, pour marquer qu'ils reconnaissaient ses droits, sans quoi un déplorable précédent serait créé; 2° comme la nation allemande n'avait promis de se soumettre qu'à un futur Concile qui se tiendrait à Trente, il était indispensable de déclarer clairement et nettement que les décrets régulièrement rendus déjà en matière de foi, conformément à la doctrine catholique, étaient reconnus comme immuables et ne pourraient être soumis sous aucun prétexte à une nouvelle étude; 3° comme on parlait d'un Concile où participeraient des gens de tous états, il fallait qu'on donnât l'assurance qu'on ne songeait pas à changer la forme des discussions conciliaires; 4° pour le retour du Concile à Trente, il n'était pas moins indispensable que l'assemblée, dans son ensemble, aussi bien que chacun de ses membres en particulier, eussent pleine liberté d'y séjourner ou de s'en éloigner; 5° il fallait enfin que le droit fût reconnu à la majorité des Pères de décider du transfert et de l'achèvement du Concile [1].

Les conditions posées par le Concile touchaient au nœud même de la question et créaient une situation claire. Il ne put échapper, même à l'Empereur, que sa proposition, telle qu'il la fit présenter par Madruzzo, ne signifiait pas cette

[1] Voy. RAYNALD, 1547, n° 94-95; MASSARELLI, *Diarium*, IV, éd. Merkle, IV, p. 727; PALLAVICINI, liv. X, chap. IX, p. 10. Les États ecclésiastiques de l'Empire reçurent la réponse à leurs représentations du 14 septembre 1547 par un bref du 1er janvier 1548 (voy. RAYNALD, 1548, n° 4-5, *Nuntiaturberichte*, X, p. 226). Farnèse ordonnait encore le 10 janvier 1548 à Sfondrato de ne laisser aucun doute là-dessus : il ne pouvait être question d'un nouveau transfert du Concile à Trente, si l'on ne remplissait pas les conditions posées par le Concile et reconnues justes même par l'Empereur. *Nuntiaturberichte*, X, p. 226.

soumission sans conditions au Concile de Trente, déjà commencé avec succès; au contraire, il comprenait mieux que personne que les protestants n'avaient adhéré à sa formule, que parce que ses armes étaient toutes-puissantes et que les termes généraux de libre Concile chrétien n'avaient pas pour eux d'autre sens que dans leurs déclarations antérieures. Il devait savoir également que les nouveaux croyants étaient très éloignés de reconnaître les décrets déjà publiés sur la Sainte Écriture, le péché originel, la justification et les sacrements; aussi dans leurs déclarations parlaient-ils toujours du Concile qui devait être tenu à Trente et non de celui qui y avait déjà été tenu. La nécessité de mettre un peu de clarté dans toutes ces dangereuses obscurités était d'autant plus désagréable à l'Empereur, que tout l'édifice qu'il avait si adroitement bâti s'écroulait; or il avait basé là-dessus sa demande du retour du Concile à Trente; de plus comme dans la réponse du Concile, il était encore dit qu'au cas où il ne serait pas fait droit, dans le délai voulu, aux réserves énoncées, l'assemblée poursuivrait ses délibérations, Charles V crut devoir prendre sans tarder ses mesures. Craignant de voir détruire tous ses plans, il pensa que le Pape et le Concile seraient effrayés de la menace d'un schisme [1].

Charles V n'accepta même pas la première des conditions posées par les Pères de Bologne, qui réclamaient que les prélats espagnols restés à Trente vinssent se réunir avec eux à Bologne, avant le déplacement du Concile [2]. Il entendait que le Concile et le Pape se soumissent en tout à sa volonté. Le moyen d'intimidation : la protestation, dont il s'était borné jusque-là à les menacer, fut mis alors immédiatement à exécution [3]. Il y déploya la forme la plus solennelle qu'il put trouver. Deux de ses chargés d'affaires, le fiscal Francesco Vargas et le docteur en droit Velasco, qui, depuis le commencement de novembre 1547, se tenaient à Bologne secrè-

[1] Voy. Pallavicini, liv. X, chap. xi.

[2] L'Empereur aurait pu sans aucun doute remplir cette première condition, dit Bucholtz, VI, p. 210.

[3] Voy. *Venet. Dep.*, II, p. 379; *Nuntiaturberichte,* X, p. 627.

tement, prêts à tout événement, se présentèrent, le 16 janvier 1548, à la congrégation générale du Concile, qui délibérait justement alors sur les abus dans la confession et demandèrent à être entendus [1], ce qui leur fut accordé; on laissa aussi entrer les notaires et les témoins des deux procurateurs impériaux. Dans leurs pouvoirs qu'ils montrèrent au notaire du Concile, l'Empereur, dans l'intérêt de la religion et de l'Église, se voyait forcé à protester contre certains qui se donnaient le titre de légats et contre un convent à Bologne qui se donnait le nom de Concile. Le Concile répondit par une déclaration, que lut le notaire Claudio della Casa et qui fut souvent reproduite plus tard. Dans cette contre-protestation, le Concile déclarait que, bien que la congrégation siégeant sous la présidence du cardinal del Monte, légat apostolique, ne fût pas obligée d'entendre des procurateurs adressés au Concile comme à un convent illégal, on consentait néanmoins à les entendre, afin qu'il ne pût être dit qu'on refusât à personne d'exposer ce qu'il avait à dire; le Concile faisait toutes ses réserves sur les conséquences pouvant résulter de l'introduction des procurateurs. Cette déclaration réduisait leur audience à « un simple acte de courtoisie et d'étiquette à peu près sans importance envers Sa Majesté Impériale [2] ».

Vargas prononça ensuite, à haute et intelligible voix, un discours dans lequel, évitant de donner aux Pères du Concile le titre auquel ils avaient droit, il invitait les évêques assemblés à prendre garde aux instructions de l'Empereur, dont il était porteur, et à éviter par le retour à Trente de se perdre irrémissiblement. Comme Vargas avait commencé par les mots : « Nous sommes ici comme plénipotentiaires légitimes de notre seigneur l'Empereur romain », le cardinal del Monte commença ainsi sa réponse : « Je suis aussi ici

[1] Le texte de la protestation de l'Empereur est dans Raynald, 1548, n° 6; voy. Massarelli, *Diarium*, IV. éd. Merkle, I, p. 736 les lettres adressées à Farnèse par le cardinal légat del Monte et l'archevêque Giovanni Michele d'Acerenza-Matera du 15 janvier 1548, dans *Nuntiaturberichte*, X, p. 451, 453; voy. aussi Pallavicini, liv. X, chap. xi.

[2] Opinion de Beutel (*Interim*, p. 37.)

comme légat du vrai et incontesté pape Paul, successeur de Pierre et lieutenant de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. Et voici les Pères du Concile général régulièrement transféré de Trente. Nous prions tous l'Empereur de changer de sentiments, car les destructeurs d'une assemblée générale de l'Église, telle que nous la formons ici, tombent sous le coup des peines les plus graves. Quoi qu'il puisse advenir, nous ne sacrifierons rien de la dignité de l'Église et du Concile. »

Là-dessus Vargas remit au secrétaire du Concile, Angelo Massarelli, qui en fit lecture, le texte original du plein pouvoir, qui leur avait été donné par l'Empereur pour leur protestation et qui était daté d'Augsbourg, du 22 août 1547, sur quoi le promoteur du Concile, Ercole Scéveroli et le cardinal del Monte répétèrent la protestation ci-dessus mentionnée. Vargas lut alors la vague et diffuse protestation de l'Empereur. Elle rappelait les événements précédents très partialement présentés, le transfert du Concile à Bologne attaqué comme irrégulier, parce qu'il avait eu lieu sans que le Pape, les princes et l'Empereur eussent été consultés; elle réclamait le retour à Trente, sous le faux prétexte que tous les États de l'empire avaient promis de se soumettre sans condition au Concile convoqué à Trente. La réponse faite au Pape par les Pères de Bologne y était traitée d'équivoque et de mensongère et le droit était dénié à leur assemblée de prescrire, en matière de foi et de réforme, des lois au peuple chrétien, les évêques présents à Bologne, étant la plupart aveuglément dominés par le Pape. Le document, dont les termes devenaient de plus en plus injurieux, se terminait par cette grave déclaration : « Nous proclamons bien haut que notre Empereur, pour prévenir les orages, les tempêtes que lui font appréhender vos fautes et négligences, ainsi que celles du Pape et qu'il voit prêts à éclater, prendra avec ardeur l'Église sous sa protection, et fera tout ce que lui commandent son droit et sa fonction, ses devoirs et sa dignité d'empereur et de roi, ainsi qu'il est juste et que cela se trouve fixé et observé par les lois, la doctrine des Pères et le consentement unanime. »

Prévoyant que les procurateurs impériaux ne reviendraient plus pour recevoir la réponse écrite à leur protestation, le président du Concile, le cardinal-légat del Monte, se résolut à répondre sur-le-champ Les attaques violentes de l'Empereur l'avaient blessé, lui aussi, sa réponse quoique énergique ne laissa pas pourtant que de rester digne. Il prit solennellement Dieu à témoin que tout ce que les procurateurs avaient avancé contre son honneur et celui de ses collègues et contre la validité et légalité du transfert était faux, de quoi il offrit de fournir les preuves authentiques. Lui, aussi bien que son collègue, étaient véritablement et régulièrement légats du siège apostolique. L'Empereur était le fils et non le seigneur et maître de l'Église. Lui, aussi bien que les Pères du Concile, aimait mieux endurer la mort que de consentir à soumettre le Concile au pouvoir séculier et de lui voir ôter sa liberté.

Toute cette théâtrale et injurieuse mise en scène des procurateurs impériaux dura de deux heures et quart à huit heures et quart de l'après-midi. Le parti adverse rendit lui-même hautement hommage à l'intrépidité et à la fermeté que montra le cardinal del Monte en cette circonstance [1]. La majorité des Pères ne fit pas preuve de la même résolution. Ils crurent, en ne voyant pas mentionnées les conditions posées par le Concile pour son retour à Trente, devoir conclure que l'Empereur n'était pas bien informé [2]. La réponse écrite fut donc très douce. Lorsqu'il fallut la remettre aux procurateurs, ceux-ci étaient déjà partis [3]. Morone exprima la crainte des conséquences qu'entraînerait une rupture entre l'Empereur et le Pape. Cependant il était convaincu que le sage et noble Charles V consentirait encore à éviter une lutte dont on ne pouvait prévoir la fin [4]. Comme l'avait fait Morone, le

[1] Voy. Beutel, p. 38.

[2] Voy. au supplément n° 79, la lettre de Morone du 23 janvier 1548 (Archives du gouvernement d'Innsbruck.)

[3] Voy. Pallavicini, liv. X, chap. xi.

[4] Voy. au supplément n° 79, la lettre de Morone du 23 janvier 1548. (Archives du gouvernement d'Innsbruck).

23 janvier 1548, le cardinal-légat Cervini, rentré de la veille à Bologne, et avec lui del Monte, le 26, se prononcèrent pour une suspension du Concile comme pour le moindre mal ; en même temps ils envoyèrent des projets de réponse à la protestation que Mendoza avait déposée à Rome[1].

Ces cardinaux si bien intentionnés avaient travaillé en vain à éviter à Rome le renouvellement de la scène de Bologne; ce fut également en vain que le Pape essaya de retarder l'audience de Mendoza. Celui-ci ne se laissa pas faire ; le 23 janvier 1548, il réédita dans un consistoire, en présence du Pape, des cardinaux et des ambassadeurs, la déclaration de guerre spirituelle, qui, sauf quelques changements, était pareille à la protestation présentée à Bologne. Malgré tous les reproches et toutes les accusations qu'elle contenait, le sage Paul III eut assez de possession de lui-même pour ne rien répondre d'abord. Il voulait rédiger sa réponse avec tout le calme et la réflexion nécessaires et remit Mendoza à un consistoire qui devait se tenir le 1er février[2]. Dans l'intervalle, on prit l'avis des légats de Bologne, qui, outre la suspension du Concile, conseillèrent au Pape de s'entremettre comme arbitre dans la question du transfert[3]. En des négociations privées avec Mendoza, on proposa aussi,

[1] Voy. la lettre des cardinaux-légats au cardinal Farnèse dans les *Nuntiaturberichten,* X, p. 455.

[2] Voy. Raynatd, 1548, n° 18, *Nuntiaturberichte,* X, p. 242 ; là aussi (p. 628) supplément à la lettre de Mendoza du 2 février qui n'est imprimée qu'incomplètement dans Doellinger, *Beitrage,* Ier, p. 134; voy. plus loin la lettre de Vincenzo Parenzi, datée de Rome 23 janvier 1548 (Archives d'État de Lucques; le rapport de D. Lasso du 28 janvier 1548 dans Druffel, *Beitrage,* Ier, p 91 ; Pallavicini, liv. X, ch. xii ; voy. aussi Bromato, II, p. 140, et surtout Campana, p. 432 ; la protestation impériale fut aussitôt propagée par l'impression : « Allegatione o vero Pro || testa fata per l'illustriss. S. Don Diego || di Mendoza, Ambasciatore della Cesa || rea Maesta alla S. di N. S. Pap || a Pauolo III sopra le cose || appartenente al Concilio || generale di Trento. || Avec le privilège impérial « impresso in Milano per Messer Gotarpo de Ponte che sta appresso le Doana nel 1548 adi 3 Marzo. » Dix feuilles petit in-4°.

[3] La lettre des légats du Concile, sans parler des propositions qui furent faites pour répondre à la protestation de Mendoza est dans les *Nuntiaturberichten,* X, p. 450, 455; voy. aussi Massarelli, *Diarium,* IV, éd. Merkle, Ier, p. 740.

au lieu du transfert du Concile, d'envoyer trois cardinaux-légats en Allemagne, pour y régler provisoirement les affaires de religion. Le représentant de Charles, qui, dans une audience du 25 janvier, fit au Pape les plus violents reproches, repoussa la proposition en disant : « Le Concile d'abord, les légats ensuite [1] ! »

La réponse du Pape à la protestation du 23 janvier et communiquée à Mendoza dans le consistoire du 1er février 1548, avait été composée par le cardinal Pole avec la plus grande prudence et habileté, afin d'éviter d'en arriver aux extrémités, c'est-à-dire à la rupture ouverte et complète [2]. Dans ce but, ce qu'il y avait d'offensant dans la protestation fut mis sur le compte de Mendoza, qui était censé avoir outrepassé les ordres de son souverain. L'ambassadeur fut seul rendu responsable du document et encore y mit-on beaucoup de mesure. Dès le début de la réponse, il était dit qu'on ne pouvait s'empêcher d'accuser l'ambassadeur, du grand chagrin que le Pape avait éprouvé de la protestation, car Mendoza en était vraisemblablement l'auteur. Le Pape ne pouvait croire du reste que l'Empereur eût voulu l'attaquer personnellement, puisque les légats seuls étaient les auteurs du transfert du Concile. Si les Pères de Bologne avaient dit qu'ils étaient particulièrement obligés envers le Pape, Sa Sainteté n'avait cependant pas pris parti en dehors de cette circonstance, où sa qualité de pasteur suprême l'avait forcé à assister son troupeau, et dans toutes les négociations qui avaient eu lieu jusque-là, jamais il n'avait montré de parti pris; bien au contraire, il avait fait un devoir exprès à ses légats de respecter la liberté du Concile. Aux accusations qu'avait soulevées la réponse faite à Madruzzo, on ne pouvait, tant que ces reproches généraux ne seraient pas précisés, répondre qu'une chose, à savoir qu'on cherchait à se conformer aux anciens usages de l'Église et même aux constitutions des

[1] Voy. la lettre de Mendoza du 2 février 1548, déjà citée.

[2] Voy RAYNALD, 1548, n° 29; QUIRINI, *Ep. Poli*, IV, p. 382 ; *Nuntiaturberichte*, X, p. 244; PALLAVICINI, liv. X, ch. XIII; BEUTEL, p. 39; CAMPANA, p. 432.

empereurs; que les dogmes déjà promulgués ne pouvaient être soumis à aucune révision; que les personnalités privées ne pouvaient pas être juges ni rien décréter au Concile et que le libre choix du lieu et la liberté des personnes devaient être garantis.

Un peu plus loin cependant, la réponse faisait une importante concession. Paul III abandonnait la thèse soutenue jusque-là, que le Concile de Bologne devait décider de son transfert. Comme dans la protestation on avait fait valoir de nombreuses raisons de l'invalidité et de l'irrégularité du transfert du Concile, raisons qui méritaient d'être étudiées dans un esprit de bienveillance, le Pape, dans son amour pour l'unité de l'Église, voulait bien prendre le rôle d'arbitre dans cette affaire. Dans ce but, quatre cardinaux de nations différentes, du Bellay, Alvarez de Tolède, Crescenzi et Pole seraient chargés de l'enquête et décideraient si le transfert avait été légal; si tel n'avait pas été le cas, le Pape s'offrait à faire tous ses efforts pour obtenir le retour à Trente. Afin que l'Allemagne dans l'intervalle n'ait à en souffrir aucun dommage, Sa Sainteté offrait d'y envoyer des légats ou des nonces, qui seraient chargés de pourvoir en attendant aux besoins les plus pressants.

Cette réponse de Paul III, aussi modérée que digne, montre clairement qu'il désirait ménager une retraite à l'Empereur. Comme il n'y avait pas à compter sérieusement sur une alliance avec la France et Venise, il paraissait nécessaire de temporiser, malgré l'irritation qu'on ressentait de l'attitude de Charles, notamment dans l'affaire de Plaisance [1].

Les efforts ultérieurs pour amener un accommodement avec Mendoza échouèrent; celui-ci partit de Rome, le 15 fé-

[1] Voy. Friedensburg dans les *Nuntiaturberichten*, X, p. xliii; — Voy. aussi Wolf, *Interim*, p. 74; Campana, p. 423. Hora ciascuno sta in dubbio écrit de Rome. V. Parenzi, le 3 février 1548, di quello sia per seguire. Poco Bene si spera, ma si tiene che l'arme non si habbino da pigliar si presto. Ensuite une lettre du même, le 5 février 1548, est très pessimiste. Il y est dit : D. Diegho partirà presto per Siena et si crede, avanti che parta farà qualch'altro atto forse più di mala sorte che la protesta. (Archives d'État de Lucques.)

vrier[1]. Une résolution de la plus grande importance fut celle que prit Paul III, sur l'avis des cardinaux-légats, de suspendre provisoirement le Concile, pour éviter un schisme, en sorte que l'activité synodale qui s'était continuée jusque-là dans les congrégations, cessa entièrement[2]. En même temps, furent prises des mesures préparatoires, en vue de décider si le transfert du Concile avait été valable. Le 16 février, les Pères de Bologne, et le 25, ceux restés à Trente, furent invités à envoyer au moins chacun trois d'entre eux, pour que le Pape, après les avoir entendus, pût prononcer son jugement[3].

Le 13 février 1548, l'Empereur, dans un conseil de la couronne, avait confirmé la protestation déposée par Mendoza. Il fit préparer une réplique à la réponse si prévenante et si mesurée du Pape, du 1er février[4]. Néanmoins Charles V ne voulait pas pousser les choses à l'extrême. Ce qu'il avait obtenu par son procédé lui suffisait pour le moment[5]. L'important pour lui, c'était surtout que le Pape ne s'opposât pas à son plan d'une réorganisation provisoire des affaires religieuses en Allemagne, car tout son esprit était maintenant dirigé dans ce sens.

III

Le cardinal Madruzzo avait envoyé le 14 janvier 1548 à la Diète d'Augsbourg son rapport sur l'échec de ses négociations à Rome. En conséquence, l'Empereur sortit son plan[6] depuis longtemps médité, de réorganiser les affaires reli-

[1] Pallavicini, liv. X, chap. xiv; *Nuntiaturberichte*, X, p. 265; Druffel, *Beiträge*, I, p. 100. — Voy. aussi le rapport de V. Parenzi, daté de Rome 18 février 1548. (Archives d'État de Lucques.)
[2] Voy. Knöpfler, dans *Wetzer und Weltes Kirchefex*, XI[2], p. 2072.
[3] Voy. Pallavicini liv. X, chap. xiv; Massarelli, *Diarium*, IV, du 25 février 1548, éd. Merkle, I, p. 476.
[4] Voy rapport de Sfondrato du 18 février 1548 dans les *Nuntiaturberichten*, X, p. 253.
[5] Voy. *ibid*, p. xliii; Bentel, p. 40; Wolf, p. 74.
[6] La relation de Madruzzo et la plainte en allemand de l'Empereur dans Sastrow, II, p. 79, 198; voy. *Nuntiaturberiehte*, X, p. 232.

gieuses dans l'Empire, par le pouvoir suprême d'accord avec les États; cette réorganisation devait s'imposer aussi bien aux protestants qu'aux catholiques, en attendant la complète réconciliation espérée du Concile [1].

La première idée de cet expédient se trouve énoncée incidemment dans une lettre de Charles V, du 9 janvier 1547, à son frère Ferdinand Ier, où il lui demande conseil sur les mesures à prendre en Allemagne. Dans sa réponse envoyée le 19 février, le roi des Romains suivait l'impulsion donnée par son frère et recommandait en première ligne la voie ordinaire du Concile, mais d'un Concile ordonné de telle sorte que les protestants n'eussent aucun motif de s'en plaindre; car il était très douteux, si le Pape persévérait dans la méthode déployée jusque-là, qu'on pût obtenir ce résultat sans perdre au moins beaucoup de temps; il fallait donc, pour éviter un schisme, procéder, avec l'aide de théologiens expérimentés et en se basant sur les anciens colloques religieux, à une réorganisation provisoire ou à une réforme chrétienne que le Pape et le Concile pourraient ensuite confirmer [2]. En agréant cette proposition, Charles V ne songeait certainement pas à fonder une Église germanique sur le modèle de l'Église gallicane, il voulait seulement, par un accord religieux et en faisant disparaître les abus ecclésiastiques, mettre fin aux querelles intérieures qui entravaient sa puissance impériale [3]. Charles revenait ainsi en un certain sens à ses anciens

[1] L'opinion représentée surtout par RANKE (*Deutsche Gesch.*, V⁶, p. 32) et par JANSSEN (III[18], p. 879) d'après laquelle Charles-Quint avait congé originairement à faire de l'interim une loi générale pour l'empire et non une loi d'exception visant les protestants, a été combattue d'abord par Maurenbrecher, puis par Beutel, Druffel, etc., mais pour des raisons qui ne paraissent pas solides (voy. WOLF, p. 84, et POSTINA, p. 96). Tandis qu'il n'existe pas de témoignages écrits de l'époque, contraires à cette opinion, le carme Westhof, dans son traité encore inédit sur l'*interreligio imperialis* de 1549 utilisé par Janssen, dit expressément que l'Empereur avait voulu être au moins provisoirement le réorganisateur de la religion pour les catholiques.

[2] Les lettres importantes des deux Habsbourg dans BUCHOLTZ, IX, p. 403, 407.

[3] C'est ce que proclament avec raison BEUTEL (p. 11), EGELHAAF (p. 505) et PAULUS dans le *Katholik.*, 1894, II, p. 417.

essais de réunion, mais avec cette différence que cette fois on ne cherchait plus à l'aide d'un colloque à établir une formule d'accord définitive et que la formule cherchée ne devait avoir qu'un caractère provisoire [1]. L'Empereur ne pouvait pas encore se résoudre à reconnaître qu'il s'agissait, dans la querelle religieuse présente, de deux systèmes complètement opposés, qu'on ne pouvait accorder par des plus et des moins. Charles espérait, par ce nouveau procédé, arriver à rendre possible le retour général des protestants à l'Église catholique.

Quoique l'idée de l'Empereur de rétablir, sous l'impression de ses victoires et par ce moyen, la paix religieuse si nécessaire dans l'Empire, procédât de la meilleure intention [2], son entreprise n'en était pas moins condamnée d'avance à l'impuissance, parce que la plénitude du pouvoir ecclésiastique lui manquait. Charles, il est vrai, avait, en octobre 1547, lorsqu'il désigna les quatre théologiens catholiques qui devaient délibérer avec son confesseur Soto sur les moyens à employer en Allemagne vis-à-vis de la religion, en attendant la décision du Concile, fait déclarer que le travail de cette commission serait soumis au Pape [3]; cette dernière démarche ne fut cependant pas faite. La prière adressée par Madruzzo et Mendoza à Paul III de concourir, en envoyant des plénipotentiaires, à la réorganisation des affaires religieuses d'Allemagne projetée par l'Empereur, n'avait pas été très sérieuse [4]; le Pape ne se laissa pas circonvenir et du reste il aurait fallu pour cela obtenir l'acquiescement des évêques allemands à la prolongation du provisoire; mais Paul III ne pouvait pas

[1] La parenté qu'il y a entre l'intérim et les tentatives antérieures de réunion prouve qu'on songeait alors comme autrefois à une formule d'accord qui lierait les deux partis.

[2] En juillet 1547, l'ambassadeur vénitien apprit que l'Empereur avait dit qu'il se croyait engagé vis-à-vis du Christ à qui il devait uniquement sa victoire, à mettre ordre aux troubles religieux de l'Allemagne (*Venet. Depeschen*, II, p. 318).

[3] Voy. la lette de Sfondrato du 25 octobre 1547 dans les *Nuntiaturberichten*, X, p. 163.

[4] Beutel, p. 30.

prendre l'influence décisive qu'il eût fallu en cette circonstance au chef de l'Église. La position constamment effacée du cardinal-légat Sfondrato à la Diète et dont il se plaint à diverses reprises dans ses lettres[1], le fait surtout qu'il fut tenu complètement à l'écart des négociations sur l'établissement de l'intérim montre que le nouveau plénipotentiaire, que Paul III était tout prêt à envoyer, n'aurait eu non plus à jouer qu'un rôle de pure forme[2]. Le cardinal-légat Sfondrato exprima du reste sa surprise, lorsque Charles V exposa son projet aux États, de ce que pour établir le plan de réorganisation religieuse, aucun représentant du chef suprême de l'Église n'eût été convoqué[3].

Charles V sentait aussi lui-même tout le scabreux de son entreprise « de l'intérim religieux impérial » ! Il chercha donc à se délivrer de la nécessité de le justifier, en refusant de répondre à la Diète. Il ne pouvait cependant se dissimuler qu'il n'aurait de chances de succès qu'autant que les États voudraient bien y coopérer activement[4]. Il était donc extrêmement désagréable à l'Empereur, que les électeurs ecclésiastiques se refusassent à décider de questions dogmatiques qui relevaient de la juridiction du Pape et du Concile. Nombre de protestants aussi n'envisageaient pas sans de grandes inquiétudes le plan du Habsbourg, dont les théologiens espagnols ne leur inspiraient aucune confiance. En conséquence, l'Empereur se vit à la fin contraint de proposer la formation d'un comité de seize personnes qui devraient délibérer sur les moyens d'arriver à une entente chrétienne[5]. Les délibérations de ce comité amenèrent au chef de l'Empire une nouvelle désillusion. Comme il en avait soigneusement choisi les membres, en y faisant entrer le plus possible de gens de toutes classes des États, la commission ne put s'en-

[1] Voy. Druffel, *Beitrage*, p. 63.
[2] Jugement de Beutel (p. 30).
[3] Lettre de Sfondrato du 16 janvier 1548 dans les *Nuntiaturberichten*, X, p. 236.
[4] Wolf, *Interim*, p. 51.
[5] Beutel, p. 45 ; Wolf, p. 57 ; voy. *Venet-Depeschen*, II. p. 394-396.

tendre que sur un seul point, savoir : qu'il était nécessaire d'apaiser les querelles ecclésiastiques [1].

Après que la tentative de l'Empereur de se décharger de toute la responsabilité sur des épaules étrangères, eut échoué, il ne lui resta plus qu'à traiter lui-même de la question religieuse [2]. La formule qui devait exprimer sa pensée avait été conçue dans un si profond mystère qu'aujourd'hui encore les opinions les plus diverses règnent sur l'origine de l'intérim. Le premier projet émanait de l'Erasmien Julius Pflug qui espérait toujours, en faisant des concessions sur quelques points, gagner les nouveaux croyants. En outre, du côté catholique, le coadjudeur de Mayence Michaël Helding, le carme Eberhard Billick et les théologiens espagnols Soto et Malvenda, du côté protestant, Jean Agricola, le frivole prédicateur de Joachim de Brandebourg, coopérèrent à l'établissement de la formule, destinée à opérer ce miracle d'amener la solution pacifique du schisme qui depuis une génération bouleversait l'Empire. Quelque changement qui eût été fait au premier projet, il n'en resta pas moins sûrement la base primitive [3].

L'intérim ou « déclaration de Sa Majesté impériale et romaine sur ce qu'il y avait à faire en matière de religion dans le saint empire jusqu'à l'issue du « concile général » consiste en vingt-six chapitres, dont les prescriptions dogmatiques sont presque toutes conçues dans le sens de la doctrine catholique, mais toujours exprimées dans les termes les plus doux, souvent très vagues. Toutes les fois qu'on le pouvait, sans toucher au dogme, la forme et la rédaction se rapprochaient du style protestant, mais au fond les définitions sont la plupart catholiques. Sur les sept sacrements, la vénération de Marie et des saints, les vœux monastiques, les jeûnes enfin, sur le Pape et les évêques, c'était la doctrine de l'Église qui

[1] Voy. Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 352; Beutel, p. 45; Wolf, p. 59.

[2] Wolf, p. 61.

[3] Voy. Pastor; Beutel, p. 60-74; *Histor. Zeitschr.*, LXII, p. 326. Sur le concours de Billick, voy. Postina, p. 96.

était exposée. On laissa de côté la doctrine du Purgatoire; en ce qui concernait la doctrine de la justification, la rédaction manquait de la force désirable. C'était d'autant plus dangereux que le Concile de Trente avait déjà fixé le dogme catholique sur cette question fondamentale. Quoique Charles V eût reconnu, en février 1547, cette définition comme « très catholique et sainte », il n'en fit pas moins maintenant, dans son zèle pour apaiser les troubles religieux, sans égard à l'autorité du Concile, introduire dans son intérim cette rédaction différente émanée des théologiens médiateurs. De même la doctrine de la Sainte Messe fut présentée ici par considération pour les protestants en termes moins précis et moins forts. Ce qui fut encore plus fâcheux, c'est que sur maints articles l'intérim s'exprimait en termes si ambigus que chaque parti pouvait les interpréter à son gré. Les cérémonies des sacrements étaient maintenues. Dans toutes les villes et églises pourvues de prêtres, deux messes au moins devaient être dites tous les jours et dans les villages une pour les grandes fêtes. Les autels, vêtements sacerdotaux, vases, oriflammes, croix, cierges, statues et peintures devaient rester dans les églises. De même les fêtes principales, telles que la Fête-Dieu, les fêtes de la Sainte Vierge, des Apôtres et des Saints, de la Toussaint et les fêtes patronales de chaque église devaient continuer à être célébrées; le vendredi et le samedi restaient jours de jeûne et de plus les jeûnes habituels de l'Église étaient conservés.

Pour faciliter le retour dans l'ancienne Église, que devait produire l'intérim chez les protestants, on faisait aux nouveaux croyants deux importantes concessions : le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces, mais seulement en attendant la décision du Concile général. Les spoliations anciennes des biens d'Église étaient tacitement consacrées.

Avant d'introduire officiellement l'intérim, qui fut terminé le 12 mars 1548 [1], l'Empereur entama des négociations parti-

[1] Cette date inconnue jusque-là ressort d'une lettre de Billick. Postina, p. 96.

culières avec chaque État. Il le fit adopter facilement par les électeurs du Palatinat et de Brandebourg, ce dernier étant du reste l'auteur d'une sorte de compromis entre l'ancienne et la nouvelle doctrine. Les négociations furent plus difficiles avec Maurice de Saxe, quoique celui-ci eût été investi le 24 février de l'électorat enlevé à Jean-Frédéric prisonnier. Pour lui personnellement, Maurice se déclara, il est vrai, prêt à accepter une décision d'empire générale mais il refusa de prendre des engagements qui le lieraient, sans une entente préalable avec ses théologiens et ses États. Il pouvait d'autant mieux se retrancher dans ces déclarations, qu'il avait obtenu, avant la guerre de Smalkalde, avec le consentement de l'Empereur, des assurances tranquillisantes pour ses sujets sur le maintien de la religion. Charles eut beau déployer toute son éloquence, il n'obtint qu'un compromis boiteux dans lequel le rusé Maurice garda son indépendance. L'autre allié protestant de l'Empereur, le margrave Hans de Brandebourg-Kustrin, opposa, comme le représentant de Strasbourg, une constante résistance à toutes les exhortations qu'on lui fit d'accepter l'intérim. Par contre, les villes de Nuremberg, d'Ulm et d'Augsbourg se montrèrent complaisantes [1].

Le plan de Charles V rencontra dans les États catholiques une très violente résistance. Ecclésiastiques et laïques n'étaient nullement disposés à voir dans l'Empereur, ne fût-ce que pour un temps, un « organisateur de la religion pour les catholiques » et à reconnaître au pouvoir séculier le droit de fixer les questions de foi, à la place de l'Église infaillible [2]. Les États catholiques persistèrent d'autant mieux dans leur résistance, qu'on ne pouvait produire aucun ordre de Rome; par contre, la Bavière attisa et conduisit cette opposition bien moins par zèle catholique que par rivalité politique. Personne, en dehors du Pape et du Concile général, déclarèrent les électeurs ecclésiastiques, n'a le droit d'accorder, de dispenser et de tolérer quoi que ce soit en ce qui con-

[1] V. Ranke, V⁰, p. 32; VI², p. 264, 276; Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 370, et particulièrement Wolf, p. 66.
[2] V. Janssen-Pastor, t. III, p. 18, 685.

cerne le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces[1].

Bien plus vigoureuse encore fut la déclaration des princes et des États catholiques à la rédaction de laquelle le chancelier de Bavière Eck prit une part prépondérante. On fit comprendre nettement à l'Empereur qu'il sortait de ses attributions, en rendant des prescriptions sur la doctrine, prescriptions qu'on avait déjà confiées au Concile; il y avait lieu de craindre que l'intérim n'eût pour conséquence de mettre le trouble partout et d'empêcher le Concile. Charles devait amener les États protestants à renoncer à leur doctrine, même à la confession d'Augsbourg, à laquelle ils ne s'étaient jamais tenus. Les concessions du mariage des prêtres et de la communion sous les deux espèces étaient inadmissibles. Ces deux choses pouvaient être tout au plus tolérées dans les pays protestants, jusqu'à la décision du Concile, mais jamais être formellement édictées, pas même par le Pape! Enfin les biens volés aux églises devraient être restitués, le libre exercice de la religion être reconnu aux catholiques qui étaient restés dans les États protestants, et toute nouveauté être interdite dans les pays catholiques[2]. L'Empereur refusa d'accepter l'avis des princes et s'exprima avec une violence inouïe sur le chancelier de Bavière, Eck, ce « Judas ». Il fit bannir aussi plus tard le jésuite Bobadilla qui prêchait à Augsbourg contre l'intérim[3].

L'opposition des États catholiques fut rompue par une importante concession de l'Empereur. Le conseil des princes se rallia ensuite à l'avis plus modéré des électeurs ecclésiastiques, après qu'on eut l'assurance que l'intérim ne visait pas les catholiques mais avait été inspiré à l'Empereur par le désir seulement de ramener à la sainte religion les États qui en étaient séparés[4].

[1] V. Sastrow, II, p. 320.

[2] Druffel, *Beitrage*, III, p. 98; voy. Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 383.

[3] Voy. Bucholtz, VI, p. 240; Riezler, IV, p. 399; voy. aussi plus haut.

[4] Voy. Bucholtz, VI, p. 325.

Ce recul plein de conséquences était motivé par la crainte où étaient les Impériaux de voir le Pape s'unir aux princes catholiques d'Allemagne, en vue d'une opposition générale contre l'intérim[1]. Ici se montre l'idée véritable de Charles V qui persistait, dans toute cette affaire où les plus hauts intérêts de la religion étaient engagés, à ne pas agir de concert avec le chef de l'Église. Il ne cachait pas sa pensée, qui était que si sa grande entreprise réussissait, le Pape et le Concile seraient contraints bon gré mal gré d'y donner leur assentiment.

Rien ne montre mieux le penchant que l'Empereur avait de trancher en matière religieuse, que sa nouvelle attitude dans l'affaire du Concile. Il avait auparavant forcé le Pape à prendre un arrêté dans la question de la translation, maintenant que celui-ci prenait les mesures pour l'exécution et faisait venir de Trente des évêques en témoignage, Charles leur interdit expressément d'obéir à cette invitation de leur chef suprême ecclésiastique[2]. Un autre fait qui caractérisa bien les prétentions des impériaux, ce fut que, lorsque Giuliano Ardinghello, fut délégué par le cardinal Farnèse d'accord avec le Pape, pour traiter de la question du Concile, cet envoyé, dès son arrivée à Augsbourg le 13 mars 1548, put se rendre compte de la prétention qu'élevaient les représentants de Charles de régler à leur gré l'étendue des pouvoirs des plénipotentiaires du Pape[3].

Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que lorsqu'en avril le texte de l'intérim fut remis enfin au cardinal-légat, pour être communiqué au Pape, cela ne signifiât pas que l'on eût

[1] Wolf, p. 75.

[2] Friedensburg, dans les *Nuntiaturberichten*, X, xliii. Sur le refus simplement poli des Pères de Trente, le 23 mars 1548, voy. Pallavicini, liv. X, chap. xv, n° 3. Par égard pour l'Empereur, le Pape s'abstint provisoirement de prendre une décision dans la question de la translation.

[3] Voy. *Nuntiaturberiehte*, X, xliii-xliv, p. 277, 287; *ibid.*, p. 470, les instructions du 5 mars 1548 pour Ardinghello d'après lesquelles le Pape était prêt à consentir au délai souhaité par Charles-Quint et à ne pas rendre tout de suite son jugement sur la validité de la translation et à envoyer des légats ou des nonces en Allemagne.

l'intention, comme le légat l'espérait, d'avoir l'avis du souverain Pontife, mais seulement celle de l'informer [1]. Sfondrato ne négligea du reste pas, en cette occasion, de représenter à l'Empereur que, quoique l'intérim ne contînt aucune formule qui liât la foi, Sa Majesté avait été simplement et provisoirement autorisée à l'émettre et que de plus le texte en était, en certains passages, assez mauvais et assez ambigu pour faire croire qu'on avait visé une conciliation sur les mots seulement et non sur l'essence de la foi; c'est ainsi que l'intérim accordait aux ecclésiastiques le mariage qui, bien que ne leur étant pas interdit par la loi divine mais par une loi ecclésiastique, ne pouvait cependant pas être autorisé par la puissance séculière et cela d'autant moins que l'interdiction du mariage, après la réception de la prêtrise, reposait sur une tradition apostolique ininterrompue; l'intérim concédait encore aux laïques la communion du calice, contrairement aux décisions de nombreux conciles. Si lui, Sfondrato, ne se croyait pas le droit de juger des matières si délicates, à plus forte raison devait-on attendre l'avis du Pape et des plénipotentiaires spéciaux.

Charles était bien loin d'y songer : poussé par ses conseillers politiques et brûlant d'impatience de réaliser promptement l'unité religieuse, il croyait avoir assez fait pour sa conscience et pour les catholiques, en changeant dans son projet quelques passages un peu choquants.

Charles redoutait seulement que le Pape ne dérangeât ses projets. Il se méfiait d'autant plus de lui, qu'on croyait généralement à Augsbourg que Paul III était allié avec la France; un détail qui caractérise bien les idées de la cour impériale à ce moment, c'est qu'on y lisait avec ardeur les sermons de Savonarole [2]. Cette méfiance ne fit qu'augmenter quand on vit avec quelle lenteur le nonce Prospero Santa Croce [3], nommé près de Ferdinand Ier, se mettait en route. On se livra

[1] Voy. *Nuntiaturberichte,* X, p. 295; Pallavicini, liv. X, chap. xvii; Janssen-Pastor, III[18], p. 688.

[2] Voy. *Nuntiaturberichte,* X, p. 277, 297.

[3] Voy. Pieper, p. 108.

aux pires conjectures sur la dépendance du Pape vis-à-vis de la France. Cette crainte de l'action du cabinet français ne paraissait pas sans fondement, car celui-ci travaillait alors comme toujours avec un zèle extrême à empêcher à tout prix une entente de Paul III avec l'Empereur : une rupture devait jeter le Pape dans les bras d'Henri II. On ne reculait devant aucun moyen pour atteindre ce but. Lors de l'envoi d'Ardinghello en Allemagne, la France menaça de rappeler ses prélats de Bologne. A Rome, le cardinal du Bellay s'efforçait d'empêcher l'envoi des plénipotentiaires à l'Empereur, ou tout au moins de faire en sorte que ceux-ci ne pussent se rendre à la diète, mais seulement en un lieu dont on conviendrait avec les États allemands [1]. Du Bellay était appuyé par les cardinaux Cupis et Carafa, ennemis de Charles V, tandis que les cardinaux Alvarez de Tolède, Francesco Mendoza et Cueva, très dévoués à Charles V, travaillaient pour sa cause. Le scrupuleux Paul III ne parvenait pas à se décider; en attendant, il fit prendre l'avis des députés du Concile à Rome et des légats à Bologne, pour être prêt en cas de besoin à prendre immédiatement une résolution [2]. Santa Croce fut invité à représenter à Charles que, malgré de nombreuses délibérations, l'affaire de l'intérim était si difficile à traiter qu'on n'avait pu encore prendre une résolution définitive, vu le peu de temps qui séparait de son exécution; cependant pour ne pas laisser l'Empereur plus longtemps dans l'incertitude, on lui envoyait Santa Croce, avec mission de lui annoncer que dans dix ou douze jours au plus tard on lui enverrait les plénipotentiaires avec des pouvoirs très étendus [3]. Ce qui justifiait ce procédé, c'est qu'on savait que l'Empereur n'entendait donner aux plénipotentiaires du Pape qu'une part tout extérieure et de pure forme à la nouvelle organisation religieuse [4]. Ce nouveau délai surprit d'autant plus

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, X, p. XLIV, p. 476, 485.
[2] Voy. *ibid.*, p. 317; voy. PALLAVICINI, liv. X, XVI.
[3] Voy. *Miscell. d. stor. Ital.*, V[b], p. 1001; *Nuntiaturberichte*, X, p. 316.
[4] Voy. la déclaration de S. Croce dans le rapport de VIVALDINI, dans les *Nuntiaturberichten*, X, p. 511.

Charles V, qu'il avait lieu de s'attendre, après la lettre de Farnèse du 27 avril, que Santa Croce lui apporterait une décision satisfaisante autant dans la question du Concile que dans celle de l'envoi des plénipotentiaires [1].

Dès que Charles eut compris qu'il s'était trompé, il résolut de ne tenir plus aucun compte du Pape et de procéder de son autorité privée à la nouvelle organisation religieuse. Pour couper court à toute protestation, Santa Croce, qui était arrivé le 11 mai à Augsbourg, ne fut pas reçu sous divers prétextes et n'obtint pas d'audience avant que le pas décisif eût été fait. Ce ne fut qu'après avoir présenté l'intérim aux États dans une session solennelle de la diète que Charles reçut le nonce en même temps que Sfondrato. A l'heure désignée, tous deux se trouvèrent à l'audience mais on les fit attendre un peu, l'Empereur étant encore occupé à la diète. Santa Croce déclara sèchement que sa mission, relative aussi bien à l'envoi des plénipotentiaires qu'à la restitution de Plaisance, était devenue sans objet à la suite de la promulgation de l'intérim; il présenta pourtant ses instructions. Charles V chercha à justifier son procédé, en disant qu'il n'avait pas pu faire attendre plus longtemps les États de l'Empire. Le nonce, ayant essayé d'aborder la question de Plaisance, l'Empereur l'interrompit en lui faisant observer que c'était là une affaire privée qui ne concernait au fond que les intérêts de la famille Farnèse et qui par conséquent, ne devait venir qu'après les affaires publiques. Le nonce voulut ajouter encore quelque chose à propos de l'intérim, mais l'Empereur lui répondit avec hauteur qu'il n'avait agi dans cette affaire qu'en prince catholique et loyal [2].

Santa Croce, avant son audience de Charles V, avait déclaré publiquement au roi des Romains, que le Pape ne voyait pas à quoi pouvait servir l'envoi de légats, si ceux-ci n'avaient pas

[1] Lettre de Farnèse à Sfondrato dans les *Nuntiaturberichten*, X, p. 322-323.

[2] Le rapport de S. Croce qui n'était pas découvert jusque-là, du 16 mai 1548, est dans PALLAVICINI, liv. X, XVII, n° 7; voy. là-dessus la lettre de Sfondrato, du même jour, dans les *Nuntiaturberichten*, X, p. 328.

les pouvoirs nécessaires pour traiter la question de l'intérim. Santa Croce rappela ensuite que Charles avait dit que la présence des légats n'était réclamée que pour sauvegarder dans cette affaire la réputation du siège apostolique; que, du reste, leur rôle serait de se régler sur sa volonté et de ne pas mettre obstacle à une entreprise qu'il avait eu tant de peine à mettre debout. Paul III était d'avis que s'il n'envoyait des légats à Augsbourg que pour exécuter les ordres de Charles V, il abdiquerait totalement sa dignité et que l'Empereur deviendrait Pape[1].

Pour faire accepter l'intérim aux États catholiques et pour apaiser aussi certains scrupules de conscience, l'Empereur avait fait introduire encore à la dernière heure certaines modifications à sa formule. Déjà, dans la délibération des États, une opposition se manifesta, s'appuyant en partie sur ce que la formule n'était pas valable pour tout le monde mais seulement pour les protestants. Malgré cela, l'électeur de Mayence déclara au nom des États que puisqu'ils s'en étaient remis à l'Empereur de tout ce qui concernait l'organisation provisoire de l'ordre religieux jusqu'à la décision d'un Concile général, il convenait qu'ils obéissent au décret impérial. Comme cette déclaration ne provoqua pas d'opposition, l'Empereur en conclut à l'acceptation unanime de son ordonnance. Il dut bientôt en rabattre.

Si secrètes que fussent tenues les négociations, Sfondrato apprit bientôt que l'électeur Moritz se montrait très peu favorable à l'intérim et qu'il fallait s'attendre à pire encore de la part des villes. De ses entretiens avec Soto, confesseur du Roi, et avec d'autres, il déduisit cependant que l'Empereur ferait sans le Pape sa réorganisation des affaires religieuses d'Allemagne. Dans une audience, que Sfondrato eut le 21 mai, Charles manifesta ouvertement sa défiance de Paul III et déclara qu'il exécuterait son projet, même sans lui; quant aux légats, s'ils ne venaient pas avec des pouvoirs

[1] Rapport de Vivaldini, du 16 mai 1548 dans les *Nuntiaturberichten*, X, p. 511.

suffisants, leur présence serait inutile. En ce qui concernait Plaisance, il était résolu à ne rien faire, tant qu'on ne ferait pas droit à ses réclamations. Sfondrato pouvait dire dans ses rapports que les difficultés soulevées par l'intérim ne cessaient de s'accroître [1]. Santa Croce donnait là-dessus encore plus de détails dans son rapport du 22 mai. Les villes avaient répondu, paraît-il, à l'Empereur qu'il leur avait promis de ne rien changer en matière de religion sans le Concile. Santa Croce était convaincu que l'intérim n'était qu'une menace par laquelle l'Empereur cherchait visiblement à intimider le Pape [2].

Sans se soucier de la forte opposition que son décret rencontrait près des protestants, Charles V se permit, au milieu de juin, un nouvel empiétement sur le terrain purement ecclésiastique, en présentant à la diète, comme un complément de l'intérim, une ordonnance depuis longtemps projetée sur la réforme du clergé catholique [3]. Là encore ses intentions étaient excellentes, la disparition des abus administratifs devant faciliter le rapprochement des protestants avec l'Église. Quelque bonnes choses que contint la nouvelle ordonnance de réforme, elle ne pouvait pourtant pas avoir de résultats profonds, parce que le pouvoir légitime, en dehors duquel on ne peut établir des lois ni ecclésiastiques ni autres, lui faisait défaut. Il n'appartenait pas à la puissance séculière de légiférer sur le choix et l'ordination des ecclésiastiques, sur l'administration des sacrements, la discipline et l'excommunication [4], Sfondrato lui-même, qui jusque-là avait montré beaucoup trop de longanimité devant l'immixtion arbitraire de l'Empereur dans les choses purement ecclésias-

[1] Voy. les lettres de Sfondrato des 19, 22 et 23 mai 1548 dans les *Nuntiaturberichten*, X, p. 333, 337.

[2] *Ibid.*, p. 339.

[3] Formula reformationis dans Hartzheim, VI, p. 741; voy. Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 392; Postina, p. 97; voy. aussi Brauburger, *De formula reformationis eccl. ab imp. Carolo V in comit. Aug. statibus eccl. oblata*, Mogunt, 1782.

[4] Voy. Raynald, 1548, n° 57; Pallavicini, liv. XI, chap. ii; Janssen-Pastor, III[18], p. 691.

tiques, trouva cela excessif. La politique de Charles, dit-il, est dictée par un intérêt sans scrupule; quiconque ose s'y opposer est suspecté et calomnié. L'Empereur, écrivait vers le même temps Santa Croce, se sent fort, à cause de son entourage et des vingt-quatre mille hommes de troupes qu'il a à sa disposition[1].

On voit que, conscient de sa force, Charles V cherchait, sans la participation du Pape, non seulement à imposer aux protestants sa nouvelle ordonnance de religion, mais même à réformer le clergé catholique. S'il réussissait dans ce double projet, il allait acquérir à la tête de l'Empire réunifié et pacifié une situation telle qu'aucun empereur n'en avait eu de pareille depuis des siècles et qui lui permettrait de dicter au Pape et au Concile ses ordres aussi bien en ce qui concernait les questions religieuses que les affaires d'Italie.

L'électeur de Mayence s'était un peu hâté de déclarer que les États obéiraient à l'intérim. L'électeur Moritz de Saxe, le margrave Hans de Brandebourg-Kustrin et le comte palatin Wolfgang des Deux-Ponts firent aussitôt leurs observations. Les villes d'empire persistèrent à vouloir consulter leurs mandants. Charles cherchait surtout à empêcher que ces mécontents ne fissent cause commune avec le reste des protestants. Ce fut pourtant ce qui arriva : Moritz fut amené à rejeter cette déclaration « tortueuse » et fut exclu de la diète. L'Empereur ordonna à Hans de Kustrin, qui résistait opiniâtrément, de quitter la diète. Quant au comte palatin Wolfgang, Charles se contenta de sa déclaration de faire tout ce que sa conscience lui permettrait. Les petites villes furent intimidées par des menaces; la plupart déclaraient encore en juin qu'elles accepteraient l'ordonnance impériale. Un grand succès pour Charles V fut que non seulement les électeurs du palatinat et de Brandebourg mais encore le landgrave prisonnier Philippe de Hesse firent la même déclaration[2]. Là-dessus Charles V fit clore la diète. Par le recez

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, X, chap. XLVI, p. 374, 377.
[2] Voy. HABERLIN, I, p. 308; WOLF, *Interim*, p. 80; WOLF, I, p. 427;

publié le 30 juin et contre lequel il ne s'éleva aucune opposition, l'intérim devint loi d'empire. Lorsque les archevêques, évêques et prélats présents à Augsbourg eurent approuvé la formule de réforme, le 23 juin, celle-ci fut également publiée [1].

Il semblait que l'Empereur touchât au but de ses ambitions. Il n'y avait plus qu'à voir maintenant si les ordonnances seraient exécutées; les circonstances étaient on ne peut plus favorables dans le sud de l'Allemagne où Charles V, par l'ascendant de sa personnalité autant que par ses troupes espagnoles si redoutées, pouvait exercer une forte pression.

Quoique toutes les villes d'empire du sud de l'Allemagne s'efforçassent par des retards, des excuses, des prières, de conserver le plus qu'elles pouvaient de leur protestantisme, extérieurement au moins elles se montraient obéissantes. Partout où une résistance sérieuse s'élevait, l'Empereur intervenait résolument. Les prédicants durent se taire et furent soumis au sort qu'ils avaient si souvent imposé à leurs adversaires. A Augsbourg et à Ulm, un changement de constitution brisa l'opposition, Constance dut aussi accepter l'intérim et permettre de nouveau le culte catholique; la ville avait, il est vrai, évité heureusement une surprise des Espagnols, mais devant l'attitude menaçante de Charles V, elle crut bon de se réfugier sous la suzeraineté de son frère Ferdinand. Par contre, d'autres villes en tête desquelles figurait la puissante Nuremberg, se bornèrent avec succès à une apparence de soumission. De son côté, le duc Ulrich de Wurtemberg publia l'intérim simplement pour la forme, n'empêchant à personne de s'y conformer. L'Église catholique ne gagna rien à la nouvelle ordonnance mais en éprouva au contraire du dommage.

Le landgrave de Hesse offrait tout pour obtenir sa libération. Au début, son idée était qu'il fallait tout accepter pour ne rien tenir, mais après avoir pris connaissance plus sérieu-

Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 391; *Nuntiaturberichte*, X, p. 353, 390, 391, 393.

[1] Voy. Haberlin, I, p. 371; Druffel, *Beiträge*, III, p. 103.

sement de l'intérim, il jugea qu'on pouvait l'accepter sans scrupule, car il ne contenait rien de proprement antichrétien. Il chercha à faire partager son opinion par ses prédicateurs mais avec très peu de succès. Les choses se présentaient bien dans le palatinat et à Juliers-Clèves, où la nouvelle ordonnance fut acceptée rigoureusement. Le margrave Albrecht de Brandebourg Kulmbach, malgré la résistance de ses prédicants, se montra bien disposé. Ce qui fut très grave, par contre, c'est que l'électeur Joachim II de Brandebourg, qui passa longtemps pour l'auteur de la nouvelle ordonnance, ne montrait pas le moindre zèle pour son application et cherchait à tromper le chef de l'empire par une feinte obéissance. L'adroit électeur Moritz de Saxe faisait tout pour louvoyer entre l'Empereur et ses États protestants. L'intérim publié par lui à Leipzig contenait, en dehors de quelques concessions, plus d'apparence que de réalité. Du reste, cette ordonnance à double sens resta lettre morte : en fait, rien ne fut changé aux conditions religieuses de l'électorat. Jean Frédéric, prisonnier, dont les fils n'avaient plus beaucoup à perdre, puis Magdebourg et les villes hanséatiques qui, par suite de leur éloignement du centre de la puissance impériale, n'avaient rien à craindre, répondirent à l'intérim par un non catégorique [1].

A la mauvaise volonté des pouvoirs publics vinrent s'ajouter les idées et les intérêts de gens innombrables qui tenaient trop profondément déjà à la nouvelle Église. On voyait maintenant avec quel succès toute une génération de théologiens protestants avait, par leurs écrits et leurs prédications, travaillé à rendre odieux au peuple tout ce qui était catholique. Charles V n'avait pas mis fin à cette propagande, quand ses victoires lui en avaient donné le pouvoir. Ce qu'il avait toléré alors [2] se retournait contre lui. Des zélateurs protestants augmentaient par une habile agitation l'hostilité des masses populaires contre l'intérim « papal ». On travaillait l'opi-

[1] Voy. Janssen-Pastor, III[18], p. 696. A la bibliographie donnée ici, il faut ajouter : F. Herrmann, *Das Interim in Hessen*, Marburg, 1901.
[2] Voy. *Corp. Ref.*, VI, p. 570; Menzel, III, p. 128.

nion publique par des pamphlets, des poèmes, des caricatures, des gravures satiriques, on peignait au peuple sous les couleurs les plus noires la nouvelle ordonnance comme une monstruosité antichrétienne, comme un dragon à trois têtes avec une queue de serpent, des dards de scorpion, une patte de crapaud : « cette bête s'appelle l'intérim latin » ; « le diable en personne, publiait-on, a imaginé l'intérim » et le Pape, le lieutenant du diable, veut l'appliquer par force en Allemagne :

Le Pape veut forcer l'Allemagne
A obéir à ses préceptes,
A renoncer à la parole de Dieu
Par ce diabolique intérim [1].

IV

Dès que Paul III eut connaissance de l'intérim, il le soumit à des théologiens expérimentés de Rome et de Bologne ; ceux-ci ne se bornèrent pas à des commentaires sur divers détails, ils s'attachèrent au côté principal de la question et firent remarquer que, par sa décision, l'Empereur qui n'était qu'un laïque outrepassait ses attributions et empiétait directement sur le terrain spirituel du Pape et du Concile. Les légats du Concile confièrent l'étude du projet au dominicain Ambrogio Catarino et à l'ermite augustin Girolamo Seripando. Ils écrivirent le 2 mai 1548 au cardinal Farnèse, qu'on ne devait pas s'écarter de la formule fixée par le Concile de Trente dans l'exposition de la doctrine du péché originel et de la justification; quant à ce qui regardait les doctrines sur lesquelles le Concile ne s'était pas encore prononcé, ils dressèrent contre le formulaire de l'intérim une série d'observations sur lesquelles ils revinrent plus en détail au mois de mai dans leurs avis ultérieurs [2].

[1] Outre les écrits indiqués dans Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 394) et Janssen-Pastor III, p. 699), voy. encore *Serapeum*, 1862, p. 289, 320.
[2] Voy. Pallavicini, liv. X, chap. xvii ; Raynald, 1548, n[os] 51, 54, 56 ; Mas-

Mendoza ne vit dans les délibérations pontificales sur l'intérim que l'intention d'aboutir à une décision dans les affaires allemandes. Ce fut en vain que Paul III lui représenta que la diète n'avait aucune qualité pour traiter elle-même d'affaires ecclésiastiques; ce fut en vain que le Pape éleva des objections contre quelques passages de l'intérim [1]. Le procédé aussi prompt qu'arbitraire de l'Empereur coupa court à toutes les possibilités de faire valoir ces scrupules. On comprend aisément la déplorable impression que produisit cette nouvelle arrivée à Rome le 24 mai. Il paraissait inouï que l'Empereur s'attribuât la décision des choses de foi et cherchât par la force à imposer la confirmation de doctrines erronées, contre l'opinion de l'Église et contre les décrets du Concile. Un consistoire avait été convoqué pour le 25 mai, afin d'établir les pouvoirs des légats qu'on devait envoyer en Allemagne. De cela il n'était plus question maintenant, le procédé arbitraire de Charles V dans l'affaire de l'intérim, procédé qui révolta tout le Sacré Collège, forma surtout l'objet de la discussion. Les Français étaient dans la joie, ils considéraient maintenant comme certaine la rupture complète entre l'Empereur et le Pape et l'alliance sans condition de ce dernier avec leur roi [2].

Paul III partagea d'abord l'irritation du collège des cardinaux; il dit pourtant aux envoyés de Florence : le sort en est

sarelli, *Diarium*, IV, éd. Merkle, I, p. 736, 773; Calenzio, *Documenti*, p. 267, 268, 271. Les objections romaines contre l'intérim se trouvent dans la Bibliothèque Vaticane dans Cod. Vat. 3931 : Interim cum adnotationibus. Dans le discours à Paul III il est déclaré qu'en matière dogmatique, seuls le Pape et le Concile ont droit de décider; puis viennent : f[os] 2-57 le texte de l'intérim, f[os] 59-64 les fortes objections de Franc. de Castelione, general prædic, (sans nom d'auteur dans les Archives secrètes papales, XI, p. 45, f[o] 515), f[os] 67-68 celles de l'episc. Scalens. f[o] 76; autres observations sur l'intérim; voy. aussi Cod. Vat. 6222, p. 121. Voy. encore Novaes, VII, p. 51; Bernino, IV, p. 461; Merkle, I, p. 771 et sur Francesco Romeo de Castiglione l'œuvre de Hefner qui vient de paraître : *Entstehung des Trienter Rechtfertigungsdekretes*, Paderbor, 1909, p. 54.

[1] Voy. la lettre de Mendoza du 23 mai 1548 dans les *Nuntiaturberichten*, X, p. 679.

[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, X, p. 343, 345, 688; Druffel, *Beiträge*, I, p. 114; voy. Pallavicini, liv. XI, chap. i.

jeté[1]. Il semblait que le Pape voulût abandonner le jugement qu'il avait rendu sur la validité du transfert du Concile. Aussitôt après le consistoire, il fit appeler les quatre cardinaux qui avaient été chargés de traiter cette affaire. Il semble cependant douteux que Paul III eût songé réellement à prendre une semblable décision[2]. Le prudent et prévoyant Farnèse ne brusquait rien, il consulta d'abord ses conseillers les plus expérimentés. Leurs avis furent très partagés. Le cardinal del Monte, dans la première émotion, avait demandé le transfert du Concile à Rome, mais il se rallia ensuite à l'opinion des députes français présents à Bologne. Ceux-ci, en apprenant la publication de l'intérim, avaient dit que le Pape devait déclarer maintenant la validité du transfert et suspendre ensuite le Concile jusqu'à un temps meilleur. Par contre, le cardinal Cervini estimait que le mieux était que le Concile reprît ses travaux à Bologne mais sans tenir de session, avant d'avoir tout tenté pour amener une entente avec l'Empereur[3].

Le Pape avait eu un moment la pensée de mettre fin au litige, en transférant le Concile dans une ville vénitienne, mais la République refusa par considération pour les Turcs et les protestants[4]. Comme aucune décision n'aboutissait dans l'affaire du transfert, le Concile resta encore plus d'un an inactif à Bologne dans son état de suspension provisoire. Le 4 juin, Girolamo Dandino, évêque d'Imola, fut envoyé en France, où il avait déjà représenté le Pape de 1546 à 1547. Le prétexte apparent de sa mission était le mariage d'Orazio Farnèse avec Diane de Poitiers, fille naturelle du roi Henri II, mais le véritable motif était l'affaire du Concile et l'alliance projetée[5].

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, X, p. 360 (rapport du 2 juin 1548); voy. la lettre de l'ambassadeur portugais du 12 juin 1548 dans *Corp. dipl. Port.*, VI, p. 259.

[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, X, chap. XLVI, p. 345.

[3] PALLAVICINI, liv. XI, chap. I.

[4] Voy. CAMPANA, p. 517.

[5] PALLAVICINI; PIEPER, p. 132; *Nuntiaturberichte*, X, p. 363; FONTAN, III, p. 381.

La veille du départ de Dandino, Mendoza eut une audience du Pape. Paul III refusa d'écouter les excuses qu'il donna de l'attitude de l'Empereur au sujet de l'intérim et se plaignit de ce que Charles se laissât mener par de mauvais conseillers; en dehors de ce que l'intérim contenait de suspect, il constituait un empiétement sur le domaine ecclésiastique et créait un précédent. Mendoza s'efforça, mais en vain, à sonder le Pape au sujet de l'envoi des légats et du jugement sur la translation du Concile. Paul III continua à ne pas faire connaître sa décision non plus que sur l'envoi de Pietro Bertano en Allemagne, envoi dont on parlait depuis longtemps. Lorsqu'on causa de l'affaire de Plaisance, il déclara que ce n'était pas une affaire privée mais publique, de la solution satisfaisante de laquelle pouvait dépendre seulement la reprise de bons rapports avec l'Empereur[1].

Aussitôt après cette audience, Paul III donna l'ordre de rappeler le cardinal Sfondrato et d'envoyer à sa place comme nonce près de l'Empereur l'évêque de Fano, Pietro Bertano[2]. La situation ne fit que s'aggraver par le nouvel acte arbitraire de l'Empereur relativement à la réforme du clergé allemand. Dans la première émotion, on crut à Rome que Charles[3] avait voulu seulement montrer que le Pape négligeait ses devoirs, en conséquence de quoi le chef temporel de la chrétienté avait été forcé de prendre en mains la question de la Réforme et celle du Concile. Le vieux Pape fut révolté, le parti français lui représenta si vivement les dangers que courait sa personne, qu'il prit des mesures particulières de sûreté. Les gardes furent renforcées, Ottavio Farnèse dut coucher dans l'antichambre[4]. Ce fut dans ces journées que Paul dit à un cardinal qu'il espérait bien survivre à Charles et entreprendre encore avant sa mort une

[1] Voy. les rapports de Farnèse et Massei dans les *Nuntiaturberichten*, X, p. 360.
[2] *Ibid.*, X, p. 372.
[3] *Ibid.*, p. 384.
[4] *Legaz. di Serristori.*

chose dont le monde entier parlerait[1]. Le cardinal Farnèse fit répandre le bruit que Bertano avait l'ordre de transmettre à l'Empereur la première admonition qui précédait les grandes censures[2]. Ce n'avait pourtant pas été le but de sa mission : en fait, à la première opinion de la Curie sur les empiétements de l'Empereur dans le domaine spirituel, avait succédé une appréciation plus calme de la situation. Devant l'incertitude de l'appui de la France et l'obstination des Vénitiens dans leur neutralité, on jugea à propos de tirer parti même de la situation créée par l'Empereur et des difficultés auxquelles il fallait s'attendre et cela d'autant plus que Charles V battait un peu en retraite et déclarait verbalement aux États ecclésiastiques qu'il ne songeait pas, par son ordonnance de réforme, à restreindre les droits du Pape et des évêques et que son objectif était le rétablissement de la possession ecclésiastique[3].

Le choix de Bertano paraissait excellent : ce prélat, qui appartenait à l'Ordre des Dominicains, ne possédait pas seulement l'entière confiance du Pape mais même celle de l'Empereur depuis sa première mission. Il était lié d'une amitié étroite avec le cardinal Madruzzo. Pour ne pas éveiller de méfiance, Bertano, lors de son passage par Bologne, ne fit pas de visite au cardinal del Monte, que haïssait le parti impérial. Il s'excusa de cette impolitesse sur la hâte de son voyage[4].

Bertano arriva le 23 juin à Trente, où Madruzzo le renseigna franchement sur les affaires d'Allemagne. Le 30 juin, il atteignit Augsbourg et fut reçu en audience par Charles V le 2 juillet avec Sfondrato. Au cours de ce long entretien, on put voir combien l'Empereur attachait d'importance à l'envoi de légats munis des pouvoirs nécessaires, sans lesquels il ne pouvait faire appliquer son intérim. Santa Croce et Sfondrato étaient d'avis que le Pape devrait tenter

[1] Voy. la lettre de Farnèse du 13 juin 1548 dans de Leva, V, p. 5.
[2] *Nuntiaturberichte*, X, p. 385, 699.
[3] Voy. de Leva, V, p. 3; *Nuntiaturberichte*, X, p. 385.
[4] Voy. Pallavicini, liv. XI, chap. i; voy. Druffel, *Beiträge*, I, p. 122.

l'épreuve, en envoyant les légats : Cela ne pouvant manquer d'être utile pour l'affaire de Plaisance[1]. Les négociations entre Bertano et l'Empereur paraissaient satisfaire les deux partis. Les lettres du nonce expriment une grande confiance que Charles V se montrera accommodant avec le Pape dans les affaires privées, si Rome montre de la complaisance dans les questions générales[2]. La proposition de Bertano conseillant à Rome de faire accepter à tous les prélats ou à une partie d'entre eux la réforme ecclésiastique, avait pour but de faire cesser la vieille querelle à propos de la légitimité du Concile de Bologne ou de celui de Trente. Charles ne pouvait repousser cette proposition, car il l'avait fait faire lui-même en février par Mendoza; cependant il ne voulait pas que cela portât préjudice au Concile de Trente. Farnèse avait refusé d'accorder par écrit cette demande à Fernando Montesa qui négociait alors à Rome comme secrétaire de Mendoza. Lorsque malgré cela on s'entendit ensuite, ce fut en partie en termes tout à fait généraux[3].

Ce fut la source de nouvelles querelles entre l'Empereur et le Pape, chacun des deux partis se réclamait à Rome de tout autre chose que du véritable sens[4]. Paul III, par la menace d'une alliance avec la France, cherchait à forcer les impériaux à céder; les négociations devenaient de jour en jour plus vives. Pendant ce temps, pour poursuivre ses vues personnelles dans la haute Italie, le roi Henri II parut subitement en Piémont, au commencement d'août, soi-disant pour inspecter les forteresses qu'il y avait, en réalité dans un tout autre but : Ottavio Farnèse avait préparé une conjuration contre Ferrante Gonzaga, le meurtrier de son père, et le roi de France espérait, en cas de réussite, en tirer profit. Henri II envoya à Rome son secrétaire Aubespine pour détourner le Pape de faire des concessions à l'Empereur et concerter l'alliance dans la forme désirée par lui. Lorsque

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, X, p. 388, 398.
[2] Voy. Druffel, I, p. 128.
[3] Voy. de Leva, V, p. 7.
[4] Voy. Druffel, I, p. 135; de Leva, V, p. 8.

Aubespine arriva le 23 août dans la Ville éternelle, la situation s'était déjà profondément modifiée. La conjuration contre Ferrante avait été découverte. Des troubles en France rappelaient Henri II dans ses États. Le Roi continuait à réclamer la remise immédiate de Parme à son vassal, Orazio Farnèse, comme la condition nécessaire qui devait amener une ligue active et la reprise de Plaisance. Paul III ne voulut pas entrer dans cette voie; Aubespine quitta donc Rome le 26 août sans avoir réussi [1].

Cinq jours plus tard, la diplomatie impériale triomphait. Paul III se montrait plus disposé à envoyer des légats en Allemagne, comme le désirait Charles. Dans un Consistoire du 31 août, on chargea de cette mission non pas des cardinaux, mais trois évêques, probablement par égard pour Madruzzo; outre Bertano, il y avait Luigi Lippomani, coadjuteur de Vérone, et Sébastiano Pighini, nommé depuis peu à Ferentino [2]. Dans le même Consistoire, le Pape approuva la bulle, concernant les pouvoirs que les légats désignés emportaient pour l'Allemagne; le document fut lu sans plus ample délibération et sans passer au vote que désiraient les cardinaux français [3]. De longues délibérations avaient précédé, qui avaient été très difficiles, parce que le Pape ne voulait pas se donner l'air d'approuver par ses légats l'ordonnance impériale qu'il considérait comme une atteinte à ses droits. Des théologiens expérimentés, les cardinaux Cervini et del Monte comme légats du Concile, une députation de la Segnatura, enfin la commission des cardinaux nommés pour les affaires du Concile, furent consultés. Paul III adopta pour l'essentiel l'avis de cette dernière [4].

Les pouvoirs étaient rédigés de telle façon qu'ils permet-

[1] Voy. MAURENBRECHER, p. 202; DRUFFEL, I, p. 156; DE LEVA, V, p. 12.

[2] Voy. *Acta consist.* dans MERKLE, I, p. 792.

[3] Voy. le rapport de Montesa du 16 septembre 1548 dans DRUFFEL, I, p. 155; la lettre de Serristori du 31 août 1548 (Archives d'État de Florence); la bulle dans LE PLAT, IV, p. 121; l'instruction pour les légats dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 395, avec la date fausse 1542; voy. aussi *Gött. Gel. Anzeigen*, 1884, II, p. 583.

[4] Voy. RAYNALD, 1548, n° 46; DRUFFEL, I, p. 146; DE LEVA, V, p. 18.

taient d'exercer sur l'Empereur une pression pour l'affaire de Plaisance. Tout était combiné de façon à lier les autres questions à la solution de celle-ci ; les deux légats partirent très lentement et rencontrèrent le 23 décembre Bertano à Bruxelles, où l'Empereur s'était rendu dans l'intervalle [1]. Ce que Pighini vit en route était plus que décourageant, il trouva une apparence de religion, résultat surtout des victoires et des ordonnances de l'Empereur, mais les cœurs étaient plus que jamais adonnés aux nouveautés. La sainte messe était presque partout célébrée, mais dans des églises vides, personne ne demandait aux nonces de faire usage de leurs pouvoirs et on n'avait même pas pour eux les marques ordinaires de respect et de politesse. De tout cela, Pighini conclut qu'il n'y avait pas à espérer d'apaiser les troubles religieux en Allemagne par le moyen de l'intérim et qu'on n'obtiendrait vraisemblablement quelque chose que par une sévérité extrême [2].

La mauvaise tournure que prenaient les choses dans l'empire n'échappait pas non plus à l'Empereur. En octobre 1548, il manifesta devant Ferdinand I[er] l'inquiétude que tous ses efforts pour la pacification de l'Allemagne ne fussent vains [3]. Il ne voyait pourtant pas encore combien sa manœuvre à la diète d'Augsbourg avait peu réussi ; au contraire, avec la ténacité que lui était propre, il persistait, au grand étonnement des esprits perspicaces, et il persista encore long-

[1] Voy. Döllinger, *Beiträge*, I, p. 155 ; Maurenbrecher, p. 209 ; de Leva, V, p. 21 ; Mendoza demandait dès le 1[er] septembre des modifications aux pouvoirs (voy. rapport de Serristori du 1[er] septembre 1548 dans Archives d'État de Florence).

[2] Voy. Pallavicini, liv. XI, chap. II ; de Leva, V, p. 23. Avec les rapports peu consolants de Pighini, dat. de Mayence 5 et 16 novembre 1548 (*Carte Cerv.*, p. 22, f° 17, dans Archives d'État de Florence) concordent les observations de Lippomani. Ce dernier écrit le 6 décembre de Cologne au cardinal Cervini : « Siamo venuti in questa città gia X giorni, nella quale anchora che sia catholicissima, non vi è mai compasa person a vederci, nè del consiglio nè del clero, et il r[mo] arcivescovo si trova absente in Vesvalia. Il caso è che costoro tutti non conoscono nè vogliono conoscere persona se non che dipenda da S. M[ta] o che venga con suo ordine, et gia 'habbiamo provato per tutta l'Alta Germania.

[3] Druffel, I, p. 171.

temps à vouloir appliquer ses décrets de religion, même après que leur complète inutilité fut devenue évidente [1]. Une malédiction était répandue sur toutes ses tentatives les mieux intentionnées, parce que, ainsi que l'avait proclamé plusieurs années auparavant le parti rigoureusement catholique, elles péchaient par la base, car il était inadmissible qu'un laïque traitât de choses spirituelles sans la permission de l'autorité ecclésiastique [2]. On est attristé de voir un monarque si éminent, si sincèrement dévoué à la religion catholique se donner tant de mal, souffrir tant de fatigues corporelles pour suivre une fausse voie, par suite d'une appréciation erronée des questions de foi et sous la poussée de conseillers politiques dénués de scrupules.

La réforme du clergé catholique fut aussi mal conduite que les décrets de la diète sur l'intérim. C'était la conséquence du manque d'entente avec l'autorité ecclésiastique, avec le Pape et le Concile, qui avait déjà rendu toute une série de décrets de réforme sur les devoirs des évêques, sur la visite des diocèses, sur l'établissement de chaires de théologie. De plus, l'ordre impérial de réforme disait seulement ce qu'il fallait faire, sans indiquer ni les moyens de l'exécuter ni la façon de comprendre les obstacles auxquels il fallait sûrement s'attendre. Il faut reconnaître cependant que nombre d'évêques allemands, dans les conciles provinciaux, cherchèrent non seulement à appliquer les prescriptions d'Augsbourg, mais à les compléter pratiquement, en se rangeant, sur les points de doctrine déjà tranchés, aux définitions des décrets de Trente. Si le zèle qui fut déployé là ne tardait pas à s'éteindre, il n'en restait pas moins qu'on avait travaillé fructueusement dans ces synodes à préparer le mouvement de restauration qui se produisit plus tard [3]. Néanmoins les

[1] Voy. Janssen-Pastor, III[18], p. 691.

[2] Voy. Orlandinus, *Hist. Soc. Jesu*, I p. 1, 4, n° 112; Ranke, *Deutsche Gesch.*, IV[6], p. 255.

[3] Voy. Haeberlin, I[er], p. 498; Wolf, I[er], p. 440; Philipps, *Die Diozesansynode*, Fribourg, 1849, p. 76; *Histor. polit.*, XXXV, 1154; *Tüb. Theol. Quartalschr.*, 1884, p. 665; Loserth, dans *Archiv. für osterr. Gesch.*, LXXXV, p. 143.

affaires religieuses d'Allemagne restèrent d'abord dans un fort triste état.

L'accueil que reçurent de l'Empereur les légats pontificaux Lippomani et Pighini ne fut pas d'abord très encourageant. Dans leur audience d'arrivée, le 3 janvier 1549, Charles se plaignit des retardements du Pape et de la lenteur du voyage de ses représentants [1]. Dans les conférences avec les conseillers impériaux les plus grandes difficultés s'élevèrent, car les légats n'apportaient pas la confirmation du mariage des prêtres en général, mais seulement une dispense pour certains cas où il eût été dangereux de ne pas la donner. Relativement à l'autorisation réclamée par l'intérim pour les prêtres mariés non seulement de prêcher mais encore d'administrer les sacrements, de sérieux scrupules assaillirent alors l'Empereur lui-même. Mais Ferdinand Ier et les conseillers de Charles furent d'avis qu'il fallait maintenir cet article, sans quoi l'intérim ne pourrait être observé, faute de prêtres. Les légats envoyèrent un rapport là-dessus à Rome; leur opinion était qu'il ne fallait pas faire une concession pareille [2].

Lorsque les Impériaux toujours plus hardis firent la demande de donner les pleins pouvoirs aux évêques et à d'autres personnes désignées, les légats présentèrent de fortes contre-revendications; ils demandèrent l'expulsion des prédicateurs et publicistes protestants, l'interdiction d'imprimer et de vendre leurs livres, le retour à l'Église des biens qu'on lui avait pris illégalement et la réforme de l'Église allemande sous la direction du Pape. Charles déclara avec colère qu'on ne pouvait examiner de semblables mesures, tant que les concessions de l'intérim n'auraient pas montré leurs effets; il ajouta qu'il ne laisserait pas aller à Rome pour la question des réformes les prélats de Trente, si les pouvoirs n'étaient pas accordés. Paul III, qui se préoccupait de réunir bientôt à Rome l'assemblée pour les réformes, ordonna de

[1] Voy. la lettre des nonces du 3 janvier 1549 dans DE LEVA, V, p. 24.

[2] LAEMMER, *Mon. Vat.*, p, 394, 396; DRUFFEL, Ier, p. 186; DE LEVA, V, p. 24.

ne pas soulever de difficultés sur la remise des pleins pouvoirs aux personnes désignées par l'Empereur[1].

De nouvelles conséquences furent produites par la demande formulée par les Impériaux de faire déclarer par une bulle, que les dispenses qu'accorderaient les légats resteraient en vigueur tant que le Concile ne se serait pas prononcé là-dessus. Une lettre du cardinal Farnèse, adressée sur l'ordre du Pape, le 26 avril 1549, à Bertano, aplanit cette difficulté, en laissant aux légats le soin de préciser le temps pour lequel ils accordaient la dispense relative à la communion sous les deux espèces et à d'autres concessions, mais à la condition que cela ne pourrait durer que jusqu'à la fin du Concile[2]. Lorsqu'en mai fut intervenu un accord satisfaisant sur la transmission des pleins pouvoirs, les bulles à ce sujet furent imprimées et envoyées par l'Empereur aux évêques allemands, avec la recommandation d'en user à propos[3].

[1] Voy. MAURENBRECHER, p. 209; DE LEVA, V, p. 25-27.

[2] PALLAVICINI, liv. II, chap. II.

[3] Voy. LE PLAT, IV, p. 121; DRUFFEL, Ier, p. 224, 883; DE LEVA, V, p. 29. RANKE (V^e 78) écrit : « Le 18 août 1549 le cardinal Otto de Truchsess, évêque d'Augsbourg, qui doit être considéré comme un partisan orthodoxe de la Curie Romaine, arriva dans toute sa pompe, avec la croix, le sceptre d'argent et son chapeau de cardinal dans l'église cathédrale d'Augsbourg, il monta dans une chaire préparée pour lui et déclara qu'il n'y avait dans l'intérim rien de mauvais ni de suspect. » D'une lettre du cardinal Otto, datée de Dillingen du 3 août 1549 (WINTER, Ier, p. 151), il ressort que ses indults n'embrassaient pas seulement la communion sous les deux espèces, mais encore le mariage des prêtres. Dans DRUFFEL *(Beitrage*, Ier, p. 285) se trouve une autre lettre du cardinal, datée du 18 septembre 1549 de Dillingen, d'après laquelle il avait déclaré à Augsbourg que l'Empereur avait obtenu un indult du Pape pour la communion *sub utraque* et le mariage des prêtres. EGELHAAF (II, p. 521) déclare sans hésitation : « *Par cet acte du Pape, la loi impériale était enfin reconnue par l'Église*, la résistance qu'avaient montrée jusque-là les cercles vieux-croyants, dut cesser bon gré mal gré, et le fait était d'autant plus important, que le général des Dominicains lui-même, Romaeus s'était joint dans un écrit à cette opposition. L'Empereur fit aussitôt établir un rescrit aux évêques allemands qui les avisait d'avoir à nommer maintenant dans les pays protestants des ecclésiastiques pour s'occuper du soin des âmes sur la base de l'intérim, ce qui n'avait pas été possible jusque-là. » La publication des Indults relatifs au mariage des prêtres et à la communion sous les deux espèces ne comportait pas cependant

Si le Pape avait espéré que Charles V se montrerait maintenant plus accommodant dans les questions pendantes, il était bien loin de compte. L'Empereur continuait à résister aux demandes de Paul III, aussi bien en ce qui concernait l'envoi des prélats de Trente à Rome, qu'en ce qui concernait la restitution de Plaisance.

Le prince Giulio Orsini servait de médiateur dans l'affaire de Plaisance. Celui-ci se laissa si bien aveugler par les artifices et les promesses vagues des ministres impériaux qu'il croyait la restitution de Plaisance assurée. A Noël 1548, Orsini arriva à Rome, où sa présence était attendue d'autant plus impatiemment, qu'on était très mécontent de l'attitude de Bertano[1]. Il n'apporta rien d'écrit mais seulement des promesses verbales de Charles V et de Granvelle. Ces promesses vont si loin, écrivait Cattaneo au cardinal Madruzzo, qu'il serait bien étonnant qu'elles ne se réalisassent pas. De longues délibérations suivirent[2]. Giulio Orsini, au grand mécontentement des Français, fut envoyé encore une fois à l'Empereur, en janvier 1549; il rentra de cette seconde mission à Rome le 27 mars, de nouveau avec les plus belles espérances. Paul III, cependant, ne se laissa pas tromper. Comme le cardinal du Bellay le félicitait d'avoir arrangé le conflit de Plaisance, il fit observer que rien n'était encore certain, Orsini ayant seulement apporté à Mendoza des pouvoirs pour continuer les négociations[3]. Il fut ensuite question d'envoyer le cardinal Farnèse à l'Empereur. Enfin Orsini fut renvoyé de nouveau à la fin d'avril pour presser l'exécution des promesses qui lui avaient été faites et pour faire valoir authen-

la reconnaissance entière de l'intérim. En ce qui concerne les indults du Pape, RANKE aurait dû accuser aussi DRUFFEL (*Beiträge*, Ier, p. 292) d'avoir manqué de clarté.

[1] Voy. les rapports de Buonanni dat. de Rome 25 novembre 1548 et 15 décembre 1548. (Archives d'État à Florence.)

[2] Voy. au supplément, n° 81, la lettre de Cattaneo du 29 décembre 1548 (Archives du gouvernement à Innsbruck); voy. aussi CAMPANA, p. 451.

[3] Voy. DRUFFEL, Ier, p. 187; voy. aussi CAMPANA, p. 456; l'*Instruttione al S. Giulio Orsini* dat. du 11 janvier 1549 dans la Biblioth. Pia, p. 222, f° 1 dans Archives secrètes papales, de même que dans Archives Doria Pamphili à Rome. ISTRUZ, Ier, p. 362.

tiquement les droits du Pape sur Plaisance. En même temps, le nonce Bertano fut aussi chargé d'agir dans le même sens auprès de l'Empereur [1].

Le 8 avril 1549, avait eu lieu la nomination [2] depuis longtemps attendue de neuf cardinaux. Des côtés les plus différents, des prières avaient été adressées dans ce sens. En décembre 1549, Morone avait recommandé au nom de Ferdinand Ier l'archevêque de Gran, Paul de Varda [3]. Vers le même temps, le cardinal du Bellay avait importuné le Pape de ses instances [4]. Paul III ne tint aucun compte de toutes ces recommandations; quatre Italiens seulement qui lui tenaient de près et grâce auxquels il espérait traverser les plans du cardinal Gonzague pour l'élection du futur Pape [5], obtinrent la pourpre le 8 avril 1549. C'étaient Girolamo Verallo, Gian Angelo de Médicis, Filiberto Ferreri et Bernardino Maffei [6].

La réponse de l'Empereur au sujet de Plaisance était attendue avec la plus grande impatience à la Curie. On s'y livra d'abord à des espérances que Mendoza entretenait [7]. La désillusion ne tarda pas. La réponse que deux représentants du Pape reçurent le 12 juin disait que Mendoza, après l'étude des documents qui lui avaient été présentés, n'avait trouvé rien qui lui permît de conclure, que le Saint-Siège et ceux qu'il avait investis eussent un droit sur Plaisance ou sur Parme; néanmoins l'Empereur enverrait son officier de cour Martin Alonso da Rio avec un projet d'accord. Celui-ci qui

[1] Voy. Cugnoni, *Prose di A. Caro*, p. 136; Druffel, Ier, p. 216, 217, 883. Le départ d'Orsini, d'après le rapport de Scipione Gabrielli du 26 avril 1549, est de ce même jour. (Archives d'État de Sienne.)

[2] Voy. les rapports de Buonanni des 25 septembre, 29 octobre et 25 novembre 1548 (Archives d'État à Florence.) Sur les empêchements de la création à Noël 1548; voy. Ribier, II, p. 179; Druffel, Ier, p. 183, 185.

[3] Voy. le rapport de Buonanni dat. de Rome, 14 décembre 1548 (Archives d'État de Florence), voy. aussi Druffel, Ier, p. 184.

[4] Voy. le rapport de Buonanni dat. de Rome 17 décembre 1548. (Archives d'État à Florence.)

[5] Voy. Druffel, Ier, p. 223.

[6] Voy. Ciaconius, III, p. 735; Cardella, IV, p. 292. Sur la vie antérieure du cardinal Médicis, voy. Susta, *Pius IV*, Prague, 1900, p. 8.

[7] Voy. le rapport de Serristori du 11 juin 1549. (Archives d'État de Florence.)

apporta au Pape un écrit concernant les droits de l'empire sur Plaisance et Parme représenta encore une fois au Pape la nécessité de renoncer à ces deux villes; il ajouta que Charles V était disposé à accorder à son gendre Ottavio « non à titre d'indemnité, mais comme présent gracieux », une possession dans le royaume de Naples et rapportant une rente annuelle de 40 000 ducats, mais à la condition qu'il lui livrerait Parme[1] !

Au lieu de rendre Plaisance, Charles V maintenant demandait encore Parme! Le nonce Bertano qui, tout comme Orsini[2], avait été jusque-là rempli d'espoir et avait envoyé des rapports en conséquence, fut complètement atterré par la tournure que Charles V donnait à l'affaire de Plaisance. Il chercha alors à préparer à l'Empereur des difficultés dans la question des dispenses[3].

A Rome régnaient l'étonnement, la consternation[4] et la peur. L'émotion était d'autant plus grande que, pendant l'automne, le cardinal del Monte avait écrit qu'à Bologne on était sur les traces d'une conjuration, ayant pour but de livrer cette ville à l'Empereur[5]. La grande irritation de Paul III fut encore accrue par les ironies de la France[6] et par l'attitude provocante de Mendoza qui, en venant payer le tribut du fief de Naples, témoigna ouvertement au Pape son mépris[7]. Quelque violent que fût alors Paul III dans ses propos, il n'en

[1] La *Riposta data de S. M. al vesc. di Fano* est défectueuse et imprimée avec une fausse date dans *Lett. d. princ.*, III (1577), p. 185[b]. (Voy. Pallavicini, liv. II, chap. III; Maurenbrecher, p. 211.)

[2] Voy. les *Avisi* du 25 mai 1549 (non 1548) dans Molini, II, p. 427.

[3] Voy. Maurenbrecher, p. 209; Ribier, II, p. 216; Druffel, I[er], p. 272.

[4] La lettre de Bertano au cardinal Farnèse, datée de Bruxelles, 23 juin 1549, qui rapporte que tous ses efforts ont été inutiles, arriva le 5 juin par G. Orsini. (Voy. *Nunz di Francia*, I[er], A, p. 419[b].) La réponse de l'Empereur du 12 juin fut remise à Paul III le 18 juillet (*Ibid.*, p. 409. Archives secrètes papales.) Voy. *Corp. dipl.*, Port , VI, p. 320.

[5] Voy. Pallavicini, liv. II, chap. III; Druffel, I[er], p. 208; de Leva, V, p. 35; voy. aussi *Legaz di Serristori*, p. 202.

[6] Voy. Druffel, I[er], p. 270 et là-dessus *Histor. Zeitschrift*, XXXII, p 419.

[7] Voy. le rapport de Buonanni du 29 juin 1549 (Archives d'État de Florence) et celui de M. Dandolo du 29 juin 1549. (Archives d'État de Venise.)

resta pas moins modéré dans la réponse écrite, qu'il fit le 25 juin à la déclaration impériale sur l'affaire de Plaisance. Le Pape, y lisait-on, aurait très volontiers évité de répondre s'il avait pu le faire sans préjudice pour le Saint-Siège et pour lui; contraint à s'expliquer, il ne voulait ni revenir sur le cas scandaleux de Plaisance ni sur les promesses de l'Empereur, mais se borner aux déclarations apportées par Martin Alonso da Rio. A la suite des communications de Bertano et d'Orsini, l'Empereur, pour tranquilliser sa conscience, avait désiré prendre connaissance des justes réclamations du Saint-Siège. Le Pape ne voulait se laisser entraîner à une négociation que sous la condition de la restitution préalable; il avait cependant fini par céder pour ne pas paraître méfiant ou obstiné et il avait fait remettre à Mendoza les documents originaux. Mendoza n'avait trouvé aucune objection à y faire. L'Empereur prétendait maintenant que le Saint-Siège n'avait aucun titre régulier de possession et offrait une compensation de 40 000 ducats pour le neveu, pourvu qu'on lui abandonnât encore Parme. Si ces conditions sont acceptables ou préjudiciables au Saint-Siège et même à toute la chrétienté, c'est ce qu'il faut remettre au jugement de Dieu et du monde entier. Il prie seulement l'Empereur de se mettre de nouveau en face de Dieu et de sa conscience, pour voir que la ville de Plaisance appartient au Saint-Siège et que pour beaucoup de raisons Sa Majesté ne peut la retenir; il en dit autant de Parme[1].

En présence du nouveau trouble apporté aux relations entre l'Empereur et le Pape, il était naturel que la politique française fît tout pour reprendre le dessus à Rome. On s'efforça par tous les moyens de donner au Pape une bonne opi-

[1] La Riposta data a M. Alonso de ordine de N. S. est imprimée dans *Lett. d. princ.* III (1551), p. 186. Druffel, I[e] p. 266, la donne encore quoiqu'il eût dû découvrir l'imprimé d'après Pallavicini qu'il cite lui-même comme une autorité pour la date. On retrouve la date dans la copie du *Cod. Urb.* 1512, f[os] 93-97, et *Cod. Barb.*, LVIII, p. 30, de la Bibliothèque Vaticane. Sur les inutiles négociations ultérieures de Bertano au sujet de Plaisance, voy. les rapports de celui-ci des 3, 22, 24 octobre et 3 novembre 1549. (Archives secrètes papales.)

nion des sentiments catholiques d'Henri II et pour le détourner de faire des concessions à l'Empereur en matière religieuse. Le 13 juillet 1549, le cardinal Hippolyte d'Este, frère du duc de Ferrare, arriva avec une mission du roi de France à Rome, où on le reçut avec les plus grands honneurs. Il devait remplacer du Bellay, des services duquel on n'était pas content à Paris. On traita de nouveau avec grande ardeur d'une alliance franco-papale [1]. Le chancelier d'Henri II, Olivier, s'aperçut bientôt que la politique du Pape n'avait d'autre objectif que de se donner par les négociations avec la France une plus grande importance aux yeux de l'Empereur [2]. Mendoza non plus ne s'y laissa pas tromper : il était fermement convaincu que Paul III n'avait pas confiance dans les Français et ne romprait pas avec Charles V [3]. Tout d'abord, il est vrai, il sembla qu'il dût y avoir un nouveau choc entre les deux chefs de la chrétienté à propos du Concile. Paul III voulut le prévenir, en convoquant à Rome les évêques de tous les pays pour délibérer sur la réforme de l'Église. Comme l'Empereur ne pouvait s'opposer ouvertement à une proposition que lui-même avait faite, il chercha à en déjouer l'application en posant des conditions inacceptables. Il demanda premièrement que la réforme de l'Église qu'on allait entreprendre à Rome ne fût pas contraire aux ordonnances de son intérim et à la réforme ecclésiastique imposée au clergé allemand par la diète d'Augsbourg et 2° une déclaration du Pape disant qne les prélats de Trente iraient à Rome comme simples évêques et non comme pères du Concile; cette dernière réserve contenait implicitement l'aveu que le transfert du Concile avait été illégal. Le Pape crut avoir trouvé un expédient, en mandant à Rome les évêques de

[1] Voy. Ribier, II, p. 222, 230, 234, 243, 244; de Leva, V, p. 46. Le 19 juillet 1549. Scipione Gabrielli écrit : « Il papa è stato 304 giorni in castello, cosa contra la sua usanza in questi tempi et ogni giorno fanno consiglio cosi in castello come in casa del rev. Farnèse. » (Archives d'État de Sienne).

[2] Ribier, II, p. 236.

[3] Voy. Druffel, I[er], p. 271, 274; voy. *Histor. Zeitschrift*, XXXII, p. 419.

Trente, sans spécifier expressément qu'il s'agirait de la réforme de l'Église et de plus en ne les faisant pas tous venir, mais quelques-uns seulement. Ces invitations arrivèrent le 18 juillet au cardinal Pacheco, évêque de Jaen, à Pietro Tagliavia, archevêque de Palerme, à Francesco Navarro, évêque de Badajoz, et à Giambernardo Diaz, évêque de Calahorra. Pour qu'il fût plus clair que ceux-ci n'étaient invités que comme simples prélats, on adressa aussi une invitation pareille à quatre des évêques de Bologne[1].

Dans les brefs à ce sujet qui furent portés à chacun des évêques sus-nommés par un envoyé particulier, on lisait que les besoins pressants de l'Église exigeaient des conseils et des mesures extraordinaires, si bien que le Pape n'en pouvait délibérer seul avec ses cardinaux. Il avait donc résolu de prendre l'avis d'une partie des évêques et leur commandait, au nom de l'obéissance qui lui était due, de paraître devant lui dans les quarante jours.

Les évêques de Bologne se déclarèrent aussitôt prêts à répondre à l'appel de leur chef suprême. Il n'en fut pas de même de ceux de Trente : la réponse par laquelle ils s'excusaient de ne pas venir leur avait été dictée par Charles V, qui croyait que le Pape voulait, en convoquant les quatre évêques de Trente, mettre fin au synode assemblé là[2]. Pour empêcher le Pape de manifester son mécontentement de ce refus, l'Empereur menaça le nonce Bertano d'un appel à un Concile et d'un schisme[3].

Pour éviter cette extrémité, Paul III céda si bien à la protestation de Charles V contre le Concile de Bologne, qu'il donna l'ordre, le 13 septembre, au cardinal del Monte de licencier les évêques assemblés là, ce qui fut fait le 17 septembre. Le 26 septembre, les évêques qui avaient quitté

[1] Lettre du cardinal Farnèse à Bertano, dat. du 27 juillet 1549, *Inf. pol.* XIX, p. 211^b-212^b. (Bibliothèque royale de Berlin); PALLAVICINI, liv. XI, ch. IV); MAURENBRECHER, p. 133; DE LEVA, V, p. 50.

[2] Voy. PALLAVICINI, II, chap. IV; CAMPANA, p. 519.

[3] Voy. lettre de Charles-Quint à Mendoza, du 18 août 1549, dans DRUFFEL, I, p. 278.

Bologne reçurent des brefs du Pape les invitant à se tenir prêts à se remettre à l'œuvre de la réforme, au premier appel qu'il leur en ferait[1].

Paul III n'avait pas accepté pacifiquement la désobéissance des prélats de Trente[2] : le 18 septembre ils reçurent un monitorium qui refusait leurs excuses. Les évêques de Badajoz et Calahorra déclarèrent alors qu'ils obéiraient à l'appel du Pape. Ceci fut extrêmement désagréable aux Impériaux. Granvelle donna à Mendoza l'ordre de décider Sa Sainteté à « calmer la conscience des deux prélats » ; si cela ne suffisait pas, il élèverait une protestation. Paul III conjura ce danger, en déclarant oralement que les évêques qui ne paraîtraient pas n'encourraient aucune censure[3].

A tous les soucis et à toutes les émotions des derniers mois se joignit à ce moment une nouvelle difficulté plus grave que le Pape n'avait pas prévue.

Dans les négociations pour l'alliance avec la France, une des conditions principales doit avoir été qu'on retirerait à Ottavio Farnèse, gendre de l'Empereur, la ville de Parme, très importante par sa situation et qu'on la passerait à Orazio Farnèse, qui était fiancé à Diane de Poitiers, fille naturelle de Henri II[4]. En mars 1548, on crut à Rome qu'Ottavio, qui était devenu gonfalonier de l'Église, abandonnerait Parme à son frère[5]. On se trompait entièrement. Dans la suite, les plans les plus variés furent examinés sur ce qu'il y avait à faire surtout pour dédommager Ottavio[6]. Paul III se décida d'abord pour un plan qui obligeait l'Empereur à refuser au Saint-Siège ce qu'il refusait opiniâtrément à son propre gendre. Ce projet consistait à faire restituer Parme et Plai-

[1] Voy. Pallavicini, liv. xi, chap. iv, Massarelli, *Diarium,* IV, éd. Merkle, Ier, p. 864.

[2] Sur les négociations antérieures, voy. le très intéressant rapport de Serristori du 2 septembre 1549 (Archives d'État de Florence).

[3] Voy. outre Druffel, I, p. 189, 293, et Campana, p. 520, le rapport d'Uberto Strozzi du 26 octobre 1549. (Arch. Gonz. de Mantoue.)

[4] Le contrat de mariage était déjà signé (voy. Ribier, II, p. 129).

[5] Voy. *Nuntiaturberichte,* X, p. 275.

[6] Voy. *Legaz. di Serristori.* p. 202.

sance à l'Église et à dédommager Ottavio, en lui donnant Camerino et une somme d'argent. Vainement les Impériaux, Marguerite, Ottavio et le cardinal Farnèse cherchèrent à détourner le Pape de cette idée. Camillo Orsini reçut l'ordre de reprendre possession de Parme, au nom du Saint-Siège [1].

Ottavio, aussi passionné que son père, n'était pas décidé à se retirer devant son frère : Parme lui apparaissait une possession trop précieuse surtout parce qu'il s'y croyait très aimé [2]. Déjà, depuis le commencement de 1549, il s'était lié avec le gouverneur impérial Ferrante Gonzaga, espérant de cette manière rester en possession de sa principauté. Poussé par Mendoza, Ottavio se décida à la fin à un acte de désespoir. Le 20 octobre 1549, il quitta secrètement Rome et se hâta d'aller à Parme. Là, il essaya de se faire admettre d'abord en qualité de maître de la ville et ensuite, ayant échoué, comme gouverneur au nom du Saint-Siège. Camillo Orsini refusa tant qu'il ne lui montrerait pas un ordre formel du Pape [3].

Paul III fut très révolté du départ d'Ottavio. Son irritation s'accrut de ce qu'on croyait partout qu'au fond il était d'intelligence avec Ottavio, qui lui avait toujours été particulièrement cher [4]. Rien n'était moins exact : le Pape écrivit à Camillo Orsini qu'il ne devait pas céder à son neveu. En outre, soit oralement, soit par écrit, il fit donner par des envoyés particuliers l'ordre précis à Ottavio de revenir immédiatement à Rome. Le duc, loin d'obéir, n'hésita pas à implorer l'appui de Ferrante Gonzaga, l'ennemi mortel de sa maison. Gonzaga se déclara prêt à donner le secours désiré, si Ottavio se contentait d'un dédommagement pour Parme ou au moins s'il gardait la ville comme fief de l'Empe-

[1] Voy. Dandolo, *Relazione* dans *Alberi*, 2e série, III, p. 341; Pallavicini, liv. IX, chap. vi, de Leva, V. p. 56.

[2] Voy. *Legaz, di Serristori*, p. 202.

[3] Voy. Pallavicini, liv. IX, chap. vi ; Maurenbrecher, p. 214; de Leva, V, p. 56.

[4] Voy. Brosch, dans *Mitteil. des Osterr. Instituts*, XXIII, p. 151. Ottavio est déjà désigné dans une lettre de G. M. della Porta du 14 décembre 1537 (Archives d'État de Florence) comme « idolo » de Paul III.

reur. Le neveu écrivit alors au cardinal Farnèse qu'il accepterait les conditions de Ferrante, si le Pape ne lui rendait pas immédiatement la ville[1].

Le 5 novembre, deux jours avant l'anniversaire de son couronnement, Paul III avait reçu une preuve authentique de la désobéissance et de l'ingratitude de son petit-fils bien-aimé. Le jour suivant, il se rendit, malgré le froid très vif, au Quirinal, à la villa qui avait appartenu autrefois au cardinal Oliviero Carafa. Là le cardinal Farnèse lui lut la lettre d'Ottavio. La colère de Paul III fut sans limites et d'autant plus grande qu'il dut la renfermer, le cardinal Farnèse ayant pris parti pour le rebelle[2]. Une fièvre violente à laquelle se joignait encore un refroidissement le saisit[3]. Sous l'influence des émotions des derniers jours, s'écroula ce vieillard de quatre-vingt-deux ans, qui avait joui jusque-là d'une verdeur enviable. Le cardinal Farnèse fit occuper par Astore Baglioni le château Saint-Ange et les portes de Rome[4]. Le 9 novembre, l'état du Pape parut désespéré. Son esprit était lucide. Il assembla encore les cardinaux autour de son lit. On attendait qu'il nommât *in petto* les deux cardinaux réservés; mais il n'en fit rien. Paul III recommanda en peu de mots aux cardinaux les affaires de l'Église et ses neveux chéris[5]. On ne put

[1] PALLAVICINI, liv. IX, ch. VI; RIBIER, II, p. 247; DRUFFEL, I[er], p. 294; *Lett. di B. Calvacanti*, XV; *Miscell d. stor. Ital.*, XVII, p. 126; GUALANO, p. 89; DE LEVA, V, p. 56; *Carte Strozz.*, I, p. 1, 431.

[2] Voy. RIBIER, II, p. 251.

[3] Voy. la dépêche de M. Dandolo, dans DE LEVA, V, p. 59; le rapport de d'Urfé dans RIBIER, II, p. 252; celui de Lasso dans DRUFFEL, p. 294, celui de Scipione Gabrielli du 7 novembre 1549 (Arch. d'État de Tienne) et celui de U. Strozzi (Arch. Gonz. de Mantoue) du 7 novembre au supplément n° 83; voy. aussi MERKLE, I, p. 873; t. II, p. 3, 491.

[4] « Che non entra nè esce un uccello », écrit B. Ruggieri le 7 novembre 1549. (Archives d'État, à Modène.) Voy. aussi le rapport de Scipione Gabrielli du 7 novembre 1549. (Archives d'État de Sienne.)

[5] Voy. le rapport de d'Urfé et celui du cardinal Hippolyte d'Este du 9 novembre 1549 dans DRUFFEL, I, p. 294 (le card. de Ghity n'est pas, comme Druffel pense, Gaddi, mais bien Chieti-Carafa); voy. plus loin la lettre de B. Ruggieri du 9 novembre 1549 (Archives d'État de Modène) et celle de F. Franchino du 9 novembre 1549 (Archives d'État de Parme) qui dit : « S. B. ancora sta in se e parla con sentimento e particolarmente ha detto a Madama

douter de son amour déclaré pour sa famille, lorsqu'on apprit qu'à sa dernière heure, allant un peu mieux, le 8 novembre, il avait dispensé un bref qui ordonnait à Camillo Orsini de livrer Parme à Ottavio, dès que la nouvelle de sa mort lui arriverait[1]. Ce fut certifié par une lettre du cardinal Farnèse à Camillo Orsini du 8 novembre 1549[2].

Le 9 novembre, Paul III se confessa et reçut avec recueillement le Saint Viatique. Vers le soir son état empira[3]. Le matin du 10, il expira[4].

Personne ne douta que l'ingratitude d'Ottavio n'ait été la cause véritable de sa mort[5]. L'ambassadeur vénitien, qui l'affirme, dit : Le Pape Paul était bon, obligeant, intelligent, prudent; jamais personne n'a été plus digne du nom d'aristocrate[6]. Le mourant avoua lui-même son défaut capital, le népotisme : il répéta dans ses derniers moments les mots du Psalmiste : « Mon péché flotte devant mes yeux. S'il ne m'avait pas dominé, je serais sans reproche[7]. »

Le corps du Pape fut porté d'abord au Vatican[8], puis à

et al s. Don Alessandro parole benigne et amorevoli, che havrebbe fatto scoppiar a pianger li sassi. »

[1] Voy. Pallavicini, liv. XI, chap. vi, n° 3; *Carte strozz.*, I, p. 1, 432, Brosch, I, p. 188; Rachfahl, p. 20; Merkle, II, p. 16.

[2] Voy. la lettre au supplément n° 84. (Bibliothèque Altieri à Rome.) A. Elio, évêque de Pola, remit le 11 novembre la lettre à C. Orsini qui n'en tint pas compte parce que c'était une œuvre du cardinal Farnèse (voy. Gualano, p. 90); il arriva le 14 novembre chez Ottavio (voy. *Arch. Trent.*, II, p. 61).

[3] Voy. le rapport de Scipione Gabbrielli du 9 novembre 1549. (Archives d'État, à Sienne.)

[4] Voy. Massarelli, *Diarium*, IV (éd. Merkle, I, p. 873) : hora 14, Lud. Bondoni de Branchis Firmani Diarium (*ibid.*, II, p. 491) : hora 13 1/2. Ruggieri dit dans sa lettre du 10 novembre que Paul III est mort « fra le 13 et 14 hore ». (Archives d'État de Sienne); Massius : deux heures avant le jour (Lacomblet, *Archiv.*, VI, p. 146); le cardinal Farnèse dans la lettre à C. Orsini du 10 novembre : « sul far del giorno ». (Bibliothèque Altieri à Rome.) Sur le lieu où Paul III mourut, voy. le témoignage de Dengel, *Der Palazzo di Venezia*, p. 108.

[5] Voy. le rapport de B. Ruggieri du 16 novembre 1549. (Archives d'État, à Modène.)

[6] Alberi, 2e série, III, p. 343.

[7] Voy. Raynald, 1549, n° 49; Ciaconius, III, p. 553.

[8] Voy. le rapport de B. Ruggieri du 10 novembre 1549. (Archives d'État, à Modène), voy. Merkle, II, p. 4, 491.

Saint-Pierre dans un tombeau provisoire, derrière l'orgue. En considération des mérites du défunt, le collège des cardinaux résolut de déposer dans une banque dix mille ducats du trésor du château Saint-Ange, avec lesquels, sur le désir des neveux, un tombeau digne de lui devait être élevé dans l'église Saint-Pierre [1]. Le cardinal Farnèse confia cette tâche au sculpteur milanais Guglielmo della Porta. Bien que commencé en 1550, le tombeau ne fut achevé qu'en 1576. Au lieu des figures des quatre saisons projetées par l'artiste comme ornement principal, on choisit, sur le conseil d'Annibal Caro, les statues de la Justice, de la Sagesse, de l'Abondance et de la Paix. Le tombeau fut placé près de l'autel de Saint-Longin; de là, Urbain VIII le fit transporter en 1628 dans la niche à gauche de la tribune principale [2].

Sur le sarcophage en marbre blanc s'élève sur un trône la statue en bronze du Pape assis; c'est un vieillard plein de dignité et plié sous le fardeau des ans, il est vêtu d'un manteau et du pallium; abîmé dans une profonde réflexion, il abaisse avec une hauteur tranquille la tête spirituelle aux yeux profonds, aux joues tombantes et à la belle et longue barbe, pendant qu'il élève lentement la main droite pour bénir. Les côtés du sarcophage sont ornés de deux masques et de deux amours en bronze. Sur la tablette noire on lit ces mots d'une concision classique : « Paulo III Farnesio Pont. Opt. Max. » L'artiste a placé là les lys des Farnèse et divers autres ornements. Mais tout emblème religieux y manque. Le socle est en marbre de couleur foncée; sur des volutes sont placées les figures allégoriques de marbre de la Sagesse et de la Justice. La première, une matrone aux traits virils et sérieux, tient de la main droite un miroir, de la main gauche un livre Pendant que cette statue rappelle une sibylle de Michel-Ange, la statue de la Justice ressemble à une beauté voluptueuse du Titien; à l'origine, elle était nue ; mais, à cause

[1] Voy. Massarelli, *Diarium,* V, éd. Merkle, II, p. 12.

[2] Voy. A. Caro, *Lett. fam.*, II, Padova, 1763, p. 3; Vasari, VII, p. 225, 546; *Mélanges d'archéologie,* IX, p. 57; voy. Zanetti, *Monete d'Italia,* p. 179; Lanciani, *Scavi,* II, p. 249; Thode, V, p. 235.

du scandale qu'une telle œuvre devait produire dans la maison de Dieu, on la revêtit d'un habit de bronze en 1595 sur l'ordre du cardinal Édouard Farnèse [1]. Les deux autres statues correspondantes, la Paix et l'Abondance, qui ne purent trouver aucune place dans les niches à l'emboîtage du monument, se trouvent maintenant au palais Farnèse.

Si le Pape Farnèse fut le représentant de deux époques, son tombeau a été l'objet des appréciations les plus opposées. Quoique ce ne soit pas sûrement le plus beau tombeau de Pape, qu'il y avait à Saint-Pierre [2], l'œuvre de Guglielmo della Porta [3], malgré des détails d'architecture baroque et un certain maniéré dans les figures allégoriques, est sans aucun doute une réalisation très remarquable par la grandeur et la beauté et qui montre pour la première fois à Rome le type nouveau que Michel-Ange avait créé dans les tombeaux des Médicis. La grande statue d'airain de Paul III est pleine de dignité et de noblesse.

[1] Voy. *Mél. d'archéol.*, IX, p. 68. Là aussi la réfutation de la légende que la statue représente Giulia Farnèse (voy. aussi Clausse, *Farnèse,* p. 110 ; Maurice Paléologue, *Rome,* Paris, 1902, p. 195.) De même on voit du reste encore les figures de femmes peu habillées au tombeau élevé en 1593 de dona Sfoza dans S. Nicola de Bari.

[2] Ainsi Grégorovius (*Monuments funèbres des Papes*, Leipzig, 1837, p. 148). L'opinion sévère de Winckelmann est tout à fait opposée (voy. Cancellieri, *Mercato*, p. 42). Voy. Reissel dans *Stimmen aus Maria Laach,* XLVI, p. 495, et avant tout Riegl, *Barochkunst*, p. 146.

[3] L'artiste n'a pas mis moins de trois fois son nom sur le tombeau.

CHAPITRE VII

ACHÈVEMENT DE LA RÉVOLUTION ECCLÉSIASTIQUE EN ANGLETERRE ET EN SCANDINAVIE. — LA PROPAGANDE PROTESTANTE EN FRANCE, EN POLOGNE, EN ITALIE. — FONDATION DE L'INQUISITION ROMAINE. — RAPIDE PROPAGATION DU CHRISTIANISME EN DEHORS DE L'EUROPE ET MULTIPLE ACTIVITÉ ECCLÉSIASTIQUE DE PAUL III

Bien que Henri VIII, en août 1533, eût rompu les relations diplomatiques avec Clément VII, et au commencement de 1534, eût, par décision du Parlement, déclaré ouvertement le schisme [1], il n'en entretenait pas moins encore officiellement un agent à Rome. Celui-ci, aussitôt après l'élection de Paul III, chercha à répandre dans la Curie l'espoir que le Roi était presque décidé à une entente avec le nouveau chef de l'Église. Les Impériaux y virent une tentative pour gagner du temps, en trompant le Pape et pouvoir organiser ainsi définitivement le schisme en Angleterre [2]. Déjà les derniers événements leur donnaient raison.

Le Parlement, ouvert le 3 novembre 1534, déclarait : le Roi et ses successeurs sont seuls considérés comme chefs suprêmes de l'Église anglaise et jouissent de toute la puissance et de l'autorité ecclésiastiques jointes à ce titre, même par rapport au dogme. A cette loi, qui livrait la vie entière de l'Église à l'autorité de l'État, une autre servait de complément, elle était ainsi conçue : « Non seulement ceux qui entreprennent quelque chose contre la vie du Roi ou qui le

[1] Voy. nos détails, liv. IV.
[2] Voy. *Letters and Papers : Henry VIII*, éd. Gairdner, VII, nos 1298, 1397, 1403; voy. 1257.

nomment un hérétique, un schismatique, mais aussi ceux qui s'abstiennent de lui donner un des titres qui lui sont dus, sont coupables de haute trahison [1]. » Maintenant, avec son titre de « chef suprême terrestre de l'Église d'Angleterre, immédiatement après Dieu », le « Pape anglais » peut désormais livrer au bourreau les catholiques fidèles.

Dans les nouveaux actes de suprématie et pour rassurer les catholiques, manquait encore, en 1531, la clause intercalée que le Roi était le chef de l'Église anglaise « ainsi que le permet la loi du Christ [2] ». Il était clair que l'Angleterre allait être arrachée définitivement à l'unité de l'Église. La confusion des idées, l'affaiblissement des courages, la crainte des hommes et la servilité étaient si répandus dans le clergé et les laïques anglais, que beaucoup ne surent pas ou ne voulurent pas le comprendre. On s'accrochait à l'ambiguïté de l'expression figurée : chef suprême, et on se trompait avec cette idée singulière que la souveraineté ecclésiastique à laquelle Henri VIII prétendait était quelque chose d'entièrement nouveau et on ne voyait pas qu'elle ne pouvait être acceptée qu'avec abandon de la foi catholique. Par terreur des lois nouvelles, la plus grande partie du clergé anglais se soumit à la suprématie du Roi et reconnut le vicaire général nommé par lui et qui n'appartenait pas au clergé, le violent et irréligieux Thomas Cromwell [3]. Si grand que fût le mécontentement de beaucoup de gens à propos des nouveautés, peu eurent le courage de se montrer ouvertement fidèles à leur devoir [4]. Ceux-ci subirent toute la sévérité des lois nouvelles, dont l'exécution fut le prélude en Angleterre d'une terreur sanglante, comme la terre chrétienne n'en avait pas

[1] *Statutes of the realm* III, London, 1817, p. 26 : *Henri VIII*, chap. I, p. 13; Lingard, VI, p. 239; Spillmann, I, p. 96.

[2] Voy. nos détails, liv. IV; Bellesheim, dans *Katholik*, 1890, II, p. 75; *Wetzer und Weltes Kirchenlexikon*, XII[2], p. 1219.

[3] Voy. Bridget, *Fischer*, p. 340, 346; *Lett. and Pap.* VIII, Tresal, p. 120; *Portrait de Cromwel*, d'après Moller-Kavereau, p. 205. Sur les controverses à propos de la séparation officielle de l'Église anglaise, voy. *Lit. Rundschau*, 1908, p. 108.

[4] Voy. *Lett. and Pap*, VIII, II; Tresal, p. 122.

encore vu jusque-là. Tous ceux qu'on soupçonnait de ne pas reconnaître la suprématie royale pouvaient être contraints au serment, dont le refus conduisait la malheureuse victime de la tyrannie à la mort sur la potence, sur le billot ou par écartellement[1].

Les premières victimes furent, le 4 mai 1535, les prieurs des trois chartreuses de Londres, un moine de Sainte-Brigitte et un prêtre séculier. Ceux-ci furent pendus et découpés tout vifs, ensuite on arracha leurs intestins et on les écartela. Tous moururent avec un courage digne des martyrs des premiers siècles chrétiens[2]. Deux autres victimes de la suprématie royale montrèrent semblable héroïsme : John Fisher, évêque de Rochester, et son ami Thomas Morus qui, dès le 17 avril 1534, furent enfermés à la Tour. Paul III chercha à sauver[3] le distingué évêque de Rochester en le nommant cardinal; mais par là, il ne fit que hâter sa fin. Le 22 juin 1535, ce vieillard de soixante-seize ans, vêtu seulement de chiffons, fut décapité à la Tour de Hill et son cadavre fut exposé nu[4]. Le 6 juillet, à la même place, montait sur l'échafaud Thomas Morus, chancelier d'Angleterre et savant de réputation européenne. Comme Fischer, Morus au moment de son exécution déclara qu'il mourait dans la foi catholique et en fidèle sujet du Roi. Les têtes des deux héros furent exposées sur le pont de Londres[5].

La nouvelle de ces deux actes sanglants provoqua dans toute l'Europe la douleur et l'indignation; mais nulle part,

[1] C'est ainsi qu'un érudit non catholique, Forscher (*Hook Lives of the Archbishops of Canterbury*, III, London, 1869, p. 69), caractérise le despotisme (d'Henri VIII) qui se donnait des formes légales.

[2] Voy. (Chancaeus M.) *Historia aliquot nostri sæculi martyrum*, Moguntiæ, 1550, et Gandavi, 1608; Spillmann, I, p. 105; Tresal, p. 127.

[3] Voy. plus haut.

[4] Voy. Bridgett, p. 302, 381, 409; Spillmann, I, p. 124; voy. V. Octroy dans les *Annal. Bolland.*, X (1891); XII (1893). Sur le martyr du chartreux Newdigate, exécuté le 19 juin 1535 avec douze de ses compagnons, voy. Camm, *S. Newdigate*, London, 1901.

[5] Voy. Rudhart, *Th. Morus*, Nürnberg, 1829, p. 398; Spillmann, I, 144; voy. Bridgett, *Th. Morus*, London, 1892; Bremond, *Th. More*[2], Paris, 1906.

l'irritation ne fut plus forte qu'à Rome. Paul III, malgré les instances des Impériaux et conformément à sa manière prudente, avait pris jusque-là une attitude d'autant plus réservée vis-à-vis d'Henri VIII, que la diplomatie française le dupait sur un revirement des sentiments du Roi et promettait de faire de ce côté tout ce qui était possible. Si forte était sa confiance dans l'influence de François Ier, qu'il espéra longtemps la délivrance de Fischer, par l'intermédiaire de la France[1]. Comme au lieu de ceci, arriva la nouvelle de l'exécution de celui qu'il avait revêtu de la pourpre, la grande, peut-être excessive indulgence et longanimité du Pape prit fin. Ce fut le 26 juillet qu'on connut à Rome, par une lettre du nonce français, la tragédie du « martyr pour la primauté[2] ». Le Pape était hors de lui; il fit connaître de suite sa douleur aux cardinaux[3] et le même jour, par brefs, il implora les secours des princes chrétiens. Il pouvait montrer avec raison dans ses lettres que le Saint-Siège pendant trois ans avait supporté avec la douceur du Bon Pasteur la conduite d'Henri VIII, espérant patiemment de jour en jour une amélioration du Roi; comme le dernier forfait prouvait que c'était impossible, le Pape reconnaissait la nécessité « d'employer le fer chaud » et de déclarer déchu de son royaume, Henri, qui depuis deux ans vivait dans l'excommunication et était un hérétique, un schismatique, un adultère notoire, un meurtrier public, un voleur envers Dieu, un rebelle et un criminel d'État réitéré. Le Pape fut encore raffermi dans cette intention, lorsque arriva, fin juillet, la nouvelle de l'exécution de

[1] Outre *Lett. and Pap.* VIII, nos 713, 746, 786, 812, 837, voy. *Min. brev Arm.*, p. 40, LI, n° 454 : Admirato Franciae, dat. 21 mai 1535 ; n° 455: Card. de Giuri ; n° 456 : Episc. Favent. ; n° 457: Regi christ., dat. du 21 mai 1535. (Archives secrètes papales.)

[2] Dixon le nomme ainsi *(History of the Church of England* I, London, 884, p. 25); voy. aussi Kerker, *J. Fischer*, Tubingen, 1860.

[3] « Hieri il Pap fece legger alcune lettere del nuntio suo di Francia sur la *tragédia* de Fischer (Lettre du cardinal E. Gonzague à Agnello, dat. de Rome 7 juillet 1535). (Cod. Bar. lat. 5788, p. 189 de la Bibliothèque vaticane.) G. M. della Porta mentionnait déjà faussement à Urbin dans ses lettres de Rome du 29 et 31 mai l'exécution de Fischer. (Archives d'État de Florence.)

Thomas Morus[1]. Un mois plus tard, parut une bulle solennelle dans laquelle Paul III, après l'énumération saisissante de ses crimes, donnait à Henri VIII trois mois pour s'amender; en cas de refus, le Pape, juge suprême des croyants, lancerait sur lui les peines les plus sévères, qui, conformément à la justice d'alors, mettraient au ban de l'Église celui qui s'obstinait; d'après cela, il le déclarerait déchu de son trône, jetterait l'interdit sur son pays, délierait ses sujets du serment de fidélité et provoquerait la guerre contre le rebelle; les nations étrangères devraient s'interdire tout rapport avec les schismatiques et faire valoir le droit qu'elles avaient de s'emparer de leurs personnes et de leurs biens[2].

La seule annonce de ces châtiments fit une telle impression dans les Pays-Bas, que le commerce anglais en subit un grave dommage[3]. Il est probable que si Charles-Quint et François I[er] avaient fait mine d'exécuter la bulle, Henri VIII, par un soulèvement de ses sujets mécontents[4], eût été forcé à renoncer au schisme commencé. On vit bientôt que l'appel du Pape n'avait pas été entendu. François I[er] montrait la plus grande indignation pour les actes sanglants d'Henri VIII, mais déclarait que l'Empereur, comme le plus intéressé, devait agir d'abord. Charles-Quint, au contraire, ne croyait pouvoir rien entreprendre tant qu'il aurait à craindre une attaque des Français[5].

Paul III eût été décidé à agir vite, mais l'attitude des Français et des Impériaux le contraignait à renvoyer de jour en jour la publication de la bulle. Ainsi fut perdu un temps précieux, qui fut utilisé par Henri VIII avec toute la force, la

[1] Voy. RAYNALD, 1525, n[os] 10-13; voy. *Nuntiaturberichte*, I, p. 463, 466; *Lett. and. Pap.*, VIII, n° 1144; lettres du cardinal E. Gonzaga datée du 31 juillet 1535 (Archives Gonzague de Mantoue) et de F. Peregrino des 28 et 31 juillet 1535 (*ibid.*).

[2] Voy. *Lettr. du prine.*, I, p. 134; *Nuntiaturberichte*, I, p. 466.

[3] *Bull.*, VI, p. 195 (dans RAYNALD, 1535, n° 18, faussement daté); voy. HERGENRÖTHER, *Kirche und Staat*, p. 613; *Zeitschr. fur kath. Theol.*, 1895, p. 609.

[4] Voy. *Nuntiaturberichte*, I, p. 519, 524

[5] Voy. là-dessus, *Lett. and. Pap.*, IX, p. XV.

ruse et la cruauté qui lui étaient propres, pour la sérieuse organisation de son schisme. De plus, il arriva que le collège des cardinaux ne put s'entendre sur la procédure à suivre et sur la rédaction du document. Dans un consistoire du 26 novembre 1535, la bulle allait enfin être terminée; tant d'objections s'élevèrent qu'il fallut la modifier encore[1]. Paul III espéra obtenir une décision dans un consistoire du 10 décembre. Il fit même un rapport, mais aucun des deux projets qu'il présenta n'obtint l'assentiment des cardinaux. Quoique le Pape fût très convaincu et déclarât qu'il irait plus loin que Jules II, Schonberg seul fut d'avis avec lui de publier tout de suite la bulle. Indigné, le Pape renvoya le consistoire, sans qu'une décision pût être prise[2]. On crut alors que le Pape publierait la bulle sans l'assentiment des cardinaux; Paul III ne put se résoudre à ce pas si extraordinaire[3]. Au commencement de 1536, l'acte fut encore une fois présenté en secret aux cardinaux. D'après le rapport du 11 janvier de Pedro Ortiz, agent impérial à Rome, il fut ensuite accepté en consistoire. Le 23, celui-ci pouvait annoncer que la bulle était revêtue du sceau de plomb, mais que l'impression et l'affichage sur les places publiques n'auraient pas lieu[5]. Au dernier moment, la nouvelle que la reine Catherine, innocente et sans défense, était morte le 7 janvier, changea entièrement la situation. Pour Charles-Quint disparaissait maintenant l'intérêt qu'il prenait au sort de sa malheureuse tante. L'explosion de la guerre avec la France

[1] Voy. *Lett. and Pap.*, IX, p. XIV. Sur l'indignation de François Ier voy. la lettre de F. Peregrino du 28 juillet 1532. (Archives Gonzague de Mantoue.)

[2] Voy. le bref à Comes Kildariæ in Hibernia du 31 août 1535. (*Min. brev. Arm.*, 40, LII, n° 10 (Archives secrètes papales); voy. le rapport de Sanchez du 20 août 1535. *Haus-Hof, und staatsarchiv* de Vienne.

[3] Voy. le rapport de F. Peregrino dat. de Rome 21 novembre 1535. (Archives Gonzague de Mantoue.)

[4] Voy. le rapport très partial sans aucun doute du cardinal du Bellay du 22 décembre 1535 dans *Lettr. and. Pap.*, IX, n° 1007, et là-dessus *ibid.*, n°s 944, 989, 993. Voy. aussi la lettre de E. Gonzaga à sa mère, dat. de Rome 10 décembre 1535. (Archives Gonzague de Mantoue.)

[5] Voy. *Lettr. and. Pap.*, IX, n°s 999, 1024.

[6] Voy. GAYANGOS, V, p. 2, n°s 5, 6, 11.

fit le reste. L'Empereur, de même que François I[er], courtisa bientôt le puissant souverain de l'Angleterre. Dans ces circonstances, il ne restait au Pape qu'à ne pas envoyer la bulle [1].

Après la reine Catherine, mourut bientôt sa rivale Anna Boleyn. Sous l'accusation des pires impudicités, elle fut décapitée, le 19 mai 1536, sur l'ordre du Roi voluptueux. Celui-ci épousa, onze jours plus tard, Jeanne Seymour [2].

La chute d'Anna Boleyn fit l'effet d'un jugement de Dieu : il fit revivre à Rome l'espérance [3], jamais entièrement éteinte, que ce Roi honoré jadis par Léon X du titre de « défenseur de la foi » se déciderait à une réconciliation avec l'Église maintenant qu'avait disparu « la cause du mal ». Paul III même s'était abandonné à cette illusion fatale; il se déclarait prêt à aplanir au Roi la voie du retour [4].

Pendant que le Pape croyait possible ce qu'il souhaitait si ardemment, il ne voyait pas qu'un intérêt d'argent, remplaçant ces frivoles amours, s'opposait pour longtemps à son retour à l'Église [5]. Depuis février 1535, avait commencé la suppression des couvents anglais, conduite avec une cruauté presque sans exemple et suivant le bon plaisir, une mesure qui réduisait à la mendicité les partisans influents du Pape et apportait à la couronne une rente annuelle de 32 000 livres et une contribution de 100 000 livres qui, au taux actuel de l'argent à 3 et demi pour 100, équivalait à 12 millions de marcks [6]. Le Roi pensait d'autant moins à renoncer à cette

[1] Voy. *Lettr. and. Pap.*, X,

[2] Voy. Lingard, t. VI, p. 263; Brosch, VI, p. 295.

[3] Dès la mort de Catherine, Paul III avait conçu une nouvelle espérance, voy. le rapport de F. Peregrino du 12 février 1536. (Archives Gonzague de Mantoue.)

[4] Voy. Raynald, 1536, n° 26; *Corp. dipl. Port.*, III, p. 307, et le rapport incroyable dans ses détails de Casale dans *Lettr. and. Pap.*, X, n° 877.

[5] Brosch, VI, p. 304; Gasquet, II[2], p. 4.

[6] Spillmann, I, p. 172. Pour les détails voy. l'important travail, reposant sur de vastes études d'archives, de Gasquet : *Henry VIII and the English Monasteries*[2], London, 1888; allemand, Mayence, 1890-1891, et nouvelle édition en un volume, 1906. Voy. aussi Baumer dans *Zeitschr. fur kath. Theol.*, XIII, p. 461; Wilson, *Zur Vorgesch. der Auflos ung der Kloster in England.*, Halle, 1900.

proie, que le Parlement et le haut clergé n'osaient aucune résistance et que la prolongation de la guerre entre François et Charles l'assuraient contre toute attaque étrangère. Au commencement d'octobre 1536, il fut surpris par une révolte dans le comté de Lincoln. Celle-ci était à peine domptée, qu'arriva le soulèvement plus dangereux qui est connu sous le nom de « Pèlerinage de la grâce ». Des frontières de l'Écosse à l'Humber et à Lune, le peuple se souleva, révolté par la suppression brutale des couvents et les autres abus sociaux. On voulait que les mauvais conseillers du Roi fussent éloignés et que l'Église fût rétablie dans ses droits. Dans tout le pays, sous la pression des « pèlerinages » dont le nombre monta jusqu'à quarante mille, les religieux expulsés furent ramenés dans leurs couvents [1].

A Rome, où sur ces entrefaites on avait reconnu l'inanité des espérances d'un retour d'Henri VIII [2], la nouvelle du soulèvement du peuple catholique dans le nord de l'Angleterre fut accueillie avec grande joie. On considéra comme une heureuse coïncidence le bruit qui circula au commencement de novembre 1536, de l'intention du roi d'Écosse Jacques V, que Paul III avait détourné jusqu'ici de toute alliance avec Henri VIII, de demander en mariage une fille de François I[er]. Le Pape recommanda instamment au Roi français cette alliance en l'exhortant à ne pas soutenir Henri VIII [3]. Après la conclusion du mariage et pour l'encourager à soutenir les catholiques anglais, il envoyait, le 19 janvier 1537, au monarque écossais, le chapeau et l'épée bénits [4]. Dès le 17 novembre, partait une lettre au peuple anglais pour le fortifier dans son attachement à la foi ancienne et dans sa lutte contre le tyran Henri VIII [5].

[1] Lingard, VI, p. 378 ; Brosch, VI, p. 315.

[2] Voy. *Lett. and Pap.*, XI, n° 230.

[3] Voy. outre la lettre dans Raynald, 1536, n. 29, *Min. brev. Arm.*, p. 41, IV, n° 244 : Mag. Franciae, dat. du 7 novembre; n° 245 : Regi Scotiae, dat. du 9 novembre 1536 (Archives secrètes papales).

[4] Voy. Raynald, 1537, n° 40; *Bellesheim*, *Schottland*, I[er], p. 330.

[5] *Min. brev.*, n° 259 : Eccles[cis] et saecularibus Anglie, dat. 15 Cal. Dec. 1536. (Archives secrètes papales.)

Peu de temps après, Paul III prit une décision qui pouvait devenir très dangereuse pour le roi anglais[1]. Reginald Pole devait se rendre en France et aux Pays-Bas, pour pousser à une alliance avec les Anglais, qui défendaient leur foi, et obliger ainsi Henri VIII à abandonner le schisme. Charles-Quint était entré dans ce plan; l'ambassadeur français aussi. Le 15 février, arriva la nomination de Pole comme légat près de François Ier et près de la gouvernante des Pays-Bas, pour « l'arrangement des affaires anglaises ». Gianmateo Giberti, un vieux politique, lui fut adjoint comme compagnon et conseiller[2].

Paul III plaçait de grandes espérances dans la mission de Pole[3]. Son envoi paraissait en fait une bonne chose. Le cardinal avait de vieux rapports avec Henri VIII. qui après avoir reçu son courageux écrit sur « l'unité de l'Église », l'avait invité encore en juin 1536 à revenir en Angleterre où il espérait s'entendre avec lui. Pole considéra avec raison qu'il était très dangereux de répondre à cette invitation. Il paraissait cependant plus désigné qu'aucun autre pour exercer sur le Roi une action apaisante. D'autre part, comme descendant de la maison d'York, Pole était très propre à effrayer Henri VIII et à remplir d'un nouveau courage les catholiques anglais. On croyait à Rome que les deux tiers de la population anglaise étaient contre Henri VIII[4]. Comme le nonce français annonçait que le roi d'Écosse Jacques V était prêt à une irruption en Angleterre, les plus grandes espérances s'ouvraient de contraindre Henri VIII au retour[5]. Celui-ci, à

[1] Le nonce français, dans une lettre du 26/29 novembre 1536, avait attiré l'attention sur Pole à ce propos (*Nunz. di Francia*, p. 2 Archives secrètes papales). Dès lors l'envoi de Pole était certain, d'après une lettre de F. Peregrino dat. de Rome 22 décembre 1537. (Archives Gonzague de Mantoue.)

[2] Voy. *Acta consist.* dans Brady, II, p. 281, et les nombreux brefs du 15 février 1537, dans *Min. breu. Arm.*, p. 41, V, nos 145-168, en partie dans Raynald, 1537, n° 38; voy. Quirini, *Ep. Poli*, II, p. 34; Lingard, VI, p. 284; Pieper, p. 113. Sur le départ, voy. plus haut.

[3] Voy. les rapports de G. M. della Porta, dat. de Rome, 22 décembre 1536. (Archives d'Etat, à Florence, Urb.)

[4] Voy. les rapports de G. M. della Porta, dat. de Rome, 5 et 7 janvier 1537. (Archives d'Etat, à Florence.)

[5] Voy. *Lett. and Pap.*, XII, p. xxviii.

cause de l'envoi de Pole, était rempli des plus sérieuses appréhensions et décidé à tout employer, même le meurtre [1], si c'était nécessaire pour l'écarter.

La mission de Pole échoua pour diverses causes : d'abord son envoi eut lieu trop tard : il ne reçut sa bulle de légat que le 31 mars [2]. Ce retard, et plus encore l'irrésolution et la présomption des « Pèlerins », donna à Henri VIII le temps de soumettre les provinces du nord. Tout ce mouvement était, ce qu'on ignorait à Rome, plus une démonstration qu'une guerre réelle [3]. D'ailleurs la modération des chefs, la confiance qu'ils montrèrent au gouvernement anglais amenèrent la victoire de celui-ci ; sur l'assurance d'une amnistie complète, on mit bas les armes, après quoi le rusé souverain ne tint pas sa parole et se vengea cruellement. Une autre raison de l'échec de la mission fut l'attitude ignominieuse de François Iᵉʳ. Celui-ci, comme le roi anglais exigeait qu'on lui livrât Pole comme traître et criminel de lèse-majesté, fit signifier au légat qu'il eût à quitter le territoire français aussitôt que possible. Pole dut se rendre dans la ville impériale de Cambrai ; mais là aussi, dans le voisinage de Calais, il n'était pas en sûreté, car Henri VIII avait mis sa tête au prix de 50 000 couronnes et travaillait à le faire expulser des Pays-Bas par la gouvernante. Le conseil d'État, qui craignait pour son commerce avec l'Angleterre, réussit à conduire Pole à Liége. Là, en dépit de tous les dangers, il resta courageu-

[1] Le cardinal Carpi écrit le 21 avril 1537 d'Amiens : « Sono certificato da Brian, nuovo ambasciatore Anglico et che per esser mignon di quel re non viene mai qui che per cosa importante molto, era venuto per far l'ultimo conato d'haver nelle mani il signor legato et condurlo in Inghilterra per metterlo nel cathalogo de martyri, et non li essendo reuscito, ne stà desperatisimo et malcontento al possibile di costoro et brava, che se lo trovazze in mezza Francia, lo amazzerà di sua mano con simili altre parolaccie per le quali anchor si vede chiaramente l'animo di quel re et quanto bisogna, che S. S. rev^me si guardi la vita per tutti i versi havendo a far con pazzi et cattivi et che temono più senza alcum dubbio di lei, per quanto ritraggo che d'altra cosa di Roma. Nunz. di Francia 2 » (76). (Archives secrètes papales.)

[2] *Lett. and Pap.*, XII, p. 1, nº 779. On voit quelles espérances on conservait à Rome alors dans les *Nuntiaturberitchen*, II, p. 126.

[3] Dixon fait particulièrement ressortir cela (I, p. 457).

sement avec Giberti, jusqu'en août, dans l'espoir de pouvoir faire quelque chose encore pour sa malheureuse patrie. Le Pape qui l'avait chargé de sa mission et le cardinal Contarini avaient depuis longtemps renoncé à toute illusion à cet égard[1].

Quoique Paul III fût très décidé à appliquer maintenant à Henri toute la sévérité des peines de l'Église, il ne précipita rien. Ce ne fut qu'après qu'il eut arrangé à Nice un armistice entre François et Charles et que ces princes se furent engagés à rompre toute relation avec Henri VIII, aussitôt la publication de la bulle, qu'il leva la suspension de la bulle prête depuis trois ans et se disposa à la publier avec quelques additions. Et même alors, le Pape n'agit qu'après avoir présenté l'affaire à une commission de quatre des plus distingués cardinaux avoir eût obtenu leur assentiment[2].

Dans la bulle[3] datée du 17 décembre 1538, le Pape rappelait l'indulgence qu'il avait montrée jusque-là et qui avait pris fin maintenant, par suite des nouveaux crimes du Roi et surtout à cause de l'exécution cruelle des prélats et des prêtres, du pillage et de la violation des lieux saints en Angleterre. Il y dénonçait en particulier la rage frénétique d'Henri, qui s'attaquait même aux tombeaux de morts que l'Église depuis des siècles vénérait comme des saints; il y exposait en détail comment le Roi, à Canterbury, avait transformé le couvent de Saint-Augustin qui avait apporté le christianisme en Angleterre, en une écurie pour des animaux sauvages; comment, non content de cela, il avait dépouillé de ses trésors et entièrement détruit le célèbre tombeau étincelant d'or et de pierres précieuses de l'archevêque de Canterbury, Thomas Becket, de même qu'il avait fait brûler les ossements de

[1] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 441; *Lett. and Pap.*, XII, p. 1, chap. xxxviii; voy. XII, p. 2, chap. xxx.

[2] Raynald, 1538, n° 48; Pallavicini, p. 1, 4, chap. vii; *Nuntiaturberitche*, III, p. 221, 304; *Lett. and Pap.*, XIII, p. 2, n° 684-688; voy. aussi au supplément n° 31, la lettre de Bianchetto à Aleander du 28 octobre 1538 (Archives secrètes papales).

[3] *Bull.*, VI, p, 202-205; voy. *Lett. and Pap.*, XIII, p. 2, chap. xli.

ce saint vénéré depuis des siècles par d'innombrables pèlerins et jeter sa cendre à tous les vents [1].

En dépit des assurances que Charles-Quint et François Ier avaient données de soutenir la bulle papale, on ne comptait guère à Rome sur ces deux princes [2]. Cela nous aide à comprendre l'héroïsme du cardinal Pole, qui acceptait maintenant la difficile mission de rappeler les deux princes au respect de leur parole et cela sans regarder qu'il risquait dans cette mission non seulement sa propre tête mais celle de ses parents Fin décembre, il quitta secrètement Rome où les assassins anglais lui dressaient des embûches; il se rendit en hâte à Tolède près de l'Empereur. Celui-ci n'était cependant pas disposé à entreprendre quelque chose de sérieux contre Henri VIII. En France, où Pole s'arrêta longtemps chez son ami Sadolet, il n'obtint également rien. La publication de la bulle paraissait impossible. Par suite de l'attitude de Charles et de François Ier, on dut rester inactif, de même en Écosse où le cardinal Beaton devait faire connaître la bulle [3].

Encore une fois, Henri échappait à un grand danger. Si Charles-Quint et François Ier s'étaient décidés à punir le Roi, il aurait, comme Paul III le calculait justement, été contraint sous la pression de cette coalition qu'auraient certainement renforcée une invasion des Écossais et l'attitude des catholiques mécontents en Angleterre, à faire sa paix avec l'Église [4].

A la tristesse de l'inutilité de sa mission se joignit pour

[1] La destruction fut si profonde qu'aujourd'hui, dans la cathédrale de Canterbury, on ne peut reconnaître les lieux vénérés qu'à l'usure produite sur le pavé par les genoux des nombreux pèlerins.

[2] Voy. la lettre de N. Sernini du 8 janvier 1528. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

[3] Sur la deuxième légation de Pole, voy. QUIRINI, II, p. CCLXIX, p. 142; LINGARD, VI, p. 318; PIEPER, p. 117; KERKER, *Pole*, p. 55; *Nuntiaturberitche*, VI, p. 36; *Lett. and Pap.*, XIV, p. 1, chap. V; ZIMMERMANN, *Pole*, p. 164. Au point de vue de la discussion si la bulle a été publiée, voy. LINGARD, VI, p. 318; DIXON, II, p. 59; SPILLMANN, I, p. 143; voy. maintenant encore *Nuntiaturberitche*, III, p. 337, 399, 604, IV, p. 95; *Lett. and Pap.*, XIV, p. 2, chap. III.

[4] Voy. *Lett. and Pap.*, XIV, p. 1, XIII.

Pole la douleur de l'exécution de ses parents et de l'incarcération de sa mère âgée de quatre-vingts ans, qui, sans qu'aucun témoignage eût été porté contre elle, fut exécutée à la Tour le 27 mai 1541 avec l'unique raison qu'elle était une fidèle catholique et la mère du cardinal [1].

Grâce aux sommes énormes que le pillage des biens des couvents lui avait rapportées (pendant dix ans, près de trois cent vingt millions de marks [2] d'argent actuel), Henri VIII put faire les préparatifs militaires nécessaires contre une coalition des princes catholiques qu'il redoutait particulièrement. La suite montre cependant qu'à ce point de vue il y avait très peu à espérer pour Rome. Le Pape dut se borner à suivre la marche des choses; malgré cela, il ne perdait pas toute espérance qu'un événement heureux amenât Henri VIII à résipiscence. La chute de Cromwel parut l'occasion souhaitée. Le 28 juillet 1540 apporta au vicaire général royal, qui avait poussé à la lutte contre Rome, le sort qu'il préparait à tant d'autres : l'exécution sans forme de procès. Le légat Cervini fut avisé de suite de traiter chez l'Empereur du retour d'Henri VIII et de la recatholisation de l'Angleterre. Un tel revirement parut possible alors, parce que le bruit courait qu'Henri avait interprété dans le sens catholique les six articles lancés en juin 1539 [3]. Pourtant non seulement l'avarice, l'ambition et le perpétuel changement de femmes empêchaient un retour du Roi, mais aussi le fait que les grands d'Angleterre, grâce au partage des biens de l'Église, étaient intéressés contre le Saint-Siège. Toute espérance d'être aidé par l'Empereur dans la question anglaise disparut, lorsque celui-ci, le 11 février 1543, signa une alliance avec Henri VIII contre la France [4].

Ce revirement se liait au développement des affaires d'Écosse. Le roi Jacques V avait résisté à toutes les sollicitations d'Henri VIII, de le suivre dans la voie du schisme, et

[1] Voy. Spillmann, I, p. 237.
[2] Voy. Gasquet, II, p. 534; Spillmann, I, p. 210.
[3] Voy. *Nuntiaturberichte*. V, p. 305, 311, 320, 345.
[4] Voy. plus haut.

avec le cardinal Beaton, archevêque de Saint-Andrews, avait suivi une politique qui se résume en ces mots : rétablissement de l'ancienne Église, abaissement de la puissance de la noblesse insubordonnée et alliance avec la France. Le conflit produit par là fut encore accentué lorsque les Irlandais, irrités des projets d'Henri VIII de détacher leur pays de Rome [1] offrirent leur couronne à Jacques V. En août 1542, éclata la guerre qui menaçait depuis longtemps et qui, grâce à la trahison de la noblesse, se termina par une humiliante défaite des Écossais. Ce coup atteignit au cœur le Roi qui mourut bientôt après, le 13 décembre 1542, âgé seulement de trente et un ans.

Des temps mauvais surgirent alors pour l'Écosse. La noblesse, partagée en parti anglais et parti français, s'empara du pouvoir et les novateurs religieux utilisèrent le désordre régnant. Elle favorisa la nomination du comte d'Arran comme régent pendant que le cardinal Beaton, du parti opposé, était incarcéré. Dans ces circonstances, Henri VIII vit l'occasion favorable pour faire entrer l'Écosse dans sa maison par le mariage de son fils Edouard avec Marie, fille de Jacques V [2]

Paul III avait encore adressé à Jacques V, le 9 janvier 1543, un bref par lequel il lui accordait [3] une contribution des revenus de l'Église d'Écosse, pour la continuation de la guerre contre Henri VIII, « le fils de la perdition ». Maintenant il recevait la nouvelle de sa mort et en mars celle de l'emprisonnement de Beaton et des plans dangereux du roi anglais. Par suite de ceci, fut décidé bientôt l'envoi, en France et en Écosse [4], de Marco Grimani, patriarche d'Aquilee. Grimani devait obtenir la liberté de Beaton, affermir les Écossais dans la foi catholique, aider à recouvrer la dîme pour la guerre et faire espérer encore des secours

[1] Voy. Bellesheim, *Irland*, II, p. 39.

[2] Voy. Bellesheim, *Schottland*, I, p. 337, 343.

[3] Raynald, 1543, n° 54; Bellesheim, I, p. 341.

[4] Outre Raynald, 1543, n° 55, voy. encore *Min. brev. Arm.*, p. 41, XXVI, n° 192 : Card S. Andreæ; n° 193 : Regi christ.; n° 194 : Clero Scotiæ; n° 195 : Archiepisc. Glascov.; n° 196 : Passeport pour Grimani, dat. du 25 mars 1543 (Archives secrètes papales.)

contre Henri VIII. De plus, Grimani devait conférer d'abord avec François Ier, faire dépendre de son avis son apparition en Écosse et avant tout s'entendre avec Beaton et apaiser la rivalité des partis [1].

Lorsque Grimani, en octobre 1543, entra en Écosse, il trouva le cardinal Beaton libre et organisant avec activité le parti national et ecclésiastique en Angleterre. Le légat, qui resta en Écosse jusqu'en mars 1544, put envoyer au Pape les rapports les plus favorables sur la situation de là-bas [2]. Paul III, dont le roi d'Angleterre avait fait frapper une effigie en médaille où il le représentait comme le diable [3], soutint en avril de l'année suivante les Écossais dans la guerre contre l'Angleterre par un envoi de vingt mille écus [4]. Le cardinal Beaton, honoré depuis le 30 janvier 1544 de la dignité de légat et représentant une politique vraiment patriotique, déployait pour l'indépendance de la nation et sa foi ancienne une activité que le Pape secondait fortement [5]. Sa douleur fut extrême lorsque l'homme remarquable qui avait déjoué si habilement tous les plans de Henri VIII tomba victime, le 29 mai 1546, d'un guet-apens auquel le roi anglais avait pris part [6]. Naturellement le parti qui voulait avec l'aide de l'Angleterre, préparer la ruine de la religion catholique revint au pouvoir. La victoire parut leur rester, lorsque les Anglais infligèrent aux Écossais une rude défaite le

[1] Voy. au supplément n° 61, les instructions pour Grimani du 1er avril 1543 (Archives secrètes papales); voy. *ibid. Arm.*, p. 32, XXXIV, f° 141b : « Oratio facta p. rev. patr. Grimanum, legat. ad Scotos. » Voy. *Constituzioni et ordini del rev. patriarcha d'Aquileja nella legat. del regno di Scotia.* Bibliothèque de Ferrare, 264, N. B. 3 T, f° 290.

[2] Voy. Bellesheim, I, p. 345.

[3] Le Pape vit la médaille qui le représentait avec un diable et une inscription correspondante, ainsi le rapporte Aurelio Manin Ugolini dans une lettre dat. de Rome, 7 juin 1544. (Archives d'État de Sienne.)

[4] *Arch. stor. Ital.*, 3e série, XXVI, p. 374.

[5] Voy. *Min. brev. Arm.*, p. 41, XXXII, n° 222; card. Scotiae (17 avril 1545); XXXIII, n° 253 : *Item* (1er mai 1545); XXXIV, n° 593 : archiepisc. Glascov (12 octobre 1545) (Archives secrètes papales); Bellesheim, *Schottland*, I, p. 345; Kerkless, *Card. Beaton Edimbourg*, 1891, particulièrement, p. 217, 227.

[6] Voy. Bellesheim, I, p. 351; Brosch, VI, p. 327.

10 septembre 1547. Pourtant ils ne purent atteindre leur but : la princesse Marie fut fiancée au dauphin et envoyée en France en août 1548. Par là les Ecossais recevaient un appui si précieux que les Anglais durent renoncer à leurs plans de conquête[1].

Henri VIII, qui dans ces derniers temps, n'avait inspiré que la crainte et la terreur, ne devait plus vivre longtemps. Sa mort, survenue le 28 janvier 1547, fit encore une fois renaître à Rome l'espérance que l'Angleterre reviendrait à l'Église. Paul III décida d'agir aussitôt et d'envoyer une lettre au parlement anglais pour l'exhorter à éviter par le retour à l'Église, tout prétexte d'attaque du côté des puissances étrangères[2]. Le 25 février 1547, il nomma légats près de l'Empereur le cardinal Sfondrato et Capodiferro près de François Ier, pour intéresser ces princes au plan magnifique de la recatholisation de l'Angleterre. La nomination d'un troisième légat — on pensait à Pole — fut réservée[3]. Le Pape chargea l'ambassadeur français à Londres de s'informer quel accueil on ferait à un tel envoyé. Somerset, qui gouvernait le royaume pour Edouard VI mineur, refusa simplement[4]. Charles-Quint repoussa toute immixtion dans les affaires d'Angleterre[5]. Celles-ci empiraient encore. Henri VIII s'était attaqué avant tout au Pape, mais il voulait conserver la doctrine et les cérémonies de l'ancienne Église et les protégeait en punissant du bûcher les attaques des novateurs. Malgré cela, la foi catholique en Angleterre était condamnée à la ruine depuis qu'avait été brisé le lien avec Rome. Tout naturellement, les articles de réforme de 1536 conduisirent au protestantisme. Plus tard, il est vrai, sous l'impression du soulèvement des

[1] Voy. Bellesheim, I, p. 363. Les lettres par lesquelles Paul III exhortait en 1547 les Écossais et les Irlandais à rester fermes dans la foi se trouvent dans Raynald, 1547, n° 125. Un mémoire sur les affaires d'Écosse adressé à Paul III, en 1547, est dans Archives d'État de Naples. C. Farnes, p. 6.

[2] Le bref dat. du 3 mars 1547, dans Raynald, 1557, n° 123.

[3] Voy. Pieper, p. 130; *Nuntiaturberitche*, IX, p. 492, 494, 499.

[4] Voy. Odet de Selve, *Corresp. polit.*, p. 140; Brosch, VI, p. 370.

[5] Voy. plus haut.

catholiques dans le Nord, Henri VIII revint à son ancien projet de ne permettre dans le dogme aucun changement essentiel. En 1539, parut le décret des six articles qui ordonnaient sous peine de mort d'admettre la transsubstantiation, les messes de *requiem*, la confession et le célibat ecclésiastique. Pendant qu'après comme avant, les catholiques fidèles étaient pendus ou écartelés sous l'inculpation de haute trahison, les anabaptistes et les luthériens montaient aussi sur le bûcher. Malgré cela, on ne put empêcher la pénétration des idées protestantes. Il était impossible, comme Marillac le fait remarquer en 1540, qu'on pût remplir le peuple de haine contre le Pape, sans en même temps lui faire partager quelques opinions des Luthériens [1].

Cette situation mixte, qui ne pouvait se prolonger, prit fin sous Edouard VI : on tira les conséquences logiques du nouveau système qu'avait installé le roi défunt. Le protecteur Somerset et Cranmer le purent d'autant plus facilement que le nouveau chef suprême de l'Église anglicane n'avait que dix ans et était une arme inconsciente entre leurs mains. Une visite de tous les diocèses et la suppression de toutes les images de saints furent d'abord ordonnées. Quelques évêques qui sous Henri VIII avaient approuvé la rupture avec Rome trouvèrent qu'on allait trop loin. Leur résistance fut brisée par la force. Cranmer, l'âme de toutes les nouveautés, travaillait avec succès à élargir le fossé entre l'Angleterre et Rome par l'introduction de la communion sous les deux espèces, l'abrogation des six articles et l'installation d'une nouvelle liturgie. La liturgie romaine, liée depuis plus de mille ans à la vie nationale et religieuse du peuple, cessa; elle fut remplacée par le livre général des prières communes • *(Book of common prayer)* [2], œuvre conçue avec une habileté extrême

[1] Brosch, VI, p. 343; voy. Ranke, *Engl. Gesch.*, I, p. 224, et *Histor. Zeitschr.*, III, p. 131. Pour le détail des changements dans la politique religieuse d'Henri VIII, voy. Dixon, *Hist.*, I, II; Trésal, p. 192. Personnellement Henri, d'après Pollard (*Henry VIII*, London, p. 905, 388), était au fond irréligieux, l'incarnation du prince de Machiavel (voy. aussi Zimmermann, dans *Rom. Quartalschr.*, XIII, p. 271).

[2] Outre Lingard, VII, p. 20, Brosch, VI, p. 390, et Trésal, p. 230,

par Cranmer et qui ne fut soumise à aucun synode, mais imposée au Parlement par l'intrigue et la violence. En dépit de la menace des pires châtiments, qui, en cas de récidive, allaient jusqu'à la détention perpétuelle, il y eut une sérieuse résistance [1]. Dans l'été de 1549, il y eut une suite de soulèvements qui pourtant furent plus de nature sociale que religieuse. Ils furent écrasés dans le sang. Malgré cela, l'ambassadeur vénitien rapporte qu'en 1551 les partisans de l'ancien régime se soulevèrent de nouveau lorsqu'ils eurent à leur tête un chef capable [2].

Ce fut également la puissance royale qui assura la victoire à la religion nouvelle dans les royaumes du Nord et qui détacha ce peuple énergique de l'Église à qui il devait sa culture et sa civilisation.

En Suède, l'événement s'était produit sous Clément VII. Un coup d'État du roi Gustave Wasa à la diète de Vestera en 1527 arracha la Suède à l'ancienne religion [3]. Ce roi absolu fut du reste peu content de son nouveau clergé dont il voulait se servir comme d'un instrument docile. Les deux chefs principaux du protestantisme, Olaf Petersson et Lorenz Andersson, tombèrent en disgrâce à cause de leur résistance aux changements projetés par Gustave dans la constitution de l'Église; ils furent condamnés à mort et ne sauvèrent leur vie que par le payement de fortes amendes. Le peuple catholique y vit une punition de Dieu [4]. De longtemps cependant, certaines contrées ne voulurent pas entendre parler de ces nouveautés. L'émotion s'accrut, lorsque le

voy. surtout le travail remarquable de GASQUET-BISCHOP : *Edward VI and the Book of the common prayer*, London, 1890 (voy. BELLESHEIM, dans *Katholik*, 1871, I[1]).

[1] Voy. POCOCK, *Troubles connected withthe, Prayer-Book of* 1549, Lond., 1884.

[2] *State pap. Venet.*, X, p. 345. La résistance en Angleterre fut brisée parce qu'un bon chef manqua, rapporte H. Tiranno le 3 août 1549 dans une lettre à la duchesse d'Urbin dat. de Rome, 3 août 1549. (Archives d'État de Florence, Urb. 226.)

[3] Voy. ce que nous disons liv. IV.

[4] Voy. MARTIN G. VASA, p. 475.

Roi s'empara des trésors qui avaient été attribués autrefois à l'Église par ses prédécesseurs et imposa une liturgie nouvelle. Le soulèvement des mécontents éclata en 1542 à Smaland. Il se répandit bientôt dans l'Est, l'Ouest et jusque dans le Sœdermanland. Les paysans déclarèrent qu'ils voulaient rétablir le christianisme, abolir la messe en langue suédoise et remettre tout dans l'ancien état. Les étrangers, très peu instruits de ce qui se passait dans le Nord, devinrent attentifs [1]. Les Suédois chassés de leur pays, le comte palatin Frédéric, gendre du vieux roi Christian, Charles-Quint lui-même nouèrent des relations avec les paysans révoltés. Gustave Wasa réussit pourtant l'année suivante à dominer le mouvement et bientôt après il y eut un nouveau pillage des églises [2]. Alors même il y avait encore tant de vrais catholiques que le Roi se plaignit en 1544 à la diète du Vesteras de la sympathie des États pour les dogmes et les rites anciens et promulgua de nouveaux changements dans le culte contre les « restes papistes [3] ».

En Danemark, une décision très funeste pour la cause catholique fut que des fils du roi Frédéric, mort le 10 avril 1533,

[1] Quoiqu'en automne 1536, on fût informé à Rome de la propagation de l'hérésie en Scandinavie (Ehses, IV, p. 35), des brefs invitant au Concile les rois de Danemark et de Suède partirent pourtant le 10 septembre 1536 (*ibid.*, p. 41). Le discours « Charissime » montre combien on était peu informé des détails. Fabri annonçait en décembre à Rome le schisme du Nord (*ibid.*, p. 53). On apprit d'autres détails par Worst, 1537 (*ibid.*, p. 116. voy. p. 144). Mais le Pape ne reçut qu'en été 1538 par les légats du Concile une copie suffisante des décrets de G. Wasa, de l'année 1527 (voy. *ibid.*, p. 170, 614). Les bruits dont Morone faisait mention au début de 1537 sont aussi caractéristiques (*Nuntiaturberichte*, II, p. 108).

[2] Voy. Geijer, II, p. 91; Martin, p. 469. Morone fit adresser en 1537 un mémoire sur les prétentions du comte palatin sur les États du Nord et sur la possibilité d'une restauration du catholicisme (*Nuntiaturberichte*, II, p. 165). Weeze disait encore en juin 1540 devant Cervini que moyennant un subside de 100 000 ducats, Frédéric entreprendrait une guerre contre le Danemark, à la suite de laquelle ce pays et ensuite la Suède et la Norvège pourraient être rendus à l'Église. (*Ibid.*, t. 5, p. 303). Les archevêques exilés d'Upsal, Johannes et Olaüs Magnus furent soutenus plusieurs fois par Paul III (voy. Tegner, *Handskrifna Suecana i italienska arkiv. : Contribution à Svenok, Hist. Tidskr.*, XII, p. 1, 43). Sur les deux archevêques, voy. les études approfondies de Martin dans *Univ. cat. de Lyon*, 1908

[3] Voy. Tegel, *Koning Gustaffs Historie*, II, Stockolm, p. 622, 201; Martin, p. 482.

ce fut le luthérien Christian III qui s'empara du pouvoir au lieu du jeune Jean que les évêques auraient souhaité. Un combat sanglant n'avait pas terminé l'affaire, lorsque survint le coup décisif. En août 1536, tous les évêques de Danemark furent arrêtés. Fin octobre, fut réunie à Copenhague une diète à laquelle prirent part les nobles, les bourgeois et les paysans, mais aucun ecclésiastique. Après la lecture d'une plainte dans laquelle les évêques étaient désignés comme les principaux auteurs des difficultés du royaume, l'assemblée décida, comme le roi l'avait proposé, que les évêques prisonniers perdraient leurs dignités; à leur place, seraient mis des intendants supérieurs qui enseigneraient le nouvel « évangile », les biens des évêchés reviendraient à la couronne, afin que celle-ci, plus forte, pût plus facilement défendre le royaume [1]. Un étranger, Johann Bugenhagen, appelé de Vittemberg à Copenhague, travailla avec les prédicants danois à une nouvelle constitution de l'Église, supprimant les messes basses et le célibat, mais conservant si habilement d'autres cérémonies extérieures, que le peuple s'aperçut à peine au début des changements importants. Le 2 septembre 1537, la nouvelle constitution fut promulguée par le Roi en vertu de ses pleins pouvoirs et en appelant à l'épée que Dieu lui avait confiée et qu'il saurait employer contre les réfractaires [2]. Le même jour furent consacrés les surintendants pour leur donner près du peuple, encore atttaché à l'ancienne religion, le crédit des vrais évêques. Les évêques captifs reçurent la liberté sous condition de ne rien entreprendre contre le nouvel ordre de choses, sur quoi, en récompense de leur défection, on rendait à chacun leurs biens héréditaires et un couvent [3]. Cette fin humiliante de la hiérarchie catholique se comprend si on considère que les sept évêques, ainsi que le coadjuteur de l'évêque de Ribe, appartenaient à la noblesse; que quatre d'entre eux avaient été appelés par simonie à la dignité épiscopale par

[1] Voy. Schæfer, IV, p. 333, 336.

[2] Voy. Engelstoff, *Kirke Ordinantsens Historie*, II, p. 375, Schæfer, IV, p. 357; *Hist.*, *polit.*, chap. xxv, p. 384.

[3] Voy. Rördam, *Mon. hist. dan.*, II, p. 219.

le Roi et n'étaient encore ni consacrés ni confirmés par le Pape[1].

Le peuple accepta la nouvelle Église d'État luthérienne avec une répugnance qui, dans certaines cités, dura plus d'un siècle et qui ne put empêcher l'extinction graduelle de la religion catholique.

Les moines, notamment les ordres mendiants, dont beaucoup furent proscrits et quelques-uns pendus, entretinrent la résistance la plus opiniâtre. Un des nouveaux surintendants, Peter Palladius, dut lui-même consacrer les pires conséquences de la nouvelle Église d'État. La diète de Copenhague de l'année 1546 déclara les catholiques inaptes à tous les emplois et même incapables d'hériter. L'accès du royaume fut interdit sous peine de mort aux prêtres catholiques[2].

Des lois draconiennes furent établies aussi dans la Norvège, qui, depuis 1539 était déclarée province du Danemark. Malgré cela, il fallut un siècle pour y détruire la religion catholique.

L'indigne archevêque de Drontheim, attaché aux nouveautés et qui avait pris le parti de Christian II, dut s'enfuir en 1537; des deux évêques de Norvège, l'un abdiqua volontairement, l'autre fut emprisonné. Bien que privé de cette manière de ses pasteurs, le peuple fier de sa liberté et allié avec beaucoup de ses prêtres, fit encore longtemps une sérieuse résistance, jusqu'à ce qu'il succombât sous la force. Des commissaires royaux s'emparèrent des évêchés, pillèrent et dévastèrent les églises. La splendide cathédrale de Drontheim elle-même fut profanée et servit d'écurie. Dans le magnifique chœur octogone de ce monument se trouvait le tombeau du saint roi Olaf († 1030), le fondateur de l'indépendance nationale et de l'unité de la Norvège. Depuis des siècles, on venait de toutes les parties de la Scandinavie à ce saint sanctuaire qui faisait de Drontheim la Rome du Nord.

[1] Voy. *Histor. polit.*, chap. VI, p. 677.

[2] Voy. les essais sur P. Palladius dans *Histor. polit.*, LXXVI, p. 91, 275, 280; Schmitt, P. Helia, Fribourg, 1893, p. 160; Holberg, *Dänische und norwegische Staats historie*, Kopenhague, 1731, p. 143.

Ce tombeau royal ne fut même pas respecté : le précieux reliquaire du saint enrichit le trésor de l'avide roi de Danemark de 6 500 demi-onces d'argent [1].

La lointaine Islande fit une résistance encore plus opiniâtre que la Norvège. Le peuple catholique eut là un exemple de fermeté en Jon Aresson, évêque de Holar, fidèlement dévoué à l'Église. A tous les essais pour introduire la constitution danoise de l'Église, il opposa une résistance absolue. A ses côtés se place Ogmund Paalsson, évêque de Skalholt, vieillard de quatre-vingts ans qui fut emmené en prison en Danemark. Son successeur, Gissur Einarsson, était attaché aux nouvelles idées. Après sa mort (1548), les catholiques conduits par Jon Aresson mirent tout en œuvre pour se débarrasser par la force de la religion nouvelle. Paul III les exhorta à continuer et envoya à Aresson une chape précieuse qui est encore conservée dans la cathédrale de Reykjavit. Aresson fut d'abord vainqueur dans la lutte, mais, en 1550, il tomba entre les mains d'un chef des côtes occidentales qui était pour Christian III. Celui-ci le livra aux Danois qui décapitèrent ce vieillard de soixante-six ans. L'Islande devint alors un pays protestant : les trésors des évêchés et des couvents furent envoyés en Danemark [2].

La douleur et les soucis de Paul III à propos de la ruine de la religion catholique dans les royaumes du Nord furent encore accrus par les dangers que la foi courait dans la contrée qui se flattait d'être la fille aînée de l'Église.

Le Pape Farnèse ne régnait que depuis quelques mois, lorsque arriva à Rome la nouvelle de l'importante extension des idées luthériennes en France, extension contre laquelle

[1] Voy. SCHÆFER, IV, p. 430; BAUMGARTNER, *Durch Skandinavein*, Fribourg en Brisg., 1890, p. 128.

[2] Voy. MÜLLER dans les *Zeitschr. fur histor., Theol.*, 1840, p. 384; SCHÆFER, IV, p. 535. La précieuse chape de Paul III est encore employée actuellement pour l'ordination des prédicateurs protestants une fois par an (voy. KÖLM WOLKSZEITUNG, 1896, n° 211). Le bref de Paul III à l'évêque de Holar du 8 mars 1548 qui est comme « l'adieu de la papauté à l'Islande jusque-là catholique » est dans BAUMGARTNER, *Island*, Fribourg, 1902, p. 316.

François I[er] avait dû intervenir[1]. Les partisans de Luther avaient publié contre la messe un libelle insultant pour les catholiques et avaient poussé l'audace jusqu'à l'afficher dans le palais royal[2]. L'ostentation avec laquelle François I[er] poursuivit alors les hérétiques dans son royaume correspondit à la déclaration solennelle faite par son ambassadeur, le 29 janvier en consistoire, que le Roi voulait montrer au monde entier qu'il était un fidèle catholique[3]. Il ne pouvait être douteux pour Paul III que le zèle pour la foi du prince qui sous Clément VII avait pris une attitude si équivoque dans la question religieuse, ne cachât une arrière-pensée politique. Ce que l'on supposait alors devint plus clair de jour en jour : le roi, par la persécution des nouveaux croyants, voulait gagner le Pape à sa politique[4]. François I[er] chercha à rassurer ses amis protestants d'Allemagne, en leur déclarant qu'il ne punissait que des révoltés politiques et de mauvaises gens ; en même temps, il promettait d'accommoder pacifiquement les querelles religieuses[5]. Depuis le printemps de 1535, le Roi poursuivait en fait des négociations qui tendaient à

[1] Voy. le rapport de F. Peregrino dat. de Rome, 29 décembre 1534. (Archives Gonsague de Mantoue.)

[2] Voy. Soldan, I, p. 143 ; Kampschulte, I, p. 250 ; de Meaux, p. 23 ; Marcks, p. 279.

[3] Je trouve ce fait inconnu jusque-là et qui n'est pas mentionné dans les *Acta Consist.* des Archives consistoriales du Vatican dans un rapport de F. Peregrino du 30 janvier 1535 : « Hieri in consistorio fié admesso l'ambasciatore Francese, qual in nome del p[to] re christmo fece la sopradicta offerta con dire che a tutto l' mondo S. M[ta] vol dimostrar che è buono fidele, devoto et christ[mo] et non infidele, non heretico ne luterano. » (Archives Gonsague de Mantoue.) Les partisans de François I[er] s'efforçaient d'empêcher, pour des raisons politiques, la pénétration du protestantisme en France et cherchaient à en rejeter la faute sur l'Empereur, comme on peut le voir par le rapport de Peregrino du 14 janvier 1535 (*ibid.*). Sur les démonstrations catholiques de François I[er], voy. aussi le rapport de Hannart à Charles-Quint, dat. de Paris 31 janvier 1535 (Archives nationales de Paris, Simancas, K 1484, n° 20). Par lettre dat. de Terni, 5 septembre 1535, Paul III nomme Spiritus Roterus O. Pr. inquisiteur à Toulouse (*Min. brev. Arm.*, p. 41, LII, n° 207). L'inquisiteur Matthäus Ory fut de nouveau confirmé comme inquisiteur général de France (voy. Fontana, II, p. 472.

[4] Voy. *Lett. and Pap.*, VIII n° 33. Sur l'attitude primitive du roi, voir ce que nous disons plus haut.

[5] Voy. Freher, *Script.* éd. Struve, III, p. 354.

une réconciliation des protestants avec l'Église; il invita Mélanchton à venir en France[1]. Tout ceci n'était qu'un artifice politique. Par ces efforts qui ne s'accordaient guère avec les lois sanguinaires qu'il lançait, François Ier poursuivait un double but : affermir son alliance politique avec les protestants d'Allemagne et gagner la neutralité du Pape dans les questions politiques. Celui-ci, en effet, paraît avoir cru un moment qu'il était possible d'apaiser par des négociations les différends religieux et de décider Mélanchton au retour à Église[2]. On vit bientôt combien tout cela était illusoire. L'attitude politico-religieuse du roi de France était telle que dès avril 1535 le Pape et les cardinaux craignirent sérieusement que ce souverain naguère encore si ardent pour la foi ne donnât dans l'excès contraire[3]. Un édit de juillet 1535 suspendit en effet la persécution contre les protestants[4].

En 1536, la guerre avec Charles-Quint était déclarée et de nouveau François Ier négociait activement avec les princes protestants d'Allemagne, qui ne s'engagèrent pas alors étroitement avec lui. En France, restait encore l'effroi des affiches de 1535 ; les nouveaux-croyants se taisaient ou cherchaient un asile à l'étranger. Beaucoup faisaient profession extérieure de catholicisme et passaient aux yeux des protestants résolus comme des demi-croyants, « des Nicodémites ». La très cultivée Marguerite de Navarre réussit si bien à garder un masque catholique, que personne n'apprécia plus son zèle pour la foi

[1] Voy. *Zeitschr. für histor. Theol.*, XX, p. 25; Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, Paris, 1905, p. 130.

[2] Voy. Cardauns, *Karl V*, p. 157.

[3] Sanchez écrit le 6 avril 1535 à Ferdinand Ier : « La nouvelle, arrivée de Lyon le 16 février, que le roi français a exigé le tiers des petits bénéfices et la moitié des grands a fort irrité le Pape et les cardinaux malgré les déclarations rassurantes du roi français : « immo ingens suspitio eos invasit paulatim Gallum posthac processurum in apertum Lutherismum et iam ipsum « consensisse clam cum Anglo ». *Hans-Hof-und Staatsarchiv* de Vienne.

[4] Voy. de Meaux, p. 25. La lettre mentionnée dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, publ. par Lalanne, p. 458, de Paul III à François Ier, qu'il peut faire grâce aux hérétiques, n'a pas été trouvée jusque-là : son authenticité paraît douteuse.

que Paul III qui l'exhortait à pousser le roi son frère à l'imiter [1].

La Sorbonne continuait à offrir un ferme appui aux catholiques C'était d'autant plus important que l'attitude de François I[er] vis-à-vis de la religion nouvelle dépendait surtout de considérations politiques. Pour gagner le Pape, il donna le 1[er] juin 1540 l'édit de Fontainebleau, qui entraîna de nouvelles poursuites contre les protestants. Il y était si bien poussé par des vues politiques que, quelques semaines après la déclaration de la guerre à Charles-Quint, il enjoignait sévèrement au Parlement de poursuivre immédiatement ceux qui n'obéissaient pas à l'Église. Il est vrai que cela n'empêcha pas le Roi d'offrir deux mois plus tard son alliance à la ligue de Smalkalde [2]. L'année 1542 montra le souverain de France persécuteur des hérétiques français et en même temps ami des princes protestants allemands. Lorsque la paix de Crespy fut conclue, François I[er] se déclara ouvertement, pour peu de temps, il est vrai, contre les luthériens allemands, mais il eut la ruse de conserver secrètement son ancienne alliance avec les adversaires de l'Empereur [3]. Comme contraste, il décidait la sanglante persécution contre les Vaudois de Provence. Ceux-ci par leur attitude avaient provoqué le sort qu'on leur préparait. Aussi le doux Sadolet lui-même approuva leur punition [4].

La rigueur avec laquelle il fut procédé, en particulier par le

[1] Le bref du 9 janvier 1537 dans Fontana, *Renata*, III, p. 372. Sur la correspondance de Marguerite avec Paul III, voy. P. de Nolhac, *Lettres de la reine de Navarre au pape Paul III*, Paris, 1887 *(Publication de noces)* et Bibliothèque de l'École des chartes, LXVIII, p. 320. Cela, pas plus que sa participation aux offices catholiques et sa réception des sacrements, ne permet de conclure aux sentiments catholiques de Marguerite. Ce qu'étaient les idées religieuses de Marguerite, c'est ce qui n'est pas complètement éclairé malgré les recherches de Lefranc *(Marguerite de Navarre et le Platonisme)* et de Courteault (*Marguerite de Navarre : Revue du Béarn*, 1904); elles différaient fort indubitablement de l'Église catholique; elle favorisa sûrement en secret les protestants.

[2] Voy. Soldan, I, p. 173, 179.

[3] *Ibid.*, p. 189.

[4] Voy. Desjardins, III, p. 157, 159; Manente, p. 282; de Meaux, p. 29; Arnaud, *Histoire des Protestants de Provence*, I, Paris 1884; Ronchini, *Lett. del card. Sadoleto*, Modena, 1872, p. 122.

parlement de Rouen, contre les novateurs religieux, ne pouvait arrêter le développement de la nouvelle religion, puisque la cause principale de la rupture avec Rome, la corruption de l'Église, ne se trouvait pas supprimée, mais plutôt accrue par le Roi, grâce au concordat [1]. L'ambassadeur vénitien Marino Cavalli remarque, dans sa relation de 1546, que tous les bûchers n'arrêtèrent pas la diffusion du luthérianisme en France, des villes entières comme Caen, Poitiers, la Rochelle et plusieurs villes de Provence vivaient déjà silencieusement à la manière protestante [2].

Ce développement continua sous le successeur de François I[er], Henri II (1547-1559), quoique la persécution contre les protestants se poursuivît [3]. Le protestantisme français allait prendre un caractère tout nouveau et plus fort par l'arrivée d'un savant picard, Jean Calvin, qui s'était enfui de Bâle vers la fin de 1534 et avait dédié à François I[er] son *Manuel de la religion chrétienne* paru deux ans plus tard. Cet ouvrage, qui d'abord ne devait être qu'un plaidoyer pour ses compagnons de foi opprimés en France, contenait le programme de sa vie, une vie qui devait être consacrée à un combat inexorable contre l'Église catholique et la Papauté [4]. Dès l'automne de 1541, Calvin travailla avec une volonté de fer et une énergie sauvage à introduire son programme à Genève. Par là, cet homme extraordinaire acquit une grande influence non seulement sur les Romains et les Germains mais aussi sur les Slaves. La France, la Hollande, la Hongrie et la Pologne offrirent bientôt à la propagande calviniste un champ très fécond.

Dans le royaume de Pologne, les doctrines luthériennes se propageaient de plus en plus, bien que le roi Sigismond I[er]

[1] Il sera traité plus loin en détail de ces choses.

[2] Alberi, 1[re] série, I, p. 227; voy. là-dessus Marcks, p. 280 et le rapport de Saint-Mauris dans Druffel, *Karl V*, III, p. 259.

[3] Voy. Soldan, I, p. 221; Weiss, *la Chambre ardente*, Paris, 1889; Marcks, p. 308.

[4] Voy. Kampschulte, I, p. 255. Calvin, sa doctrine et la marche triomphale de celle-ci par l'Europe seront traités dans les prochains volumes.

depuis 1520 et plusieurs évêques de Pologne se fussent déclarés fermement contre elles. Le voisinage du grand maître Albert de Brandebourg séparé de l'Église, et les relations actives avec l'Allemagne eurent une forte influence sur le mouvement protestant. Pour couper le mal à sa racine, le Roi défendit la fréquentation de l'université de Wittemberg [1]. Paul III approuva de nouveau la conduite de Sigismond. Il semble même qu'il se soit flatté de l'espoir que l'hérésie serait arrêtée en Pologne [2]. Cela ne pouvait être. La noblesse polonaise ne tint aucun compte de la défense de fréquenter l'université de Wittemberg. De même les règlements et les décrets de 1541 qui menaçaient de la perte de la noblesse ceux qui accueilleraient un prêtre hérétique restèrent lettre morte [3]. Là-dessus survinrent les empiétements du pouvoir temporel sur le terrain spirituel, qui furent suivis d'avertissements réitérés du Pape au Roi et aux évêques [4].

Une des causes principales de l'inutilité des efforts contre la propagation de l'hérésie en Pologne fut la situation du clergé. Comme en Allemagne, les plus hautes dignités ecclésiastiques étaient devenues l'apanage de la noblesse, sans que pour leur possession on tînt compte de la moralité. De plus il y avait l'influence de l'ambitieuse reine Bonne, qui, depuis des années, envoyait lettres sur lettres à Rome, tant elle craignait que le vice-chancelier Mariejonski n'obtînt du Roi d'autres nominations épiscopales que celles qu'elle désirait [5]. Il ne faut donc pas s'étonner si des gens élevés ainsi n'étaient qu'un faible appui pour l'Église et si, en face des menées des nouveaux-croyants, ils montraient une nonchalance qui aug-

[1] Voy. *Histor. Jahrb.*, XV, p. 377; FRIESE, II, p. 1, 36, 53; KRASINSKI, p. 45; EICHORN, I, p. 58.

[2] Voy. RAYNALD, 1535, n° 29; 1536, n° 41; 1537, n° 41. Sur le serment d'obédience de Sigismond le 4 juillet 1537, voy. KORZENIOWSKI, p. 93; *ibid.*, p. 93, sur l'appui financier fourni au Roi par] Paul III. En 1538 le Pape chercha à gagner la Pologne et à la faire entrer dans la ligue contre les Turcs. (Voy. *Nuntiaturberichte*, II, p. 283, 279.)

[3] Voy. THEINER, *Mon. pol.*, II, p. 527; KRASINSKI, p. 53.

[4] Voy. RAYNALD, 1542, n° 48; 1543, n° 56.

[5] Voy. EICHORN, I, p. 95; DEMBINSKI, p. 9; *Wetzer und Weltes Kirchenlex.*, III², p. 762; *Archiv für Ref.-Gesch.*, III, p. 107.

mentait chaque jour et remplissait d'inquiétude les catholiques fidèles[1]. Ainsi allaient les choses, lorsque, le 1er avril 1548, mourut Sigismond Ier, qui fut remplacé par son fils Sigismond-Auguste. Dès novembre 1536, un ambassadeur romain, qui devait agir auprès de l'héritier du trône pour la cause catholique, déclarait que ce prince penchait vers le luthérianisme[2]. Pour gagner cet esprit hésitant, Paul III lui avait envoyé en 1539 par Girolamo Rorario l'épée et le chapeau consacrés[3]. Malgré cette haute distinction, Sigismond-Auguste, qui depuis 1545 avait comme grand-prince de Lithuanie une situation très indépendante, montrait toujours plus résolument son inclination pour la nouvelle doctrine. En 1547, il nomma pour ses chapelains deux hommes qui, à Wilna, professaient ouvertement la doctrine luthérienne de la justification. Il n'est pas surprenant qu'à l'élévation au trône de ce prince, les nouveaux-croyants ne comptassent sur sa rupture complète avec l'Église[4]. Ils se trompaient pourtant : le nouveau Roi fit prêter solennellement au Pape le serment d'obédience et ses prédicateurs protestants disparurent[5]. Ce n'étaient pas les exhortations du nonce Martinengo, envoyé par Paul III, qui avaient causé ce revirement, mais la situation politique qui obligeait Sigismond-Auguste à s'appuyer sur les évêques[6]. Malgré cela, avec un Roi au caractère faible et hésitant, le sort de l'Église de Pologne eût été désespéré, s'il ne lui avait été envoyé Stanislas Hosius, alors évêque d'Erme-

[1] Voy. le cri d'alarme de Hosius dans sa lettre à Dantiscus du 6 février 1548, dans Hipler, I, p. 251. Voy. aussi la plainte de l'évêque Dzierzgowski de 1545, dans Ehrenberg, *Urkunden der Provinz Posen* (1892).

[2] Ehses, IV, p. 50; voy. *Zeitschr. für Kirchengesch.*, XVIII, p. 254.

[3] Voy. Korzeniowski, p. 96; Raynald, 1539, n° 29; *Nuntiaturberichte*. IV, p. 526; PiepER, p. 134. Voy. plus loin.

[4] Voy. *Archiv für Ref.-Gesch.*, IV, p. 329.

[5] Voy. *ibid.*, p. 334. Sur le serment d'obédience, voy. Campi, II, p. 28; Korzeniowski, p. 103.

[6] Voy. *Archiv für Ref. Gesch.*, IV, p. 336. Sur l'envoi de Martinengo, voy. Raynald, 1548, n. 81. L'*Instruttione* pour Martinengo, dat. de Rome 15 juillet 1548 dans Cod. Ottob, 2716, p. 82; Urb., p. 765, 320 de la Bibliot. Vatic. et Ms. Berzosa n° 2062 dans Archiv. de Simancas.

land, qui, bravant tous les assauts avec un courage presque surhumain, devint le sauveur [1].

Rien ne caractérise mieux la force du mouvement schismatique, qui ébranlait l'Église catholique dans ses fondements, que de le voir s'étendre jusqu'en Italie [2]. La propagande protestante rencontrait là, il est vrai, comme autrefois, les plus grands obstacles, mais grâce à l'état souvent très triste de l'Église, elle trouva un terrain malheureusement favorable dans de nombreuses cités : surtout dans l'Italie du Nord, qui était en relations régulières avec l'Allemagne et la Suisse. Non seulement à Venise, entrepôt des livres allemands, mais dans le territoire de la République, sous Clément VII comme sous Paul III, il y eut dans différentes villes des partisans déclarés de la nouvelle doctrine. Pendant que le gouvernement vénitien, par égard pour le commerce, faisait régner la plus grande indulgence dans la ville des lagunes, il se montrait très sévère dans les autres villes. Ainsi à Vicence le doge fit livrer, pour le punir, au vicaire de l'évêque, un Allemand nommé Sigismond, à cause de son hérésie luthérienne. Paul III ne manqua pas d'approuver cet acte [3] par une lettre particulière. Le Pape s'efforçait de provoquer surtout des religieux à lutter contre l'hérésie qui s'implantait non seulement en Piémont et en Lombardie, mais aussi à Ferrare et à Sienne [4]. A Ferrare, les novateurs avaient un appui dans la duchesse Renée, la fille si cultivée de Louis XII, qui accordait un asile temporaire aux fugitifs protestants, tels que Clément Marot et Calvin, mais cachant si bien ses vrais sentiments, que Paul III lui-même y fut trompé [5].

[1] Eichorn, p. 57.

[2] Voy. ce que nous disons plus haut.

[3] Voy. Fontana, *Documenti*, p. 145; Benrath, *Venise*, p. 30.

[4] Raynald, 1536, n° 45; Fontana, p. 146, 149, 155. A ce sujet se rattache aussi la lettre superficiellement vue par Fontana à Hieron de Taurino O. Pr., inquisit. in princ. Pedemontano (Facultas inquirendi contra fratres sui ord. (malgré leurs privilèges) et absolvendi pœnitentes haeres. abiuratos) dat. 1535, 19 janvier. *Min. brev. Arm.*, p. 41, L, n. 264. (Archives secrètes papales.)

[5] L'essai de Fontana (*Renata di Francia* I, II, Roma, 1888-1893) de

Autant Paul III se montra sévère pour les hérétiques opiniâtres, autant il fut doux pour ceux qui se repentaient[1]. Souvent il fut plus doux que les inquisiteurs : en 1538, il gracia un Bénédictin repentant[2]. Mais ni la douceur ni la sévérité n'aboutissaient La fermentation religieuse augmentait dans les villes du nord de l'Italie surtout, les questions difficiles de la grâce et de la liberté furent discutées en chaire de telle manière que les auditeurs ne purent qu'être conduits au doute et à l'incertitude[3]. C'était d'autant plus dangereux, que le Concile ne s'était pas encore prononcé sur cette doctrine. Ce n'était du reste pas le seul enseignement qu'en Italie on empruntât aux protestants allemands; du reste, on n'en voyait pas toutes les conséquences[4].

Comme les gouvernements italiens ne voulaient pas d'un bouleversement dans l'Église et que la grande masse du peuple tenait fortement à la foi de ses pères, les hérétiques étaient contraints à se cacher le plus possible[5]. Ce caractère insinuant de la propagande protestante rendait une intervention très difficile et augmentait le danger pour la pureté de la

prouver l'orthodoxie de Renée (II, p. 450) ne tient pas devant la critique, *Giorn. d. lett. Ital.*, XXV, p. 425, *Civ. catt.*, 1900, Ier, p, 721; voy. *Herzogs Realenzyklopaedie*, XIV³, p. 658; voy. aussi Rodocanachi, (*Renée de France*, Paris, 1896; *Arch. d. Soc. Rom.*, VIII, p. 101; XV, p. 510. On voit combien Paul III, lors de sa présence à Ferrare en 1543, fut trompé sur les opinions religieuses de Renée, par le bref du 5 juin 1543 qui la garantissait contre l'Inquisition (voy. Fontana, II, p. 184, 490; Rodocanachi, p. 164.)

[1] Voy. Raynald, 1535, n° 28; 1538, n° 43; Fontana, *Documenti*, p. 365; Hefele-Hergenrother, t. IX, p. 900 Le Franciscain Bart. Fonzio, qui vint à Rome en 1536 avec un sauf-conduit (Fontana, *Documenti*, p. 146), réussit si bien à se justifier qu'il trouva une situation au service de l'Église; Fonzio ne changea pas pour cela ses opinions (voy. *Herzogs Realenzyklopaedie*, IX³, p. 529; voy. Tacchi Venturi, I, p. 505).

[2] Alphonso de Vives O. S. B., dat. in domo s. crucis extra mur. Nic. 1538 maii 29 : Après que les inquisiteurs parce qu'il avait prêché « haeresim sapientia » l'eurent condamné à ne plus prêcher de deux ans, à faire deux ans de prison et à se rétracter, le Pape le dispensa de sa rétractation et cassa le jugement. *Min. brev. Arm.*, p. 41, X, n° 393. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 482.

[4] Voy. Cuccoli, p. 72.

[5] Voy. Tacchi Venturi, Ier, p. 334, 336, 340; Cuccoli, p. 80.

foi. Il y avait beaucoup d'éléments suspects, notamment dans l'Ordre des Augustins-Ermites, d'où était sorti Luther. La manière dont beaucoup de membres de l'Ordre prêchaient sur la justification, le libre arbitre et la prédestination, produisait un grand scandale dans beaucoup de milieux[1]. Paul III exhorta, le 6 avril 1539, le chapitre général à extirper radicalement la « maladie luthérienne » qui atteignait les membres de l'Ordre[2]. En juin 1539, le Pape dut sévir contre un membre du jeune Ordre des Capucins, qui avait prêché des hérésies à Lucques. A la même époque, le cardinal Grimani recevait pleins pouvoirs contre les hérétiques, qui avaient été découverts à Aquileia, Ceneda et Concordia. En juillet 1540, l'évêque de Venouse fut invité à procéder contre un des frères mineurs, qui avait combattu l'indulgence accordée pour la construction de l'église Saint-Pierre[3].

Le danger principal paraissait être comme auparavant dans le territoire vénitien, surtout à Vicence, où le Pape, en novembre 1540, défendit toutes les disputes sur la prédestination et le libre arbitre; de Milan, de Bologne même et de Florence arrivaient d'inquiétantes nouvelles[4]. La rumeur y grossissait encore le péril. Les protestants allemands parlaient très ouvertement de leurs succès en Italie. Vauchop écrivait de Worms au Pape, le 19 novembre 1540, que les nouveaux-croyants allemands se vantaient d'avoir bientôt 30 000 partisans en Italie[5]. C'était fortement exagéré, ce n'était que dans quelques localités que l'hérésie avait pénétré dans

[1] Voy. la lettre d'Aleander à G. Bianchetti, dat. de Vicence, 22 juillet 1538. (Archives secrètes papales.)

[2] *Min. brev. Arm.*, p. 41, t. XIII, n° 343. (Archives secrètes papales.) Voy. le *Registr. fr. erem. s.* Aug. XVIII, p. 246, dans *Archiv. géner. de l'Ordre* des Augustins à Rome; *ibid.*, XVIII, p. 176, le jugement contre Nicolasus Veronens. du 22 juin 1540. En mai 1543 le chapitre général de l'Ordre prit encore des mesures contre les luthériens de l'Ordre (voy. *ibid.*, XX, p. 64.)

[3] Voy. Fontana, *Docum.*, p. 370, 374, 377.

[4] *Ibid.*, p. 378, 380, 382; Moran, *Spicil.*, I, p. 21; voy. Winkelmann, II, p. 627; Battistella, *S. Offizio in Bologna*, p. 11, 24. Sur l'intervention de l'évêque Vida à Albe, voy. *Arch. stor. Lomb.*, I, 1894, p. 26.

[5] Moran, *Spicil.*, I, p. 20.

les milieux populaires; en général, c'étaient surtout les lettrés et les humanistes ainsi que les religieux tarés, qui allaient aux nouveautés; une grande partie de la population de Lucques, Modène et Sienne [1] ne fut attaquée qu'au début de 1540.

Le plus dangereux pour l'Église fut que les opinions hétérodoxes cachaient si bien leur travail sous l'apparence d'un effort pour acquérir un plus haut degré dans la piété, qu'elles échappaient à la connaissance des autorités ecclésiastiques. Ce cas existait surtout à Naples. Le mouvement était conduit par un étranger, qui réunissait un grand cercle d'amis autour de lui et présentait à ceux-ci des propositions erronées dont la plupart furent longtemps à voir le côté suspect.

C'était le Castillan Juan Valdes, un frère jumeau de l'humaniste Alonso, qui, en septembre 1526, composa le pamphlet impérial contre Clément VII dans le langage usité par les partisans de Luther [2]. Juan participa à cette polémique politique de la première heure, par son dialogue *Mercure et Charon* qui fut imprimé en même temps que l'écrit antipapal de son frère, *Lactantius*. Malgré cela, lorsque Clément VII et Charles-Quint se furent réconciliés, il reçut la dignité de camérier du Pape. Vers la fin de 1532 ou le début de 1533, Juan se rendit à Naples où, sauf une visite à Rome, il resta en apparence dans le sein de l'Église jusqu'à sa mort en 1541 [3].

A Naples, comme son frère, admirateur enthousiaste d'Erasme, Juan Valdes se consacra aux études théologiques et du bel-esprit, de même qu'aux relations avec ses amis. Un discours spirituel, une traduction espagnole du *Psautier* et de

[1] Voy. P. Piccolomini, *Docum. Vatic. sull'eresia in Siena durante il sec. XVI*, Siena, 1908, p. 7, Piccolomini publiera d'après les Archives d'État de Sienne de nouveaux documents là-dessus.

[2] Voy. ce que nous disions liv. IV.

[3] Voy. Boehmer, *Bibl. Wiffen I Argentorati*, 1874; Menendez Pelayo, *Heterod. esp. 2*, Madrid, 1880; *Arch. stor. Napolit.*, XXVIII, p. 151; Schlater, Die Brüder Valdes, Bâle, 1901; on trouve encore de la bibliographie dans *Herzogs*, *Realenzyklop.*, XX³, p. 380. et dans les *Studi Storici*, IX, p. 506; voy. aussi Tacchi Venturi, I, p. 322, qui juge Valdès encore plus défavorablement que moi.

diverses parties du *Nouveau Testament*, enfin des considérations édifiantes furent le fruit de ses loisirs Dans ces écrits se trouvent déjà beaucoup d'échos de Luther. Cette tendance apparut encore plus clairement dans un traité propagé d'abord sous forme de manuscrit puis imprimé en 1542 et 1543, intitulé *Des Bienfaits du Christ*, qu'un élève de Juan Valdes, Benedetto da Mantua, Augustin du couvent S.-Severino, composa et qui fut corrigé au point de vue du style par Marcantonio Flaminio [1]. Comme beaucoup d'autres, Valdes ne paraît pas s'être douté que la doctrine exposée dans cette œuvre se rapprochât de l'opinion luthérienne de la justification par la foi. Théologien laïque, obscur, il inclinait vers une religion de sentiment, confuse, mêlée d'esthétique et vers une fausse mystique [2].

Comme la plupart de ses partisans, il pensait si peu à une rupture complète avec l'ancienne église, qu'à Naples on les nommait les Spirituali [3]. Leur nombre était considérable [4]. La religion sentimentale de Valdes, expliquée dans le souriant

[1] *Trattato utilssimo del beneficio di Gesù Cristo crocifisso verso i Christiani*, Venezia, 1542 et 1543, de nouveau imprimé par Babington, Londres, 1855, attribué longtemps par erreur à Paleario qui composa un écrit du même genre. Voy. DE LEVA, III, p. 369. Il peut y avoir d'autant moins de doute sur le véritable auteur, qu'on trouve la même indication dans le procès de Carnesecchi (édit. Manzoni, 1870 : *Miscell. d. stor. Ital.*, X, p. 539, voy. aussi BENRATH, dans *Riv. crist.*, IV, p. 3; voy. *ibid.*, p. 90, DE LEVA; voy. aussi REUSCH, I, p. 383, *Herzogs. Realenzykl.*, IX³, p. 524, 542). Sur le contenu, voy. CANTU, t. I, p. 380; HEFNER dans l'œuvre citée plus haut, p. 182; CUCCOLI, p. 96; on trouve dans ce dernier auteur, p. 80, 95, des détails sur la situation religieuse de Marcantonio Flaminio. Si exact que soit en général le Cuccoli, il s'est cependant laissé égarer sur un point par RANKE (*Paepste*, t. I⁶, p. 90). La lettre du 12 février 1542 qui est produite là (p. 95) pour prouver que Flaminio a professé la doctrine luthérienne de la justification, ne prouve rien, car elle ne contient rien qui s'écarte de la doctrine catholique. Cette opinion m'a été confirmée par un éminent professeur de dogme, mon défunt ami J.-B. Heinrich, doyen de la cathédrale.

[2] Voy. PFÜLF dans *Wetzer und Weltes Kirchenlexikon*, XII², p. 537, et CUCCOLI, p. 84.

[3] Voy. AMABILE, II, *S. Offizio d. Inquisitione in Napoli*, I, p. 162, 168, 187.

[4] Les 3 000 de Compend. Inquisit. sont naturellement une forte exagération. C'est une forte erreur de RANKE (*Papste*, t. I⁶, p. 93) de croire à, 3 000 étudiants (voy. AMABILE, I, p. 164; TACCHI VENTURI, I, p. 343).

golfe de Naples, attirait surtout les enthousiastes et en partie des femmes pieuses. Les plus nobles dames de qualité de Naples appartenaient à son cercle : ainsi Vittoria Colonna, la duchesse d'Amalfi, Isabella Manriquez, la sœur du grand inquisiteur espagnol, et enfin Giulia Gonzaga, qui passait pour la plus belle femme de l'Italie [1]. Pendant que cette dernière et Isabella Manriquez s'enrôlaient sous la bannière de la nouvelle religion, la noble Vittoria Colonna retrouvait bientôt le droit chemin.

Ce qui prouve le mieux combien était douteuse la voie suivie par Valdes, voie que les Théatins avaient reconnue hérétique [2], c'est que ses élèves les mieux doués, Pietro Martire Vermigli et Bernardino Ochino, arrivèrent à la rupture complète avec l'Église. Il a été déjà question de la chute profonde d'Ochino [3]. Cet événement marque dans l'histoire du mouvement de la réforme catholique en Italie le point vraiment critique.

Pietro Martire Vermigli [4], né à Florence en 1500, entra à seize ans contre la volonté de ses parents dans le couvent des chanoines Augustins de Fiesole. Ceux-ci envoyèrent ce jeune homme si bien doué à l'Université de Padoue et dès 1525 lui firent prêcher le Carême. Vermigli déploya une grande et féconde activité. Devant une grande affluence, il prêcha à Brescia, à Mantoue, à Bergame, à Pise, à Venise et même à Rome. Plus tard, abbé à Spolète, il fut enfin prieur du couvent de S. Pietro ad Aram à Naples. La fatalité voulut que Vermigli entrât là dans le cercle de Valdes, qu'il se liât d'amitié avec Ochino et qu'il connût ainsi les écrits des novateurs allemands. Il eut alors des opinions suspectes

[1] Voy. Amabile, 1, p. 151 ; les monographies d'Amante (Bologne, 1895) et de Benrath (Halle, 1900). Sur le portrait de Giulia voy. *Zeitschr. fur bildende Kunst,* N. F., XVIII, p. 29.

[2] Voy. le témoignage de Castaldo par G. A. Galante, *De vani sforzi fatti da Protestanti per introdurra in Napoli la riforma nel sec XVI.* Napoli 18-72, p. 12.

[3] Voy. plus haut.

[4] Voy. Schmidt, *P. M. Vermigli,* Elberfeld, 1858; Cantu, *Eretici,* II, p. 69, *Wetzer und Weltes Kirchenlexikon,* XII², p. 789.

qu'il exposa bientôt même dans ses sermons; au début, conformément à sa nature prudente, il alla très doucement et attira pourtant l'attention des vigilants Théatins, qui lui firent défendre de prêcher par le vice-roi. Grâce au cardinal Contarini, que Marcantonio Flaminio avait gagné à la cause du savant prieur, il réussit à détruire les soupçons et à faire enlever la défense[1].

En 1541, Vermigli fut nommé visiteur de son ordre en Italie. En cette qualité, au milieu de 1541, il vint à Lucques où il fut nommé prieur de San-Frediano[2]. Très rapidement, il s'accoutuma à son nouveau séjour. Les habitants de Lucques accoururent en foule à ses sermons : la grande basilique de S. Frediano pouvait à peine contenir les assistants. Bientôt un cercle de disciples enthousiastes se réunit autour du persuasif et savant prieur. Vermigli put connaître bientôt quel sol favorable était Lucques pour la propagation de ses nouveautés. Par leurs relations commerciales avec l'Allemagne, beaucoup d'habitants avaient connu de très près le luthérianisme. Il ne manquait même pas d'ecclésiastiques, surtout dans les ordres religieux, qui étaient infectés d'hérésie. L'archevêque était absent et les autorités du royaume se montraient fort indulgentes aux nouveautés et, en secret, n'en étaient pas éloignées : on avait déjà aboli les sévères lois du jeûne et la célébration des fêtes des saints et suspendu l'assistance des autorités au service divin. Tout cela donna à Vermigli le courage de s'avancer beaucoup plus dans ses sermons et dans ses opinions hérétiques, de former ses novices dans le même esprit, d'exhorter les communiants de S. Frediano à ne considérer le Saint-Sacrement que comme un souvenir de la passion du Christ. Malgré toutes les précautions de Vermigli, ce mouvement ne put rester caché à la Curie et à ses supérieurs. Dès avril 1542, il redoutait une intervention : il chercha à la prévenir en décidant le Sénat à envoyer sur lui une lettre de louanges à ses supé-

[1] Voy. Laemmer, *Mon. Vat*, p. 301.
[2] Voy. Bongis, *Invent. d. Arch. d. Lucca,* I, Lucca, 1872, p. 352.

rieurs : quelle influence avaient eu ses discours de Carême, on pouvait à peine le dire et on devait leur laisser encore longtemps cet homme excellent[1].

Mais, sur ces entrefaites, le vicaire général envoya à Rome, au cardinal Guidiccioni, un compte rendu exact de la situation. Le cardinal adressa, le 28 juin 1542, une lettre sévère au gouvernement de sa ville natale, blâma sa négligence et exhorta à une intervention[2].

Les Lucquois cherchèrent de toute manière à tranquilliser le cardinal et le Pape. Par un envoyé spécial, ils protestèrent qu'ils voulaient rester fidèles à la foi ancienne et au Saint-Siège[3]. Ils conseillèrent la fuite à un des principaux partisans de Vermigli, Celio Secondo Curione, et il suivit le conseil[4]. En juillet 1542, des mesures furent prises contre les livres défendus, et les fêtes de l'Église abolies furent rétablies. Vermigli fut invité à comparaître devant le chapitre général de l'ordre à Gênes. Cet homme sans courage personnel résolut de s'enfuir. Le 12 août, il se rendit à Florence où il rencontra Ochino, qu'il décida à fuir avec lui hors de l'Italie[5]. Vermigli trouva une situation de professeur d'hébreu à Strasbourg; Ochino alla à Genève, où le prudent Calvin eut un colloque particulier avec le fugitif, avant de lui permettre de prêcher aux Italiens qui étaient là. Ochino déploya en outre une grande activité d'écrivain pour la propagande protestante en Italie, mais il fut combattu notamment par l'ardent dominicain Ambrogio Catarino[6]. En 1543, Ochino quitta Genève où il avait épousé sa

[1] Voy. SFORZA, *Nikolaus V* (allemand), par HORAK, Innsbruck, 1887, p. 143, 276; BENINCASA, *Guidiccioni*, p. 101; SCHWERTZER, *Guidiccioni*, p. 195; *Giorn. d. lett. Ital.*, XIV, p. 50.

[2] Voy. BONGI, *Schweitzer*, p. 196.

[3] BONGI.

[4] Sur Curione voy. HERZOGS, *Realenzyklop.*, IV³, p. 353; TACCHI-VENTURI, I, p. 308; là se trouve la preuve que le *Pasquillus ecstaticus* de Curione parut dès 1543.

[5] Voy. BONGI.

[6] Voy. LAUCHERT dans *Zeitschr. für kath. Theol.*, XXI, p. 40. Sur les adversaires italiens de Luther, LAUCHERT publiera prochainement un travail d'ensemble pour compléter et éclairer l'*Histoire du peuple allemand* de JANSSEN.

servante [1]; alors commença cette vie agitée et errante qui le conduisit en Angleterre en 1547. Là il écrivit pour démontrer que le Pape était l'Antechrist; il écrivit en langue latine sa *Tragédie*, bientôt traduite en anglais, et où le diable lui-même paraissait sur la scène [2].

Par ce fait que les deux représentants les plus en vue, Ochino et Vermigli, avaient mis en sûreté leurs personnes, leur cause subit une déchéance d'autant plus douloureuse que, à cette même époque, le Saint-Siège prit de vigoureuses mesures de défense [3]. Le fait que l'Église fut sur le point de perdre Modène après Lucques fut très décisif. Une circonstance non moins fatale fut l'absence de l'évêque, l'excellent Morone, retenu au loin par ses nonciatures [4]; son remplaçant ne paraît pas avoir été à la hauteur de la situation difficile, qui résultait de la fermentation religieuse.

Des traces indubitables de la propagation de la nouvelle doctrine s'étaient déjà montrées à Modène. Pendant l'Avent de 1537, un moine augustin dénonça la vente publique d'un écrit hérétique; son acte ne souleva que des protestations. Hommes et femmes, raconte un chroniqueur, disputaient partout sur des questions de foi, s'en référant à des docteurs de l'Église, qu'ils n'avaient jamais lus et qu'ils citaient de travers. On ne laissait pas cependant que de prendre des mesures. L'écrit intitulé : *Sommario della sacra scrittura* [5] fut réfuté et brûlé par Ambrogio Catarino. Un franciscain conventuel qui, sous un nom d'emprunt, avait attaqué le Saint-Siège, fut arrêté et conduit à Ferrare. Tous ces efforts

[1] Voy. *Corp. Ref.*, XLVIII, n° 4146; Benrath, *Ochino*, p. 159.

[2] Voy. Benrath, p. 117.

[3] Voy. Benrath, *Ochino*, p. 137.

[4] Pour les troubles religieux de Modène, voy. Cantù, t. II, p. 148; Dittrich, *Contarini*, p. 803; Cavazzuti, *Castelvetro*, p. 43. Sur l'académicien Franciscus Portus voy. le *Programm von J. Sturm*, Würzburg, 1902-1903.

[5] Cet écrit n'est qu'une traduction d'une œuvre hollandaise (voy. *Iahrb. für protest. Theol.*, VII, p. 127; VIII, p. 681; IX, p. 328; Toorenenbergen, *Het oudste nederlandsch verboden boek*, Leiden, 1882).

n'aboutissaient guère. Lorsque Morone rentra enfin dans son diocèse, au printemps de 1542, il fut bien étonné de l'état dans lequel il le trouva. Depuis 1536 environ, une société de lettrés, que le peuple appelait « l'Académie », était le foyer de la rébellion religieuse [1]. Morone avait incontestablement le plus grand désir d'arrêter ces nouveautés dans son diocèse; mais comme, à l'instar de Contarini, il n'avait pas pris nettement position dans la doctrine de la justification, sa situation était très fausse. Certes, il avait eu les meilleures intentions du monde, en laissant imprimer et publier dans son diocèse l'écrit intitulé [2] : *le Bienfait du Christ*, sans se rendre compte qu'il favorisait ainsi l'hérésie qu'il voulait maintenant combattre. Morone espérait aussi rétablir l'ordre par des mesures de douceur. D'accord avec Contarini, il résolut de proposer aux suspects une déclaration de foi composée par celui-ci dans les termes les plus simples. Il pensait que si les inculpés, qui étaient surtout des membres de l'Académie de Modène, restaient attachés à la foi de l'Église, ils se rallieraient à sa formule; dans le cas contraire, il voulait tâcher de regagner les égarés par la douceur [3].

Sur ces entrefaites, l'attention à Rome s'était portée sur ce qui se passait à Modène [4]. Bien que le doux cardinal Sadolet fît tout pour défendre ses compatriotes, Paul III n'en adressa pas moins, le 23 juin 1542, un bref à Morone, dans lequel il le chargeait, en lui signalant l'hérésie qui se glissait sournoisement à Modène, de rechercher les suspects et de punir les coupables [5]. Morone ne jugea pas à propos de tenir un compte rigoureux de cet ordre : toujours indul-

[1] Voy. Tiraboschi, *Bibl. Mod.*, I, p. 8; Sandonini, *L. Castelvetro*, Bologna, 1882, p. 155; Cavazzuti, p. 48.

[2] Dœllinger, *Reformation*, t. III, p. 312. Au milieu du trouble des idées, A. Catarino rendit un grand service en découvrant dans son *Compendio di errori et inganni Luterani* (Roma, 1544) les tendances de l'écrit intitulé : *Del beneficio*.

[3] Dittrich, *Contarini*, p. 806.

[4] Voy. Tacchi-Venturi, I, p. 509, 551.

[5] Fontana, *Docum.*, p. 388.

gent, il chercha par des entretiens et des représentations privées à faire abandonner leurs erreurs aux académiciens suspects.

Contarini déploya la même indulgence infinie en cherchant à ramener par la douceur et par des avertissements amicaux les dissidents de Bologne. Morone, soutenu par Sadolet, réussit enfin à faire souscrire vingt et un bourgeois et lettrés en vue à la déclaration de Contarini; cela ne fit qu'arrêter momentanément les troubles religieux à Modène[1].

Le danger, apparu en 1542, de voir des villes aussi importantes que Modène et Lucques échapper tout à fait à l'Église, décida Paul III à suivre le conseil de gens énergiques, tels que le cardinal Carafa, le cardinal de Burgos, Juan de Toledo, membre de l'ordre des Dominicains, et Ignace de Loyola, à nommer, le 4 juillet 1542, six cardinaux inquisiteurs généraux[2]. Dès le 14 janvier, tous les indults qui dérobaient clercs et laïques à l'Inquisition avaient été abolis[3]; le 21 juillet, parut une bulle qui rétablissait tout le système de l'Inquisition et créait à Rome, pour tous les pays, un office central dont l'activité fut tout de suite dirigée vers la répression de l'hérésie à Lucques[4].

[1] Dittrich, *Contarini*, p. 810, 817; Sondonini, p. 172; Cavazzuti, p. 51.

[2] Voy. le rapport de Caracciolo dans Bernino, IV, p. 485. Le 28 juin 1542, le cardinal Guidiccioni écrivait à Lucques : « Qui è nova per diverse vie quanto siano multiplicati quelli pestiferi errori di questa condannata setta lutherana in la nostra citta » (*Arch. stor. ital.*, X [1847]; *Docum.*, p. 163). Dès le 8 juillet, N. Sernini pouvait écrire que, dans le dernier Consistoire (mercordi), « S. S[ta] disse havere inteso che in Lucca, in Modena et in Parma essersi scoperte sette di Luterani (credo che vi mettesse ancora Napoli) et che bisagnava remediarvi. Il card. de Ravenna (Accolti) mi ha detto che questa cura si è data a sei cardinali. » Le danger principal était à Lucques (voy. Solmi, *Fuga*, p. 63-64). Le 10 juillet 1542, Serristori écrit : « S. S[ta]... na fatto 4 *(sic)* inquisitori sopra questa heresia scopertasi nuovamente in Lucca, i quali sono questi rev[mi] cioè il Guidiccione, S. Marcello (Laurerio), S. Croce (Cervini) et un altro per levare via tale infectione di quella città, essendo cosa di malissima digestione » (*Arch. d'État.*, à Florence). En raison de cela, on institua les inquisiteurs à la date que donne le texte : 4 juillet 1542.

[3] Fontana, *Docum.*, p. 383; Ripoll, t. IV, p. 607.

[4] Voy. Pole à Contarini, de Viterbe, 18 juillet 1542 (Quirini, III,

Dans l'introduction de ce document[1], Paul III proclame son visible désir, depuis le commencement de son règne, de conserver la foi catholique pure de toute hérésie, de ramener à l'Église ceux que la malice du diable a éloignés de la vérité et de procéder à l'égard de ceux qui s'opiniâtreraient dans les doctrines condamnées, de telle façon que leur châtiment épouvante les autres. S'il a tardé jusqu'à présent de prendre des mesures décisives dans ce sens, c'est qu'il conservait l'espoir que les égarés, touchés par la miséricorde du Dieu Tout-Puissant et par la prédication d'hommes éminents, reconnaîtraient leurs erreurs, les abjureraient et rentreraient dans la Sainte Église catholique; que, du moins, entraînés par l'autorité du Concile qui devait être bientôt réuni, ils embrasseraient la vraie foi et reprendraient le sentier de la justice. Mais comme le Concile, pour des raisons diverses, notamment par suite des guerres entre les princes chrétiens, n'a pas pu commencer, et que pendant ce temps les croyants sont chaque jour menacés de nouvelles erreurs, que l'unité de l'Église est déchirée de plus en plus par des troubles religieux croissants, il se voit contraint à prendre des mesures pour empêcher le mal de s'étendre. Considérant qu'il était personnellement absorbé par d'importantes affaires et ne pouvait suffire à tout, le Pape nommait une commission composée de six cardinaux, dont la foi, la science et la vertu étaient éprouvées. A la tête de ces membres du Sacré-Collège établis ainsi « Inquisiteurs généraux et suprêmes » étaient nommés Carafa et Juan de Toledo, auxquels étaient adjoints les cardinaux Pietro Paolo

p. 53; BROMATO, II, p. 60). Voy. aussi au supplément n° 54 la lettre très caractéristique de L. Tolomei du 11 août 1542 (*Arch. d'État* à Sienne).

[1] Constitution *Licet ab initio* (*Regest. Vat.*, 1695, p. 429; en marge : *Blo. et Fulgin.*, à la fin : A. Barba) imprimée dans *Bull.*, VI, p. 344, mais pas très correctement (lignes 15-16, lisez *doctorum* au lieu de *dictorum*; ligne 17, *et, si* au lieu de *etsi*. Le *Commentarium in bullam Pauli III Licet ab initio, dat. a. 1542, qua Rom. Inquisit. constituit et eius regimen non regularibus, sed clero saeculari commisit (1750)*, ouvrage très rare, composé par le jésuite J.-B. Faure, fut mis à l'index en 1757 (voy. SOMMERVOGEL, III, nova ed. 559). L'*Informatione*, dans LAEMMER (*Mon. Vat.*, p. 464), dit que l'autorité du secretario intimo fut réduite par le secretario del S. Offitio.

Parisio, Bartolomeo Guidiccioni, Dionisio Laurerio et Tommaso Badia [1].

Le cercle d'action de cette commission cardinalice chargée de maintenir la pureté de la foi catholique devait s'étendre à toute la chrétienté tant en deçà qu'au delà des monts, sur toute l'Italie et même sur la curie romaine. Les Inquisiteurs avaient le droit exprès de déléguer partout des ecclésiastiques experts en théologie ou en droit canon, ou d'autres dignitaires ecclésiastiques avec les mêmes pleins pouvoirs et de décider en dernier ressort de tous les appels contre leur procédure.

Les pleins pouvoirs de la commission comportaient : la conduite de l'instruction, la poursuite juridique et l'application des peines contre tous les dissidents de la foi catholique, contre les suspects d'erreurs ou leurs partisans, protecteurs, défenseurs et conseillers publics ou secrets. Contre tous ceux-ci, à quelque état qu'ils appartiennent, les Inquisiteurs sont autorisés à procéder même en l'absence des évêques compétents, même dans les cas où ceux-ci auraient le droit d'intervenir.

Parmi les peines à appliquer, la bulle signale notamment : l'incarcération, le supplice et la confiscation des biens des condamnés à mort. Pour l'exécution de ces prescriptions, la commissìon cardinalice conserve le droit de nommer les officiers laïques et ecclésiastiques, de faire tout le nécessaire pour la dégradation et la livraison aux bras séculiers des coupables, eussent-ils reçu les ordres sacrés les plus élevés, et de frapper de censures les réfractaires en

[1] Comme il n'était pas dit dans la Constitution que ces cardinaux dussent avoir des successeurs, le caractère permanent de l'institution n'y était pas indiqué (voy. Henner, *Beitraege zur Organisation und Kompetenz der paepstlichen Ketzergerichte,* Leipzig, 1890, p. 368). Parisio mourut en 1545, Laurerio dès 1542, Badia en 1547. Silos indique pour leurs successeurs (I, p. 230) M. Cervini, Sfondrato et Pio Carpi (voy. Merkle, I, p. 816). Dans une lettre du cardinal Farnèse de juin 1546, on lit que les quatre inquisiteurs Carafa, Juan de Toledo, Cervini et Sfondrato se réunissaient une fois par semaine (voy. Campana, dans *Studi storici,* XVII, p. 275). Il est à remarquer que Guidiccioni n'y est pas nommé.

leur ôtant la faculté d'appel à une plus haute instance.

Si étendus que fussent les pleins pouvoirs de la commission des cardinaux contre ceux qui persistaient opiniâtrement dans leurs erreurs, sa juridiction ne s'étendait pas à ceux qui se repentaient sincèrement de leurs fautes, car le Pape se réservait expressément le droit de les gracier.

L'essentiel de la nouvelle organisation créée par cette bulle consistait dans la centralisation à Rome, d'où devaient partir toutes les nominations, et dans le plein pouvoir de procéder immédiatement et promptement en tous pays et contre qui que ce soit, quelle que fût sa dignité, sans être lié par les anciennes juridictions ecclésiastiques [1]. Le cardinal Carafa, le chef du nouvel institut, poursuivit l'application de cette bulle avec une ardeur vraiment dévorante. On raconte que, sans attendre de versements d'argent de la Chambre apostolique, il éleva à ses frais une maison pour y loger l'Inquisition [2].

Il est impossible à l'historien de décrire et de juger l'activité déployée par l'Inquisition ainsi réorganisée sous Paul III, parce qu'aucun document n'en témoigne. Les archives du Saint-Office à Rome doivent en contenir un certain nombre, mais il n'est pas entièrement permis de les visiter [3]. Si la congrégation actuelle du Saint-Office persiste dans le système à peu près partout abandonné de garder un secret absolu sur des actes historiques, vieux de plus de trois siècles et demi, elle fait tort non seulement aux études historiques, mais encore à elle-même, car innombrables sont encore les gens qui continuent à tenir pour vraies les pires accusations portées contre l'institut de l'Inquisition romaine.

[1] Bromato, II, p. 59.

[2] Voy. *Caracciolo* dans Bernino, IV, p. 488.

[3] Fin 1901, je publiai là-dessus, en utilisant les archives de l'Inquisition romaine, un premier mémoire, bientôt suivi de deux autres ; tout ce que je pus savoir, après quatorze mois de recherches, secondées par l'archiviste, le P. G. M. van Rossum, ce fut que, pour l'époque de Paul III, les procès pour cause d'hérésie sont perdus ; par contre, on a conservé les décrets de l'Inquisition. Malgré les plus hautes recommandations, je n'ai pu obtenir de la Congrégation l'autorisation de parcourir ces derniers.

Ce défaut de documents authentiques ne peut être compensé par quelques détails connus, tels que le fait que Carnesechi ait été cité en 1546 devant l'Inquisition, et bientôt relâché [1], faute de preuves, alors que d'autres hérétiques relaps ou obstinés comme l'Espagnol Jayme Tuzinas furent livrés au bras séculier pour être exécutés [2]. Un édit très sévère, rendu le 12 juillet 1543, par les Inquisiteurs généraux contre la propagation de livres hérétiques à Rome, Ferrare, Bologne, est un document important [3].

Ce n'est que lorsque seront ouvertes les archives de l'Inquisition, qu'on pourra établir véritablement dans quelle mesure cet édit fut exécuté ; ce n'est que lorsque seront ouvertes ces mêmes archives qu'on pourra savoir à quel point est justifié le remarquable jugement du cardinal Seripando, qui s'exprime ainsi : « Au début, cette cour de justice fut pleine de mesure et de douceur, ce qui correspondait au tempérament de Paul III ; mais plus tard, lorsque le nombre des cardinaux présidents se fut élevé et que la juridiction des juges se fut de plus en plus affermie, cette cour de justice prit, surtout par suite de l'inhumaine sévérité de Carafa, une telle importance, qu'on put croire que jamais dans toute la terre n'avaient été rendus des jugements plus effrayants et plus terribles, jugements qui se peuvent justifier quand ils sont imprégnés de la charité qu'a enseignée et pratiquée Jésus-Christ, établi par Dieu le Père Juge de tous les mortels [4]. »

[1] Voy. *Arch. d. Soc. Rom.* III, p. 286 ; Agostini, P. Carneschi, Firenze, 1889.

[2] Voy. Orano, *Liberi pensatori,* Roma, 1904, XIV ; Herzogs, *Realenzykl,* XVIII[3], p. 582 ; Campana dans *Studi storici*, XVIII, p. 282.

[3] Voy. Bromato, II, p. 80 ; Reusch, *Index*, I, p. 170 ; Hilgers, p. 483-486 ; Campana, XVII, n° 275. Sur la diffusion des livres luthériens à Rome, voy. Baluze, *Miscell.* (éd. Lucca), III, p. 505. Cantu, *Eretici*, II, p. 361.

[4] Dœllinger, *Berichte und Tagebücher zur Geschichte des Konzils von Trient*, I, Nördlingen, 1876, p. 7 ; Merkle, II, p. 405. Que, malgré l'Inquisition, il y eût à Rome, en 1545, de nombreux partisans de Luther, c'est ce qui ressort de la lettre de F. Archinto du 25 décembre 1545 ; voy. Tacchi Venturi, I, p. 328, 519 ; *ibid.*, p. 345, app. 3, la plainte de L. Lippomano du 16 novembre 1547, qu'on ne procédât pas sérieusement, dans l'État

On ne peut se faire qu'une idée partiellement fidèle de l'activité de l'Inquisition au temps de Paul III d'après les notices détaillées qu'on a conservées. Il est difficile également d'établir quelle fut l'attitude des petits États italiens vis-à-vis de l'Inquisition romaine. On sait seulement que la plupart s'y soumettaient ou bien prenaient quelques mesures pour parer à une immixtion excessive de cet institut romain[1]. Une entente fut conclue avec le vice-roi espagnol de Naples, Pedro de Toledo, pour réorganiser l'Inquisition à Naples et la rattacher à celle de Rome. Les Napolitains crurent qu'il s'agissait d'introduire l'Inquisition espagnole si détestée et ils s'y opposèrent de toutes leurs forces; ils échouèrent cependant, car, en 1549, le chef de l'Inquisition romaine, le cardinal Carafa, fut nommé archevêque de Naples[2]. A Milan, un tribunal fut érigé sur le modèle de celui de Rome; c'est de là que partirent les mesures prises contre les protestants à Locarno[3].

Le gouvernement vénitien fit d'extrêmes difficultés, quoique Paul III lui eût représenté à diverses reprises qu'une révolution contre la foi en entraînait une autre contre l'État[4]. Ce ne fut que lorsque le nombre des héré-

de l'Église, contre les nombreux luthériens, ce qui confirme ce qu'avait dit Seripando. Voy. *ibid.*, p. 335, sur Giuliano da Colle et, p. 521, la lettre du cardinal D. de Duranti du 11 janvier 1546 sur le grand nombre d'hérétiques qui se dissimulaient en Italie.

[1] L'ambassadeur siennois L. Tolomei réclamait une procédure immédiate, dans sa lettre du 11 août 1542 (Arch. d'État à Sienne), voy. supplément n° 54. A Lucques, bien qu'un Officio particulier sulla religione eût été institué le 12 mai 1545, l'hérésie continua à se répandre, un peu par la faute du gouvernement (V. Bongi, *Invent. del Arch. di Lucca,* I, p. 354; *Giorn. d. lett. Ital.*, XIV, p. 59) qui, plus tard, notamment en 1562, se montra très sévère (voy. Cantu, II, p. 468; Puccinelli, *la Repubblica di Lucca e la repress. dell' eresia nel sec., XVI,* Fossano, 1900). Pour Ferrare, voy. Fontana, II, p. 250; pour la Toscane, Cantu, II, p. 418; Reumont, I, p. 129; pour Lucques, voy. encore Tacchi Venturi, I, p. 528.

[2] Voy. Amabile, I, p. 196; Benrath, *Isabella Gonzaga,* p. 80; *Arch. stor. Napolit.*, II, p. 205; de Leva, IV, p. 345; Balan, VI, p. 383, G. del Giudice, I, *Tumulti del 1547 in Napoli,* Napoli, 1893.

[3] Voy. Benrath, *Ochino*, p. 205.

[4] Par exemple, dans le bref du 1er mai 1545; voy. Fontana, *Docum.*, p. 398.

tiques se fut considérablement accru dans tout le territoire vénitien, où des anabaptistes commençaient à se faire remarquer, que la seigneurie, profondément impressionnée de la défaite de la Ligue de Smalkalde, se décida non pas à renoncer à faire elle-même sa police, mais à soutenir cependant l'Inquisition. Une ordonnance du doge du 22 avril 1547 recommandait fortement aux trois savii sull' eresia une active coopération avec l'Inquisition. Le Conseil des Dix ordonna, pendant l'automne de 1548, aux recteurs des villes de Padoue, Trévise, Udine, Feltre, Cividale, Capo d'Istria, Adria, Chioggia, Vicence, Bergame et Brescia, de participer à la poursuite des hérétiques et à leur châtiment [1]. Le 8 juin 1549, Paul III pouvait exprimer au doge et au Sénat sa satisfaction de voir que le gouvernement assistait le commissaire pontifical en Istrie dans la répression de l'hérésie [2]. Peu de jours après, le 3 juillet, le Pape annonçait en consistoire la déposition de Pietro Paolo Vergerio, évêque de Capo d'Istria, et qui en mai s'était déjà enfui d'Italie, cela en exécution du procès intenté à Venise contre celui-ci en raison de sa chute dans le luthéranisme. Envoyé autrefois comme nonce en Allemagne pour y combattre Luther, cet esprit ambitieux, inquiet, mal formé à la théologie, avait été entraîné à rompre avec l'Église par la lecture d'écrits luthériens. Avec l'esprit mordant et la haine ardente d'un apostat, il se consacrait maintenant à la guerre contre la papauté [3].

[1] Voy. Benrath in *Herzogs Realenzykl*, IX[3], p. 161, 831; *Studien und Kritiken*, LVIII, p. 14; Battistetta, *Il S. Offizio in Friuli*, Udine, 1895, p. 48. Comba, dans la *Riv. crist.*, III, p. 28, donne une liste de tous ceux qui furent accusés d'hérésie par l'Inquisition vénitienne, à partir de 1541; voy. aussi Campana, XVII, p. 152, 199, 216.

[2] « Valde gaudemus Deoque et nobis per nobilitates vestras complacitum esse videmus quod brachium et favorem vestrum nostro commissario ad extirpandas in vestra provincia Istriæ aereses *(sic)* sicut vobis erat dignum tribuistis. « Comme il y a beaucoup d'obstinés, il invite à en finir « sine ullius quidem personæ respectu ». *(Paulus III duci et senatui Venetiar.*, dat. Romæ ap. s. Marc., 1549, Junii 8. Original aux Arch. d'État à Venise, Bolle).

[3] Voy. Laemmer, *Mantisssa*, p. 205; Cantu, II, p. 116; Aschbach, *Kir-*

Paul III continuait à être gravement préoccupé des prédicateurs qui, sous un faux air catholique, propageaient en réalité les doctrines des novateurs. Dès 1541, il avait essayé de remédier à ce mal à Bologne et à Modène, en restreignant à une seule église les prédications, les jours de fête [1]. Le 30 mars 1543, il adressait une lettre aux ermites augustins, aux franciscains conventuels, aux chanoines réguliers de Latran et aux dominicains de la province lombarde et romaine pour qu'ils prissent des mesures dans leurs chapitres généraux en vue d'extirper les erreurs luthériennes qui se propageaient chaque jour de plus en plus en Italie [2]. L'année suivante, il exhortait les bénédictins du mont Cassin à veiller avec un soin particulier à ce qu'il ne se glisse parmi leurs prédicateurs et leurs confesseurs personne dont la doctrine ne soit pure; l'autorisation accordée auparavant de lire les livres luthériens fut retirée à toute la congrégation [3].

Malgré toutes ces mesures de précaution, le Pape ne put éviter que, dans les endroits les plus différents de l'État de l'Église et même à Rome, se montrassent des traces de l'hérésie luthérienne [4]. Il n'y a pas lieu d'être surpris qu'en face d'un pareil danger, on ait procédé en plusieurs endroits avec un excès de zèle. Paul III ne les approuvait cependant guère, comme le montre une ordonnance du

chenlex., IV, p. 1119; COMBA, *I nostri Protestanti*, II; FERRARI dans *Arch. stor. Ital.*, 1885 et dans les *Studi storici*, Padova, 1892; *Arch. stor. p. Trieste*, II, p. IV; BENRATH, *Venedig*, p. 119; *Giorn. d. lett. Ital.*, XXIV, p. 290, 453; CAMPANA, XVII, p. 171, 257; voy. TACCHI VENTURI, I, p. 525; HUBERT, *Vergerios publizistische Taetigkeit*, Goettingen, 1893. Le *Iahrb. für Gesch. des Protest. in OEsterreich*, XV, p. 117, traite Vergerio d'ambitieux et de pas sincère; voy. là-dessus DE LEVA, II, p. 409; FERRAI, *Studi*, p. 90.

[1] LANCELLOTTI, VII, p. 20.

[2] Voy. FONTANA, *Docum.*, p. 390, 397, 401, 483, 404, 409.

[3] *Ibid.*, p. 394, 396.

[4] *Ibid.*, p. 400, 403; TACCHI VENTURI, I, p. 320, 343, 345, 411; BATTISTELLA, p. 4, 26, 96, 119, 132. Sur les luthériens à Faënza, voy. TACCHI VENTURI, I, p. 523, et la *facultas absolvendi*, exposée par le président du Concile, M. Cervini, donnée à Bologne 11 mai 1548. *Concilio di Trento*, p. 40, 50 (Archives secrètes papales).

26 mars 1547 au cardinal Hercule Gonzague, protecteur des chanoines de Latran, et dans laquelle il conseillait d'éviter les excès de zèle dans la recherche des hérésies, ce qui pouvait amener de la discorde chez les membres de la congrégation [1].

Ce fut vraisemblablement avec l'assentiment de Paul III, que le nonce vénitien Giovanni della Casa publia en langue italienne un index des livres défendus [2]. Les protestants italiens se vengèrent du pape Farnèse par une « lettre ouverte » remplie des plus violentes attaques personnelles et qui concluait en invitant les princes à détrôner « l'Indigne ». Cet écrit calomnieux et partiellement obscène fut attribué par les contemporains à Vergerio ou à Ochino, sans preuves cependant.

II

C'est un grandiose moment dans l'histoire des papes que celui où, se trouvant aux prises avec les troubles ecclésiastiques de l'Europe, ils ne laissaient pas cependant que de s'occuper avec grande sollicitude de la propagation du christianisme dans les autres contrées de la terre [4]. Comme ses

[1] Bref du 26 mars 1547 (*Min. brev. Arm.*, p. 41, f° 38, n° 175. Archives secrètes papales). Sur l'intervention du cardinal Gonzague contre les hérétiques, à Mantoue, voy. Davari dans *Arch. stor. Lomb.*, XI, p. 556; Luzco, *Vit. Colonna*, p. 43.

[2] Reusch, *Index*, I, p. 204; Hilgers, p. 6; voy. aussi Campana, XVII, p. 272.

[3] Outre Cantu (t. II, p. 61), voir en particulier Benrath dans *Riv. crist.*, II, p. 258, où il est également démontré que cette obscène pasquinade est parente de la malpropre et écœurante *Epistola de morte Pauli III P. M. deque iis quæ ei post mortem eius acciderunt, a. 1549 mense Decemb. in lucem edita* (en allemand, il y eut aussi une lettre de faire-part de la mort de Paul III, etc.). Les accusations d'incrédulité et d'extrême immoralité qui y sont faites contre Paul III sont visiblement fausses (voy. Ersch-Gruber, XIV, p. 43).

[4] On ne peut entrer ici, pour des raisons assez compréhensibles, dans les particularités de l'histoire des missions, pour lesquelles les bullaires et les historiens de chaque Ordre nous offrent de riches materiaux. Ce champ nous a malheureusement fait entièrement défaut bien souvent; une histoire des

prédécesseurs, Paul III a rempli loyalement son devoir à cet égard et déployé toute sa sollicitude de pasteur pour les missions en Afrique, en Amérique et en Asie.

Les ordres mendiants, qui se consacraient tout spécialement à la propagation de la foi et qui travaillaient sous Paul III dans le domaine des missions, si prodigieusement élargies par les nouvelles découvertes, avec un zèle inépuisable et le plus grand esprit de sacrifice, furent maintes fois soutenus par lui. Sous le pape Farnèse, l'ordre des Jésuites se vint joindre à eux, leur apportant un surcroît inestimable de force.

Paul III favorisa l'œuvre des missions de trois façons : en soutenant les missionnaires, en créant parmi eux la hiérarchie et enfin en intervenant de toute son influence près des souverains des pays que regardait la propagation du christianisme. On voit combien il y réussit par le fait qu'il s'adressa lui-même aux rois du Congo et de l'Éthiopie [1].

Dans la centrale Ouest-Afrique, au royaume du Congo, la dynastie avait adopté le christianisme. Le pape s'allia aussitôt avec le roi Alphonse, représentant alors cette dynastie [2]. Les dominicains, les franciscains et les augustins s'étaient particulièrement employés à la conversion des indigènes, qui étaient rattachés à l'évêché érigé le 3 novembre 1534 à S. Thome [3]. En 1548, les jésuites se joignirent à eux et dé-

missions, appuyée sur des sources suffisantes, est un des travaux les plus pressants qui se recommandent aux historiens catholiques.

[1] Une lettre du Pape à David rex Æthiopiæ, dat. 1540 oct. 4, est aux Min. brev. Arm. 41, XIX, n° 872 (Arch. sec. pap.). Paul III y recommande deux missionnaires envoyés par lui aux Indes. En 1546, le roi Jean III de Portugal écrivit à propos de Juan Bermudez, qui se faisait passer comme patriarche d'Éthiopie et demandait le patriarcat pour un membre de la Compagnie de Jésus (voy. *Ignat. Scr. I*, I, p. 428), ce qui n'était guère possible.

[2] Alfonso regi de Congo, dat. 17 mars 1735. Recommandation de l'évêché de S. Thome (*Min. brev. Arm.*, 41, 50, n° 110. Arch. secr. pap.). Une deuxième lettre, recommandant de continuer à favoriser la propagation du christianisme, dat. 5 mai 1535, dans Raynald, 1535, n° 39; voy. vicomte de Paiva-Manso, *Hist. do Congo*, Lisboa, 1877, p. 64; *Bull. patronat. Portug.*, I, p. 164.

[3] Voy. *Corp. dipl. Port.*, III, p. 140; *Bull. patronat. Portug.*, I, p. 153.

ployèrent aussitôt une vaste activité; les Pères ne demandaient pas une obole pour prix de leurs fatigues, ce qui agréait particulièrement aux nègres. Les plus belles perspectives paraissaient s'ouvrir. Le roi était dans les termes les plus amicaux avec Paul III; malheureusement, les Pères s'étant mis à prêcher contre les vices publics, il se fit un revirement très pernicieux au christianisme [1].

Les fils de saint Dominique et de saint François, ainsi que les augustins et des membres d'autres ordres, s'occupaient, sous Paul III, avec le plus grand dévouement et le plus héroïque esprit de sacrifice, à évangéliser les immenses territoires de l'Amérique. Rien n'effrayait ces nobles êtres. Un franciscain, Juan de Padilla, fut tué en 1542 par les sauvages; c'est le premier martyr de la foi dans l'Amérique du Nord [2].

Le succès qu'obtenaient dans l'Amérique du Centre et du Sud les anciens ordres était si grand que Paul III entreprit d'en régler la hiérarchie et s'efforça d'organiser la direction ecclésiastique des nombreux nouveaux convertis. Les actes consistoriaux signalent l'érection de nombreux évêchés nouveaux. D'après ces documents authentiques furent fondés : le 18 décembre 1534, Guatemala; le 21 juin 1535, Antequera; le 18 août 1536, Michoacan, ces deux derniers au Mexique; le 8 janvier 1537, Cuzco au Pérou; le 19 mars 1539, Ciudad Real (Chiapa de Los Españoles) dans le Guatemala; le 13 mai 1541, Ciudad de Los Reyes au Pérou; le 8 janvier 1546, Quito; le 22 août 1546, Papayan dans la Nouvelle-Grenade, au pied des Andes; le 1er juillet 1547, Rio de la Plata [3]. L'archevêque de Séville avait été jusque-là le métropolite des évêchés américains.

[1] Voy. Baesten, dans *Precis hist.*, XLI, Bruxelles, 1892, p. 544; XLII, p. 61, 107.

[2] Voy. Baudelier, *J. de Padilla* (*American cath. Quarterly Review*, 1890, July).

[3] Voy. *Acta consist.* dans Rainald, 1535, n° 59; 1536, n° 48; 1539, n° 36; 1546, n° 154, 157; 1547, n° 135; *Roem. Quartalschr.*, VI, p. 229; *Records of the Americ. catholic. Historical Society of Philadelphia*, X (1899). D'après Gams, il faut encore ajouter Lima (1539), Paraguay (1547) et Guadalaxara (1548).

Avec son assentiment et celui de l'empereur, cette fonction lui fut retirée le 11 février 1546 et une nouvelle organisation conforme aux nouveaux besoins fut créée. Les évêchés de Mexico et de Lima, ainsi que celui de S. Domingo, furent érigés en archevêchés et en églises métropolitaines[1]. Le premier évêque et archevêque de Mexico, Juan de Zumarraga, de l'ordre des franciscains, put proclamer que les frères de son ordre avaient converti un million de païens[2]. Ferdinand Nino, archevêque de Grenade en Espagne, reçut le titre de patriarche des Indes occidentales, après la mort du cardinal Gabriel Merino, le 8 octobre 1546[3].

La même année, la Compagnie de Jésus fut invitée à venir en Amérique par un ancien ami de son fondateur qui vivait à Mexico; cependant ils n'en eurent pas tout de suite les moyens[4]; ce ne fut qu'en 1549 que les premiers jésuites abordèrent sur le sol du Nouveau Monde où ils devaient faire de si grandes choses. Six Pères accompagnaient la flotte portugaise qui allait au Brésil. Dans le voisinage de Villa Vieja prit naissance une nouvelle ville, qui fut nommée dans la suite San Salvador ou Bahia. Pendant que soldats et colons étaient chargés de bâtir des maisons, les missionnaires élevaient une église, apprenaient la langue du pays, ouvraient une école populaire pour les Indiens et se donnaient une peine inouïe pour faire renoncer ses sauvages indigènes à leur vie de vagabondage et de cannibalisme. A la Pentecôte de 1549, les cent premiers purent être baptisés, six à sept cents autres étaient instruits[5].

Aux Indes orientales, le christianisme aussi avait été

[1] Voy. Raynald, 1546, n° 156; Panommis dans *Platina*, *Vitæ pontif.* *Colonnæ Agripp.*, 1626, p. 382; Gams, p. 148, 153, 156; *Records*, p. 14.

[2] Icazbalceta, *Juan de Zumarraga*, Mexico, 1881.

[3] *Acta consist.* dans *Records*, p. 13.

[4] Voy. Araoz à Ignace, 24 avril 1527 (*Epist. mixtæ*, I, p. 360).

[5] Nobrega à Simon Rodriguez, dat. S. Salvador, 1549, et au docteur Novarro, dat. *ibid.* 10 août 1549 (*Materiaes e Achêgas para a Historia e Geographia do Brasil*, publicados por ordem do Ministerio da Hazienda II, Rio de Janeiro, 1886, p. 48, 65-66; Polancus, *Chronicon*, I, nos 493-497; Orlandinus, l. 9, n° 85-101; Simao de Vasconcellos S. J. († 1671), *Cronica da Companhia de Jesu do Estado do Brasil*, I², Lisboa, 1865, p. 31-37.

amené par la colonisation portugaise. Franciscains et dominicains y annonçaient l'Évangile; le centre de la chrétienté ainsi que des possessions portugaises était la ville maritime de Goa, située sur la côte ouest de l'Inde antérieure Ce que Clément VII avait déjà projeté, Paul III l'exécuta : le 3 novembre 1534, il érigea Goa en évêché, qui devait embrasser les énormes territoires s'étendant du cap de Bonne-Espérance à la frontière de la Chine. A cette occasion, le Pape confirma expressément le droit de patronage accordé par ses prédécesseurs à la couronne portugaise pour ses colonies, en y joignant ce diocèse gigantesque qui fut soumis à Funchal, érigé en archevêché. En échange de ce patronat, le roi de Portugal prit l'engagement de soutenir la cathédrale de Goa et les instituts ecclésiastiques de ce diocèse, d'ériger et de doter partout, suivant les besoins, des églises et des chapelles, d'avoir soin enfin qu'aucun endroit ne manquât de pasteur [1].

Les affaires ecclésiastiques à Goa, ainsi que la propagation du christianisme dans les possessions portugaises, eurent à souffrir extraordinairement de la profonde immoralité d'une grande partie des agents coloniaux portugais. Ces faux chrétiens auraient eu besoin de conversion autant que les païens. Il fallait un homme extraordinaire pour y remédier. Cet homme, Paul III l'envoya au printemps de 1540 dans la personne de François Xavier. Avec lui commence une nouvelle époque pour la civilisation orientale. Dans le court espace de six années, cet homme, poussé par une activité toute divine, réussit à organiser dans les Indes et partout où le Portugal avait établi sa souveraineté, le champ de ces missions avec tant de bonheur que cela pouvait devenir le point de départ d'une action embrassant toute l'Asie orientale [2].

[1] *Corp. dipl. Port.*, III, p. 151; Müllbauer, *Gesch. der Kathol. Missionen in Ostindien*, München, 1851, p. 51; voy. aussi Contzen, *Goa im Wandel der Iahrhunderte*, Berlin, 1902. La bulle du 8 juillet 1539 dans *Bull. patronat. Portug.*, I, p. 170.

[2] Opinion de Dahlmann (*Indische Fahrten*, I, Freiburg, 1908, p. 399.

Non seulement les missions, mais la civilisation tout entière, sont grandement redevables à Paul III de ce qu'il s'est prononcé résolument comme le protecteur de la liberté des Indiens en Amérique. Depuis longtemps, les dominicains, ayant à leur tête l'ardent Bartolome de Las Casas, nommé par Paul III, le 19 décembre 1543, évêque de Chiapa[1], menaient campagne avec la plus grande intrépidité et les plus généreux sacrifices contre le joug, dur autant que cruel, sous lequel les conquérants espagnols avaient courbé les infortunés habitants d'Amérique[2]. L'évêque de Tlaskala fit parvenir ses plaintes aux oreilles de Paul III, qui se résolut à une initiative énergique; deux ordonnances pontificales justement célèbres méritent d'être signalées ici. La première, du 29 mai 1537, est adressée au cardinal-archevêque de Tolède, Juan de Tavera; le Pape y rappelle avec reconnaissance que Charles-Quint a interdit par une loi générale de réduire en esclavage les Indiens de l'Ouest et du Sud. Là-dessus, il prend lui-même sous sa protection leur liberté et leurs biens, même s'ils sont encore en dehors de l'Église : « Ils ne doivent pas être réduits en esclavage, mais au contraire être amenés à la vie éternelle par l'enseignement et le bon exemple. » Enfin Paul III donne au cardinal les pleins pouvoirs les plus étendus pour la protection des Indiens. Il faut qu'il soit interdit à qui que ce soit d'infliger de quelque manière que ce soit l'esclavage aux Indiens ou de les dépouiller de leurs propriétés, et cela sous peine d'excommunication ne pouvant être levée que par le Pape, sauf en danger de mort et après satisfaction préalable. Comme conclusion, le cardinal avait plein pouvoir de prendre contre les réfractaires toutes les mesures utiles et nécessaires conseillées par la prudence, l'équité et la religion[3].

[1] *Acta consist.* dans *Records*, p. 9.

[2] V. Baumstark, *B. de las Casas*, Freiburg, 1879; Haebler, t. I, p. 382; Walz, *B. de las Casas*, Bonn, 1905.

[3] Voy. Margraf, p. 82, 85, 218. La minute de la lettre (Arm. 41, VI, n° 125, Arch. secr. pap.) contient quelques variantes et porte comme date le 28 mai.

Le deuxième document, daté du 2 juin de la même année, est une bulle adressée à toute la chrétienté interdisant la mise en esclavage de tous les Indiens, même de ceux dont les pays n'étaient pas encore découverts. Le Pape met la cognée à la racine du mal, en combattant le prétexte invoqué par les esclavagistes et qui consistait à dire que les Indiens étaient soi-disant inaptes à embrasser le christianisme, il explique en termes magnifiques sa condamnation de l'esclavage, en invoquant la mission de l'Église qui est de propager la foi chrétienne dans le monde entier. Partant du texte de l'Évangile : « Allez et enseignez toutes les nations », il en déduit le droit et le devoir de rendre accessible aux Indiens la vérité chrétienne. Qu'ils soient libres, même s'ils ne sont pas encore convertis; personne ne doit les réduire en esclavage [1]. Cette décision, en établissant une règle fixe, mettait fin aux incertitudes; néanmoins, il fallut longtemps encore avant qu'un résultat sérieux fût atteint; le Pape ne pouvait en une seule fois, même à Rome, venir à bout de l'esclavage; malgré tous ses efforts, on continua en Italie à garder la même opinion relativement aux infidèles faits prisonniers [2].

Il faut encore mettre au compte de l'activité ecclésiastique de Paul III, sa sollicitude pour les Arméniens [3], ses

[1] Voy. WADDING, XVI, p. 417; MARGRAF, p. 86, 219. Au même sujet se rapporte le bref à Charles V, du 29 juin 1547, qui prescrivait, pour les Indiens, qu'on retenait en esclavage sous prétexte qu'ils étaient encore païens : « Quod omnes personæ eccl[ae] seculares et regulares possint sine conscientiæ scrupulo officialibus Imperatoris denuntiare iniurias illatas Indis, etiamsi ex eo mors subsequatur, non autem revelatas in confessionibus, dummodo non procedatur per viam accusationis. » On y lit encore : « Attendentes Indos ipsos licet extra ecclesiæ gremium existant, tamen fidei et salutis æternæ capaces esse et propterea non severitate et laboribus perdendos, sed prædicationibus et blandis operibus ad vitam æternam invitandos et alliciendos. » *Min. brev. Arm.* 41, 39, n° 554 (Arch. sec. pap.).

[2] Voy. G. GIORGI, *Paolo III e la schiavitù in Roma nel sec. XVI*, Roma, 1879; BERTOLOTTI, *La schiavitù in Roma*, Roma, 1887, p. 4; RODOCANACHI, *Institut.*, p. 257; voy. notamment les dissertations de BRANDI, *Il papato e la schiavitù*, Roma, 1903, p. 21, où le *Bando sopra al tener de li schiavi et schiave in Roma* du 12 janvier 1549 est expliqué par les découvertes récentes faites aux archives.

[3] Voy. RAYNALD, 1546, n° 157; *Acta consist.* du 21 août 1549. *Arch. consist. du Vatican.*

rapports avec les Maronites qu'il affermit par tous les moyens dans la foi catholique [1], son intervention conciliante dans les luttes entre latins et grecs [2]. Il ne se fit pas de canonisation sous Paul III, encore qu'il en eût préparé plusieurs [3] et qu'il eût autorisé le culte public de l'ermite sicilien Guglielmo [4]. Le Pape, qui eut souvent l'occasion d'intervenir pour la défense de la liberté ecclésiastique [5], refusa constamment aussi, malgré l'insistance du roi Henri II, d'étendre le concordat à la Bretagne et à la Provence [6]. Paul III fit les préparatifs nécessaires pour le jubilé universel [7], mais il ne lui fut pas donné de le célébrer.

[1] C'avait déjà été le but du bref Petro patr. Maronit. in Syria, dat. de Pérouse 13 septembre 1535 (*Min. brev. Arm.* 42, LII, n° 229. Arch. secr. pap.). Sur les relations en 1542 et l'envoi d'un visiteur apostolique, voir, outre les brefs publiés dans la *Tüb. Theol. Quartalschrift*, 1884, p. 49 : 1° la lettre de Pietro, patriarche de Maroniti du 7 février 1542, dans laquelle il prie le pape d'envoyer un visiteur (*Lett. d. princ. XIII*, p. 157; 2° Io. Abdelmem, gouverneur de Monte Libanon, recommande, le 14 février 1542, le porteur de la lettre : frate Felice de Venetia, proc. d. guardiano di Monte Libanon, et demande la bénédiction du Pape (*ibid.*, p. 160); 3° Instruction pour le visiteur, du 20 novembre 1542 (voy. supplément n° 59). Arch. secr. pap.

[2] Voy. Le Bret, *Magaz.*, II, p. 894; *Hist. Zeitschr*, VIII, p. 28. Un bref au nonce de Venise du 22 juin 1549, en faveur des Grecs à Venise, est aux *Min. brev. Arm.* 41, 45, n° 360 (Arch. secr. pap.).

[3] 1539, *Consistoire de canonizat. b. Hiacynthi* (voy. Korzeniowski, p. 96). Bref aux card. Tolet. et Salamant. et episc. Basneoreg, in civitatem Salam. commorantib. dat. 1542 (enquêtes sur la vie et les miracles de Io. de Sahagim, ord. eremit. s. Aug.). *Min. brev. Arm.* 41, 25, n° 718. (Arch. sec. pap.)

[4] Novaes, VII, p. 60; *ibid.*, p. 58, sur l'approbation de l'Ufficio proprio della sposalizio della Verg. Maria.

[5] Nombreux exemples dans les *Min. brev.* des Archives secrètes papales sur Venise, voy. Campana, p. 533. Paul III étendit en 1536 la bulle *In cœna Domini* (*Bull.*, VI, p. 218) à un grand nombre de cas (voy. Hausmann, *Paepstl. Reservatfaelle*, Regensburg, 1868, p. 93; Hilgers, *Bücherverbote in Papstbriefen*, Freiburg, 1907, p. 18).

[6] Voy. Druffel, *Beitraege*, I, p. 107, 112, 192. Charles V obtint par contre une semblable concession (voy. Philipps-Vering, *Kirchenrecht*, VIII, p. 1, 201). Sur la rupture du mariage forcé de Jeanne d'Albret, voy. Richard, dans les *Annales de Saint-Louis*, VIII, p. 197.

[7] Voy. *Acta consist.* du 25 octobre 1549 (Arch. consist. du Vatican) et rapport de U. Strozzi du 26 octobre 1549 (Arch. Gonzague à Mantoue); Ciaconius, III, p. 538, 550; Thurston, *The Holy Year of Jubilee*, London, 1900, p. 52.

CHAPITRE VIII

PAUL III, MÉCÈNE DES SCIENCES ET DES ARTS

I

Alexandre Farnèse, dont la formation s'était faite à une époque où la littérature et l'art étaient à leur maximum d'intensité, s'était montré, pendant les longues années de son cardinalat, un fervent ami des humanistes, des érudits et des artistes. Le plus grand poète du Cinquecento, l'Arioste, put, en des vers célèbres, magnifier le cercle littéraire que le cardinal rassemblait alors autour de lui[1].

La fine éducation d'humaniste qu'avait reçue Alexandre Farnèse, dont Pomponio Leto, entre autres, avait été le professeur, rendait ce prince de l'Église, qui parlait le grec couramment[2], qui volontiers émaillait ses discours de sentences classiques et qui possédait aussi de vastes connaissances dans toutes les branches du savoir[3], apte à apprécier et à sentir profondément les œuvres les plus diverses des humanistes et des érudits[4]. Si le cardinal eût été élu Pape,

[1]
Ecco Alessandro, il mio signor Farnese :
O dotta compagnia, che seco mena!
Fedro, Capella, Porzio, il Bolognese
Filippo, il Volterrano, il Maddalena,
Blosio, Pierio, il Vida Cremonese,
D'alta facondia inessicabil vena,
E Lascari, e Musuro e Navagero,
E Andrea Marone e l' Monaco Severo.
(*Orlando*, 46, 13.)

[2] Voy. Amaseus, p. 48.

[3] Notamment en mathématiques (voy. Panvinius, *Vita Pauli III*).

[4] Sur la bibliothèque privée constituée par Paul III, cardinal, voy. Rocca, *Bibl. Vatic. Romæ*, 1591, p. 398; elle passa plus tard au cardinal A. Farnèse (voy. *Cod. Vat.* 6946, 169[b] de la Bibl. Vaticane). D'après Amaseus

après la mort de Jules II, il aurait encouragé la littérature et les sciences d'une autre façon que Léon X, en qui se trahissait trop souvent le dilettante. Lorsque Farnèse, par son élévation à la papauté, se trouva enfin en situation d'exercer un vaste mécénat, une révolution profonde s'était déjà accomplie dans tous les sens.

Le beau temps de la Renaissance était passé. A Rome, la malheureuse année 1527 avait porté un coup si terrible aux études, que tout était à créer de nouveau. De plus, l'atmosphère intellectuelle avait déjà subi des changements essentiels. L'impression du sac de Rome avait été si profonde, qu'il ne fallait plus penser à un entier renouvellement de l'ancienne ardeur esthétique [1]. Le grand schisme protestant, qui dure encore, et dont ni Léon X ni Clément VII n'avaient compris toute la portée, ramena de plus en plus impérieusement l'attention sur les devoirs ecclésiastiques, si bien que les préoccupations purement littéraires durent leur céder le pas et même prendre une tout autre orientation. Sans vouloir nier le moins du monde les grandes conquêtes de la Renaissance, les circonstances étaient assez graves pour qu'on eût conscience de la nécessité de rompre avec les tendances anti-ecclésiastiques et avec les mécénats qui ne favorisaient que des besoins purement esthétiques. Cependant, avec un Pape grandi dans le groupe des humanistes, il ne fallait pas s'attendre à des changements trop brusques. La transition entre le siècle artistique de Léon X et une époque mue plutôt par des intérêts ecclésiastiques et théologiques ne pouvait s'opérer que par degrés [2].

Le double caractère qui marque tout le pontificat de Paul III se retrouve dans son mécénat littéraire. Rien n'éclaire mieux ce contraste que de voir en même temps occuper les plus hautes fonctions ecclésiastiques et exercer une grande influence des personnalités aussi distinctes de

(p. 17), A. Farnèse avait coutume de mettre des notes aux marges de ses livres (voy. Ciaconius, III, p. 553).

[1] Voy. plus haut.

[2] Voy. Reumont, III, p. 2, 687.

tendances que Giovanni della Casa et Filippo Archinto, le premier montrant dans sa vie et dans la plupart de ses écrits[1] autant de frivolité que d'amoralité, le second, très grave et très digne, auteur d'une œuvre sur la foi et les sacrements qu'il dédia à Paul III[2].

Le gros obstacle pour le développement d'un large mécénat venait non seulement de ce que Paul III, pendant tout son règne, eut à résoudre des questions ecclésiastiques et politiques de la plus haute importance, mais encore qu'il se trouva en face de difficultés financières aussi bien au début de son pontificat que plus tard[3]. Enfin, le Pape était très économe[4]. Il en résulta que son bon vouloir pour les érudits et les humanistes[5] fut beaucoup plus limité[6] que ceux-ci ne s'y étaient attendus[7].

Un des premiers devoirs que le pape Farnèse, avec son grand sens pratique, se proposa, fut la restauration de l'Université romaine, complètement ruinée par le sac. D'abord, il fallut réparer les bâtiments, doter l'Institut de revenus et y appeler des professeurs capables[8]. Peu de semaines après son élection, Paul III fit inviter le célèbre médecin Girolamo Accoramboni à venir à Rome pour y en-

[1] Giov. della Casa, au service de Paul III depuis 1537, devint, en avril 1544, archevêque de Bénévent, en août, nonce à Venise; voy. TIRABOSCHI, VII, p. 3, 18; GARAMPI, p. 266, et surtout CAMPANA dans les *Studi storici*, XVI, p. 1, 248, 349; XVII, p. 145; voy. aussi la bibliographie fournie par FLAMINI (p. 566) et JANSSEN-PASTOR, V[10], p. 368. Casa ne devint prêtre que le 21 juillet 1547 (voy. REZZI, *Lett. di Gior. d. Casa*, Imola, 1824, p. 33).

[2] De fide et sacramentis. Romæ, 1545 (voy. MAZZUCHELLI, I, p. 2, 956). Archinto devint, en 1539, évêque de Borgo S. Sepulcro, qu'il échangea avec Saluces en 1546. Il fut vicaire général de Paul III et, plus tard, vice-camerlingue (LANCIANI, II, p. 98).

[3] Voy. CAMPANA, XVI, p. 266. Le Concile coûta à Paul III 50 000 à 60 000 ducats par an (voy. *Nuntiaturberichte*, IX, p. 347, a. 1).

[4] Voy. plus haut.

[5] Voy. le bref à P. Bembo du 6 novembre 1534. *Min. brev. Arm.* 49. 49, n° 24 (Arch. sec. pap.).

[6] C'est-à-dire après le panégyrique de Lodovico Senso (QUIRINI, *Epist. Poli*, II, p. 66), auquel TIRABOSCHI (VII, p. 1, 19) et RENAZZI (II, p. 115) se sont trop promptement attachés.

[7] Voy. la lettre de Bembo dans ses *Opere*, IV, p. 232.

[8] Voy. RENAZZI, II, p. 95; MARINI, *Archiatri*, I, p. 383; t. II, p. 286.

seigner, car, déclarait le Pape, son devoir aussi bien que son amour pour sa patrie, l'obligeait à se préoccuper du relèvement de l'Université [1]. Pareil appel fut également adressé à l'illustre philosophe Agostino Nifo, qui avait déjà enseigné à Rome sous Léon X [2]. Il ne réussit cependant pas plus auprès de lui qu'il ne fit plus tard près de Guglielmo Sirleto, comme professeur de grec. Malgré cela, dès l'automne de 1536, Paul III avait rendu un grand essor au savoir. Le cardinal Alexandre Farnèse fut nommé protecteur de l'Université, dont le rectorat fut confié au protonotaire Camillo Peruschi. De l'Université dépendaient aussi les écoles de grammaire, que le Sénat romain avait créées dans chaque quartier de la ville [3].

On peut se rendre compte du succès des efforts du Pape par les listes de professeurs qui ont été conservées pour les années 1535, 1539, 1542 et 1548 [4]. On y voit que dans les susdites années, enseignèrent 18, 24, 20 et 29 professeurs. Le nombre des théologiens et philosophes, qui ne s'élevait qu'à sept en 1539, fut doublé en 1548; le nombre des autres professeurs subit de moindres variations, par contre on est surpris des changements de noms [5]. Les appointements étaient extrêmement inégaux : ils variaient entre trente et huit cent cinquante florins d'or; les mieux payés étaient en général les professeurs de médecine et de rhétorique; ceux qui l'étaient le moins étaient les théologiens et les philosophes, ce qui s'explique par ce fait qu'ils appartenaient la plupart à des ordres religieux : on y compte, outre des dominicains, des carmes, des ermites augustins et des servites. De novembre 1537 à mai 1539, les célèbres jésuites

[1] Bref du 2 novembre 1534 dans Marini, II, p. 279.

[2] *Ibid.*, I, p. 289; II, p. 284; voy. Marini, *Lettera al ch. Mons. Muti Papazurri già Casali*, Roma, 1797, p. 120.

[3] V. Renazzi, II, p. 96, 113; sur Peruschi, voy. encore Nolhac, *Bibl. de F. Orsini*, p. 173; sur les nombreux professeurs en 1536, voy. Fichard, *Italia*, p. 55.

[3] Publié par Renazzi (II, p. 245-288). Le plus ancien par Tacchi Venturi dans *Arch. Rom.*, XXIV, p. 264.

[5] Voy. Tacchi Venturi, p. 261-262.

Diego Laynez et Peter Faber enseignèrent la théologie à l'Université de Rome [1].

Parmi les professeurs de médecine, le plus connu était le chirurgien Alfonso Ferri, de Naples, engagé depuis 1535 et à qui Paul III fit faire un cours d'anatomie. Le médecin Paolo Belmesseri s'essaya en outre dans la poésie latine et dédia au Pape une de ses œuvres. Parmi les praticiens de la médecine, on lit aussi dans la liste de 1539 le nom d'un Juif appelé Jacob : c'était vraisemblablement le cas de Diego Mantino, le médecin espagnol de Paul III, célèbre par sa science [3].

La réthorique fut enseignée, entre autres, par les humanistes Battista Pio et Leonardo de Barletta. Le premier, qui jouissait d'une grande réputation, atteignit l'âge de quatre-vingt-quatre ans [3]. Paul III appela le non moins célèbre Romolo Amaseo. Celui-ci, loué par les contemporains comme un second Cicéron, obtint le traitement annuel extraordinairement considérable de 1 413 florins d'or. En dehors de son cours, Amaseo devait aussi former aux belles-lettres les jeunes cardinaux-neveux Alexandre Farnèse et Guido Ascanio Sforza [4]. Il resta désormais attaché à la personne d'Alexandre Farnèse, qu'il accompagna en 1546 dans sa légation à la guerre contre la ligue de Smalkalde en Allemagne [5]. Outre Amaseo, Paul III plaça près du cardinal Alexandre deux autres savants : le philosophe Antonio Bernardi et le Romain Bernardino Maffei [6].

[1] Voy. TACCHI VENTURI, p. 262.

[2] Voy. RENAZZI, II, p. 107; RIEGER-VOGELSTEIN, II, p. 95; sur *P. Belmesseri*, voy. MARINI, I, p. 376; FLAMINI, *Studi*, p. 334; *Giorn. d. lett. Ital.*, XI, p. 378; COSTA, *P. Belmesseri*, Torino, 1887.

[3] Son épitaphe dans FORCELLA, II, p. 394.

[4] Voy. le bref au gouverneur de Bologne, où Amaseo enseigna, du 14 février 1535. *Min. brev. Arm.* 40, 50, nº 453 (Arch. sec. pap.).

[5] Voy. AMASAEUS, p. 20, 70; MAZZUCHELLI, II, p. 1, 583; RENAZZI, II, p. 112, 248. Les indications données ici sont revues par RONCHINI, qui a publié dans les *Atti Mod.*, VI, p. 275, des documents tirés des archives de Parme concernant l'appel d'Amaseo à Rome. Sur Amaseo, voir aussi NOLHAC, *Orsini*, p. 134.

[6] Voy. *Atti Mod.*, V, p. 311.

Le soin que Paul III montra pour l'éducation de ses autres neveux prouve quel prix il attachait à l'instruction. Le sauvage Pier Luigi Farnèse lui-même, dont le poète Baldassare Molossi avait conduit l'éducation [1], fit lui-même du mécénat [2]. Pour l'éducation de son neveu Ranuccio, Paul III appela à Rome, en 1540, l'humaniste Francesco Florido Sabino; plus tard, il confia encore à ce savant, que distinguait un grand amour de la vérité, l'éducation de Orazio Farnèse [3]. Il désigna comme compagnon de Ranuccio à l'Université de Padoue le distingué Lodovico Ceccadelli, qui devint plus tard secrétaire des légats du concile et, après l'élévation de Ranuccio au cardinalat, son représentant dans la légation de la Marche [4].

Alexandre, aussi bien que Ranuccio Farnèse, répondirent brillamment aux espérances que le Pape avait mises dans leur formation scientifique : tous deux se montrèrent d'infatigables protecteurs des lettrés, en sorte qu'ils semblent avoir mérité pleinement les éloges que les contemporains leur décernèrent à ce point de vue [5]. Le mécénat de Ranuccio Farnèse s'exerça dans une époque ultérieure, mais celui d'Alexandre appartient en partie au pontificat de Paul III. Dans la demeure princière d'Alexandre qui, en qualité de vice-chancelier, résidait alors à la chancellerie, affluèrent les lettrés. C'est là que Vasari fut invité à composer son œuvre sur les artistes célèbres [6]. Des littérateurs des écoles les plus opposées furent liés d'étroite amitié avec le neveu et eurent à se louer de sa générosité : on y vit à côté du poète oublié Francesco Maria Molza [7], le pieux

[1] Affo, *Vita di B. Molossi*, Parma, 1779, p. 12.

[2] Outre Poggiali, *Storia di Piacenza*, IX, p. 185, et Affo *(passim)*, voy. l'intéressant document publié par Ronchini dans les *Atti Mod.*, IV, p. 186.

[3] Voy. *Atti Mod.*, V, p. 385; *Giorn. d. lett. Ital.*, VIII, p. 337.

[4] Voy. Mazzuchelli, II, p. 2, 577.

[5] Voy. *Petri Victorii epist.*, p. 1, 2, f. 42; Tiraboschi, VII, p. 1, 20; voy. aussi Clausse, *les Farnèse*, p. 177.

[6] Voy. Kallab, p. 145.

[7] Voy. Serassi, *Poesie di Molza*, Milano, 1808, p. 82; voy. Budik, II, p. 57, 91.

Marcantonio Flaminio [1]. Si l'on songe que le dernier reçut, en présent du cardinal, une propriété avec une magnifique villa, on comprendra que les poètes aient élevé aux nues ce protecteur [2]. Des lettrés, non seulement italiens mais étrangers, dédiaient dès lors leurs œuvres au libéral neveu : tel l'augustin Jean Hoff Meister pour son *Commentaire de l'Épître aux Corinthiens* [3]. Jove, Bembo, Fracastoro, Claudio Tolomei, Pier Vettori, Carlo Gualteruzzi [4] étaient en étroites relations avec Alexandre Farnèse. Deux secrétaires du cardinal, Bernardino Maffei et Marcello Cervini, obtinrent la pourpre. Plus tard, Annibal Caro entra aussi au service d'Alexandre Farnèse, après avoir été, de 1543 à 1547, secrétaire de Pier Luigi Farnèse. Il resta jusqu'à sa mort (21 novembre 1566) près du cardinal Alexandre. Les innombrables lettres qu'il écrivit pour Farnèse furent richement payées, et avec justice. Ses lettres, qui forment une source historique, nous le montrent comme un maître en langue tos-

[1] Voy. Costa dans *Giorn. d. lett. Ital*, X, p. 384; Cuccoli, *Flaminio*, p. 119, 169; voy. aussi Quirini, *Imago*, p. 6; Budik, II, p. 113. L'*In librum psalmorum brevis explanatio ad A. Farnes. card.* paru chez Alde, à Venise, en 1545.

[2] Voy. Ciaconius, III, p. 558, 569. Les autres membres de la maison Farnèse furent célébrés aussi par des poètes contemporains, telle notamment Vittoria Farnèse, qui épousa en 1547 le duc d'Urbin. Voy. Tarducci, *l'Atanagi da Cagli*, 1904, p. 51. Le *Cod. Urb.*, p. 742, contient l'« Epithalamium Guidob. Roberti et Vicoriæ Farnesiæ Urb. ducum par Ianus Vital. Panormit. civ. Rom ». Dans Cod. Vat. 9063 7^{b} de la Bibl. Vatic., une poésie « in Victoriæ Farnesiæ partum ».

[3] Voy. Paulus, *Hoffmeister*, p. 186. Une autre dédicace d'un étranger, en 1546, est mentionnée dans *Zeitsch. des westpreuss. Geschichtl. Vereins*, XLII, p. 85; voy. aussi Balbi, *Opera*, I, p. 229. En cherchant des cartes d'Amérique, certains collectionneurs ont attiré notre attention sur un ouvrage imprimé assez rare, dédié au cardinal A. Farnèse : *Compendium in sphaeram per Pierium Valerianum Bellunensem. Impressit Romæ Ant. Blades Platina Asulanus cum privilegio ne quis alius imprimat sub anathematis poena et pecuniaria mulcta ut in brevi apost. continetur 1537. Mense Apr.*

[4] Voy. Marmitta, *Rime*, Parma, 1564, p. 120; Ronchini, Jacopo Marmitta, *Atti Mod.*, I, p. 150, avec documents tirés des archives de Parme. Il sera encore question dans les volumes suivants du cercle lettré d'A. Farnèse; voy. Reumont, III, p. 2, 549; Nolhac, *Orsini*, p. 13; *Lett. di B. Cappello*, Bologna, 1870, VII. Quelques lettres de Gualteruzzi sont imprimées (Pesaro, 1884).

cane; elles sont toujours adaptées au sujet, finement travaillées et, quoique parées de toutes les grâces italiennes et de toute l'élégance souhaitable, elles n'en restent pas moins simples et claires [1].

Plus encore que son neveu, Paul III a favorisé les écrivains de toute espèce. Le Pape qui, dans ses heures de loisir, se récréait à la poésie latine et grecque [2], n'était pourtant pas en situation de soutenir les innombrables érudits, littérateurs, poètes et poétaillons que les catastrophes survenues en Italie avaient privés de pain, ouvrit cependant un sûr asile à nombre de ces malheureux [3]. En général, les poètes étaient trop déchus depuis l'époque de Léon X [4] : la faveur allait surtout aux hommes de direction pratique, aux théologiens et canonistes qu'il paraissait plus urgent de soutenir dans la situation pénible où était l'Église, que les poètes; il en résulta que nombre de poètes tâchèrent de faire leur cour au Pape en traitant en vers des sujets théologiques [5]. Rien ne montre mieux la différence profonde des temps que les rapports de Paul III avec Marco Girolamo Vida, le favori du premier pape Medicis. Celui-ci avait jadis appartenu au cercle littéraire du cardinal Alexandre Farnèse : maintenant, tous deux s'occupaient dans leur correspondance de la répression des nouveautés religieuses qui avaient pénétré jusqu'à Albe, l'évêché de Vida [6].

[1] Voy. SEGHEZZI, *Vita del com. A. Caro* dans la première partie des *Lett. di A. Caro*, Padova, 1765; CANTALAMESSA CARBONI, *Ricerche sulla vita di A. Caro*, Ascoli, 1858; FLAMINI, p. 478. Sur l'*Epistolario de Caro*, voy. ANGELETTI dans la *Seccola Romana*, t. IV, 1886, n° 5. Sur Caro, en tant que secrétaire de Pier Luigi, voy. PICCO dans *Bollett. stor. Piacent.*, II, et *U. Antologia*, octobre 1907. Voy. aussi BERNETTI, *A. Caro*, Porto Civitanova, 1907; CIAN et STERZI dans *Le Marche*, VII, p. 2; SASSO, *A. Caro e Giov. Guidiccioni*, Fabriano, 1908.

[2] Voy. GYRALDUS, *De poet. nostrorum temp.*, éd. Wotke, Berlin, 1894, p. 73; RENAZZI, II, p. 93. D'après CIACONIUS (III, p. 553), Paul III aurait aussi composé quelques vers.

[3] Opinion de REUMONT (III, p. 2, 696).

[4] De là les plaintes de Molza (SADOLETI, *Opera*, II, p. 137).

[5] Un exemple dans CIACONIUS, III, p. 556.

[6] Voy. RONCHINI dans les *Atti Mod.*, IV, p. 75; NOVATI dans *Arch. stor. Lomb.*, XXV, p. 236, 270.

Parmi les poètes qui furent en rapport avec Paul III, il faut nommer : Angelo Colocci, qui succéda en 1537 à Favorino, évêque de Nocera [1]; Fabio Vigili de Spolète, employé à la Chancellerie et, à partir de 1540, évêque de sa ville natale [2]; Eurialo Morani d'Ascoli; le Pérugin Francesco Coppetta [3]; Rodolfo Aracintio [4]; Vincenzo Astemio de Venafro [5]; Astorre Baglioni, qui fut tout à la fois un sénateur romain et un vaillant guerrier [6]; Novidio Fracco [7]; Marcantonio Flaminio [8]; Angelo Perotti de Camerino [9]; Giangiorgio Trissino, l'auteur de l'épopée héroïque : *l'Italie délivrée des Goths* [10]; enfin Girolamo Borgia [11]. Ce dernier remercia en termes ampoulés le Pape de ses nombreuses marques de faveur, le loua de sa libéralité, de sa magnanimité et de son zèle pour l'architecture; ce poète adressa de même des vers enthousiastes [12] aux neveux et particulièrement au car-

[1] Voy. Ughelli, I, p. 1072.

[2] Voy. Marini, *Archiatri*, II, p. 287; Garampi, p. 259. F. Flavius, dans une lettre datée de Foligno, 27 novembre 1537, félicitait F. Vigili de sa nomination comme epistolar. magister du Pape. Le manuscrit est en la possession de Faloci-Pulignani, à Spolète.

[3] Sur ces deux derniers, voy. *Giorn. d. lett. Ital.*, XXXIX, p. 6 et supplément, III, p. 93.

[4] Mazzuchelli cite seulement de lui : Epithalamium virginei libri 3 Roma 1541, dédié à Marguerite Farnèse. Dans le *Cod. Vat.* 3608, j'ai trouvé : Aracynthi Elegia ad Paulum III et à ses parents; dans le même cod. f. 21ᵇ, un poème In obitum ill d Juliæ Pha, la sœur de Paul III. *Cod. Vat.* 3701 de la Bibl. Vatic. (exemplaire de dédicace avec miniatures) contient : Carmina anonymi in laudem Pauli III.

[5] Vincentii Franciscucci Abstemii (voy. Mazzuchelli, II, p. 3, 1182). De laudibus astrologiæ ad Paulum III, dat. postridie Id. Oct. 1541. *Cod. Vat.* 3687 de la Bibl. Vatic.

[6] Voy. Mazzuchelli, II, p. 1, 44.

[7] Auteur d'un ouvrage imité des *Fastes d'Ovide* et dédié à Paul III (voy. *Arch. d. Soc. Rom.*, IX, p. 466).

[8] Voy. Cuccoli, p. 112, 118.

[9] Son ode à Paul III dans *Cod. Vat.* 9063 7ᵇ-8ᵇ de la Bibl. Vatic.

[10] Voy. Morsolin, *Trissino*, p. 242, 277; voy. aussi la lettre de Trissino à Paul III, du 6 décembre 1543, publiée par Croce dans les *Scritti di Storia* (*Nozze Fedele de Fabritsii*, Napoli, 1908, p. 76).

[11] Mazzuchelli, II, p. 3, 1750.

[12] Voy. Hieronymi Borgii epigrammata dans *Cod. Barb. lat.* 1903. D'après ce manuscrit, a été imprimée une grande partie de ces poésies dans le recueil rare : *Carmina lyrica et heroica quæ extant D. Hieronymus Borgia ex fratre*

dinal Alexandre. Borgia, évêque de Massalubrese depuis 1544, s'essaya aussi comme historien et dédia à Paul III son ouvrage sur les guerres italiennes, plus remarquable au point de vue patriotique qu'au point de vue critique[1]. Paul III accorda à l'excellent poète polonais Clement Janitius la couronne de lauriers[2].

Les Académies[3] et la vogue durable de la satire sont un témoignage caractéristique de la vie littéraire de Rome à cette époque. Peu de familles de ce temps eurent autant à souffrir des railleries de Pasquin que les Farnèse. Paul III et les siens lui offrirent une riche matière[4]. Aussitôt après la nomination de Paul III, Pierre Arétin fit paraître, sous le titre de *Pasquino in colera*, un poème extrêmement venimeux contre le nouveau Pape[5]. Cela n'empêcha pas l'avide et génial satirique, dont la plume mettait pour ainsi dire toutes les illustrations de l'Italie en état de siège, d'adresser

pronepos ad gentilis sui memoriam restaurandam ex adversariis collegit et foras prodire iussit, Venetiis, 1666 (voy. MAZZUCHELLI, II, p. 3, 1750). Le poème *De incendio ad Avernum lacum prid. Kal. Octob. facto A° 1538 ad Paulum III P. carmen heroicum, Neapoli, s. a.* se trouve à la Biblioth. Casanat, à Rome (voy. *Bibl. Casanat. Catal.*, I, Romæ, 1761, p. 763).

[1] H. BORGIA, *Hist. de bellis ital.*, citée par MAZZUCHELLI d'après une bibliothèque privée, se trouve aussi parmi les manuscrits de la Bibliothèque Saint-Marc, à Venise. Borgia rapporte sur Alexandre VI des anecdotes tout à fait incroyables (voy. BROSCH, *Kirchenstaat*, I, p. 16). L'œuvre est citée comme Istoria de' suoi tempi lib. 20 dans le *Nuovo Dizionario istorico*, Napoli, 1791. Voy. la dédicace confuse dans la traduction italienne, dans les arte Farnes, 1ª (Arch. sec. pap.).

[2] Voy. C'WIKLINSKI, *Klemens Ianicki*, Krakow, 1893.

[3] Voy. RENAZZI, II, p. 128; FLAMINI, p. 100. Sur l'Académie vénitienne, voy. KRAUSSAUER, II, p. 2, 695.

[4] Voy. ABD-EL-KADR-SALZA dans *Giorn. d. lett. Ital.*, XLIII, p. 198. Outre le *Cod. Ottob.* 2817 mentionné ici, on peut encore utiliser : Ottob. 2811 : *Libro delle pasquille novi et vecchi ital. in verso incominciato 1544*, et 2812 : *Libri di pasquilli volg. ital. in prosa, 1544* (Bibl. Vat.). Sur les satires contre Paul III, voy. encore CANTU, t. II, p. 216; SCHADE, I, p. 44; II, p. 117; RANKE, *Zur Kritik neuerer Geschichtschreiber*, p. 28; *Giorn. d. lett. Ital.*, XXXIII, p. 44; CAPASSO, *Viaggio di d. Luigi*, p. 20; CAVAZZUTI, *Castelvetro*, p. 54. Rabelais s'exprime sur Paul III avec une ironie tranchante (voy. BAUMGARTNER, V, p. 254; *Rev. d'hist. dipl.*, XII, p. 217; XIV, p. 222, 224.

[5] Voy. LUZIO dans *Giorn. d. lett. ital.*, XIX, p. 102.

à ce même Paul III, qu'il avait si grièvement offensé, des lettres de flatteries à l'occasion de son départ pour le congrès de Nice et d'envoyer à cette assemblée un représentant qui fut fort honorablement reçu par Paul III, Charles-Quint et François Ier [1].

Comme il trouva ensuite qu'on ne l'avait pas assez honoré à Rome, il affecta de mépriser profondément la Curie [2]. En 1540, Arétin fit un nouveau sonnet contre Paul III, mais ne le publia cependant pas [3]; en 1543, il écrivit un violent libelle anonyme sur la cour romaine [4]. Plus tard, il offrit à Pier Luigi Farnèse la dédicace de sa tragédie *Orazia* pour 150 écus. Lorsqu'il eut l'argent, il fit, dans une lettre emphatique du 1er septembre 1546, la même offre au Pape, qu'il insulta ensuite grièvement dans une lettre à Cosimo. Il est inconcevable, qu'avec tout cela, Arétin pût croire qu'il obtiendrait la dignité de cardinal. En janvier 1547, il écrivit encore au Pape qui, cependant, ne lui accorda pas la faveur attendue [5].

Nicolo Franco rivalisait avec Arétin en écrits satiriques et en poèmes orduriers. D'abord ami, ensuite ennemi acharné d'Arétin, Franco dut quitter Venise en 1539. Il vint à Rome, prit un habit religieux et sut gagner ainsi la confiance du cardinal Morone. Lorsqu'on apprit que Franco, dans une série de sonnets satiriques, s'était permis des choses incroyables en fait d'obscénités et de railleries sacrilèges, le Pape ordonna son bannissement [6].

Il est étonnant que Paul III, qui s'intéressait à l'histoire [7], se soit si peu occupé de l'illustre Paolo Giovio, qui joua un

[1] Voy. *Lett. di Aretino*, I (1609), p. 67, 266; Luzio, *Pronostico*, p. 133.

[2] Voy. *Lett. di Aretino* (éd. 1539), f. 39; voy. Burckhardt, 1[10], p. 178.

[3] *Giorn. d. lett. Ital.*, XXIX, p. 255.

[4] Voy. *ibid.*, XXVI, p. 176.

[5] Voy. *Atti Mod.*, III, p. 86.

[6] Voy. Simiani, *N. Franco*, Torino, 1894, p. 34, 106. Sur les lettres de Franco, qui sont dans le Cod. Vat. 5642, voy. Sicardi dans *Giorn. d. lett. Ital.*, XXVI, p. 226.

[7] Voy. *Carte Strozz.*, I, p. 323.

grand rôle dans la société littéraire romaine [1]. Celui-ci, dans ses histoires, montra combien peu il connaissait son temps en exprimant l'espoir qu'avec le pape Farnèse, on verrait renaître l'âge d'or de Léon X. Sa désillusion fut grande. Malgré cela, Giovio séjourna encore de longues années à Rome, où il était le centre d'un cercle intellectuel; il abandonna, furieux, la ville éternelle, en 1548, lorsqu'il n'eut pas obtenu l'évêché de Côme devenu vacant [2].

Parmi les humanistes, il faut citer aussi l'illustre médecin et astronome de Vérone, Girolamo Fracastoro. Il dédia au Pape un ouvrage sur la médecine et un autre sur l'astronomie et fut nommé, en récompense, médecin du Concile de Trente [3]. En cette qualité, il joua un rôle important en mars 1547 à cette assemblée, à Bologne, ce qui lui valut de fréquentes et dures attaques [4], quoique Paul III et le cardinal Farnèse lui continuassent leur protection et leur amitié [5].

En dehors de l'astrologue Pomponio Gaurico [6], déjà cité,

[1] La dispensa pour lui permettre de composer les « Histoires », datée du 21 octobre 1537, est dans FONTANA, II, p. 469.

[2] Voy. CIAN dans *Giorn. d. lett. Ital.*, XVII, p. 337. Dans l'*Indice des Brevia Pauli III* de 1539 se trouve une lettre a l'archiepisc. Capuanus, dont la teneur est la suivante : comme le prieur et le couvent de l'abbaye bénédictine de La Cava retiennent P. Jovius, episc. Nucer. dans la juridiction de sa ville et de son diocèse et que, malgré la lettre de son protecteur, le cardinal Campegio, ils n'en démordent pas, ordre leur est donné de ne plus le retenir (Arch. sec. pap.). Jove chercha plus tard à se venger de Paul III (voy. CIAN dans *Arch. stor. Lomb.*, XVII [1890], p. 829).

[3] Voy. MARINI, I, p. 389; II, p. 290; BUDIK, II, p. 190; *Jahrb. des œsterr. Kaiserhauses*, V, p. 58; voy. G. ROSSI, *G. Fracastoro*, Pisa, 1893; E. BARBARANI, *G. Fracastoro*, Verona, 1897.

[4] Voy. la lettre non signée d'un ennemi des médecins dans les *Nuntiaturberichten*, IX, p. 657.

[5] Voy. RONCHINI dans les *Atti Mod.*, V, p. 194. Le médecin Ferd. Balamius dédia à Paul III l'œuvre : *Galenus de ossibus*, Paris, 1535 (voy. MARINI, I, p. 315; ROTH, *Vesalius*, p. 55). Le médecin de Paul III, Silvio Zeftiri, dédia à son maître un écrit très rare : *Sylvii | Zephiri | Ro. Philo | sophi et medici | Pontificii | de pu | tredine sive de | protrahenda | vità libel | lus. Ad Paulum III Pont. | Max. Principem | optimum. | Impressum Romæ in Campo Floræ in ædibus Antonii | Bladi Asulani mense Novembri | 1536.* 43 feuilles in-4°.

[6] Voy. plus haut.

le savant philosophe Ubaldini Bandinelli et le mathématicien Alfano Alfani jouirent de la faveur du Pape : le premier devint évêque de Montefiascone et Corneto en 1548, le dernier resta trente-sept ans à la tête de la trésorerie de Pérouse, sa ville natale [1]. Paul III appela à Rome le savant Gasparo Insoni, dans l'automne de 1537, pour la réforme du calendrier [2].

Le représentant le plus remarquable de l'érudition classique et surtout de la science de l'antiquité dans Rome à cette époque, Latino Giovenale Manetti, qui déjà sous Léon X avait fait preuve de son habileté diplomatique [3], fut souvent chargé de missions sous Paul III : en décembre 1534, il fut envoyé à Venise [4]; de 1535 à 1540, il fut envoyé au moins cinq fois en qualité de nonce près de François Ier [5]; en 1538, il fut chargé de visiter l'Écosse [6].

Manetti, qui était secrétaire particulier du Pape, obtint en octobre 1534 le poste lucratif de trésorier à Plaisance; le 8 novembre de cette même année, il fut nommé commissaire des antiquités romaines; plus tard, la monnaie papale lui fut confiée [7]. En 1536, il eut l'honneur de faire visiter les monuments à l'Empereur. Intimement lié d'amitié avec Sadolet et Bembo, Manetti s'acquit un grand mérite aux yeux des historiens, en faisant éditer ses lettres écrites au nom de Léon X, publication qui fut dédiée à Paul III, en vue de maintenir, dans la chancellerie apostolique, les traditions de bonne latinité [8]. On voit, par l'autobiographie de Benvenuto Cellini [9], dans quels rapports d'amitié était Manetti avec le pape Farnèse.

Comme Manetti, furent souvent envoyés en missions

[1] Voy. Mazzuchelli, I, p. 1, 466; II, p. 216; Moroni, LII, p. 159.

[2] Voy. Fontana, I, p. 505.

[3] Voy. plus haut.

[4] Voy. Marini, *Archiatri*, I, p. 384-385.

[5] Voy. Pieper, p. 110, 116, 122, 160, 215; *Nuntiaturberichte*, I, p. 359; III, p. 338, 378; IV, p. 54.

[6] Voy. Bellesheim, *Schottland*, I, p. 339, 490.

[7] Voy. Marini, I, p. 385; Reumont, III, p. 2, 353.

[8] Sur le commissariat des antiquités, voy. plus loin.

[9] Cellini, *Vita*, éd. Bacci, p. 143.

diplomatiques, Bartolomeo Cavalcanti [1] et le fin lettré lucquois Giovanni Guidiccioni, évêque de Fossombrone depuis décembre 1534 : à ce dernier échut, au commencement de l'année 1535, la charge difficile de représenter Paul III près de l'Empereur en Espagne. Arrivé en mars, il accompagna Charles-Quint dans son expédition de Tunis, revint avec lui en Italie et resta comme nonce auprès de lui jusqu'en août 1537. Guidiccioni devint alors président de la Romagne, et Annibal Caro lui servit de secrétaire, puis de commissaire de l'armée papale contre les Colonna et, enfin, gouverneur de la Marche d'Ancône. Les contemporains vantent tous la fidélité admirable qu'il montra dans toutes ses fonctions; on croyait qu'il recevrait la pourpre, mais une mort prématurée l'enleva en 1541. Les lettres de Guidiccioni, qui fut un poète apprécié, ne sont pas seulement une source précieuse pour l'histoire, au point de vue du style elles sont exquises; on peut les comparer à celles de Guicciardini. [2]

Une non moins intéressante figure est celle de Blosius Palladius, originaire de la Sabine. Il s'appelait d'abord Biagio Pallai et latinisa son nom, selon l'usage de l'Académie romaine; il s'était déjà distingué sous Léon X et Clément VII, tant comme poète que comme auteur de lettres classiques [3]. L'importante et lucrative charge de secrétaire des lettres latines resta entre les mains éprouvées de cet excellent styliste pendant tout le règne de Paul III. Le Pape, qui estimait singulièrement la science et l'honorabilité de Palladius, récompensa ses services, en 1540, par l'évêché de Foligno, auquel Palladius renonça, en 1547, en faveur de Isodoro Clario. Palladius ne survécut guère à son protec-

[1] *Atti Mod.*, t. IV, p. 142, 258.

[2] Minutoli, *Opere di G. Guidiccioni*, II, Firenze, 1867; Benincasa, *G. Guidiccioni*, Roma, 1895; Flamini, p. 420; *Giorn. d. lett. Ital.*, XXVI, p. 250; LI, p. 407; Chiorboli, *G. Guidiccioni*, Iesi, 1908; Sassi, *A. Caro e G. Guidiccioni*, Fabriano, 1908. Dionisio Atanagi, l'éditeur de la précieuse correspondance bien connue, fut longtemps secrétaire de Guidiccioni (voy Tarducci, *L. Atanagi da Cagli*, p. 4).

[3] Garampi, *App.*, p. 255; Merkle, II, p. 185; *Giorn. d. lett. Ital.*, XLV, p. 67

teur. Celui qui visite l'église S. Maria in Aquiro à Rome voit, à gauche du premier pilier du côté de la nef centrale, le simple tombeau de l'illustre latiniste : un buste de marbre reproduit les nobles et sérieux traits de cet homme remarquable; ce monument fut élevé par un hôpital et un orphelinat contigu à l'église, auxquels il avait laissé tous ses biens [1].

Grand est le nombre des canonistes et théologiens qui furent en rapport avec Paul III et qui furent protégés par lui. Il faut nommer d'abord les professeurs de l'Université romaine, surtout les dominicains Fra Cipriano, Alberto Duisnio et Teofilo di Tropea, les carmes Fra Egidio et Antonio Marinari, l'ermite augustin Ambrogio Quistelli, le mineur Bonaventura Pio, Jacopo Giacomelli, issu d'une famille de savants romains et enfin le remarquable Diego Laynez, le successeur de saint Ignace dans la direction de la Compagnie de Jésus [2].

Andreas Camutius dédia à Paul III un ouvrage pour la défense de l'Église contre Luther et les autres novateurs [3]. Le minorite Petrus Galatinus dédia au Pape deux œuvres théologiques [4]; Joh. Baptista Albinianus Tretius fit de même pour son édition des trois écrits de son père contre les erreurs luthériennes [5]. Avant tous les canonistes et à côté de Paolo Borghasio [6] et de Giovanni Girolamo Al-

[1] Voy. l'épitaphe dans Forcella, t. II, p. 439.

[2] Voy. Renazzi, II, p. 98. Sur le théologien Nicolo Alessi, qui s'essaya aussi en poésie, voy. Mazzuchelli, I, p. 463. Sur Egidio Foscarari, qui devint en 1546 maestro du Sacro Palazzo, voy. Tiraboschi, VII, p. 1, 271.

[3] A. Camutius ad S. D. N. Paulum III in ecclesiæ cath. defensionem contra hæresiarchas nostræ tempestatis. Dat. Lucani prid. Cal. Julias 1544 (*Cod. Vat.* 3725 de la Bibl. Vat.). Camutius avait déjà, avant son élection, appris à connaître le Pape, comme il le dit dans sa préface, notamment à Parme.

[4] Petri Galatini, *Min. poenit. apost.*, *De vera theologia. Pars I* (*Cod. Vat.* 5570 de la Bibl. Vatic.). Le même : *De ecclesia cath. libri 3 ad Paulum III* (*Cod. Vat.* 5575).

[5] Petri Albiniani Tretii, *Tractatus aureus de pontif. potestate, de Thesauro ecclesiæ et de confessione contra Lutheranos errores*, Venetiis, 1545 (f. 3-5, la dédicace de Joh. Bapt. à Paul III).

[6] Mazzuchelli, II, p. 3, 1718.

bani[1], il faut citer Tommaso Campegio, un jeune frère du cardinal Lorenso, qui fut occupé souvent dans la chancellerie, dans la nonciature allemande et dans de nombreux conseils politiques et ecclésiastiques. Sadolet estimait tellement Tommaso Campegio qu'il le jugeait digne du cardinalat[2]. Il eût été digne d'entrer dans ce Sénat de l'Église, qui comptait alors toute une série de savants éminents. En les appelant à cet honneur, Paul III avait donné un témoignage éclatant de son amour pour la science.

Il a été si souvent question des savants cardinaux dont Paul III orna son pontificat qu'il suffira de les nommer : Gasparo Contarini, John Fischer, Cristoforo Jacobazzi, Jacopo Sadoleto, Rodolfo Pio de Carpi, Hieronymus Aleander, Reginald Pole, Pietro Bembo, Federigo Fregoso, Marcello Cervini, Bartolomeo Guidiccioni, Gregorio Cortese, Giovanni Morone, Tommaso Badia, Jacopo Savelli, Niccolo Ardinghello, Federigo Cesi, Bernardino Maffei. Si des considérations religieuses passaient en première ligne dans le choix de ces savants, leur renommée littéraire ne jouait pas un moins grand rôle. Ce fut le cas de Bembo, dont le choix fut un hommage à l'humanisme. On peut en dire autant, dans un certain sens, de Sadolet. Du reste, détail caractéristique, Paul III s'efforça de diriger cet homme distingué vers les études et les travaux qu'exigeait la situation de l'Église. Sadolet avait envoyé ses félicitations pour l'élection du Pape[3]. Le 3 janvier 1535, Paul III lui adressa un bref dans lequel il déclarait qu'il ferait tous ses efforts pour résister à la tempête soulevée par les novateurs religieux, ajoutant qu'il comptait bien y être aidé par la science de Sadolet[4].

Erasme fut également invité de façon pressante à consa-

[1] G. G. Albani dédia à Paul III trois ouvrages : 1° *De cardinalatu*, Romæ, 1541 ; 2° *De potestate papæ et concilii*, Venetiis, 1544 (voy. Mazzuchelli, I, p. 1, 273) ; 3° *De primatu ecclesiæ Romanæ*, manuscrit à la Bibliotheca Manzoni, à Rome, vendu dans l'automne de 1894.

[2] Voy. Renazzi, II, p. 122, et *Nuntiaturberichte*, II et III.

[3] Sadoleti, *Opera*, t. I, p. 197-200.

[4] *Min. brev. Arm.*, p. 41, t. 50, n° 14 (Arch. sec. pap.).

crer à la défense de la foi catholique les riches dons intellectuels que Dieu lui avait accordés; en se déclarant pour la cause catholique, il rendrait à l'Église un inappréciable service, surtout en raison de l'approche du concile[1]. Paul III attachait un prix particulier à la participation d'Erasme aux luttes théologiques, parce qu'il était persuadé que les écrivains catholiques n'auraient de succès contre l'erreur qu'autant qu'ils se serviraient du style classique[2].

La même préoccupation fut cause de la faveur accordée par Paul III à l'Université d'Ingolstadt[3] et à l'Institut fondé à Dillingen par le cardinal Truchsess[4]. En revanche, le Pape n'eut en vue que les progrès de la science, en fondant en 1540 une Université à Maccrata[5].

Un nombre considérable de savants théologiens furent convoqués à Rome, dès juillet 1536, par Paul III, à cause du concile. De ceux-là furent Fregoso, Cortèse, Carafa, Giberti, Pole, Sadolet et Bartolomeo Guidiccioni. A l'exception de ce dernier, tous répondirent à l'appel[6]. Au printemps de l'année suivante, le Pape pria l'Université de Salamanque de lui laisser pour le concile deux de ses membres les plus célèbres : Petrus Ortiz et Franz de Vittoria[7]. Le premier resta à Rome jusqu'en 1540, pour aller de là à Worms et à Ratisbonne prendre part aux conférences religieuses. Franz

[1] Voy. le bref du 31 mai 1535 dans ERASMI, *Opera*, éd. Clericus, IV. Lugd. Batav, 1703, p. 1501-1502, et dans FONTANA, t. I, p. 492, qui est la réponse à la lettre d'Erasme du 23 janvier 1535, dans CARDAUNS, *Paul III*, p. 202; sur les rapports amicaux d'Erasme avec Paul III, voy. encore RAUMERS, *Histor. Taschenbuch*, VI, p. 11, 149; FONTANA, I, p. 494.

[2] Voy. TIRABOSCHI, t. VII, p. 1, 18.

[3] Voy. PRANTL, *Geschichte der Universitaet Ingolstadt*, I, p. 183. Mesure gracieuse de Paul III en faveur de l'Université d'Heidelberg, dans HAUTZ, *Die Universitaet Heidelberg*, 1, p. 452.

[4] Voy. SPECHT, *Gesch. der Universitaet Dillingen*, Fribourg, 1902, p. 6.

[5] Voy. *Bull.*, VI, p. 283; TIRABOSCHI, t. VII, p. 100; DENIFLE, *Die Universitaeten*, I, p. 223. Les ordonnances de Paul III concernant l'Université de Pise dans FEDELI, *Dœ pontif. riguard. l'univ. di Pisa*, Pisa, 1908, p. 123. Ces ordonnances, comme le remarque justement Fedeli, ne firent que « uccidere un morto ».

[6] Les lettres à ce sujet dans EHSES, IV, p. 26.

[7] Cette lettre également dans EHSES, IV, p. CXXXVIII.

de Vittoria, de l'ordre des dominicains, mérite pleinement le grand éloge que lui décerna Paul III dans un bref où il le désignait comme le plus éminent théologien de l'Université de Salamanque : c'est le fondateur de la nouvelle scholastique. Malheureusement, la santé de cet homme de cinquante-sept ans, qui enseignait à Salamanque depuis 1526 et dont l'activité était infatigable, était si ébranlée qu'il ne put entreprendre le pénible voyage en Italie. Il dut abandonner sa chaire en 1544 et mourut le 12 août 1546. Quoi qu'il ne fût pas personnellement présent à Trente, il n'en exerça pas moins là-bas une profonde influence, car c'était à son enseignement qu'on devait cette magnifique floraison de la théologie qui donna une place si prépondérante aux docteurs catholiques espagnols dans le concile [1].

L'approche du concile fit encore convoquer en 1545 Sadolet [2] et, en mars 1546, le savant jurisconsulte Andrea Alciati, qui fut nommé protonotaire [3]. Vers le même temps, le général des ermites augustins, Girolamo Séripando, résidant à Trente, obtint la permission de nommer un représentant pour tenir à sa place le chapitre de sa congrégation [4]. Le dominicain Dominique de Soto, qui prit une part si considérable à la rédaction des décrets dogmatiques du concile, obtint par faveur spéciale du Pape, que le temps passé par lui à Trente lui serait compté comme s'il avait continué son enseignement à Salamanque [5]. Le docte Isidoro Clario, qui participa à titre d'abbé au concile et qui s'y distingua par ses connaissances, fut nommé le 24 janvier 1547, évêque de

[1] Voy. notamment Ehrle dans le *Katholik*, 1884, II, p. 505; Scheeben dans *Wetzer und Weltes Kirchenlex*, IV², 1837.

[2] Voy. Sadoleti, *Opera*, t. II, p. 150, 231.

[3] *Min. brev. Arm.* 41, t. 35, n° 202 (dat. 20 mars 1546) dans Arch. sec. pap. Sur Alciati, voy. Mazzuchelli, I, p. 1, 354, et la *Monographie* de E. v. Moeller (1907). Dans le même ouvrage (p. 80), on voit les efforts de Paul III pour retenir Alciati, pendant les années 1539 et 1540, à l'Université de Bologne, et (p. 87), on voit ce qu'il faut penser de l'offre prétendue du cardinalat.

[4] *Ibid.*, n° 215 (dat. 26 mars 1546).

[5] Bref du 7 octobre 1546 (*Min. brev. Arm.* 41, t. 37, n° 614. Arch. sec. pap.). Sur Soto, voy. Echard, II, p. 171.

Foligno[1]. Toujours en vue du concile, Paul III, en avril 1547, chargea officiellement le cardinal Hercule Gonzague, protecteur de la congrégation de Latran, de veiller au renouvellement des études dans cette société[2].

Les plus récentes recherches ont montré tout ce que doit la bibliothèque du Vatican à la sollicitude de Paul III. Avec le sens pratique qu'il mettait dans toutes ses entreprises, il s'occupa surtout de faire faire un nouveau catalogue et de s'occuper de la conservation des manuscrits endommagés[3]. La charge de bibliothécaire resta d'abord confiée aux mains éprouvées d'Aleander; quand celui-ci eut été nommé cardinal, on s'adressa pour le remplacer à Agostino Steuco, que ses fonctions d'administrateur de la célèbre bibliothèque du cardinal Grimani semblaient désigner à ce poste[4]. Le Pape avait déjà nommé évêque de Kisamo en Crète cet homme d'un savoir encyclopédique qui avait écrit aussi contre Luther. Steuco dédia à son haut protecteur, outre un grand ouvrage philosophique[5], un travail sur la canalisation du Tibre[6]. Néanmoins, il ne se montra pas entièrement à la hauteur de son poste de bibliothécaire[7]. Heureusement, en 1548, il fut suppléé par le docte cardinal Cervini, sous l'impulsion duquel la biblio-

[1] Voy. MERKLE, I, p. 613; *ibid.*, p. 207; MAZZUCHELLI, VII, p. 1, 275; LAUCHERT dans *Studien aus dem Benedicktiner-Orden*, XXIX, p. 611.

[2] Bref du 6 avril 1547. *Min. brev. Arm.* 41, t. 38, n° 407. Arch. sec. papales.

[3] Voy. MÜNTZ, *Bibl. du Vatican*, p. 80. Sur les bibliothèques papales, Fabricius écrit (*Roma*, p. 206) qu'elles se composent de trois parties : una clausa, cui adiuncta proxime est altera, item clausa, tertia certis diebus et horis patens et Græcis Latinisque scriptoribus referta.

[4] Le 27 octobre 1538 (voy. ASSEMANI, *Bibl. Vat. Cat. Cod.*, I, p. 1, *Rom.*, 1756, p. LXII).

[5] De philosophia perenni (*Cod. Vat.* 6377; STEUCHI, *Opera omnia a P. A. Morando recognita*, III, Venetiis, 1591, p. 1). Sur Steuco, voy. notamment MAZZUCHELLI, VII, p. 1, 314; voy. CAVALIERI, *Bibl. d. uomini ill. d. congreg. Later*, p. 22, 36; WILLMANN, *Gesch. des Idealismus*, III, p. 170.

[6] *De restituenda navigatione Tiberis a Trusianmo agri Perusini Castello usque Romam*, Roma, 1547; voy. NISSEN, *Ital. Landeskunde*, I, p. 320.

[7] MERKLE, I, p. 210, a. 1.

thèque prit un haut développement[1]. C'est à son initiative et à la coopération de Sadolet, que la Vaticane est redevable des nouveaux catalogues des manuscrits grecs[2] et latins. Ces derniers formant 3 096 codices[3]; ce qui était très important, c'était de les numéroter[4]. Le Pape s'efforça d'augmenter le stock des manuscrits, en rachetant des pièces qui avaient été dérobées pendant le sac; il fit venir d'autres manuscrits d'Avignon à Rome[5]. Il ressort des actes inédits du pape Farnèse que celui-ci, à l'imitation de ses prédécesseurs Léon X et Clément VII, fit chercher partout des manuscrits rares, grecs et latins : par exemple, en 1542, chez les Maronites du Liban[6] et, en 1548, dans la basse Italie[7].

Les gardiens de la Vaticane, dont le prestige se trouva fort relevé par la nomination d'un cardinal comme biblio-

[1] Voy. POLLIDORUS, *Vita Marcelli, II*, p. 45; NOLHAC, *Orsini*, p. 248; voy. MÜNTZ, p. 87; BATTIFOL, p. 18; MERKLE, II, p. 381; DOREZ dans la *Rev. d. Bibl.*, V, p. 139, 220. Dans la dédicace du *Cod. Vat.* 3967, F. RUANO dit au cardinal Cervini : Qui plus quam quingentis voluminibus Latinis, Græcis et Hebræis Bibliothecam auxisti et exornasti et augere et exornare perseveras (Bibl. Vatic.).

[2] A) *Catalogo Alfabetico* (Vat. gr., 1482, A. 1482. B. Reg. græc. 171, Paris. gr. 3062) *et inventario* [Vat. gr. 1484; Vat. lat. 7764; Mutin. gr. 232, éd. Haase dans *Serapeum*, XII (1851), 130 (grec); éd. Montfaucon, *Bibl. Bibliothecarum*, I, 5-14, lat. de Cod. Coll. 5124] *dei mss. greci Vaticani del tempo dello Steuco, compilato in greco da Michele Rhosaites* [Rossetto † avant 24 oct. 1544] *per ordine di Paolo III.* — B) *Index* [*Inventario*] *Bibliothecæ publicæ Græcæ Vaticanæ confectus a Metello, Calendis Septembris MDXLV* [incomplet. Vat. lat. 7132, inéd.]. — C) *Inventario dei codici greci compilato in latino da Nic. Maiorano e Gugl. Sirleto per ordine del card. Cervini* (commencé en avril 1548. Vat. lat. 7131, f. 33-190). *Invent. vecchio n. 10* (commencé le 13 nov. 1548). *Inventario compendioso* (Vat. lat. 3957, Marc. XIV, 921, inéd.).

[3] *Cod. Vat.* 3967-3969 de la Bibl. Vatic.; voy. EHRLE dans *Histor. Iahrb.*, XI, p. 726; BATIFFOL, *La Vaticane*, p. 20, *Giorn. d. lett. Ital.*, II, p. 455, A. 3.

[4] L'*Inventario dei mss. latini*, fait par Ferd. RUANO et dédié au cardinal Cervini, dans *Cod. Vat. lat.* 3957 (de l'époque de Paul III; vol. II et III, de l'époque de Jules III).

[5] Voy. MÜNTZ, p. 80, 87.

[6] Voy. au suppl. n° 59 l'instruction pour le gardien du couvent de Sion Jérusalem (Arch. sec. pap.).

[7] Voy. au suppl. n° 80.

thécaire[1] furent encore, sous Paul III, l'austère Fausto Sabeo et Niccolo da Maggiorano; on leur adjoignit des calligraphes qui s'occupèrent de la restauration et de l'enluminure des manuscrits[2]. Parmi ceux-ci, on trouve deux Grecs[3], ce qui témoigne du vif intérêt que Paul III portait à la langue d'Homère. Au nombre de ses familiers, on voyait Nicolas Sophanios qui, à l'instar d'autres de ses compatriotes, dédia des travaux au Pape[4]. Le célèbre Jean Lascaris avait été rappelé à Rome par Paul III, dès 1534; il y mourut malheureusement l'année suivante[5]. D'accord avec le Pape, Marcello Cervini, dès 1539, forma le grandiose projet de rendre accessible au monde savant, en les livrant à l'impression, les plus précieux manuscrits grecs de la Vaticane. L'imprimeur choisi fut Antonio Blado, qui se transporta à Venise et là acquit, par l'intermédiaire d'Alde Manuce, les caractères typographiques qui servirent, à partir de 1542, à la publication à Rome des commentaires d'Eustathios sur Homère[6]. Dans les années 1548-1549, fut aussi imprimée à Rome une traduction du Nouveau Testament en éthiopien[7].

Libéral en toutes choses, Paul III, à plusieurs reprises, prêta à des savants des pièces précieuses de sa bibliothèque

[1] Le titre est maintenant : Bibl. Apost. Vat. Protector (voy. ASSEMAN, I, p. 1, LXIII).

[2] Voy. ASSEMAN, I, p. 1, XXII; MÜNTZ, p. 92. Sur F. Sabeo, voy. FICHARD, *Italia*, p. 48, où se trouve aussi une bonne description de l'état de la bibliothèque en 1536, description jusqu'ici connue de tous les érudits et même de Müntz.

[3] Matthæus de Baro et Ioh. Honorius (MÜNTZ, p. 99, 101; LEGRAND, *Bibl. hellenique*, I, p. CXIV: NOLHAC, *Orsini*, p. 162).

[4] LEGRAND, I, p. CLXXI, CLXXVI, CXCI, CXCIV, CCXVI, 220, 249, 258, 268; NOLHAC, p. 160; *Cod. mss. Palat. græci* (Bibl. Vat., p. 181).

[5] Voy. MÜLLER dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, I, p. 337.

[6] Voy. DOREZ dans *Mél. d'archéol.*, XII, p. 289; LEGRAND, I, p. 265, et CIAN dans *Giorn. d. lett. Ital.*, IX, p. 455, a. 3. Sur Blado voy. BERNONI, *A. Blado*, Ascoli, 1883; le même, *Dei Torresani, Blado et Ragazzoni*, Milano, 1890; FUMAGALLI-BELLI, *Cat. d. ediz. Romane di A. Blado*, Roma, 1891.

[7] Voy. GUIDI dans *Arch. d. Soc. Rom.*, IX, p. 273; sur le Tasfa Sion ici mentionné, voy. encore POLLIDORUS, *Vita Marcelli*, II, p. 71.

particulière ou leur ménagea le moyen d'utiliser des manuscrits rares des bibliothèques étrangères [1]. Nous devons aussi mentionner les nombreux privilèges d'impression, grâce auxquels Paul III favorisa les travaux des lettrés et des savants les plus divers [2].

Le nombre des ouvrages inédits aussi bien qu'imprimés dédiés par des savants italiens et même allemands [3] et français [4] au pape Farnèse est extrêmement grand. Beaucoup ont été déjà mentionnés : les citer tous dépasserait ici les bornes permises [5]; qu'il nous suffise de dire que les plus beaux ouvrages d'esprit cèdent le pas ici aux ouvrages de théologie. L'âge d'or de la Renaissance était passé. Les œuvres théologiques dédiées à Paul III se rattachent presque toutes à la grande lutte contre les novateurs religieux [6]. Même quand elles sont écrites dans un but différent, les auteurs n'en font pas moins souvent directement allusion aux événements de l'époque, notamment au concile, sur lequel on fondait les plus grandes espérances [7].

Parmi les autres ouvrages dédicacés, celui de Nicola Copernic « sur les révolutions des corps célestes » mérite une mention spéciale. A Rome, on était informé depuis longtemps des résultats considérables auxquels avaient abouti les recherches du créateur de la nouvelle astronomie : Albrecht Widmanstetter avait, dès l'année 1533, exposé à

[1] Voy. QUIRINI, *Imago*, p. 3.

[2] Les détails qu'on en trouve dans les *Min. brev.* des Archives secrètes papales sont si nombreux qu'il me faudra les publier ailleurs.

[3] Tels FABRI, NAUSEA (voy. *Metzners Monographie*, p. 76-77), ECK (*Raynald*, 1536, n° 35), COCHLAEUS (voy. *Zeitschr. für Kirchengeschichte*, XVIII, p. 265) et autres.

[4] Tel l'ouvrage : *Martini Brionæi Parisiens. Descriptio totius terræ sanctæ* (*Cod. Vat.* de la Bibl. Vat.).

[5] Voy. pour l'ensemble CIACONIUS, III, p. 553, 554, 556. Parmi les ouvrages inédits sont encore nommés : *Cod. Vat.* 3676 : *Libellus de reformat. civit. Perusinæ symbolice descriptus*; 3718 : A. LIPPOMANI, *Apologia primatus Petri et successorum* (Bibl. Vatic.).

[6] LAUCHERT, dans *Luthers italienische Gegner*, s'occupera de plusieurs de ces écrits.

[7] On peut dire cela notamment de l'écrit du servite AUGUSTINUS DE ARETIO, *Conversio Pauli*, dans *Cod. Vat.* 3638 (exemplaire original dédié).

Clément VII, dans les jardins du Vatican, le nouveau système du monde [1]. Sinon alors, du moins un peu plus tard, Paul III en eut connaissance par le cardinal Schœnberg, qui demanda en 1536 à Copernic de lui résumer dans un écrit les travaux de sa vie. Sur le conseil de l'évêque de Kulm, Tiedemann Giese, Copernic dédia à Paul III son œuvre mémorable. Il déclare dans la dédicace que, même dans le coin éloigné où il vit, le Pape jouit d'une grande considération, en sorte qu'il peut aisément, par son autorité et son jugement, réduire au silence les calomniateurs. « Si je ne m'illusionne pas, écrit plus loin Copernic, il me semble que mon ouvrage pourra être utile au bien de l'Église dont le gouvernement suprême est dans tes mains. »

Pendant que de nombreux théologiens protestants, et à leur tête Luther, qui traitaient Copernic de fou et que même le très cultivé Melanchton combattaient âprement le nouveau système, comme étant en contradiction avec la Bible, l'œuvre immortelle du chanoine put paraître en 1543, imprimée avec la dédicace à Paul III [2].

I

Beaucoup plus important que son mécénat littéraire fut le mécénat artistique de Paul III, qu'on a appelé pour cette raison : le dernier grand Pape de la Renaissance [3]. C'était peut-être beaucoup dire, car ce Farnèse ne peut être comparé aux grands mécènes de l'âge d'or, bien que, par sa

[1] Voy. v. Braunmühl, *Koppernikus und sein Weltsystem* (1896). Sur Iohann Albrecht Widmanstetter et ses rapports avec Paul III, voy. la *Monographie* de Muller (Bamberg, 1908), p. 26, 29.

[2] Voy. Prowe, *N. Koppernikus*, I, p. 2, 495, Berlin, 1883; Hipler, *N. Koppernikus und M. Luther*, Braunsberg, 1868; Muller, *N. Koppernikus*, Fribourg, 1898; Janssen-Pastor, t. III[18], p. 330; Costanzi, *La chiesa e le dottrine Copernicane*, Siena, 1898, p. 103, 109; Willmann, *Gesch. des Idealismus*, t. III, p. 59; Gigalski, *N. Kopperniкus*, Allenstein, 1907. Kraus (*Dante*, p. 754) prétend que Paul III accepta la dédicace de l'édition de Vellutello de la *Divine Comédie*.

[3] Salza dans *Giorn. d. lett. Ital.*, XLIII, p. 200.

force d'activité et sa largeur de vue, il rappelle par plus d'un trait Jules II [1]. Toutefois, malgré la situation très difficile du Saint-Siège, il en a maintenu la suprématie de culture, autant qu'il l'a pu en matière d'art et d'abord, si on songe qu'à son arrivée au pouvoir la période brillante était passée et si on se remémore les profonds bouleversements du sac, on se place au véritable point de vue pour juger ce bel été de la Saint-Martin, que cet homme énergique et finement cultivé procura aux beaux-arts. Le caractère de transition qui marque tout son pontificat se montre cependant ici encore : il est exactement sur la limite de la perfection et de la décadence. De cette décadence, les meilleurs mêmes se ressentaient alors. La spontanéité et l'originalité de la création étaient en train de disparaître. L'âge d'or était passé. Malgré cela, rayonne d'un vif éclat l'activité de l'énergique Farnèse, qui rassembla de nouveau dans la Ville éternelle les artistes des papes Médicis et chercha à les favoriser de toutes façons. Certes, Paul III ne put trouver de remplaçant à Raphaël l'Unique, mais il sut apprécier et utiliser mieux que ses deux prédécesseurs le plus grand de tous les maîtres encore vivants, Michel-Ange [2].

Il ne fut pas facile au Pape de gagner le Titan. Michel-Ange était revenu à Rome peu après la mort de Clément VII, comme son biographe Condivi le rapporte, pour terminer enfin le monument de Jules II. Contracter d'autres obligations, se placer sous une nouvelle dépendance au seuil même de la vieillesse était si loin de son esprit, qu'il s'effraya en apprenant que le nouveau Pape voulait le prendre dans son entourage. Le maître se tint donc éloigné de la cour, mais Paul III sut le découvrir, apaiser ses craintes et le gagner à son service. « Il y a trente ans, dut-il lui dire, que j'ai le désir de t'employer et, maintenant que je suis

[1] Dire qu'il surpasse Jules II, comme le dit H. Borgia dans son épigramme : *De Pauli P. M. ædificiis* (*Cod. Barb. lat.* 1903, f. 38 de la Bibl. Vat.), est une exagération.

[2] Cette opinion de Reumont (III, p. 2, 716, 728) en 1870 a été confirmée par les plus récentes recherches.

Pape, il faudrait que j'y renonce! »; et lorsque Michel-Ange invoqua ses engagements relatifs au tombeau de Jules II : « Où est le contrat, je veux le déchirer », répondit le Pape. Tels furent les mots prononcés dans la visite que le Pape fit avec une brillante escorte de cardinaux et de prélats à l'artiste, dans sa petite maison de Macel de' Corvi [2], non loin de la colonne Trajane. Dans l'atelier, Paul III remarqua des travaux pour le tombeau du Rovere et le carton relatif au *Jugement dernier*, que Clément VII avait commandé pour la chapelle Sixtine [3].

Michel-Ange fut sensible à cette extraordinaire démarche et il céda à la ferme volonté de Paul III, au service duquel il entra. Celui-ci, en grand homme d'État qu'il était, savait que pour faire grand, il faut être investi d'une autorité et d'une responsabilité entière [4]. En conséquence, il créa au maître une situation telle qu'il eût été difficile de la rêver plus honorable, plus influente et plus profitable. Par un bref du 1er septembre 1535, il prit Michel-Ange dans son entourage, le nomma architecte en chef, sculpteur et peintre du palais du Vatican et lui assigna, sa vie durant, un traitement de 1 200 ducats pour l'exécution du *Jugement dernier* [5]. Le maître qui, ainsi que le disait le bref, n'égalait pas seulement, mais surpassait les anciens en puissance et en intelligence, était relevé de toute autre obligation susceptible de l'empêcher de servir le chef de l'Église. Un *motu proprio* du 17 novembre 1536 déclarait Michel-Ange libre de toute dette, responsabilité ou peine vis-à-vis des héritiers de

[1] Voy. Condivi, éd. Frey, p. 150; Steinmann, *Sixtina*, II, p. 480.
[2] Voy. Steinmann, II, p. 469; Lanciani, *Renaissance*, p. 185.
[3] Voy. ce que nous en disons.
[4] Justi, *Michelangelo*, p. 322.
[5] Le bref publié d'abord par Cancellieri (*Descriz. delle capelle pontif.*, Romà, 1790, p. 82) a été imprimé le plus correctement par Pogatscher dans *Steinmann*, II, p. 74, d'après les Archives secrètes papales; on y trouve aussi le 2e bref du 1er septembre 1535 accordant le Passus Padi à Plaisance. Cette rente fut, à plusieurs reprises, contestée au maître et, après le meurtre de Pier Luigi, lui fut tout à fait retirée par les Chambres impériales. Paul III dédommagea Michel-Ange par les revenus d'une cancellaria à Rimini (voy. Frey, *Briefe*, p. 343, 349).

Jules II, attendu qu'il était contraint de travailler pour Paul III, comme il l'avait été auparavant pour Clément VII et d'achever le *Jugement dernier*[1]. En dehors de ce grand ouvrage, le maître reçut bientôt d'autres commandes. Il faut dire à la louange de Paul III, qu'il sut, en cette circonstance, réprimer son esprit de famille pourtant si accentué : à la vérité, la construction du palais Farnèse fut continuée, mais elle passa après les grandes entreprises utiles à la ville et à l'Église[2]. Les dernières commandes que reçut Michel-Ange ne le mirent pas seulement à la tête des peintres, mais encore des architectes.

Parmi les très nombreux architectes, que Paul III occupa[3], il n'y en avait que deux qui pussent disputer ce rang à Michel-Ange : c'étaient Antonio da Sangallo et Baldassarre Peruzzi. Ce dernier, déjà proposé sous Léon X et Clément VII comme architecte du nouveau bâtiment de l'église Saint-Pierre[4], fut confirmé dans cet honorable emploi le 1er décembre 1534, et son traitement de 150 florins d'or fut doublé[5]. La haute direction des travaux de la basilique du prince des Apôtres resta aux mains d'Antonio de Sangallo, que Léon X, après la mort de Raphaël, avait chargé à vie de cet emploi. Clément VII nomma encore Sangallo architecte en chef des forteresses d'Ancône et de Lorette. Paul III confirma, le 28 mai 1536, l'artiste qu'il avait distingué et souvent employé, étant cardinal[6], dans ces

[1] Cancellieri publia également, le premier, ce document 85, dont Pogatscher a donné récemment une édition meilleure.

[2] Justi, *Michelangelo*, p. 322, fait cette remarque : On voit ici combien l'art est mieux soutenu par un sage politique que par un dilettante qui ne songe qu'à se plaire à lui-même (voy. Mackowsky, p. 221).

[3] Antonio Abbaco, Vignola, Serlio, Baronino de Casale, Galeazzo Alessi et nombre d'autres sont nommés dans les *Comptes* de Paul III. Les livres de comptes du pape Farnèse ont été fréquemment utilisés pour éclairer l'histoire de l'art (voy. Pogatscher dans *Steinmann*, II, p. 763); on en peut cependant tirer de nombreuses indications nouvelles. Grâce à l'obligeance du baron de Geymuller, j'en ai pu mettre à profit de nombreux extraits par Müntz.

[4] Voy. plus haut.

[5] Voy. au supplément n° 6 le texte du bref émis à ce sujet et jusqu'ici inconnu (Arch. sec. pap.).

[6] *Atti Mod.*, II, p. 471.

fonctions et le nomma en même temps architecte de tous les bâtiments de l'État de l'Église, aux appointements annuels de 720 ducats en tout[1]. De ces différents chiffres jusque-là inconnus, il ressort avec clarté que Michel-Ange eut tout de suite la première place parmi les artistes employés par Paul III. Cela n'alla peut-être pas tout seul. Peruzzi mourut, il est vrai, dès le commencement de janvier 1437, mais Sangallo vécut et travailla infatigablement jusqu'à l'automne de 1546. Il y eut souvent des chocs assez vifs entre lui et Michel-Ange, notamment au sujet des grandioses projets de fortifications que le Pape avait résolus pour la sécurité de la Ville éternelle.

On a longtemps cru[2] que le motif qui avait déterminé Paul III à fortifier Rome avait été la crainte de voir se renouveler l'effroyable catastrophe dont avait été victime son prédécesseur : la résidence du chef suprême de l'Église devait être, à l'avenir, mise à l'abri d'un coup de main comme en avaient réussi Colonna et Bourbon. Évidemment, de telles considérations ne furent pas sans influence sur la résolution de Paul III, qui avait vécu ces journées de détresse, mais le mobile principal était autre. Rome ne paraissait pas suffisamment protégée contre une attaque subite des pirates turcs; depuis 1537, le péril turc était de plus en plus menaçant et toute l'Italie en tremblait. Le jurisconsulte Fichard de Francfort, qui visita la ville en 1535, remarqua que les tours des vieux remparts d'Aurélien étaient écroulées à plusieurs endroits ou menaçaient de tomber[4]. Il fallait y pourvoir de la façon la plus sérieuse. Les derniers Papes de la Renaissance, ainsi que l'indiquent encore aujourd'hui leurs armes ou leurs inscriptions, s'étaient contentés de relever quelques parties particulière-

[1] Voy. le texte de ce document, qui était également inconnu jusqu'à présent à l'app. n° 20 (Arch. sec. pap.).

[2] Tel Reumont (III, p. 2, 718) et récemment encore Mackowsky, p. 313. La vraie raison n'a été révélée qu'en 1880, par le dominicain Guglielmotti *(Fortificazioni)*, bien placé pour s'occuper de toutes ces recherches.

[3] Voy. plus haut.

[4] Voy. Fichard, *Italia*, p. 16.

ment menacées du vaste mur d'enceinte. Paul III ne voulait pas se borner à ces simples restaurations. Un grandiose système de fortifications nouvelles, pour lesquelles allaient être utilisées toutes les conquêtes faites par la science dans cet art, devait mettre toute la ville en sûreté des deux côtés du Tibre. De longues et graves délibérations, auxquelles prirent part le Pape et Pier Luigi Farnèse, furent tenues avec les plus habiles architectes, ingénieurs et généraux. Le résultat fut l'adoption du plan que proposa Antonio da Sangallo, cet héritier d'un grand nom et d'une longue tradition. L'exécution complète de ce projet devait faire de Rome la ville la plus forte du monde. Sangallo, à qui, sous Clément VII, avait été confiée l'érection des fortifications de Florence, d'Ancône et de nombre d'autres places, reçut la direction en chef des travaux [1]. Paul III avait déjà mis à l'épreuve son habileté comme architecte militaire, dès avant son élection, ainsi que plus tard, en 1534, dans la fortification d'Ancône.

On peut se rendre compte du sérieux avec lequel Sangallo mena l'entreprise, par les nombreux dessins et relevés de terrain qui sont conservés encore aux Uffizi de Florence. Ces feuilles précieuses ont été récemment vulgarisées de la façon la plus méritoire par les reproductions qu'on doit aux récents érudits [2].

Conformément au plan profondément étudié de Sangallo, une muraille forte et continue, avec dix-huit puissants bastions, devait entourer toute la ville. En outre, sur les prés situés au nord du château Saint-Ange, ainsi qu'à l'extrémité opposée, près du Latran, devaient être placées deux

[1] Voy. le bref du 1[er] janvier 1538, que MÜNTZ, dans la *Rev. archéol.*, VIII, p. 325, puis CLAUSSE (II, p. 340) et ROCCHI (p. 230) ont publié. Voy. plus loin, au supplément n° 27[a], le bref du 14 janvier 1538 (Arch. sec. pap.).

[2] Outre l'excellent essai de HULSEN dans *Bull. d. Ist. arch. Germ.*, IX (1894), p. 328, voy. la grande publication de ROCCHI, *Le piante iconographiche*, p. 175, et l'atlas qui y est joint, p. 29-49; voy. aussi RAVIOLI, *Notizie sui lavori di architett. milit. dei nove Sangallo*, p. 13; MÜNTZ dans *Revue archéol.*, VIII, p. 321.

grandes citadelles spéciales. En général, on songeait à conserver l'enceinte d'Aurélien : cependant, à deux endroits, on décida de la réduire, sans quoi le territoire de la ville eût été beaucoup trop étendu; sur l'Aventin où l'on suivait l'ancienne enceinte de Servius, de même on en exclut le champ du Testaccio. Du Pincio, que Sangallo songeait à pourvoir de deux bastions, l'un sur le terrain de la future Villa Médicis, l'autre derrière la Piazza del Popolo, un nouveau mur d'enceinte devait être tracé le long de l'actuelle Via della Croce, dans la direction du mausolée d'Auguste, qui devait être compris dans l'ouvrage de défense. Au château Saint-Ange, Sangallo voulait ajouter de nombreux ouvrages avancés à ceux construits par Alexandre VI.

« Le vieux Pape, dit Romolo Amaseo dans son oraison funèbre, ne pouvait espérer achever pendant son pontificat une œuvre si étendue, mais il voulut généreusement la commencer et donner le bon exemple à ses successeurs [1]. » On voit par les comptes, qui n'ont malheureusement pas tous été conservés en entier dans les archives d'État de Rome, quel grand nombre d'ingénieurs et d'architectes furent employés à l'exécution de ce vaste plan; parmi eux, on peut citer un frère d'Antonio, Giovan Battista, surnommé Il Gobbo, et Giovanni Mangone, le constructeur du palais du cardinal Armellini à Pérouse. La charge de commissaire général des fortifications échut à Prospero Mochi, qui tenait au courant de l'état des travaux Pier Luigi Farnèse, souvent absent de Rome. Le célèbre architecte militaire Francesco de' Marchi était chargé de l'inspection du terrain [2].

[1] Amaseus, p. 77.

[2] Voy. Rocchi, p. 225, 250: Fr. de Marchi, *Architett. mil.*, éd. L. Marini, Roma, 1810; Venturi, *Vita e opere di Fr. Marchi,* Milano, 1816; Borgatti dans la *Riv. di artigliera*, XVI, p. 391; Guglielmotti, *Fortificazioni*, p. 323. Le testament du P. Mochi dans Gori, *Archivio*, VI, p. 111. G. M. della Porta annonce le 21 septembre 1537 (Archives d'État à Florence) qu'on a fait venir « un fra da Modena » pour les fortifications. La maison de Mochi (voy. Adinolfi, *Canale*, p. 20) est encore debout aujourd'hui dans la via Coronari; au-dessus des fenêtres, on lit : P. DE MOCCHI ABBR. AP.; au-dessus de l'entrée : TUA PUTA QUE TUTE FACIS.

Les travaux étaient déjà commencés dans l'automne de 1537, comme on le voit d'après les comptes; on découvrit, en les faisant, de nombreux et importants restes de l'antiquité[1]. On commença, en même temps, à S. Saba sur l'Aventin et à la porte Ardeatina[2]. Sur le bastion de Paul III, situé sur la pente sud-ouest de l'Aventin, on voit encore aujourd'hui le blanc écusson du pape Farnèse, malheureusement fort endommagé; c'est l'œuvre d'un sculpteur florentin nommé Lorenzo. Ce bastion, qui portait le nom de la Colonnella, est très connu de tous les cochers de Rome; l'ensemble, couronné par un pavillon bâti plus tard, avait autrefois un caractère encore pittoresque, parce que l'arrière-plan du nouveau bâtiment de Saint-Anselme n'existait pas[3].

En même temps qu'on faisait ces travaux sur l'Aventin, on songea à la sécurité de l'espace compris entre la porte Saint-Paul et la porte Saint-Sébastien. La muraille d'Aurélien fut abattue à cet endroit sur une longueur de quatre cents mètres. Quatre bastions colossaux y furent projetés, qui devaient rendre tout assaut impossible; un seul fut terminé dans les années 1537 à 1542, à peu près au milieu des deux portes susdites, vers l'ancienne porte Ardeatina. Ce bastion, qui a reçu le nom « d'Antoniana » des Thermes de Marcus Aurélius Antoninus Caracalla, situés en arrière, existe encore : il se distingue très nettement de l'ancienne muraille en avant de laquelle il s'élève. Les hauts murs de brique sont séparés par une ceinture de pierre, en deux parties, la plus grande en bas, la plus petite en haut; une épaisse broussaille de ronces envahit maintenant les larges meurtrières de devant et de côté, par où on pouvait tirer le

[1] Voy. Lanciani, *Scavi*, t. II, p. 98.

[2] Voy. Rocchi, p. 248. On lit dans les *Ephem*. de 1537, *Cod. Vat.* 6978 : Per totum hunc Augusti mensem fuerunt Romæ sex mille pedites Itali et incoepta est fortificatio urbis (Bibl. Vat.).

[3] Le bastion la Colonella est devenu aujourd'hui la propriété des bénédictins de Saint-Anselme, qui firent combler les casemates en 1905. Le compte de Mastro Lorenzo di Ludovico scultore fiorentino est dans Gori, *Archivio*, VI, p. 223.

canon; en haut de la saillie sud se trouve l'écusson colossal aux fleurs de lys du pape Farnèse, avec la tiare et les clefs. Sur la gauche de cette œuvre luxueuse et richement ornée de la sculpture d'alors et dont le marbre blanc brille au loin sur la campagne, les armes du peuple et du Sénat romains ont été représentés en petit [1].

Pour ces batiments, on ne dépensa pas moins de 44000 ducats, qui furent rapportés en partie par un impôt sur les grains. On se rend aisément compte que si l'œuvre eût été continuée dans les mêmes conditions, ni le règne du Pape ni les moyens financiers nécessaires n'auraient suffi pour terminer la fortification, sur la rive gauche du Tibre, d'un mur de telle dimension. Un cerveau pratique comme celui de Paul III ne pouvait se dissimuler que le plan gigantesque de son maître architecte dépassait de beaucoup les ressources de son État. Il résolut donc d'en revenir à la pensée de Nicolas V [2] et de fortifier seulement la cité Léonine [3] dans laquelle, en cas de nécessité, pouvaient trouver refuge les habitants de la rive gauche [4].

Les travaux sur l'Aventin et à la porte Ardeatine furent donc suspendus [5]. Quoique inachevés, ils n'en sont pas moins un chef-d'œuvre de l'architecture militaire italienne au seizième siècle, malheureusement bien tombés en décadence aujourd'hui [6].

[1] Sur le côté droit se trouve le petit écusson, entouré de lys, du cardinal-camerlingue Guido Ascanio Sforza. Les armes du Pape sont beaucoup plus belles et mieux conservées que celles de l'Aventin. On trouve dans Clausse, II, p. 337, une représentation très insuffisante du bastion; celle que donne la revue *Emporium*, XXIII (1906), p. 295 est meilleure.

[2] Rocchi, p. 249. Sur les taxes, voy. aussi Dittrich, *Contarini*, p. 348.

[3] Voy. 1er volume, chap. IV.

[4] Jovius, *Hist.*, t. I, p. 43.

[5] Les travaux à la Porta Ardeatina où, du reste, le bastion Antoniana fut complètement terminé, furent interrompus en avril 1542; au bastion Colonella, on avait suspendu le travail dès septembre 1539; à S. Saba, l'interruption des travaux remontait à janvier de cette même année (voy. Rocchi, p. 248).

[6] Les plaintes que Rocchi (p. 356) et, après lui, Lanciani (Scavi, II, p. 100), ont exprimées à ce sujet, ne sont que trop fondées; elles n'ont pas eu de résultat. On dépense plus volontiers l'argent, dans la nouvelle Rome, à

La fortification de la cité Léonine, décidée en novembre 1542[1], fut commencée le 18 avril 1543 et poursuivie sans interruption jusqu'à la mort du Pape[2]. La deuxième citadelle, qui devait s'élever aux Prati sur l'emplacement du palais de justice actuel, fut d'abord différée, parce que ce côté paraissait suffisamment défendu pour le moment par le château Saint-Ange. L'activité de Sangallo se concentra donc, dans les années 1543-1545, spécialement à cette partie faible du Borgo, où s'élève, entre le Vatican et le Janicule, le Monte di Santo Spirito. Trois bastions (del Fiume, di Santo Spirito et degli Incoronati) y furent placés, car c'était là que de nouveau on pouvait craindre une attaque des Turcs. Le Pape désirait qu'on achevât le plus vite possible ces travaux[3]. Il lui fut d'autant plus désagréable de voir que dans les discussions sur les fortifications, qui eurent lieu sous la présidence d'Alexandre Vitelli, Michel-Ange eut, en février 1545, une querelle violente avec Giovanni Francesco Montemellino et, vers la fin de la même année, avec Sangallo. Michel-Ange se croyait d'autant plus en droit de procéder ainsi, que ses bastions sur la colline de San Miniato lui avaient rapporté plus de gloire, lors du siège de Florence en 1529. Comme Sangallo tenait non moins énergiquement à son opinion, le Pape dut à la fin leur imposer silence à

ériger des monuments à d'illustres inconnus qu'à conserver le précieux héritage du passé.

[1] Cette date, jusqu'ici inconnue, ressort du rapport de N. Sernini du 16 novembre 1542, dans SOLMI, *Ochino*, p. 55. Voir encore le rapport de L. Tolomei, daté de Rome, du 10 décembre 1542, dans lequel on lit : S. B[ne] ha ordinato che il S. Aless. Vitelli venga per dare il disegno a la fortificatione del palazzo et del Borgo (Arch. d'État à Sienne).

[2] Voy. ROCCHI, p. 259, 277. La somme des dépenses pour ces travaux, sur la rive droite, est évaluée à 35 000 écus. ADRIANI (I, p. 287) mentionne les taxes imposées pour les payer.

[3] Voy. les rapports de A. Serristori des 21, 31 mai et 3 juin 1544, et celui de Babbi du 14 juin 1544. Dans la lettre du 21 mai, on lit : La fortificatione di Borgo si sollecita a furia facendosi li bastioni di terra, dove sono a lavorare 2 000 homini. Dans celui du 3 juin : La fortificazione del Borgo si sollicita più che mai et S. S[tà] dice che vuole sia finita per tutto quello mese, ma non è possibile ; basta che si tira innanzi gagliardamente (Arch. d'État à Florence).

tous[1]. Cette dispute retarda les travaux et fut vraisemblablement la cause du non achèvement de la Porta di Santo Spirito, qui, du reste, était plutôt une porte triomphale qu'une porte de fortifications[2]. Les bastions de Santo Spirito, qu'on nomme encore actuellement les bastions de Sangallo, font d'ailleurs le plus grand honneur à l'architecte, par leur puissance autant que par leur position judicieusement choisie[3], Sangallo resta à la tête des travaux[4] jusqu'à sa mort (29 septembre 1546). A sa place fut nommé Jacopo Meleghino, qui, tant que vécut Paul III, garda le titre et la fonction d'architecte en chef des fortifications, quoiqu'il ne fût guère désigné pour son emploi. Cela n'échappa pas au Pape, qui conseilla à son favori de se régler, dans toutes les questions importantes, sur les avis de Michel-Ange. Celui-ci, quoique officiellement subordonné à Meleghino, prit en fait, à partir de ce moment, la direction des travaux et fit achever, de 1547 à 1548, le bastion du Belvédère[5], qui actuellement très bien conservé encore, apparaîtrait plus imposant, si la vue du Vatican et de Saint-Pierre ne détour-

[1] Voy. Vasari, VII, p. 216; Gotte, I, p. 295; II, p. 126; Thode, I, p. 442, 445; Geymüller, *Michelangelo als Architekt*, p. 52-55; Ravioli (p. 27) place la querelle entre Michel-Ange et Sangallo en 1542, Guglielmotti (*Fortificazioni*, p. 352) et Rocchi (p. 279) dans les derniers mois de 1545.

[2] Voy. Vasari, VII, p. 217; Müntz, *Antiquités de Rome*, p. 144. Le dessin du projet de Sangallo pour la porta di S. Spirito dans Clausse, II, p. 353; *ibid.*, p. 346, une bonne représentation du bastion de S. Spirito.

[3] Rocchi (p. 50) les qualifie d'œuvre étonnante d'art de la fortification au Cinquecento.

[4] Le 12 septembre 1546, reçut encore sa mensualité de 25 écus comme architecte des fortifications (Rocchi, p. 265).

[5] C'est ce que dit Rocchi, d'après les livres de comptes, ce qui ne correspond pas à l'inscription de l'écusson au bastion du Belvédère, qui indique 1542 (voy. Forcella, XIII, p. 31, n° 16). Il n'y a ici aucune faute d'impression; comme je pus m'en convaincre moi-même, l'inscription porte clairement : A. VIII. Comme cependant il y a dans les comptes une note du 5 juin 1547, pour l'écusson, Guglielmotti (*Fortificazioni*, p. 365) conjecture que le tailleur de pierres a inscrit par erreur VIII au lieu de XIII = 1547. Ronchini traite la question à fond, au sujet de I. Meleghino, dans les *Atti Mod.*, IV, p. 125; voy. aussi Guglielmotti, p. 356; Bertolotti, *Art. Bolog.*, p. 20; Lanciani, *Renaissance*, p. 164; Fontana, III, p. 493.

nait pas toute l'attention du spectateur. Comme sur les autres bastions, un écusson gigantesque célèbre là aussi la gloire de celui qui le fit élever.

Après l'achèvement du bastion du Belvédère, qui servit à abriter la plus coûteuse fantaisie peut-être du Pape, la collection des Antiques, Michel-Ange se retira et la direction passa à l'auteur des fortifications de Sermoneta, Jacopo Fusti Castriotto d'Urbin. Celui-ci, jusqu'à la mort de Paul III, s'occupa activement de fortifier la cité Léonine [1]. Il fallait se hâter, car après le meurtre de Pier Luigi et la prise de Plaisance par les Impériaux, la situation politique devenait dangereuse [2]. Les choses se compliquaient maintenant de divergences de pensées : Castriotto voulait conduire les bastions le long du dos de la colline; il se heurtait à la résistance du Pérugin Francesco Montemellino, qui voulait que les ouvrages fussent placés au pied de la hauteur. Dans les discussions qui eurent lieu sous la présidence d'Ottavio Farnèse, l'opinion de Castriotto finit par l'emporter, et celui-ci se mit alors à la construction d'une grandiose ligne de défense de la colline du Vatican. Les emplacements des bastions étaient déjà fixés, les lignes de mur marquées par des fascines et des terrassements lorsque le Pape mourut. La fortification du Janicule par Paul III ne put être exécutée [3].

Le pape Farnèse n'était pas seulement préoccupé de la défense de sa ville natale, mais de sa beauté, de sa commodité et de son hygiène. Un des premiers actes de son règne fut la nomination d'un commissaire pour les antiquités. Latino Giovenale Manetti obtint cette nouvelle charge, dans l'exercice de laquelle le Pape l'appuya de tout son pouvoir, au point de mettre même à son service des censures ecclé-

[1] GUGLIELMOTTI, p. 369; ROCCHI, p. 40. 282; PROVOSI, *Jacopo Fuisti Castriotto*, Urbino, 1905.

[2] Voy. plus haut.

[3] Voy. ROCCHI, p. 51, 60, 200, 282; GUGLIELMOTTI, *Fortificazioni*, p. 371; RONCHINI, *Il Montemellino da Perugia e le fortificazioni di Roma : Giorn. d. erudiz. artist.*, I, Perugia, 1872.

siastiques. « Ce n'est pas sans un profond chagrin, lit-on dans le bref de nomination, daté du 23 novembre 1534, que nous avons vu, que non seulement les Goths, Vandales et autres barbares, non seulement les ravages du temps, mais encore notre propre négligence et notre avarice ont abattu, détruit, dissipé les vénérables monuments de l'art des Romains, il nous est pénible de voir que des broussailles, des lierres et d'autres plantes aient pris racine dans les bâtiments anciens, en aient entamé la maçonnerie, que des échoppes et des cabarets se soient accolés aux monuments dont ils ont altéré la beauté, qu'enfin, ce qui est encore plus déplorable, des statues, des tableaux, des bronzes et des marbres, des objets de porphyre, des pierres de Numidie ou autres aient été enlevés de la ville et emportés à l'étranger. » Manetti, dont l'amour pour Rome et le zèle dans la recherche des antiquités sont bien connus, devra veiller à ce que les monuments de la ville et des environs et toutes les statues, les inscriptions et les marbres soient conservés autant que possible, soient nettoyés de leurs broussailles et de leur lierre, à ce qu'aucune bâtisse nouvelle ne leur soit accolée, à ce que rien ne soit cassé, réduit en chaux et emporté de Rome[1]. Malheureusement, Manetti était souvent éloigné de la ville par les missions politiques dont il était chargé[2]. De plus, l'intelligence profonde des choses de l'antiquité était encore trop peu développée; il en résulta que les ruines continuèrent à être utilisées comme des mines commodes de marbre et de travertin. Comme la science de l'antiquité était encore à ses débuts, le mal fut encore plus grand qu'on ne pensait. Déjà le percement de la voie triomphale pour Charles-Quint détériora plusieurs monuments du Forum. Dans l'année 1539, et notamment en 1540, les chercheurs de matériaux pour le bâtiment de l'église Saint-Pierre se conduisirent en vrais barbares, profitant de ce que Manetti était appelé en France par ses deux ambassades.

[1] Marini, *Archiatri*, II, p. 280.
[2] Voy. plus haut.

Cet abus continua aussi bien au Forum qu'en d'autres endroits, dans les années qui suivirent [1]. Paul III fut complice de ces destructions, car il avait permis, le 22 juillet 1540, aux députés de la fabrique de Saint-Pierre, de faire fouiller partout, à l'intérieur et à l'extérieur de la ville, pour trouver des blocs de marbre et de travertin, ainsi que des colonnes [2]. On voit là un exemple des contradictions dans lesquelles tombait cette époque de transition : le bref de 1534 annonçait une nouvelle époque; celui de 1540 marque une nouvelle régression vers les mauvaises habitudes anciennes, qui reprirent d'autant plus de force qu'on bâtissait avec plus d'activité ; si on conserva nombre d'inscriptions et de fragments d'architecture, en les utilisant pour l'ornement des cours de palais et des jardins, la plupart des trouvailles de cet ordre qui furent faites furent employées sans aucun scrupule comme de bons matériaux à bâtir ou furent converties en chaux. Ce fut miracle que le même sort n'eût pas atteint, en 1546, les fastes consulaires et triomphaux trouvés au Forum. Le cardinal Farnèse sauva cette précieuse relique, que publia Bartolomeo Marliano, et lui assura dans le palais des Conservateurs un sûr et convenable abri [3].

En dehors de sa fonction de commissaire des antiquités, Manetti partagea d'abord avec Angelo del Bufalo de' Cancellieri, et plus tard avec Girolamo Maffei, la charge d'inspecteur en chef de la voirie. Parmi ses subordonnés était le célèbre architecte Bartolomeo Baronino, qui fut assassiné en 1554 [4]. La première commission qu'ils reçurent fut le

[1] Voy. Hülsen dans *Bullett. d. Ist. arch. Germ.*, III, p. 208; Lanciani, II, p. 184. Ce dernier indique (*Ancienne Rome*, p. 276) les années 1540 à 1549 comme une période de crainte pour le forum romain.

[2] Texte du bref dans la *Revue archéol.*, 1884, III, p. 308.

[3] Voy. Hülsen, *Forum Romanum*, Romæ, 1904, p. 34; *Corp. inscript.*, I², p. 1; Gyraldus, *De poetis*, éd. Wotke, Berolini, 1894. p. 58; *Atti Mod.*, VI, p. 207; Lanciani, II, p. 197; voy. aussi Druffel, *Mon. Trid.*, I, p. 454.

[4] Voy. Bertolotti, *Bartol. Baronnio*, Casale, 1876, p. 10; voy. aussi *Art Subalp.*, p. 29. Baronino mourut le 6 septembre 1554, comme l'indique son épitaphe, conservée encore dans la chapelle de Saint-Joseph (voy. Forcella, I, p. 296; Lanciani, *Renaissance*, p. 172).

percement, à l'occasion de la visite de Charles-Quint, d'une voie triomphale, allant de la porte S. Sebastiano, par la via S. Gregorio, vers le Forum et de là se dirigeant par la Salita di Marforio vers la place Saint-Marc et la via Papale. Pour cette œuvre hâtive, on abattit non seulement de nombreuses habitations et plusieurs églises, mais encore quantité de ruines antiques et, avec leurs décombres, on aplanit la pente qui se trouvait entre l'arc de Titus et l'arc de Sévère [1].

Les travaux de 1536 furent le point de départ de nombre d'autres de même nature. Rome, qui se relevait peu à peu sous le gouvernement de Paul III, était, sous le rapport de l'état de ses rues, fort en arrière sur les autres grandes villes d'Italie. La visite de l'Empereur montra justement combien elles étaient indignes d'une capitale. En y remédiant par de nombreux alignements de rues, Paul III inaugura une nouvelle période, au cours de laquelle la Ville Éternelle perdit de plus en plus son allure moyenâgeuse et prit une figure plus en harmonie avec les créations artistiques de la Renaissance, avec sa dignité de capitale du monde et les besoins de son vaste commerce.

Paul III n'épargna ni peine ni dépenses pour améliorer les rues de Rome : il fut à ce point de vue un précurseur de Sixte V. Il y fallut des démolitions sur une si vaste échelle qu'à la fin les prix des loyers augmentèrent considérablement [2]. Dès 1538, il entreprit la rectification et l'embellissement de la via Lata, du Corso : d'abord la partie qui va de la Piazza di S. Marco à l'Arco di Portogalo, qui alors couvrait encore la rue vers le Palazzo Fiano. Plus tard, il continua l'autre partie, encore très peu bâtie, jusqu'à la Piazza del Popolo. Pour subvenir aux grands frais nécessités par ces nouveaux percements, il fit lever une taxe particulière sur les propriétaires des maisons, dont la valeur se trouvait

[1] Voy. plus haut.

[2] Voy. le rapport de A. Serristori du 16 juillet 1548 (Arch. d'État à Florence). Voy. au supplément n° 22 une liste des églises démolies à cause de l'Empereur.

considérablement augmentée du fait de ces alignements[1]. Les comptes mentionnent aussi les indemnités pour les expropriations nécessaires. La rue ouverte par les papes Médicis, de la Piazza del Popolo à la place située au-dessous de la Trinità de' Monti, et qui fut plus tard la via del Babuino, fut améliorée et reçut du Pape régnant le nom de Paolina. En 1541, la Piazza Navona fut reliée à la Piazza Apollinare. Dans les dernières années furent ouvertes les deux nouvelles artères partant du pont Saint-Ange, la via di Panico et la via Paola. Au Borgo, la viá Alessandrina fut élargie et pavée; à l'intérieur de la ville, sur la rive droite, on fit les places qui se trouvent devant les palais Farnèse, S. Marco et S. Apostoli, ce qui fut très important au point de vue de l'hygiène dans cette ville étroite et anguleuse. Dans le même but, on dessécha le marais du Vatican[2]. De nombreuses autres rues : la vià S. Maria in Monticelli, celles de la Torre Argentina, des Baullari, des Cestari, de la Palombella, de la Trinità (actuellement via Fontanella di Borghese et Condotti), du Forum Trajan, sont dus au pape Farnèse, qui fit aussi dégager la colonne Trajane et fit transporter sur le Quirinal les statues colossales de Castor et Pollux[3].

[1] Voy. LANCIANI. *La via del Corso : Bull. comm.*, XXX (1902), p. 229; voy. LANCIANI, *Scavi*, II, p. 236, et *Renaissance*, p. 112.

[2] Voy. AMASEUS, p. 75.

[3] LANCIANI, *Scavi*, II, p. 228-236; *Bullett. d. Ist. arch.*, XIII, p. 262; BONANNI, I, p. 216; ADINOLFI, *Canale di Ponte*, p. 52, et *Roma*, II, p. 75; ARMELLINI, *Chiese*, p. 415; SOLMI, *Ochino*, p. 55; *Bullett. comun.*, XXIX (1901), p. 11, 300; *N. Arch. Veneto*, XIII (1907), p. 24. Ici se place le paiement du 17 octobre 1547, magn. d. Io. Petro. Cafarello, stratarum alme urbis magistro, dui auri de camera de paulis 10 pro ducato centum et quinquaginta per ipsum d. Io. Petrum solvendos Petro Mulioni apud. b. Mariam de populo commoranti pro pretio et in satisfactionem cuiusdam ipsius Petri domus in loco dicto il borgetto del pedocchio pro via noviter in loco dicto sotto la Trinità fienda dirutæ seu de proximo diruendæ (*Mand.*, 1545-1546, f. 56. Arch. d'État à Rome). L'inscription, aujourd'hui effacée, de 1543 dans la Via Paolina et qui parle de 39 maisons abattues, est dans CIACONIUS, III, p. 554, et FORCELLA, XIII, p. 87. Sur la restauration du Ponte S. Maria (Ponte Rotto), voy. FANFANI, *Spigolat. Michel*, p. 126; LANCIANI, *Renaissance*, p. 160; THODE, V, p. 211; sur les travaux de restauration an Ponte Molle et au Ponte Sisto, voy *Mand. ex-*

L'inscription sur la belle statue de marbre du Pape, qui fut érigée en son honneur, en 1543, dans la grande salle du palais des sénateurs, célébrait avec raison l'activité qu'il a déployée, en améliorant et en ouvrant des rues et des places, pour l'embellissement des voies de communication de Rome, jusque-là défigurée par des rues étroites et des bâtisses débordantes [1].

Les constructions du Capitole se rattachent, comme la régularisation des rues, à la visite de Charles-Quint. L'accès à ce lieu éminemment historique était alors si malaisé que l'Empereur, pour y entrer en avril 1536, dut faire le tour de la colline : une seule rue montait du Forum ; après la rue, il n'y avait plus qu'un sentier à talons. Paul III, en décidant de transformer et d'embellir architecturalement le Capitole, prouvait par là même combien il avait les sentiments d'un Romain né à Rome [2].

En donnant un nouvel éclat à ce lieu auquel se rattachaient tant de souvenirs de l'esprit de liberté de la cité, il désarmait adroitement le mouvement républicain.

L'aspect irrégulier, mais fort pittoresque, que le Capitole offrait, au temps du couronnement de Paul III, nous est clairement restitué par les esquisses d'un peintre du temps. Tout au fond, sur les ruines de l'antique Tabularium, s'élevait le palais fortifié du sénateur, du milieu duquel s'avançait la tour principale crénelée, dominant de haut les tours

traord., 1543-1548, f. 173 et 1548-1545, f. 45-48. Arch. d'État à Rome, et *Rev. archeol.*, IX (1887), p. 60. En mars 1541, la fontaine de la place Saint-Pierre fut restaurée. *Mand.*, 1540-1541. Arch. d'État à Rome.

[1] Forcella, I, p. 33. La statue (reproduite dans Steinmann, II, p. 481) a dû céder au nouvel ordre de choses ; elle fut placée en 1876 dans la nef gauche, près du pilier, entre la deuxième et la troisième chapelle de S. Maria in Aracœli. Lanciani (*Renaissance*, p. 145) conjecture que L. G. Manetti imita l'inscription d'une statue antique, qui célébrait chez Vespasien de semblables mérites.

[2] Pour la suite, voy. Vasari, VII, p. 222 ; Michaelis dans *Zeitschr. fur bild Kunst*, 1891, p. 184 ; Rodocanachi, *Le Capitole*. L'assertion de Grimm (Michelangelo, II[5], p, 385), d'après laquelle la restauration du Capitole aurait été commencée par la montée en pente douce qui aurait été faite pour l'entrée de Charles V, est entièrement erronée.

d'angle. Sur la moitié droite de la façade, ornée des armes diverses des sénateurs, était l'entrée au-dessus de laquelle s'élevait une élégante loggia à colonnes, bâtie par Nicolas V. Sur le large escalier d'entrée se trouvait le débris d'un antique groupe de marbre, représentant un lion qui dévore un cheval; ce morceau de sculpture est, depuis 1903, dans la cour du jardin du palais du conservateur. C'était devant ce groupe, symbolisant la justice punissant le crime, que les condamnations à mort étaient publiées, les exécutions ayant lieu à droite au sommet sud-ouest, aujourd'hui encore non bâti[1]. Ce sommet, nommé montée Caprino, à cause des chèvres qui y erraient, montrait encore de nombreux blocs de marbre pentélique provenant du célèbre temple de Jupiter. Une partie en fut employée, en 1545, par Jean Pietro Cafarelli, pour achever son palais, siège actuel de l'ambassade allemande. Beaucoup d'autres allèrent au nouveau bâtiment de Saint-Pierre.

Sur le côté gauche du palais, où s'élève maintenant le musée du Capitole, la ville manquait d'une clôture architectonique. On y voyait le pittoresque côté sud de l'église des franciscains de S. Maria in Aracœli, un petit obélisque et un palmier dont les fidèles gardiens du Saint-Sépulcre avaient apporté la graine de Palestine. A droite était le palais du conservateur, bâti par Nicolas V, devant le porche inférieur duquel étaient dressées deux colossales statues de marbre des dieux fluviaux, le Nil et le Tigre. A l'intérieur du porche, on voyait des restes de l'antiquité, une gigantesque tête en bronze de Domitien et une sphère. Sur l'arc du milieu de la façade brille, depuis 1471, le célèbre emblème de Rome, la louve d'airain, présent de Sixte IV, qui avait aussi doté le palais du conservateur de précieuses œuvres antiques[2].

[1] Il ressort du Tariffa del Boja par GORI (*Archivio*, III, p. 297) que les exécutions eurent lieu en d'autres endroits encore, et même sur la place Saint-Pierre; les gibets, à partir de 1548, étaient sur la place, entre le pont Saint-Ange et la prison Torre di Nona.

[2] Voy. MICHAELIS, p. 184; HÜLSEN, *Bilder aus der Gesch. des Kapitols*, Rome, 1899, p. 7, 29; THODE, V, p. 191.

De toute façon, le Capitole d'alors ne pouvait se comparer aux principales places d'autres villes telles que Florence et Sienne. On donna d'abord à la place un centre artistique dont elle avait besoin. En janvier 1538, on y transporta du Latran la statue équestre en bronze doré de l'empereur Marc-Aurèle, à laquelle tant de légendes se rattachaient, et on l'installa au milieu de la place, sur un bloc de marbre dont la hauteur avait été calculée de façon à produire le plus bel effet. Une inscription, placée sur le côté gauche du socle, raconte le transfert que Paul III fit exécuter, malgré la résistance du chapitre de Latran, en vue de servir à la gloire de l'empereur et à la restauration de l'éclat de la capitale romaine [1]. Sur le devant du monument figure le bel écusson du pape Farnèse; sur le derrière, celui de la ville de Rome qui paya une partie des frais.

Le transfert de la célèbre statue devait servir de point de départ à une complète transformation de la place du Capitole. Le plan de Michel-Ange était éminemment digne de la célébrité et de la dignité du lieu [2]. Une large et commode montée (Cordonata), partant de la piazza Aracœli et terminée en haut par les grandes statues des Dioscures avec leurs chevaux, devait y donner un nouvel accès, et le Capitole, qui jusque-là était dressé derrière le Forum païen, allait se trouver relié directement à la ville chrétienne. En montant cet escalier, on devait avoir devant soi, d'après le

[1] Forcella, I, p. 33; *Arch. d. Soc. Rom.*, IV, p. 239; sur la statue de Marc-Aurèle, voy. Adinolfi, *Roma*, II, p. 250; Rodocanachi, *Capitole*, p. 70; Thode, V, p. 191; *Iahrb. der preuss. Kunstsamml.*, XXVII, Beiheft 9. Le transfert de la statue ne peut, comme cela fut généralement admis jusqu'à présent, avoir eu lieu pour la première fois le 24 mai 1538, car Blasius de Martinellis écrit, dès le 25 janvier 1538 : Post prandium papa venit in Urbem per portam S. Sebastiani et per diversa loca pertransivit una cum cardinalibus videndo novas suas fabricas circa mœnia urbis et locum Capitolii noviter explanatum cum æquo *(sic)* æneo Constantini ex Laterano translato in plateam Capitolii; inde per campum Floræ et plateam de Farnesio versus Pontem in palatio s. Petri ad ædem suam. (Arch. sec. pap., XII, p. 56, fol. 570).

[2] Vasari, VII, p. 222; Rodocanachi, p. 65; Geymüller, *Michelangelo als Architekt*, p. 37; Riegt, *Barock Kunst*, p. 74; Thode, V, p. 193.

plan de Michel-Ange, le magnifique palais du sénateur et, des deux côtés, de somptueux bâtiments du même style avec d'élégants portiques aux nombreuses colonnes, puis en haut le palais principal couronné de statues. La position oblique de ces palais latéraux était commandée par la situation de l'ancien palais du conservateur. Ces beaux édifices dirigeaient le regard vers le palais du sénateur qui les dominait et qui, avec ses pilastres colossaux soutenant deux étages, terminait d'une façon imposante cette composition. Dans ce bâtiment, dont la façade cachait l'agglomération des anciennes constructions, seule la tour crénelée du campanile rappelait sa destination primitive, qui était une forteresse. Un double escalier conduisait, à la hauteur du premier étage, à un balcon découvert orné de statues et qui donnait accès à la grande salle du Sénat. La fontaine placée là rehaussait encore le caractère monumental de ce splendide perron. Au-dessous du balcon, Michel-Ange voulait placer dans une niche une statue colossale de Jupiter; aux pieds de cette statue, la fontaine devait se déverser dans un large bassin, aux deux côtés duquel l'artiste projetait de placer les deux puissantes statues des dieux fluviaux qui, jusque-là, étaient devant le palais du conservateur.

L'exécution même approximative du plan de Michel-Ange eût assuré à la Ville éternelle une place d'une beauté et d'une harmonie incomparables; mais la malchance, qui s'attacha à tant de projets du maître, devait se montrer là encore. En dehors des difficultés d'ordre financier, la réalisation de ce grandiose projet se heurta à l'étroitesse de vue des patriciens romains, et nous n'en pouvons plus admirer la pureté que dans une estampe d'Étienne du Perac[1]. Michel-Ange lui-même, après le transfert de la statue de Marc-Aurèle, n'eut que le temps de voir l'achèvement du double et magnifique escalier érigé devant le palais du Sénat; le reste ne fut fait que plus tard, d'après ses dessins, certes, mais complètement modifiés et dénaturés en maints

[1] Voy. Michaelis, p. 187, 190; Rodocanachi, p. 78; Makowsky, p. 317.

détails. Il n'est pas responsable des fautes qui s'y trouvent; néanmoins, tout le nouveau Capitole, qui ne fut achevé sous sa forme actuelle que beaucoup plus tard, témoigne du génie du maître. Malgré tous les changements que se permirent Giacomo del Duca et Girolamo Rainaldi, l'ensemble produit une impression imposante et pompeuse dont le caractère monumental laisse un profond souvenir dans l'esprit de tous les voyageurs.

Au Vatican, Paul III fit faire des restaurations nombreuses et de grands embellissements[1] : c'est ainsi que le corridor, commencé par Bramante sous Jules II et conduisant au belvédère, fut amélioré et terminé. Le vieux Pape avait coutume d'y faire chaque matin, appuyé sur deux compagnons, sa promenade quotidienne[2]. De nouvelles constructions en saillie, au Vatican, où Jacopo Meleghino, dont nous avons déjà parlé, remplissait, depuis 1537, les fonctions de commissaire général[3], sont indissolublement liées au nom des Farnèse : ce sont la Cappella Paolina et la Sala Regia, qui soulevèrent l'enthousiasme des contemporains[4].

Destinée à la réception des ambassadeurs princiers et royaux, la Sala Regia forme une gigantesque antichambre à la Chapelle Sixtine. Elle fut exécutée d'après les dessins de San Gallo; de vieux bâtiments, et malheureusement aussi la chapelle du Saint-Sacrement qu'avait peinte Fra Angelico

[1] Voy. les comptes mentionnés par DOREZ (*Bullet. de l'Acad. d. Inscript.*, 1905, I, p. 233) et le rapport de N. Sernini de 1538 dans *N. Arch. Veneto*, XIII (1907), p. 23; voy. VASARI, V, p. 463; *Atti Mod.*, II, p. 476; MÜNTZ, *Bibl. du Vaticane*, p. 109, 111; édit. publ. 1511-1544. Arch. d'État à Rome.

[2] Voy. FICHARD, *Italia*, p. 50, 71; LANCIANI, *Scavi*, III, p. 225.

[3] I. Meleghino était, depuis 1537 (et non 1538, comme le dit RONCHINI dans les *Atti Mod.*, IV, p. 127) fabricæ sacri palatii apost. commissarius generalis (voy. *Tes. seg.*, 1537-1538, f. 109). Meleghino obtint, les années suivantes, de très importantes sommes « pro expensis fabricæ s. palatii » : le 4 septembre 1538, 3000 ducats, 1539-1544 en moyenne 6000 ducats par an (*Mand.*, 1539-1544. Arch. d'État a Rome.) Voy. aussi RONCHINI. Certaines inscriptions et armes de Paul III, qui rappellent ces travaux, se sont conservées (voy. FORCELLA, VI, p. 68; BARBIER, *Musées*, p. 285). Giov. Mangone, employé également au Vatican et au Belvédère, n'était pas, comme on l'a dit, Florentin mais Lombard (voy. BERTOLOTTI, *Art. Lomb.*, I, p. 58).

[4] Voy. AMASAEUS, p. 73.

da Fiesole pour Nicolas V, furent détruits à cette occasion. Pour les murs et les parquets, les ruines antiques et surtout celles du Cœlius fournirent quantité de matériaux précieux. La Sala Regia, commencée en 1540 et qui était bien la plus belle salle du palais des Papes, ne fut entièrement terminée qu'en 1573. D'une date ultérieure furent aussi les fresques murales historiques, parmi lesquelles « la conquête de Tunis » de Federigo Zucchero a trait au pontificat du constructeur. Ce fut encore sous le pape Farnèse (1542-1543) que fut exécuté par Perino del Vaga, Daniel de Volterre et Jacopo Sansovino, le superbe travail de la puissante voûte, dont les magnifiques caissons et les génies ailés aux armes dorées de Paul III provoquent une si pompeuse et si grandiose impression. On y voit des inscriptions grecques comme dans les autres constructions du Pape. Des peintures sur verre de Pastorino de Sienne laissaient tomber toute la lumière du jour sur les stucs resplendissants de blanc et d'or[1]. Les dépenses, pour les années 1542-1549, ne s'élevèrent pas à moins de 8 672 ducats[2].

Au point de vue de l'art de la décoration, il fut fait aussi de grandes choses au château Saint-Ange. Paul III fit élargir et orner tout d'abord le rez-de-chaussée de l'étroit appartement papal[3], qui s'élève là au-dessus de l'antique bâtiment

[1] Voy. Vasari, V, p. 624; Platner, II, p. 238; Barbier, *Musées*, p. 86; Armellini, *Chiese*, p. 785; Letarouilly, *Simil.*, II, pl. 25; Burckhardt, *Cicerone*, p. 184; Burckhardt-Holzinger, *Gesch. der Renaissance*, p. 211, 356; Clausse, *Sangallo*, II, p. 362; Lanciani, *Scavi*, II, p. 132. Ce dernier a interprété, dans le sens de sa thèse, les livres de comptes de Paul III, aux Archives d'État à Rome. Quelques notices aussi dans Bertolotti, *Spesiere*, p. 182, 188, 189. Pour bien apprécier l'importance de cette source, il faudrait une monographie particulière. Ces comptes (voy. 14 février et 10 mars 1543), fixent avec certitude la part de Jacopo Sansovino (Jacobus Venetus scultore). L'écusson « ne la volta de la sala de li Re » fut placé, fin 1542 (voy. *Edif. publ.*, 1542-1548; *Tes. seg.*, 1542-1543). Un Guglielmo scultore exécuta en 1546 les portes de marbre. Daniele da Volterra commence à peindre en août 1548 (Bertolotti, p. 189, 191); il recevait 20 ducats par mois (*Edif. publ.*, 1542-1547, f. 158[b]. Arch. d'État à Rome). Sur Pastorino, voy. plus loin.

[2] Voy. *Edif. publ.*, 1542-1549, f. 29-30. Arch. d'État à Rome.

[3] C'est ce que proclame Fichard, *Italia*, p. 51.

circulaire; on y rencontre souvent son nom et ses armes [1].

Pour faire pendant à la loggia de Jules II, qui regarde la ville, fut érigée la loggia de Paul III, que Girolamo Sermoneta, Pier Antonio Casale et Raffaello Montelupo décorèrent de stuc [2]. San Gallo ajouta ensuite à l'appartement papal un nouvel étage, qui contient une série de vastes chambres dont la magnifique décoration plonge le visiteur dans l'étonnement. La salle principale, à laquelle on accède de la loggia de Jules II par une élégante entrée, a été appelée Sala Paolina, du nom de celui qui la fit construire, ou encore Salone del Consiglio. Tout un groupe de peintres, parmi lesquels plusieurs élèves de Raphaël, furent employés à la décorer, ainsi que les autres salles, de la façon la plus magnifique. Dans les livres de comptes apparaissent les noms de Perino del Vaga, Jean d'Udine, Luzio Luzzi, Marco da Siena et Girolamo Sermoneta. La part de chacun est difficile à établir. Le plafond de stuc blanc et or de la Sala Paolina est déjà une œuvre fort remarquable. Il est partagé en six angles droits, qui contiennent des peintures de l'histoire biblique d'un brillant coloris, et il est en outre orné des groupes les plus variés d'enfants, de satyres, de naïades, de festons et d'inscriptions latines et grecques; au milieu se trouve, éclatant d'or, le grandiose écusson de Paul III. Les murailles sont garnies de peintures. Un socle avec des cariatides et des peintures couleur bronze, d'intention mythologique ou satyrique, porte une série de colonnes ioniques; dans les petits panneaux, on voit les figures allégoriques de la Justice, de la Constance, de la Force et de la Prudence; dans les plus grands, des représentations d'une seule couleur de l'histoire

[1] Voy. Borgatti, p. 187. L'inscription de 1546 citée par Forcella (XIII, p. 145, nº 245) se trouve dans le Cortile dell' Angelo, au mur contre la chapelle. Un petit bâtiment d'avant-corps forme l'entrée du château proprement dit; d'après l'inscription (Forcella, XIII, p. 144, nº 253), il aurait été commandé également par Paul III, dont les lys ornent la frise.

[2] Vasari, V, p. 628; Bertolotti, *Speserie*, p. 207, et *Arch. Subalp.*, p. 77. D'après l'inscription (Forcella, XIII, p. 144, nº 122), cette loggia fut terminée en 1543. Sur la charmante loggia de Jules II, les armes des Rovère furent remplacées par celles des Farnèse.

d'Alexandre le Grand, entourées de festons. Ces tableaux, dans lesquels sont peints des génies et de magnifiques exemplaires de juvénile beauté masculine, furent exécutés par Marco da Siena; sur la muraille nord, Perino del Vaga a représenté un grandiose archange Michel; sur la muraille sud, l'empereur Adrien, fondateur du château Saint-Ange. Sur les portes, on voit des allégories des vertus cardinales [1].

De la Sala Paolina, un passage, dont les murs sont ornés de grotesques charmants à la façon de Raphaël, conduit à une salle qui, on ne sait pourquoi, est appelée la « bibliothèque ». Le plafond, au milieu duquel se trouvent les armes de Paul III, et la frise sont de magnifiques œuvres richement ornementées que Girolamo Sermoneta a exécutées d'après les dessins de Perino del Vaga; les peintures représentant des divinités marines sont attribuées à Jules Romain. Sans être aussi fastueux que le plafond de la Sala Paolina, celui de la soi-disant bibliothèque est encore plus riche, plus fin et plus délicat; les reliefs en stuc sur fond d'or de la frise sont particulièrement beaux.

Enfin, les deux pièces qui se relient à la Sala Paolina et qui doivent leur nom à leurs peintures sont très richement ornées. La Camera di Perseo, qu'on considère comme la chambre de Paul III, montre sur sa frise en quatre fresques d'un admirable coloris, l'histoire de ce demi-dieu; au-dessous sont de magnifiques festons et des groupes symboliques de femmes avec la licorne, allusion à l'emblème des Farnèse et du cardinal Tiberio Crispi; au milieu du plafond de boiseries, orné de lys, apparait la figure de l'archange Michel [2]. De

[1] Voy. Bertolotti, *Spesiere*, p. 205; Borgatti dans la revue *Cosmos catholicus*, 1902, p. 607, où l'on trouve de nombreuses illustrations. L'inscription suivante est sur la frise; elle n'a été mentionnée, que je sache, ni dans Forcella ni ailleurs : Quæ olim intrat hanc arcem collapsa, impedita fœdata erant ea nunc a Paulo tertio pontifice maximo ad solidam || subtilemve venustatem exstructa disposata ornata conspiciuntur.

[2] Des parties de la frise, le centre du plafond et quelques peintures de la Camera di Perseo sont reproduites dans le *Cosmos cath.*, 1902, p. 608-609, 614, 616, 618. On y voit le centre du plafond de la bibliothèque (p. 613) et le relief en stuc qui se trouve sur la frise.

même, dans la chambre attenante d'Amour et Psyché, appelée Stanza da Letto, le magnifique plafond de bois doré et artistement ciselé, avec ses motifs héraldiques, allusifs à Paul III et au cardinal Tiberio Crispi, attire l'œil du spectateur. Non moins belle est la frise, où Perino del Vaga a représenté, d'après le récit d'Apulée, la fable d'Amour et Psyché [1]. Ces peintures en partie très libres, qui complètent de la façon la plus surprenante les peintures de Raphaël au plafond de la salle du Jardin de la Farnésina, respirent entièrement l'esprit de la renaissance païenne; elles sont tout à fait inconvenantes pour les appartements du Pape. On eût souhaité que Paul III eût moins lâché la bride au mondain cardinal Tiberio Crispi, sous les ordres de qui, comme châtelain du château Saint-Ange, depuis 1542, les travaux avaient été placés [2].

Comme complément de l'ornementation de ces deux splendides pièces, qui peuvent rivaliser avec les plus belles du Vatican [3], il faut surtout citer les tapisseries, qui devaient recouvrir les murailles laissées nues [4].

[1] Voy. STEINMANN dans *Zeitschr. für bild. Kunst*, 1902, p. 86, qui conjecture que les dessins de Raphaël pour la Farnesina ont servi à l'ouvrage de P. del Vaga. Bonne reproduction du plafond de la salle de Psyché dans le *Cosmos cath.*, 1902, p. 612. C'est Paul III qui fit faire les barrières de chêne dans le cercle en forme de coupole, situé au milieu de l'appartement papal, dans la tour Borgia, qui, sous le pape Farnèse, servait de garde-robe et de chambre du trésor (voy. *Studi e Doc.*, XIV, p. 63). Sur ces barrières était l'inscription : Sedente Paulo III P. M. pontif. sui aº XII (voy. là-dessus BERTOLOTTI, *Art. Lomb.*, I, p. 339). Au sommet du château, sous l'Ange, on voit, au-dessus des armes d'Alexandre VI, celles de Paul III. Quelques restes du pavé de majolique, avec les lys des Farnèse, ont été recueillis dans la collection faite par Borgatti, à qui l'on doit tant pour la restauration du château Saint-Ange. La statue de marbre de l'archange Michel, située maintenant dans le Cortile dell' Angelo, et que Borgatti croit être l'œuvre de Guglielmo della Porta, est pourtant bien identique à l'Ange de Raffaël de Montelupo. La poignée de l'épée de l'Ange avec les lys des Farnèse, ce qui a conduit Borgatti a attribuer la statue à l'époque de Paul III. dut provenir de la restauration, qu'un coup de foudre rendit nécessaire (voy. au suppl. nº 27, sur un autre cas pareil, le rapport de F. PEREGRINO du 14 décembre 1537. Arch. Gonzague).

[2] BENIGNI, *Miscell. d. stor. eccl.*, V (1907), p. 257.

[3] C'est ce que dit J. F. FERRETUS dans *Contelorius*, XI, p. 48, fol. 244. Arch. sec. pap.

[4] Buonanni, dans sa lettre du 12 novembre 1548 (Arch. d'État à Flo-

L'achèvement du palais de famille des Farnèse, qui s'élevait entre le Campo de Fiori et la Via Giulia, resta confié, après comme avant, à Antonio da Sangallo. Le majestueux monument s'éleva sans interruption, car depuis l'élévation de Paul III à la papauté, les ressources abondèrent. La plaisanterie de Pasquino, qui avait exposé une boîte avec l'inscription : « aumônes pour le bâtiment » (Elemosina per la Fabbrica), dut s'arrêter. D'après Vasari, le plan fut encore élargi; la dotation fut augmentée, ce qui se voit notamment par les splendides plafonds, dont Sangallo lui-même fournit le dessin [1]. Rien ne fut épargné pour faire de ce monument le plus somptueux de tous les magnifiques palais de la Ville éternelle [2]. La légende longtemps accréditée d'après laquelle le Colisée aurait fourni des pierres à l'érection du palais, est une fable. Les nouvelles recherches ont montré que les blocs de travertin avaient été tirés de Tivoli. On faisait venir du marbre des ruines d'Ostie et, à Rome, surtout des thermes de Caracalla et des gigantesques ruines du jardin des Colonna, qui était considéré comme le temple du soleil d'Aurélien [3].

Le caractère grandiose propre à tout ce qui est vraiment romain fut, dès son apparition, donné par l'admiration au

rence), mentionne un envoi de magnifiques tapis de Florence, qui furent placés dans la Sala avanti il Concistorio.

[1] Voy. Vasari, V, p. 469, 487; Clausse, *Sangallo*, II, p. 67; Letarouilly, *Edif.*, p. 259; Geymuller, *Les du Cerceau*, Paris, 1887, p. 13, 26; Lanciani, *Scavi*, II, p. 151; Bourdon, *Un plafond du palais Farnèse* (*Extr. d. Mél. d'archéol.*, XXVII), Rome, 1907; Thode, V, p. 195. Le conseiller d'ambassade de l'ancienne ambassade française près du Saint-Siège, F. de Navenne (voy. aussi Navenne, *P. L. Farnèse*, p. 267), prépare une vaste monographie sur le palais Farnèse et dont deux chapitres ont déjà paru dans la *Revue des Deux Mondes*, 1895 et 1900.

[2] Voy. Amaseus, p. 19, 78. D'après les livres de comptes de la Chambre apostol., la somme dépensée pour le bâtiment, rien que dans les années 1546-1549, s'éleva à 73 178 écus (Fea, *Dissert. s. rovine di Roma*, p. 399; Moroni, XXIII, p. 202). Dès 1542, Paul III était en lutte avec Pier Luigi Farnèse, qui ne voulait contribuer que de 400 écus par mois au bâtiment (voy. au suppl. n° 57 le rapport de A. Serristori du 30 août 1542. Arch. d'État à Florence).

[3] Voy. Lanciani, *Scavi*; II, p. 119, 153, et *Renaissance*, p. 123.

palais Farnèse, que le peuple nomma « le dé » à cause de sa forme. La façade, malgré la petitesse de ses fenêtres trop étroitement rapprochées, est une des plus imposantes créations de la moderne architecture. Dans les décorations, les lys des Farnèse jouent le même rôle que les roses à la Cancelleria. Les pièces intérieures rivalisent de magnificence avec la façade : tels sont le commode et puissant escalier, les gigantesques corridors et les salles. Grâce à cette grandeur sans pareille et à son extérieur puissant autant qu'harmonieux, cette construction devint le type du palais romain [1], et ce fut un musée vraiment digne des trésors d'art antique, que les Farnèse y réunirent.

Au debut de 1546, la façade extérieure avait atteint la hauteur de la corniche. Le pape comprit combien l'exécution parfaite de cette corniche aurait d'importance pour l'ensemble du monument; il ouvrit un concours, auquel prirent part aussi Perino del Vaga, Sebastiano del Piombo et Vasari. Paul III se décida pour le projet qu'avait présenté Michel-Ange.

On peut juger du soin avec lequel le maître procéda, par ce détail, qu'il fit placer à un angle du palais un modèle en bois du fronton de la corniche, haut d'un mètre sur trois, dont le Pape fut extrêmement satisfait. Vasari estime que ni l'antiquité ni les temps modernes n'ont rien réalisé de plus beau ni de plus riche. L'ouvrage mérite les plus grands éloges; on l'a appelé « la couronne de tous les couronnements » [2].

Lorsque Sangallo mourut, le 29 septembre 1546, toute

[1] Voy. Taine, *Italie*, 1889, p. 255; *Gaz. des Beaux-Arts*, 1904, p. 127; Burckhardt-Holzinger, p. 201, 207, 217; Nohl, *Tagebuch*, Stuttgart, 1877, p. 150; Ebe, I, p. 134; Schmarsow, *Beitraege zur Aesthetik*, II, Leipzig, 1897, p. 80; Riegl, *Barrockkunst*, p. 73; Gnoli, *Roma*, Rome, 1909, p. 166.

[2] Voy. Vasari, V, p. 470; VII, p. 223; Springer, p. 470; Wey, Rome, p. 362; Burckhardt-Holtzinger, p. 84, 103; Geymuller, *Michelangelo als Architekt*, p. 42; Thode, I, p. 445; V, p. 195; Willich, p. 82, et Makowsky, p. 327, 389; *Iarhbuch der preuss. Kunstsammlungen*, XXX, p. 1; Riegl, *Barockkunst*.

la direction des travaux du palais fut confiée aux mains de Michel-Ange.

En dehors du fronton de la corniche, les parties suivantes du palais Farnèse sont sûrement de Michel-Ange : la loggia au-dessus du portail principal, l'écusson du Pape qui y est placé ainsi que l'étage supérieur de la cour vraiment royale soutenu par un pilastre; les deux étages au-dessous ont été construits par Sangallo. Michel-Ange, qui n'était généralement pas très heureux quand il s'agissait de travailler sur les plans de Sangallo, conçut un autre plan encore plus hardi : à travers le beau porche d'entrée bâti par Sangallo, avec sa voûte en plein cintre ornée de riches caissons et ses douze colonnes antiques en granit d'ordre dorique et par la cour aux magnifiques arcades, on devait apercevoir derrière soi, sous un porche, le hardi groupe de Circé, autrement dit le taureau Farnèse, qui devait orner une fontaine; plus loin, un pont sur le Tibre devait relier la Vigne des Farnèse avec le palais[1]. Malheureusement, la réunion des deux rives du Tibre ne fut pas exécutée jusqu'au bout; seul, le grandiose groupe antique resta exposé dans la cour, qu'il orna jusqu'à l'époque de son transfert à Naples, en 1786.

Le palais Farnèse, le Vatican et le château Saint-Ange ne suffisaient pas au Pape, qui aimait à changer souvent de résidence dans Rome. Pendant les mois de chaleur, il se retirait régulièrement déjà, dès 1535, pour y jouir d'un air plus pur, au palais S. Marco, qui dès lors retrouva un nouvel éclat, comme résidence d'été des papes[2]. Pour se rendre plus facilement à l'église, pas très éloignée de S. Maria in Aracœli, pour l'office divin, Paul III fit bâtir, en avril 1535, un pont de bois allant de ce palazetto à la dite basilique; plus tard, on le fit en pierre, et il forma un pen-

[1] Voy. Vasari, VII, p. 223; Wey; Burckhardt-Holtzinger, p. 56, 203-204, 339; Geymüller, p. 37, 41; Makowsky, p. 327; Thode, V, p. 200. Sur la Vigna, que le cardinal Farnèse acheta à la Porta Settimiana, voy. Lanciani, *Scavi*, II, p. 177; *ibid*. sur une villa achetée à S. Onofrio, en 1547, par Orazio Farnèse.

[2] Voy. Dengel, *Le Palazzo di Venezia*, p. 95.

dant au corridor qui, à Florence, va du Vieux Palais au palais Pitti [1].

Ses visites fréquentes au couvent des Franciscains, attenant à S. Maria in Aracœli, donnèrent l'idée à Paul III de bâtir un palais sur cette hauteur très aérée, de laquelle se découvre une des plus vastes et des plus belles perspectives sur Rome. Comme emplacement, il choisit le jardin du couvent des Franciscains tourné vers le Corso [2]. Un bref de février 1546 décréta que ce palais, bâti à grands frais, orné de peintures et de stuc, ne retournerait ni aux frères mineurs d'Aracœli ni aux cardinaux, du titre de S. Marco, mais demeurerait la propriété perpétuelle des papes [3]. Les anciens visiteurs de Rome se souviennent encore de ce coin pittoresque et de la lourde tour qu'on apercevait au loin : en 1886, il fut, au grand regret de tous les amis des arts, sacrifié au tombeau de Victor-Emmanuel, qui cache maintenant le principal sanctuaire du Capitole [4].

Les commencements du palais des Papes sur le Quirinal se rattachent également, à certains égards, au nom de

[1] En plus des documents communiqués par LANCIANI (II, p. 55), voy. le rapport de F. Peregrino, daté de Rome 3 mars 1535, où on lit : et già si da principio a far l'corridor che andarà dal detto palazzo di S. Marcho al Capitolio (Arch. Gonzague). J'ai trouvé le détail inconnu jusqu'ici d'un pont de bois, dans le *post scriptum* suivant à un rapport de Sanche à Ferdinand I[er], daté de Rome, 22 avril 1535 : Papa deliberavit servande suæ prospere valetudinis causa habitare a die S. Marci palatium Sancti Marci nuncupatum per totam æstatem fecitque fieri pontem ligneum a dicto palatio ad monasterium usque Aracœli, quo ipse ad officium divinium ad dictum cœnobium secrete ire possit. *Haus-Hof und Staatsarchiv,* à Vienne).

[2] Voy. CASIMIRO, *S. Maria in Aracœli*, p. 468 ; voy. aussi I. F. FERRETUS, dans *Contelorius*, XI, p. 48, f. 243. Arch. sec. pap.

[3] Voy. CASIMIRO, p. 468 ; sur l'ornementation, voir BERTOLOTTI, *Speserie*, p. 178.

[4] Reproduction dans SCHOENER, *Rome*, p. 268 ; *Cosmos cath.*, 1899, p. 119 ; DENGEL, *Der Palazzo di Venezia*, p. 16, 17, 19 ; VETTER, *L'Ara Cœli*, Rome, 1886, p. 66, où se trouve également une reproduction (voy. aussi CALVI dans la *N. Antologia*, 1908, n° 886). La tour fut fortement endommagée par la foudre en 1548, tellement qu'elle dut être reconstruite en partie (voy. LANCIANI, II, p. 57). Les poètes de la cour chantèrent même cet accident (voy. *Carm. ill. poet. Ital.*, VI, Flor., 1709, p. 343). Une épigramme de H. Borgia sur la Domus Capitolina de Paul III dans *Cod. Barb. lat.*, 1903, f. 12[b] de la Bibl. Vat.

Paul III[1] : dans les dernières années de sa vie, le Pape montra de la prédilection pour cette colline salubre, dont l'accès fut encore amélioré en juin 1549[2].

Parmi les restaurations les plus appréciées par les contemporains[3] et qui furent faites, au temps de Paul III, à nombre d'églises romaines[4], il faut citer surtout celle de S. Maria in Sassia, qui a reçu son nom de l'hôpital S. Spirito in Sassia qui lui est attenant. Sur les plans de Sangallo s'éleva là une église complètement neuve, création pleine de simplicité et de majesté de la fin de la Renaissance[5]. C'est également à un nouveau bâtiment que se rapportèrent les travaux que fit entreprendre, dès 1544, le cardinal Federigo Cesi à l'église Sainte-Marie, située près du palais Mattei et dans laquelle saint Ignace avait établi une maison de retraite pour des filles pauvres et exposées. L'église tira son nom de S. Catarina de' Funari, des cordiers (funari) qui travaillaient

[1] Voy. BERTOLOTTI, *Speserie*, p. 200. Serristori, dans une lettre du 27 février 1545 (Arch. d'État à Florence), mentionne le projet d'acheter la villa du cardinal Carafa au Quirinal (Arch. d'État à Florence).

[2] 1549 Iun. 13 : Jacobo Meleghino sc. 100 in instaurationem Celsi montis Caballi ad commodum S. B[ni] aptam exponenda. *Mand.*, 1548-1549, f. 127. Arch. d'État à Rome.

[3] Voy. AMASEUS, p. 74.

[4] Ainsi au Baptistère et à la Basilique de Latran (CIACONIUS, III, p. 557); RASPONUS, *Basil. Lat.*, p. 132; ROHAULT, *Latran*, pl. 35; *Atti mod.*, IV, p. 128), au campanile de S. Maria Maggiore (*Mand.*, 1543-1545, fol. 140. Arch. d'État à Rome), à S. Pietro in carcere (ARMELLINI, p. 2, 539), à S. Maria plantarum (Domine, quo vadis; CIACONIUS, III, p. 556), au Panthéon (FORCELLA, I, p. 295; VISCONTI, *Congreg. d. Virtuosi al Pantheon*, Roma, 1869, p. 16), à S. Marcello (*Mand.*, 1537-1541, f. 160[b]), S. Anastasio (*Mand.*, 1539, f. 92) et au campanile de S. Maria de Gradulis (= S. Aniano?) (*Mand.*, 1540-1541, f. 205[b]-206. Arch. d'État à Rome). En 1545, le toit de la Chapelle Sixtine fut restauré (*Mand.*, 3 janvier 1545) : A m[ro] Quirino et m[ro] Francesco compagni muratori sc. 50 a bon conto di reffare il tetto della capella di papa Sisto in palazzo che si abruscio la notte di S. Silvestro (*Edif. publ.*, 1544-1549, f. VI; *ibid.*, f. VII, nouveau paiement pour le même objet. Arch, d'État à Rome). Sur l'église de la Confrérie des serviteurs du Pape, élevée en 1538, S. Maria près Saint-Pierre, voy. ARMELLINI, p. 761.

[5] VASARI, IV, p. 604; *Arch. stor. d. Arte*, VII, 1893, p. 124; ARMELLINI, p. 773; CLAUSSE, *Sangallo*, II, p. 356; *Repertorium für Kunstwissensch.*, 1884, p. 443; EBE, I, p. 24; WILLICH, p. 139.

là dans les ruines du cirque de Flaminius [1]. Le nouveau bâtiment de l'église nationale des Français, Saint-Louis, était encore loin de son achèvement [2]. Ces églises ne changèrent rien à la physionomie générale de la ville.

Les constructions de Paul III dans l'État de l'Église, et dont Sangallo fut chargé à peu près exclusivement, consistèrent surtout en travaux de fortifications dont la nécessité, vu le danger des Turcs, ne pouvait échapper à l'esprit pratique du Pape [3]. Il s'agissait surtout de restaurations ou de continuations d'ouvrages déjà commencés Très considérables furent surtout les travaux de ce genre qui furent entrepris dans les deux principales places maritimes d'Ancône [4] et de Civitavecchia [5], qui prirent de longues années. D'autres travaux de restauration furent faits dans les bourgs

[1] Armellini, p. 567; Forcella, IV, p. 331, 334; Lanciani, *Scavi*, II, p. 64. Sur la façade, qui ne fut terminée que plus tard et qui devint le modèle des futures façades d'église en baroque, à Rome, voy. Willich, p. 134.

[2] Fabricius, p. 240.

[3] Amaseus, p. 66.

[4] Voy., outre les comptes aux Archives d'État à Rome, le bref Baldovinetto episc. Anconit. dat. 1534 Novemb. 25, qui avait été nommé par Clément VII le 16 mars 1534 « supremus curator operis et fabricæ fortilitii nostræ civit. Anconit. per eum (Clément VII) a fundamentis incohate », bref que confirma Paul III, en ordonnant que les habitants de la ville et du comté l'aidassent d'un subside honorable (*Min. brev. Arm.* 40, 49, n° 44). Les travaux engloutirent des sommes importantes (voy. *Nuntiaturberichte*, IV, p. 158); par un bref du 29 octobre 1539 à Petrus Ventura Zephirus, commiss. general. super munit. Anconæ, Paul III en poussa l'achèvement (*Arm.* 41, 15, n° 1105). Lorsque Sangallo, en 1541, fut chargé de bâtir la citadelle de Pérouse, Gianbattista Pelori le remplaça à Ancône (voy. *Atti Mod.*, IV, p. 250; Gianuigi dans *Rasseg. bibliogr. d. arte Ital.*, X, 1907. Il avait été délégué pour cet ouvrage dès décembre 1539 (*Mand.*, 1539-1541, f. 45, 57ᵇ. Arch. d'État à Rome). D'un bref au præsidens Romandiolæ ep. Casali, du 13 mars 1542, il ressort que le cardinal Carpi avait exigé, au nom du Pape, 15 000 écus et les avait dépensés pour fortifier Ancône contre les Turcs. En même temps, il reçut l'ordre de tirer des Juifs de là-bas pareil subside pour fortifier les places maritimes de la Romagne (*Arm.*, 41, 25, n° 673. Arch. sec. pap.); Ciaconius, III, p. 555.

[5] Voy. Guglielmotti, *Fortificazioni*, p. 225, où se trouve le détail sur la participation probable de Michel-Ange. Guglielmotti n'a tiré qu'en partie profit des abondants renseignements fournis par les livres de comptes.

et forteresses de Tivoli[1], Civita Castellana[2], Montefiascone, Ostia[3], Assise[4], Anagni[5], Tolentino[6], Camerino[7], Fano[8], Ascoli[9], Lorette[10], Rimini[11], Ravenne[12], Parme[13] et Plaisance[14].

Un ouvrage entièrement nouveau fut la forteresse élevée à Pérouse, après la répression du soulèvement. Les travaux avaient été commencés[15] dès septembre 1540, mais ils allaient si lentement que le Pape, peu patient, nomma le 14 janvier 1542 un nouveau commissaire général pour cet objet[16]. Ce ne fut qu'en 1543 que fut achevé, au moins pour l'essentiel, la Rocca Paolina[17], comme fut appelé ce puissant bastion. La position de Pérouse, au point de jonction de deux lignes de hauteur, rendait très difficile l'établissement

[1] Voy. *Mand.*, 1548-1549 et 1549-1550. Arch. d'État à Rome.

[2] *Ibid.*, 1535-1537, 1539-1542, 1540-1543.

[3] Voy. Guglielmotti, p. 56, 87; voy. aussi *Mand.*, 1535-1537, 1540-1543, 1548-1549, 1549-1550. Arch. d'État à Rome.

[4] Voy. A. Brizi. *Della rocca di Assisi*, 1898.

[5] *Mand.*, 1545-1546.

[6] *Ibid.*, 1548-1549.

[7] *Mand. extraord.*, 1546-1548. Arch. d'État à Rome.

[8] Voy. *Atti Mod.*, IV, p. 253.

[9] *Mand.*, 1535-1537.

[10] Voy. Tursellinus, *Hist. Lauret.*, p. 3; Belluzzi, p. 130, 180; *Stimmen aus Maria-Laach*, XL, p. 168, sur les travaux à la Casa Santa.

[11] *Mand.*, 1537-1537.

[12] *Ibid.*

[13] *Atti Mod*, II, p. 474; *Mand.*, 1548-1549, 1549-1550.

[14] *Atti Mod.*, II, p. 474; *Tes. seg.*, 1543-1545.

[15] Pier Luigi se rendit alors à Pérouse pour cette construction (voy. le rapport d'Antella daté de Rome 24 sept. 1540. Arch. d'État à Florence).

[16] Voy. le bref nommant Barthol. Massolus commissaire général arcis Perusie, pour terminer la construction (*Arm.* 41, t. 23, n° 58. Arch. sec. papales).

[17] Pour ce qui suit, voy. l'étude, remplie d'illustrations de G. Bacile di Castiglione, dans *l'Arte*, VI, 1903, p. 347; voy. aussi *Atti Mod.*, II, p. 447; Clausse, *Sangallo*, II, p. 375; la revue *Augusta Perusia*, I, 1906. L'inscription, sans la phrase souvent citée : « ad coercendam Perusinorum audaciam » dans Ciaconius, III, p. 555. Le seul écusson conservé se trouve à la Porta Marzia avec l'inscription : P. P. III Sur les travaux d'embellissement que le cardinal Carpi, légat de Pérouse depuis 1545, y fit entreprendre, voy. Rocchi, *Piante*, p. 290, et les *Miscell.* de Benigni, déjà citées.

d'une forteresse; mais Sangallo surmonta toutes ces difficultés et créa un ouvrage digne de faire date dans l'art de la fortification. L'ensemble était formé de deux parties : sur la hauteur, la citadelle proprement dite, dominant une grande fraction de la ville; au-dessous, un deuxième fort, appelé la Tanaglia, qui était lié au premier par un long et haut passage. La citadelle, à laquelle on avait dû sacrifier presque tout le faubourg de S. Giuliana, occupa la place où s'élève maintenant le palais de la préfecture, plus une partie de la place Victor-Emmanuel et une partie de l'hôtel Brufani, du bâtiment de la banque italienne et du palais Calderini. A l'entrée, on voyait une statue en terre cuite de Paul III avec son nom et ses armes. Dans son plan de la forteresse, Sangallo avait non seulement conservé l'antique Porte Marzia, mais aussi les palais des Baglioni; on voyait encore ces derniers en 1860. Cette année-là, ils furent rasés avec les constructions de la forteresse. On eut alors la barbarie de détruire aussi la statue de Paul III et n'on épargna ni ses splendides armes ni les intéressantes inscriptions qui s'y trouvaient.

Orvieto, que le pape Farnèse aimait comme une seconde patrie et visitait souvent, fut embelli par lui à diverses reprises[1]. Paul III fit restaurer le palais papal commencé par Boniface VIII et qu'on appelle aussi palais Soliano[2], puis achever par Simone Mosca le célèbre puits établi par Clément VII et appelé Pozzo di S. Patrizio[3]. En souvenir de cet ouvrage, qui devait être d'une si grande utilité pour cette ville privée d'eau, Clément VII avait fait exécuter par

[1] Voy. Fumi, *La prima entrata del P. Paolo III in Orvieto*, Orvieto, 1892, p. 6; Manente, p. 259, 277.

[2] Voy. Fumi; on y trouve aussi des détails sur les travaux à la cathédrale. Sur la consolidation de la fabbrica del palazzone, voy. la lettre de Lorenzo Monaldeschi aux « conservatori della pace » à Orvieto, datée de Rome 3 janvier 1543. Arch. communales d'Orvieto.

[3] Une frise entoure le haut du puits avec les lys des Farnèse et l'inscription deux fois répétée : Quod natura || monimento || inviderat indu || stria adiecit (voy. Vasari, VI, p. 303; Piccolomini-Adami, *Orvieto*, p. 234; *Atti Mod.*, p. 473.

Benvenuto Cellini une médaille représentant Moïse levant son bâton, tandis que le peuple mourant de soif est à genoux à ses pieds. Paul III en fit faire une copie pour une médaille[1] avec son portrait.

A Viterbe, que le pape Farnèse visita pour la première fois, en septembre 1536, et où il revint souvent dans la suite, il se montra très généreux. A sa première visite, il prit sur lui les frais de l'achèvement du magnifique plafond, dont Sangallo orna l'église de l'abbaye des Bénédictins de la Madona della Quercia, pèlerinage très fréquenté. Il fit faire encore une nouvelle rue pour ce sanctuaire qu'il tenait en grande vénération et qu'il dota d'un puits[2]. Paul III rebâtit encore les palais des gouverneurs et le château fort[3].

Le Pape témoigna une particulière sollicitude à la petite ville de Frascati, dans les montagnes des Albains. Il avait en affection, à cause de son air pur et de ses vastes horizons, cette localité, qui, en mai 1537, entra dans l'État de l'Église[4], et il y fit maints séjours à la Villa Rufina, célèbre plus tard sous le nom de villa Falconieri[5]. En 1538, il éleva Frascati au rang de ville et y transféra le siège de l'antique évêché de Tusculum[6]. Par son ordre, la ville fut entourée d'une ceinture de remparts et intérieurement embellie de

[1] Exemplaire au cabinet des médailles de Munich.

[2] Voy. *Cronache di Viterbo*, éd. Ciampi, p. 436; Clausse, *Sangallo*, II, p. 143; Pinzi, *Mem. e doc. S. Maria d. Quercia*, Roma, 1898, p. 125, 138; Mortie-Ferretti, *S. Maria d. Quercia*, Firenze, 1904, p. 40, 89, 131.

[3] Voy. Ciaconius, p. 557; Noaves, VII, p. 57; sur la citadelle, voy. *Mand.*, 1535-1537, 1540-1543. Arch. d'État à Rome.

[4] Lucrezia della Rovere avait vendu, le 30 août 1536, Frascati à Pier Luigi Farnèse (voy. Seghetti, *Frascati*, 1906, p. 154. Peu après survinrent des troubles à Frascati et, à cette occasion, Io. Gasp. Argulus y fut nommé commissaire (voy. le bref à celui-ci du 30 octobre 1536 dans *Arm.* 41, 4, n° 51 des Arch. sec. pap.). Le 7 mai 1537, Pier Luigi Farnèse donna Frascati à la Chambre apostolique; il reçut en échange Castro (voy. Seghetti).

[5] Sur la villa Falconieri, propriété de l'empereur d'Allemagne depuis 1907, voy. Lanciani, *Scavi*, III, p. 45; Cancellieri, *Sopra il tarantismo*, Roma, 1817, p. 157; Seghetti, p. 308.

[6] Seghetti, p. 154.

telle sorte qu'on pouvait dire qu'elle était complètement neuve; entourée de vignobles et d'oliviers, elle est devenue aujourd'hui une des villégiatures préférées de la société romaine [1]. Une médaille immortalisa la fondation de cette ville, située près de l'ancienne Tusculum, ainsi que le séjour du Pape à la villa Rufina [2].

Paul III encouragea de ses deniers des constructions et des ouvrages d'utilité publique en nombre d'autres villes de l'État de l'Église, tel que Otricoli [3], Spolète [4], Foligno [5], Spello [6], Pérouse [7], Lorette [8], Cesena [9], Macerato [10], Ascoli [11]. A la villa Magliana, où Paul III résida souvent, des restaurations furent entreprises dès 1535 [12].

Le Pape fit entreprendre, dans ses dernières années, un ouvrage très utile, que commémore une médaille : un canal qui prit de son fondateur le nom de Cava Paolina, devait

[1] Une liste des maisons abattues pour les embellissements de Frascati et des indemnités payées à cette occasion dans *Arch. d. Soc. Rom.*, XVI, p. 517; voy. Lanciani, *Scavi*, III, p. 44; *Atti Mod.*, IV, p. 128, et surtout Seghetti, p. 154.

[2] Venuti, *Numism.*, XXIX, p. 83; Barbier, III, t. 419.

[3] Voy. le bref à Otricoli, du 4 février 1547, avec la permission d'élever les impôts pour la restauration de ses murailles et le desséchement d'un marais (*Min. brev. Arm.*, p. 41, 38, n° 63. Arch. sec. pap.); *ibid.*, dans l'index des brefs, on trouve indiqué un document de décembre 1548 donnant au vice-légat de Pérouse la charge de suivre les travaux de Petr. Franc. Clementis et du commissaire Franc. Castagna pour le desséchement des marais de Foligno, Trevi et Montefalcone et de s'occuper de les payer.

[4] Voy. le bref à Spolète, du 4 mars 1543, sur la restauration de l'aqueduc. *Min. brev. Arm.* 41, 26, p. 159. Arch. sec. pap.

[5] Voy. le bref à Foligno, daté de Pérouse, 19 septembre 1535 : envoi de 500 écus pour la réparation du palais (*Arm.* 40, 52, n° 377. Arch. sec. pap.). Voy. aussi l'inscription de S. Feliciano dans Ciaconius, III, p. 555, et Faloci-Pulignani, *Centenaria di S. Feliciano*, XVII, p. 242.

[6] Voy. l'inscription au Palais communal.

[7] Voy. le bref à Ioh. Sbotta du 16 mars 1537, relatif à la restauration du palais du légat. *Min. brev. Arm.* 41, V, n° 98. Arch. sec. pap.).

[8] Ciaconius, III, p. 556.

[9] Voy. le bref à Cesena, du 18 septembre 1536 : envoi de 1 000 ducats en trois ans pour l'agrandissement et l'embellissement de la ville. *Min. brev. Arm.*, p 41, 3, n° 144. Arch. sec. pap.

[10] Reparatio pal. Macerat. *Mand.*, 9 juin 1539. Arch. d'État à Rome.

[11] Reparatio pal. Asculi. *Mand*, 1545-1546.

[12] Voy. *Mand.* 1535-1537.

régler le cours du Velino et mettre fin aux marécages de la vallée de Rieti et de Terni[1]. Malheureusement Sangallo, qui en avait fait le plan, fut atteint d'une maladie mortelle, une fièvre maligne qui le conduisit au tombeau, au milieu de son travail, le 29 septembre 1546, à Terni[2]. Paul III songeait aussi au desséchement des marais dans l'État de l'Église[3].

De concert avec le Pape et aidés par lui, ses neveux déployèrent aussi une grande activité à bâtir, notamment dans le territoire où depuis longtemps étaient situées les propriétés de la famille. Pier Luigi Farnèse restaura et agrandit la citadelle de Nepi bâtie par Alexandre VI[4], fit

[1] Voy. GAYE, II, p. 344; VASARI V, p. 469; *Atti Mod.*, II, p. 482; les lettres de Sangallo, publiées dans la revue l'*Umbria*, 1900; CLAUSSE, II, p. 401. La charge pour Petrus Angelinus episc. Nap. et Ant. de S. Gallo arch. nost. donnée à Rome 2 mars 1545, de exsicanda palude Reatina dans *Cod. Vat.* 3933, f. 21 de la Bibl. Vat. On y trouve aussi le bref à Bernardino Callini, évêque de Segni, du 11 juin 1545, à qui est donné le commissariat « ad dirigendos cursus aquarum etiam per possessiones particuliarium ». (*Min. brev. Arm.* 41, 33, n° 355). Au gouverneur de Rieti, l'ordre fut envoyé de Terni, le 7 septembre 1546 : Comme Rieti « in effosione lacus Velini » et « pro exsicandis paludibus agri Reatini » a occasionné de grands frais et tirera une utilité considérable de ce dessèchement, de forcer à contribuer aux dépenses tous les intéressés, même les ecclésiastiques (*Arm.* 41, 37, n° 606 des Arch. sec. pap.). Sur un plan proposé par Fr. Oliva pour détourner les débordements du Tibre, voy. GORI, *Archivio*, VI, p. 178.

[2] Le certificat, produit par CLAUSSE (II, p. 409), qui place la mort le dimanche 3 août 1546, ne peut être tenu pour exact, parce qu'en 1546, le dimanche ne tomba pas ce jour-là. Le 3 octobre, souvent indiqué (en dernier lieu par THODE, I, p. 445), est également inexact. La vraie date est dans *Ephem.*, 1546, 29 septembre, obiit Antonius Sangallus inter architectos sui temporis facile princeps (*Cod. Vat.*, 6978, f. 154 de la Bibl. Vat.). Sur la famille de Sangallo, voy. *Nuovi documenti*, ed. Bertolotti, Roma, 1892.

[3] Voy. les brefs à Trevi, 2 mai 1535 (*Min. brev. Arm.* 40, 51, n° 233), au cardinal Cupis, du 12 juillet 1535 (*ibid.*, 32, n° 251), au cardinal Grimani, légat de Pérouse, du 24 septembre 1536 (*ibid.*, *Arm.* 41, 3, n° 197, Arch. sec. pap.).

[4] Voy. VASARI, V, p, 465; la description de GREGOROVIUS (*Lucretia Borgia*, p. 140 à 141). *Atti Mod*, II, p. 476. Une inscription sur la citadelle dit : P. Aloisius Farnesius dux I Castri et Nepete monimentum hoc ad tutelam civitatis exstruxit 1540. Dépenses pour ces travaux dans les *Mand.* 1545-1546, 1546-1548, 1548-1551. L'église S. Tolomeo (voy. WIL-

élever par Peruzzi une forteresse à Caprarola [1] et fonda à six kilomètres du Castel Farnèse, dans la vallée d'Olpeta, la ville neuve de Castro, que fortifia Sangallo. Ce même architecte dessina aussi les plans du palais ducal érigé à Castro, sur l'ordre de Pier Luigi, ceux de l'église et du couvent des Franciscains, ceux de la Monnaie et des arcades du palais principal. Ainsi, comme le dit Annibal Caro, s'éleva de ce nid de bohémiens une nouvelle Carthage. La comparaison devait se réaliser à la lettre car, cent ans plus tard, Castro, qui se révolta contre Innocent X, fut entièrement détruite [2].

Une série de constructions dans le duché de Castro fut confiée, à partir de 1546, à Vignola, devenu plus tard célèbre. Au début du règne de Paul III, Vignola avait été employé comme architecte au Vatican [3]; il y exécuta également des peintures décoratives [4]. Pendant les années 1541-1543, il séjourne en France, puis Paul III lui confie un travail difficile et auquel il attache un grand intérêt : l'exécution de la façade de S. Petronio à Bologne [5]. Malgré la chaude recommandation du cardinal Farnèse [6], les plans de Vignola ne furent pas réalisés; le maître trouva dans la suite, chez Farnèse, des directeurs de travaux plus artistes [7].

LICH, p. 46) fut favorisée par Paul III d'une indulgence (voy. *Bulla indulgent.*, dat. 1542, VII. *Id.* Jan. A° 9°. Imprimé de Blado dans la bibl. Victor-Emmanuel).

[1] Voy. WILLICH, p. 93.

[2] Voy. *Lett. famigl. di Caro*, ed. Comin, I, p. 184; VASARI, V, p. 463; CLAUSSE, *Sangallo*, II, p. 306; NAVENNE, p. 275.

[3] Voy. WILLICH, p. 16.

[4] 22 novembre 1538 : paiement à Vignola pour peinture de scabelli in thalamo S. S^{tis} (*Mand.* 1537-1541, f. 142^b; voy. *ibid.*, f. 155^b, 24 décembre); *ibid.* 1539 à 1542, f. 6 et 85; Petro de Senis et Jacopo de Vignola pictoribus pour pict. fact. in sex appendiciis tubarum ad usum milit. equit. levi. armat. S. S^{tis}. Arch. d'État à Rome.

[5] Voy. WILLICH, p. 20, 23. Sur l'intérêt de Paul III, voy. BELLUZZI, p. 120, 178. Le bref confirmant la nomination de Vignola comme architecte de S. Petronio est daté du 7 mars 1541. (*Arm.* 41, 20, n° 200. Arch. sec. papales).

[6] Voy. au supplément n° 74 la lettre du cardinal Farnèse du 23 août 1545. Arch. sec. pap.

[7] Voy. WILLICH, p. 30, 40.

III

L'heureuse tranquillité et le bon état des affaires dont Rome jouit sous le long pontificat de Paul III[1], l'intérêt et l'ardeur du Pape, de ses neveux et des opulents cardinaux pour les belles choses auraient dû profiter à toutes les branches des arts[2]. Souvent, cependant, la qualité des productions ne répondit pas à leur quantité. Cette observation s'applique notamment aux ouvrages de la sculpture, qui eut alors une situation encore plus subordonnée que sous les papes Médicis. A l'exception du Lombard Guglielmo della Porta, qui fut employé à diverses reprises par Paul III[3], en particulier comme restaurateur d'antiques, presque tous les sculpteurs notables qui travaillèrent alors au service du Pape furent des Toscans : tels Lorenzetto, Bandinelli, Ammanati, Raffaelli da Montelupo, Perino da Vinci, Giovanni Antonio Dosio, Nanni di Baccio Bigio, Simone Mosca, Montorsorli, Zacchia[4].

Michel-Ange était la personnalité dominante en sculpture, même aux yeux de ses adversaires personnels. Le maître, qui avait la faveur du Pape, continuait à étonner tout le monde aussi bien par ses œuvres que par l'originalité

[1] Voy. l'inscription maintenant disparue : Paulo III P. M. aureae securitatis authori Prosper Mochus muniendæ urbis curator posuit 1546. FORCELLA, XIII, p. 173, voy. aussi AMASEUS, p. 56, 62, et la poésie de Martius Alterius dans *Cod. Vat.* 3691 de la Bibl. Vatic.

[2] Sur la faveur accordée aux arts par les neveux et les cardinaux, voy. MÜNTZ, *Hist.*, III, p. 236, 260.

[3] Voy. VASARI, VII, p. 225; *Mél. d'archéol.*, IX, p. 54; Paiements pour G. della Porta dans BERTOLOTTI, *Speserie*, p. 188, 190, 207, 211, et *Art. Lomb.*, t. I, p. 132; LANCIANI, *Scavi*, t. III, p. 265.

[4] Voy. MÜNTZ, III, p. 235; REUMONT, III, p. 2, 723. De Zacchia est la statue de marbre de Paul III au Palazzo pubblico à Bologne. Le sculpteur belge Paul Albus, qui donnait de grandes espérances, mourut prématurément en 1538; son tombeau à S. Croce in Gerusaleme, que FORCELLA (VII, p. 192) ne put visiter, est de nouveau rétabli dans la dite église, à l'entrée à gauche. Sur Pietro Stella, mort en 1543, voy. BERTOLOTTI, *Artisti Veneti*, p. 24.

de son caractère. Le 10 septembre 1537, il reçut la plus haute distinction que la Ville éternelle pût lui donner, le droit de bourgeoisie romaine[1]. Les artistes contemporains, sur lesquels son art individuel et souverain exerçait une influence fatale, le regardaient comme un patriarche : le moindre de ses propos prenait à leurs yeux une haute signification. On s'en aperçoit, en lisant la description faite en 1550 par Ulisse Aldrovandi, des anciennes statues de Rome et où, malgré la brièveté des notices, chaque fois est mentionné l'éloge que Michel-Ange faisait de chacune des œuvres qui lui plaisaient particulièrement, tels que le torse d'Hercule ou l'amazone de la collection du cardinal Cesi[2]. Même la difficulté qu'il trouvait à réaliser son projet d'abord si grandiose et si puissant du tombeau de Jules II était impuissante à diminuer sa réputation si solidement fondée. La seule statue de Moïse suffit à nous indemniser de toutes les autres qui ne furent pas exécutées, et elle plaça le mausolée du Rovere à une singulière hauteur au-dessus de la longue rangée des tombeaux des papes[3]. On peut voir un acte de la justice historique, dans ce fait que Jules II obtint le Moïse pour son tombeau, tandis que Léon X, si excessivement célébré de son vivant, ainsi que son cousin Clément VII, durent se contenter de monuments qui témoignent déjà de la profonde décadence de la sculpture. Au contraire, les portraits de Paul III sont parmi les meilleurs ouvrages de cette époque : tels sa belle statue de marbre sur le Capitole et ses magnifiques bustes qui se trouvent maintenant au musée de Naples[4].

La floraison des petits arts et des métiers d'art nous dédommage abondamment de l'insuffisance de la sculpture alors. Les médailleurs, joailliers, les fondeurs d'or et d'ar-

[1] Voy. Gregorovius, *Kleine Schriften*, I, p. 249. Sur l'exemption de Michel-Ange de la juridiction de la corporation des scarpellini et marmorarii, voy. Pogatscher dans *Steinmann*, II, p. 753.

[2] Voy. Springer, p. 459.

[3] Harnack, *Rom*, II; *Neuere Kunst*, p. 104.

[4] Voy. plus haut.

gent ainsi que les ébénistes, produisirent des œuvres d'un fini parfait; l'art textile et la céramique fleurissent également; les livres de comptes de Paul III sont remplis de sommes payées pour une longue série d'ouvrages de ce genre[1]. On y trouve en particulier mentionnée une magnifique tiare neuve[2]. Le Pape y eût dépensé encore davantage, si sa caisse n'eut été souvent vidée par la guerre turque et par d'autres préoccupations pressantes[3]. La richesse du Pape en œuvres de ce genre ressort des inventaires qui furent faits sous Paul III[4].

Malheureusement, trop peu de ces œuvres sont restées à Rome : d'admirables morceaux furent volés à l'époque de la Révolution française[5]; la plupart ont été brisées et perdues.

[1] Détails concernant les ciseleurs et joailliers dans Gori, *Archivio*, I, p. 82, 85, 90, 95, 99, 110; Bertolotti, *Speserie*, p. 171, 179, 182-187, 191-196, 198, 199, 204-204; *Artisti Veneti*, p. 30; *Art. Bolog.*, p. 98, et *Artisti Subalp.*, p. 117. Sur le ciseleur Pellegrino di Leuti, voy. *Atti Mod.*, VI, p. 341; Fontana, II, p. 463. Les volets des fenêtres de la Sala di Costantino au Vatican, ornés des armes et emblèmes de Paul III, sont de magnifiques œuvres. Sur les tapisseries de Paul III, voy. *Chronique des Arts*, 1876, p. 262; Müntz, *Tapiss.*, p. 35, 38, et *Tapiss. de Raphaël*, p. 3; *Iahrbuch der preuss. Kunstsammlungen*, XXIII, p. 106.

[2] Amaseus, p. 74; Müntz, *La tiare*, p. 78, 89.

[3] Le Pape donne cette raison dans un bref au duc Wilhelm de Bavière du 18 juillet 1540, où il déclare ne pouvoir acheter une croix trop chère. *Min. brev. Arm.* 41, 18, n° 615. Arch. sec. pap.

[4] Voy. *Inventarium sachrarii S. D. N.* du 15 novembre 1547 (*Invent.*, I [3], dans Arch. d'État à Rome), publié par Bertolotti : *Inventaire de la chapelle papale sous Paul III, en 1547*, annot. par X. Barbier de Montault, Tours, 1878, et encore dans *Œuvres*, I, p. 273, malheureusement très insuffisant. Le professeur Pogatscher, qui compara la publication au manuscrit original, constata que l'*Inventaire* n'est pas imprimé en entier, le choix des choses nommées et des choses exclues est arbitraire. Dans l'imprimé, les parties données littéralement ne sont pas distinctes de celles qui ne sont données que par extraits; deux parties de l'inventaire (f. 8, 8[b] et 15, 15[b]), par suite d'une négligence et d'une légèreté excessive, ont été publiées deux fois par extraits, la première aux n[os] 220-232 et 241-261, l'autre aux n[os] 345-352 et 353-366, en sorte que de nombreux fragments de l'*Inventaire* sont imprimés deux fois (par exemple 220 = 241, 221 = 242, 232 = 261, 352 = 356, etc.). Si les deux imprimés ne montrent pas toujours et partout les mêmes articles, cela provient de ce que, pour ce double extrait, l'éditeur avait fait un choix et que son choix ne tomba pas toujours sur les mêmes morceaux

[5] Telles les statues d'argent des apôtres exécutées pour Saint-Pierre en

Il n'y eut aucune dynastie qui, comme celle de Florence, sut considérer les œuvres d'art comme une précieuse propriété. Actuellement, il faut aller chercher les épées d'honneur du temps du pape Farnèse à Cracovie et à Madrid[1]; une précieuse faïence est allée échouer au musée de Cluny, à Paris. Au premier rang des choses dignes d'être vues au musée de Naples, on peut citer la cassettina Farnèse en argent doré, exécutée par Giovanni Bernardi da Castel Bolognese[2]. Au sommet de cette cassette, on admire la statue d'Hercule; aux quatre angles, Minerve, Mars, Vénus et Bacchus. Sur les panneaux séparés par des cariatides, des figures en cristal de montagne taillé, représentant des scènes de la fable et de l'histoire antique[3]. Les chandeliers avec crucifix, longtemps attribués à Cellini et présent du cardinal Farnèse au trésor de Saint-Pierre, n'ont été exécutés qu'en 1582 par Antonino Gentile da Faenza[4].

Les médailles et monnaies de Paul III qui, par des ordonnances détaillées, s'était efforcé de réglementer l'office des monnaies de son État, ont fort heureusement été presque toutes conservées[5]. Il s'y trouve d'admirables morceaux; tous rendent excellemment les traits caractéristiques du

1545 (voy. *Arch. d. Arte*, VI, 1893, p. 239; Bertolotti, *Speserie*, p. 196-197, 199, 200, 202-203).

[1] L'épée bénite envoyée par Paul III en 1539 au roi polonais Sigismond-Auguste est conservée dans la chambre du trésor de la cathédrale à Cracovie (voy. *Monum. du moyen âge et de la Renaissance dans l'ancienne Pologne*, par A. Przezdziecki et E. Rostawiecki, 2e série, Varsovie et Paris, 1855). L'épée offerte à Charles V se trouve à l'Armeria, à Madrid (voy. *Gaz. des Beaux-Arts*, 1895, II, p. 483).

[2] Cluny, nos 2902-2903; vase à eau aux armes des Farnèse.

[3] Voy. Müntz, *Hist.*, III, p. 239, 712; Plon, *Cellini*, p. 296; Thode, V, p. 247.

[4] Voy. Plon, p. 280; Thode, t. V, p. 252.

[5] Voy. là-dessus Garampi, *Monet. pontif.*, p. 37, 96, 156, 159; *ibid.*, p. 254, dichiarazione sul valore del ducato di Camera, 1535, et p. 249, 256-289, les Capitoli de la Zecca à Rome et autres établissements de monnaies des États de l'Église. Le nombre des monnaies frappées sous Paul III s'élève, d'après Cinagli, à 156. Collection très complète au cabinet des médailles du Vatican. Voy. Vallentin, « Les écus d'or avignonnais du pape Paul III » (*Annuaire de la Soc. franç. de numismat.*, XVIII (1905). Les écus, d'une valeur de 10 bajocchi, portaient le nom du pape Farnèse : « Paolo ».

Pape. Les images des revers et les inscriptions font passer devant les yeux du spectateur toute l'histoire du pape Farnèse [1]. La monnaie du Pape employait alors des maîtres du premier rang. Benvenuto Cellini exécuta pour Paul III une pièce d'or avec les armes des Farnèse et une figure richement et noblement drapée de saint Paul sur le revers. Il faut encore citer ici Giacomo Balducci, Lodovico de Capitaneis, Alessandro Cesati, surnommé Il Greçhetto, Giovanni Giacomo Bonzagni, Pietro Paolo Galeotto et Leone Leoni [2]. Ce dernier était du reste un homme du genre de Benvenuto Cellini, qui fut d'abord très bien vu sous le pape Farnèse et à la fin très mal traité, quand il se fut brouillé avec Pier Luigi Farnèse. L'incarcération de Cellini au château Saint-Ange, en octobre 1538, sous l'inculpation d'avoir dérobé, au temps de Clément VII, des joyaux du trésor papal d'une valeur de 80 000 ducats, son audacieuse tentative de fuite qui échoua au dernier moment, sa terrible prison dans une des oubliettes les plus basses du château, enfin sa libération obtenue en novembre 1539 par le cardinal Hippolyte d'Este et par François Ier, tout cela est trop connu par l'autobiographie de l'artiste pour qu'il soit besoin de le conter ici à nouveau [3].

Comme Cellini, son ennemi Leone Leoni, qui doit lui avoir sauvé la vie malgré lui, dut aussi quitter Rome. Pour de sanglants traitements infligés au joaillier du Pape Pellegrino di Leuti, Leoni fut condamné à perdre la main droite,

[1] Voy. les reproductions dans CIACONIUS, III, p. 555.

[2] Voy. MÜNTZ, *l'Atelier monétaire de Rome*, Paris, 1884, p. 37; GORI, *Archivio*, I, p. 95, 110, 113; *Atti Mod.*, II, p. 254; III, p. 9; IV, p. 1; VI, p. 1, 202; BERTOLOTTI, *Artisti Lomb.*, I, p. 282, 301, 305, 316; *Artisti Mod.*, p. 69; ARMAND, I, p. 149, 165, 171, 223; II, p. 166, 296; sur le Scudo d'oro de Cellini, voy. PLON, p. 199; CASTELLANI, *le Scudo d'oro di Paolo III, conio di B. Cellini*, London, 1903; VITALINI, dans la *Riv. Ital. di numismat.*, 1907.

[3] *Cellini Vita*, éd. Bacchi, p. 142, 197; PLON, *Cellini*, p. 28; BERTOLOTTI dans *Arch. stor. Lomb.*, II, 1875, p. 121, et *Artisti Lomb.*, I, p. 253; GORI, *Archivio*, I, p. 101, 109; BENIGNI, *Miscell.*, V, p. 166. Sur la date de la libération, voy. CASANOVA dans les *Miscell. fiorent. d'erudiz. e distoria*, II, p. 22.

mais l'intervention de puissants protecteurs le préserva de cette peine, qui fut commuée en celle des galères, d'où André Doria le fit sortir un an plus tard. Leoni passa ensuite au service des monnaies de Milan [1].

Alessandro Cesati, très estimé aussi comme tailleur de gemmes, fut introduit par Annibal Caro dans la maison et au service du cardinal Alessandro Farnèse, qui lui obtint un emploi de mastro delle stampe à la monnaie romaine. Il servit aussi Pier Luigi et Ottavio Farnèse dans leurs établissements monétaires de Castro et de Camerino. Cesati fit une médaille avec le portrait de Paul III et Alexandre le Grand dans le temple de Jérusalem, œuvre qui faisait dire à Michel-Ange lui-même que l'art touchait à la décadence, car il ne pouvait aller plus loin [2]. Des compatriotes de Cesati, Lorenzo Marmitta et le célèbre Valerio Belli, rivalisaient dans l'exécution des intailles de cristal [3]. Belli obtint, en 1545, 1 200 écus pour une croix avec deux chandeliers et tables de nuit [4]. L'horloger Cherubino s'était créé une telle considération dans sa profession, que Cellini lui-même dut la reconnaître.

Une très grande activité régnait aussi dans la peinture, dont Paul III favorisait les tendances les plus diverses. Il commença par rassembler à Rome l'école de Raphaël, dispersée par le sac, et employa souvent Perino del Vaga, qui en avait fait partie, ainsi que ses élèves le Romain Luzio et Girolamo Sermoneta. Jean d'Udine revint aussi dans la Ville éternelle. Les Farnèse favorisèrent particulièrement Perino del Vaga, qui, à partir de 1544, reçut du Pape un traitement mensuel de 25 écus [5]. Vaga prit une part prépondérante à

[1] Voy. Vasari, VII, p. 535; Bertolotti, *Artisti Lomb.*, I, p. 298; Müntz, *l'Atelier monet.*, p. 41; Plon, *L. Leoni*, Paris, 1887; *Jahrbuch der Kuntsamml. des œsterr. Kaiserhauses*, V, p. 68; XIII, p. 55.

[2] Voy. Bonami, p. 199; *Atti Mod.*, II, p. 254.

[3] Sur V. Belli, voy. plus haut; sur Marmitta, voy. *Period. di numismat.*, VI, p. 6.

[4] Bertolotti, *Speserie*, p. 197.

[5] Voy. Zahn dans *Arch. stor. Ital.*, 3e série, VI, p. 189; *Tes. seg.*, 1544, f. 21; *ibid.*, 1547, f. 155. Arch. d'État à Rome.

l'ornementation du château Saint-Ange, ainsi qu'à la décoration de la Sala Regia [1]. Il exécuta aussi les figures de socle sous les fresques de la Stanza della Segnatura [2] et orna de peintures, pendant les années 1546-1547, une loggia du Vatican [3]. De même que d'autres artistes éminents, il ne dédaigna pas d'exécuter de moindres travaux, comme des peintures de bannières [4]. Il composa des dessins pour des tapis et tentures d'église et se livra aux travaux les plus divers du petit art [5]. La mort vint l'arracher à la fleur de l'âge, vers la fin de 1547, à cette infatigable activité. Vaga eut son tombeau au Panthéon, non loin de son maître Raphaël [6].

Une confrérie corporative d'artistes s'était formée dans cette église en 1542 sur le modèle de l'association de Saint-Luc [7]. Le fondateur de cette Congregazione Ponteficia dei Virtuosi al Pantheon était Desiderio d'Adjutorio, employé à la Chancellerie pontificale et chanoine dans ladite église, dont la deuxième chapelle à gauche, dédiée à saint Joseph, fut consacrée à la nouvelle société. Celle-ci avait pour but exprès l'accroissement de la gloire de Dieu et l'élévation de l'Eglise catholique. Le patron en était saint Joseph ; la devise : « Ils fleurissent dans le Seigneur » (Florent in Domino). Chaque année, le jour de la fête de saint Joseph, les œuvres des artistes étaient exposées sous la galerie à colonnes du Panthéon [8].

[1] Voy. plus haut.

[2] Voy. Vasari, V, p. 623; Chottard, II, p. 222; Platner, II, p. 242.

[3] Paiement pour stucs et peintures dans la loggia di mezzo del palazzo a Perino del Vaga, 1546-1547, dans *Edif. publ.*, 1542-1548. Arch. d'État à Rome.

[4] 1541 mai 21 : duc. 300 mag. Perino del Vaga et sociis pictoribus pro complemento. scut. 650 pro pictura facta in banderiis seu vexillis arcis s. Angeli et aliis (*Teg. seg.*, 1541, f. 83). 12 avril 1546 : Magistro Pierino del Vaga pictori duc. anni nonaginta sex de paulis X pro ducato pro pretio picturæ sexaginta quattuor drappellorum ad usum cappellæ majoris suæ S[tis] per ipsum pict. (*Mand.*, 1546, f. 45). Voy. aussi Bertolotti, *Artisti Veneti*, p. 18, et *Artisti Bolog.*, p. 37, 39.

[5] Müntz, *Hist.*, III, p. 544.

[6] Forcella, I, p. 269, et l'écrit déjà cité de Visconti, p. 67.

[7] Missirini, *Mem. dell. Accad. di S. Luca*, Roma, 1823, p. 13.

[8] Voy. la dissertation de Visconti fondée sur les actes des archives de la

Le noble chanoine ne cachait pas son intention d'amener ces artistes, ordinairement très frivoles, à un genre de vie meilleur et de les faire travailler dans l'esprit du christianisme au lieu de l'esprit païen qui avait été le leur. Outre Perino del Vaga, cette société comptait parmi ses premiers membres : Antonio et Giambattista Sangallo, Jacopo Melighino, l'architecte et distingué sculpteur Giovanni Mangone, l'ingénieur Clementi Dentocambi et le sculpteur sur bois Antonio della Banda. Après la mort du fondateur, ce fut vraisemblablement Antonio Sangallo qui en eut la direction, tandis que Mario Antonio Labacco en fut le secrétaire[1].

Sebastiano del Piombo peignit également, au début du pontificat de Paul III, un portrait du nouveau Pape, mais qui a disparu; du reste, on ne connaît de ce maître, qui jusqu'à sa mort, survenue le 21 juin 1547, remplit l'office de fermeur des bulles pontificales, qu'une seule œuvre datant du pape Farnèse, le magnifique portrait du cardinal Pole[2]. En 1540, François Primatice vint à Rome, chargé par François Ier de mouler des sculptures antiques et d'acheter des œuvres d'art[3].

Un événement dans le monde artistique de Rome fut l'arrivée du Titien dans la Ville éternelle, en avril 1543, où il fit le portrait de Paul III. Dans l'automne de 1545, Titien revint pour la seconde fois à Rome. Paul III, lui ayant assigné un logement au Belvédère, la jalousie des autres peintres commença à s'éveiller; cependant, elle ne se manifesta ni alors, ni deux ans plus tard contre le plus grand coloriste de ce temps[4]. Par la suite, ces fonctions échurent à des peintres

Congregazione, sulla istituzione della insigne artistica congregazione pontificia dei virtuosi al Pantheon, Roma, 1869.

[1] Voy. Visconti, p. 11, 16, 31.

[2] D. Achiardi, *Sebast. del Piombo*, Roma, 1908, p. 286, 288, 292. 337.

[3] Il engaga son compatriote Vignola (voy. Willich, p. 20).

[4] Vasari, VII, p. 446; *Atti Mod.*, II, p. 131; Bertolotti, *Speserie*, p. 186, 187, et *Artisti Veneti*, p. 18; Crowe, *Tizian*, II, p. 471; Clausse, *Farnèse*, p. 23, 72, 196; Gronau, *Tizian*, p. 129, 140. Lettre de Titien à Charles V, datée de Rome, 8 décembre 1545, dans Fillon, *Inventaire des autographes*, Paris, 1877, p. 2097. La nomination de Titien comme bour-

de deuxième et troisième ordre, la plupart Toscans. Le plus éminent d'entre eux est Daniele da Volterra. Élève de Sodoma et de Peruzzi, il travailla avec Perino del Vaga à l'ornementation de la Sala Regia; en 1547, il remplaça Vaga, avec des appointements mensuels de 20 écus [1]. Volterra était alors déjà entièrement sous l'influence de Michel-Ange. C'est ce qu'on voit clairement dans la descente de croix, qu'il fit pour Hélène Orsini, dans la chapelle fondée par elle à la Trinità de' Monti. Ce tableau, malheureusement fort endommagé aujourd'hui, fut justement célèbre. C'est une composition remarquable par le mouvement dramatique et par la sûreté du dessin [2].

Comme Daniele da Volterra, l'Arétin Jules Vasari marcha tout à fait dans le sillage de Michel-Ange. Paul Jove et Bindo Altoviti avaient, en janvier 1543, attiré l'attention du cardinal Alexandre Farnèse sur cet artiste, qui doit son renom moins à ses compositions picturales et architecturales qu'à ses *Vies des artistes*, qui parurent un an après la mort de Paul III [3].

Une toile représentant la Justice, que dessina Vasari pour le cardinal Alessandro et qu'il exécuta à l'huile, plut tellement à celui-ci qu'il choisit l'artiste pour orner de fresques la grande salle de l'office du palais de la Chancellerie. Cette œuvre devait être une surprise pour le cardinal, à son retour de sa légation d'Allemagne, qu'on voulait fêter comme un grand triomphe. Vasari mit donc une hâte extrême à son travail : en cent jours, tout était terminé, le 23 novembre 1546. « On s'en aperçoit, dit Michel-Ange, en voyant ces fresques. » Même Jove, malgré son amitié pour Vasari, dut avouer que la ressemblance des nombreux portraits qui y figuraient, laissait beaucoup à désirer [4]. Malgré cela, ces

geois de Rome eut lieu le 20 mars 1546 (voy. Gregorovius, *Kleine Schriften*, I, p. 302).

[1] Bertolotti, *Speserie*, p. 204.

[2] Voy. Reumont, III, p. 2, 725; *Allgem. Zeitung*, 1858, n° 217.

[3] *Atti Mod.*, II, p. 121.

[4] *Atti Mod.*, II, p. 125; Kallab, p. 76, 145. La salle d'office reçut, à cause des fresques, le nom de Sala dei cento giorni.

peintures qui célèbrent le règne de Paul III ne sont pas d'un médiocre intérêt : elles ont servi de modèle aux peintures du château de Caprarola [1].

Sur l'étroit mur de droite, Vasari peignit la Chancellerie apostolique sous Paul III, qui, ainsi que le dit l'inscription, a ramené l'âge d'or [2]. Le Pape, vêtu du Pluviale et du Camauro, est assis sur un trône et tend à un homme agenouillé devant lui, des bulles et des rescrits; derrière lui, on aperçoit les présidents de la Chancellerie et de la Daterie, les cardinaux Alexandre Farnèse et Guidiccioni; au premier plan, des personnages sollicitant des grâces ou apportant des présents, parmi lesquels des animaux rares : une girafe, un éléphant, deux chameaux; tout à fait en avant, sur un escalier et couchée, la figure allégorique du Tibre, que Romulus et Rémus couronnent. Aux deux côtés de la fresque sont peints deux personnages allégoriques : la Justice et l'Éloquence, que désignent les inscriptions [3].

Sur le mur gauche correspondant, où se trouve la porte d'entrée, est glorifié la paix conclue à Nice entre Charles-Quint et François I[er], sous l'inspiration de Paul III. Le Pape apparaît sur la sedia gestatoria et bénit les monarques réconciliés dont les escortes s'embrassent. Aux deux côtés de la fresque, on voit encore deux figures allégoriques : la Charité et la Concorde [4].

[1] Les fresques ont été reproduites dans la revue *Catholicum, Riv. illust.*, Roma, 1899, vol. I, p. 3. Les explications qui y sont ajoutées ne sont pas toujours exactes, les inscriptions pas complètement rendues. Comme ces dernières manquent également dans Forcella et, à ma connaissance, n'ont été publiées que dans un imprimé privé rare, je les donne ici en notes.

[2] Aureum sæculum condit || qui || recto æquabilique ordine || cuncta dispensat.

[3] Sous la Justice : Maiestati ac ditioni || vim tuetur || et fidem conciliat. Sous l'Éloquence : Segnes animos || excitat iratos || mulcet. En haut de cette muraille, les armes de Paul III et les bustes de César et d'Alexandre avec les inscriptions : Expedito vigore animi || cuncta pervicit, et : Supra Garamantas et Indos || protulit imperium.

[4] Sous la figure principale, on lit : In pace || optimæ artes excoluntur || ingenia ad frugem coalescunt || publicæ privatæque opes || augentur; sous la Charité : Christi anæ || pietatis || perfectum specimen || ostendit Sous la Concorde : Res parvas auget || et insuperabiles reddit. Au-dessus de cette mu-

Des deux grandes fresques du mur principal, l'une célèbre les importantes nominations de cardinaux, dans lesquelles Paul III récompensa le véritable mérite. On y remarque, dans une église dont les colonnes sont peintes d'après celles qui se trouvent à l'église Saint-Pierre et qu'on dit provenir du temple de Jérusalem, les portraits des grands hommes à qui le Farnèse donna la pourpre : Contarini, Sadolet, Bembo, Pole. On y voit encore de nombreux portraits, entre autres celui de Jove, qui composa les inscriptions, et celui de Michel-Ange, le plus grand des artistes que le Pape favorisa. Au premier plan se trouve la figure de l'Envie déçue qui avale des serpents. L'ensemble est couronné par les armes des Farnèse, que soutiennent les figures de la Renommée et de la Vertu [1]. A côté de cette fresque est peinte la Bonté [2].

L'autre fresque du mur principal est bien le tableau le plus intéressant de toute la salle. Paul III y apparaît comme Mécène des arts. Vasari a exprimé cette idée, en représentant le Pape donnant, dans un énergique mouvement, ses ordres aux figures allégoriques de femmes agenouillées devant lui et qui sont la Peinture, la Sculpture et l'Architecture. Par une singularité, l'habillement de Paul III est celui d'un grand prêtre de l'Ancien Testament. Vasari choisit ce costume extraordinaire pour célébrer le grand ouvrage qu'encouragea Paul III : le nouveau bâtiment de Saint-Pierre. Le plan de ce temple de la Nouvelle Alliance, qui devait rejeter dans l'ombre celui de l'Ancienne à Jérusalem, est déployé devant le Pape. On y reconnaît le projet de Sangallo. A l'arrière-plan, on voit s'élever le nouveau bâtiment de la basilique, auquel les ouvriers travaillent avec ardeur, pen-

raille, les armes de Charles V et les bustes de Titus et d'Auguste avec les inscriptions : Templum pacis condidit, et : Janum clausit.

[1] Sur cette fresque, on lit : In summa fortuna || nihil præstantius || quam beneficii recte collati || memoriam || ad posteros extendisse. On trouve une reproduction du portrait de Michel-Ange dans Steinmann, II, p. 485, lequel se propose de faire une publication particulière sur les fresques.

[2] Sous celle-ci, l'inscription : Viridi crescentique virtuti || iannuam pandit.

dant que des porteurs traînent des matériaux. Cette représentation du nouveau bâtiment de l'église Saint-Pierre est d'un haut intérêt, car elle montre à quel point Sangallo s'en était déjà occupé, quand il mourut prématurément. On y voit le pourtour de la Croix du Sud, arrangé plus tard par Michel-Ange, le chœur provisoire de Bramante qui a été achevé, puis la voûte à plein cintre de la Croix du Sud échafaudée et, à gauche, la coupole de l'un des octogones. Au premier plan, est un vieillard dont la main gauche s'appuie sur la Sainte Écriture, tandis que l'un des pieds pose sur deux livres contenant évidemment de fausses doctrines. Cette allégorie de la Rome papale, en tant qu'appui de la véritable doctrine, tient dans une main les clefs, dans l'autre la triple couronne; le vieillard est couronné de lauriers par un génie. Aux côtés de cette fresque [1] apparaissent aussi deux figures allégoriques : l'Abondance et la Religion, avec les clefs et la tiare [2]. Sous la dernière figure, une inscription mentionne que ce grand travail a été exécuté par Vasari en cent jours [3].

On reconnaît l'austérité des temps nouveaux à ce que les figures de femmes sont vêtues dans ces fresques. Les décorations dont le cardinal Alexandre Farnèse fit orner les appartements de la Chancellerie habités par lui, ne montrent non plus aucun sujet païen comme, jusque-là, les princes de l'Église eux-mêmes les choisissaient, mais seulement des scènes de l'histoire sainte. Plusieurs ont été changées plus tard ou entièrement détruites. Pourtant le plafond et la frise de la chambre d'étude sont restés intacts; les peintures

[1] L'inscription sous cette fresque porte : Magnificentiæ studium || cum præclara pietate coniunctum || mortales cœlo infert. En haut, les bustes de Trajan, Numa et Agrippa avec les inscriptions : Mentis honoribus || Quirites exornavit || ferocem victoriis populum || indicta religione feliciter || rexit, et Ter cons. Pantheon extruxit.

[2] L'inscription sous l'Opulence : Optimo cuique || exercendæ virtutis || instrumentum; sous la Religion : Diis homnies proximos facit.

[3] Alexandro Farnesio card. vicecancell. || iubante || quum expediti operis picturam non abs re nata || præceps occasio postularet || Georgius Aretinus centesimo die ita munus absolvit || ut properantem obsequendi necessitas iure excuset || nisi mira celeritas augeat dignitatem. || MDXLVI.

étant tirées de l'histoire de la création ont fait nommer cette chambre Camera della genesi. Perino del Vaga y a peint, avec des grâces vraiment dignes de Raphaël, de charmants tableaux de genre. L'ornementation du plafond de la chambre d'étude, ainsi que celui de la chapelle, est magistrale [1]. Les peintures de la chapelle émanent de Francesco de' Rossi, surnommé Salviati [2]. On voit, par une note du livre de comptes, que ce dernier peignit aussi, dans la chambre de la garde-robe au Vatican, un tableau représentant le roi Pépin [3].

Parmi les nombreux autres peintres [4] qui travaillaient alors à Rome, il faut encore citer les miniaturistes Vincenzo Raimondi et Giulio Clovio [5], ainsi que le peintre-verrier Pastorino, qui se distingua aussi comme graveur de monnaie et médailleur; malheureusement, les vitraux dont ce talentueux Siennois orna la Sala Regia n'ont pas été conservés [6].

Avec ces derniers, la chronique artistique de la cour du Pape n'est pourtant pas épuisée. Il faut encore parler du chef-d'œuvre de la peinture dont on est redevable à Paul III : le *Jugement dernier* de Michel-Ange.

C'est au second pape Médicis, Clément VII, que revient le mérite d'avoir eu l'idée de ce sujet si brillant pour l'art du maître [7]; mais Paul III peut s'attribuer le mérite d'avoir amené à réalisation cette œuvre d'une grandeur et d'un

[1] Voy. BURCKHARDT-HOLTZINGER, *Gesch. der Renaissance*, p. 356.

[2] Ces peintures sont décrites et reproduites dans la revue *Catholicum*, I, p. 5; voy. VASARI, VII, p. 31.

[3] *Arch. Stor. Ital.*, série VII, p 188.

[4] Voy. les comptes dans BERTOLOTTI, *Speserie*, p. 176, 178, 179, 180, 188, 191, 195, 203, 204; *Art. Belgi*, p. 42, et *Art. Lomb.*, I, p. 102.

[5] GORI, *Archivio*, VI, p. 110; MISSIRINI, *Accad. di S. Luca*, p. 55; MÜNTZ, *Bibl.*, p. 97, 104, 108. Sur Clovio, voy. plus haut; SEIBT, *Studien zur Kunst und Kulturgesch.*, t. III (1891), p. 7. Sur le psautier exécuté pour Paul III en 1542 (Fonds lat. 8880 de la Bibl. nationale de Paris), voy. MÜNTZ, *Hist.*, III, p. 7, 19. Un bréviaire du cardinal A. Farnèse, à la Bibliothèque nationale de Naples, contient aussi plus de cent très belles miniatures.

[6] *Atti Mod.*, V, p. 39; MÜNTZ, *Atelier monét.*, p. 47; *Jahrbuch des œsterr. Kaiserhauses*, XII, p. 87.

[7] Voy. plus haut.

dramatique, qui n'a point été surpassé et qui devait clôturer l'œuvre monumentale de la peinture italienne de la Renaissance.

Sur l'histoire des débuts de la gigantesque fresque, qui représente la conclusion de la création de Dieu sur la terre, on n'a malheureusement que peu de détails. Il est certain que Michel-Ange ne commença son travail dans la chapelle qu'entre le 10 avril et le 18 mai 1536. Il ne s'agissait pas seulement d'établir les puissants échafaudages, mais encore de préparer le mur d'autel [1]. Toutes les fresques qui s'y trouvaient, non seulement l'*Assomption de Marie,* la *Nativité du Christ* et *Moïse sauvé des eaux*, mais aussi deux tableaux en lunettes du maître, au-dessous du *Jonas*, durent céder la place à cette gigantesque conception nouvelle. D'après Vasari, la muraille fut couverte d'une couche assez épaisse de briques brûlées, de façon qu'elle fût en saillie pour éviter la poussière et les ordures qui auraient pu se former à la surface du tableau [2].

Le bref papal du 1er septembre 1535 signale que les cartons sont commencés. Michel-Ange refusa la proposition de Sebastiano del Piombo d'exécuter le tableau à l'huile ainsi que toute aide étrangère : il était résolu à exécuter le travail en fresques et tout entier de sa main. En dehors de son fidèle broyeur de couleurs, Francesco Amatori, surnommé Urbino, personne n'était à ses côtés [3].

Avec quelle ardeur le vieillard se mit au travail, c'est ce que démontrent ses dessins et ses esquisses, dont un bon nombre a été conservé; par contre, le carton original a été perdu [4].

Paul III poussa le travail du maître avec un intérêt impatient : dès janvier 1537, il en pressait l'achèvement [5] et, le

[1] Voy. Steinmann, II, p. 485, et Dorez à la page 781 de l'étude citée.
[2] Voy. Vasari, VII, p. 209; Steinmann, II, p. 489.
[3] F. Amatori reçut du Pape 4 écus par mois (voy. Pogatscher dans *Steinmann,* II, p. 769).
[4] Voy. Springer, p. 121; Steinmann, II, p. 605; Thode, V, p. 5.
[5] G. M. della Porta écrit, le 21 janvier 1537, au duc d'Urbin : Michelan-

4 février 1537, il alla à la chapelle Sixtine pour le voir[1]. L'œuvre confiée à Michel-Ange provoquait, du reste, dans toute l'Italie, le plus grand intérêt. Le frivole Pierre Arétin eut l'aplomb, dans une lettre du 15 septembre 1537, au milieu d'un déluge de flatteries, de vouloir imposer une sorte de programme à Michel-Ange. L'artiste, dans une réponse polie mais froide, écarta cette tentative d'influencer son travail par ces imaginations fantaisistes sur le *Jugement dernier,* disant que sa peinture était déjà terminée en grande partie[2]. C'était sûrement exagéré, car quatre grandes années s'écoulèrent encore avant que la fresque pût être découverte au public[3].

Les fonctions ecclésiastiques à la Sixtine ne furent pas longtemps empêchées par le travail de Michel-Ange; il n'y eut d'interruption, autant qu'on peut l'établir, qu'en novembre 1538 : comme l'avait fait Sixte IV, Paul III se servit dans l'intervalle de la salle des papes comme chapelle particulière[4].

En décembre 1540, la partie supérieure du colossal tableau fut enfin achevée, ce qui permit d'enlever l'échafaudage[5]. Certainement, le Pape vit alors le travail. C'est à ce moment que doit être placée l'anecdote si connue, racontée par Vasari, du maître des cérémonies Blasius de Martinellis, qui blâma le grand nombre de personnages nus et fut pour sa punition portraituré en Minos par Michel-Ange. Celui-ci

gelo m. ha promesso di far ad ogni modo il cavallo che V. S. gli dimanda fra 15 giorni non ostante la perpetua solecitudine che gli fa il papa di quella sua pictura di capella (Arch. d'État à Florence). Voy. GRONAU dans *Jahrb. der preuss. Kunstsamml.*, XXVII.

[1] Voy. DOREZ dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, mars-avril 1905, p. 234-235.

[2] MILANESI, *Lettere*, p. 472. La lettre d'Arétin dans BOTTARI, III, p. 86.

[3] Le 26 novembre 1537, G. M. della Porta écrivait au duc d'Urbin : Pigliai tempo e modo di parlar con Michelangelo, del quale difficilmente si po haver copia stando continuamente occupato alla pictura della capella di Sisto (Arch. d'État à Florence).

[4] Voy. les recherches de POGATSCHER, 775.

[5] Le 15 décembre 1540 en eut lieu lieu le paiement (voy. POGATSCHER dans STEINMANN, II, p. 769).

s'étant plaint, Paul III dut lui rappeler qu'il n'y pouvait rien, car sa puissance n'était pas obéie en enfer. Comme Condivi ne dit rien de cet incident et que la tête de Minos n'est pas un portrait, l'authenticité de l'historiette n'est pas entièrement certaine[1].

Michel-Ange mit une année entière encore pour terminer la partie inférieure de la fresque. Avec quelle ardeur le vieux maître, sans se soucier de la rigueur de l'été romain, dépensa toute sa force à cette œuvre prodigieuse, c'est ce qui ressort indirectement d'une de ses lettres du 25 août 1541[2]. Ce ne fut qu'en automne, lorsque les échafaudages furent enlevés, que Michel-Ange commença à respirer[3]. La découverte solennelle de la fresque eut lieu la veille de la Toussaint, le 31 octobre 1541. Paul III, rentré la veille de Bologne, dit la grand'messe à cette occasion[4].

Ainsi que vingt-neuf ans auparavant, lorsque tomba la masse des fresques du plafond, tout Rome se pressa tumultueusement pour contempler la nouvelle merveille. L'impression fut encore plus grande qu'elle ne l'avait été alors. Le maître avait trompé et dépassé toute attente : trompé, en ce que ce nouveau tableau du *Jugement* paraissait entièrement différent de tous ceux qui avaient été faits jusque-là, dépassé parce, que la plus vivante fantaisie ne pouvait concevoir rien de plus hardi ni de plus puissant[5]. L'impression dominante était que cette grandiose création marquait une

[1] Steinmann (II, p. 515) a cherché à en soutenir contre Kallab l'authenticité, parce qu'elle est racontée dans une autre source indépendante (L. Domenichi, *Facetie*, Firenze, 1562, p. 245), mais il omet le détail, que Kallab donne avec raison, c'est que Minos n'est pas un portrait. En faveur de l'opinion de Kallab, ce détail aussi, que Domenichi attribue le conflit à la curiosité de Blasius de Martinellis, qui avait voulu voir la fresque prématurément. Mais il ne peut être ici question d'une entrée par force dans la chapelle, car, moins qu'à personne, l'entrée de la Sixtine n'était interdite au grand maître des cérémonies.

[2] Milanesi, *Lettere*, p. 167.

[3] Le paiement du 19 novembre 1541 pour l'enlèvement des échafauds, dans Pogatscher, p. 770.

[4] Voy. le témoignage de Gualterius dans Ehses, IV, p. 210, et Pogatscher dans le *Repertorium für Kunstwissensch.*, XXIX, p. 398.

[5] Voy. Keppler, p. 253.

date sous beaucoup de rapports. Aussitôt, les artistes se mirent à étudier, à dessiner, à copier la fresque avec une activité que Michel-Ange observait non sans s'en amuser. C'est alors qu'il doit avoir dit : « Combien de gens mon œuvre va rendre fous ! [1] »

En général, malgré l'étrangeté de la peinture, une admiration sans bornes domine. Plein d'enthousiasme, le littérateur florentin Niccolo Martelli écrivait le 4 décembre 1541 au maître : « Que dois-je dire? Dieu n'a-t-il pas créé par vous plus grand tableau du terrible jugement dernier que celui que vous avez découvert et que vous avez produit! Quiconque le voit s'en étonne et qui en entend parler n'a plus de repos qu'il ne l'ait vu. Quand on a eu enfin le bonheur de le contempler, on trouve que si la renommée en est grande et immortelle, l'œuvre elle-même est encore plus grande et divine [2]. » Quiconque ne l'a pas vu, dit un autre Florentin, ne peut pas s'en faire une idée [3]. » Les poètes habitués à célébrer poétiquement les œuvres du célèbre artiste ne pouvaient trouver des mots pour exprimer la nouveauté de la grande œuvre du vieux maître. « O sainte Rome, s'écrie dans un sonnet Gandolfo Porrino, jamais César ni aucun des empereurs augustes ne t'a fait jouir d'un pareil triomphe [4] ! »

[1] Voy. Steinmann, II, p. 519.

[2] Voy. *Il primo libro delle lettere di* N. Martelli (1546); Steinmann, II, p. 513.

[3] Anonimo Fiorentino, éd. Frey, p. 127.

[4] Steinmann, II, p. 513; Frey, *Dichtungen*, p. 272. Encore inédite est l'épigramme suivante de H. Borgia à Michælem Angelum Flo. :

Cum Deus extremam trepidis mortalibus horam
Vellet et horrificam pandere iudicium
Ac terrere homines, ne digna perennibus olim
Suppliciis peccent, regna sed alta petant :
Angele magne, tuum divino numine pectus
Imbuit artifices edocuitque manus,
Ut tu, qualis erit lux illa tremenda, figuris
Exprimeres veris consuleresque polo.

(Cod. Barb. lat. 1903, f. 20, de la Bibl. Vat.)

Tiraboschi mentionne un poème de Steuco sur le *Jugement dernier* (t. VII, p. 1, 318).

Cependant, l'œuvre ne manquait pas d'ennemis. On a cru jusqu'ici que ceux-ci avaient attendu jusqu'en 1545 la manifestation de l'Arétin, mais un rapport inédit de Nino Sernini au cardinal Hercule Gonzague, du 19 novembre 1541, montre qu'immédiatement après l'exposition de la fresque, il y eut une forte opposition. Cette opposition provenait surtout des cardinaux du parti réformiste rigoureux, qui déclaraient inconvenants dans une église ces personnages complètement nus. Sernini ne regarda pas ce reproche comme justifié, parce que parmi plusieurs centaines de personnages, il n'y avait guère que dix nudités scandaleuses. Il mentionne encore d'autres objections : que le Christ n'avait pas de barbe, qu'il paraissait trop jeune et manquait de majesté. Les critiques étaient néanmoins en minorité. Le cardinal Cornaro est cité comme un admirateur particulier de la fresque, lui qui disait que si Michel-Ange voulait peindre pour lui une seule des nombreuses figures de ce tableau, il était prêt à le payer le prix qu'il demanderait. Cornaro engagea aussitôt un peintre pour lui faire une fidèle copie de l'œuvre [1]. De même, le cardinal Gonzague fit aussitôt une démarche pour en obtenir une copie. Sernini signala à son maître un jeune artiste pauvre de Mantoue, nommé Marcello Venusti, qui parmi les nombreux copistes de la fresque, était le meilleur [2]. Venusti reçut également plus tard du cardinal Farnèse, si ami des arts, la commande d'une copie [3]. La plupart des reproductions en petit du *Jugement dernier* se réfèrent à ce travail, qui se trouve maintenant à Naples. Des estampes ne tardèrent pas à en propager l'image [4]. Ces

[1] Voy. le texte de cette importante lettre au supplément n° 44 (Archives Gonzague à Mantoue). Cette lettre, ainsi que celle du 4 décembre, a échappé jusqu'ici à tous les chercheurs, parce qu'elle est rangée par erreur dans la correspondance romaine de Paul III. Une très laconique réclamation de la fresque, de l'an 1544, est aux *Arch. stor. Ital.*, 5e série, XII, p. 280-281.

[2] Voy. au supplément n° 45 la lettre de N. Sernini du 4 décembre 1541 (Arch. Gonzague à Mantoue).

[3] Bertolotti, *Speserie*, p. 211; Lanciani, *Scavi*, II, p. 160; Vasari, VII, p. 575; Nolhac dans *Studi e doc.*, V, p. 251. Sur la copie du *Péché mortel* par Vasari, voy. Kallab, *Vasaristudien*, p. 72.

[4] Steinmann, II, p. 517; Thode, V, p. 17.

estampes, ainsi que la copie de Venusti, offrent un intérêt particulier : elles nous montrent la fresque de Michel-Ange dans sa forme originelle, avant les surcharges et les altérations qu'elle subit plus tard.

Tant que Paul III vécut, personne n'osa y toucher. Un fait qui montre combien le pape Farnèse fut peu sensible aux critiques provoquées par cette peinture, c'est que, en octobre 1543, il nomma un surveillant particulier pour la conservation des peintures de la Sixtine, de la Sala Regia et de la Cappella Paolina. Le brave Francesco Amatori reçut cet emploi avec des appointements de six ducats par mois. Il devra, dit le décret, protéger contre la poussière et toute autre altération toutes les splendides fresques que le Siège apostolique a fait faire à grands frais et les protéger de la fumée des cierges qu'on allumait, pendant le service divin, dans les deux chapelles[1]. Cependant, l'opposition contre la fresque de Michel-Ange ne cessa point. Elle dut être passablement forte, car, en novembre 1545, l'Arétin, qui avait un sens très fin des courants de l'opinion, s'exprima de façon très forte et très offensante à son sujet. Personne en Italie n'était certes moins désigné pour la défense des mœurs que cet homme, dont la vie scandaleuse était digne de ses ouvrages orduriers. En avril 1544, Arétin, dans une lettre par laquelle il demandait des dessins de Michel-Ange, assurait qu'une copie du *Jugement dernier* lui avait arraché des larmes d'attendrissement[2]. Comme Michel-Ange ne répondit pas aux nombreuses demandes de l'importun littérateur, celui-ci, dont la vanité avait déjà été fortement blessée par l'incident de 1537, songea à la vengeance. Il publia une invective ignominieuse, dans laquelle, feignant une indignation violente des outrages à la morale contenus dans les œuvres de Michel-Ange, il accusait le maître de manquer de piété et de religion[3]. Michel-Ange opposa à cette attaque un silence dédaigneux qui était la meilleure arme en pareil

[1] Pogatscher dans STEINMANN, II, p. 755.
[2] Voy. BOTTARI, *Lettere*, III, p. 114; GUHL, I, p. 149.
[3] Voy. GAYE, II, p. 332; GUHL, I, p. 150.

cas. Paul III ne pensa pas à répondre aux provocations d'Arétin, qui lui enjoignait de prendre, comme Grégoire le Grand, des décisions contre les statues païennes. Par contre, les attaques de l'Arétin[1] trouvèrent dans d'autres cercles des oreilles complaisantes. Dans une « lettre ouverte » d'un protestant italien, il fut reproché à Paul III d'avoir laissé peindre dans une chapelle papale une image qui eût été mieux à sa place dans un cabaret[2]. Le même reproche revient dans un sonnet satirique italien dont la teneur n'est pas moins odieuse que cette lettre[3]. Les ennemis du pape Farnèse savaient qu'ils choisissaient bien leur point d'attaque : l'opinion générale commençait à être sévère sur l'emploi du nu en matière d'art.

De Florence s'éleva, en février 1549, une opposition contre les statues, peu convenables en effet pour une église, des ancêtres des Bandinelli, ce qui valut à Michel-Ange, l'auteur de ces ouvrages inconvenants, les plus violents reproches. On parlait de peintres et de sculpteurs imbus d'idées luthériennes, d'artistes qui s'attaquaient à la foi et à la piété[4].

Dans le discours sur l'art, inspiré de l'Arétin, que Lodovico Dolce composa en 1557 à la louange du Titien, l'auteur attaquait violemment l'attitude inconvenante des femmes et le déshabillé excessif des figures, ainsi que leur monotonie, dans les scènes du *Jugement dernier* de la chapelle Sixtine[5].

Si l'on en croit Vasari[6], suivi jusque-là par tous les historiens, l'austère Paul IV aurait ordonné des retouches aux scandaleuses nudités du *Jugement dernier*. Mais cela n'a pas encore été prouvé. En fait, il se passa beaucoup de temps avant qu'on ne touchât à ces peintures; ce ne fut que sous Pie IV

[1] Voy. la lettre de l'année 1547 dans Bottari, III, p. 152; voy. Gaspary, II, p. 478, 686.

[2] Voy. Cantu, II, p. 61; voy. plus haut.

[3] Sonetto, « Giuditio di Michel Angelo Fiorentino » parmi les Pasquilli, dans *Cod. Ottob.*, p. 2811, f. 73, de la Bibl. Vatic.

[4] Voy. Cantu, II, p. 280; Gaye, II, p. 500; Tacchi-Venturi, I, p. 87; *Riv. bibliogr.*, XVII, p. 89.

[5] Voy. Platner, II, p. 1, 276; Gaspary, II, p. 468.

[6] Vasari, t. VII, p. 65, 240.

seulement, que le parti de la réforme en exigea l'exécution.

Le 6 septembre 1561, Scipione Saurolo fit parvenir à l'archevêque de Milan, Charles Borromée, pour le Pape, un mémoire contenant de violentes attaques contre le *Jugement dernier* de Michel-Ange. Il y était déclaré qu'on devait considérer avec une sainte haine et comme offensantes à la majesté divine, des nudités que beaucoup d'admirateurs mêmes déploraient. A-t-on jamais vu représenter ainsi, en peinture ou en sculpture, le Seigneur et les saints? A-t-on idée qu'en une peinture du terrible jugement dernier, on ait pu placer la barque de Caron [1]?

Ces observations ont sûrement contribué aux sévères décisions que rendit le Concile de Trente dans sa vingt-cinquième et dernière session du 3 décembre 1563, contre les peintures inconvenantes, déplacées dans les églises. L'œuvre de Michel-Ange ne fut pas longtemps à l'abri des retouches. Le maître mourut le 18 février 1564; le 21 janvier, la Congrégation du Concile décrétait que dans la chapelle Sixtine, les scandaleuses nudités seraient retouchées, que dans les autres églises, les peintures inconvenantes ou représentant des choses fausses seraient détruites, conformément au décret du Concile [2]. Comme on voulait exécuter cette décision le mieux possible, le travail fut confié à un élève de Michel-Ange, Daniele de Volterra, de qui on pouvait s'attendre à ce qu'il se bornât à l'indispensable. Daniele, à qui l'exécution de ce travail valut le sobriquet de « peintre de pantalons », mourut en 1566; Girolamo da Fano fut chargé des retouches ultérieures [3].

[1] Quoique mentionnée par Cantù, cette lettre a passé inaperçue jusqu'ici de tous ceux qui ont écrit sur le *Jugement dernier*. Les recherches pour retrouver l'original aux archives épiscopales de Milan n'ont malheureusement pas donné de résultats.

[2] L'importante décision de la Congregatio Concilii Trid. du 21 janvier 1564 et qui n'était pas connue jusque-là, dit : « Picturæ in capella Apostolica coperiantur in aliis autem ecclesiis deleantur, si quæ aliquid obscenum aut evidenter falsum ostendant, iuxta decretum secundum in sess. 9 sub. Pio. » Conc. 9, f. 80. Arch. sec. pap.

[3] Vasari, VII, p. 240; Steinmann, II, p. 515. Là est mentionné le

Si un favorable destin épargna à Michel-Ange la douleur de voir cette atteinte à son œuvre, il eut aussi le bonheur d'ignorer le violent et en partie très injustifié libelle que Giovanni Andrea Gilio lança en 1564, à Camerino, sous la forme de deux dialogues, contre le *Jugement dernier*. On y lit que Michel-Ange a sacrifié à l'art tout pieux scrupule et même la vérité historique, et traité irrévérencieusement ce grand mystère[1].

Si Gilio était allé trop loin dans ses attaques, plus tard l'inquisition vénitienne alla trop loin dans sa défense de Michel-Ange. Lorsqu'en 1573, le peu scrupuleux Paul Véronèse fut accusé par ladite Inquisition pour sa peinture du *Festin chez Lévi*, et qu'il invoquait le précédent de l'austère Michel-Ange, l'Inquisition lui répondit : « Ne savez-vous donc pas qu'au jugement dernier il n'y aura point d'habit et qu'il n'y a pas lieu d'en peindre. Qu'y a-t-il donc dans ces figures qui n'ait été inspiré par l'Esprit Saint[2] ? »

A Rome, on jugeait autrement. Sous Sixte-Quint, des parties un peu scandaleuses du *Jugement dernier* furent repeintes[3]. Les dernières retouches furent faites au dix-huitième siècle, sous Clément XIII[4].

Ces diverses retouchent concernaient surtout la partie

danger que courut le *Jugement dernier* sous Grégoire XIII ; par contre, on n'y voit pas que ce danger se soit renouvelé sous Clément VIII (voy. Missirini, *Mem. d. Acad. di S. Luca*, Roma, 1823, p. 69).

[1] Voy. Steinmann, II, p. 555; voy. Platner, II, p. 1, 277, 286, et Kraus-Sauer, II, p. 548, qui reproche avec justice à Gilio ses subtilités entièrement déplacées. Voy. aussi Thode, V, p. 68.

[2] L'interrogatoire de P. Véronèse fut publié en français par Boschet dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 1867, en allemand dans *Zahns Jahrbuch für Kunstwissensch*, I, p. 82; en italien par Caliari (*P. Veronese*, Roma, 1888). Le passage en question manque ici (p. 104). Krauser-Sauer (II. p. 548) lui accorde trop d'importance (voy. Kœppler, p. 274). Toute cette affaire n'était pas aussi inconnue que le pense Sauer. Guhl en avait fait mention dans ses lettres bien connues d'artistes (II, p. 363). I. Graus l'avait signalé en 1893) *Der Kirchenschmück*, XXIV, p. 90 (Graz).

[3] Cesare Nebbia reçut en 1585 une somme « per aver coperto certe cose vergognose » (voy. Bertolotti, *Artisti Mod.*, p. 32).

[4] Voy. Steinmann, II, p. 541.

supérieure de la fresque. Les deux lunettes représentant les anges qui se précipitent autour du Christ avec les instruments de la Passion furent fortement remaniées; grâce aux changements de couleurs de fond, ces parties paraissent maintenant entièrement séparées du groupe du milieu auquel elles appartenaient étroitement. Dans l'entourage d'Adam, on a arbitrairement élargi certaines parties des corps. Pire encore est la suppression des nuages qui, sur le côté gauche, séparaient la partie supérieure de l'inférieure, suppression qui ôte aux saints leur véritable attitude. La fumée des cierges et de l'encens a endommagé la partie inférieure; on ne peut plus du tout reconnaître certaines têtes, qui sont encore visibles sur les extrémités.

Par suite de toutes ces altérations et de tous ces changements, il n'est plus guère possible de juger des qualités picturales des fresques. La division de la lumière et de l'ombre qui, calculée pour l'éclairage du matin, groupait les masses des figures, n'est même plus appréciable. Malgré tout, la fresque s'impose au spectateur, le captive de sa magie et le plonge charmé dans la puissante pensée de l'artiste. La première impression de ce tableau de soixante pieds de haut et de trente pieds de large, sur lequel Michel-Ange a déchaîné avec une audace inouïe sa pensée titanesque, est troublante sans doute : puis, peu à peu, l'œil s'y habitue et arrive à comprendre [1].

Le Christ forme le point central de toute la composition. C'est le Sauveur du Monde qui apparaît glorieux dans des rayons d'or : c'est bien le retour divinement majestueux qu'il a prédit lui-même (MATHIEU, 16, 27; 24, 30; 25, 31). Une figure juvénile, un corps herculéen, insuffisamment vêtu, imberbe et les cheveux flottants, regardant à gauche d'un

[1] Voy. les descriptions de BOTE (*Meisterwerke der Malerie*, Brixen, 1893, p. 95, STEINMANN (II, p. 351) et KEPPLER (p. 218). THODE (IV, p. 49) cherche très ingénieusement à définir une à une toutes les figures, ce en quoi il diffère la plupart du temps de CHAPON (*le Jugement Dernier de Michel-Ange*, Paris, 1892). Je ne puis souscrire à toutes ces interprétations, par lesquelles il cherche à reconnaître des personnalités déterminées.

air plein de reproche et montrant son côté blessé, détournant sa droite et se dressant pour punir; il est le roi d'une majesté terrible, le juge des justes châtiments *(rex tremendæ majestatis, iuste iudex ultionis)* que le franciscain Thomas de Celano nomme, dans son *Dies iræ*, le Tout-Puissant bondissant tout à coup de son trône de nuages comme un juste juge, afin de prononcer le jugement éternel : « Allez, maudits, dans le feu éternel! » (MATH., 25, 41.) « Le jour de la colère », le jour du grand jugement annoncé déjà dans les prophéties de l'Ancien Testament (Is., 66, 15; JOEL, 2, 29; 3, 2) et que le *Dies iræ* admis par l'Église dans l'office des morts peint d'une manière si impressionnante avec toute son horreur et son tremblement, est arrivé. L'apparition du Sauveur du Monde illumine comme un éclair les centaines de figures du tableau et les emplit d'une immense et indicible terreur. L'expression de ce sentiment domine toute cette peinture : tous apparaissent remplis d'anxiété, d'épouvante, de frémissement devant l'effroyable tribunal. Marie elle-même, la Vierge bienheureuse, la Mère de Dieu, détournant sa tête des réprouvés, tremble devant le regard de son Divin Fils, dont le jugement terrible jette dans une extrême animation les patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs et les saints qui se tiennent près de lui.

Deux figures gigantesques paraissent ici représenter l'Ancien et le Nouveau Testament : à gauche du spectateur[1], Adam, dont l'épaule est recouverte d'une peau d'animal; sur la droite, Pierre, qui en fidèle intendant, présente au Maitre les clefs de l'Église qu'il lui a confiées. Autour d'Adam se groupent les Justes de l'Ancien Testament : Abel, Moïse, Jean-Baptiste; autour de Pierre, Paul et Jean. On voit assis, aux pieds du Christ, saint Laurent avec le trophée de sa victoire, le gril, et saint Bartholomé qui, de la main droite, porte le couteau, instrument de son martyre, et de la main gauche, sa tête coupée. Plus haut et plus loin flottent, prompts et étonnés, d'autres saints qui com-

[1] C'est l'orientation que nous continuerons à adopter.

plètent ce groupe et font comme une couronne autour du Christ.

Des deux côtés de cet incomparable morceau central paraissent des groupes entiers de saints pressés les uns contre les autres, tous emportés par une profonde émotion. Du côté gauche, ce sont des saints de tout âge, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. Le groupe de devant est particulièrement saisissant : une femme puissante, entièrement absorbée dans la contemplation du Christ et contre laquelle se presse une jeune fille demandant du secours. D'une manière semblable se présente à droite la figure herculéenne d'un jeune homme portant une grande croix, le bon larron, représentant les pécheurs repentants[1]. Plus loin, de ce côté, faisant pendant à Laurent et à Bartholomé, apparaissent les martyrs qui souffrirent le plus pour le Christ, tous avec les signes de la victoire par lesquels ils ont gagné le royaume céleste : ainsi, l'apôtre Simon est avec la scie, Catherine avec la roue, Blaise avec le séran de fer, Sébastien avec les flèches. Ce sont, comme dans l'Apocalypse, les âmes de ceux qui furent tués pour défendre la parole du Christ et lui rendre témoignage et qui crient à haute voix : « Combien de temps, Seigneur saint et véridique, attendras-tu pour juger et imputer notre sang aux habitants de la terre? » Pour adoucir l'impression effrayante de ce groupe de martyrs, le maître, employant des tonalités plus délicates, a placé derrière eux quelques images plus consolantes, en nous faisant revoir des gens qui, ayant vécu ensemble, se retrouvent et se reconnaissent après tant de siècles; mais, ensuite, réapparaissent aussi des figures qui contemplent avec effroi le juge à l'heure où « les Justes eux-mêmes tremblent ». D'autres acceptent avec une profonde humilité leur salut comme une grâce imméritée ou remercient en élevant les bras; certains, pleins d'adoration, étendent leurs mains vers

[1] Thode (V, p. 59, 61) veut voir, dans celui qui porte la croix, saint François d'Assise, dans la femme qui est avec la jeune fille, sainte Madeleine, patronne des pécheresses. Cette dernière interprétation me paraît plus exacte que la première.

le Christ. Dans les peintures du *Jugement dernier*, on avait jusque-là représenté au monde chrétien les saints et les martyrs comme de tranquilles spectateurs; là ils apparaissent dans une grande émotion; tous regardent le point central et se pressent vers le lieu où le Juge éternel se prépare à prononcer la condamnation.

Tout en haut, dans les deux arceaux du mur, planent comme dans un ouragan des troupes d'anges qui sont représentés comme des adolescents vigoureux, nus et sans ailes. Ils portent les instruments de la Passion du Christ : la couronne d'épines, les dés, la tige d'hysope et l'éponge vinaigrée, l'échelle, la colonne de la flagellation et la croix, « le Signe du Fils de l'homme ». A droite est dressée la lourde colonne de pierre; à gauche la croix : tout concourt à accuser ceux qui n'ont pas profité sur la terre des fruits de la Passion du Christ et sur lesquels est suspendue la damnation éternelle.

L'union de la moitié supérieure du tableau, qui représente dans le ciel le Juge éternel et le contre-coup de son dernier jugement, avec celle du bas où la terre et l'enfer apparaissent, se fait par un groupe d'anges qui sont peints sous la figure d'adolescents musculeux. Ce sont les sonneurs de trompette annoncés par l'évangéliste Saint Jean, les huit au visage effrayant qui feront aux quatre points cardinaux le rappel des morts, rappel qui, comme on lit dans le *Dies iræ*, des tombeaux de tous les pays les poussera tous au pied du trône.

Aux sonneurs de trompette sont jointes trois autres figures avec les livres, d'après lesquels (JEAN, 20, 12) les morts seront jugés selon leurs œuvres. D'un côté, le grand et lourd livre de mort est soutenu par deux porteurs, tandis que, de l'autre côté, le livre de vie renfermant les bonnes œuvres est tenu sans effort par un seul porteur. Celui-ci se tourne vers la gauche. Ici, les Justes planent vers le ciel, portés par leurs amis ou tirés littéralement par un chapelet. Cette peinture de l'heureux pouvoir de la prière à Marie, secours des chrétiens, montre les sentiments catholiques de Michel-Ange, qu'on a

contestés du reste rarement et sans raison relativement au *Jugement dernier*[1].

Au-dessous de l'ascension des bienheureux qui, d'après le mot de l'Écriture, « sont emportés ensemble sur les nuages au-devant du Maître » (THESS., I, 4, 16), le spectateur voit la terre s'élever dans l'infini de l'espace où l'artiste a situé son grand drame. Là, correspondant fidèlement à la vision d'Ézéchiel (37, 1-11) et avec des réminiscences du Dante, se passe dans un coin de cette terre la résurrection de la chair. Dans la campagne remplie d'ossements, il se produit un frémissement, un éveil ; les os rejoignent les os, les nerfs et la chair les enveloppent, la peau les recouvre, enfin l'esprit se répand sur le grand troupeau mort qui reprend vie.

Le maître a peint cette progression avec une intensité qui fait frissonner. Les morts s'éveillent au son de la trompette, soulèvent la pierre de leurs tombeaux, secouent la poussière de leurs ossements et le sommeil de leurs yeux, s'animent et se lèvent lentement pour entendre l'irrévocable sentence. Certains qui, comme le squelette entouré encore de son linceul et sans yeux, semblent regarder dans le vide, font une impression ineffaçable.

Mais l'autre côté est encore plus effrayant. Il a non sans raison peint une masse de nuages, épaisse comme une forteresse, d'où sortent les martyrs menaçant leurs bourreaux : car les réprouvés, à qui le Juge éternel doit fermer le ciel, parce qu'ils ne l'ont pas servi sur la terre, veulent, comme les géants de la mythologie antique, pénétrer par la force dans la région des bienheureux : un combat terrible se prépare dont l'issue ne peut être douteuse. Le Juge éternel a prononcé sa condamnation, qui aussitôt s'exécute : les anges séparent les méchants des justes (MATH., 13, 49) et l'enfer vient victorieusement faire valoir ses droits sur ceux qui, ayant vécu en serviteurs de Satan, sont morts de même. Une figure, qui est la plus impressionnante image du désespoir

[1] Tel V. VALENTIN dans son livre : *Uber Kunst, Künstler und Kunstwerke* (Francfort, 1889). Voy. par contre JANITSCHEK dans *Lit. Zentralblatt*, 1890, et KALLAB dans l'essai cité à la page suivante.

que jamais ait peinte un artiste, est remplie de sentiment. Un damné, tout près des sonneurs de trompette, est tiré violemment par deux diables grimaçants; un serpent l'entoure et lui mord la jambe; le malheureux ne se défend pas : tout rempli de confusion, il regarde devant lui, une main recouvrant à moitié son visage. *Lasciate ogni speranza!*

Du reste, les autres damnés pour péchés mortels ont beau se raidir autant qu'ils peuvent, ils sont repoussés par les anges et entraînés irrésistiblement par le diable et par le poids de leurs fautes, comme de l'autre côté les justes sont enlevés irrésistiblement aussi. Ce contraste renforce l'impression d'une manière puissante. Dans la troupe des damnés, Michel-Ange a montré tout son génie. Ces Titans regorgeant de chair et de sang, qui vont offrir un riche aliment aux souffrances, endurent, comme chez Dante, des châtiments qui correspondent à leurs vices.

Au-dessous de la chute des damnés, la barque de Caron aborde au gouffre de l'enfer. Le bateau est plein à verser; seulement les passagers, hésitant et blasphémant, n'en veulent pas sortir, si bien que le vieux nautonier, frappant les hésitants de la rame et faisant basculer le bateau avec le pied, le vide par la force. Ainsi il ne reste pas d'autre issue aux malheureux que l'entrée de l'enfer, où sont les hurlements et les grincements de dents (MATH., 8, 12; 22, 13). Les avides habitants de l'enfer, dont le feu flambe avec violence, tirent les damnés par des crocs avec une joie grimaçante et satanique. Là se tient debout, avec une tranquillité démoniaque, un homme nu, le corps entouré par un serpent : c'est Minos, de l'enfer du Dante, qui assigne à chaque damné la place qui lui convient; figure du reste familière aux contemporains lettrés [1].

Les emprunts si remarquables faits dans cette quatrième partie à l'immortel poème du Dante, et que Michel-Ange a résumés d'une manière si grandiose, ont dès le début attiré

[1] Voy. D'ANCONA, *Sacre Rappresent*. III, p. 501, 520; KALLAB dans le traité déjà cité.

l'attention. Les nouvelles recherches ont montré que l'artiste, dans de nombreuses parties, s'était inspiré des images de ce poète, qui avait avec lui tant d'affinités. On peut voir ailleurs encore les transformations que la fantaisie du peintre a fait subir aux inventions du Dante; la chute des damnés dans l'enfer correspond jusqu'à un certain point au poème de l'enfer, comme le groupe des bienheureux s'élevant à la vie éternelle rappelle le purgatoire du même poète[1]. D'autres éléments d'inspiration vinrent au peintre d'anciens tableaux et surtout de l'Écriture Sainte et du *Dies iræ*[2]. La composition du *Jugement dernier* n'envisage malheureusement qu'un des aspects de la question de la justice divine, le côté punition, ce qui s'explique aisément d'après les idées du temps et d'après le tour d'esprit austère de Michel-Ange Le maître, qui pensait amener par l'effroi le monde corrompu à la conversion et à la pénitence, donna au Christ et à son entourage toute la sévérité possible et fit une peinture qui, en raison de son étrangeté, parut à beaucoup erronée, arbitraire et fantaisiste. L'artiste ne voulut pas peindre l'ensemble de la solution de l'histoire du monde, ni la grâce accordée aux

[1] Voy. surtout le traité de W. Kallab, « Die Deutung von Michelangelos Jüngstem Gericht » dans les *Beitragen zur Kunstgesch*, dédié à F. Wickhoff, Vienne, 1903, p. 138, 153. Je ne puis mentionner ce beau travail du distingué érudit, si prématurément enlevé à la science, sans lui donner un souvenir reconnaissant pour les précieuses indications qu'il me donna pendant sa présence à Rome, au cours de l'automne de 1901, sur maintes questions traitées ici. Voy. en outre Steinmann, II, p. 559; Kraus-Sauer, II, p. 542; Borinski dans *Zeitschr. für Aesthetik und allgemeine Kunstwissenschaft*, II, p. 11. 1907, et *les Rœtsel Michelangelos*, München, 1908. Groner *(Die christl. Kunst*, 1907, p. 139) ne paraît pas connaître le travail de Kallab : il dit cependant que les choses qui rappellent Dante ne sont que des « grappes éparses » dans ce grandiose ensemble, dont Joël a inspiré toute la composition.

[2] Kraus-Sauer (II, p. 542-543) signale avec raison l'influence du *Dies iræ*. Néanmoins, la Sainte Écriture que Michel Ange, ainsi qu'en témoigne Condivi, étudiait avec un zèle extrême, mérite ici d'être mise en cause bien plus que Kraus-Sauer ne le fait. Ce qui précède était déjà écrit lorsque j'ai eu la connaissance de l'œuvre de Thode, qui (V, p. 24) atteste de la façon la plus vigoureuse l'inspiration de la Bible, mais, par contre, cherche à diminuer l'influence du Dante. Voy. *ibid.*, p. 21, ce qui est dit sur les anciennes œuvres d'art consacrées au Jugement dernier avant Michel Ange.

bienheureux, grâce sur laquelle Fra Angelico attire surtout l'attention dans ses tableaux du *Jugement dernier* qui sont à l'Académie de Florence et à Berlin, mais seulement la con damnation des damnés.

Le mot terrible : « Retirez-vous de moi, maudits » domine tout le tableau. Cette circonstance unique ressort avec tant d'énergie et de puissance de l'œuvre, que les bienheureux eux-mêmes tremblent, que les martyrs demandent vengeance non pour eux, mais pour que la justice divine soit glorifiée. Que cette justice soit mise en évidence aussi par la récompense des bons, cela ne semble pas le préoccuper. C'est pourquoi la fresque est mal nommée : il eût été plus juste de l'appeler le *Jugement et la réprobation des damnés*.

Si Michel-Ange, avec son caractère puissant et sombre, ne voulut peindre que ce côté effrayant, il provoqua par là une objection principale contre son interprétation. On peut lui en adresser avec non moins de justesse et de force une autre, c'est qu'il s'éloigne de la tradition. Il suffit de le rapprocher de l'Écriture Sainte, de la séquence de Thomas de Celano et de Dante, pour montrer combien toute divergence d'avec la doctrine ecclésiastique le faisait rompre avec la tradition, quand il l'interprêtait d'après son propre sentiment. Un écrivain récent conclut cependant qu'aucun élément de ce gigantesque tableau ne se présente, qui ne corresponde à la tradition littéraire ou artistique la mieux établie, en tenant compte naturellement du formulaire moderne[1]. C'est vrai, mais l'application sans réserve de ces formules non seulement aux saints et aux anges, mais encore à N.-S. Jésus-Christ, n'est cependant pas entièrement conforme à la tradition. Certes, l'habillement un peu sommaire du Souverain Juge, aussi bien que la nudité des bienheureux et des ressuscités, peut se justifier par la tradition théologique[2]. Mais il y a lieu d'être plus choqué encore de la peinture des figures, surtout de celle du Christ, qui moitié

[1] Voy. Kraus-Sauer, II, p. 541.
[2] Voy. *ibid.*, p. 544.

Hercule, moitié Apollon, ne porte pas le caractère de la majesté divine[1]. Sur un autre point encore, Michel-Ange s'est permis une notable infraction à la doctrine traditionnelle : le fait d'avoir mis sa peinture au-dessus de l'autel, ce qui n'est guère sa place et ce qui cadre mal avec le Saint-Sacrifice. Il eût été sûrement mieux inspiré de l'exposer sur le mur extérieur de la galerie[2] où, après la fin de la messe, les fidèles auraient pu le voir et s'en pénétrer en s'en allant. S'il eût été placé là, comme ç'avait été presque toujours l'usage jusqu'à cette époque, on ne s'en serait point scandalisé, comme quelques personnes le sont encore.

Enfin, si l'on envisage, du point de vue strictement religieux les nudités des personnages, il semble que Michel-Ange ait voulu cette nudité absolue, pour symboliser les âmes entièrement délivrées de toute matière terrestre et appelées dans toute leur intimité devant le tribunal de Dieu[3]. Du reste, ces figures herculéennes, avec leurs muscles noueux et l'austère expression de leurs visages, sont telles qu'elles ne peuvent pas troubler le spectateur. A propos de ces figures athlétiques et nues, le maître semble être allé si loin vers

[1] Steinmann qui, à propos de l'excessive nudité du Souverain Juge, rappelle deux anciens tableaux italiens, avoue cependant que le maître s'est complètement éloigné de la tradition ecclésiastique en représentant le Sauveur du Monde juvénilement beau et insensible à toutes les douleurs. Woltmann (II, p. 588) dit que ce Christ de Michel Ange « se moque de toute tradition » (voy. aussi Keppler, p. 265; Mackowsky, p. 237). L'opinion déjà exprimée par Paul Véronèse, d'après laquelle la Vierge Marie aurait été à l'origine peinte sans vêtements et qui avait été réfutée par Springer (p. 427), a été de nouveau reprise (Haendcke dans *Kunstchronik*, XIV, 1903, p. 61; Berteaux, p. 105; Riegl, *Barockkunst*, p. 42; Mackowsky, p. 383). En réalité, la Marie de Michel Ange est représentée dans une attitude qui n'aurait pas de sens sans le vêtement : pleine d'effroi devant le terrible jugement, elle se replie dans ses voiles et regarde du côté des bienheureux qui planent. La figure n'a donc de sens que vêtue.

[2] Voy. Graus dans *Kirchenschmuck*, XXIV, p. 80. Je ne puis m'associer à l'opinion opposée de Kraus-Sauer (II, p 547). Justement, le caractère doctrinal de toute l'ornementation de la Sixtine, caractère très bien proclamé par ces auteurs, prouve qu'il s'agit du mur d'entrée. Il est vrai qu'on ne sait pas bien jusqu'à quel point Michel-Ange aurait eu la liberté d'agir autrement.

[3] Mackowsky, p. 241.

les limites qu'imposent les lois du beau et celles de l'art ecclésiastique et religieux, que les impressions et les jugements à ce sujet continueront à être contradictoires et mêlés [1].

A peine l'œuvre gigantesque du *Jugement dernier* était-elle terminée que, au milieu de novembre 1541, Paul III chargea Michel-Ange d'un autre grand ouvrage [2]. Il ne s'agissait plus cette fois d'agrandir la maison des Farnèse, mais d'orner le palais du Pape [3]. Non loin de la chapelle Sixtine, et séparée seulement de celle-ci par la Sala Regia, Paul III avait fait élever par Antonio da Sangallo une nouvelle chapelle [4], dont un élève de Raphaël décora de stucs magnifiques les voûtes en arceaux [5]. Michel-Ange dut orner

[1] Sauer qui, dans son appréciation aussi chaude que profonde du *Jugement dernier* (Kraus, II, p. 545), prend le contre-pied des critiques du dix-huitième siècle (voy. Thode, V, p. 70) aussi bien que des romantiques (voy. les opinions de Montalembert et Lévesque que Sortais résume dans les *Études*, t. LXXXV, 1900, p. 320, et les expressions dénuées de mesure de Kreuser dans *Organ. für christliche Kunst*, 1871, p. 79, déclare le jugement de Keppler trop rigoureux. Ce dernier qui, dans la nouvelle édition de son traité généralement si intelligent, s'est laissé entraîner en beaucoup de points à une excessive indulgence, fait néanmoins une série de graves réserves (p. 263). Voy. aussi Mackowsky (p. 242); F. Rieffel (*Katholik*, 1909, I, p. 387) dans une révision de l'œuvre de Sauer, dit ceci relativement à l'opinion de cet écrivain sur le *Jugement dernier* de Michel-Ange : « Il sera évidemment toujours difficile de se faire une impression sans mélange sur ce tableau. Le reproche qu'on lui adresse d'avoir donné aux saints des corps de Titans et de dieux antiques n'est pas près de cesser. Nous qui ne voyons pas avec les yeux de Michel-Ange et qui ne jugeons pas avec son âme, nous sommes moins impressionnés que troublés par cette peinture. Le jugement de Keppler me paraît à peine trop fort. »

[2] Voy. Gaye, II, p. 289-290, et au supplément n° 44 la lettre de Sernini du 19 décembre 1541 (Arch. Gonzague de Mantoue).

[3] Mackowsky, p. 244.

[4] Voy. Vasari, V, p. 466. Clausse (*Sangallo*, p. 366) place la construction « vers 1540 ». La date résulte du *Diarium* de Blasius de Martinellis, qui écrit le 25 janvier 1540 : Papa reversus Romam ex provincia patrimonii fecit celebrare missam in capella sua noviter erecta in palatio quam dedicavit in invocatione b. Pauli. Paul III assistait personnellement à cette messe. Le 10 mars 1540, Blasius de Martinellis mentionne la capella Pauli in palatio. (Arch. sec. pap., XII, p. 55, 56, 1542 agosto 27).

[5] Scuta 100 auri in auro... mag. Perino pictori palatino circa incrustationes cementarias di stucco vulgo nuncupatas in capella palatii apostolici laboranti (*Mand.*, 1540-1543. Arch. d'État à Rome). Pendant que Michel-Ange pei-

de fresques les murs de ce sanctuaire, dédié à saint Paul et qu'on appela Cappella Paolina. Celui-ci n'obtempéra pas volontiers au nouveau désir de son souverain. Il se plaignit que la peinture à fresques fût trop pénible pour un vieillard de soixante-sept ans comme lui. Il était beaucoup plus préoccupé des engagements qu'il avait pris pour le tombeau de Jules II : le duc Guidobaldo l'avait autorisé à travailler au *Jugement dernier*, dans la persuasion qu'aussitôt cette peinture achevée, il pourrait se remettre sans retard à l'exécution du mausolée si souvent interrompu. Paul III arrangea cette difficulté [1], et Michel-Ange qui, comme il le dit lui-même, ne pouvait rien refuser à ce pape [2], prit cette nouvelle entreprise.

Le choix des sujets des fresques pour la Capella Paolina n'avait pas été sûrement désintéressé, de la part de son constructeur. Une glorification des deux princes des apôtres qui sanctifièrent Rome de leur sang, désignait d'avance comme chapelle privée du palais pontifical cette église. Un détail frappant, c'est qu'on n'opposa pas à la crucifixion de Pierre la décapitation de Paul, mais simplement la conver-

gnait les murs de la capella Paolina, on travaillait aussi à la décoration du sanctuaire, 1542 settemb. 24 : M^ro^ Girolimo falegniame detto il Bolognia de dare... scudi 10 hauti da m. Jacomo Meleghino per mano di Benvenuto Olivieri et questi a bon conto di tellari di noce chel fa per li dua finestroni di vetro della capella nova di palazzo (*Edif. publ.*, 1542-1543; voy. aussi Bertolotti, *Speserie*, p. 185). — 1544 nov. 15 : A. m. Nicolo Francese vetraro scudi 7 per sue fatiche et spesa di stagno et fillo di rame osti a rifare li 4 pezzi di vetriate ritornate alli finestroni della capella nova di palazzo, dove hora depinge m. Michelangelo (*Edif. publ.*, 1544 al 1549). Le 4 octobre 1544 se trouvent inscrits pour Pietro Sancta et Jacomo scultori sc. 50 pour l'ombrella di marmor posta ne la volta de li stucchi verso la capella Paulina (Bertolotti, p. 189). A partir de 1545, un tabernacle en bronze pour la chapelle fut commencé (*ibid.*, p. 188-190); en 1546 est porté le paiement de l'écusson placé sur la porte de la chapelle. Ce ne fut qu'en 1549, que la porte de marbre (janua marbi mixti) fut achevée. (*Mand.*, 1549-1550. Arch. d'État à Rome). Scipion Gabrielli parle, le 29 novembre 1549, d'une réunion de cardinaux dans una cappella nuova fatta de la f. m. di P. Pauolo chiamata la cappella di Pauolo non ancora finita (Arch. d'État de Sienne).

[1] Voy. Frey, *Briefe*, p. 345; Gaye, II, p. 297; Guhl, I, p. 135; Justi, p. 323; Thode, I, p. 436.

[2] *Lett. di Michelangelo*, éd. Milanesi, p. 490 (voy. Guhl, I, p. 142).

sion de l'apôtre des Gentils. Si on avait choisi une scène de la vie de saint Paul, cela provenait sûrement de ce que le pape Farnèse portait ce nom. En choisissant non pas le martyre, mais la conversion miraculeuse de cet apôtre, on pouvait supposer que c'était une allusion au soin qu'avait pris le Pape de célébrer avec la plus grande solennité l'anniversaire de cet événement, le 25 janvier, à Saint-Paul-hors-les-murs [1]. Il est vraisemblable pourtant que des considérations purement artistiques empêchèrent le maître de représenter simultanément deux martyres, qui auraient amené fatalement des groupements semblables.

Paul III prit le plus grand intérêt à ces fresques. Dès le 12 juillet 1545, il visitait les travaux [2]. Le 13 octobre 1549, le vieux Pape de quatre-vingt-deux ans, encore vert, montait sur les échafaudages pour voir les peintures de plus près [3]. Malheureusement, les deux fresques si peuplées de la Capella Paolina ont fort souffert d'un incendie, de l'influence du temps et d'une restauration ultérieure. L'éclairage en est également si défavorable, qu'il faut avoir des gravures pour les bien comprendre. Cette dernière entreprise de Michel-Ange en peinture, qui commence à la fin de 1542, ne fut terminée qu'en 1549 ou 1550 [4], annonce déjà, par l'excès de fantaisie de son mouvement, l'approche de l'école du style baroque. La force dramatique, l'extraordinaire puissance de mouvement de ces corps athlétiques, témoignent là aussi de l'originalité du maître, qui sut

[1] Pendant les années 1535, 1536 et 1537, Paul III se rendit constamment le 25 janvier à Saint-Paul-hors-les-Murs (voy. Blasius de Martinellis, *Diarium*, Arch. sec. pap., XII, p. 56). Celui-ci rapporte que le Pape voulait le faire en 1539 « pro voto seu devotione sua », mais en fut empêché par le mauvais temps. En 1540, la fête eut lieu à la cappella Paolina.

[2] Voy. Firmanus, *Diaria cær.*, publié par Pogastcher dans *Repert. für Kunstwissensch.*, XXIX, p. 399.

[3] Voy. la lettre de Serristori du 13 octobre 1549, communiquée par Gronau dans *Repert. f. Kunstwiss.*, XXX, p. 194.

[4] Voy. les publications des comptes, que Kallab a données dans *Kunstgeschichtlichen Anzeigen*, I, 1904; il faut cependant remarquer que ces notes avaient été publiées déjà en 1876 par Fanfani (*Spigolatura Michelangiolesca*, p. 23) et Bertolotti (*Speserie*, p. 184, 195, 198, 200).

mieux que personne réaliser en se jouant le plus audacieux raccourci [1].

En même temps que Michel-Ange était encore occupé aux fresques de la Capella Paolina, il put enfin achever, dans une mesure très réduite, le tombeau de Jules II. Ce ne fut pas au nouveau Saint-Pierre, comme il l'avait projeté, mais le long du mur de la nef transversale, du côté droit de l'église cardinalice du pape Rovère, S. Pietro in Vincoli, qu'en mai 1545 ce monument trouva sa place. Au lieu des quarante statues projetées, Michel-Ange n'en fit que trois, parmi lesquelles, il est vrai, est ce Moïse qui est sûrement une des œuvres les plus hautes de la sculpture. En présence de ce merveilleux chef-d'œuvre, on oublie facilement une particularité du mausolée : on ne songe pas à l'emploi tout moderne de symboles païens, des Victoires et, finalement, des deux prisonniers. Michel-Ange ne trouva plus ces figures convenables pour une église, surtout après les reproches qu'on lui avait faits à cause des nudités du *Jugement dernier*, reproches qui ne l'avaient pas laissé insensible. A la place des prisonniers, il introduisit des statues d'un sentiment religieux : Lia et Rachel, allégories de la vie active et de la vie contemplative. Ces figures sont douces et sereines, elles ont le même caractère chrétien qu'on retrouve dans les trois statues qu'il laissa faire à ses aides. La Madone avec l'Enfant Jésus, planant au-dessus du sarcophage où repose le Pape, produisent une impression tout à fait religieuse. En un mot, on peut dire que ce mausolée, projeté et commencé dans un tout autre esprit, a reçu l'empreinte chrétienne et ecclésiastique [2]. L'esprit strictement catholique dont Michel-Ange s'était de plus en plus imprégné, sous l'influence de la noble Vittoria Colonna, et en présence du relèvement du sentiment ecclésiastique, se manifeste là

[1] Voy. SPRINGER, p. 432; BURCKHARDT, *Cicerone*, II[4], p. 646; WEY, *Rome*, p. 646; HARNACK, *Rom.*, II; NEUBER, *Kunst*, p. 48; KRAUS-SAUER, II, p. 552; MACKOWSKY, p. 245.

[2] Les détails ci-dessus d'après les excellentes études de JUSTI (*Michelangelo*, p. 339-346).

dans toute sa force. On le retrouve encore dans le dernier grand travail par lequel Michel-Ange termina son incomparable carrière d'artiste, je veux parler du nouveau bâtiment de Saint-Pierre.

Dans les derniers temps de Clément VII, cette entreprise avait été complètement interrompue. La végétation croissait sur la haute voûte construite par Bramante[1]. Paul III, qu'un pareil abandon indignait[2], songea aussitôt après son couronnement à reprendre les travaux, dont la direction fut confiée à Antonio da Sangallo et Baldassare Peruzzi[3].

Pour trouver les ressources nécessaires, le pape Farnèse recourut aux mêmes moyens que ses devanciers. Une bulle du 16 septembre 1535 confirma toutes les grâces et indulgences promises aux bienfaiteurs de la nouvelle église élevée sur le tombeau du Prince des Apôtres[4]. En outre, Paul III érigea une confrérie particulière de Saint-Pierre, parmi les membres de laquelle on comptait lui-même et les cardinaux. Les princes les plus éminents furent invités à en faire partie et à propager dans leurs États la nouvelle confrérie, le roi de France, François Ier, le 7 septembre 1536[5], et l'Empereur le 20 novembre de la même année[6]. L'argent de la fabrique de Saint-Pierre fut déposé à la banque de Bindo Altoviti[7].

L'activité des commissaires de la fabrique de Saint-Pierre, dont Paul III confirma les privilèges dans une bulle particu-

[1] Voy. GEYMÜLLER, *Ursprüngliche Entwürfe Tagel*, p. 49, n° 2.

[2] Voy. au supplément n° 21 le bref à François Ier du 7 septembre 1536. Arch. sec. pap.

[3] « Baldassar da Siena, architetto della fabrica di S. Pietro riceve da Bindo Altoviti depositario della medesima a 18 Marzo di 30 e 25 e 100 e 89 e finalmente 194 per soldo e questa ultima partita si pagò a Giov. Silverio e fratelli figli di detto Baldesear atteso che egli mori a 6 Gennaio 1536 e haveva a ragione di 25 d. il mese. (*Cod.* H-II 22, f. 2, del a Bibl. Chigi à Rome.)

[4] *Min. brev. Arm.* 40, 50, n° 179. Arch. sec. pap.

[5] Voy. au supplément n° 21 le bref du 7 septembre 1536.

[6] Voy. les brefs à Charles V et à Covos, tous deux du 20 novembre 1536. (*Min. brev. Arm.* 41, 4, nos 89 et 107. Arch. sec. pap.)

[7] *Cod.* H-II 22, f. 3, de la Bibl. Chigi, à Rome; *ibid.*, f. 7 : De expensis ante 1529 nulla ratio reperitur, ab. ipso vero a. 1529, a quo d. Altoviti munus depositariorum assumpserunt usque ad a. 1540 expenditi fuerunt d. 17260.

lière et dont il menaça les adversaires de censures [1], fut l'objet de toute la protection possible de la part de ce pape [2]. Malheureusement, les circonstances étaient des plus défavorables à la poursuite de cette grande entreprise [3]. Outre la reprise de la guerre entre François Ier et Charles-Quint, il fallut tenir compte de la menaçante attitude des Turcs. En août 1537, le Pape, en présence de ce danger croissant, dut abandonner à l'Empereur tous les produits des indulgences et autres grâces spirituelles qui avaient été recueillies en Espagne et qui avaient été destinées à la fabrique de Saint-Pierre, car Charles-Quint en avait besoin pour la défense de la chrétienté contre les infidèles [4]. Comme les grandes dépenses exigées pour la fortification de Rome et pour la guerre contre les Turcs excédaient les ressources des chambres apostoliques, on dut couvrir le déficit, en donnant de nouvelles indulgences [5]. Comme on avait assigné une

[1] *Compendio di teorica e di pratica d. rev. Fabbrica di S. Pietro*, Roma, 1793, p. 4, 14, 32, 44, 48, 50.

[2] Voy. la lettre du 18 février 1537, destinée à la Sicile, et qui s'adresse surtout aux ecclésiastiques (*Arm.* 41, 5, n° 108). *Ibid.*, 17, n° 350, le bref au roi de Pologne, du 28 avril 1540, dont voici l'introduction : Cum inchoatum alias per fe. re. Julium secundum predecessorem nostrum eximiam fabricam basilice principis apostolorum de Urbe sic urgentibus temporum necessitatibus reliqui predecessores nostri post eum *aliquantisper intermiserint*, unde ipsum templum, quod ceteris splendori et exemplo esse debuerat, hactenus neque prioris templi a magno Constantino extructi splendorem habuit neque ad reformationem destinatam ob temporum difficultates reduci potuit, etc. [Arch. sec. pap.) Voy. aussi le rapport de G. M. della Porta, du 10 août 1539. (Arch. d'État à Florence, Urb.).

[3] Dans un bref à François Ier du 16 janvier 1537, Paul III remarque qu'il a déjà auparavant écrit au roi, que le grand bâtiment commencé de Saint-Pierre a été interrompu « non absque universali scandalo et predecessorum nostrorum imputatione et rei christ. dedecore »; il se sent pressé de le terminer et le prie encore une fois de vouloir bien se prêter à l'exécution de ses ordonnances. (*Min. brev. Arm.* 41, 5, n° 107; *ibid.*, n° 48, le bref au « cancell. Franciæ » du même jour. Arch. sec. pap.

[4] Voy. le bref au cardinal Seguntinus (Garzia Loaysa) du 25 août 1537 (copie aux Archives d'État de Florence, Ms. Torrig.); voy. les brefs au même du 29 novembre 1638 (*Arm.* 41, 11, n° 1056) et 4 février 1541 (*ibid.*, 20, n° 104). Arch. sec. pap.

[5] Voy. le bref à François Ier du 23 octobre 1537, *Arm.* 41, 8, n° 130. Arch. sec. pap.

partie des fonds, recueillis en Espagne pour la croisade, à la fabrique de Saint-Pierre, Charles-Quint, en 1539, souleva des difficultés[1]. En 1544, l'Empereur demanda une partie de l'argent recueilli en Espagne pour la fabrique de Saint-Pierre : le Pape remit aux députés de la fabrique la décision de cette affaire[2]. Vers le même temps, il fallut abandonner au roi de Portugal une partie considérable de cet argent[3]. Malgré cela, on recueillit des sommes très importantes, provenant particulièrement des indulgences, pour lesquelles des commissaires avaient été envoyés dans les divers pays et même dans ceux qui, comme les Pays-Bas, étaient mêlés d'éléments luthériens[4]. Après la réforme de la Pénitencerie, on limita toutefois ces indulgences, qui donnaient lieu à trop d'abus[5].

On se remit à bâtir avec plus d'activité, sur le désir du Pape, dans l'été de 1539, époque où le personnel des commissaires de la fabrique fut renouvelé[6]. De 1540 à la fin de 1546, on ne dépensa pas moins de 162624 ducats pour le nouveau bâtiment[7]. Au cours des travaux, on découvrit, en février 1544, dans la chapelle de Sainte-Pétronille, le sarcophage qui contenait les restes mortels de la première femme de l'empereur Honorius, Marie, fille de Stilicon. La plupart des objets précieux que renfermait le tombeau de cette femme, morte si jeune, furent malheureusement détruits; une partie des joyaux fut employé pour une nouvelle

[1] Fea, *Notizie*, p. 36.

[2] Voy. la lettre du cardinal Farnèse à Poggio, du 25 février 1544. Bibl. Chigi à Rome, L-III, p. 66, f. 296.

[3] Le 20 juin 1541, ordre fut envoyé au nonce de Portugal « de publier les pleins pouvoirs de la fabrica S. Petri en Portugal et de remettre une partie des sommes au roi pour sa flotte contre les Infidèles ». *Arm.* 41, 30, n° 480; *ibid.*, n° 481, au roi de Portugal. Arch. sec. pap.

[4] *Nuntiaturberichte*, V, p. 125, 148.

[5] Voy. Druffel-Brandi et la Bulla Innovat. aliar. sup. quæst. prohib. et indulgent. suspens. nisi de consensu deputat. fabr. S. Petri et certis tantum temporibus, 1546 IV Non. April.; un imprimé du même temps à la Bibl. Casanat. à Rome.

[6] Voy. le rapport de De Plotis du 14 juillet 1539 dans Solmi, *Ochino*, p. 55.

[7] Fea, *Notizie*, p. 32-33.

tiare [1]. Au printemps de 1544, le nouveau bâtiment progressait à vue d'œil [2]. Des bois des Camaldules, on tira alors une grande quantité de sapins [3]. Pour faciliter le transport des matériaux, notamment du travertin, Paul III, en 1538, avait donné à la fabrique de Saint-Pierre tous les droits nécessaires sur le fleuve Anio, de Ponte Lucano à son embouchure dans le Tibre, afin de le rendre de nouveau navigable comme au temps de Jules II et d'en accroître à proportion l'importance [4].

Sangallo qui, depuis 1537, conduisait seul les travaux [5] en qualité d'architecte en chef, fit un plan tout nouveau d'après lequel son élève Antonio Labacco commença à exécuter, en 1539, un grand modèle en bois [6]. Les frais s'en élevèrent à plus de 5000 ducats. Actuellement, ce plan est encore conservé dans l'église Saint-Pierre, dans la pièce octogonale au-dessus de la chapelle Clémentine et que l'on appelle ottagono di S. Gregorio [7].

Bien que le plan de Sangallo renferme de grandes beautés de détail, telles que la double gradation du tambour

[1] Marlianus, *Romæ topographia*, Romæ, 1550, p. 154; Cancellieri, *De secret. bas. S. Pietri*, p. 995, 1032; de Rossi dans *Bullett. d. archeol. crist.*, 1893, p. 53; Barbier de Montault, *Œuvres*, t. II, p. 348; Müntz, *La Tiare*, p. 89.

[2] Voy. la lettre du cardinal Farnèse, du 25 février 1544, déjà citée plus haut.

[3] Voy. le rapport de A. Serristori du 12 février 1544. Arch. d'État à Florence.

[4] Motu proprio, dat. [1538] X. Cal. Sept. A° 5°. Arch. sec. pap. Voy. suppl. n° 30.

[5] Il recevait 25 ducats par mois. Voy. Libro d'entrata et uscita 1543-1549, f. 88, aux Archives de la Fabbrica de Saint-Pierre; voy. *Cod.* H-II, f. 44, de la Bibl. Chigi, à Rome. Alla rev. fabrica a di 27 sett. 1546 duc. 25 m[ta] pagati per mandato am Ant. da San Gallo per sua provisione di Settembre. Alla detta adi 18 Ottobre 1546 duc. 203.60 m[ta] agli eredi di m. Ant. S. Gallo per resto di rubbia 759 di calce.

[6] Cette date ressort des comptes aux archives de la fabrique de Saint-Pierre, comptes dont Geymüller fera de prochaines publications.

[7] Voy. Vasari, V, p. 468; Bonanni, *Tar.*, p. 14-16, 56-58; Jovanovits, p. 89, 95; Clausse, *Sangallo*, II, p. 128; Letarouilly-Simil, *Vatican*, I, p. 17; *Zeitschr. für bild. Kunst*, IX, p. 314; X, p. 251; XIII, p. 126, 128.

de la coupole, il prête cependant en son ensemble le flanc à maintes critiques. L'emploi trop renouvelé et un peu pédantesque de certains motifs lui donne un caractère monotone. La grande coupole, dont la voûte s'élève sur deux étages d'arcades, produit une impression de lourdeur. Le puissant et pompeux porche, par lequel l'église avait atteint presque toute la longueur du dôme actuel, devait, d'une part, maintenir la croix grecque, et, d'autre part, faire tenir sous le toit tout l'espace occupé par l'ancienne basilique. La forme de ce porche aurait porté pourtant préjudice à certaines parties du palais du Vatican, tel qu'il était alors. Michel-Ange pensait qu'il aurait fallu détruire la Capella Paolina et d'autres parties du Vatican. Même la chapelle Sixtine n'aurait pas été épargnée, car elle ne s'y serait sûrement pas adaptée [1]. Michel-Ange vit avec raison une autre faute non moins grande dans les allées du chœur de Bramante, transformées par Sangallo. Ces allées, disait-il dans sa critique un peu excessive du modèle de Sangallo, auraient non seulement retiré toute lumière au projet de Bramante, mais auraient encore amené d'autres inconvénients : dans les cachettes de dessus et de dessous les tribunes, des voleurs pouvaient se cacher, on aurait pu y passer de la fausse monnaie, si bien que le soir, à la fermeture de l'église, il aurait fallu vingt-cinq hommes pour voir si personne n'y était caché, ce qui eût été déjà difficile à découvrir [2].

Une des plus grosses méprises de Sangallo avait été d'élever, pour des raisons qu'on ne connaît pas, le sol de l'église de plus de trois mètres, ce qui faisait que les niches et les chapelles semi-circulaires de Bramante occupaient, dans les piliers de la coupole et dans le reste du bâtiment, un espace trop large par rapport à la hauteur. En dehors de

[1] Le baron de Geymüller a eu la bonté d'étudier à fond cette question, sur ma prière; il a calculé que la distance, à certains endroits, entre le Saint-Pierre de Sangallo et la Sixtine aurait été de 10 à 12 mètres.

[2] *Lett. di Michelangelo*, ed. Milanesi, p. 535; Guhl, *Künstlerbriefe*, I, p. 160. La lettre non datée n'est sûrement pas, comme le croyait récemment encore Thode (I, p. 87), de 1536, mais des derniers mois de 1546 (voy. Mackowsky, p. 390).

ce travail inutilement coûteux et long, il fit élever le bras antérieur de la croix et la nef gauche, également longue, et les fit voûter[1]. Dès le mois d'août 1538, un mur de séparation avait été élevé, pour isoler la partie encore debout de la nef de l'ancienne basilique[2]. On peut se rendre compte, d'après la fresque de la Chancellerie, de l'état du bâtiment pendant l'automne de 1546[3].

Après le décès de Sangallo, survenu vers ce temps, on entra en pourparlers tout d'abord avec Jules Romain, à qui on voulait donner la direction supérieure des travaux de Saint-Pierre; ces pourparlers n'aboutirent pas, car l'artiste mourut dès le 1er novembre 1546[4]. Les regards se tournèrent naturellement alors vers Michel-Ange. Le maître, âgé de soixante-douze ans et qui, pendant l'été de 1544, ainsi qu'à la fin de 1545, avait fait une grave maladie[5], ne fut pas le moins du monde enchanté de cette nouvelle charge; à l'influence déprimante de la vieillesse s'ajoutait la perspective peu agréable de se voir traiter en intrus par les gens du bâtiment, qui le détestaient et le jalousaient, et d'être contrecarré sans cesse par les vues égoïstes et pédantesques des seigneurs de la fabrique. Et que dire des difficultés de la tâche elle-même! Devant l'esprit de Michel-Ange se dressaient les ombres des architectes qui, depuis quarante ans, avaient travaillé à cet ouvrage : Bramante, Giuliano da Sangallo, Fra Giocondo, Raphaël, Peruzzi, Antonio da Sangallo. Les plans en partie contradictoires des successeurs de Bramante avaient jeté un grand désordre dans les idées, en ce qui concernait le bâtiment, désordre dont on ne pouvait se faire une idée. Trouver la vraie direction paraissait extraordinairement difficile.

[1] Voy. Geymüller, *Ursprüngl. Entwürfe*, p. 338; Burckhardt, *Cicerone*, II, p. 219. Il serait important d'établir la date de la pose du plancher, mais toutes les sources jusqu'ici sont silencieuses à ce sujet.

[2] Geymüller, p. 327; *N. Arch. Veneto,* XIII, 1907, p. 23.

[3] Iovanovitz, p. 95.

[4] Mihi relatum fuit de obitu Julii Romani pictoris excellentiosimi, lit-on dans les Ephem., dans *Cod. Vat.*, 6978, f. 154, de la Bibl. Vatic.

[5] Voy. Thode, *Michelangelo,* I, p. 440, 443; Frey, p. 348.

Paul III était persuadé que seuls le génie et la force d'un Michel-Ange étaient capables d'imprimer à ces travaux une impulsion rapide et utile. Le maître finit par céder aux instances de son grand protecteur, mais il posa ses conditions. Celles-ci sont très révélatrices de son caractère et de sa mentalité profondément catholiques : il refusa tout appointement et n'entreprit ce gigantesque travail que pour des motifs religieux, par amour de Dieu et par respect pour le prince des apôtres, en vue du salut de son âme, de même qu'il promit à Ignace de Loyola de lui faire, dans le même esprit idéaliste, le plan d'une église dédiée à Jésus. Mais, en prévision des difficultés auxquelles il s'attendait et dans l'intérêt de ce grand ouvrage, il réclama du Pape des pouvoirs illimités et la liberté de créer et de traiter d'après sa conception personnelle. Paul III consentit à tout de grand cœur et lui octroya le droit de changer à son gré le modèle, la forme et la construction, de remercier ou de changer d'emploi les ouvriers et les préposés aux bâtiments. Confiant dans son désintéressement, il déchargea le maître de tout compte à rendre. Celui-ci commença son travail au commencement de 1547 [1].

Les pleins pouvoirs illimités, que Paul III accordait à Michel-Ange, allumèrent la violente jalousie de ses compagnons d'entreprise, plus que les distinctions dont le chef de l'Église comblait le maître depuis des années. La nature irritable de l'artiste et son inflexible probité augmentèrent la tension. Les nombreuses créatures de Sangallo, « la Setta Sangallesca », comme dit Vasari, se sentirent le plus atteintes. Ils montrèrent ouvertement leur haine lorsque Michel-Ange parut sur la place du monument. Sur leur ironique observation qu'ils se réjouissaient de le voir entreprendre ce travail, car le plan de Sangallo était un bon pré où il pourrait paître, le maître répondit laconiquement : « Vous avez tout à fait raison. » On ne comprit pas sa pensée. Michel-Ange

[1] Voy. VASARI, VII, p. 218; JUSTI, p. 347; MACKOWSKY, p. 279, et surtout POGATSCHER dans *Repert für Kunstwissensch.*, XXIX, 1906, p. 403.

déclara à d'autres qu'il avait voulu dire que les partisans de Sangallo avaient bien raison de comparer ce plan à un pré, car ils en avaient jugé comme des bœufs [1].

Avec quel dédain Michel-Ange soutint les attaques des partisans de Sangallo, on le voit par son attitude à l'égard de Nanni di Baccio Bigio. Celui-ci avait répandu sur le maître des bruits qui étaient d'évidentes calomnies : que Michel-Ange n'entendait rien à l'architecture et dilapidait l'argent; que son modèle était insensé et enfantin; qu'il ne travaillait que la nuit, afin qu'on ne pût voir ses plans; que quant à lui, Nanni, il allait faire un nouveau modèle et que d'ailleurs il avait la pleine confiance du Pape. Pour rendre ses allégations plus vraisemblables, Nanni racontait encore que le modèle en bois de Michel-Ange pour le palais Farnèse avait été si lourd qu'on avait dû étayer le palais pour le placer. Comme ces insinuations trouvaient crédit jusque chez les députés de la fabrique de Saint-Pierre, Michel-Ange communiqua à l'un d'eux la lettre de Giovanni Francesco Ughi du 14 mai 1447, qui l'avait mis au courant de ces attaques, et il ajouta qu'on ne pouvait rien attendre de plus de pareils coquins [2]. Selon toute apparence, les calomniateurs se turent pendant quelque temps, et Michel-Ange put s'adonner, sans être dérangé, à sa grande besogne, car le Pape avait une entière confiance en lui. Malheureusement pour lui, et ses nombreux ennemis surent en profiter, la mission qu'il avait reçue de construire le monument, de même que ses larges pouvoirs, ne lui avaient été accordés que verbalement. Pour faire cesser toute obscurité et toute hostilité, le Pape lui accorda, le 11 octobre 1549, un *motu proprio* dont la teneur était la suivante : « Tout ce que Michel-Ange, dans la commande du Pape, a fait jusqu'ici, en se basant sur son modèle, pour le bâtiment de Saint-Pierre, est approuvé; l'observation stricte de ce modèle est ordonnée à l'avenir et Michel-Ange est nommé à

[1] Vasari, VII, p. 218.
[2] Gotti, I, p. 309.

vie architecte de la basilique du prince des apôtres[1]. »

L'essor que prit le travail à Saint-Pierre, à partir du début de 1547, montre à quel point était justifiée la confiance absolue que Paul III plaçait dans le maître : déjà, on pouvait prédire que la nouvelle église surpasserait toutes les autres et deviendrait une merveille du monde[2]. Les dépenses s'élevaient par an à environ 30000 ducats[3], et pour se rendre compte que cette activité était due à Paul III, il suffit de voir comme ce zèle somnola après sa mort. Michel-Ange pleura avec raison la perte de son meilleur protecteur; il lui rendit ce haut témoignage : « Il ne m'a fait que du bien et j'avais lieu d'en espérer encore davantage de lui[4]. »

Paul III avait laissé à Michel-Ange les mains entièrement libres, tant au point de vue administratif qu'au point de vue artistique; il avait approuvé l'abandon du plan de Sangallo et le modèle nouveau de son successeur. Le maître a fait l'usage le plus large de la liberté qui lui avait été laissée. Au début, il se donna résolument comme le simple exécuteur du plan de Bramante; il s'y conforma surtout pour la croix grecque et sur les points essentiels de l'ensemble intérieur de la composition[5]. Mais pour tout le reste, Michel-

[1] Publié correctement pour la première et avec la date par POGATSCHER dans *Repert. für Kuntswissensch.*, XXIX, 1906, p. 400.

[2] In huius vero ipsius, in qua hodierno die funebris hæc pompa ducitur, basilicæ exædificationem tanta cura incubuit, ut in ea iam prope ad fastigium perducta substructionum magnificentia, cum sacris omnibus huius ætatis ædibus antecellat, una cum septem illis, quæ olim miraculo toti orbi terrarum fuerunt, operibus comparari posse videatur (AMASEUS, p. 75)

[3] Du 1er janvier 1547 au 8 mai 1551, 121554 ducats furent dépensés (voy. FEA, *Notizie*, p. 35).

[4] Voy. *Lett. di Michelangelo*, ed. Milanesi, p. 260.

[5] Pour ce qui suit, voy. les études de l'homme qui connait le mieux ces choses, Geymüller, dans la 5e édition (1884) du *Cicerone* de BURCKHARDT (II, p. 219) et l'œuvre distinguée du même savant : *Michelangelo als Architekt* (p. 38). Le plan colorié du développement historique de Saint-Pierre, dans GEYMÜLLER, *Ursprüngl. Entwürfe Tafel*, p. 45, donne une idée du rapport du plan de Michel Ange avec celui de Bramante. Sur les innovations de Michel-Ange au plan de Bramante, voy. encore RIEGL, *Barockkunst*, p. 84, et MACKOWSKY, p. 331.

Ange suivit ses propres voies. Bien qu'il eût fait de Sangallo cette dure critique que celui qui s'écarte de l'ordonnance de Bramante s'éloigne de la vérité [1], il n'en tomba pas moins dans la même faute et imprima à maintes parties du nouveau bâtiment la marque de son génie toujours à la recherche du nouveau. Par là devait se trouver détruite la miraculeuse harmonie qui distinguait le plan de Bramante.

Un modèle, que Michel-Ange composa en quatorze jours, avec une provision de cinquante écus seulement, donna à Paul III l'idée du nouveau plan. Tandis que Michel-Ange maintenait la coupole centrale, le grand carré qui l'entourait, les bras de la croix d'une longueur égale et leur clôture par des absides, ainsi que le voulait le plan insurpassable de Bramante, il se résolut à abandonner les pourtours, les porches latéraux et les puissantes tours d'angle que conservait encore Sangallo, tout en les modifiant essentiellement. Il est vraisemblable que cette diminution de l'enceinte de la coupole ne fut pas due seulement au goût dominant du moment, mais fut commandée aussi par la situation financière, car seule une pareille simplification semblait pouvoir permettre, dans un temps prochain, l'achèvement du bâtiment.

Une fresque à la bibliothèque Vaticane [2] montre le porche orné de dix gigantesques colonnes, dans le milieu, en avant un bâtiment en fronton porté par quatre puissantes colonnes, par là-dessus une balustrade avec douze statues, le tout entièrement subordonné à la grandiose coupole centrale, dont la grandeur gigantesque est encore rendue plus sensible par quatre coupoles plus petites qui s'élèvent au-dessus de cet espace entre les bras de la croix. Extérieurement au grand carré où, d'après Bramante et Sangallo, les allées devaient poser, Michel-Ange utilisa des murs disposés obliquement pour relier les absides au carré. Comme cela

[1] *Lett. di Michelangelo,* ed. Milanesi, p. 535.
[2] Voy. Letarouilly, *Simil.*, I, p. 23.

ne s'accorde guère avec l'attique qui charge lourdement la grandiose ordonnance des pilastres, l'architecture intérieure des absides n'est pas très heureuse : les fenêtres baroques et les deux demi-coupoles enchaînant peu harmoniquement la voûte ont été très sévèrement condamnées par un éminent écrivain spécialiste, mais celui-ci proclame en même temps, vu les difficultés de la mission de Michel-Ange, son admiration pour ce prodigieux chercheur de formes nouvelles et de nouveaux modes d'art, en même temps que les dangers de cette tâche aussi haute qu'épineuse [1].

Michel-Ange réalisa une chose incomparable, en faisant la coupole de Saint-Pierre. La structure extérieure aussi bien qu'intérieure est miraculeuse. Ici, tout apparaît parfaitement beau, de la forme la plus noble et la plus claire, tout est véritablement monumental, logique et conduit avec sûreté. La critique la plus sévère convient que rarement, ou pour mieux dire jamais, le principe emprunté au gothique de la continuité ascendante de la structure avec des formes antiques n'a jamais été observé avec plus de beauté qu'ici, aussi bien à l'intérieur de la base du tambour jusqu'à la lanterne qu'à l'extérieur jusqu'au pied de la croix [2].

C'était une conséquence de l'abandon des tours de Bramante, qui conduisit Michel-Ange à faire les lignes extérieures de la coupole plus hautes que ne les avait prévues le projet de son grand précurseur. Chez Bramante, le poids principal de la coupole reposait sur le magnifique cercle de colonnes du tambour ornées de statues; chez Michel-Ange, sur la ligne même de la coupole qui s'élevait plus haut. Cette accentuation de la voûte augmente l'impression de

[1] GEYMÜLLER, *Michelangelo als Architekt*, remarque : Si on songe aux splendeurs monumentales et à la magie de lumière, que Bramante avait projetées pour ces balustrades, qui étaient en proportions miraculeuse avec l'effet de la coupole principale, on est profondément attristé des défauts de structure de Michel-Ange et de ses fenêtres ultra-profondes... Partout des formes qui, malgré l'affirmation de Michel-Ange, ne répondent nulle part à la Ragione de l'église, à la loi qui devait présider à la composition du bâtiment.

[2] GEYMÜLLER, p. 39.

majestueuse sérénité. Du dehors, la coupole offre bien par ses lignes arrondies l'aspect le plus beau et le plus sublime qui ait jamais été atteint en architecture [1].

Quoique les détails de cette coupole, suspendue dans sa merveilleuse beauté et majesté au-dessus du tombeau de saint Pierre, n'aient été que plus tard achevés, néanmoins le plan d'ensemble était, dès le temps de Paul III, déjà debout devant l'œil intellectuel du maître.

L'habile pape Farnèse, qui sut si adroitement s'y prendre avec l'irritable artiste et le décider à se charger des plus hautes missions, joua un rôle essentiel dans l'élévation de cette gigantesque coupole de Saint-Pierre qui domine tout.

De cette très grande œuvre de Michel-Ange, la Rome éternelle tira son plus bel ornement et put dresser un incomparable symbole de la très haute puissance spirituelle que le Christ a transmise à l'apôtre saint Pierre et à ses successeurs.

[1] Appréciation de Geymüller dans BURCKHARDT, *Cicerone*, II, p. 5, 220. L'opinion représentée par Letarouilly, Garnier, Simil, etc., que la ligne extérieure actuelle de la Coupole n'est pas due à Michel-Ange, mais à Giacomo della Porta, est fausse (voy. GEYMÜLLER, *Ursprüngl. Entwürfe*, p. 244). Sur les rapports avec le gothique, voy. JUSTI, *Michelangelo*, p. 347; RIEGL, *Barockkunst*, p. 86-87.

SUPPLÉMENT

DOCUMENTS INÉDITS ET EXTRAITS D'ARCHIVES

APPENDICE

1. — Fabrizio Peregrino au duc de Mantoue[1].

Rome, 24 août 1534.

... La città sta pacifica nè si sente un minimo tumulto, perchè gia son fatte le bone provisioni a tempo et non contra tempo; spero dovéremo passare quietamente. Mi è detto et da buon loco, che Francesi incominciano a murmurare di volersi sforzare di far papa il cardinale di Tornone e quando non possano di voltarsi al cardinale Farnese; non so come li imperiali lo comportarano, et Dio voglia che in queste loro contencione et garre non ne nasca qualche scisma per ruinare al tutto la chiesia et questa povera sede apostolica... Roma 24 d'agosto 1534 a hore XX.

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

2. — Cardinal Ercole Gonzaga au duc de Mantoue[2].

Rome, 10 octobre 1534.

... Dopo la morte di N. S. la maggior parte di questi signori s'unirono insieme non come fattiosi, ma come amici particolari et la prima unione fu di mons. di Grimani, Cesarino, Salviati et Ridolphi, quali avenga che molto tempo prima fosseno grandi amici, pure si sono hora di tale maniera uniti, ch'io la tengo per là più ferma et salda unione che vi sia; questi come che prima che adesso hanno al presente caso pensato si sono posti per guadagnar delli altri cardinali in loro compagnia et per facilitar il disegno loro hanno facto di molte cose l'una de quali è stata il dire di non haver alcun fine determinato o certo se non quello, che debbono havere i buoni cardinali, di far un papa degno di quel grado et in

[1] Voy. plus haut, S. 6, 8.
[2] Voy. plus haut, S. 89.

proposito di tempi presenti et ciò hanno fatto perchè se si fossero lasciati intendere d'aver determinato fine et che per caso quel fine non fosse piaciuto a quelli ch'essi practicavano per unirli con loro, non havessero difficultata la cosa di tirarli et ancho perchè più facilmente, chi entra in tale compagnia, si lascia persuader ad entrarvi vedendo che le cose non siano determinate et concluse che altramente che quando è fatta la risolutione pare a chi viene di nuovo essere mero adherente et non compagno, cosa che molto in questo tempo è abhorrita, come dirò qui appresso. Io anchora fui ricercato d'unirmi et perchè il disegno mio è stato sempre di non far nè il capo nè la coda in simile caso cioè di non mi presumere di tirar altri a miei pensieri nè ancho d'esser tirato, perchè l'uno mi pareva troppo superbo et arrogante, l'altro troppo vile et abietto, vedendo io il camino che costoro tenevano di voler guadagnar adherenti et non compagni, risposi a cui me ne parlò in nome loro che non potea risolvermi nè volea farlo finchè non havessi parlato colli amici miei et intesa l'opinione loro et che poi gli risponderei et questo dissi per non concluder nè romper la pratica; così feci, parlai col cardinale di s. Croce [1] et col cardinale di Bari [2] et trovai loro signorie molto ben disposte a voler che noi ci unissemo insieme et con questi signori Alemani facessìmo una bona testa per impedir il male et aiutar il bene et concludessimo che si dovesse a questi altri rispondere che l'unione ci piaceva d'ognhora che fosse senza fine come loro dicevano et al servigio di Dio et di Sua M[tà] et che non volevano pigliar alcuna risolutione se non unitamente insieme come fra noi era promisso; quando costoro uddero che le cose non passavano a loro modo e che noi intendevamo il camino loro si ritirarono et poca molestia hanno dapoi data se non che noi siamo andati tratenendo con buone parole la pratica con essi senza conclusion perhò, et essi con noi et questi dui signori Spagnuoli et io ci siamo stretti di modo che confido che faremo et il bene universale et ancho il nostro particolar. Io reputai che mi si convenesse di far questa dimostratione all' imperatore d'unirmi con persone che S. M[tà] tiene per suoi devotissimi servitori et ancho perchè ho sempre havuto molta amicitia col cardinale di s. Croce prima ch'io fossi in questa servitù dell' imperatore et hallo sempre conosciuto gentilhuomo molto cristiano et schietto et mio amicissimo. Di mons. di Bari mi persuadevo ogni cosa per rispetto di V. E., del s. duca di Milano et di quello di Urbino, quali sono da lui singolarmente observati, et... [3] non mi sono punto ingannato,

[1] Quiñones.
[2] Merino.
[3] Detruit.

perchè l'ho trovato tanto ben disposto al mio particolar per li già detti rispetti quanto dir si possa. Ora queste due unioni sono in essere nè si sciolgeranno mai al creder mio, pur ogni cosa è possibile et mi rimetto al fine; fin qui ho questa opinione fondata nelle precedenti ragioni et tanto più spero che la nostra debba esser ferma quanto chel ambasciator di S. M^{ta} la lauda et procura per servigio di quella che duri et non solamente in questo numero, ma in maggiore disegnando giugnervi et i doi Alemani et il card. di Ravenna [1] della voluntà del quale a quest' hora così sono sicuro come della mia propria. L'altra unione è quella di mons. di Medici, la quale è di dieci come dicono, ma nel vero forse manco di quattro. I dieci nominati in essa sono Palmieri imperiale, S. Quattro [2] più tosto Francese che altramente, Salviati, Ridolphi, Perugia [3] camerlengo, tre Genovesi Cibo, Grimaldi et Oria, Cesis et alcuni dicono Ivrea [4], ma io no'l so nè 'l credo per quello che V. E. intenderà. Di questa unione non si fa troppo buon giudicio quanto alla fermezza per molti rispetti... et poi in esso numero non si vede che possa essere quella perfetta confidentia che bisognerebbe per venir alla discussione del suggetto quale s' ha da far papa...

C'è poi l'unione Francese, la quale è ben concertata et di grosso numero perchè con loro signori Francesi giuntamente tirano i cardinali di Trivultiis, di Pisani, di Gaddi et di s. Severino, si che per quanto si vede fanno il numero di XII et negociano molto cautamente nè fin hora s' è potuto saper a cui inclinino, ma si ben de quali diffidino che sono Spagnuoli et Alemani et del certo Campeggio et Siena [5] et per coniettura vi si può giunger et ancho per ragione ogni imperiale scoperto, perchè si come noi non condescenderemo mai di far papa un appassionato Francese nè di quella natione, il med^{mo} faranno essi in uno apertamente imperiale et in uno Spagnuolo et Alemano. Essi Francesi dicono molte cose della volunta del re, generali perhè et di nissuno particolare parlano se non che laudare Farnese, ma non in quel modo che bisognerebbe per farlo papa, onde l'opinion mia à che loro debbano dar molto poca credenza ad alcun Italiano et vogliano essi med^{mi} veder di scoprir le nature di quelli che sono reputati neutrali et risolversi poi come parea spediente alloro disegni et anchora che volessero m. di Farnese, perchè alcuni sono di questa opi-

[1] Accolti.
[2] A. Pucci.
[3] Ag. Spinola.
[4] B. Ferreri.
[5] Piccolomini.

nione essendo stato in casa sua m. di Lorena, quale è quello che tiene il carico di tutta questa negociatione et gli altri gli cedono come a signore, penso io che voranno fargliclo saper buono con non si risolver così tosto et con fargli conoscere che senza loro non si può esser papa come in effetto non può, et poi forse il potrebbono favorir, ma la cosa d' esso Farnese non è tanto al sicuro che non potesse ancho esser impedita. Di più cercano essi Francesi con ogni loro poter di guadagnar un altro cardinale se poteranno per fornir il numero di XIII accio che senza loro non si possa far il papa perchè essendo in conclavi più che XXXVI o XXXVII i due terze de quali bisogna che in uno convengano.

On ne sait pas pour qui sont les Français. Hier, ils étaient pour Farnèse, aujourd'hui moins. Il y a huit jours, l'ambassadeur de l'Empereur a dit aux amis de Charles V, au Sacré-Collège, qu'ils devaient élire un partisan de l'Empire ou au moins un neutre : et ne nominò quattro Farnese, Cornaro, Ivrea et Grimani, che non havendo particular commissione di S. M^tà^ sopra alcuno determinata. Je remarquai qu'il était aussi partisan de l'élection de Farnèse ou de Cornaro, que Grimani lui paraissait trop jeune (40 ans). Quanto al Ivrea cercai dimostrargli la sua dapocagine et le gratificazioni fatte dai re di Francia al padre suo che fu generale in Milano. Je visitai encore une fois l'ambassadeur impérial, per avertirlo a non pigliar ombra di me nella venuta di questi Francesi et di mandar ad incontrar quelli signori Alemani per far loro intender che non si determinassero a cosa alcuna pertinente a questa elettione prima che gli fosse da noi altri parlato... così egli fece quanto gli consiliai... Quanto mo al giudicio che si può far del papa futuro, quella saperà che si tiene per certo che nè Francese nè Spagnuolo nè imperiale scoperto Italiano nè Francese scoperto Italiano possa essere et questo per le ragioni dette di sopra. Essendo donque la cosa batte fra neutrali quali sono dui riuscibili per l' ordinario Farnese et Cornaro. Farnese è in grandissima reputatione dall' uno et l' altro lato, et se non si rovina in mostrar di tenere troppo conto de Francesi mi pare di vederlo riuscir papa et quello che piu l' ajuta è, che molti quali non hanno buona voluntà verso lui, temono, che senza loro opera non diventi papa et non ardiscono scoprirsi contra di lui et gli daranno i voti lore et sono tanti che se vedessero rivoltata contra esso la fattione imperiale per isdegno di quello ho detto farebbono insieme con lei un così grosso numero che sarebbe atto a disturbarlo, et perchè questa sua rovina può esser governandosi male et ancho non può esser governandosi bene mi risolvo a creder che se da lui non manca et che faccia quanto deve, riuscirà papa. Vero è che se V. E. vede che fra 8 giorni dopo l' entrata del conclave non

gli riesca, può pensar habbia tratto et che al caso suo non sia rimedio, se perhò non restasse di correr al scrutinio per lasciar sfocar alcuni quali hanno voglia di provar la ventura loro con speranza che chiariti che fossero, egli havesse poi più facilità; ma se cio non è et che alli 8 dì del conclave non riesce, come è detto, del tutto io tengo spedito et la cagione è questa presso l' altra che ho detta della scoperta delli nimici, che come si perde una volta in simile caso la reputatione, mai più non si ricupera, perchè ognuno prende l'animo et per uno nimico se ne fanno dieci, et il med[mo] gli accasco nel conclave dove si fece papa Adriano che havendo havuto in uno scrutinio 22 voti nell' altro non ne hebbe se non dui o in circa. Se Farnese mo fosse battuto, si potrebbe sperar qualche cosa di Cornaro...

M' ero scordato dirle che Campeggio non ha una riputatione al mondo et Francesi scopertamente stanno risoluti di non volerla. Campegio, par l'envoi de son fils en France, s'est fait du tort auprès des Français. Post-scriptum du 11 octobre : Je vais maintenant à la messe du Saint-Esprit.

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue* [est rangé par erreur dans les brefs de 1550)].

Cod. Barb. lat. 5788, f. 7-15 de la Bibliothèque Vaticane, avec quelques différences de forme.

3. — Fabricio Peregrino au duc de Mantoue[1].

Rome, 17 octobre 1534.

... Qua era venuto secretamente il s[r] Pier Loygi de Farnese figliuolo de S. S[ta], ma ella l' ha fatto ritornare fuor di Roma al stato suo con ordine et commissione che per quanto ha a chara la vita el non ve ritorni senza sua licentia. Sono demostrationi se fanno nelli principii, ma poco durano, si come fece papa Alessandro et delli altri hanno fatto, che l' amore de parenti et specialmente de figliuoli è troppo grande, et se voremo anchor attendere a fare delli duchi et delli re, non so come le cose andaranno.

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

[1] Voy. plus haut.

4. — Cardinal Ercole Gonzaga au duc de Mantoue[1].

Rome, 6 novembre 1534.

... Ora quanto alla creatione del papa avenga che diversamente se ne parli secondo le passioni et voluntà delle brigate, et che per questo paia molto difficile trarne giudicio fermo, tutta via come l' ho intesa io così gliela scriverò, lasciendo poi il tutto alla consideratione di Vostra Eccellenza se bene haverò magramente discorso. La persona di Sua Beatitudine ha havute di molte cose chell' hanno favorita a questo grado, ma spetialmente una più dell' altre, qual' è stata la carestia de soggetti che insieme fossero sufficienti et neutrali, perhò prima che s'entrasse in conclavi, universalmente si teneva, che dovesse succedere quello che poi è successo, cioè ch' ella havesse da esser papa, et benchè alquanto si dubitasse de' Francesi quali non si volevano d' alcuno lasciar intendere a cui disegnassero di favorir, nondimeno sempre si fece giudicio, che anch' essi dovessero condescendere in Nostro Signore non essendovi altro più a proposito loro. Et poichè fummo entrati in conclavi la mattina seguente che si parlò in congregatione del modo di far lo scrutinio, cioè s' haveva da esser publico o secreto, si vide tanta conformità in assentir a quello che Sua Santità già haveva proposto essendo stata d' oppenione, che dovesse esser palese che si puote molto bene comprendere ch' ella era per riuscir papa; il dopo pranso i rev^mi Francesi fecero tra loro senza gl' Italiani amici d' essi congregatione et monsignor di Lorena propose in nome del suo re il cardinale di Farnese, et benchè Tornon mostrasse che non fosse ben a risolversi così tosto ma aspettar i doi altri cardinali Francesi, che vi mancavano cioè Aus[2] et Giuri[3] et ancho per più loro reputatione et per chiarir ogniuno che senza essi non si poteva far il papa, nondimeno Lorena volse che si risolvessino et risoluti che furono communicare il tutto con gli amici loro et col cardinale de' Medici, col quale prima havevano tenuta intelligentia, per ch' egli, quando vennero, mandò il Valerio suo segretario ad incontrarli et offerir loro ciò che poteva in suo servizio; parve donque a Francesi di far tale dimostratione a Medici d'avertirlo di quanto havevano tra essi concluso; poi con loro insieme andò a trovar Nostro Signore et gli fecero intendere, come volevano farlo papa, la onde Medici gli si gettò a piedi et

[1] Voy. plus haut.
[2] Castelnau de Clermont.
[3] Claude de Laogay.

glieli baciò et fatto questo Lorena parlò con Cesarino et poco da poi meco dicendomi quello che havevano risoluto et instando che si concorresse in Farnese. Cesarino andò a trovar i Tedeschi et con loro parlo et anch' io v' andai, ma essendovi Campeggio per divertirli sell' havesse potuto fare non volsi altramente dirgli cosa alcuna, se non che essi dissero a me ch' io dovessi andare in camera di Bari [1] quale stava in letto con la podagra, che loro anchora vi verrebbono et che insieme ci parleriamo. Et così feci, poco dapoi vi vennero con tutti i cardinali della fattione, tra i quali fu ancho Medici, et Cesarino propose la risolutione di Francesi lodandola molto, la quale fut seguita incominciando a Siena [2] che tra noi era il primo fin' all' ultimo : fatto questo uscimmo tutti et in compagnia di Francesi et neutrali andammo in cappella de' Nicola dove stava Nostro Signore et ivi l' abbracciammo et monsignor di Siena, primo vescovo dopo Sua Santità, l' elesse in papa per nome di tutti L' altra mattina che venne, per servar l' ordine si fece lo scrutinio et uscimmo di conclavi. A questo modo mi pare che sia passata la cosa, dico mi pare, perchè c'è diversità d' oppenione ; alcuni vogliono che la sera inanzi chel conclavi si chiudesse l' ambasciator di Sua Maestà si lasciasse intender da Medici di voler escludendo tutti i servitori di lei monsignor di Farnese papa, ma il fatto ando in tal modo che havendo esso ambasciator detto a molti e tra gli altri a me ch' egli desiderava che vi fossero quattro capi della fattione, quali havessimo a governar il resto, cioè i doi Tedeschi, Cesarino et io, disse questo suo pensier a Medici, quale vedendo non esser lui uno d' essi molti si turbò et gli rispose che non intendeva d' esser obligato al servitio dell' imperatore, se Sua Eccellenza non gli diceva quale fosse la mente di Sua Maestà perchè da esso ambasciator et non da altri disegnava intenderlo, il quale per non lo sdegnar et non perderlo, gli rispose alla libera, che Sua Maestà voleva Farnese quasi escludendone tutti i servitori di lei, in tanto che Medici il giorno seguente fece saper a Francesi la risolutione dell' ambasciator dell' imperatore con aggiunta, che se loro non condescendevano in Farnese, ogni modo senza loro riuscirebbe papa, onde essi per questo dubbio si risolsero come di sopra ho detto, si che la cosa batte qui ch' io tengo che Francesi siano stati primi a risolversi et risoluti loro, noi anchora li habbiamo seguiti perchè così pareva in proposito della Sede Apostolica et delle cose dell' imperator poichè l'ambasciator di Sua Maestà haveva fatto intender agli amici et servitori di lei, che la persona di Farnese l' era confi-

[1] Merino.
[2] Piccolomini.

dente : altri tengono il contrario, l'oppenione mia mo è fondata in molte ragioni, et primamente chell' ambasciator non disse mai a me di non voler potendosi haver più tosto un servitor dell' imperator che un altro che solo gli fosse confidente, ma si ben che non potendo riuscir un' imperiale scoperto per la difficultà quale si vedeva nei Francesi di consentirvi, in quel caso si facesse uno confidente di Sua Maestà et non diffidente a Francesi nominandomi Farnese et Cornaro, la onde mi parebbe strano che nel conclavi m' havesse taciuto quel che per lui fosse stato poi detto a Medici del quale meno assai confidava che di me, et sono come certo se pur così è che Medici facesse quella inventione per levarsi d' intorno Campeggio et gli altri che lo stimulavano a volerli aiutar; mi potrei ben ingannar, ma questa è la mia oppenione, et dico a Vostra Eccellenza, che la creatione è stata così unitamente fatta da tutti ch' io per me non so quale di noi vi habbia maggior parte quanto al buon valere, avenga che alcuni più delli altri se siano travagliati per farla riuscir, come Trivultio, Pisani et Palmieri et vogliono molti che esso Trivultio v' habbia havuto gran parte per havervi tirato Francesi; ma so dir io di certo a Vostra Eccellenza ch'essi senza altro erano disposti alla persona di Nostro Signore perchè così pareva loro che fosse in proposito delle cose del suo re, e perhò calorono subito senza aspettar i doi di loro che mancavano e favorirlo et così ombrosi vennero di Francia sopra Italiani che quando non havessero discorso che Farnese fosse stato alloro proposito non saria bastato il mondo a poterli voltar non che Trivultio, ma perch' egli certamente ha fatto quanto ha potuto et ha conciliato Nostro Signore a quel che gli pareva di suo profitto, è stato stimato in gran parte cagione dell' essaltatione di Sua Santità. Pisani già molt' anni era suo amico et servitore et non ha mancato del debito suo; Palmieri ha fatto ciò che egli ha saputo con riportar ad imperiali quel che intendeva di Francesi per mezzo di Trivultio, et medesimamente quello che d' imperiali a Francesi et tanto s' è dimenato che anch' egli è nominato tra i principali, ma non senza qualche nota di doppio et cativo huomo. Medici ha havuto ventura che sendo secondo il suo parere capo di nove o dieci cardinali, ma secondo il vero se non di Cesis, Doria et Santi Quattro, ha trovato gli altri sei talmente disposti al particolar di Nostro Signore che per esser stato de primi insieme con Francesi ad assettar le cose sue con Sua Santità è paruto a molti quali non penetrano il secreto di questa pratica, ch' egli vi habbia havuto gran parte...

(*Cod. Barb. lat.* 5788, *f.* 20 *ff de la Bibliothèque Vaticane.*)

5. — Gerardo Busdraghi a Lucques[1].

Rome, 14 novembre 1534.

Sua S[ta] sta benissimo et attende a riformare le dissolutioni pretesche havendo rigorosamente ordinato che tutti li prelati et persone ecclesiastiche nemine excepto di ogni tempo vadino in habito conveniente, cosa che non piace molto a questi cardinali più giovani et altri simili assueti in ogni licentia.

(*Copie. Archives d'État à Lucques.*)

6. — Le pape Paul III a Baldassare Peruzzi[2].

Rome, 1er décembre 1534.

Dilecto filio magistro Baltassari Perutio Senensi.

Dilecte fili salutem etc.

Cum, sicut accepimus, alias fel. rec. Leo X primo et deinde sanctae memoriae Clemens VII Romani pontifices predecessores nostri te architectum fabricae basilicae s[ti] Petri de Urbe cum salario annuo CL ducatorum auri de camera tibi de pecuniis dictae fabricae singulis mensibus pro rata persolvendo ad vitam tuam deputaverint, prout in eorum literis plenius continetur, Nos non minoris virtutem et ingenium tuum aestimantes, quam dicti praedecessores aestimaverint, operaque tua in dictae basilicae fabrica uti intendentes teque majori praemio dignum esse censentes, te fabricae predictae architectum cum salario annuo non CL sedCCC ducatorum similium ad vitam tuam confirmamus per praesentes mandantes dilectis filiis praefectis dictae fabricae nunc et pro tempore existentibus, ut de pecuniis dictae fabricae dictum salarium trecentorum ducatorum singulis mensibus pro rata videlicet ducatos XXV auri similes in fine cujuslibet mensis a data praesentium incohando tibi, quoad vixeris, persolvant seu per illarum depositarium persolvi faciant et mandent. Nos enim, quidquid illi tibi pro dicto salario persolverint, ut praefertur, ratum habebimus et in eorum computis admitti faciemus ac ex nunc admittimus contrariis non obstantibus quibuscumque.

Datum Romae etc. prima decembris 1534 anno primo.

Blos[ius]. Papa mandavit ut expediretur
A. thesaurarius.

(*Min. brev. Arm. 40, t. 49, n. 45. Arch. sec. papales.*)

[1] Voy. plus haut.
[2] Voy. plus haut.

7. — Gabriel Sanchez au roi Ferdinand Ier [1].

Rome, 15 janvier 1535.

Demum scripsi praefata die videri mihi frigere pontificem circa effectuandum concilium, quia Stas Sua fecerat duos cardinales nepotes suos pueros tam contra ius fasque, ob quod maximam suspitionem injecerit omnibus, per simulationem et non ex corde promisisse concilium nobis. Accedebat etiam, quod iam transierant plura consistoria, quibus ne ullum quidem verbum de concilio Stas Sua fecerat atque quod Stas Sua consulens, ut postea ex secretissimo loco scivi, Capuanum parabat in Germania congregationem facere praelatorum omnium sub pretextu consultandi cum eis de modo, tempore ac loco concilii, sed re vera, ut postea ex dicto bono loco scivi, non erat hoc ad alium effectum nisi ad quaerendum aliquod remedium pro evitando concilio. Sed has omnes practicas rupimus optimis modis, simulac scivimus orator Caesaris et ego persuadentes Sti Suae eas vias omnes inutiles et iam tentatas a Clemente et quod, si iterum tentarentur, non solum nihil proficeret, sed magnum incendium et ultimam desperationem in Germania excitaret... Adduximus Stem Suam, ut statim principibus indicat concilium ad maium mensem primo venturum celebrandum et forsan citius, de loco autem ipse cum oratore Caesaris ad partem designabat in Mantua vel Verona, sed ea res extra opera nostra, ut per nuntios ad hanc rem mittendos consultetur cum Caesare et cum Mte Vra. Parlant de la question du Concile avec le Pape, je lui représentai, debere Stem Suam occlusis auribus tanquam mortiferos syrenarum cantus pertransire consilia eorum, qui concilii celebrationem differe student... festinaret effusis habenis ad celebrandum concilium generale, quod unicum remedium restat ad [ex]stinguendum hoc incendium tam late vagans. Après cette conversation tenue en présence de Salviati, le Pape resta quelques instants pensif : et mox levatis manibus ad coelum in hanc sententiam mihi respondit : « Deus et vos atque Caesaris orator praeter alios multos testes mihi estis me velle et procurare concilium, quando sine eo tantis malis remedium haberi non potest. Serenissimus autem rex vester merito est mihi charissimus cuique in hac re et in aliis honestis, quales suae sunt, morem gerere cupimus. Ut autem Mti Suae ac Caesareae constet nos ad hoc opus sanctum properare velle, cras congregabimus istos reverendissimos dominos et dabitur ordo, ut nuntii mittendi

[1] Voir plus haut.

ad Caesarem et ad regem vestrum et ad christianissimum mittantur per medias postas, ut concilium indicant et ad effectum illius properari faciant. » Et sic heri die jovis XIIII praesentis habita fuit congregatio universalis cardinalium ibique expediti modo, ut supra Faventinus ad Galliam, protonotarius quidem Lucensis et nunc gubernator huius Urbis et antiquus servitor papae ad Caesarem et episcopus Mutinensis, filius Moroni, de quo per alias meas scripsi ad M^tem V. Et hi omnes intra quatriduum, ut puto, proficiscentur. Episcopus vero Regiensis, comes de Rangonibus, qui destinatus et vulgatus erat nuntius ad Cesarem non mittitur, cum propter aliquot alias causas, tum quia gravis homo est neque aptus ad eundum celeriter, ut Sua S^tas vult.

Quantum ad secundum punctum[1] procurandum per dictum marchionem Baury, etsi diu multumque per eum nunc instantissime et per oratorem antea laboratum est, nihil tamen eos prefecturos spero. [En chiffres :] quoniam pontifex pertinacissime decrevit neutralitatem servare, quamquam hodie venturus est d. Petrus Aloisius, filius S^tis Suae, ad rogandum et astringendum vehementissime S^tem Suam, ut hoc fedus faciat, quoniam est antiquus Cesaris servitor et ante hoc tempus valde bene tractatus et liberaliter etiam donatus a M^te Caesarea. Neque erit abs re, si V^ra M^tas ad eum scribat gratiose, de quo etiam particularius eam monebo.

(*Orig. Haus-, Hof- und Staatsarchiv à Vienne, Romana, f.* 7.)

8. — Cardinal Ercole Gonzaga au duc de Milan.

Rome, 18 janvier 1535.

Nel concistoro di venerdì N. S. propose che havendo in brieve a mandare i nuntii a principii christiani per le cose del concilio desiderava sapere da noi altri come ci pareva che si dovessimo governare in tale materia mostrando quanto fosse necessario celebrare il detto concilio; d'alcuni fu detto che si poteva ricercare a principi il consenso d' intimarlo, et da altri che ciò non bisognava, toccando principalmente a S. S^tà d' intimarlo senza consenso di veruno, ma che intimato che fosse poteva poi con essi principi trattar del luogo et d' altre particolarità non essendo ogni luogo a proposito d'ogni principe. N. S. in questa diversità di pareri disse che si poteva pigliare una via di mezzo che sarebbe il commettere

[1] C'est-à-dire d'après le commencement de la dépêche : 1° de concilio accelerando; 2° de foedere inter S^tem et Caesarem ad conservationem Italiae; 3° de particularizando auxilio contra Barbarossam.

a nuntii che facessino intendere a principi come S. S[tà] stava deliberata di fare il concilio et così non veniva a chiedere loro il consenso, nè anche dare sospetto di dilatione per non farlo, et di questo modo havevano da portare le instruttioni, mostrando gran desiderio di volerlo con effetto, oltra che liberamente a ciascuno che parla con lei lo dice. Il vescovo di Faenza qual' è deputato nuntio in Francia m' ha detto che N. S. ogni modo vuole il concilio perchè tutte le commissioni sue tendono a questo fine, ma io per le solite vie, dove intendo l'altre cose, sono avertito, chez S. S[tà] mostra di volerlo, stimando certo che i principi no 'l vogliano in fatti, ma solam[te] in dimostratione, et che per le discordie et voluntà di Francia sopra le cose d' Italia non si possa in alcun modo fare.

(*Cod. Barb. lat.* 5788, *f.* 85, *de la Bibl. Vaticane.*)

9. — Sanchez au roi Ferdinand I[er].

Rome, 20 janvier 1535.

XV praesentis scripsi ad M[tem] V. ultimo per viam r[mi] d[ni] Tridentini, eodem vero die dum ego scriberem habuit consistorium S[tas] Sua, in quo, ut ex optimo loco compertum habeo, proposuit haec verba cardinalibus : « propter causas apprime necessarias atque urgentissimas deliberavimus et proposuimus indicere concilium generale. Volumus et petimus concilium vestrum, an primo debeamus petere consensum principum christianorum. » Responderunt omnes nemine discrepante nullomodo debere concilium generale celebrari, subiungentes aliquas apparentes rationes. Verum replicans illis Sua B. dixit : « D[ni] r[mi], video vos parum intellexisse mentem meam. Nos enim non consulimus, an debeat indici concilium vel ne, quia mens nostra firma est illud indicere, sed, an ad hoc faciendum debeamus primo petere consensum principum vel ne. » Tunc omnes unanimiter censuerunt consensum principum debere peti atque ita est deliberatum [1]. Hoc enim faciunt cardinales, ut protrahant et differant negotium concilii. Quia, licet pontifex habeat in hoc bonam voluntatem, totum collegium cardinalium renititur et propterea in tractatu huius rei cavendum esset ab eis. Licet certe non possum dicere, nisi quod cardinalis Salviatus servit bene M[ti] Vestrae.

(*Orig. Haus-, Hof- und Staatsarchiv à Vienne, Romana, f.* 7.)

[1] En partie chiffré avec l'explication interlinéaire.

10. — Le pape Paul III a Andreas Cricius, évêque de Plock.

18 mars 1535.

Venerabili fratri Andree episcopo Plocensi.
Venerabilis frater salutem etc.

Dudum per fe. re. Clementem papam VII predecessorem nostrum accepto, quod nonnulli partium Germanie pestifere heresis Lutherane labe respersi ad cor redeuntes ad regnum Polonie ut communioni ecclesiasticae restitui possent se conferebant, dictus predecessor paternitati tue quascunque utriusque sexus tam ecclesiasticas quam seculares personas huiusmodi Lutheran[a] aut quavis alias heresi refertas undecunque existentes ad dictum regnum ut in eo habitarent pro tempore se conferentes ad veritatis lumen redire et[1] huiusmodi heresim abiurare volentes, postquam errores suos deposuissent ac de promissis doluissent idque humiliter petiissent, si alias relapsi non forent, receptis prius ab eis abiuratione heresis huiusmodi legitime et publice facienda prestandoque[2] per eos iuramento, quod talia ex tunc deinceps non committerent nec talia haut iis similia committentibus seu adherentibus consilium, auxilium vel favorem per se vel alium seu alios prestarent, aliisque in similibus servari solitis servatis ab omnibus et singulis excommunicationis, suspensionis et interdicti aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et penis, quas propterea quomodolibet incurrissent et ab huiusmodi delictis, excessibus et criminibus ac alias in forma ecclesie consueta absolvendi et super irregularitate premissorum occasione quomodolibet contracta dispensandi omnemque inhabilitatis et infamie maculam sive notam penitus abolendi ac eos rehabilitandi ac ad honores, famam ac pristinum et eum[3], in quo ante premissa erant, statum necnon ad nostrum et eiusdem sedis gremium, gratiam et benedictionem restituendi reponendi et plenarie reintegrandi ac alia in premissis et circa ea necessaria seu quomodolibet oportuna faciendi et exequendi plenam et liberam auctoritatem et facultatem per suas in forma brevis litteras ad eius beneplacitum concessit, prout in eisdem literis plenius continetur. Cum autem postmodum dictus Clemens predecessor ab hac luce, sicut Domino placuit, subtractus[4]

[1] Corrigé, au lieu de ut.
[2] Prestandoque, d'abord corrigé in prestitique, mais ensuite rétabli.
[3] Suit le mot rayé : statum.
[4] On préférerait : substractus, mais c'est bien : subtractus.

fuerit sicque facultas tibi per eum ad eius beneplacitum concessa expiraverit et, sicut accepimus, fraternitas tua facultatis predicte vigore Philippum Melanchthonem a partibus Germanie et erroribusillorum tam literis quam nunciis solerti cura et diligenti studio revocare studueris ac postmodun causantibus nonnulis supervenientibus impedimentis et aliquorum detractionibus et calumniis id interumperes, sed, cum inpresentiarum voluntatem ipsius Philippi exploratam habeas, ceptum per te opus huiusmodi superni favoris auxilio et auctoritate nostra tibi suffragantibus ad effectum perducere nullisque propterea sumptibus et expensis parcere intendas, maxime cum hoc reipublice christiane plurimum profuturum fore speres : Nos pium et laudabile propositum tuum plurimum in Domino commendantes ac sperantes, quod tu religionis zelo fructuosos orthodoxe fidei palmites transplantare pro viribus conaberis, eidem fraternitati tue, de qua in hiis et aliis specialem in Domino fiduciam obtinemus, prefatum Philippum et alios quoscunque utriusque sexus tam ecclesiasticos quam seculares huiusmodi pestifera Lutherana aut alia quavis heresi infectos undecunque existentes et ad dictum regnum se conferentes ac ad veritatis lumen redire et huiusmodi heresim abiurare volentes, postquam errores suos deposuerint ac de premissis doluerint idque humiliter petierint, si alias relapsi non fuerint, receptis prius ab eis abiuratione heresis et prestando iuramento huiusmodi aliisque in similibus servari solitis ab excommunicationis, suspensionis et interdicti aliisque ecclesiasticis sentenciis, censuris et penis, quas propterea quomodolibet incurrerint, et ab huiusmodi delictis excessibus et criminibus absolvendi et super irregularitate premissorum occasione quomodolibet contracta dispensandi omnemque inhabilitatis et infamie maculam sive notam abolendi eosque rehabilitandi et ad honores famam ac pristinum et eum statum, in quo ante premissa erant, necnon ad nostrum et eiusdem sedis gremium, gratiam et benedictionem restituendi, reponendi et plenarie reintegrandi ac alia in premissis et circa ea necessaria faciendi et exequendi plenam et liberam auctoritatem et facultatem similiter ad beneplacitum nostrum concedimus per presentes, non obstantibus premissis ac quibusvis apostolicis necnon in provincialibus et sinodalibus conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus et ordinationibus ceterisque contrariis quibuscunque [1]. Volumus autem quod Phy[lippus] et alii predicti ad loca car^{mo} in christo filio nostro Sigismundo Polonie regi ill. subdita absque ipsius regis consensu

[1] Suit rayé : Dat... ce qui suit (Volumus autem. .) d'une autre main (celle d'Hier. audit.).

non accedant nec in eis absque eodem consensu permaneant. Dat. Romae etc. 18. Martii 1535 a° primo.

Hie[ronymus] audit. Blos[ius].

(*Min. brev. Arm.* 41, *t.* 50, *n.* 6. *Arch. sec. pap.*)

11-12. — Sanchez au roi Ferdinand Ier.

Rome, 3 juin 1535.

Relativement à Camerino, il ne faut pas espérer amener le Pape à un arrangement amiable... asserens sibi pudori et vituperabile fore, s'il s'en remettait à la décision d'un tiers; antea velle perdere papatum suum quam quicque indecorum committere; verum demum labore magno et praesertim domini Petri Aloisii condescendit hodie in hoc medium, quod dux ponat eam civitatem et illius arcem in manum et potestatem oratoris cesarei...

(*Orig. Haus-, Hof- und Staatsarchiv à Vienne, Romana, f.* 7.)

13. — Le pape Paul III a l'empereur Charles V.

Rome, 15 juillet 1535.

Carissimo in Christo filio nostro Carolo Romanorum Imperatori.

Carissime in Christo fili noster salutem etc.

Ex relatione dilecti filii, comitis de Sifuentes oratoris Vestrae Caesareae Majestatis et ex literis nuntii nostri proxime allatis non sine singulari gaudio et letitia accepimus felicem Serenitatis Vestrae ad Africae litora appulsum et quae ipso expeditionis exordio pro votis successerint quidve rursum levis incommodi (neque enim fortuna secunda et laeta esse omnia patitur) acceptum sit. Nobis itaque totam simul rem et belli statum, qui refertur, ante oculos ponentibus et vires opportunitatesque nostras itemque hostium aequa lance pesantibus summa profecto et indubitata spes offertur fore, ut propediem victoria optata succedat et certe, si majorum gesta animo revolvimus, nunquam ex Italia atque occidentis partibus Africae sine successu arma sunt illata. Ex nulla provincia tanta triumphorum series, tot tropheorum decora sunt relata, sive ad Carthaginem olim sive ad Tunetem praelia sive etiam in reliquam Africam consideremus. Et caeteris quidem bene gerendae rei fortuna non defuit, Mti Tuae Sermae etiam superest. Quare omnium cordibus summa spes insita est, illud hoc maxime

tempore impletum iri, quod psalmographus olim vaticinatus est, inimicorum defecerunt frameae in finem.

Nos ad propitiandam Dei in suos voluntatem nihil hucusque intermisimus, humiles ad ipsum preces, licet peccatores atque indigni, assidue fudimus. Indicto jejunio concessisque indulgentiis supplicationes ad omnia templa, ad universas aras, non in urbe solum atque Italia, sed et per omne christianum nomen, pro salute et victoria Vestrae Ser^{tis} perquam diligenter fieri et continuari curavimus. Et fiducia summa est in omnium animis Omnipotentem suae causae non defuturum ac justas piorum preces exauditurum, ut Caesaream M^{tem} V. cum suo invicto exercitu gloriosis victoriae titulis insignitam incolumem Nobis et fidelium plebi restituat.

Interea, hoc admonendum, car^{me} fili noster, te duximus, ut saluti tuae quam exquisitissime consulas, neu te periculis prae nimia fortitudine objicias. Plus consilio, quam manu et viribus, ab Imperatore praestatur. Existimet Ser^{tas} Tua ac vere sibi persuadeat in capite suo constitutam esse Christianorum salutem, ea incolumi, Nos de Africa Asiaque deque caeteris Christiani nominis hostibus, cum Deo auxilio, feliciter triumphaturos. Reliqua Imperatrix M^{tas} V. ex nuntio nostro cognoscet, cui uberius mentem animumque et affectum nostrum largiore sermone commisimus explicandos. Feliciter valeat Ser^{ma} V. M^{tas}, vincat gloriose et se ad majora conservet.

Datum etc. Romae apud santum Marcum etc. Die XV julii 1535 anno primo.

Fab. Vigili.

S^{mus} D. N. addidit hec verba manu sua : Preghamo et exhortamo V. M^{ta} Cesarea attenda sopratutto ad conservare sua imperiale et dignissima persona in la salute, della quale consiste il bene et felicità de tutta la republica christiana havendola Dio a tal fine eletta et sublimata.

A[lexander].

[A tergo :] 15 julii 1535 anno p^{o}.
Imperatori super ejus applicatione in Africam.

(*Min. brev. Arm.* 41, *t.* 52, *n.* 144. *Arch. sec. pap.*)

14. — Voyage de Paul III a Pérouse.

Septembre 1535.

A l'occasion du premier grand voyage de Paul III, son maitre des cérémonies, Blasius de Martinellis, a écrit : Recessus S. D. N.

Pauli Papae III ex urbe versus Perusiam ad civitatem illam quietandam a seditionibus illorum (Arch. sec. pap., XII, 57 f. 58 ff et 58 f. 229 f, ainsi que dans lat. 12547 f. 204 f de la Bibl. nat. de Paris). D'après ce journal, l'itinéraire fut le suivant : Die veneris 3 Sept. 1535 ex palatio S. Marci associatus a multis cardinalibus a S. Maria del popolo et de là à Castelnuovo; le 4 septembre de Castelnuovo à Cività Castellana : voyageaient avec le Pape les cardinaux Palmieri, Ghinucci, Farnese et Santafiora. Le 5 à Narni, le 6 à Terni, le 7 à Spoleto, le 8 à Foligno; la réception particulièrement solennelle; on dit « carmina » que le Pape entend avec plaisir. Le 9 au couvent S. Maria degli angeli bei Assisi; là, le Pape entend la messe et mange au couvent à midi, le soir au couvent S. Pietro fuori le mura. Le 10, entrée à Perugia pontificaliter et cum pompa, décrite en détails. Le 30, départ de Perugia à Todi. Le 8 octobre, retour à Rome.

15. — Fabrizio Peregrino au duc de Mantoue.

Rome, 28 janvier 1536.

Hoggi in consistoro Sua S[ta] è stata sopra della reformatione della corte et delli habiti de petri e altre persone ecclesiastiche dicendo voler che a ogni modo si osservi sotto escomunication, privation de beneficii et altre gravissime pene et incominciarasi a osservar alli 13 del mese chez viene...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

16. — Édit du pape Paul III pour la réformation du clergé de la ville de Rome.

Rome, 11 février 1536.

Edictum reformationis generalis personarum et locorum ecclesiasticorum in Urbe de mandato S. D. N. domini Pauli divina providentia papae III.

In primis quod patriarchae, archiepiscopi et episcopi tam in Urbe quam extra Urbem incedant in habitu condecenti, videlicet cum mantello seu gabbano extra Urben, ita tamen quod per Urbem, videlicet per loca, ubi sit frequentia virorum, et ad palatium non vadant sine rocchetto et caputio episcopali et in ceteris vestibus, et in aliis servent modestiam eis convenientem, et in domo teneant vestem longam.

Item quod ipsi patriarchae, archiepiscopi et episcopi curent, ut

eorum familiae honeste et recte iuxta eorum gradum vivant serventque et[iam] infra scripta, prout singulos respective concernunt, nec familiaribus suis in sacris ordinibus vel in aliqua dignitate ecclesiastica constitutis utantur in vilibus exercitiis nec in officio parafrenariatus.

Item quod inferiores praelati et clerici omnes, presertim beneficiati, portent tonsuram clericalem, ita ut praesbiter habeat maiorem quam diaconus, et diaconus quam subdiaconus, et tonsura subdiaconi non sit minor uno julio. Qui si tonsuram clericalem non portaverint, non gaudeant privilegio clericali, et nihilominus clerici, qui beneficiati aut in sacris ordinibus constituti fuerint, possint per urbis ordinarios arbitrio ipsorum puniri.

Quod vero ad habitum : omnes clerici beneficiati, exceptis parafrenariis, portent vestem longam usque paululum supra talos, exceptis clericis, qui nec beneficiati nec in sacris ordinibus constituti fuerint, quibus liceat portare gabbanum longum subtus genu et biretum cum plica. Parafrenarii vero, ne impediantur in incessu, possint portare gabbanum longum usque ad mediam tibiam vel cappam sine cappucio et biretum cum una plica. Omnes autem clerici, quicunque sint, abstineant a vestibus a iure prohibitis, nec utantur alio colore quam nigro vel violaceo aut leonato. Et similiter abstineant a diploydibus [1] et says [2] et caligis frappatis et desuper incisis [3], et a pannis pilosis, qui vulgo dicuntur cottonati, nec portent camisias ornatas auro vel serico, neque utantur monilibus sive collanis, quae appareant Abstineant etiam omnes clerici ab ornamentis equorum seu mularum, et etiam a vestibus ad usum personarum suarum ab extra ex velluto, serico, vel damasco aut tali; possint tamen, si voluerint uti in diploydibus et says vel aliis vestimentis copertis et non apparentibus, exceptis iis, qui in sacris ordinibus vel in dignitate ecclesiastica sunt constituti et canonici cathedralium ecclesarium, qui velluto, serico, damasco ac tali uti non possint praeterquam in diploydibus. Ab eo autem, quod supradicitur de coloribus et serico, intelligantur excepti familiares continui commensales Sanctissimi D. N., qui iuxta antiquam consuetudinem possint colore rubeo, immo ad honestandam maiestatem sedis apostolicae, saltem in publicis actibus, uti. Quod vero ad penas, repetitur quod in proxime praecedente capitulo dicitur.

Item quod omnes clerici, qui beneficia ecclesiastica possident, vel qui in sacris ordinibus constituti sunt, divinum officium quo-

[1] Manteau double (voy. Du Cange, t. III, p. 122, Niort, 1884.

[2] Serge.

[3] Demi-bottes.

tidie recitent et habentes pensiones super beneficiis ecclesiasticis saltem recitent officium beatae Virginis.

Item quod clerici in Urbe existentes, qui beneficia ecclesiastica possident in Urbe vel extra, infra quattuor menses a die edicti desuper decreti ad ordines, ad quos ratione suorum beneficiorum tenentur, se promovere faciant, et ad tollendas excusationes Sanctissimus D. N. ex nunc dat licentiam iis, qui habent curam ordinandi in Urbe, ut tales possint etiam extra tempora diebus festivis ordinare, durantibus dictis quatuor mensibus, quibuscunque dispensationibus non obstantibus.

Item quod nullus ad sacros ordines in Urbe promoveatur nisi habeat qualitates a sacris canonibus requisitas et beneficium ecclesiasticum.

Item quod canonici et beneficiati patriarchalium et collegiatarum ecclesiarum Urbis et in ecclesiis, in quibus sunt canonici et beneficiati, iuxta ipsarum statuta, etiam si praetendatur non esse in usu, divinis personaliter et intersint et serviant et modestiam debitam in choro servent et canonici, quando in ecclesiis eorum sunt in divinis et etiam in suplicationibus et processionibus publicis, sint induti superpeliciis habentes almutias ex pellibus variorum, sicuti eos decet, ubi est solitum almutias portari, et hi, qui soliti sunt portare cappas, illas portare teneantur.

Item quod qualibet dominica et aliis diebus, quibus ex statuto ecclesiastico vel consuetudine a servilibus operibus abstinetur, in patriarchalibus et collegiatis ecclesiis almae Urbis unus ex canonicis cum duobus aliis canonicis officium diaconi et subdiaconi gerentibus missam celebret.

Item quod rectores parochalium ecclesiarum alme Urbis cessante legitimo impedimento per seipsos curam gerant animarum, si vero impediti fuerint, per idoneum vicarium, cui ex fructibus ipsius ecclesiae congruam portionem impartiantur per vicarium Urbis statuendam et nullus deputari ad curam possit, nisi fuerit per vicarium vel eius deputatum examinatus et approbatus, absque tamen aliqua solutione.

Item quod in patriarchalibus et collegiatis ecclesiis, praesertim tempore resurrectionis D. N. Iesu Christi, sacramentum eucharistiae ministretur per unum ex antiquioribus canonicis, debita praevia erga suscipientes sacramentum monitione et exhortatione, rectores vero parochialium ecclesiarum per seipsos et tam canonici quam rectores id faciant cum debita reverentia et in loco convenienti designando per cardinalem, qui illi ecclesiae praefuerit, vel per vicarium Urbis.

Item quod capitula patriarchalium et collegiatarum ecclesiarum et rectores aliarum necnon monasteria et conventus religiosorum.

tam in Urbe quam circa eam existentes curent, quod eucharistia et alia sacramenta decenter teneantur et nitide et in locis convenientibus et clausis et quod ante eucharistiam semper lampas habeatur accensa tam die quam nocte, sub penis arbitrio vicarii Urbis et in utilitatem ecclesiae exponendis.

Item quod quilibet clericus in aliis sacris ordinibus infra tamen praesbiteratum constitutus fructus ecclesiasticos quoslibet percipiens saltem quater in anno, videlicet in paschate resurrectionis, nativitatis Domini, penthecostes et assumptionis beatae virginis praevia sacramentali confessione sacramentum eucharistiae sumat, praesbiteri vero in omnibus festis, quae sunt de precepto Ecclesiae et etiam in solennibus et ulterius semel in mense saltem celebrent, legitima causa cessante.

Item quod vasa et omnia alia ad cultum divinum destinata sint in sufficienti numero et pura et nitida nec ad alium quam ad divinum usum deserviant.

Item quod diebus dominicis et aliis ex statuto Ecclesiae servari praeceptis missae, quae maiores vocantur, votive in dictis ecclesiis non celebrentur.

Item quod tam capitula quam rectores ecclesiarum librum aliquem in sacristia teneant, in quo omnia mobilia et immobilia bona ecclesiarum sint descripta.

Item quod tam clerici quam laici a blasfemia in Deum et Dominum nostrum, beatam Virginem et sanctos et sanctas et a sortilegiis et incantationibus et demonum invocationibus abstineant nec fiant in Urbe publice sortes sub penis in aliis bandis contentis.

Item quod clerici cuiuscunque qualitatis et dignitatis abstineant a commercio suspectarum personarum et a tabernis et inhonestis locis.

Item quod clerici abstineant a ludis et aliis actibus illicitis nec se gerant pro histrionibus in comediis et tragediis ac publicis spectaculis.

Item quod in quadragesima et aliis diebus prohibitis ad Ecclesia ab ovis, butiro, caseo et aliis lacticiniis et carnibus abstineant nisi de consilio utriusque medici.

Item quod provideatur aliquo honesto modo circa venditionem carnium tempore quadragesimali et de hoc curam suscipiat Urbis gubernator et dictus vicarius.

Item quod tam clerici quam laici, dum sermones fiunt ad populum, per ecclesiam non spacientur vel deambulent, et mendicantes non vadant per ecclesias dum divina celebrantur.

Item quod predicatores verbi Dei, dum in specie volunt in orum sermonibus damnare aliquas haereses, praesertim Luthera

nas, communicent modum, quem circa id servare intendunt, cum um magistro sacri palatii vel vicario Urbis et servent id, quodc ipse magister vel vicarius eis circa hoc ordinabit.

Item quod in ecclesiis Urbis, quae indigent reparatione, ex ipsarum fructibus et redditibus congrue reparentur solum necessaria portione pro victu rectoris servata, si rectorem habeat; si vero collegiata et dicti canonici et rectores alios redditus habuerint, unde congrue sustentari possint, donec ecclesia congrue reparata fuerit, praedicta portio eis non detur, arbitrio vicarii iuxta formam motus proprii desuper ei concessi.

Item quod in ecclesii Urbis, quarum canonici ex fructibus et redditibus suorum canonicatuum substentari non possunt, canonicatus extinguantur et ex eis una rectoria erigatur, sine tamen praeiudicio modernorum possessorum.

Item quod ecclesiae Urbis, quae reparatione indiguerint et ex eorum fructibus et redditibus reparari non possunt, aliis ecclesiis uniantur non habentibus sufficientes redditus, ut ex eorum fructibus valeat substentari unus rector, qui ex unius fructibus sustentari non poterat. Et hoc fiat per cardinalem, cuius titulo ecclesia unienda subest assistente sibi vicario Urbis.

mqIteuod monasteria in Urbe et circa eam existentia et religiosorum quorumlibet loca cuiuscunque ordinis, etiam si sint data in commendam assidue habeant sufficientem numerum religiosorum arbitrio protectoris eiusdem ordinis; quod si redditus dictorum locorum non sufficiant, quod deest ex aliis monasteriis et religiosis locis dictorum ordinum extra Urbem existentibus suppleatur.

Item quod provideatur, ne in exequiis defunctorum super ceris et vestibus dividendis fiant rixae, cum ex hoc laici non parum scandalizentur, et merito; hoc curet vicarius Urbis.

Item quod sedentur discordie inter clericos et regulares super precedentiis in processionibus et aliis propter scandala, et hoc curet vicarius Urbis.

Item quod nulla ecclesia Urbis vel monasterium sit exemptum a processionibus, etiam sub praetextu quorumcunque privilegiorum.

Item quod male sentientes de fide et suspecti per indices ordinarios ecclesiasticos inquirantur et puniantur.

Item, quia quamplures presbiteri legere nesciunt missas et qui intersunt scandalizantur, quod in dicta Urbe nullus presbiter missam celebrare audeat, nisi docuerit in scriptis se ad hoc respective approbatum fuisse per vicarium Urbis, qui si presbiter Germanus fuerit etiam per administratores sanctae Mariae Theutonicorum, si vero Gallus fuerit per administratores sancti Ludo-

vici, et si Hispanus per administratores sancti Iacobi Hispanorum et si fuerit Anglus per rectores hospitalis Anglicorum vel penitentiarium Anglicorum in basilica principis apostolorum existentem, si fuerit Ungarus per Ungarorum, si Polonus per Polonum penitentiarium, si Sclavonus per Aliquem Sclavonum, si Bohemus per aliquem Bohemum, si vero fuerit Italus etiam per Thomam Guerrerium et Franciscum de Vannutiis, et in defectu praedictorum suppleat vicarius Urbis arbitrio suo.

Item quod mendicantes non possint in dicta Urbe vel districtu mendicare sine licentia habita a Thoma Guerrerio vel Francisco Vannutio aut altero eorum.

Item quod qui predictis statutis contrafecerint et culpabiles inventi fuerint, per iudices, ad quos spectat, iuxta iuris et sacrorum canonum dispositiones puniantur et, ubi non esset certa pena, suppleat ipsorum iudicum arbitrium.

Et praemissa omnia per gubernatorem Urbis, auditorem camerae et vicarium Urbis, prout ad quemlibet iurisdictio spectat, executioni demandentur.

Item quod nullus monachus aut alius cuiusvis ordinis regularis professor incedat per Urbem sine socio sui ordinis vel sine licentia vicarii Urbis.

(*Imprimé contemporain s. l. et a. in-4°*[1]. *Bibliothèque impériale à Saint-Pétersbourg.*)

17. — Lorenzo Bragadino a Venise.

Rome, 10 mars 1536.

La Maestà del imperator ha scritto ultimamente una lettera al pontefice molto più dolce et humana di quello, che era solito prima di scriver, nella qual Sua Cesarea Maestà scrive, ch'el contenta et lauda la opinion di Sua Santità di esser neutrale, et così

[1] L'antiquaire Florentin Olschi vendit en 1898, à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, ce premier décret de réforme très rare, qui sans doute est celui dont parle l'ambassadeur vénitien Lorenzo Bragadino, dans sa dépêche du 12 février 1536 (Ehses, *Conc. Trid.*, t. IV, p. 453, A. 1) et qu'il appelle « la bolla della reformatione delli habbiti delli cherici ». La preuve en est qu'au commencement de l'édit et dans le cours du développement, il est souvent question de l'habillement du clergé. L'expression de « bolla » employée par Bragadino ne peut nous tromper; l'ordre « che non si publicasse in stampa » est plutôt confirmé que contredit par l'extrême rareté de l'imprimé. On ne peut donc douter, comme le croit Mgr Ehses, que l'édit n'ait été publié dans le Consistoire du 11 février 1536.

accetta in bona parte la prohibition del far delli fanti sopra il dominio della Chiesa, et che venirà in Roma et che in ogni sua trattation, quando Sua Santità conoscerà ch'el torto sii dal canto di Sua Maestà, il mondo tuto conoscerà quanto conto et stima la facci della Beatitudine Sua et ha rimesso de richiederli di far più fanti di quà, ma li fa in altri luochi, et ne passano tutavia de ditti de qui et se ne fanno etiam secretamente qui in Roma per questo conto, li qual fanti fanno la massa sopra il Senese, dove alloggierano a descritione, fino che lo imperatore li mandi la paga.

(*Copie contemporaine aux archives d'État de Venise. Dispacci da Roma al Senato. Filza IV, f.* 52[b] *f.*)

18. — Fabrizio Peregrino au duc de Mantoue.

Rome, 14 mars 1536.

... A questi giorni il conte de Cifuenta ambassatore quà de Sua M[ta] de ordine et comissione di quella fece grandissima instantia con N. S. che Sua S[ta] se volesse dichiarare o per l'imperatore o per il re di Francia, desiderando Sua M[ta] Ces[ea] di sapere in qual modo ella si potesse assicurare de Sua S[ta] et massimamente venendo a Roma, alla qual proposta quella rispose et non senza qualche sdegnoo et collera, che mai era per dechiararsi con niuno, ma essere neutrale et in la neutralità al tutto fermata, nè volersi impacciare fra questi dui principi in le loro garre et differentie se non a componerle et sforzarsi di mettergli buono pace et concordia a ogni suo possere, ma altrimenti che lassarebbe il pensiero a loro, sperando che Iddio con questa sua buona voluntà et migliore intentione l' aiuterebbe non curando punto de niuna altra cosa che gli possesse intervenire, si che non mancharebbe mai di fare quel bono offitio che al bon pastore si conviene, con molte altre parole convenevoli al grado et alla dignità de Sua S[ta]; la qual risposta subito che Sua M[ta] l'intese ha scritta al detto ambas[re] che sopra di ciò più non debbia molestare nè esasperare Sua Beat[ne] della quale non vole nè richiede se non quel tanto che sia de sua buona volontà, tanto più chiarendolo N. S. con promesse di volere osservare a ogni modo la neutralità, et che ella pensa et certifica qual si voglia persona che più vale la fede et promesse sue et vole che vaglion che quante sicurezze S. S[ta] egli possesse dare et aspettare S. M[ta] per posserla meglio chiarire a boccha et honorarla. Et hora S. B[ne] ha fatte murare alcune porte nel palazzo aciò che secretam[te] essa et Sua M[ta] possino essere insieme et andare l'uno da l'altro senza saputa de persona da tutti li tempi et hore che gli

parerà, et dicendo volere che S. M[tà] propria tenghi la chiave della camera de S. S[tà] con ogni confidentia...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

19. — Sanchez au roi Ferdinand I[er].

Rome, 24 mars 1536.

Le Pape ne veut pas permettre à l'Empereur de lever des troupes. Quinimo edictum fecit severissimum prohibens ne quisquam subditorum sub maximis penis alteri cuiquam principi militaret, allegans se patrem esse eiusque fore officium non iuvandi, sed dirimendi belli pacemque exhortandi. Sed privatim allegabat se scire certo regem Franciae cum Francia in Lutherismum iturum, si pontifex adiuvaret Caesarem, nolletque, ut sua culpa id fieret, sed paulatim redacta est S[tas] Sua, ut hic secrete colligantur milites Hyspani...

(*Orig. Haus-, Hof- und Staatsarchiv à Vienne, Romana, f.* 7.)

19 *a.* — Giovanni Agnello au duc de Mantoue.

Rome, 8 avril 1536.

Essendosi fra il papa et l'imperatore concluso esser bene et espediente alla republica christiana far il concilio et intimarlo per l'anno che viene per l'aprile o maggio, hoggi S. S[tà] ha fatto questa proposta in congregatione, la quale quantumque sia stata damnata per alcuni cardinali della fattione contraria all' imperatore parendo loro, che il concilio havessi a tornar a servicio di S. M[tà], nondimeno il pareri delli più fu che l'intimazione si havessi a fare, et a questo effetto furono eletti li cardinali di Siena, Campeggio, Trento, Ginuccio, Simoneta, Contarini, Cesis et Cesarino, li quali havessero a consultare et concludere il modo si havessi a tenere in far l'intimatione, ma haver il cardinale di Trento a partir fra dui o tre giorni, non potrà intender in questo negocio. Il logo dove il concilio s'haverà a fare, se perhò si farà, che gli più dubitano per gli rispetti noti, sarà Mantova, la qual si nominarà nell' intimatione, sopra la qual' parte mons. r[mo] cardinale disse in congregatione che sue S[tà] et M[tà] non havevano da considerare altro, salvo si il luogo fosse al proposito per il concilio; che della buona voluntà di V. Ex. et di tutta la casa, se non puotevano promettere come di qual' si voglia loro affetionato et obe-

diente serv^re et amico. Quando S. S^tà fece la proposta del concilio et fu concluso che si havessi ad intimar, non si palese che l'intimatione dovesi esser con conditione niuna. Alcuni dicono, che serà con conditione, se tutti li nationi christiane se ne contenterano et vi havrano ad intravenire.

Secondo ch'io habbia inteso dal ambass. Contarino, heri S. M^tà disse a lui et alli altri dui ambass^i Venetiani, che non era rissoluta di partir il marte, nè avanti pasqua, ma che aspettava certa resposta da Milano, secondo la quale si governarebbe nella partita sua; la opinione delli più è che S. M^tà non debbia partir avanti pasqua.

Il giovedì sera S. M^tà stete col papa per spatio di sette hore continue; questa sera sono stati insieme tre hore, ne vi è intravenuto niun'altra persona; l'imperatore è stato hoggi a spasso per Roma et ha visitato la moglie del s. Ascanio Colonna et la signora marchesa di Pescara...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

20. — Le pape Paul III a Antonio da Sangallo.

Rome, 28 mai 1536.

Dilecto filio Antonio de Sancto Gallo, laico Florentino, architecto nostro.
Dilecte fili salutem etc.

Cum sicut accepimus alias fel. rec. Leo X te architectum principalem fabricae basilicae principis apostolorum de Urbe ad vitam tuam cum salario menstruo viginti quinque scutorum auri et pie me. Clemens VII Romani pontifices predecessores nostri te similiter principalem architectum fabricae arcis nostrae civitatis Anconae cum simili salario ac fabricae beatae Mariae de Loreto cum salario itidem menstruo decem scutorum similium deputaverint, prout in eorum literis plenius continetur : Nos virtutem et ingenium tuum non minoris facientes quam ipsi predecessores fecerint, illisque tam in predictis quam in quibusvis aliis fabricis per nos in toto statu nostro ecclesiastico designandis uti intendentes, te architectum principalem fabricae dictae basilicae cum dicto salario menstruo viginti quinque scutorum tibi per eiusdem fabricae prefectos et ex dictae fabricae pecuniis persolvendo ad vitam tuam, ut prefertur, fabricae autem arcis Anconae et beatae Marie de Loreto et quarumvis aliarum fabricarum status nostri ecclesiastici cum salario menstruo triginta quinque scutorum similium, ex quibus viginti quinque quidem thesaurarius dictae civi-

tatis Anconae, reliquos vero decem gubernator ecclesiae eiusdem beate Mariae de Loreto singulis mensibus tibi solvere teneantur, ad nostium beneplacitum confirmamus et de novo deputamus per presentes mandantes prefectis, thesaurario et gubernatori predictis, ut dictum salarium tibi iuxta presentium litterarum nostrarum tenorem persolvant contrariis non obstantibus quibuscumque.

Datum Romae 28 maii 1536 anno 2°.

A. thesaur^s.

Blos.

(*Min. brev. Arm.* 41, *t.* 2, *n.* 12. *Arch. sec. pap.*)

21. — Le pape Paul III a François Ier, roi de France.

Rome, 7 septembre 1536.

Regi christianissimo.
Carissime etc.

Nuper cum nobis indignum videretur, quod fabrica sacrosanctae basilicae divi Petri de Urbe tam miro et sumptuoso opere a predecessoribus nostris incepta ita neglecta remaneret nec nos ad quos id potissimum pertinebat ob temporum conditiones ac tenues ecclesiae facultates ad illius perfectionem sufficeremus, licet alioqui huic rei quantum poterimus nunquam defuturi simus, ut omnes christifideles in hoc adiutores haberemus eosque ad contribuendum dictae fabricae alliceremus, eorundem predecessorum vestigia sectantes, omnes gratias et indulgentias eidem fabricae per eosdem predecessores et nos concessas confirmavimus, et nonnullas aliam etiam de novo concessimus ac unam confraternitatem omnium christifidelium sub invocatione eiusdem divi Petri ereximus, in qua nos ipsos ac S. R. E. cardinales et omnes principes christianos presertimque M^tem Tuam descripsimus et annotavimus, prout in aliis nostris sub plumbo desuper confectis literis plenius continetur. Verum cum non dubitemus id etiam Maiestati Tuae pro sua erga Deum pietate et animi religione valde placiturum esse et non ignari, quid hactenus in eadem basilica Tuae M^tis nomine construi inceptum fuerit, illam hortamur et enixe in Deo domino requirimus, ut hanc confraternitatem libenti animo ingrediens tua promptitudine ceteros principes alliciens, deputatis dictae fabricae omnes oportunos favores praebere velis, ac officialibus regni et dominiorum tuorum mandari facias, ut literas nostras predictas in eisdem regno et dominiis tuis libere publicari permittant et in quibus opus fuerit dictis ad ipsarum literarum executionem deputatis assistant, quod Deo omnipotenti acceptum,

tuae in Deum pietati conveniens et nobis gratissimum erit, sicut etiam nuntius apud te noster Tuae M[ti] ex parte nostra latius explicabit.

Datum Romae apud S. M[arcum] etc. di 7 septembris 1536 anno 2°.
Feci verbum cum S[mo] D. N.

Hie. card[lis] Ghinuccius.
Blos.

(*Min. brev. Arm.* 41, *t.* 3, *n.* 126. *Arch. séc. des papes.*)

22. — Liste des églises démolies après la visite de l'Empereur, a Rome [1].

Memoria delle chiese ruvinate in Roma doppo la venuta dell' imperatore Carlo V.

In prima s. Lorenzo delli spetiali in campo [2], acciò si vedesse le colonne dov'è scritto Divino Antonino et Dive Faustine.

Al palazzo de m. Aurialo doi chiese una : chiamata santa Margarita verso il coliseo [3] et l'altra santa Maria verso torre de Conti [4] per acrescimento et comodo di detto palazzo.

San Biagio [5] sotto s. Pietro ad vincula, qual'è stata profanata et al presente ci habita una cortigiana chiamata Angela da Galese.

Doi chiese : una chiamata santo Nicola alla colonna Traiana [6], et l'altra s. Andrea alla colonna de Antonino [7], acciò si veda dette colonne.

Una chiesa sotto monte Cavallo acanto alli ferapani [8] quale cascava da se stessa.

Una chiesa per fare la piazza avanti il palazzo della bona memoria del r[mo] cardinale de Rimini [9].

Un spedaletto de la Rotonda dietro a detto palazzo per alargare et a drizzare la strada.

Una chiesa per fare la strada alla venuta dell'imperatore da s. Marco alla case delli Madaleni.

[1] Voy. Lanciani, *Scavi*, t. II, p. 63.
[2] Forum (s. Armellini[2], p. 157, et Lanciani, t. II, p. 59).
[3] Voy. Armellini, p. 138.
[4] S. Maria Magnanapoli (s. Armellini, p. 176).
[5] S. Biagio ai Monti (s. Armellini, p. 147).
[6] S. Armellini[2], p. 167, et Lanciani, II, p. 63.
[7] Armellini (p. 312) fait détruire l'église par Sixte V.
[8] Écrit si peu clairement que le sens parait douteux.
[9] Oliviero Carafa.

Un altra chiesia[1] appresso la sopradetta, per far la strada dalli Madaleni in campidoglio.

Sono in tutto numero XI.

(*Cod. Vat.* 8468, *f.* 208 *de la Bibl. Vatic.*)

23. — N. N au cardinal R. Pole.

30 décembre 1536 et 1er janvier 1537.

1. Félicitation sur sa nomination de cardinal, qu'il doit à son mérite. Nam etsi in Contareno singulari viro idem prius factum erat, eo tamen minus pontificis animus apparebat quo plures varie interpretabantur pontificis propositum : nunc vero ipsius constantia omnia ad rem christianam constituendam referendi ea fundamenta iecit, ut sperent omnes istam dignitatem, in qua te virtus tua collocavit, multo apud omnes augustiorem ac venerabiliorem fore, quod utinam aliquot iam annis factum esset; istius enim ordinis auctoritatem, quae nunc non ita magna est, amplissimam habemus. — Espère beaucoup de lui pour la religion. Dat. III cal. ian. 1537 [sic!].

2. Deuxième lettre de félicitation, dat. Bononiae, cal. ian. 1537. Est vero rerum summa eo deducta, ut aut pessumire ac perire omnia necesse sit, aut, quae iam ad rectissimam perniciem prolapsa sunt, tuo et paucorum tui similium hominum consilio, diligentia, auctoritate et vitae sanctimonia erigi posse atque excitari videantur.

(*Copie. Arch. d'État à Parma.*)

24. — Fabrizio Peregrino au duc de Mantoue.

Rome, 29 janvier 1537.

Già incomincia l'cardinale de Chieti a voler far delle sue santimonie et voler metter a partito in consistoro che i cardinali non debbeno tenere più d'una chiesa per ciascuno di modo tale che dalla maggior parte de essi et fra l'altri dal revmo di Campeggio gli fu riposto per le rime et fatto intender che troppo presto incominciava a voler tassar l'collegio e dare la norma lui di quello che l'papa può et debbe fare, sopra di che furono usate de molle e a chiarirlo che meglio haverebbe fatto de remanere alla sua vita di prima et farebbe ancora di ritornavi...

(*Orig. Arch. Gonzaga à Mantoue.*)

[1] S. Salvatore in Julia (s. Armellini[2], p. 451).

25. — Giovanni Maria della Porta a Urbino.

Rome, 10 juillet 1537.

... Mostrò [1] non havere una speranza al mondo che la Ill[ma] S[ria] [2] fosse per fare altro che di starsene a vedere, dicendo che a lei intraverebe come intervenne quando consultando se devevano dare passo a Phylippo re di Macedonia contra gli Phocensi si resolverono di darglilo con speranza che' l' non ritornasse più indietro et di più tosto mettersi a pericolo di ruinare che gli farselo di presente nemico, sicome intervenne che da quella deliberatione di dargli il passo ne nacque poi la ruina loro; che così intraverebe a' Venetiani che sperando nelle occasioni et nel tempo lasciarino ruinare altri per non si mettere hora in aperte inimicicie del Turco, ma che ad ogni modo ruinariano poi anco essi et certamente questa sua oppenione è l'universale quà de tutti...

(*Orig. Archiv. d'État à Florence. Urb.* 133, *f.* 756[b].)

26. — Fabrizio Peregrino au duc de Mantoue.

Rome, 30 novembre 1537.

Di novo altro non cè eccetto che dicono il Turco intese la lega fratta da N. S. l'imperatore et Venetiani, entrò in grandissima colera et volere ordinare con gran minaccie di fare a tempo nuovo esercito di 300[m] cavalli et 500 vele per l'impresa incominciata l'anno passato se gli riuscirà. Si intende haversi per conclusa la lega fra l'imperatore et Franza per termine di tre mesi da durare fra essi con sospensione de l'arme et che il re di Franza ritornerà di là da monti, et dicono per sancta Lutia sarà ritornato, così se ne mettano scomesse qua a XXX per cento. Hieri in consistoro N. S. fece espedire et sottoscrivere la bolla di Castro et Nepe dati in pheudo al signor Pierloisio per se et suoi heredi; tutti li cardinali sottoscrisseno eccetto chel cardinale di Trani che mai vi fu modo, allegando essere fortezze che dalla Chiesa et dalla sede apostolica non se debbano alienare, non sarebbe maraviglia che S. S[tà] forse ne havesse preso qualche sdegno...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

[1] Paul III.
[2] Venise.

27. — Fabrizio Peregrino au duc de Mantoue (1).

Rome, 14 décembre 1537.

... Martedì notte venendo el mercore fu quà un così terribile temporale che rovinò molti tetti di case et alcune case insieme, et folgori con saette che batterono nel campanile di s. Pietro. Nel palazzo di N. S^re in le stanze del card^le Contarini et card^le Campeggio, poi in Castello s. Angelo, et levata una longa colonna o sia stanga di legno, che in cima haveva un angelo et un giglio di metallo l'uno et l'altro, abbrusata detta colonna di modo che mai fu remedio di posser amortare il foco, per insino che tutta fu abbrusiata [2]. Ha data nel cuppola de s. Maria del popolo, nella chiesa della Trinità et nel campanile di s. Giovanni Laterano. In Belvedere et nei giardino del sig^r Pier Loisio a stirpati l'arbori delli lauri. Cosa mai più audita nè appresso d'antiqui nè de moderni. N. S. di tali prodigii ne rimane sospeso molto...

(*Orig. Archiv Gonzaga à Mantoue.*)

27 *a*. — Le pape Paul III a Antonio da Sangallo.

Rome, 14 janvier 1538.

Dilecto filio Antonio da Sangallo laico Florent., architecto nostro.

Alias cum te operae fabricae arcis nostre civitatis Anconae ac capellae et domus nostrae Lauret. prefecissemus, tibi provisionem menstruam 35 duc. auri super pecuniis dictarum fabricarum assignaverimus, cum autem postea te fabricae murorum almae Urbis nostrae prefecerimus, supradictam provisionem cassantes provisionem 25 duc. quolibet mense super pecuniis eiusdem fabricae murorum alme Urbis ad nostrum beneplacitum tibi assignamus, mandantes dictarum pecuniarum depositario et aliis, ad quos spectat, ut durante beneplacito nostro huiusmodi dictam provi-

1 Voy. l'écrit : Newe Zeytung von Rom, welchergestalt das weter erschrockenlich eingeschlagen hat, den xiij teg Decembris, Anno 1537. Titre gravé O. O. 2, feuilles in-4°.

2 Sur les deux anges qui avaient été placés sur le château, voy. *Fabriczy im Arch. d'Arte*, VI, 1893, p. 126; Stelle et Fichard, *Repert f. Kunstwissensch.*, XIV, p. 137; sur la restauration rendue nécessaire par la foudre, voy. Bertolotti, *Speserie*, p. 266.

sionem 25 duc. auri singulis mensibus incipiendo a calendis proxime preteriti tibi persolvant, contrariis non obstantibus quibuscunque.

Dat. Rome 14 ianuarii aº 4º.

(*Min. brev. Arm.* 41, *t.* 9, *n.* 54. *Arch. sec. pap.*)

28. — Cardinal Alessandro Farnèse a Giovanni Ricci, a Venise.

Pietrasanta, 8 avril 1538.

P.-S. — Ms. Giovanni non voglio lasciar di dirvi che in questa santa impresa N. Sre dice da dovero et è prontissº a mettervi sino la mitra se bisognerà, ma è bene da advertire che l'homo non sia tenuto corrivo et che non si veda quello che gl' altri fanno. Pero sia officio vostro di haver bon occhio che da un canto non si mancha di quel che è debito et honor nostro et dall' altro si veda chel gioco vadi di paro et che ogniuno faccia quel che se li appartiene etc. Credo che mi intendiate però che non m' allarghero altramenti. State vigilante al tutto secondo che N. Sre spera et desidera...

(*Orig. Archiv Ricci à Rome.*)

29-30. — Le pape Paul III fait présent a la fabrique de Saint-Pierre du fleuve Anio.

Rome, 23 août 1538.

Motu proprio etc.
Paulus Papa III.

Inter alias multiplices curas, quibus a tempore assumptionis nostrae ad summum apostolatus apicem citra illi potissimum continue intenti fuimus, ut dante Domino fabricam basilicae principis apostolorum de Urbe a fel. rec. Iulio papa II predecessore nostro incoatam et quam idem Iulius nec non Leo X., Adrianus VI et Clemens VII etiam Romani pontifices predecessores nostri morte preventi et variis obstantibus impedimentis perficere non potuerunt, omni conatu et totis viribus nostris aggredimur. Cum itaque nuperrime venerabilibus fratribus Paulo Jovio Nucerino, Francisco Pallavicino Aleriensi et Philippo Archinto Burgi Sti Sepulchri episcopis ac dilecto etiam filio Raphaeli de Casalibus eiusdem fabricae prefectis et deputatis opus fabricae huiusmodi

aggrediendum commiserimus ipsique opus fabricae huiusmodi aggredi inceperint et ut illud cum minoribus impensis persequi et usque ad finem perducere possint, existimavimus non modo ipsi fabricae, sed etiam ceteris edificare volentibus valde utile et commodum esse, si Flumen Anienis, alias il Teverone, hodie innavigabile effectum, per quod tempore Iulii predecessoris prefati, quia navigabile effectum fuerat, multa ad usum dictae fabricae necessaria ad Urbem conduci solebant, cum aliis juribus et camerae apostolicae ad usum fabricandi pertinentibus eidem fabricae concedamus. Quare tam dictae fabricae quam publicae utilitati et commoditati providere volentes motu simili et ex certa scientia ac de apostolicae potestatis plenitudine eidem fabricae illiusque prefectis et deputatis predictis et pro tempore existentibus ad commodum et utilitatem dictae fabricae predictum flumen Anienis incoando a ponte Lucano prope et extra civitatem nostram Tyburis usque ad illius fauces et illius introitum in Tyberim cum omnibus et singulis ejusdem fluminis Anienis et in dicto flumine ac illius ripis et limitibus utriusque lateris existentibus lignaminibus et arboribus nec non omnes et singulas excavationes sive minerias Tivertinorum et lapidum cuiusque generis, ac puteolanae nobis et camerae apostolicae pertinentis et quomodolibet spectantis harum serie gratiose libereque absolute et irrevocabiliter in perpetuum damus, donamus et concedimus [et] assignamus dantes et concedentes eidem fabricae et pro ea prefectis et deputatis plenam et omnimodam facultatem potestatem et auctoritatem flumen ipsum a dicto ponte et usque ad Tiberim pro eo navigabile efficiendo sumptibus dictae fabricae purgandum et mundandum ac arbores cujuscumque generis ac lignamina incidendum excavandum purgari et incidi facien[dum] nec non quibuscunque locis publicis et mineriis predictis nobis ante hanc donationem et camerae apostolicae spectantibus ad eorum libitum ad utilitatem dictae fabricae utendi ac in eis lapides et alia necessaria et ad dictam fabricam apta fodiendum et excavandum ac per dictum flumen Anienis conducendum et navigandum ac omnia et singula predicta ad commodum et utilitatem dictae fabricae convertendum et insuper, quia ad flumen ipsum navigandum necessarius est transitus per possessiones et predia eidem flumini convicina et adhaerentia, quae etiam plena lignis existunt et mundatione et extirpatione indigent, et [si non] mundantur expense ad mundandum flumen praedictum frustratorie essent. Quare desuper opportune providere volentes motu scientia et potestate similibus omnibus et singulis hominibus et personis tam ecclesiasticis quam secularibus quocumque nomine nuncapatis possessionum et prediorum predictorum dominis et arrendatoribus ac

possessoribus per apostolica scripta mandamus quatenus infra terminum 8 dierum a de publicationis presentium inchoandum et compareant coram predictis deputatis et coram eis se obligent desuperque fidejussionem prestent de mundando eorum possessiones et predia predicta predicto flumini Anienis convicina et adhaerentia per 4 cannas extra ripas utriusque lateris a dicto ponte Lucano usque ad Tyberim infra terminum eorum arbitrio perficiendum et sub certa poena pro eis imponenda et fabricae applicanda, quo termino elapso nisi comparuerint seque, ut prefertur, minime obligaverint et fideiussionem prestiterint, liceat eisdem deputatis possessiones et predia predicta per dictas 4 cannas mundari facere[1] et omnia ligna incidenda seu excavanda dictae fabricae applicare, prout nos ex nunc in dictum eventum applicamus, si vero comparuerint seque obligaverint et fideiussionem prestiterint, ut prefertur, in termino vero eis prefixo dederint, tunc contra eos ad executionem dictae poenae nec non ad mundationem possessionum et prediorum predictorum pro dicta fabrica deputati ipsi procedant et ad liberum transitum reducant, quorum quidem prediorum et possessionum usum tamen ad effectum per dictas 4 cannas eiusdem et illius deputatis agentibus et ministris concedimus mandantes omnibus et singulis hominibus et personis ac arrendatoribus et possessoribus quatenus sub dictis poenis observent architectosque conductores et ministros ac agentes dictae fabricae premissa executioni mandare ac per eorum possessiones et predicta predia libere pertransire cum animalibus et vehiculis vel sine permittant. Dilecto vero filio Guido Ascanio Sfortiae sanctorum Viti et Modesti diacono cardinali nostro et S. R. E. camerario ac thesaurario presidentibus et clericis camerae apostolicae quatenus eisdem deputatis in premissis, et quolibet premissorum faveant et assistant, contradictores quoslibet auctoritate nostra sub censuris et aliis eorum arbitrio imponendis poenis compescendo invocato, si opus fuerit, auxilio brachii saecularis et nihilominus deputatis predictis omnimodam iurisdictionem circa premissa prout in reliquis negotiis dictae fabricae habeant harum serie concedimus non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis privilegiis quoque et indultis ac literis apostolicis quibuscunque. Volumus autem, quod presentis sola signatura sufficiat et ubique fidem faciat in iudicio et extra, regula contraria non obstante et, ut premissa omnia melius omnibusque innotescant, iubemus presentes per urbem solitis locis preconis voce solemniter publicari et publicatio huiusmodi omnes et singulos prefatos arctet ac si presentes eis

[1] Fecere.

quarum copiis et sigillo dictae fabricae sigillatis fidem adhiberi volumus et personaliter presentatae fuissent[1].

Fiat motu proprio.

A[lexander].

Et quod presentis concessionis sola signatura sufficiat etc.

Fiat. A[lexander].

Datum Romae apud s^tum Marcum X cal. septembris anno V.

(*Arm.* 11, *t.* 91, *f.* 185-185^b. *Arch. sec. des papes.*)

31. — Giovanni Bianchetto[2] au cardinal Aleander.

Rome, 28 octobre 1538.

... Hoggi si è fatto una congregratione di deputati alla reformatione che sono Trani, Ghinucci, Contarini, Chieti, Cesarino et gli altri di prima; se ne congregherà una altra deputata alle cose d'Inghilterra, le quale N. S. nel ultimo consistoro ha mostrato havere molto a cuore et dice tanto che vuole prima lasciare l'impresa del Turcho che quella. Campeggio, Ghinucci, Contarini, Chieti et l'Inglese sono deputati a trovare via et modo da castigare quel ribaldo, sacrilego, heretico, scelerato[3]...

(*Orig. Arch. secr. pap. Nunz. di Germania* 2^a, f. 110.)

32. — Blasius de Martinellis sur la nomination de cardinaux de décembre 1538.

Die mercurii 18. decembris fuit consistorium tempore quatuor temporum, in quo inter alia concertatum est de creatione novorum cardinalium et licet proposuerit et de XV cardinalibus et ultra divulgaretur et multi multa loquerentur, cum tamen aliter non fuerit conclusum, sed res indecisa sic remanserit, die veneris 20. decembris, antequam veniret in consistorium, vocari nos magistros fecit et sursum in camera exposuit nobis suum conceptum de cardinalibus creandis, de modo et forma illos creandi, duos videlicet ad instantiam imperatoris, duos Hispanos videlicet Burgensem et Cordubensem episcopos, unum Gallum ad instantiam

[1] Tel est l'écrit, dans lequel vraisemblablement les mots ont été déplacés. Le sens indique qu'il faudrait lire à la fin : ac si presentes eis et personaliter presentatae fuissent, quarum copiis et[iam]... fidem adhiberi volumus.

[2] Le chargé du Secrétariat de' brevi.

[3] Henri VIII.

regis Christianissimi, unum in Scotia et alium Venetum ad preces Venetorum, et habita forma creationis a nobis et utrum pilei transmittendi vel ne requisiti, responsum dedimus negative, nisi ex magna vel urgenti causa deberent transmitti, prout in libro nostro de cardinali creato noviter, si in aliqua provincia crearetur legatus de latere; tunc enim liceret transmittere ad eum capellum rubeum, ut posset uti insigniis et habitu cardinalatus sui, alias non.

His auditis et resolutis intravit consistorium, ubi iam cardinales aderant, et mox in sede iterum me vocavit quaerens, ex quo cardinales Neapolitanus et de S[te] Severino absentes erant a consistorio, an esset requirendus eorum consensus seu vota; et cum respondissem hoc esse bene factum, sed prius hoc perscrutandum fuerat, respondit, quia putaverat eos venturos; et illic vocato domino Aurelio camerario assistente misit eum ad capiendum vota dominorum cardinalium absentium...

(*Copie. Diarium. Arm.* 12, *t.* 56, *f.* 606-607. *Arch. sec. pap.*)

33. — Extrait de la relation de Marcantonio Contarini (1538).

Neuf ambassadeurs, au temps de Paul III, ont représenté la République de Venise à Rome : 1534-1535 Ant. Soriano, 1535-1536 Lorenzo Bragadino, 1535-1538 Marcantonio Contarini, 1538-1540 Giov. Basadonna, 1540-1542 Gabrielle Venier, 1542-1544 Francesco Venier, 1544-1546 Giov. Ant. Venier, 1546-1548 Niccolò da Ponte et 1548-1550 Matteo Dandolo. On ne connait que les rapports de Soriano et Dandolo (Albèri 2. Serie III 295 ff 333 ff). Un extrait du rapport de Marcantonio Contarini de 1538 et qui manque aux archives d'État de Venise, a été publié par Ranke (Papste I[6] 158 a) d'après un manuscrit concernant la guerre faite alors avec les Turcs, sous le titre : Tre libri delli commentarii della guerra, 1537, 1538, 1539 (en ma possession). J'ai trouvé ce manuscrit en 1882 à la Bibliothèque Méjanes à Aix, dans Cod. 670, sous le titre : Dei Commentarii della guerra del 1537 con Sultan Soliman signor de' Turchi. Une main y a ajouté postérieurement : scritto il tutto dal sig. Longo. Plus tard, mon attention a été attirée sur d'autres copies, notamment à la bibliothèque Saint-Marc à Venise (It. cl. VII, Cod. 1285, cité par de Leva [III, 254] et utilisé par Ranke [Deutsche Gesch., IV, 118] qui ne cite que le Ms. Venet), à la Bibliothèque du Séminaire de Padoue, à la Bibliothèque de Sienne (Cod. K III, 3) et enfin à la Hof- und Staatsbibliothek à Munich (Cod. ital., 537 et 538); le premier manuscrit de Mu-

nich est incomplet : justement, l'extrait de la Relation de Contarini manque. Celle-ci, dans le manuscrit d'Aix, f. 186[b], a la teneur suivante : Relatione di Marcantonio Contarini tornato dall' ambass[a] di Roma. Poi m. Marcantonio Contarini cavalier tornato dall' ambasciaria di Roma fece la sua relatione. Disse che egli era stato a quella corte ventiotto mesi, nel qual tempo era seguita la rotta della guerra, la lega col pontefice et con l'imperatore. Trascorse tutte le cose successe. Accusò Andrea Doria che l'anno passato non s' havesse curato di liberare la christianità da i pericoli della tirannide de Turchi et disse che il pontifice, tutta la corte et tutti i Christiani si tenevano offesi da lui. Narrò il maneggio dello accordo del duca d'Urbino col pontifice delle cose di Camerino. Disse che il pontifice havea bonissimo animo verso questo stato, si perchè era consigliato a tenere buona intelligentia seco, come anco perchè da se medesimo conoscea che di qui dipendeva la quiete di Italia. Disse che Sua Santità havea animo di stare neutrale tra il re et l'imperatore, ma cha l'imperatore havea giudicato che egli inclinasse alla parte Francese, perchè l'havea esortato più volte alla restitutione dello stato di Milano et l'havea fatto perchè temeva che fino che non si facesse la restitutione, l'Italia non potesse haver quiete. Disse del stato della corte che molti anni innanti i prelati non erano stati in quella riforma di vita che erano allora, et che i cardinali havevano più libertà di dire la opinion loro in concistoro che havessero havuto già gran tempo et che di ciò non solamente il pontifice non si doleva, ma ne era studiosissimo. Onde per questa ragione si potea sperare di giorno in giorno maggior riforma. Considerò che tra cardinali vi erano tanti huomini celebri che per opinione comune il mondo non ne havea altretanti Disse che erano cinquantasei [1] cardinali, parte Italiani parte Oltramontani. Non parlo particularmente di alcuno, eccetto che di Teatino [2], di Durante [3] et di Bonsio [4]. Et del Teatino disse che amava grandemente questo stato. L'istesso giorno tre di luglio fu eletto m. Marco Foscari amb. all' imperatore.

[1] Cod. ital. 538 à München, a 60.

[2] Carafa.

[3] Voy. MIGNE, *Dictionnaire des cardinaux*, p. 868; CIACONIUS, t. III, p. 703.

[4] Ou Bonfio; une corruption de nom est vraisemblable.

34. — Nino Sernini au cardinal Ercole Gonzaga [1].

Rome, 18 décembre 1539.

... Intendo che N. S. parlò a certi cardinali a parte, prima che entrasse in concistorio, fra quali furono Trani, Chieti et Trivultii, di poi alla sedia separatamente parlo a molti et in ultimo disse le cagioni che movevano S. S[tà] a creare nuovi cardinali, le quali, se ben me ricordo, furono queste, che n' erano morti molti et d'importanza; ricordo Liegio, Trento et Siviglia, d'Italiani Campeggio et Simonetta, tanto necessarii et deputati al concilio, al che era necessario pensare, et ch' oltre gli morti v' erono delli infermi, disse delli absenti, ricordando Ivrea per obligatione, Cibo et V. S. Ill[ma] per eletione, nè menzionò il nome d'altri, ma gli passò in genere, et che S. B[ne] per fargli piacere comportava stesson fora di la corte, pero era spediente creare degl' altri. Le fu riposto, et a questo concorsono tutti gli cardinali, salvo quelli più intresechi che si rimessono a S. S[tà], che non bisognava venire a questo per adesso, poichè essa sarebbe sempre a tempo di fargli, et ancora che fussono morti gli dui soprad[ti] non pero restava il collegio così nudo che non vi fossono ancora di quelli che sapevono et valevono, al che replico S. S[tà] esser vero, ma che delli huomini di valore non se potevono mai far tanti che fossono di vantaggio, et se pure ve n'erano di presente era ancora necessario pensare che havendosi a fare il concilio era conveniente ve ne fossero tanti che bastassono per mandarne et ritenerne ancora appresso di se. Hor questa fu la somma et, come ho detto, tutti gli voti furono conformi, parendo assai a loro s. r[me] potendo imputarla senza venire di presente alla creatione. Ho inteso per buona via che el r[mo] di Ferrara disse l'openione sua come gli altri con accommodate parole et tant' alto che fu benissimo inteso, et in somma si fece honore. La conclusione fu che vi si pensasse sopra, et dimani in l'altro concistorio si risolveriano. S. S[tà] hier mattina disse la messa, et m'è stato detto che Contarino disse a certi cardinali con tutto il suo senno che sperava le cose dovessero sucorere per questa cagione bene, et vi sarebbe l'inspiratione divina. Si ritiene al fermo che le ragioni di S. B[ne] havrano luogo et non quelle delli cardinali et così dimani si ha per certo si publicherano almeno XII cardinali...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

[1] Voy. Solmi, *Fuga*, p. 88, qui donne un extrait très peu correct de la lettre.

35. — Nino Sernini au cardinal Ercole Gonzaga.

Rome, 19 décembre 1539.

... S' el concistorio di mercordi fu lungo, quello de heri fu lunghissimo et non finì prima che halle 2 hore di notte. Ho inteso che N. S. fino passate XXII hore parlò separatamente con li cardinali et con quelli manco domestici fra li quali fu il r^mo^ Cesarino con cui parlo più d'un hora et mezzo; finito il parlamento S. S^tà^ disse essersi risoluta a far gli cardinali nuovi, il primo come arcivescovo propose Salerno il quale lodò sommamente di virtù et bontà et in questa strema carestia haveva fatta molta buon opera in aiutare li poveri; io non so mo che ordine tenesse in nominare gli altri, pero io gli dirò secondo mi verrano in memoria; si disse haver fatto Ginevra a richiesta del imperatore et del re di Romani, et Orleans a preghi del re christianissimo, di Borgia haveva detto assai nell' altro concistorio quando gli dette il vescovato di Squillacio che era per le sue virtù et l'obligatione che haveva a quella casa, havendo havuto il capello da papa Aless^ro^, di Guidiccione ancora havea detto abastanza, di modo che se la passò leggiermente. Del Parisio per essere letterato et rico della sua professione et di cui il collegio de cardinali haveva bisogno, et similmente di m^ro^ Dionisio per essere reputato buon theologo et il tempo che era stato generale haveva molto ben governata la sua religione. Il Gambero per essere stato antico cortigiano et havendo oltre la nobiltà havuta molta fatiga per la sede apos^ca^, il thesoriere ancora disse haver meritato assai per essere stato longamente in questa corte. Messer Marcello misse sopra le stelle concludendo in somma che non haveva al mondo pare. Il Savello per li meriti del padre, per la nobiltà de la casa et per essere giovane virtuoso et che attendeva alle lettere et ne faciono testimonio il Brondusino et il Bembo, et per buon rispetto se ne servasse uno nel stomaco...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

36. — Fabrizio Peregrino au duc de Mantoue.

Rome, 20 février 1540.

Sua S^tà^ spesso fa congregatione per reformar la corte con tutti li magistrati et officii; questo puoco ancor ce mancha per fornire de rovinar noi poveri cortigiani, che ce morimo di fame, atteso la caristia grande che è del venire con le poche facende, che si

fanno nella corte che veramente è una compassione grandiss[a] solamente a considerarlo et le brigate sonno tutte desperate; insino a qui 'l grano siciliano è venduto a VIII ducati 'l rubbio, hora è a XII et 'l romanesco a XIIII. Hor pensi V[a] Ex. come debbiamo far; sono in Roma de poveri mendicanti et bisognosi del pane da X o XII millia et molti di fame ne pericolarebbeno, se dalli tre cardinali cioè Trani, Santi quatro et Sancta Croce non fussero sovennuti, perchè ogni giorno continuamente fanno fare de grande lemosine, 'l resto del populo Dio è testimonio come del vivere se ritruovi; molte brigate partirebbono di Roma, ma per tutte le terre della Chiesa è charistia grandiss[a]. Dio ce aiutti et habbia misericordia alli poveri bisognosi; sia certa V. Ex. che i poveri cortigiani sono condotti a tale, che chi teneva quatro servidori hora ne tiene doi et chi doi è redotto uno et ch' uno a niuno et da per se stesso se fa la coccina et questo ch' io scrivo, sta certa V. Ex. che così è la pura verità et ognuno è desperato del vivere...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

37. — Giovanni dell' Antella a Cosimo I[er], duc de Florence.

Rome, 18 décembre 1540.

... Mi dice mons. Jovio che ci sono lettere di Venetia per le quali se intende che S. M. Ces. fa ogni opera di collegarsi con quella S[ria] et che promette oltre alle altre cose di fare un duca di Milano che non sia di sangue regio et che per questo S. S[tà] è intrata in speranza confidando in Madama [1] et nei sua denari che S. M. si habbi a resolvere et creare il s[or] Ottavio, quando i Venetiani descendessino a questa nuova lega, la quale non si crede possi seguire maxime in questi tempi per esser troppo avanti con il Turco con i capitolationi et pare a S. S[tà] che in Italia nè fuor d'Italia che non sia di sangue regio che stringi più a S. M. che il predicto S[or] Octavio...

(*Orig. Arch. d'État à Florence. Med.* 3263.)

38. — Bonifazio Ruggieri au duc de Ferrare.

Rome, 12 janvier 1541.

Viene notato che questo signore [2] mostra di andar molto volentieri forse confidando per la bona mente che tiene di poter trovar

[1] Marguerite d'Autriche.
[2] Contarini.

qualche modo et forma a questa unione della chiesa. No[i] altri pare che anco il valore suo sia molto l'habbia accettato una dura provincia et ad uscirne con honore sia cosa più divina che humana et non v'è alcun di questi altri r^mi che ne gli habbia una invidia al mondo.

(*Orig. Arch. d'État à Modena.*)

39. — Nino Sernini au cardinal Ercole Gonzaga.

Rome, 29 janvier 1541.

... Disse poi che voleva in ogni modo come s' era già deliberato che gli vescovi andassero alle loro chiese, et così si tiene al fermo che vi anderanno, cosa che non piacerà a qualche reverendissimo ch' era benissimo accompagnato senza spesa. Fu poi risoluto che si publicasse la bolla contra la plematica [1] di Spagna et di Bretania et Savoia et in quel regno et ducati non potevono havere pensione se non chi v'era nato...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

40. — Nino Sernini au cardinal Ercole Gonzaga.

Rome, 1er février 1541.

... Domenica si fece congregatione delli r^mi deputati sopra la riformatione in casa del cardinale di Trani, sono restati X, essendosi partito Conterino et Chieti, sono molti giorni che non van nè in concistoro nè in congregatione, et non si essendo quel giorno concluso quello che s' era trattato sopra le dimande che fanno gli vescovi havendo d' andare agli loro vescovati et avendosene a fare un altra dalli deputati sopra il modo di trovare dinari, il cardinale Cesarino disse a Trani che era a proposito ch' esso desse da fare colatione hier mattina alli deputati sopra il trovare denari et facessono la loro congregatione la mattina, et il giorno poi vi andarebono gl' altri di la reformatione, et così la cosa cominciò di burla et riuscì da vero, che vi andorono cinque o sei r^mi. Le dimande di vescovi le mando a V. S. Ill. et le manderò poi quello che gli sarà concesso. Dimandai hoggi al cardinale Fregoso quello che s' era fatto in la congregatione, mi rispose, poco bene, poichè non si ha possuto pur vincere che le indulgentie non si vendono et che gli questori non vadino al usato in rotta. Mi covenne chel r^mo Cesarino vi haveva interesso, et S. S. R^ma mi rispose haverlo

[1] Pragmatique.

inteso; m' è poi stato detto chel cardinale Cesarino si contenta che si levino quelli di s. Antonio pur che non siano soli, ma che si levono tutti gli altri secondo che gli vescovi dimandono...

(Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.)

41. — Cardinal Alessandro Farnèse a Giovanni Poggio.

Rome, 28 février 1541.

Dittrich (Hist. Jahrb., IV, 666[f]) a utilisé pour la lettre ci-dessous une copie (Cod. Barb., LXII, 17) non datée et incomplète. P. 667, Z. 5, lisez : solo che so : solo diro; après altro, l'original porte : puo redurlo a mente et farlo toccare con mano a chi mostrasse di non conoscerlo, essendo ben informata di quanto si ə fatto da ogni parte da molti anni in quà. Al che di novo la esorto di non mancare, et per non lasciare indetro il Vergerio, poichè di questo ancora vogliono, che si habbia a render conto; dico, che il vantarsi lui di stare in Germania di consenso di S. S[ta] doverebbe essere argomento suffitiente ad far credere il contrario, quando le altre conditioni et circunstanzie, che sono assai non bastassero a levare questo sospetto; ma perchè io non voglio et non debbo credere, che nè S. M[a] Cesarea nè mons. di Granvela habbino il sospetto che V. S. accenna in questa parte, sapendo molto ben chi ce lo tiene et chi ce lo ha mandato, resta solo, che poichè la stanza del Vergerio in Germania dispiace, si faccia partire. Al che S. B[ne] non ha mancato per la parte sua in quel modo, che la poteva convenientemente, havendolo fatto esortare più volte di ritornare alla sua chiesa col mezo del cardinale Santa Croce, come V. S. è ben informata, et però tocca a loro che se ne dolgono di procurare il medesimo per quelle vie che giudicano più a proposito et non darne il carico a S. S[a] senza ragione, la quale harà sempre piacere, che si parta di Germania per mezo loro o di altri che si sia...

(Orig. Biblioteca Chigi à Rome, L-III, 65, f. 141-142.)

42. — Nino Sernini au cardinal Ercole Gonzaga.

Rome, 24 mars 1541.

... Nel consistoro di hieri ancora fatto poco, N. S. disse che si maravigliava che la reformatione non fusse andata avante et voleva gli vescovi andassono agli loro vescovati et gli fusse concesso quello che dimandavano, essendo cose honeste, et per spe-

dirgli furono remessi alli r^{mi} deputati. Di poi disse che havendosi a fare la dieta dove si truova S. M^{tà} per cose di tant' importanza voleva che si facessono processioni et dessesi l' indulgentia come s' è fatto altre volte a quelle persone che si confessassono et comunicassono, et così credo se farà; d' altro non fu ragionato...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

43. — Cardinal Aleander au cardinal Alessandro Farnèse

Rome, 12 septembre 1541.

... Mi crepa il core di quello ch'è scritto quà della perdità di Buda et ruina dello exercito christiano tanto più havendosi per li Christiani havuto tempo di potervi remediare et se ben più volte con ognuno che non manca di judicio io habbia previsto et predetto tal existo di questa cosa, donde l' homo se ne può pigliar qualche poca di consolatione di tanto male, nondimeno non posso quietarmi dubitando et quasi prevedendo esse prae foribus li medesimi successi al resto della christianità quali furono della Grecia causati dalle discordie delli principi christiani. O tempora o fides o Deus...

(*Orig. Arch. d'État à Parme.*)

44. — Nino Sernini au cardinal Ercole Gonzaga.

Rome, 19 novembre 1541.

... Io non trovo nissuno a cui basti l' animo di ritirare così in furia quello che nuovamente ha dipinto Michelagnolo per essere grande et difficile, essendovi più di cinque cento figure et di sorte che a ritrarne solamente una credo metta pensiero agli dipintori, anchor che l' opera sia di quella bellezza che po pensare V. Ill. S., non manca in ogni modo chi la danna; gli r^{mi} Chietini sono gli primi che dicono non star bene gli inudi in simil luogo che mostrano le cose loro, benchè ancora a questo ha havuto grand^{ma} consideratione, che a pena a dieci di tanto numero si vede dishonestà. Altri dicono che ha fatto Christo senza barba et troppo giovane et che non ha in se quella maestè che gli si conviene, et così in somma non manca chi dica, ma il r^{mo} Cornaro che è stato lungamente a vederla ha detto bene, dicendo che se Michelagnolo gli vuol dare in un quadro solamente dipinta una di quelle figure gli la vuol pagare quello ch'esso gli dimanderà, et ha ragione per essere al creder mio cose che non si possono vedere altrove. Il

detto r^mo del continuo vi tiene un suo dipintore a ricavare, et ancora che non vi perda punto di tempo non finirà il tutto in manco di quattro mesi, ma con tutto questo vedro d' havere almeno uno schizzo acciò che V. S. Ill. possa vedere il compartimento che ha fatto, che questo non credo la habbia in tutto a sodisfare, et che messer Julio si sarebbe fatto più honore, et sarà opera, quando la vedrà, assai diversa di quello che essa si pensa, perchè si conosce che tutto il suo sforzo ha messo in fare figure bizzare et in atti diversi, et se pure non potro così tosto mandarle il disegno mi sforzaro di descriverle almeno il compartimento et ne pigliarà quello poco piacere che potrà. Si dice che N. S. vol che dipinga l' altra capelletta che ha fatta fare S. B^ne...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

45. — Nino Sernini au cardinal Ercole Gonzaga.

Rome, 3 décembre 1541.

... Hieri al solito fu concistoro, in nel quale si ragiono di la bolla che s' ha da espedire in favore degli ordinari dove sono molte cose in disfavore de frati con gli procuratori di quali Santi quattro disse ch' era bene di parlaro prima acciochè potessono dire le loro ragioni et aiutarse, et così non harebbono poi cagione di lamentarsi et rompere la testa a S. B^ne, et essa fosse poi forzata concedergli un breve in prejuditio di gli ordinari. Et così fu concluso che tutti gli r^mi ch' hanno protetione di frati facciono congregatione, la quale pare che si farà, stando bene, in casa del r^mo Cesarino dove saranno chiamati gli procuratori di tutte l' ordini. Questo è segno che N. S. di nuovo comanderà che tutti gli vescovi stiano alle loro chiese secondo che già s' era ordinato...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

46. — Nino Sernini au cardinal Ercole Gonzaga[1].

Rome, 4 décembre 1541.

... Non ho mancato di cercare per ogni via di havere il disegno de l' opera che in capella ha fatta Michelangnolo, ma come ho scritto a V. S. Ill. per essere cosa grande et difficile a cavare vi va

[1] Les deux dessins de Venusti paraissent encore en 1627 dans l'Inventaire du Palazzo Ducale de Mantoue dans D'Arco, *Delle Arti di Montova*, t. II, 1859, p. 161, 166.

tempo assai. Sono molti che di continuo la ritranno, fra gli quali, ch' è riputato il migliore, uno Mantovano, et si chiama Marcello, che messer Julio lo debbia conoscere, è riputato diligente et che per giovane facia molto bene. Io ho parlato cum lui per venire a qualche accordo, acciochè la ricavasse tutta, promettendogli che vista che l' havrà V. S. Ill. gli la farà rendere, et acio che possa attendere a ricavarla volevo aiutarlo che si potesse intertenere, perchè il poveretto da se non ha modo da vivere. Ha voglia di servirla, ma dubito poi di non havere gli disegni, gli quali come saranno forniti estimarà assai. Ha lavorato un mese del continuo senza perdere tempo, et apena ha fornita la barca di Caronte[1], nella quale sono infinite figure. Hor consideri V. S. Ill. che tempo vi anderà a fare il resto, poichè si po dire che la barca sia un dito di tutto un corpo, di modo che io dubito che sarà impossibile a trovare verso che quella reste come io vorrei servita per le ragioni sopradette...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

47. — Giovanni Ricci au cardinal Alessandro Farnèse.

Siena, 29 décembre 1541.

Giunsi qui in Siena hiarsera a dui hore di nocte et in la medesima hora fui ad visitar msgr di Granvela et havendoli dato parte di tutto quello che S. S[tà] me commisse, me rispose comenzando da le cose di Francia et me disse ch' era stato presago et che in Roma haveva preditto a S. B[ne] chel p[to] mons. Ardinghello ritornaria con la speditione ch' adesso ritorna subgiungendo che giurava a Dio che non passaria 4 mesi da hoggi che proprio il re christianissimo pregaria S. S[tà] che rattaccasse la pratica, che hora mostra non si curar, ringratiando sempre S. S[tà] de boni offitii fatti quantunche non habbiano causato effetto nessun bono. Ha negato che li partiti che msgr Ardinghello ha esposto al re sieno stati per prima ragionati da altri, salvo qualchuno senza saputa di S. M[tà] non havesse voluto tentar et concludendo che se mai si vederà pace, non sarà si non per la mano di S. B[ne] el che di questo ne po star sicurissimo.

(*Orig. Archiv. Ricci à Rome, X, 150.*)

[1] Voy. le rapport de N. Sernini du 5 août 1542 dans Solmi, *Ochino*, p. 56. Solmi croit par erreur que Sernini parle ici de Fermo Guisoni.

48. — Nino Sernini au cardinal Ercole Gonzaga.

Rome, 4 janvier 1542.

... Del luogo dove s'havesse a celebrare il concilio se ragionò di Ferrara et Mantua in la quale al tempo caldo fu detto non esservi buon aere, nè manco sicurezza di havere nissuna delle due città dalli loro signori, di modo che universalmente si inclinava a Trento, et da alcuni r^mi fu molto lodato quel luogo, ma il cardinale Trivulzii che mi ha comunicato il resto, fa giudicio che si debbia elegere Piacenza, quando pur se havesse da fare, che n'ha però poca speranza et è d' opinione che non si possa refiutare da imperiali ne da Francesi, essendo de N. S. che persevera pure sul neutrale et facciasi in qualsivoglia luogo d'Italia, tien per certo che Lutherani non habbino a comparire. Però detto luogo sarebbe a proposito, ma tien quasi impossibile chel si faccia, considerate in che termine stan le cose del mondo, non vi essendo molta sigurezza che Francia non rompa guerra, et il Turco non assalta la christianità per mare et per terra, et cosi Spagnoli non passerebono sicuri per Francia et Francezi non si fideriano delle forze dello imperatore, et il mare a quel tempo per l' armata del Turco et de corsari non sarà sicuro, ma quando pure si trovasse modo di farlo, che è difficile, se farà allo spirito santo. Iddio vi metta la sua mano che ve n'è bisogno...

(Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.)

49. — Nino Sernini au cardinal Ercole Gonzaga.

Rome, 18 mars 1542.

... Nel concistoro di mercordì passato furono spedite alcune chiese di poca importanza, di poi S. N., si come già scrissi a V. S. Illma che farebbe, propose il luogo del concilio et elesse Trento, sopra il qual luogo fu disputato assai et aiutato dalli r^mi Imp^li, dicendo non essere sospetto, poichè si vede chiaramente chel re di Francia et esso lo dice in Alemagna ha parte di modo che vi possono venire imperiali et Francesi da quali fu risposto che se bene il re vi haveva parte, Trento era tutto alla devotione de la M^tà Ces^ea, et quel vescovo dipendeva dal re de Romani. Li nipoti di S. S^tà et cardinale di Sta Croce favorirono la propositione fatta, si come è ragionevole che si faccia sempre per loro, ma perchè gli cardinali Francesi sono più otteneno che Trento essendo sospetto

non era al proposito nè luogo sicuro. Fu poi proposto Cambrai, et essendo luogo libero ambo le parti consentirono non essere sospetto et che con ragione non si poteva ricusare et ancora che se ne parlasse lungamente non fu pero fatta altra conclusione, et Dio sa se sene parlerà più prima delle feste. Ho inteso che Trani essendo il primo rispose che le cose del mondo non stavano di sorte da celebrare concilio, al che S. B^ne rispose che ogniuno lo dimandava et voleva che si conoscesse chiaram^te cha da lei non restava chel non si facesse. Di questo suggetto non fu detto altro. El r^mo Burgos fu eletto in luogo di Brindisi in le congregationi che alle volte si fanno per la riformatione, et in detto concistoro non fu parlato d' altra cosa...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

50. — Le pape Paul III a François Ier, roi de France.

Rome, 27 mars 1542.

Charisime etc.

Referet M^ti tuae nonnulla nostro nomine dil. fil. Ioh. de Montepolitiano, noster camerarius secretus, presentium exhibitor, super quibus optamus eam fidem per M^tem Tuam ei haberi, quam nobis ipsis haberet, si cum ea presentes loqueremur.

Suivent, de la main du Pape sûrement, les lignes suivantes :

La M^ta V. Christ^a per la sua singular prudentia adverta bene in questa occasione di concludere una tanto sancta et necessaria pace, non posser fare majore servitio a Dio et cosa più degna di se et de li sui gloriosissimi tituli, ne posser asseguire piu segnalata victoria che sarà di vincer se istessa, et in quel tempo dove più poteria demonstrar et suo vigore, lo quale deve reservar ad proseguir le actioni gloriose de li sui progenitori; defension et exaltation de la sancta fede christiana et sua perpetua gloria.

(*Orig. Archiv. Ricci à Rome VII, n.* 12.)

51-52. — Nino Sernini au cardinal Ercole Gonzaga.

Rome, 22 avril 1542.

... Et con l'ultime lettere di 5 di questo è venuta nuova che Alemanni si contentono di Trento, benchè più gli saria piaciuta Colonia et un' altro luogo; con questo aviso mercordì in concistoro N. S. ne parlò lung^te concludendo che si facesse la bolla lassando in bianco per mo[do] il luogo et tempo, ma si conosceva

che per le sue parole sarebbe Trento, et così sarà vicino a Mantova et il tempo al più lungo verso setembre; d' altra cosa non si parlò...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

53. — Averrardo Serristori a Cosimo Ier, duc de Florence.

Rome, 11 août 1542.

... *P.-S.* — Il rev. Pucci m' ha fatto intender come di poi concistoro Sua Stà lo chiamò... et li disse come haveva fatto pigliar in Lucca per conto di eresia due frati de quali uno se n' è fuggito in Pisa. Le duc peut aider à l'arrestation.

(*Orig. Archiv. d'État à Florence.*)

54. — Lattanzio Tolomei a Sienne.

Rome, 11 août 1542.

Due stemperamenti del mondo vanno al presente attorno che danno timore, l' uno è quello dele guerre, l' altro è quello dele heresie, massime perchè si intende non solo havere infetta la Germania ma essersi sparso ancora in Italia et nominatamente in Lucca. Qual disordine intendendosi ha dato occasione di fare una deputatione di cardinali a questo effetto qual si pensa che habbi ad essere come una inquisitione generale et particularmente con li signori Lucchesi al presente si tratta di tor via li disordini che a poco a poco per negligentia di chi vi doveva provedere sono cresciuti in quella città, quale et per lettere et per homo a posta et per bocca del cardinale loro Guidiccione si mostra pronta a fare ogni remedio; et questo scrivo parte come nuova de la cose che eccorrano quà et parte per fare intendere a Vostre Illustrissime Signorie che in tra li altri avvisi di heresie, che ci sono, son stati nominati ancora certi luoghi del territorio vostro, come Sarteano et Montalcino acciocchè parendo a quelle vi ponghino le urecchie; benchè la cura sopra le heresie paia et sia cosa spirituale, perchè essendo in li principii de la reformatione de lo stato vostro fatta mentione ancora di questo non sarebbe forse fuori di proposito intendendosi esser così di avvertirne li ordinarii et eshortarli a tenerne buona cura et offerirli ogni opportuno favore. Questo io dirò di mio giuditio che a me la religion pare il fondamento de la vita humana et che mai si faccia alteratione in quella che non vi si accompagni alteratione et variatione del stato secolare; et per

questo sarebbe forse da tenerne cura non solo per conscientia, ma per prudentia acciò non si turbasse la quiete ancora ne le cose temporali. Buona fama credo ne acquisterebbero Vostre Illustrissime Signorie et appresso a Nostro Signore quà gratia non piccola.

In tra li altri ordini di frati in questa contagione disordinati sono stati nominati li Scappuccini di fra Bernardino et per questo intendo che sua paternità è stata chiamata quà dà Sua Beatitudine per trovare a questa cosa remedio essendo vera. Quando sarà quà mi ricordaro di nuovo instare per haverlo questa quadragesima, si come l' arcivescovo et Vostre Illustrissime Signorie più volte mi hanno commesso, a le quali di continuo con reverentia mi raccomando.

De Vostre Illustrissime Signorie.
opsequentissimo ser Lattantio Tolomei.

(*Orig. Archiv. d'État à Siena.*)

55. — Cardinal Alessandro Farnèse a Giovanni Poggio [1].

Rome, 19 août 1542.

Il r^mo^ Sadoleto legato al re di Francia partì di Roma non hieri l' altro per il suo viaggio, el qual farà con tutta la celerità possibile alla età et grado suo, perchè così ha in commissione di fare. Porta seco brevi et instruttioni piene di tutta quella efficatia et caldezza che si possi immaginare maggiore per fermar l' armi et procurare la pace o almeno la osservantia della tregua. Ancorachè alla necessità che si trova hormai ridotta la povera christianità la pare sola senz' alcun altro mezo si quella che ci possa assicurare dall' ultima roina, nondimeno quando questo non si possa, ha in commissione di fare ogni instantia nella osservantia della tregua et nell' una cosa et nell' altra spendere senza alcuna reservatione tutta l' autorità di Nostro Signore et di questa Santa Sede.

Al rev^mo^ Contarini destinato per Sua Maesta Cesarea si è mandato hoggi il Montepulciano in poste ad portare le instruttioni et altre cose necessarie per la partita, la quale si è sollecitata et si sollecita in modo che senza dilatione sua sig^a^ r^ma^ si metterà ella anchora in viaggo. Et pero V. S. tanto più ha da procurare quanto le scrissi con el corriere acciochè questa diligentia di N. S^re^ possa fare frutto.

(*Orig. Bibliotheca Chigi à Rome, L-III, 65, f. 260.*)

[1] Voy. Ehses, *Conc. Trid.*, IV, p. 283.

56. — Nino Sernini au cardinal Ercole Gonzaga.

Rome, 26 août 1542.

... Per quanto io ho possuto ritrare, N. S. haveva deliberato in cambio del cardinale Contarino mandare in Spagna il Morone, ma il Viseo s'è tanto afatigato et pregato et supplicato ch' è stato eletto esso, et per questo effetto questa mattina s' è fatta congregatione nella quale N. S. l' ha proposto, dicendo chel negotio ha bisogno di celerità et ch' esso s' è offerto andare in su le poste, et che questa andata gli potria giovare per assettare le cose sue col mezzo et autorità dell' imperatore, et saria ancora la via di quietare il re di Portugallo et pacificarlo con la sede apostolica. Queste sono le ragioni dette da S. B^ne^...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

57. — Averrardo Serristori a Cosimo Ier, duc de Florence.

Rome, 30 août 1542.

S. S^tà^ s' è intratenuta dua giorni in Nepi con il rev. Farnese et duca di Castro con il quale si è reconciliata essendoci stata gran disparere. La causa è stata che S. B^ne^ voleva che il duca concorressi a 400 ducati il mese al palazzo che murano in campo di Fiore in Roma et quello facendo resistentia ne se replicò che intendeva che tal fabbrica si facessi di quelli de preti et stringendolo S. S^tà^ lui venne a tanto che mandò un suo secretario a Roma a dimandare licentia al papa che non voleva essere più huomo della Chiesa et che si voleva andare con Dio, che non gli manchavano partiti con che sapeva bene, che al servire preti era servire tanti [sic!]. Finalmente S. B^ne^ vinta dal amore del figlio si è contentata che il duca non concorgi a detta spesa, ma il rev. Farnese et qualche altro et così hanno fatto buona pace.

Paul III. sur Contarini : Quando quella hebbe la nuova della morte disse publicamente che questo colleghio già 100 anni non haveva fatto la maggior iactura.

(*Orig. Archiv. d'Etat à Florence.*)

58. — Nino Sernini au cardinal Ercole Gonzaga.

Rome, 14 octobre 1542.

... Mercordì al solito fu concistoro, nel quale N. S. parlò lungamente delli travagli del mondo et disse in quanti periculi si

trovano tutta christianità, di poi ricordò avicinarse il tempo del concilio, et pero era necessario risolvere se si dovevono mandare legati a Trento, volendo inferire per le sue parole essere fuori di proposito considerato che standogli principi christiani in sul arme si vede chiaramente non essere il tempo da celebrarlo, et per questa ragione quelli ch' anno mal animo potriano dire essere fatta questa diligentia senza proposito. Li cardinali risposono che essendo la cosa di molta importantia pigliavono tempo a pensarvi maturamente sopra et si risolverà nel primo concistoro. Intendo che molti cardinali inclinano che vi si mandeno, acciochè Luterani non habbino cagione de dire che resti da N. S., la cui Sta pare che sia d' altra openione et non inclina a mandarvegli, et se pure vi gli manderà se ragiona del mastro di sacro palazzo et del Morone...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

59. — Instruction pour Dionysius, gardien du couvent de Sion à Jérusalem, comme visiteur des Maronites du Liban [1].

Rome, 20 novembre 1542.

Instrutione mandata al guardiano de Monte Sion in Hierusalem quale è deputato a visitare li Maroniti del Monte Libano alli 20 de novembre 1542. Et la porto frate Felice da Venetia.

Pigliate dal rev^{mo} patriarca et suo conseglio le infrascritte informationi.

In prima circa la scrittura vecchia et nova se hanno più o meno libri di quelli che hanno li Greci et li Latini, cioè della scrittura vecchia cinque libri di Moisé, uno di Josue, uno delli Judici, uno di Ruth, due di Samuel, due delli Re, due de li Paralipomenon.

Et de la nova lo evangielio di S. Mattheo. Di poi si hanno constitutioni delli apostoli, cioè di Pietro e di Paulo o di alcuno altro apostolo et se hanno li sette canoni de gli apostoli.

Item se hanno li acti del concilio Niceno primo congregato sotto Costantino magno et Silvestro papa di Roma et se hanno più che vinti canoni del detto concilio.

Item se hanno li acti de li altri concilii generali et provintiali et li canoni loro et le interpretationi come hanno li Greci et li Latini et insomma di quanti concilii hanno li acti et di quanti li canoni soli.

Item quante historie ecclesiastiche hanno et di quali autori et

[1] Wadding, t. XVIII, p. 359; *Tub. Theol. Quartalschrift*, 1845, n° 50.

come grandi et se sono state tradotte di altre lingue o composte in lingua Maronitica.

Item se credono, che la lingua Maronitica litterale che usano in libri sacri et la Caldea anticha sia la medesima et se credono che in Jerusalem al tempo di Christo si parlasse vulgarmente in lingua Caldea, cioè lingua Hebrea mista et che Christo parlasse in la lingua, nella quale è scritta lo evangielio, che loro hanno di Mattheo, et se credono che questo evangelio di Mattheo che loro hanno sia quel medesimo che scrisse Matheo, non solo quanto alli sensi ma quanto alle parole anchora.

Item potendo havere delli libri loro della scrittura pigliateli più emendati che si po et mandateceli. Et se hanno chi sappi scrivere la lingua Caldea, in characteri Hebraici pigliate li detti libri anchora scritti in characteri Hebrei, cioè pigliate tutta la scrittura loro prima scritto in li lor characteri Chaldeici overo Maronitici et di poi havendo commodità di tal scritture, come è detto pigliate la medesima scrittura loro in lingua Caldeica, overo Maronitica scritto in charateri Hebrei et nominatamente lo evangelio di Mattheo, et è facile che si trovi qualche uno di loro che sappi così scrivere et li Hebrei nostri di quà scrivano tutte le cose loro Caldee in characteri Hebreici et possendo menar con voi uno di loro che sappi bene interpretar in lingua Greca o vulgaro o litterata o nostra vulgare o Arabica menatelo purchè sia sufecientemente litterato. Item pigliate lo indice di tutta la bibliotecha loro et di tutti i libri che loro ve informarano che si potessono havere dalle bande di là et questo indice sia in lingua Greca o vulgare nostra o Latina, et pigliate informatione se in Antiochia et altre città vicini sono libri Grechi.

Item pigliate una informatione di tutte le cose della fede loro et anchora dimandate delle cose della fede come passano in li paesi loro vicini et lontani anchora verso la Arabia et India et verso la Armenia et come vi sono Christiani et se vi sono chiese et vescovi, et se tengono la fede secondo il rito o nostro o Greco o pure sono heretici.

Item oltra a libri pigliate ancora medaglie di qualonque sorte et con qualonque inscrittione le trovate d' oro, d' argento et di rame.

Item pigliate tutte le iscriptioni che trovarete in li marmi antichi o siano in caractheri Greci o Latini o Hebraici o Caldaici, et quelo che non sapete scrivere posendo pingetolo.

(*Copie. Arch. sec. pap. Bibl. Pia,* 170, f. 76-77.)

60. — La députation des pauvres de Rome au pape Paul III [1].

Rome, 6 décembre 1542.

Havemo fin quà fatta ogni diligenza perchè i poveri non andassero mendicando per Roma provedendo loro di modo che non potessero dolersi. Ma perchè sono moltiplicati in gran numero ne le solite distributioni suppliscono mancando le limosine che si speravono et bisognando de scudi novanti in cento per settimana nè potendosi far calcolo di cosa ferma, se non delli 50 scudi il mese che V. S[tà] ha detto di voler dare et delli cento pagati dalli r[mi] card[li], siamo sforzati dar licenza a detti poveri che si provedano da loro non accattando però per le chiese[2].

(*Orig. Archiv. d'État à Parma.*)

61. — Instruction pour M. Grimani[3], patriarche d'Aquilée, comme nonce en Écosse.

Rome, 1[er] avril 1543

Inprima andar con ogni diligenza alla corte di Francia e presentare al re christianissimo il breve suo credentiale in lui e in virtù della sua credentia exponerli la causa, perchè N[ro] S[re] l'invii in Scotia, cioè per procurare la liberatione del rev[mo] cardinale di s. Andrea, quando a quell' hora non fusse liberato, e per ajutare a mantenere e difendere quel regno nella fede catholica e libertà sua antica ecc., si come prudentemente Sua M[tà] Christianissima l' ha ricordato e instato a Sua Beat[ne] per le quali due cose, come Sua S[tà] ha concesso hora le sei decime ecc. secondo che il re in vita sua l' haveva supplicato, così non è per mancare d 'ogni altro ajuto necessario, fino che harà forza alcuna della sede apostolica rappresentando qui la stima che Sua Beat[ne] tiene di quel regno, l' affettione che porta alla regina et a tutti li principi et persone private d' esso.

Item discorrere con Sua M[tà] Christianissima qual modo gli paresse megliore, per assicurare et acquietare gl' animi di quei nobili et evitar tumulti e seditioni, et quando Sua M[tà] giudicasse esser espediente di dar quanto più presto un re a quel regno, come quì è stato ricordato à Sua Beat[ne], si potria pigliar il bon pa-

[1] I deputati delli poveri mendicanti.
[2] Voy. Tacchi Venturi, t. I, p. 394.
[3] Sur Grimani, voy. Ughelli, V, p. 133.

rere di essa Sua M^{tà} per far poi ogni opera di metterlo in essecutione, stimandosi che per la prudenza sua et per la pratica c'ha di quel regno, e per l' amore, quale li porta, non possa parerli se non cosa da esser utile e ben fatta.

Item consigliarsi con la M^{tà} Sua del tempo et modo del passar in Scotia securamente senza mettersi a periculi d' Inglesi, e quando a Sua M^{tà} non piacesse questa passata sicura o necessaria non dovete passar più oltra; ma fermandovi in Francia, et avvisando di tutto Sua S^{tà} aspettar risposta; come per contrario quando Sua M^{tà} vi conforti a passare e mostri modo sicuro, dovete senza altro aviso di quà seguire il vostro viaggio fino in Scotia, avertendo d'andar salvo e per rispetto della persona vostra e de vostri e per rispetto della sede apostolica. Ma in qualche modo vi resolviate passare o non passare, dovete dar le lettere, che portarete per la corte di Francia e visitar la reina, madama Margarita, madama de Etampes, e gl' altri signori e dame della corte, come per la vostra prudenza saprete fare, non lassando indrieto li rev^{mi} cardinali di Tornon e Ferrara et il cardinale di Loreno e mons. di Ghisa.

Giungendo in Scotia dovete andar dritto a visitar la reina e quelli che si trovaranno al governo del regno e benedicendoli in nome di Sua S^{tà} dar a ciascuno il suo breve con esponere la causa della vostra andata, come è detto di sopra. Et a caso che il rev^{mo} cardinale di S. Andrea sia liberato, come si desidera e spera, visitarlo, darli il suo breve e communicarli tutta la commissione vostra non facendo cosa alcuna senza il consiglio e parer suo, essendo pratico, molto esperto et de buona mente, col quale quel che risolverete a benefitio del regno, Sua S^{tà} harà per resoluto, e quando non fusse ancor liberato, che Dio il cessi, dovete con la reina e con gl' altri grandi attendere con ogni vostra forza alla liberatione, non potendo essere a Sua Beat^{ne} più a cuore, ch' è.

Item dirgli la facultà quale portate di far riscuotere dal clero del regno sei decime, secundo, ch' in parte il re clare mem. haveva in vita supplicato a Sua S^{tà} e persuadendo il clero a pagarle volentieri. Ordinarete col parer della reina e delli sig^{ri} deputati al governo del regno. che si deputino uno o più thesorieri di esse decime, persone di buon credito e da bene, nelle mani de quali il denaro habbia a pervenire, e poi spendersi come parerà meglio alla reina et a quelli c' haveranno cura del regno. La stanza vostra sarà o in corte o dove a voi et alli sopradetti deputati et al cardinale, quando sia libe,o, parerà meglio e più espediente.

Le cerimonie devono essere con gravità et affabilità insieme senza alcuna ostentatione.

Le facultà deveno esser usate a servigio di Nro Sre Iddio et in

edificatione e commodo di quel regno, et in questo harete molta cura alle mani de vostri ministri ad imitatione del rev^mo card^le Polo e d' altri, che gl' anni passati hanno havuto legationi in quelle parti ecc. Le lettere si deveno indrizzare al nuntio di Francia, al quale si dà ordine, che le dia presto e bon ricapito.

Nascendo occasione di poter fare qualche officio bono con Inghilterra si rimette in la prudenza vostra, avvertendovi però di non entrare in cosa, che possa esser di danno o di vergogna alla republica christiana et alla sede apostolica.

La stanza vostra in quel regno sarà più longa o più breve, secondo le occorrentie, e quando il tempo serva ad avvisare Sua S^tà del parer vostro et aspettar risposta, dovete farlo, e quando per qualunche caso non servisse, si rimette questa risolutione alla prudenza vostra, si come anco in l' altre cose sopradītte quando vi paresse ragionevolmente di doverne variare alcuna lo potrete fare, massime col consiglio del cardinale sig^r Andrea ove sia liberato ecc. e quando lo stato delle cose fusse tale, che la M^tà Christianissima e quelli, che governano il regno di Scotia havessero charo d'esser ajutati a molestar Inghilterra. Si trovano in questo paese alcuni personaggi di quel regno quali per servigio d' Iddio, beneficio di quell' isole e commodità di Scozzesi esponano le persone loro ad ogni pericolo, e forse non senza gran frutto, il che secondo l'occasione e la dispositione, che trovarete, possete significar al re christianissimo prima e poi in Scotia o non significare, come a voi parerà.

(*Copie. Arm. II, 49, f. 68-69^b. Arch. sec. pap. Également aux Archives Doria-Pamphili à Rome, Istruz. I, 357 f.*)

62. — Cardinal Marcello Cervini au cardinal Carpi.

Parma, 27 juin 1543.

Li presenti due frati scappucini instigati dal demonio si erano partiti dalla religione per andar a trovare fra Bernardino, ma aiutati fra via dalla bontà di Dio si sono ravisti del loro errore; et così tornati indietro l'hanno confessato et domandatone l' absolutione, il che per haverne havuta autorità da N. S^re ho fatto io. Invioli hora a V. S. Rev^ma a fin che essendoseli dato per penitentia di servire qualche settimana all'hospitale dell'incurabili di San Jacomo costi, per parermi ciò cosa salutifera all' anime loro, le piaccia ordinare che vi sieno admessi. Et intanto che loro serviranno qui, il che si rimette a V. S. Rev^ma, si potrà pensare quid

sit agendum de casi loro. Et a lei mi raccomando humilmente.
Di Parma alli XXVII di giugno 1543.

(*Orig. Arch. sec. pap. Bibl. Pia*, 126, *f.* 2-2ᵇ.)

63. — CARDINAL ERCOLE GONZAGA A FERRANTE GONZAGA.

Mantoue, 18 mars 1544.

... Sendo tornato Farnese dalla sua legation ha portato il parentato di Vittoria col duca d' Orliens nella manica, perchè il re gli ha dato ampla facultà di dir al papa, che lo publichi mo a suo piacer. Pur non si fidando interamᵗᵉ delle parole di S. S., vorebbe prima, ch' ella si dichiarasse francese, a che tant' è inclinata, che già l' haveria fatto tenendo l' imperator per inimico, et ove le vien ben in publico et in privato, in concistoro et fuori di dargli qualche cinghiata, non gliene sparagna alcuna, ma il duca di Castro, che adesso è tutto spirituale, ogni dì dice l' officio grande et si fa predicar et legger l' epistole di San Pauolo con mostrar una mutation grandissᵃ della vita sua, al quale N. S. presta gran fede et dice, ch' è ben mo secundum cor suum et che li suoi consili sono molto buoni et assai più gli crede, ch' a tutti gli altri insieme, ha detto a S. S., che non può nè deve dichiararsi francese, perchè bisogneria poi, che pigliasse l' arme contra l' imperator, che sarebbe cagione della rovina di tutta la casa, ch'anno pur nelle mani del sangue di S. Mᵗᵃ ch'è Madama et che li stati loro sono sotto la protettione d' essa Mᵗᵃ, et finalmᵗᵉ si verebbe a ingarbugliar tutta Italia, di maniera che per tali consili il papa discorrendone con Castro si risolve di pregar il re, che sia contento comandargli ogn'altra cosa eccetto che questa dichiaration, perchè non solamente allui, ma a tutto il mondo farà conoscer con l' opere, che in ogni modo è Francese et con denari et con genti sotto color di mandargli contra Inghilterra, non mancherà d' aiutarlo et favorirlo sempre, la dove questa dichiaration potrebbe tornargli in danno grande et senza alcuno profitto di S. S. così sono rimasti insieme in questa conclusione. Il papa onninamente voleva far cardinali a queste ceneri cioè tre o quattro de suoi, ma il buon duca, ch' è stato quattro dì a posta in palazzo per queste consulte dette disopra, l' ha confortato a non farli, dicendo, che se ancho non ne faceva a petition de principi, saria stata cosa con dispiacer de tutti massimᵗᵉ del re et dell' imperator, seben esso imperator non ne domanda et che mostri non se ne curar, neancho delli già fatti. Pure Burgos ha fatto intender a S. S., che S. Mᵗᵃ si truova pochissimi cardinali, per esserne mancati

assai, et che tanti ve ne sono di Francesi, et ogni dì più se ne fa, ch' ella di doi cardinali non solamente resterebbe contenta, se non ne havesse almeno 4 o 5. Perhò tale creatione s' è diferita con disegno d' essequirla il dì del letare che seguirà, et sarà la domenica avanti quella di passione, et ha scritto al re, che se non gli fosse dispiacer, non vorebbe far cardinali ad instantia de principi, per non ne far all'imperator, pur ancho s' accommodarà al voler d' esso re. Et così secondo la riposta ch' averà si governerà, et ne fa ogni modo o pochi o assai. Farnese ha riferito a S. S., ch' el imperator non gli lasciò finir l'ambasciata, che interrompendolo gli disse : Mons[or], voi havete Monreale per noi, vestro padre il ducato di Novara, il duca Ottavio ha la nostra diletta figliuola con 20[m] sc. d'entrata, et per far piacer a S. S.; habbiamo tolerata la rovina di doi cariss[i] amici nostri, il duca d'Urbino et il s. Ascanio Colonna, che con un sol nostro cenno haveriano fatto del mal' assai, et poi siamo trattati così, che un vicario di Christo, che ancho ha ricevuti tanti benefici da noi, si voglia adherir al re di Francia o piutosto al Turco nimici espressi della fede, onde si doleva amaram[te] di S. S. et gli disse, che dovesse per suo bene farla avertita, che guardasse ben bene ciò che faceva, che non le intraven esse di quel che fece a Clemente, bravando un poco a tale che lo rimando confuso. Ora, mons. mio rev[mo], quanti mesi et forse anni sono che io dico a V. S. R[ma], ch' el papa è Francese, lo vederà pur mo et lo toccherà con mano, se poi gli avisi miei non sono accetti et che non facciano frutto, patientia, almeno mi consola questo ch' ella conoscerà la verità, perchè nel primo concistoro si leggerà la pragmatica.

(*Cod. Barb. lat.* 5792, *f.* 18-19[b] *de la Bibl. Vatic.*)

64. — Girolamo Seripando, général des Augustins, a la Congrégation de son Ordre.

26 mars 1544.

... Qua in re quantum nostrum nomen suspitione, ne infamia dicamus, laboret, recte nostis et ex litteris S. D. N. ad generale nostrum capitulum scriptis abunde cognoscere potuistis. Vestrum igitur erit ad hanc rem omnem adhibere curam et vulnus, quod leviori medicamento sanari non potest, ferro et igne persequi, cum praesertim ex eo doctrinae genere nonnulli ansam acceperint ad carnis tuendam libertatem, quae res, quantum nomini vestro observantiae officiat, nihil attinet commemorare.

Nos certe... nulla habita distinctione vestri fratris qui ad turrim Nonam iam biennium detinetur, causam egimus saepissime apud

S. D. N. et rev. dominos card. deputatos[1]... Quantum perfecerimus videtis : quo moveri omnes debent, ne se ipsos, congregationis famam et ordinis totius in discrimen conjiciant.

(*Copie. Archives générales de l'Ordre des Augustins à Rome. Registr. H. Seripandi ad a.* 1544.)

65. — Ordonnances du cardinal Morone, comme légat de Bologne.

1544.

Mai 31 : contre les bestemie; défense di passeggiare per le chiese pendant la Messe et la Prédication. Renforcement de la clôture dans les couvents; prohibitione di giocare di dadi et di carte; contre l'abus du droit d'asile aux criminels. Novembre 7 : bannissement des vagabondi et persone sviate. Décembre 10 : séparation des malades dans les hôpitaux en hommes, femmes et enfants.

1545.

Mars 8 : Lege suntuaria delle pompe; mars 28 : habillement des meretrici; juillet 30 : les boulangers doivent fournir du pain di qualità et peso conveniente conformément au calmiero.

1546.

Mars 10 : on ne doit vendre de la viande qu'aux malades, les ours de fêtes. Mai 24 : contre homicidii· Mai 26 : interdiction des armes dangereuses. Mai 27 : ordonnance pour honorer le Sanctissimum, quand il est porté dans la ville.

(*Arch. sec. pap. Nunz. ai Bologna CLXXVII, f.* 237 *f.*)

65 *a*. — Activité réformatrice de M. Cervini comme évêque de Reggio.

Sur les actes, conservés aux arch. épisc. de Reggio, concernant les mesures prises dans les visites de M. Cervini comme administrateur de l'évêché de Reggio en 1543, G. Sacconi (I vescovi di Reggio-Emilia, ebd. 1902, 119-120) a le premier brièvement attiré l'attention. L'importance des mesures prises là avant le concile de Trente, pour la réforme sérieuse des abus ecclésiastiques, justifie les nouvelles communications que je dois à la bonté de M. le pro-

[1] Il faut entendre par là l'Inquisition romaine.

fesseur A. Mercati, traducteur italien de mon ouvrage. Le journal de la visite entreprise en 1543 est contenu en fascicules petits in-4°; le premier fascicule (43 feuilles numérotées) commence ainsi : In Christi nomine Amen. A° circumcis. eiusdem millesimo quinquagesimo [sic!] quadringentesimo [sic!] tertio indict. prima die septimo mensis februarii : r^dus jur. utr. doctor d. Antonius Lorencinus de Montepoliciano in hac parte iudex commissarius a r^mo et ill^mo d. d. Marcello Cervino miserat. divina presbytero cardinali tit. s. Crucis in Hierusalem perpetuo administratore ecclesiae et episcopatus Regii visitando ecclesiam etc. Suivent les notes sur la visite des localités du diocèse jusqu'au 13 avril 1543, avec quelques interruptions du 19 au 27 février et du 2 mars au 9 avril; l'ordonnance n'est pas rigoureusement datée.

Le second fascicule, de 77 pages, contient la suite de l'inspection commencée le 16 avril 1543 et finissant le 26 mai, avec interruption du 22 avril au 6 mai et du 7 au 15 mai.

Les notes sur les visites particulières commencent par la date et le nom des paroisses; elles nous renseignent sur les habitants, les revenus annuels, les noms des prêtres, les bénéfices, l'état matériel des églises et des fabriques. Parfois, elles indiquent la valeur des ecclésiastiques, par exemple : idoneus, sufficiens, male legit et peius intelligit, legit et non intelligit quod legit, nihil scit nec intelligit, de capellano omnes conqueruntur; on y signale les concubines et les rapports illicites. Suivent des indications sur les peines infligées et sur les ordonnances pour rétablir les édifices et le mobilier ecclésiastiques. A la fin, d'une autre main et d'une autre encre, il est marqué que divers prêtres vinrent à Reggio rendre compte de l'exécution des mesures ordonnées par le commissaire. Quelques-unes de ces ordonnances sont sur des feuilles détachées, par exemple la suivante : Intendendo il r^do et eccellente dottore de leggi messer Antonio Lorenzini da Montepolzano commissario del r^mo et ill^mo mons. cardinale s^ta Croce perpetuo administratore della chiesa et vescoato di Reggio che nel dominio dell' ill^mo s. co. Giulio Boiardo molti chierici et persone ecclesiastiche bestemiano, giuochano et portano armi in grave danno de le anime loro et vergogna di tutto il clero, sua signoria per questo présente bando ordina et comanda ad ogni persona ecclesiastica del detto dominio che non ardiscano ne presumano bestemiare il nome di Dio o de santi, ne giuochare a giuocho alcuno prohibito nè in publico nè in privato, nè a giuocho lecito o tolerabile come alla balla o al ballano, et altri simili in publico nè portare arme di sorte alcuna, excetto che uno fagiolino in viaggio e l' haste del quale non exceda la longhezza di brazza tre, et il ferro la longhezza di uno palmo sotto la pena di scuto uno d' oro per cias-

cuna volta et per ciascuna persona che serà trovata di contrafare da essere applicata per una terza parte allo accusatore e per l' altra terza parte al m^co^ s^re^ podestà di Scandiano et per l' altra terza a poveri et a persone miserabili ad arbitrio del p^to^ ill^mo^ s^re^ co. Giulio et del ven. pievano di Scandiano dando et concedendo S. S. ogni sua autorità, facultà, et arbitrio al detto s^re^ podestà in inquire et condennare tali delinquenti et di exequire tale pene non obstante cosa che facesse in contrario.

Sacconi (a. a O. 120 A. 1) cite encore : Statuta ecclesiae et dioec. Regiensis, edita a Marcello Card. Cervino episc. Regiensi, conservata nell' Arch. Vatic. A. A. Arm. 9 c. 3 n. 30, et conjecture que les Statuta « o siano una copia di questa visita, oppure le costitutioni del cardinale riguardo l' officiatura del coro ». Actuellement (1909), le document à ce sujet manque aux Arch. sec. pap. Dans l'indice 66 de l'Archivio S. Angelo, la teneur en est celle-ci : Bulla Pauli III confirmat. statutorum editor. a Marc. card. Cervino episc. Regiensi pro reformatione cleri et populi (Arm. 9 c. 3 n. 30).

66. — Cardinal Ercole Gonzaga a Monsignore de Rossi.

Mantua, 7 mars 1545.

Voi v' ingannate di gran lunga, se pensate, che tra cesar e 'l papa sia buona intelligenza, perchè vi dico io certiss^o^, che v' è poca satisfattion in ciascuno d' essi del compagno. Cesar ha mostrato grandiss^o^ dispiacer, ch' el papa non habbia fatto cardinale il Pazecco, lo stringe a restituir lo stato al s. Ascanio senza parentato, tira avanti il concilio et gli ricerca a depositar nellamagna 600^m^ sc. per l' impresa contra il Turco. Il papa si duole, che cesar sia implacabile, da parole generali della restitution dello stato al s. Ascanio, che non sono accettate, et dice voler mandar Farnese a S. M^tà^ per metter tempo in mezzo. I ministri di lei si sono aveduti del tutto et hanno detto a S. S., che più non vogliono scriver parole, ma che venendo a fatti scriveranno, a tale che le cose sono molto alterate.

(*Cod. Barb. lat.* 5792, *f.* 144^b^ *de la Bibl. Vatic.*)

67. — Cardinal Ercole Gonzaga au duc de Ferrare.

Mantua, 28 mars 1545.

Quanto mo all' andata di Farnese alla corte Ces^a^, V. Ecc. sa, che quando Trento fu a Roma, egli propose, ch' esso Farnese

v' andasse, ma con uno deposito in mano di 400m sc. da spender, bisognando così nella guerra contra infideli come in aiuto de Catholici contra Lutherani, il papa allhora biasso la cosa nè si risolse altramente ma havendo dapoi scoperto ogni dì più l' animo dell' imperator, ha terminato finalmte mandar Farnese, et di nuovo consultata la cosa con Trento per mezzo del card. s. Croce è stato persuaso a farlo, ma col deposito. S. B. ha replicato che dubita, che a Farnese non sia fatto qualche scorno andandovi, Trento ha risposto, che si mandi il Mignanello, et quanto al deposito, intendo ch' ella vorebbe riducerlo a 100m sc. et non più, a tale che non sotisfarà. Il Mignanello disse ancho, che prima partita sua di Roma l' andata di Farnese era molto calda, ma che nel suo partir gli pareva poi che fosse tutta raffredita, di maniera che non sapeva che se ne dir, pur io credo, ch' egli andrà, et ch' el papa farà ogni cosa per adolcir l' imperator et gli ungerà le mani di buona somma di scudi.

(*Cod. Barb. lat.* 5792. *f.* 153 *de la Bibl. Vatic.*)

68. — Cardinal Ercole Gonzaga au duc de Ferrare.

Mantua, 26 avril 1545.

Entretien avec le cardinal Farnèse sur le cas où le Pape mourrait pendant son absence de Rome et dicendogli io che ve n' era ben anchora per un pezzo, mi rispose non esser così, perch' ella non cavalcava si può dir quasi più nè tanto passegiava quanto soleva far, et che in somma pareva adesso che molto fosse invecchiata et cascata...

(*Cod. Barb. lat.* 5792, *f.* 166b *de la Bibl. Vatic.*)

69. — Cardinal Ercole Gonzaga au duc de Ferrare.

Mantua, 4 juin 1545.

Farnèse était aujourd'hui chez moi. Pur mi ha detto, che non ha havuto troppa difficultà a render ben capace l' imperator del buon animo di N. S., et che piutosto gli è stato di bisogno ributtar la cortesia di S. Mta, che niente inducerla adusarla, come quella che ben conosce, che per suo servigio le mette conto d'intendersi ben con S. S. Intorno al concilio m' ha detto, che la cosa è rimessa al papa, et che solamte l' imperator ricorda, che terminando la triegua tra Lutherani et Catholici ogni volta ch' esso concilio s' apra per quello ch' ordinò S. M., che stessino in pace

fin a tanto che ci facesse o nationale o generale, senza alcun dubbio Lutherani faranno una schiavina a Catholici per esser più in numero, meglio ad ordine et più uniti, et che pure se ne rimetteva al papa. Farnese dice mo, che S. S. farà qualche cosa, che a mio giudicio sarà ben poco, come a dir tre o quattro sessioni et qui finirla, non mi parendo verisimile, che di nuovo sia per far altra prorogatione, poichè la sua fortunazza gli ha dato così bel modo d' uscir d'un tanto labyrinto. Esso Farnese m'è paruto tutto humile et piacevole.

(*Cod. Barb. lat.* 5792, *f.* 170b-171 *de la Bibl. Vat.*)

70. — Cardinal Ercole Gonzaga au duc de Ferrare.

Mantua, 30 juin 1545.

Le Pape fait de grands préparatifs. Dunque si concluderà, che vadano nellamagna, dove il papa sommamente disidera metter le mani, si per far quello che deve contra gli heretici, come per gratificar all'imperator in cosa che non gli apporti più inimicitia di quella che si truovi fin'adesso; perch'.a pensar, ch' essa gente sia per andar in Ungheria, hora che si tratta della triegua in Constantinopoli, mi par una vanità grande.

(*Cod. Barb. lat.* 5792, *f.* 182 *de la Bibl. Vatic.*)

71-72. — Cardinal Ercole Gonzaga au duc de Ferrare.

Mantua, 18 août 1545.

... Quelle ragionazze masticate in due hore ch' el papa allega per colorir il dubbio della rovina et della recuperation della Chiesa sono si goffe che quasi è vergogna a parlarne; pur io voglio che veggiamo ciò che vagliono et primamente dove dice, che per esser quelle due terre discoste dal resto dello stato della Chiesa ecc., se cio valesse, non bisognorebbe dar ancho una via ad Avignone, ch' è molto più discosta et in mezzo si può dir di Francia; poi se per la spesa si debbono alienar, a questo modo saria meglio alienar ancho Bologna, la quale divenendo hora frontiera dello stato della Chiesa, converrà che sia fortificata, com'è stata Piasenza et che sempre vi si faccia una buona spesa per guardarla. Appresso se quelle due terre sono state anticamte donate alla Chiesa et a Christo, come si donano i patrimonii delle chiese, ch'a da far il papa d' alienarle, sono forse le sue, non è egli pure amministratore d' esse come io di questi beni del mio vescovato, è forse il

papa signor delle terre della Chiesa? Ora guardiamo un poco la bella ricompensa, che per quelle vuol dar di Camerino et di Nepe, uno che non è suo, ma d' altrui di ragion, et l' altro, che fu dato all' unico Aretino per mille o poco più scudi d' entrata et che pure non è suo, poichè sarà quel così cieco, che voglia comparar due bicocche alle due migliori città di Lombardia così d' entrata come di paese, vassalli et d' ogn' altra cosa, che si debba in un simile caso considerar. Quanto al multiplicar de vassalli, in questo ha ben grandissima ragion, poichè s' acquistano per esser molto utili alla Chiesa, quando ancho sono di valor nell' arme, ma se questo militasse, perchè non si da Faenza alli Manfredi, Arimine alli Malatesti et tutte le altre cittati a quelli che n' erano signori, per haver più bella corte et per multiplicar in più vassalli? Io scempio mi sto a beccar il cervello facendo invettive, et il buon vecchiarello si sguazza il mondo felicissimo.

(*Cod. Barb. lat.* 5793, *f.* 6 *de la Bibl. Vatic.*)

73. — Cardinal Ercole Gonzaga au duc de Ferrare.

Mantua, 23 août 1545.

Certo, chel vecchiarello ha molta ragion di non solamente disegnar di far la nipote principessa di Spagna, ma anchor il futuro duca di Piasenza re di Spagna, di Francia et di tutto, poich' ogni cosa gli riesce così bene. A noi altri, che senza tanta buona sorte habbiamo i stati per li nostri antichi con tante fatiche e stenti guadagnati et che con altre tante angoscie si conservano, pare una strana cosa il veder far un duca di due simili città in una notte come nasce un fungo; ma poichè così Dio vuole et che non ci habbiamo a far più che tanto, man' a ridersi della ladra fortuna et porre in lettere maiuscule quelle parole si grandi et insolenti : C'E ANCHO NOSTRA NIPOTE, accio che siano a tutti essempio di prospera fortuna, la quale neancho sia perhò si ferma, che non possa far dar volta a quella sua instabile ruota com' è d' usanza. Io considerando questi gran fatti del vecchiarello, mi vado risolvendo, che per V. Ecc. sia meglio, che quell' animale d' Ottavio habbia la due città, che se continovassero in poter della Chiesa, si per esser lui manco atto a farle danno nelle cose di Modena et di Reggio, si ancho perchè quando la Chiesa vorà far delle imprese piutosto comincierà da Piasenza et da Parma che dalle città di V. Ecc., havendole com' ella le tiene per sententia dell' imperator et per accordo col papa.

(*Cod. Barb. lat.* 5793, *f.* 6b-7 *de la Bibl. Vatic.*)

74. — Cardinal Farnèse au cardinal Morone.

Rome, 23 août 1545.

Il Vignola architetto comparse inanti a N. S. et mostrò a S. S[tà] li disegni dell' opera da farsi in la chiesia di san Petronio, et con tutto che habbia aspettato lungamente li altri concorrenti, non sono però mai comparsi, esserlo già tanto tempo stati chiamati come V. S. R[ma] si può ricordare, la onde ritornando egli costà mi è parso accompagnarlo con questa mia a V. S. R[ma] et raccommandarglielo, acciochè si come egli prontamente è comparso qui con animo che li suoi disegni si ponessero a comparatione delli altri, così V. S. R[ma] pigli la sua protettione, et in questo edificio di san Petronio egli vi habbia quel loco che l' opere sue meritano, et che non comporti, che sia oppresso dalli favori delli altri ecc. Certificando V. S. R[ma] che di tutto quello aiuto et favore che li prestarà, io ne riceverò molto piacere...

(Orig. Nunziat. di Bologna CLXXVII, f. 29. Arch. sec. pap.)

75. — Cardinal Ercole Gonzaga a Camillo Capilupi.

Mantua, 23 juillet 1546.

... In questi nipoti del papa si vede estremo disiderio di servir al imperator, e credo che S. M[tà] con qualche buona ciera che faccia loro gli governerà insieme col papa come vorà, ma dall' altro canto sono pieni di tanta speranza et si gonfii del soccorso che conducono in questo bisogno di S. M., che penso che Siena et Cremona pareriano loro niente.

(Cod. Barb. lat. 5793, f. 134 de la Bibl. Vat.)

76. — Cardinal Ercole Gonzaga a Ferrante Gonzaga.

Mantua, 13 octobre 1546.

... Sopra il papa si può far poco fundamento per l' età sua et più per la voluntà, la quale per me credo, che non potesse esser peggior contra l' imperator di quel che sia, et il soccorso datogli in quella benedetta impresa con lasciarlo poi morir di fame e di necessità non è stato per altro che per riducerlo a termine, che fosse sforzato far ricorsa a S. S., che si truova gagliarda di denari,

che può levarlo di necessità cavandogli dalle mani una Siena o qualche altra cosa a modo suo.

(*Cod. Barb. lat.* 5793, *f.* 171 *de la Bibl. Vatic.*)

77. — Girolamo Tiranno a Urbin.

Rome, 11 décembre 1546.

... Hoggi il papa parlandone in concistoro et proponendo di farne qualche segno di ringratiamento verso Dio come sarebbe stato d' una messa del Spirito Santo vi fuorono diverse sententie delli r^mi sopra questa proposta. Et per la parte degl' imperiali fu allegato esservi lettere di XXX in Giovanni di Vega che verificavano la fuga et dispersione, benchè il papa habbia havuto a dire che egli afferma d' haverle; ma però non le mostra. La conclusione è stata che s' habbia d' aspettarne nuovo aviso et così qua insomma chi la crede a un modo et chi all' altro. E quelli che credono per vera la dissolutione, alcuni l' attribuiscono alla stagione, la quale sola in questi tempi sia bastante a diffendere quella provincia dall' arme di cesare, altri che sia per accordo che possa esser nato tra Sua Maestà et la Germania. Gran cosa però pare a tutti che in una tanta fuga non vi siano avisi di quel che sia avvenuto così delli cariaggi come dell' artellaria grossa. Questa oppinione dell' accordo viene ancora confirmata d' alcune parole che raccontano esser state usate da mons^r Granvela verso il nuncio di S. S^tà, il quale essendo da Sua M^tà stato rimesso allui sopra la querela che faceva della sententia data dal senato di Milano in favore del s^r Hier^o da Cortemaggiore del non essere suddito di Piacenza, et detto nuncio exaggerandola col mettere inanzi li meriti di Sua S^tà verso cesare et specialmente di questa spesa della guerra, pare che detto mons^re Granvela forte turbato et in collera havesse a rispondere : che spesa? che Parma et Piacenza? Il papa havrebbe fatto il meglio a dare del suo che quel d' altri et d' una in altra parola prorompesse in questa, che potria essere che gl' eserciti di Germania si trovassero in giorno in mezo Romà, et le parole di contesa multiplicassero in tanto che detto Granvela quasì spingesse il nuncio fuora della sua stanza, benchè tutto questo Spagnuoli habbino escusato sul male di Granvela, che in quel punto lo teneva tutto fastidioso et non lo lasciava dare orecchi volentieri nè a queste nè ad altre querele. Ma non so già come s' escusino i protesti che tuttavia hanno fatto in campo contra S. S^tà dell' inosservanza della capitulatione per mancanza delle paghe...

(*Orig. Arch. d'État à Florence, Urb.* 266, *f.* 588.)

78. — Le pape Paul III au roi Ferdinand Ier.

Rome, 20 mai 1547.

Regi Romanorum.
Charissime etc.

Gaudium nostrum quod ex serenissimi fratris tui tuaque recenti victoria publice privatimque accepimus, cumularunt litterae Serenitatis Tuae rem ipsam nobis plenius et particularius perscribentes, de quo eidem Serenitati Tuae gratias agimus. Licet enim id antea cognovissemus atque undecunque agnitum habituri fuissemus gratissimum, tamen aliquanto gratius nobis est factum ipsa Serenitate Tua scribente. Itaque eidem serenissimo fratri tuo et tibi ac nobis ipsis ex animo gratulantes Deo optimo maximo publice ac solemnibus supplicationibus gratias egimus agique fecimus, Mtem ejus humiliter deprecantes, ut suos ac vestros hostes fidei catholicae et sacro imperio rebelles ad sanitatem atque obedentiam plene reducere vobis concedat, ad tranquillitatem istius inclytae nationis Germanicae bonumque commune totius christianitatis et assertionem fidei sancte suae.

Datum Romae etc. 20. maii 1547 anno 13.

Blos.

[A tergo :] Regi Romanorum ad suas [litteras] super victoria contra ducem Saxoniae.

(*Arm.* 41, *t.* 39, *n.* 475. *Arch. sec. pap.*)

79. — Cardinal Morone au cardinal Madruzzo.

Bologna, 23 janvier 1548.

Il serait volontiers à Rome pour l'aider di metter acqua et spegner quanto puo il foco. Io non son anco fuor di speranza in tutto che forsi col mezzo d' una suspensione di questo benedetto concilio di consenso di l' uno et l' altro di questi doi principi une union pourrait suivre.

[Autographe P S. :] Il revmo s. Croce tornò heri sera da Roma et trovò la protestà già fattà dal sig. fiscale in nome di S. Mta. Io non so che partito si pigliarino, ma a questi sigri prelati pare che saria stato conveniente che S. Mta havesse risposto alle conditioni ch' erano ricercate per deliberare del ritorno del concilio in Trento di che non essendovi parola stimano che S. Mta non sia informata bene de tutti li andamenti et lo dicono; nondimeno a

me non quadra; esso fiscale non è tornato alla congregatione per la risposta gia offerta dal rev^mo di Monte et dal resto della congregatione per venerdì passato. Io per tutti li rispetti come V. S. R^ma et Ill. può pensar sto di mala voglia et prego Dio vi ponghi la mano et mi par cosa troppo horribile a pensar li disordini che veneriano in christianità, quando si facesse rottura tra questi doi principi, nel che confido che la bontà di S. M. et gran prudentia haverà molta consideratione perchè si potria cominciar tal danza che non si finiria nè alli giorni nostri nè ad una altra età de posteri, come si è veduto alias nelli altri schisma et il cominciar pare facile, il finire non è in potestà delli homini.

(*Orig. Archiv à Innsbruck.*)

80. — Le pape Paul III a Antonio Sirleto.

Rome, 14 avril 1548.

Dilecto filio Antonino Sirleto canonico ecclesiae Jeracensis [1]. Dilecte fili salutem. Intelleximus esse nonnulla diversorum ordinum monasteria in diocesibus Reginensi, Jeracenti, Oppidensi ac Miletensi consistentia, in quibus bibliothecae sunt multis libris ac voluminibus tam Latinorum quam Graecorum auctorum refertae ac plenae [2]; cupientes autem ob bonas rationes dictorum librorum et voluminum notulam seu indicem habere, de tua diligentia confisi tibi, qui, sicut accepimus, etiam venerabilis fratris episcopi Jeracensis in spiritualibus vicarius generalis existis, per praesentes committimus, ut ad dicta monasteria te personaliter conferas dictorumque monasteriorum abbates et superiores ex parte nostra requiras, ut te cum uno aut altero socio dictas bibliothecas ingredi ad hunc effectum libere permittant, et librorum ac voluminum, que in illis reperies, notulam seu indicem conficias et ad nos transmittas, quid in qualibet bibliotheca sit, particulariter annotando, ac contradictores per censuras ecclesiasticas eadem auctoritate nostra compescendo, invocato etiam ad id si opus fuerit auxilio brachii saecularis. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis ac dictorum monasteriorum et ordinum etiam iuramento confirmatione apostolica vel quavis firmitate alia roboratis statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque

[1] Gerace.

[2] En marge : et eorum praesertim, quae ad sacri oecumenici concilii celebrationem pertinent (pertinent sur les mots raturés : multum prodesse); audessous : et quoniam inter ipsa volumina aliqua esse possent, quae facerent ad sacri oecumenici concilii celebrationem; tout raturé.

indultis ac litteris apostolicis eisdem monasteriis et ordinibus concessis, confirmatis et innovatis ceterisque contrariis quibuscunque. Volumus preterea quod si que sint in ipsis ecclesiis Reginensi, Jeracensi, Oppidensi et Miletensi bibliothecae, idem de libris in illis existentibus requisitis locorum ordinariis facias.

Dat. Romae XIIII. aprilis 1548 aº 14.

(*Arm.* 41, *t.* 41, *n.* 210. *Arch. sec. pap.*)

81. — A. Cattaneo au cardinal Madruzzo.

Rome, 29 décembre 1548.

... Ai XXIV che fu la vigilia di Natale arrivò il s. Giulio Orsino a Roma il quale senza havere cosa alcuna in scritto ha portato tanto buone parole e larghe promesse havute da S. M. come da mons. Granvela che è quasi meraviglia a se si adempissero in parte. Credo ch' el papa ne restaria sodisfatissimo... Hora questi signori sono sopra il fare risolutione delle cose o più tosto parole portate dal s. Giulio et hoggi ancora al tardi si è fatta una radunanza dei conseglieri innanzi al papa et secondo questa risolutione si risolveranno le instruttioni et indrizzi che si hanno di dare al duca Ottavio, il quale fra doi o tre dì si ha di partire.

(*Orig. Statthalterciarchiv à Innsbruck.*)

82. — Benedetto Buonanni a Cosimo Ier, duc de Toscane.

Rome, 29 juin 1549.

Col poco tempo che me ne fu dato scrissi due hore sono alla S. V. per via d' un corriere che fu espedito a Genova, com' era passata la cerimonia del censo di Napoli, nella quale non lasserò ancora di dire alla S. V. con la presente, come non solamente è stato biasimato il sigor Don Diego d' havere fatta comprare una chinea che 13 anni sonno fu data da S. Santità alla siga Francesca Sta Fiore bo. me. quando fu maritata nel sor Hiermo Orsino, di piccol prezzo, stata altra volta presentata et con guarnimenti men ricchi del solito, ma d' essersene riso con molti, sotto colore di gratia et di piacevolezza. Il che quanto sia conforme alla mente di Sua Sta, che preme infinitamente in vedere che si tenghino nel grado che si deve le cose di questa sede, per se stessa se lo imaginerà la S. V. Restò S. Stà in molta colera, quando uscendo della porta di San Pietro non trovò li il sor Don Diego secondo il solito. Ma se le crebbe maggiore, quando giunta alle stanze sue per mettersi a tavola le fu fatto intendere ch' egli non haveva voluto con-

segnare il censo al car^l Camarlingo, il che dicono che s' era fatto a tempo d' altri pontefici, et si poteva fare adesso senze alcun pregiuditio di S. M^tà, ma ch' era resoluto di voler darlo a S. S^tà medesima. D' onde ne successe [che con poca dignità del carico suo stette fuor di tutte le sale in un luogo strettissimo [1]] aspettando che S. S^tà navesse magnato, la quale benchè lo sapesse, non per questo si vedde che accelerasse più del solito il fine del suo magnare. Fu chiamato poi dentro da m. Eurialo cam^re di S. S^tà [et nel muoversi Don Diego si messe a dirli, per quanto ho inteso che poi che S. S^tà haveva desinato poteva ancor dormire un poco per non uscire del' ordin suo ch' egli aspeterebbe] [2]. Il che fu dato a tristo senso, et ch' egli lo dicesse ironicamente come non harebbe a credersi...

Nella secreteria di S. S^tà si son divise le provincie per conto dei negotii : a mons. Dandino tocca quella della corte cesarea, havendoli dato per substituto m. Annibale Caro, et al Cavalcante è tocca quella di Francia con un substituto che si domanda m. Seb. Gualterio già secret. del card. Trivultii. A mons. di Pola tocca quasi vedere il tutti.

(*Orig. Arch. d'État à Florence. Med.* 3268, *f.* 219.)

83. — Uberto Strozzi au cardinal Ercole Gonzaga.

Rome, 7 novembre 1549.

... Heri a 18 hore essendo il r^mo Farnese a Monte cavallo, ove S. S^tà sta adesso, per raggionarli delle cose del duca Ottavio, dal quale era venuta la staffetta la notte inanti, et havendoli mostrata la sua lettera, nella quale pareva che risolvesse non volere tornare a Roma nè altrove, dove ella comandasse, se non se li dava Parma overo la ricompensa et quasi protestava se non se pigliava risolutione di cercare per altra via di accommodare le cose sue, con molti altri particolari, S. S^tà, o per la colera o per il freddo preso la mattina per condursi lì, como molti vogliono, hebbe tanta alteratione che subito se li volto il stomacho et con vomito li piglio un accidente con ingrossarsegli la lingua, tanto grande che fece paura a tutti i soi, maxime che subito li piglio la febre, la quale per quanto intendo non l' ha ancora lassato, anzi questa notte il cattarro li ha dato fastidio, con tutto che dicano che pur habbi dormito et riposato...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.*)

[1] Ce qui est entre parenthèses, chiffré.
[2] Ce qui est entre parenthèses, chiffré.

84. — Cardinal Alessandro Farnèse a Camillo Orsini.

Rome, 8 novembre 1549.

Ritrovandosi la S^{tà} di N^{ro} S^{re} molto grave e cognoscendo il pericolo della vita sua, nel quale si ritrova, si è risoluto di spedire un breve diretto a V. S. I. poichè non può scrivere di sua mano et invece di cio ha commesso a me che per parte sua le scriva, come fo colla presente in conformità di esso breve, che debba consegnare all' ill^{o} et ecc^{o} sig. duca Ottavio la città di Parma con la cittadella subito cho intenda che S. Sta sia mancata (il che Dio per sua misericordia prolunghi a molti anni) non ostante qualsivoglia altra commissione che sopra cio havesse data a V. S. I., come più a pieno potrà intendere dal r. vescovo di Pola, secretario di S. Sta, al quale potrà dar fede come alla persona propria di S. B^{ne}.

(*Copie. Biblioteca Altieri à Rome, VII E IV, f.* 104.)

85. — Ordonnances de réforme du pape Paul III.

1534.

* Min. brev. Arm. 40, t. 49, n. 273 : * Vicario spirit. episc. Urbevet (Clerus). novembre 23; n. 401 : * Vicar. gen. Bonon. (Aux religieuses S. Christine Bon. ord. Camald.), novembre 9; n. 404 : * Bulle du 4 décembre (Dominicains); n. 405 : Card. s. Susannae (Dominicains espagnols), décembre 11. Arch. sec. pap.

1535.

* Min. brev. Arm. 41, t. 50, n. 289 : * Episc. Suessano (Facultas procedendi contre mauvais prêtres et réguliers), mars 4; n. 439 : * Iac. de Ancona, gen O. min. conv. (Clarisses en Italie), Janvier 25; n. 446 : * Lucensib. (Canon. reg. cong. s. Salv. in Lucca), Mars 17; n. 447 : * Card. s. Severini prot. serv. B. M. V., Janvier 8. Arm. 40, t. 51, n. 310-311 : * Nuntio Portug.; n. 312 : Provinc. G. eremit. s. August. Castell.; n. 313 : Card. Portug. (toutes du 7 juin), à cause des prédications scandaleuses des Ermites Augustins, surtout d'un certain Alfonsus; n. 317 : * Bulle du 7 avril 1535 (Pro congregat. Cassin. mandatum contra apostatas); n. 320 : * Vic. gen. congregat. Mant. Carmelit. regul. observ. (Mesures très sévères pour le rétablissement des bonnes mœurs), avril 18; n. 338 : * Abbatissae s. Patritie Neapolit. O. S. B., Mai 10. T. 52, n. 336 : Provinc. prov. Rom. O. Pr. ref., dat. Perusiae Sept. 26; n. 337 : * Provinc. prov. s. Ludov. O. min. conv. (Jac. de Ancona doit continuer la réforme des couvents

des deux sexes, ordonnée par Clément VII), Juillet 27; n. 343 : * Generali ord. s. Hieronymi congregat. b. Petri de Pisis, August 31; n. 348 : * Patriarch. Venet. et primicerio s. Marci (moniales conv. in dom. Venet.), Juillet 7; n. 349 : * Episc. Catharen. (Clarisses du Vénitien), Juillet 7; n. 354 : * Generali serv. B. M. V., août 17. T. 53, n. 243 : * Alf. Card. Ispalen. (Ermites Augustins), Octobre 21; n. 260 : * Cipriano de Verona, abbé général de la congreg. montis Oliveti, Octobre 31. Arch. sec. pap. Voir aussi Wadding, XVII, 623.

1536.

* Min. brev. Arm. 41, t. 1, n. 236 : * Card. Trivultio (comme protecteur des Humiliés, il doit les réformer), Janvier 30; n. 270 : * I. Poggio nunt. (Pleins pouvoirs de visiter et réformer églises et couvents), Février 22. T. 2, n. 278 : * Abbatib. O. S. B. (Monast. de Rothonio, dioc. Venet.), Mai 13; n. 288 : * I. Verallo nuntio Venet. (le couvent de Clarisses à Capo d'Istria, entièrement perverti, doit être réformé), Avril 7; n. 302 : * Vic. gen. archiep. Neapolit. (Ordre de réformes pour les couvents), Avril 28. T. 3, n. 127 : * Patr. Venet. (Réforme des couvents), Juillet 17; n. 260 : * Gen. et provinc. O. min. conv. (Clarisses), Juillet 24; n. 270 : * Episc. Mutin. (Religieuses s. Geminiani Mut.), Août 21. T. 4, n. 147 : * Gen. serv. B. M. V. et nuntio in Scotia (Couvents d'Écosse), Octobre 23; n. 221 : * Episc. Amerin. (Couvents de femmes à Ameria), Novembre 3; n. 223 : * Vic. gen. archiep. Ianuens. (Clarisses), Novembre 7; n. 227 : * François Ier (doit soutenir dans les réformes le prieur général des serv. B. M. V.), Octobre 20. Arch. sec. pap.

1537.

* Min. brev. Arm. 41, t. 5, n. 317 : Nunt. Venet. (Couvent S. Spirito), Mars 12. T. 6, n. 279 : Nuntio Hispan. (contre frat. O. min. de observ. vagantes), Juin 10. T. 7, f. 496 : * Card. s. Crucis protect. O. s. Franc. de penit. in regn. Hispan. (Visite des frères et religieuses), Juillet 12. T. 8, n. 138 : * Card. Jacobazzi (Clergé de Cassano), Décembre 14; n. 277 : * Duci et dom. Venet. (doivent soutenir Carafa, chargé de la visite des Dominicains de S. Giovanni et Paolo), Octobre 7 (voir Ripoll, IV, 564 f.). Arch. sec. pap.

1538.

* Min. brev. Arm. 41, t. 9, n. 2 : Archiepisc. Rodiens. (dans Rosi, Riforma relig. in Liguria, 1894); n. 23 : * Eidem (cou-

vents), Janvier 6; n. 5 : dans Fontana, Documenti 161; n. 82 : *Card. s. Crucis (Clarisses à Naples), Janvier 28; n 136 : *Reform. des fratr. O. s. Hieron. congregat. b. Petri de Pisis à Ancona, Février 11. T. 10, n. 547 : *Monialibus Corp. Christi Bonon (Clôture), Juin 24, n. 648 : *Archiep. Ianuensi (Augustines), Août 12. T. 11, n. 934 : *Réforme des Dominicains de Portugal, Octobre 25. Arch. sec. pap.

Paul III au cardinal Grimani sur la réforme des couvents à Perugia, avril 22. Biblioteca comunale à Perugia.

1539.

*Min. brev. Arm. 41, t. 12, n. 123 : Card. Burgens. (Religieuses vagantes), Février 5; n. 143 : *Réforme de S. Iuliana extra muros Perusiae, Février 11; n. 160 : Mag. gen. O. min. conv. (moniales s. Clarae Neapol.), Février 20; n. 185 : Ioanni electo Laudensi (Couvents de femmes), ult. febr.; n. 198 : dans Fontana, Doc. 371. T. 13, n. 368 : *Réforme des Dominicains en Portugal, avril 12; n. 512 : *Card. Jacobazzi (Réforme de S. Juliana de Perugia), Mai 18; n. 586 : *Bano Cracoviae (contre apostatas O. min. de observ.), Juin 2; n. 629 : *Card. Pisano : dans Fontana, 373 f. T. 14, n. 954 : *Réforme des Bénédictines à Palermo, Septembre 6; n. 995 : Réforme des Dominicains en Portugal, Septembre 23; n. 1000 : *Card. Tolet. et Ispal. (Visite des couvents de femmes espagnols), Septembre 23. T. 15, n. 1022 : *Card. Grimano (Couvents de femmes à Aquilée), Octobre 1; n. 1139 : *Réforme des Bénédictines à Benevent, Novembre 11; n. 1162 : *Confirme les réformes de Carafa du Congr. heremit. b. Petri de Pisis, Novembre 22; n. 1207 : *Réforme des Clarisses à Verona, Décembre 6; n. 1240 : Card. Este (Réforme des couvents de femmes dans les diocèses de Milan et Lyon), décembre 15. Arch. sec. pap. Voir aussi pour 1539 Corp. dipl. Port., IV, 1 f, 34 f, 43 f.

1540.

*Min. brev. Arm. 41, t. 16, n. 17 : Episc. Serniensi (Benedictines), Janvier 9; n. 26 : *Réforme des Dominicains en Portugal, Janvier 10; n. 31 : Card. Tournon (Religieuses), Janvier 11; n. 66 : *Card. Carpi (Visite du diocèse de Faenza), Janvier 27; n. 72 : *Card Carpi legato Marchiae (Visite de sa Légation), Janvier 28; n. 149 : *Réforme des Prémontrés en Espagne, Février 26; n. 113 : *Io. Butrio (Procès contre l'archevêque d'Amalfi), Février 12; n. 154 : *Episc. Gerundin. (contre les mauvais clercs), Février 27; n. 165 : *Card. Portug. (moniales b. Mariae de Cellis près Lisbonne), Mars 7; n. 215 : *Card. Este

(Couvents du diocèse de Milan), Mars 19. T. 17, n. 283 : * Generali et priorib. O. Pr., Avril 10; n. 314 : * Generali O. min. conv., Avril 20; n. 494 : * Io. episc. Gerund. (Ecclésiastiques), Juin 5; n. 523 : * Card. Ridolfi (Couvents à Vicenza), Juin 15. T. 18, n. 579 : * Réforme des Bénédictines à Benevent, Juillet 5; n. 604 und 607 : * Réforme des Clarisses en Dalmatie, Juillet 15; n. 634 und 638 : * Réforme des couvents de femmes à Capua, Juillet 26; n. 676 : * Réforme des couvents de femmes en territoire espagnol, Août 4; n. 668 : * Réforme des Hieronymites espagnols, Août 2; 696 : * Réforme des Prémontrés en Espagne, Août 14; n. 751 : * Card. Pisano (Réf. des couvents), Août 25; n. 828 : * Réforme des couvents de femmes à Naples, Septembre 28. T. 19, n. 977 : * Provinc. O. min. de observ: Alemanniae inf., Novembre 9; n. 994 : * Réforme des moniales s. Clarae Theatin., Novembre 15; n. 1079 : * Réforme des Dominicains à Naples, Décembre 8. Arch. sec. pap.

1541.

* Min. brev. Arm. 41, t. 20, n. 253 : * Episc. Cavensi (Clergé), Mars 20; n. 271 : * Episc. Thean. (Bénédictines), Mars 26. T. 21, n. 361 : * Congregandis in capit. can. regul s. Aug. cong. s. Salvat., Avril 30; n. 602 : * Réforme des frat. O. min. conv. à Venise et Padoue, Juillet 26. T. 22, n. 616 : * Réforme des frat. O. min. conv. à Venise et Padoue, Août 5; n. 696 : * Réforme des Bénédictines à Benevent, Septembre 12; n. 851 : * Réforme des Bénédictins de S. Maria de Capella à Naples. Décembre 10. Arch. sec. pap.

1542.

* Min. brev. Arm., 41, t. 23, n. 4 : * Octaviano Siculo O. min. conv. (Couvents de femmes ultra montes), Janvier 1; n. 74 : * Episc. Mutin. (soin des âmes), Janvier 7; n. 148 : * Gen. O. min. de observ. (Couvents en Portugal), Février 20; n. 169 : * Réforme des frat. O. min. conv. en Portugal, Mars 1; n. 212 : * Franc. archiep. Neapol. (Réforme des couvents). Mars 13; n. 232 : * Archiepisc. Neapolit. (Pleins pouvoirs contre les clercs jouissant d'exemptions), Mars 18; n. 246 : * Religieuses de S. Bernardino à Orvieto, Mars 20. T. 24, n. 403 : Couvents de religieuses de la Congreg. de Cassino, Mai 13; n. 458 : * Archiepisc. Neapolit. (Visite), Mai 31. T. 25, n. 666 : * Réforme des Prémontrés Laudun. dioc., Août 11; n. 678 : * Archinto episc. Burgi s. Sepulchri (Clergé régulier et séculier), Août 15; n. 766 : * Card. Este (S. Mart. Lugdun. O. S. B.), Septembre 17; n. 769 : * Episc. Liciensi (Religieuses), Septembre 18; n. 787 : * Episc. Spolet.

(Religieuses), Septembre 25; n. 926 : * Card. Cornelio (Couvents de femmes du diocèse de Brescia); n. 947 : * Card. Cibo (Couvents de femmes du diocèse de Turin), Décembre 17; n. 971 : * Fabio ep. Avers. (Religieuses), Décembre 24. Arch. sec. pap. Sur la Réforme des Dominicains en Portugal (1542 Juli 26), voir Ripoll, IV, 609.

1543.

* Min. brev. Arm. 41, t. 26, n. 115 : * Card. Ridolfi (Ecclésiastiques et religieux du diocèse de Florence), Février 20. T. 27 n. 423 : Card. Pisano (contre les exempts des diocèses de Padoue et Trévise), Juillet 5. T. 28, n. 815 : * Generali O. min. conv. (Religieuses), Décembre 20. Arch. sec. pap.

1544.

* Min. brev. Arm. 41, t. 29, n. 69 : * Nuntio Venet. (Mendiants), Février 1; n. 72 : * Petro archiep. Gnesnensi (Couvents), Février 4; n. 163 : * Card. Rodolphi (Religieuses du diocèse de Vicenza), Mars 11. T. 30, n. 369 : Card. Farnesio (Couvents de femmes du diocèse de Monreale), Mai 31; n. 400 : * Réforme des Dominicains à Venise, Juin 27 (voir Beccadelli, I, 1, 84); n. 411 : * Nuntio Portug. (Couvents), Juin 27. T. 31, n. 349 : * Réforme des Conventuels à Valencia; n. 359 : * Card. Bembo (contre les exempts du diocèse de Bergamo); n. 377 : * Réforme des couvents de femmes à Venise. Arch. sec. pap.

1545.

* Min. brev. Arm. 41, t. 32, n. 23 : * Episc. Salpensi (Dominicains), Janvier 13; n. 76 et 85 : * Réforme des Exempts du diocèse de Vercelli, Février 8; n. 95 : * Card. Santafiora (Religieuses du diocèse de Parma), Février 23; n. 113 : * Réforme des Conventuels à Valencia, mars 3; n. 177 : * Petro archiep. Panormit. (contre les Exempts), Mars 20. T. 33, n. 305 : * Couvents de femmes du diocèse de Cremona, Juin 14. T. 34, note dans l'Indice : * Card. Cortesio (Bénédictins à Rieti); n. 695 : * Réforme des Dominicains à Carpentras, Novembre 24. T. 35, n. 6 : * Card. Carpi (Bénédictines à Girgenti), Janvier 1; n. 69 : * Card. Sabello (Diocèse de Nicastro), Janvier 28; n. 71 : * Electo Alexandrino (Religieuses), Janvier 29; n. 163 : * Sebastiano electo Mogunt. (Couvents), Mars 3; n. 169 : * Samueli episc. Cracov. (Couvents), Mars 5. Arch. sec. pap.

1546.

* Min. brev. Arm. 41, t. 36, n. 462 : Réforme des Conventuels de la province de Ragusa, Juillet 16 (dans Wadding, XVIII, 419);

n. 473 : * Nuntio Venet. (Religieuses), Juillet 29; n. 565 : Réforme des religieuses à Barcelona, Août 27. Arch. sec. pap.

1547.

* Min. brev. Arm. 41, t. 38, note dans l'Indice : * Franc. archiep. Brundus. (Religieuses); n. 160 : * Vicario archiep. Panormit. (Ecclésiastiques), Mars 20; n. 405 : * Iac. magistro gen. congregat. Coelestinor., Avril 5; n. 442 : * Réforme des Religieuses S. Marcellini O. S. B. à Naples, Avril 25. T. 39, n. 544 : * Réforme des Religieuses à Sorrente, Juin 24. T. 40, n. 836 : * Réforme des Dominicaines à Valencia, Novembre 17. Arch. sec. pap.

1548.

* Min. brev. Arm. 41, t. 41, n. 63 : * Réforme des couvents de femmes en Catalogne, Février 1; n. 92 : * Card. Carpi (Réforme des Religieuses du diocèse de Girgenti), Février 15. T. 42, n. 540 : * Réforme des couvents de femmes en Catalogne, Août 20; n. 554 : * Réforme des couvents de femmes du diocèse de Girgenti, Août 28. Arch. sec. pap.

1549.

* Min. brev. Arm. 41, t. 45, n. 186 : * Réforme des Bénédictines françaises, Mars 24; n. 197-198 : * Réforme des Clarisses à Parma, Avril 1 (voir n. 211; voir Gualano, 84). T. 46, n. 485 : Réforme des Conventuels en Portugal, Août 23 (Wadding, XVIII, 484). Arch. sec. pap.

Voir encore les documents imprimés dans Bull., VI, 270 f, 312 f et Wadding, XVII, 651, 652 f; XVIII, 341 f, 345 f, 346 f, 386 f, 392, 430, 436, 481 pour les années 1540 à 1549.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Pages.

La guerre contre les Turcs et la question du Concile. — Entrevue de Paul III avec Charles-Quint à Lucques et à Busseto. — Neutralité du Pape et ses efforts pour la paix. — Mésintelligence avec l'Empereur (1541-1544)........ 1

CHAPITRE II

Progrès de la scission religieuse en Allemagne. — Rapprochement de l'Empereur et du Pape. — Envoi du cardinal Farnèse à Worms et négociations à propos d'une alliance de Charles-Quint et Paul III pour la lutte contre les États protestants de l'Empire. — Octroi de Parme et Plaisance à Pier Luigi Farnèse. — Convocation du Concile de Trente........ 66

CHAPITRE III

Discussions et décisions des cinq premières sessions du Concile de Trente (décembre 1545 à juin 1546)........ 95

CHAPITRE IV

La ligue du Pape et de l'Empereur de juin 1546 et la guerre contre la ligue de Smalkalde........ 122

CHAPITRE V

Différends entre Paul III et Charles-Quint. — Continuation du Concile de Trente et son transfert à Bologne. — Achèvement victorieux de la guerre de Smalkalde par l'Empereur. — Meurtre de Pier Luigi Farnèse........ 145

CHAPITRE VI

L'Empereur contre le Pape et l'autorité du Concile. — L'intérim. — Derniers jours de Paul III; sa mort........ 207

100,-

CHAPITRE VII

Pages

Achèvement de la révolution ecclésiastique en Angleterre et en Scandinavie. — La propagande protestante en France, en Pologne, en Italie. — Fondation de l'Inquisition romaine. — Rapide propagation du christianisme en dehors de l'Europe et multiple activité ecclésiastique de Paul III 275

CHAPITRE VIII

Paul III, mécène des sciences et des arts 329

SUPPLÉMENT

Documents inédits et communications d'archives 435

PARIS. TYPOGRAPHIE PLON, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1929. 19645.

LA PAPAUTÉ A

Journal du concile de Trente, rédigé par un secrétaire vénitien présent aux sessions de 1562 à 1563 et publié par Armand BASCHET. In-8°... 20 fr.

HENRY BIAUDET. — **Le Saint-Siège et la Suède durant la seconde moitié du seizième siècle.** Deux volumes in-8°.................. 72 fr.

BARON DE BILDT. — **Christine de Suède et le conclave de Clément X (1669-1670).** In-8° avec 3 gravures.............................. 30 fr.

ADRIEN BOUDOU. — **Le Saint-Siège et la Russie.** — *Leurs relations diplomatiques au dix-neuvième siècle (1814-1847).* In-8°.................. 40 fr.

JEAN CARRÈRE. — **Le Pape.** *Rome éternelle — Pierre et César — Canossa — Dante — Charles-Quint — Napoléon — La question romaine.* In-16... 12 fr.

RENÉ DE CHAUVIGNY. — **Les Luttes religieuses en France au dix-neuvième siècle.** — *La résistance au Concordat de 1801 — Profils d'évêques, profils de prêtres.* In-16.. 15 fr.

H. CHOTARD. — **Le Pape Pie VII à Savone.** In-16................ 12 fr.

ABBÉ DELARC. — **Saint Léon IX et son temps.** — *Le Pape alsacien. — Essai historique.* In-8°.. 30 fr.

GEORGES GOYAU. — **Histoire religieuse de la France.** (Tome VI de l'*Histoire de la Nation française* publiée sous la direction de G. Hanotaux). In-4°. Illustrations de Maurice Denis.................................... 85 fr.
Relié cuir raciné avec coins.. 150 fr.

FÉLIX JULIEN. — **Papes et sultans.** In-16............................ 12 fr.

PIERRE DE LA GORCE. — **Histoire religieuse de la Révolution française.** Cinq volumes in-8°. Chacun.. 30 fr.

A. LAUGEL. — **La Réforme au seizième siècle.** Études et portraits. In-8°. Prix.. 25 fr.

R. P. LESCŒUR. — **L'Église catholique et le gouvernement russe.** In-8°. Prix.. 36 fr.

LOUIS MADELIN. — **France et Rome.** — *La Pragmatique Sanction — Le Concordat de François Ier — Un Français à Rome — La Politique religieuse de Louis XIV — La Constitution civile du clergé — Le Concordat de 1801.* In-16.. 18 fr.

R. P. PIERLING. — **La Russie et le Saint-Siège.** Études diplomatiques. Cinq volumes in-8° avec portraits. Chacun (Tome II épuisé)............... 36 fr.

CARLO PRATI. — **Papes et cardinaux dans la Rome moderne.** Préface de Jean Carrère. In-16... 12 fr.

Mgr DE SALAMON. — **Mémoires inédits de l'Internonce à Paris pendant la Révolution (1790-1801),** avant-propos, introduction, notes et pièces justificatives, par M. l'abbé BRIDIER. (Quelques exemplaires). 30 fr.

PARIS (FRANCE). — TYPOGRAPHIE PLON, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1930. 39539.